This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 445052

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DG
812.7
.M18
1906

LA ROME DE NAPOLÉON

DU MÊME AUTEUR :

Fouché (1789-1820). 2e édition. Deux volumes in-8° avec deux portraits.
Prix . . . . . 16 francs.

(Couronné par l'Académie française, prix triennal Thiers.)

LOUIS MADELIN

LA ROME DE NAPOLÉON

LA DOMINATION FRANÇAISE A ROME DE 1809 A 1814

Ouvrage accompagné de deux cartes

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1906
Tous droits réservés

Published 17 January 1906.
Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved March 3d 1905 by Plon-Nourrit et Cie.

A NOTRE MAITRE A TOUS

MONSIEUR ALBERT SOREL

Hommage de profonde admiration
et de vive reconnaissance

175220

LA ROME DE NAPOLÉON

INTRODUCTION

Du 10 juin 1809 au 19 février 1814, Rome fut officiellement une ville française, le chef-lieu d'un des cent trente départements qui, après 1811, allaient constituer l'énorme empire de Napoléon Ier.

L'histoire des événements qui ont préparé et amené l'annexion de Rome à l'Empire français, a été écrite. L'histoire de la domination de Napoléon à Rome ne l'a jamais été.

J'ai, depuis quelques années, fait de Napoléon le principal objet de mon étude. Peu d'historiens, quelles que soient par ailleurs leurs opinions et leurs sympathies, échappent à la suggestion d'admiration que ce grand homme exerce sur ceux qui l'étudient. Je crois avoir cependant gardé vis-à-vis de lui une indépendance de jugement telle que certains de mes lecteurs me trouveront sans doute un peu sévère. Tous jugeront que cette physionomie et cette époque m'intéressent passionnément.

J'aime plus passionnément Rome et l'Italie. J'ai passé à Rome des années qui m'ont paru trop courtes ; j'y suis revenu toutes les fois que je le pouvais : tout m'y a plu, le passé et le présent. Je m'y suis beaucoup promené; autant que les matinées passées dans ses archives, les après-midi où j'ai battu ses rues et même sa campagne m'ont — moins que je ne le voudrais encore — pénétré et nourri de son histoire.

Il était naturel que ce chapitre inédit de l'histoire, et de Napoléon, et de Rome, tentât ma curiosité. Il l'a tentée, il y a longtemps déjà, et l'a pleinement satisfaite.

L'excellent Norvins qui, avant de se faire le premier l'historien de Napoléon, avait été un de ses représentants à Rome, revit l'empereur en 1815; ce brave homme de Norvins présentait un mélange de rouerie courtisanesque et d'ingénuité grandiloquente : « Sire, dit-il à l'empereur, Rome vous attendait avec sa gloire et avec la vôtre. Quelle impression n'eussiez-vous pas ressentie l'une et l'autre, si, enfin, vous vous étiez vus : *le tête-à-tête de vos deux immortalités aurait donné au monde un spectacle nouveau!...* »

Napoléon et Rome, quoi qu'en pensât Norvins, s'étaient un jour trouvés en tête à tête. De loin, la ville des Césars et leur successeur s'affrontèrent. Mais au lieu de se reconnaître, ils se méconnurent. Ce tête-à-tête d'abord tendre — tout au moins du côté de l'empereur — devint assez vite orageux. Deux immortalités, pour parler la langue de Norvins, font rarement bon ménage.

Le tête-à-tête — quoi qu'il en fût advenu — méritait, je crois, d'être étudié pour lui-même.

En réunissant les éléments de cette étude, j'ai promptement aperçu qu'elle me présentait d'autres motifs d'intérêt qui, pour n'être point si élevés, paraîtront valables aux historiens.

La *colonisation* de l'Europe par Napoléon — qu'on me permette cette expression qui, pour Rome, se trouvera spécialement justifiée — la francisation, si l'on aime mieux, de l'Europe a été l'objet de quelques travaux. M. Alfred Rambaud l'a étudiée sur les bords du Rhin, M. Georges Servières dans les villes Hanséatiques; un jeune et savant archiviste, M. Schmidt, vient de nous donner un ouvrage sur le grand duché de Berg sous le premier Empire; M. P. Pingaud nous fera un jour une histoire de la domination de Napoléon dans la Haute Italie; MM. Rodocanachi et Marmottan ont été intéressés par l'administration de la grande-duchesse Elisa en Toscane, et, pen-

dant que M. Lumbroso amasse les documents qui lui permettront d'écrire le règne de Murat à Naples, un de mes jeunes camarades de l'Ecole de Rome que son nom oblige, M. Jacques Rambaud, s'apprête à écrire une histoire du règne de Joseph au delà du Garigliano.

Cette question d'ordre général m'a toujours très vivement intéressé. Il y a quelques années, des études sur la vie de Fouché m'avaient amené à parcourir les provinces Illyriennes : l'administration autrichienne m'ouvrait libéralement ses archives, et, entre des arrêtés signés des archiducs ou généraux Autrichiens gouverneurs, j'en trouvais parfois, signés Marmont, Bertrand, Junot ou Fouché ; je rencontrais Ch. Nodier, bibliothécaire à Laybach, et de la Carniole à la Dalmatie, en pays allemand, slave et italien, je m'amusais réellement à fureter, en quête d'un arrêt de M. le premier président de la Cour impériale de Laybach, d'un discours de M. le proviseur du lycée « à ses jeunes élèves » ou d'une circulaire de M. le Conservateur des forêts à ses agents. Un jour M. le gouverneur de Carniole eut la délicate pensée de me rappeler un mot de l'empereur François II, bien flatteur pour les Français : vers 1820, le Habsbourg vint visiter les provinces Illyriennes rendues à son sceptre par les traités de 1815 ; il s'informait : « Beau palais! qui donc l'a construit? — Ce sont les Français, sire. — Belle route! qui l'a fait faire? — Ce sont les Français, sire. — Bon collège! qui donc l'a organisé? — Ce sont les Français, sire. » L'empereur d'Autriche promenait son regard sur tant d'autres choses qui restaient à faire, et ne se feraient point, rendues au chaos administratif depuis 1814. « Ces diables de Français, dit-il, auraient bien dû rester quelques années de plus. » Je vois d'ici l'aimable fonctionnaire autrichien qui me rappelait l'anecdote, après m'avoir montré le banc où le duc d'Otrante venait s'asseoir, à Laybach, pour écouter, avec sa fillette, la musique du régiment français.

Le mot de François II accuse le beau côté de la médaille. Elle eut un revers. Les Français firent certes, en cinq, trois, deux ans parfois, de Hambourg à Naples, d'Amsterdam à Laybach des miracles, dus à une capacité et à une activité administra-

tives qui sont restées sans pareilles; mais, centralisateurs et césariens, ils apportaient avec eux la détestable théorie de l'*uniformisation* universelle. Certains d'entre nous combattent, comme une des pires utopies du socialisme international, cette réglementation qui veut soumettre à la même loi des mineurs du pays de Galles et des ouvriers des solfatares siciliens : nous sommes logiquement forcés de trouver non moins absurde une théorie toute pareille qui entendait soumettre aux mêmes lois des bourgeois de Hambourg et des patriciens de Rome, des pandours croates et des citoyens de Bruxelles. Je reviens trop souvent — au cours de cet ouvrage — sur ce trait caractéristique tout à la fois de notre race et de l'époque napoléonienne, pour que j'aie besoin d'y insister ici. En 1798 les Français, maîtres de Rome, s'indignèrent de voir les pendules ne point marquer l'heure à la façon de nos horloges. Ignorant que cette indignation se fût déjà fait jour, Martial Daru, intendant de la couronne à Rome après 1811, écrira que l'horloge du Quirinal marquant l'heure à la Romaine, il est urgent d'y remédier. La mentalité d'une époque et d'une race tient dans ce petit trait. Mes sentiments personnels qui sont à l'opposé — car j'ai la faiblesse de n'aimer les peuples qu'en raison de leur originalité — me contraignent de dire que si le grand rouleau niveleur que les fonctionnaires français rêvaient de promener du Rhin à la Vistule et des Alpes à la Calabre, avait fait la besogne qu'on en attendait, c'eût été la pire aventure qui pût arriver à l'Europe.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'on en puisse penser, le fait est patent et amusant. M. de Serre, premier président de la Cour de Hambourg, se baignant dans la Baltique à Travemunde, disait à Puymaigre, son compagnon de bain : « J'ai beau faire, je ne puis croire que je me baigne dans des eaux françaises. » Ce magistrat était un homme de bon sens, mais, à la vérité, un mauvais fonctionnaire napoléonien. Un décret de réunion signé Napoléon faisait, de la façon la plus indiscutable, de Lubeck ou de Pérouse des « villes françaises », au même titre que Poitiers ou Orléans. La plupart des fonctionnaires

l'admettaient et se mettaient, sans hésitations ni défaillances, à *franciser* l'Europe.

A Rome, ville essentiellement originale, traditionnelle et infatuée d'elle-même, l'essai de colonisation française est particulièrement piquant. Il l'est pour d'autres raisons. A Hambourg nos fonctionnaires trouvèrent des caves célèbres, les *Rathskeller* qu'on mit, hélas! quelque peu au pillage. A Rome l'attrait est d'un ordre singulièrement plus élevé. Les Français allèrent y chercher Romulus, Scipion, César, comme en 1798 ils avaient été y réveiller Cincinnatus, Brutus et Caton. Ils nous donnèrent ainsi le moyen de connaître tout ce que la mentalité romaine créée par Corneille, Montesquieu et Rousseau, comportait d'illusions et devait entraîner de mécomptes.

Voulant ressusciter César, ils détrônaient Pierre ou — pour nous mettre dans l'état d'esprit de Napoléon — disons Grégoire VII. Sauf les tentatives républicaines d'un Arnauld de Brescia ou d'un Cola di Rienzi, la possession de Rome n'avait point été sérieusement contestée aux Papes, maîtres de l'Etat romain depuis le principat de Charlemagne. La *Question romaine* était cependant en germe dans les débats de l'Europe à la fin du dix-huitième siècle. Les convoitises menaçaient Rome : les Napolitains couvaient de l'œil la vallée du Tibre, Venise les Légations et peut-être les Marches. Après l'aventure de la République romaine de 1798, qui avait tourné à l'honneur et au profit du Saint-Siège, la question ne semblait plus se poser. Napoléon la résolut cependant, en occupant, puis en annexant Rome. Murat entendit en hériter, essaya, en 1815, de donner à son tour une solution au problème en proclamant l'union de Rome avec Naples. Au congrès de Vienne, Metternich n'eût demandé qu'un partage — s'il eût osé en formuler l'idée.

Depuis, la *Question romaine* resta posée. Le dix-neuvième siècle en fit un de ces problèmes qui, de 1815 à 1870, hantèrent les songes de nos hommes d'Etat. Elle paraît de nouveau

résolue. Une dynastie de princes séculiers règne sur une Rome au gouvernement laïcisé. A maints égards, Napoléon fut à Rome le précurseur des nouveaux maîtres. Ils sont loin d'avoir réalisé tous ses plans qui étaient faits à sa seule taille, mais ils y ont consommé l'œuvre politique qu'il y avait entreprise. De la *Question romaine,* un chapitre restait inconnu, celui que remplissent ces cinq années 1809-1814. Quel gouvernement fut alors imposé aux Romains? Comment l'acceptèrent-ils? Quelle fut l'attitude du clergé, du patriciat, du peuple? Quelle part le Pape tenu captif eut-il à une résistance qui surprit les vainqueurs? Par quel travail secret cette magnifique administration, si méritante souvent, parfois si féconde, se trouva-t-elle paralysée et stérilisée? « Grégoire VII » qui semblait terrassé par son terrible ennemi posthume, le 10 juin 1809, fut-il réellement le vaincu de cette querelle? Et enfin, la débâcle arrivée, que resta-t-il à Rome, traces matérielles et morales, de ce gouvernement qui, en cinq ans, travailla plus que d'autres en cent ans? Autant de questions auxquelles il m'a paru intéressant de répondre, pour combler une lacune, que je n'étais certes pas seul à regretter, dans l'histoire séculaire de la *Question romaine.*

***

Rome, seconde ville de l'empire! Tel était le titre qu'inscrivait au fronton du Capitole le Sénatus-Consulte du 17 février 1810. Napoléon voulut en faire autre chose. Il destinait à un second fils à naître le royaume d'Italie, des Alpes au détroit de Messine; Rome en eût été la capitale un jour. Ce rêve heurtait, brisait le détenteur du royaume de Naples, l'entreprenant Joachim Napoléon Murat. La *Question romaine* fut, à mon très modeste sens, un des plus violents ferments qui, dès 1809, troublaient fatalement, inévitablement, les relations des deux beaux-frères. D'autres l'ont d'ailleurs pensé et dit. J'ai cherché dans les menus faits de cette chronique, sans y parvenir toujours, avec la trace de l'intrigue napolitaine à Rome, l'évidente

preuve de l'ambition de Murat, constamment réprimée et un instant triomphante. Et ainsi, dans ce qui n'était primitivement dans mon esprit qu'une étude des sentiments réciproques de Napoléon le Grand et de Rome la Grande, je me suis trouvé absorber, peut-être par leur petit côté, et l'histoire de la colonisation de l'Europe par Napoléon, et celle d'une phase de la *Question romaine*, et celle des relations de l'empereur avec ce remuant beau-frère dont la défection fut assurément un des incidents les plus graves en l'universelle débâcle de 1814.

J'ai le plus souvent posé des questions : je n'ai point la prétention de les avoir résolues. J'apporte des éléments, quelques documents neufs, une poignée de faits. Un autre viendra qui fera la synthèse et jugera, avec plus de sécurité et d'autorité que je ne saurais le faire, des hommes et des événements. Ce livre reste une simple monographie, modeste pierre à l'édifice. Mais rien n'est isolé dans l'histoire et aucune question ne vaut par elle-même : les chapitres s'enchevêtrant, il m'a fallu parfois sortir de Rome, de Spoleto ou de Pérouse pour aller chercher à Naples, à Milan, à Savone, à Fontainebleau, à Vienne, à Saint-Cloud les faits qui expliquent ceux que me livre la simple chronique des Etats romains de 1808 à 1814. Le lecteur me pardonnera ces digressions : elles étaient nécessaires : elles constitueront peut-être pour certains le seul intérêt de cette étude, par ailleurs très particulière et je dirai très locale.

***

A l'ordinaire, en effet, nous resterons à Rome ou pour être plus vrai dans les Etats romains, car ce serait être inexact, parce qu'incomplet, que de n'étudier qu'à Rome cette administration française. Il y avait un préfet français à Spoleto, des sous-préfets à Pérouse, à Foligno, d'autres à Velletri, Tivoli, Viterbe, des commissaire français à Civita Vecchia et Terracine. Et avouerai-je ma faiblesse ? Le décor m'intéressant ici presque autant que le drame, il m'a été infiniment agréable de suivre, des sauvages monts Volsques à la douce Ombrie, nos représen-

tants et nos agents. Certes j'éprouvais un plaisir incomparable à voir le baron de Tournon déterrer ce Forum, devenu si familier aux hôtes de Rome, et dessiner, au flanc de la colline, les jardins du Pincio dont si souvent nous avons gravi les allées avec tant d'aimables amis. Ce m'était un amusement de pénétrer dans les salons où Miollis, Tournon ou Daru faisaient danser les grands-parents de ceux que j'ai moi-même un peu connus. Mais ce m'était une joie plus grande encore de m'en aller *fuori mura*, d'accompagner le fringant préfet de Rome dans ces pittoresques tournées de revision dont on connaîtra les incidents ou dans ses visites aux villas hospitalières des monts Albains ou Sabins, d'aller me rafraîchir avec le général de Miollis aux gorges où l'Anio précipite ses eaux sous le temple de la Sybille Tiburtine, de regarder le sévère Rœderer promener de Città della Pieve à Pérouse son regard de maître, et, revivant ces excursions faites avec de si joyeux camarades des sources du Tibre aux Marais Pontins, de me croire à mon tour un instant le missionnaire de la France chargé de faire aimer mon pays, ainsi qu'un Tournon y prétendait, de cet autre pays auquel j'ai laissé un peu de mon cœur.

J'ai écrit cette étude avec plaisir : je crois l'avoir écrite avec sérénité. J'ai pour Napoléon les sentiments que j'ai dits : je l'admire profondément et sur bien des points je vais à son égard jusqu'à la sympathie : je l'ai prouvé, lorsque la vérité me paraissait s'imposer, qui le justifiait et le grandissait. J'étais d'autant plus libre pour dire où fut ici l'erreur, peut-être la faute, où est aussi le mérite et peut-être la gloire. J'éprouve pour Pie VII une affection apitoyée ; je n'ai point d'hostilité pour la Curie romaine ; j'ai dit en quoi ce pays avait besoin d'un réformateur ; j'ai dit aussi à quel point il y aspirait peu. J'ai gardé du contact des hauts fonctionnaires qui représentèrent là-bas la France et l'Empire, une estime qui n'exclut pas toujours la critique, mais la prime assurément. Je suis convaincu que, de cette étude écrite sans passions, il sortira une très juste idée des services rendus aux Romains, en dépit de leur sourde résistance, par la France et l'empereur. C'e t

ce qui m'encourage à la livrer, tout imparfaite qu'elle soit, au public.

II

Ce qui m'y encourage plus encore, c'est que, grâce à l'obligeance de tous, j'ai pu l'écrire presque exclusivement sur des documents manuscrits restés inédits. Je ne dresse point ici de bibliographie : beaucoup de livres m'ont fourni d'utiles renseignements, presque tous très menus. Il n'y a point de livres sur l'Etat romain avant 1809, point de biographies consacrées aux hommes dont il va être question, de Murat à Miollis. Je renvoie aux références de ce volume le lecteur qui se voudra renseigner sur les ouvrages auxquels on a parfois puisé.

Les vraies sources sont ailleurs. Les *Archives Nationales* m'en ont ouvert d'innombrables. Mon ami Georges Daumet y a été pour moi plus qu'un guide, un véritable collaborateur. Les cartons de la police m'ont livré la correspondance politique de Tournon, Olivetti, Norvins, Miollis même, dans les séries F7 8887 à 8904, F7 9783 et 9784, F7 6520 à 6523, F7 4435, F7 4376-4377, sans parler des dossiers individuels. Les bulletins de police, étudiés jour par jour pour la période 1808-1814, m'ont fourni une foule de traits et de bien intéressants renseignements, soit dans la série AF IV (1502 à 1534), soit dans la série F7, lorsque des lacunes se produisaient dans les cartons de la secrétairerie d'Etat.

Les cartons de la secrétairerie d'Etat m'ont donné, avec les procès-verbaux manuscrits de la Consulta, toute la correspondance entre l'empereur et ses agents, une partie de celle de Murat, des notes envoyées à l'empereur de Rome par certains *missi dominici*, avant comme après l'annexion, Pellenc, Hédouville, Pastoret, Gérando, etc. (AF IV 1043, 1684, 1695, 1715.)

La série des cartons de l'administration départementale F1c,

trop peu utilisée jusqu'ici, est nécessairement la plus précieuse de toutes, puisqu'elle nous initie à tout le travail préfectoral de Tournon et Rœderer : administration des communes, enseignement public, fêtes, travaux publics, assistance, beaux-arts, toutes choses relevant alors du ministère de l'intérieur. (Départements de Rome et du Trasimène, F1e 93-201.) Ces cartons se complètent par ceux qui portent les cotes F1b II *Rome et Trasimène*, F1c III *Rome et Trasimène*, F1c V *Rome et Trasimène* (correspondance administrative des deux préfets, tableaux électoraux et procès-verbaux des conseils généraux.)

Les dossiers de la série F[19] (1023) qui traitent des cultes, empruntent à la situation particulière du clergé romain une importance qui n'est pas moins grande, on le comprendra facilement.

Et, pour ne concerner que l'administration des biens de la couronne, la série 0[3] (1066-1083) ne figurera pas moins souvent au bas de nos pages : ces registres ou dossiers de Martial Daru, traitant particulièrement de la restauration du Quirinal, deviennent bientôt des documents fort importants pour l'histoire des Beaux-Arts à Rome de 1810 à 1814, les musées, écoles d'art, chapelles de musique relevant de l'aimable intendant qui eut sous ses ordres un Canova et un Zingarelli.

Les dossiers F[13] 1568 et 1646, déjà utilisés de très intéressante façon par M. A. Coulon, donnaient la marche de la plus grande partie des entreprises de reconstruction et de travaux publics.

On juge par ce court exposé ce que je dois aux Archives nationales et à celui qui m'y a guidé.

***

Aux *archives des affaires étrangères*, c'était sur les événements antérieurs à 1809 que je devais surtout me renseigner. Sans médire de l'ouvrage, par certains côtés si intéressant et si utile, du feu comte d'Haussonville, je n'avancerai rien qui ne soit connu, en écrivant qu'il n'eut point. pour écrire l'histoire des

relations de Rome et de Paris, de 1805 à 1809, les documents capitaux que constituent les lettres de nos représentants à Rome, Fesch, Alquier, Lefebvre. La communication lui en ayant été refusée, ce qu'il fut le premier à déplorer, nous ne saurions un instant songer à lui en faire un reproche. Je m'en suis expliqué ailleurs. Il fallait cependant, pour l'intelligence de ce récit, refaire l'histoire de ces prodromes de l'occupation et de l'annexion. Les volumes *Rome* 938-943 me donnaient sur ce point des lumières, auxquelles d'autres documents, plus bas mentionnés, ont encore ajouté.

Logiquement, les Archives du quai d'Orsay n'eussent dû me rendre que ce service. Mais, Lefebvre, notre dernier représentant, parti, il resta dans Rome annexée l'ancien consul Ortoli qui, pour certaines raisons qu'il serait oiseux d'expliquer ici, demeura un an en correspondance avec son ministre, le duc de Cadore. Sa correspondance (*Rome* 943 et 944, 1809-1810) est d'autant plus intéressante que ce Corse critiquait fort l'administration — éternelle concurrence des départements ministériels! — et ne dit point *amen* à toutes mesures. Les volumes *Rome* 945 et 946 (1814), nous initiant aux premières reprises des relations de Rome avec la France, nous livraient, d'autre part, quelques faits d'un intérêt rétrospectif; *Rome, supplément* 24 (1808-1829) en donnait, qui complétaient par définition ceux de l'autre série. Et enfin, la question Murat étant intimement liée, je l'ai dit, à la question Rome, les volumes *Naples* 134-139 (1808-1814) devaient jouer un rôle, à dire vrai, secondaire en toute cette documentation.

Enfin les Archives des affaires étrangères m'ont ouvert une autre source d'informations, dont je dois la connaissance à la science toujours si sûre de M. Frédéric Masson et à l'obligeance de M. Farges : au moment où je préparais cette étude, M. Farges a acquis, pour les Archives qu'il dirige, un lot de registres qui constituent *le copie-lettre du baron Janet*, intendant du Trésor à Rome de 1809 à 1814, et le recueil des lettresque lui adressèrent les ministres des Finances et du Trésor. Toute l'histoire financière de Rome est écrite dans ces quatre

volumes (*Copie lettres de Janet*, deux registres, 29 juillet 1810-29 juin 1811, 17 septembre 1811-17 janvier 1814; *Correspondance ministérielle*, deux registres, 1er février 1812-31 mai 1813, 2 juin-12 novembre 1813). Les Archives venaient de recevoir ces volumes de M. Justin Godard au moment même où je les ai consultés. Ils ne sont encore ni catalogués ni cotés. Il a fallu, pour en avoir la communication, faire, je le répète, appel à l'obligeance de M. Farges que je tiens à remercier ici, ainsi que mon ami Espinas, archiviste aux affaires étrangères.

***

On pense que le dépôt de la guerre ne m'a pas été d'un moindre secours. La correspondance de Miollis et des généraux placés sous ses ordres, Lasalcette, Heyligers, Radet, etc., contient par surcroît des copies de lettres de Tournon et Norvins : je l'ai trouvée aux *Archives historiques : Armée d'Italie, correspondance*, huit cartons, 1809-1814, cotés 8, 15-22. La correspondance de Murat remplit les *cartons de l'armée de Naples :* je les ai vus pour la période 1808 à 1813 (12 cartons). Enfin au même ministère, les *Archives administratives* m'ont donné les dossiers individuels de Miollis, La Vauguyon et Lasalcette.

***

Rome où, dès 1897, j'avais commencé mes recherches et où, grâce à une subvention du ministère de l'instruction publique dont je tiens à remercier ici M. Liard, j'ai pu les poursuivre au cours de l'année 1901, m'a fourni cependant moins de documents que Paris.

Aux *Archives du Vatican* je ne demandais que de me livrer les instructions que Pie VII avait peut-être fait parvenir en secret au clergé romain. J'en ai trouvé quelques-unes, grâce à l'obligeante amitié de Mgr Wenzel, préfet des archives, qui avait eu l'excellente idée de faire, sous le titre : *Appendice Napoleonico*, un inventaire analytique des pièces concernant

le régime impérial et ses rapports avec Rome. Les deux volumes *Francia* et *Italia* m'ont beaucoup servi.

Les pièces qui subsistent à Rome de l'administration française sont au dépôt qualifié *Archivio di Stato*. Ce sont des documents relatifs aux conseils de guerre et commissions militaires, à la police judiciaire, au brigandage et aux cultes : 1° *Commissione militare*, anni 1809-1814, 3 volumes; 2° *Atti et carteggio di polizia giudiziale*, 1809-1814, Rome et départements, 23 dossiers; 3° *Tribunali civili*, 2 volumes; *Enquêtes sur les paroisses; carnet de rapports du commissaire Domenico Pepe du* 5e *Rione*, etc.

Les manuscrits *de la bibliothèque Victor-Emmanuel* (*Fondo Lorenzo in Lucina* 23,1011; *Fondo Gesuitico*, 1357, n. 1, 1459, n. 2; *Fondo Risorgimento*, 17.12, 17.45, 7.47, 17.31, 18.32, 17.29, 17.49, 7.45, 5.86.) contiennent des documents relatifs à la police des cultes, à la déportation des prêtres et à quelques épisodes particuliers.

La *Biblioteca Vallicellana* nous livrait des documents de la même famille : ils sont contenus dans une collection de pièces manuscrites ou imprimées rares, *la collection du chanoine Falzacappa* : nous en avons particulièrement utilisé les tomes XIII, XIV, XV, XVI.

Enfin le fonds latin de la *Bibliothèque Vaticane* m'a fourni un document auquel j'ai souvent recours pour les petits détails de cette histoire. C'est le *Diario* ou journal quotidien de *Fr. Fortunati* (*manuscrits latins* 101 73) dont j'ai particulièrement utilisé la deuxième partie du folio 620 au folio 678.

***

Les dépôts d'archives publics, si riches soient-ils, suffisent rarement à éclairer tout un problème historique. Certes on y trouve, avec certaines notes de police particulièrement ingénieuses, avec des lettres où parfois (c'est le cas de Norvins, lorsqu'il écrit à Savary, et de Tournon, lorsqu'il écrit à son ami Anglès) le correspondant s'abandonne, et sort du style officiel, avec les lettres interceptées dont une douzaine m'ont été ainsi

livrées, des propos sincères qu'il faut précieusement recueillir. Les pièces officielles toutefois permettent de bâtir une histoire, rarement de l'animer : or, ce n'est point d'architecture qu'il s'agit ici, mais de vie toute chaude.

A cet égard je dois une très grande gratitude à M. le comte Alexandre de Miollis et à M. le comte de Tournon; l'un et l'autre ont bien voulu me communiquer un lot de papiers considérables où tous les genres de documents se retrouvent, documents administratifs, lettres privées et mémoires manuscrits.

M. de Miollis m'a fait remettre tout ce qui lui reste des papiers de son grand-oncle, et lorsqu'on aura vu le rôle prépondérant que joua le général, véritable gouverneur des Etats romains de 1809 à 1814, on comprendra assez quel intérêt présentait pour moi cette communication et quelle reconnaissance je peux concevoir envers celui qui m'a confié de tels documents durant de longs mois. Ce dépôt comprenait :

1° Une liasse de lettres autographes adressées au général;

2° Une autre liasse contenue dans un agenda;

Ces lettres sont de Fouché, Norvins, le premier président Cavalli, Lasalcelte, La Vauguyon, etc. (pour ne parler que de celles qui intéressent la présente étude).

3° *Le copie-lettres du général de Miollis* du 9 janvier 1811 au 5 juin 1814, contenant des lettres dont je n'ai guère retrouvé par ailleurs aux Archives de la guerre ou aux Archives Nationales que la moitié;

4° Un gros registre : *Journal militaire du siège du château Saint-Ange du* 19 *janvier au* 18 *mars* 1814, qui m'a presque exclusivement fourni la matière d'un de mes chapitres;

5° Une brochure imprimée à Rome, 1814 : *Indicazione delle sculture e della galleria de quadri esistenti nella villa Miollis al Quirinale;*

6° Trois manuscrits des *Mémoires inédits du général de Miollis* qui trahissent chez l'auteur une âme aussi belle que son écriture était mauvaise.

M. de Tournon, fils de l'ancien préfet de Napoléon à Rome, a bien voulu m'ouvrir ses archives. Je ne saurais trop l'en

remercier : mes lecteurs apprendront vite quelle place ont tenue dans ma documentation les papiers qu'il a bien voulu me laisser entre les mains. Le baron de Tournon a été l'un des agents les plus actifs et les plus méritants de Napoléon à Rome. Il avait trente ans et, enthousiaste de Rome et de la vie qu'il était amené à y vivre, écrivait à ses parents, de 1809 à 1814, des lettres pleines d'abandon, de charme, de verve où mille détails curieux se révèlent :

1° Cette *correspondance privée* constitue naturellement — car toute ma préférence reste acquise à ce genre de documents — une source de tout premier ordre.

2° *Les lettres autographes adressées à Tournon* forment un second dossier. Il en est de Talleyrand, Montalivet, Barante, des cardinaux, etc.

3° Je trouve encore une dissertation sur *l'état des arts à Rome,* n° 96 de la collection de M. de Tournon;

4° Une étude très intéressante : *Quelques pensées sur Rome française et le département du Tibre* (n. 94, 20 pages), inspirée par le préfet;

5° Des *Observations sur l'état politique, administratif et économique du département de Rome à l'époque du mois d'août* 1811.

6° Enfin le troisième cahier des *Mémoires manuscrits de M. de Tournon* est entièrement consacré à son séjour à Rome 1809-1814. C'est en dire l'intérêt. Ces mémoires sont ceux d'un homme extrêmement modéré, mais chez qui la courtoisie ne nuisait jamais à l'esprit. Le ton général de cette œuvre, rédigée probablement vers 1830, inspire une confiance plus grande que la plupart des récits contemporains : la verve de l'auteur rend par surcroît charmants des souvenirs qui paraissent très précis, et des détails que d'autres documents, sa correspondance privée et sa correspondance officielle, viennent toujours confirmer.

Le baron de Tournon a laissé deux volumes imprimés : *Etudes statistiques sur Rome,* 1840, où sa modération se traduit par une impartialité presque excessive : la connaissance que j'en avais — c'est un des rares ouvrages publiés auxquels j'aie

beaucoup emprunté — m'avait préparé à mieux apprécier ses mémoires et ses lettres.

D'autres mémoires inédits m'ont été communiqués d'un tout autre côté : ce sont les *Mémoires du comte Patrizzi* sur son arrestation à Rome et son internement au château d'If. Le comte fut, nous le verrons, une des victimes de la domination impériale à Rome. Son cahier de mémoires ne raconte qu'un épisode évidemment assez secondaire, mais qui m'a paru très caractéristique. D'autre part, le ton de l'ouvrage et les traits que j'y trouve, concernant Miollis, Tournon, Norvins, m'ont semblé donner quelque intérêt d'ordre plus général à des mémoires qui nous permettent d'entendre le son de cloche romain. Je prie la famille Patrizzi et S. E. le cardinal Mathieu, qui en cette circonstance a servi d'aimable intermédiaire, d'agréer l'expression de ma vive gratitude.

***

Le son de cloche romain, ai-je dit, et je crois qu'il était nécessaire qu'on l'entendît. Car il reste à déterminer brièvement, somme toute, ce que chaque parti apporte de témoignages à cette enquête. *Du côté français*, ce sont principalement les lettres officielles ou privées de Miollis, Olivetti, Tournon, Janet, Rœderer, Gerando, Daru, Norvins, les mémoires inédits de Miollis et de Tournon, un petit fragment du mémorial publié de Norvins (le seul qui soit hélas! resté de son sixième cahier tout entier consacré à Rome), l'autobiographie de Balbo, les mémoires du baron Radet auxquels il ne se faut pas trop fier; mais Miollis, Tournon et Balbo, gens fort modérés, sont très favorables aux Romains. *Du côté napolitain*, les lettres d'Ortoli à Champagny restées aux affaires étrangères, une au ministre De Gallo (aux Archives nationales) et celles mêmes de Murat. *Du côté italien napoléonien*, une correspondance de premier ordre : La *Corrispondenza di diplomatici della Reppublica e del regno d'Italia* 1796-1814. *Milan*, 1885, publiée par Cantu et qui, de la page 337 à la page 463, nous livre les lettres très

vivantes, et presque quotidiennes des agents de Milan restés à Rome. Enfin *du côté Romain*, nous avons, outre les lettres interceptées qu'on retrouve dans les dossiers de la police et qui ne ménagent guère les Français, les Mémoires de Patrizzi, le *Diario* manuscrit de Fortunati, journal quotidien (Bibliothèque vaticane), et enfin ce *Diario* de l'abbé Benedetti dont David Silvagni a donné des fragments entiers dans son livre *La Corte e la Società Romana* et au sujet duquel M. Umberto Silvagni a eu, par une lettre du 24 février 1904, l'obligeance de me fournir les explications les plus édifiantes. Il faudrait encore citer Pacca, Consalvi, la comtesse d'Albany, les lettres de Mme Pecci citées par M. Boyer d'Agen, les Mémoires de ce Romain rallié, le professeur Orioli, publiés par M. A. Lumbroso, ceux du « gentilhomme italien » dans la *Revue Britannique*, les lettres de Canova, et, du côté des Français mécontents, les lettres ou mémoires de Barras, Lamartine, Mme Récamier, etc., enfin les impressions de Stendhal.

C'est en effet dans la Rome qu'ont connue tant d'illustres gens que nous allons pénétrer. Plus elle paraît parfois étrange et presque fantaisiste, plus il m'a paru nécessaire d'initier préalablement le lecteur aux documents dont, aussi bien, il retrouvera souvent l'indication au bas de ces pages et sur lesquelles est fondée cette modeste étude.

Ayant à remercier beaucoup d'aimables collaborateurs, je l'ai fait, lorsque l'occasion s'en présentait, avec le plus grand plaisir. Mes maîtres ès sciences napoléoniennes ont droit à une égale reconnaissance : MM. H. Houssaye, Albert Sorel et Albert Vandal, ont encouragé cette étude avec une bienveillance que je ne trouve jamais en défaut; M. Frédéric Masson m'a fourni tant de précieuses indications et de bons conseils, qu'il voudra bien ne trouver ici qu'une très faible expression de la gratitude qu'il a si largement méritée.

C'est aux aimables Romains qui m'ont accueilli jadis que je dédie ce livre sur Rome.

Raon-l'Etape, 1er août 1905

PROLOGUE

LA JOURNÉE DU 10 JUIN 1809 A ROME (1)

De tous les points du vaste amphithéâtre que dessinent assez irrégulièrement, mais d'une façon presque continue, les collines romaines, l'œil est invinciblement sollicité par le dôme azuré de la basilique vaticane, Saint-Pierre, s'élançant de ses cent coudées, à quelques pas du Tibre, au-dessus des humbles toits du Borgo : la croix, immense et éclatante sur son globe doré, domine l'édifice et, en quelque sorte, le signe. Les papes n'ont jamais arboré sur la basilique leur drapeau romain : c'est ici l'Eglise universelle qui règne, élevant, au-dessus « de la ville et du monde », son immuable symbole.

C'était ailleurs que battait, à l'époque où le pape exerçait aux rives du Tibre une souveraineté temporelle, le pavillon du Saint-Siège. Du dôme si imposant et si élégant tout à la fois, l'œil se reporte sans tarder sur la masse sombre du château Saint-Ange : du vénérable mausolée d'Adrien surchargé des constructions militaires d'Alexandre VI et transformé, sous le sceau du taureau Borgia, en massive forteresse, s'élance

(1) Salicetti à Fouché, 10 juin 1809. A. N. F7 6531.
La Consulte à Murat, 10 juin 1809. A. N. AF IV 1695.
Angelo Quaagna (de Rome) à Alex. Malvasia (de Milan), 10 juin 1809 (lettre interceptée), AF IV 1695.
Diario mss. de Fr. Fortunati, 1800-1828. Partie 2e, f. 631-635. (Bibl. vat. lat. 10173).
SILVAGNI, d'après le *Diario* de Benedetti, *La corte e la società Romana*, t. II, p. 636.
MIOLLIS, Mémoires inédits.
PEPE, *Mémoires*, p. 108-109.
PACCA, *Mémoires*, t. I, p. 117-118

la célèbre statue de l'archange Michel remettant au fourreau l'épée de Dieu, symbole singulièrement caractéristique d'un Etat où, depuis bien longtemps au début du dix-neuvième siècle, les sabres se rouillaient aux panoplies des palais romains. L'ample drapeau pontifical flottait encore au-dessus de l'archange, au sommet d'une hampe énorme, et déployait ses couleurs, visibles des points les plus éloignés de la vallée et des gradins des sept collines. Dans les premières années du siècle dernier, les Romains ne portaient jamais leurs regards sur la cime du château, sans être hantés d'un souvenir tout à la fois burlesque et odieux; quelques années auparavant, en 1798, les jacobins de la République romaine avaient, sous l'inspiration de ces impies et barbares Français, leurs protecteurs, affublé, huit mois durant, du bonnet phrygien, revanche détestable de Lucifer, le glorieux archange, transformé ainsi, de par la volonté des usurpateurs, en *Génie de la France, libératrice de Rome*, souvenir grotesque de temps abhorrés (1).

N'allait-on pas voir renaître ces temps de trouble et d'infamie? C'est ce que se demandaient, avec une légitime angoisse, patriciens, prélats, moines, gens du petit peuple, dans la matinée du 10 juin 1809. Dès l'aube, un soleil éclatant s'était levé derrière le Capitole et avait éclairé un spectacle capable de semer l'inquiétude et l'effroi. Les ponts qui unissaient les deux rives du Tibre avaient été, dès la pointe du jour, occupés par les soldats français du commandant Rochebrune du 101e de ligne, parmi lesquels on apercevait même des canons servis par les artilleurs du capitaine Legrand du 2e régiment d'artillerie à pied : les premiers Romains qui, du Trastevère ou du Borgo, avaient essayé de passer les ponts, s'étaient trouvés arrêtés et étaient rentrés chez eux pleins de curiosité et de crainte. Le long des rues de la rive gauche, à travers Rome, des estafettes couraient de la place d'Espagne au palais Farnèse. Place d'Espagne, le général baron Sextius Miollis, commandant la division française qui, depuis dix-huit mois, occupait les Etats

(1) Dufourcq, *Le Régime jacobin en Italie*, p. 390.

romains, avait, après une absence de dix jours, brusquement reparu la veille au soir, accourant en chaise du nord de l'Italie où il était allé chercher des ordres positifs. Au palais Farnèse, arrivé l'avant-veille d'Albano, le ministre de la police du roi de Naples, Salicetti, chargé d'une mission qui n'était secrète pour personne, étalait depuis deux jours des prétentions d'autocrate, vieux proconsul rompu au métier. Entre le général et le ministre, des officiers de la 11e division allaient et venaient, affairés. Vers huit heures, un régiment napolitain aux éclatants costumes, amené la veille par le général Guillaume Pepe, vint prendre à son tour position sur le *Ponte Sisto*, achevant d'enlever aux émeutiers présumés du rude Trastevère toute possibilité de forcer la barrière ainsi élevée entre eux et Rome. Tout ce branle-bas montrait assez que de graves événements se préparaient. Ils étaient attendus depuis plus d'un an, mais cette attente même avait blasé les esprits et dérouté les suppositions. En vain les « airs triomphants » des « amis de la France » avaient, la veille au soir, donné l'éveil dans les cafés : dix fois, depuis l'entrée de Miollis à Rome, les « amis de la France » avaient annoncé pour le lendemain la déchéance du souverain, tenu prisonnier au Quirinal, et la réunion de Rome à l'empire français, et dix fois, ils s'étaient trouvés démentis et déçus. Mais le spectacle qu'éclairait le soleil de cette belle matinée romaine ne laissait guère de doutes.

Dans l'air pur du matin, un coup de canon ébranla soudain Rome, puis un deuxième : ils partaient du château Saint-Ange occupé par les Français depuis le 18 février 1808. Il était neuf heures. Rome entière en quelques minutes fut aux fenêtres ou dans la rue, les yeux fixés sur la cime du château. A dix heures, le drapeau pontifical qui, l'occupation française s'étant jusque-là toujours affirmée temporaire, flottait encore sur le château, glissa lentement, ramené le long de sa haute hampe : et cependant que redoublaient les salves, un autre étendard montait à l'horizon, et, une minute après, se déploya sur l'azur éclatant du ciel romain le drapeau aux trois couleurs de Valmy et d'Austerlitz.

Au milieu d'une foule, en apparence impassible, parfois un peu gouailleuse, roulent des carrosses aux livrées françaises; elles ramènent, de la place d'Espagne où le général Miollis a provisoirement élu domicile, de gros personnages fort importants : ce sont les membres du nouveau gouvernement, de cette *Consulte extraordinaire des Etats Romains*, qui vient de se constituer et de tenir sa première séance. Dans une voiture qui lentement descend le Corso, on se montre le plus célèbre d'entre eux, le redouté comte Cristoforo Salicetti : cet ancien conventionnel, un des « régicides » de 93, un des proconsuls de la Terreur, présentement ministre de la police du roi Joachim Murat, un Fouché corse, à la fois souple et dur, rusé et osé, regagne à grand tapage le palais Farnèse : cet homme au teint bistré, qui promène sur la foule le regard de son œil noir, évoque, à la terreur générale, tout à la fois Robespierre et Bonaparte. Au palais Farnèse, il trouve nombreuse compagnie : les patriciens, effarés, sont venus aux nouvelles : la galerie, où Carrache a peint les amours des dieux, est encombrée de petits-neveux de papes. Salicetti leur donne audience; il les interpelle, tantôt doucereux, tantôt hautain. Pourquoi « le baronnage » ne se rallierait-il pas franchement, dès la première heure, au nouveau pouvoir? A quoi bon bouder, puisque, qu'on en croie ce jacobin devenu comte et ministre, on finit toujours par se rallier? Il se promène de long en large, et soudain il se retourne vers le groupe perplexe où l'on aperçoit le superbe duc Braschi, neveu de Pie VI, le brillant duc Sforza Cesarini, l'opulent Buoncompagni, prince de Piombino et bien d'autres. « La société, messieurs, leur déclare, en guise de conclusion, dans son dur italien de Corse, le ministre de Joachim, la société, apprenez-le, se divise en enclumes — *incudini* — et en marteaux — *martelli*. — Si vous refusez d'être les marteaux, craignez de devenir les enclumes (1) ». Ils ne le craignent que trop, se rappelant l'effroyable oppression de 1798, les millions en espèces et en joyaux précieux qui leur furent arrachés, le pouvoir imprudemment

(1) Pepe, *Mémoires*, p. 109.

abandonné à une bande de forbans de la demi-classe. Déjà ils se sentent très soumis, disposés à tout accepter sans jamais s'attacher... Le lendemain, Braschi sera maire de Rome au nom de l'empereur des Français, le neveu du dernier pape défunt!

Le peuple, cependant, reflue vers le Capitole. C'est toujours là qu'a été la « tête de la cité », de Camille à Berthier : c'est là que ce dernier s'est « fait demander », onze ans auparavant, la liberté par des citoyens assoiffés d'emplois (1).

A onze heures, au moment où s'entend encore l'écho du dernier des cent coups de canon, un groupe d'officiers apparaît au premier étage du palais Capitolin : un héraut impérial s'avance et lit un décret de style solennel; on entend des lambeaux de phrases : « Charlemagne, notre auguste prédécesseur... mélange d'un pouvoir spirituel avec une autorité temporelle... monuments élevés par les Romains... ville impériale et libre... »

Puis, vers midi, sur la place, où le grave Marc-Aurèle évoque le souvenir du César le plus populaire, se forme un brillant cortège. Un demi-escadron de cavalerie du 4e chasseurs, dans la prestigieuse et tintamarresque tenue des soldats de l'Empire, s'avance, gagne la place de Venise, puis la place Colonna, puis la place du Peuple : les sabots arrachent des étincelles au rude et vieux pavé romain, décidément conquis. Dans le cliquetis des armes, un héraut, tout de rouge vêtu, costume héraldique, à cheval aussi, arrête le cortège à chacune des trois places. Les longues trompettes se dressent, jetant des éclairs sous l'ardent soleil de midi, emplissant de leurs fanfares le *Corso* en émoi, faisant résonner les vieux murs voisins, les temples antiques, les églises chrétiennes, les palais du patriciat. Puis une dernière note, un silence, le héraut déploie son parchemin au sceau impérial, et lit :

« De notre camp impérial de Vienne, ce 17 mai 1809... (2) »

C'est le décret de César qui, avec de fastueux considérants, rappelle Rome à la gloire des aïeux et à la « liberté » impériale.

(1) Berthier, 15 février 1798, dans Dufourcq, *op. cit.*, 101.
(2) Correspondance de Napoléon, 17 mai 1809, 15219.

On entend quelques cris, la police de Salicetti courant les rues : *Evviva l'Imperatore!* et le cortège se remet en route.

Le peuple hausse les épaules; il est fataliste : le bon droit triomphera, on a pour soi Jésus et la Madone. On murmure — très bas — des mots grossiers et de mystiques prophéties. On a récemment trouvé à la base du Pasquino les mots qui livrent le sentiment de ce peuple, à cette heure muet :

Capo ladro, questo Napoleone,
Persecutore della relligione,
Emulo de Nerone.

« Chef de bandits, ce Napoléon, persécuteur de la religion, émule de Néron. »

Une seule colline reste silencieuse : le Quirinal. Là s'élève le palais massif, caserne, prison, bien fait pour son emploi du jour. C'est là en effet que réside, volontairement reclus, depuis dix-huit mois, gardé d'ailleurs à vue, le souverain dont la déchéance se proclame de si éclatante façon. Pie VII a entendu les salves, attendues depuis tant de jours dans une angoisse affreuse, et qui marquent la chute de son trône. Il se précipite à la fenêtre, les bras tendus vers Rome qu'on lui arrache. Le cardinal secrétaire d'Etat Pacca l'y trouve, les yeux pleins de larmes. « *Consummatum est* », dit le vieux moine en embrassant son ministre. Le jeune Pacca apporte à son oncle une des copies, répandues dans les rues, du décret de réunion : le cardinal la lit à haute voix, étranglé par l'émotion et l'indignation. Résolument, le pontife s'approche de la table, signe une protestation en italien, à toute éventualité préparée. Devant le « papier latin, » la bulle d'excommunication majeure, le Pape hésite, âme timorée que ne comprend point Pacca; celui-ci lui force la main; Pie VII y met son sceau : c'est la mise au ban de l'Eglise des auteurs de l'attentat. « Que les pauvres gens qui vont l'afficher ne se fassent point prendre, dit le Pape, ils seraient fusillés : j'en serais inconsolable (2). » Ce n'était pas un Grégoire VII ni un Jules II.

(1) *Diario* mss. de Fortunati, 2e partie, p. 631.
(2) Pacca, *Mémoires*, I, 117.

Dans la soirée, le décret impérial s'étale sur les murs sous l'aigle aux ailes déployées : la Consulte y affiche aussi sa proclamation, interminable, classique, aux formules cornéliennes, où les Scipion, et les Caton, et les César s'évoquent, où l'on accable sous les souvenirs glorieux cette Rome qui va connaître le règne d'un bien autre héros (1).

La vie semble avoir repris son cours normal. Les cafés sont animés, dans la douceur énervante d'une soirée d'été romain. Les officiers français se sentent plus chez eux : ils rêvent de soirées délicieuses chez des patriciennes accueillantes. Cependant, dans les sacristies sombres et fraîches, furtivement, des vieillards se glissent, dont les capes noires cachent mal les lisérés rouges et violets; ils se consultent, discutent, rappellent les précédents, se concertent avec des moines et décident de tenir tête au vainqueur (2). Et discrètement d'abord, puis plus hardis, protégés qu'ils sont par la complicité d'une foule complaisante, où déjà des *lazzi* s'échangent contre le vainqueur du jour, les afficheurs du Pape se multiplient : sur Saint-Pierre, sur le Latran, sur Sainte-Marie Majeure s'étale la protestation de Pie VII. Et déjà l'on peut prévoir l'opposition sourde, intraitable et multiple que vont mener, avec la complicité de Rome entière, ces prêtres de tout rang contre le régime qui se croit vainqueur et dont ils triompheront.

Pour l'heure, Napoléon tient Rome et y est, enfin, souverain. Cet empereur latin a réalisé le rêve de sa vie.

Pour qu'une note gaie se mêle au solennel événement, la ville des papes est autorisée à se croire dotée, sous Napoléon, du « régime constitutionnel » et, malgré les canons, les sabres, la conscription prochaine, les préfets et sous-préfets, percepteurs, commissaires de police et gendarmes, à se proclamer, aux termes du décret, « *ville libre* ».

Il est vrai que, le soir même de cette mémorable journée, dans le calme de son cabinet du palais Farnèse, le prévoyant

(1) Cf. plus bas, p. 203.
(2) Pacca, I, p. 118.

Salicetti écrit à Fouché, fait pour le comprendre à demi-mot : « Il faudra ici un solide directeur de police ».

L'Aquila rapax, l'aigle rapace prédit par les prophéties antiques au pape Pie VII, plane sur la cité et, dit-on, acère ses griffes.

LIVRE PREMIER

L'ETAT ROMAIN EN 1809

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS

I. Les Etats romains dans l'été de 1809. — Amputations qu'ils avaient subies. — Unité de la région ombrio-romaine. — Les Apennins. — Le bassin du Tibre. — L'Ombrie. — La province romaine. — La région du Cimino. — Les marais Pontins. — Conséquences de cette situation géographique. — L'Etat vulnérable : Rome est toujours à la merci d'un voisin.

II. La situation économique. — Obstacles à une grande culture : le sol, les travailleurs, les cultures locales. — L'Agro Romano et la grande propriété : les marchands de campagne. — Le climat explique l'apathie. — L'industrie végète : les fabriques des provinces, l'art industriel à Rome, ateliers de camelotes. — Maigre commerce. — Ni canaux, ni bonnes routes, ni grand port. — Les monopoles : la réglementation du commerce. — Absence de capitaux disponibles. — Dispositions du gouvernement peu favorables au développement économique.

Les Etats romains ne constituent, ni par leur position géographique, ni par leur situation économique, un lot enviable.

I

A l'heure où, de concert, le canon du château Saint-Ange et la cloche du Capitole portaient au loin l'annonce de l'annexion définitive de Rome à l'Empire, l'Etat pontifical ne

présentait plus, il s'en fallait, l'étendue, somme toute, considérable, qui en faisait, douze ans auparavant, la principauté la plus importante, après les Deux Siciles, de l'Italie morcelée.

En 1797 encore, la puissance du Siège romain s'étendait bien au delà des limites de la vallée du Tibre, bien au delà même des *Marches* qui, le long de l'Adriatique, de Fermo à Pesaro, donnaient à l'Etat romain un littoral précieux dont Ancône était la métropole; le drapeau de Saint-Pierre flottait alors sur Ravenne, Bologne, Ferrare, jusqu'aux frontières de la république de Venise.

Le traité de Tolentino avait, en 1797, dépouillé le Saint-Siège de son territoire septentrional, de ces trois *Légations* si longtemps convoitées par leurs voisins du nord, et l'avait, partant, confiné au sud du Métaure. Onze ans après, quelques mois à peine avant la réunion de Rome à l'empire français, l'empereur avait, d'un trait de plume, et sans accord préalable, réuni au royaume d'Italie *les Marches* adriatiques, occupées d'ailleurs depuis de longs mois par ses troupes, et fait rétrograder encore à l'ouest des Apennins la puissance pontificale, condamnée à disparaître promptement.

Ainsi amputé, l'Etat romain y avait au moins gagné une certaine unité. Quiconque, en effet, parcourt ou simplement étudie l'Apennin romain, s'aperçoit aisément qu'il offre du côté des Marches une pente extrêmement rapide, formant ainsi une véritable muraille qui, parallèle à l'Adriatique, détache très nettement de l'Ombrie, haute vallée du Tibre, les territoires d'Urbin, d'Ancône et de Macerata. De cette muraille coulent à l'est les rivières rapides, dont les vallées étroites entament seules la masse imposante qui s'étend du *Monte Comero* aux montagnes de la *Majella*. Ces vallées encaissées divisent l'Apennin en massifs distincts : au nord se dressent les *Alpe della Luna* qui, s'abaissant brusquement vers le sud, présentent une première brèche qu'utilise l'antique voie Flaminienne, grande route menant du littoral, de Fano, à Pérouse, cœur de l'Ombrie. Au sud de cette brèche, le *Monte Catria* dresse immédiatement sa masse, haute de 1700 mètres; et si, à partir de ces sommets,

les Apennins, subdivisés en chaînons, forment jusqu'à la Majella un dédale assez confus, le caractère persistant du système est de présenter toujours à l'est, sur son versant adriatique, cette déclivité brusque que nous signalions à l'instant. Les brèches qui coupent ces murs n'ouvrent que d'étroites portes entre l'Ombrie et les Marches : leur aspect, vu de la côte adriatique, est, toutes proportions gardées, celui que présentent les Alpes aux pentes abruptes considérées de la plaine lombarde. Les Abruzzes qui, vers le sud, font suite aux Apennins, participent à ce caractère, séparant très nettement de l'Etat romain les territoires alors napolitains d'Ascoli, Teramo et Chiéti. La chaîne constitue donc bien du nord au sud un mur dressé vers l'Orient, transformant ainsi en une citadelle, de ce côté assez inaccessible, la région ombrio-romaine.

Sur le versant occidental, la disposition des chaînons est tout autre. De même que les Alpes, qui dominent de si haut la vallée du Pô, offrent sur leur versant septentrional une pente plus douce et des gradins mieux ménagés, la masse Apennine qui, après le *Catria*, présente, grâce à ses ramifications, une largeur moyenne de douze lieues sur une longueur de cinquante, s'incline d'une façon capricieuse, mais généralement graduelle vers la plaine romaine. Des chaînons parallèles, assez comparables parfois à ceux du Jura, se succèdent de l'est à l'ouest, entre lesquels s'insinuent des rivières au cours tourmenté, qui, coulant en général du nord-est au sud-ouest, creusent ainsi des vallées dont le thalweg s'oriente assez lentement vers la vallée centrale du Tibre.

Le Tibre constitue en effet le centre de ce réseau. Depuis l'annexion des Marches à l'Italie, l'Etat romain était exclusivement réduit à ce bassin du Tibre, sauf au nord où la vallée de la *Marta*, séparée par de basses collines de celle du Tibre, formait un petit bassin indépendant, et au sud où les marais Pontins et les montagnes qui les dominent, constituaient une région assez distincte, mais peu étendue, sur laquelle nous aurons à revenir.

***

La vallée du Tibre peut se diviser en deux parties distinctes. De l'humble et charmant recoin du *Monte Fumaiolo*, où deux ruisselets, *le vene del Tevere*, disait un habitant à un aimable voyageur (1), se réunissent pour former le mince cours d'eau; à son confluent avec l'importante *Nera*, le Tibre, à travers le plateau incliné, coule à la fois rapide et étroit, modeste rivière qui roule — ce qui étonnera ceux qui ne l'ont vue qu'à Rome — des eaux claires, aux pieds de pittoresques et illustres cités, à travers ce pays enchanteur, l'Ombrie. La source gazouillante est encore en territoire toscan; mais la première ville qu'arrose la rivière, *Citta di Castello* où nous mènerons parfois le lecteur, est ombrienne. La frontière des Etats romains se trouvait à quelques lieues au nord de l'ancien fief des Vitelli. A une petite distance, sur un des premiers affluents, l'*Asino*, s'élève *Gubbio*, dominé par la masse crénelée de son palais consulaire. C'est déjà la véritable Ombrie, où la richesse des monuments se marie à l'incomparable grâce des sites. Jusqu'à Pérouse, la rivière coule entre les collines harmonieuses qui, jadis, nous ont si souvent enchantés; sur chacune un bourg dresse tantôt un palais gothique, tantôt une église aux peintures charmantes. *Pérouse*, la ville intellectuelle et le centre artistique de l'Ombrie, domine et commande le fleuve; mais, à quelques lieues en aval, il débouche dans un premier bassin où le *Topino* lui apporte les eaux de la plaine de *Foligno*, les ondes du *Clitumno*, « le plus vivant cristal où nymphe vint jamais se baigner », et les ruisseaux coulant du délicieux *Assise*.

Engagé de nouveau dans un défilé d'ailleurs peu abrupte que commande *Todi*, le fleuve est brusquement détourné de la direction est-ouest par la *Paglia*, lui apportant les eaux d'*Orvieto* qui, à peu de distance, dresse sur son rocher de tuf sa célèbre

(1) F. DE NAVENNE, *Entre le Tibre et l'Arno*, Plon, 1903, p. 26.

cathédrale. Coulant alors du nord au sud, le Tibre longe à l'ouest la chaîne volcanique qui le sépare du lac de Bolsena, et précipite ses eaux jusqu'à *Orte*, où il entre en territoire romain proprement dit et en plaine. C'est là que son cours change nettement de caractère : outre que sa pente s'adoucit, il vient de recevoir la *Nera*, qui, supérieure par le débit de ses eaux, « donne à boire au Tibre ». Ainsi grossie des eaux de l'ancien bassin du *Velino*, la rivière passe aux pieds de *Terni* et de *Narni*, séparée par des collines peu élevées du site escarpé de *Spoleto*. La limite entre l'Ombrie et la province romaine suivait le cours très capricieux de la *Nera*. Les vallées du haut Tibre et de ses affluents l'*Asino*, le *Topino*, la *Paglia*, celle de la *Nera*, Citta di Castello, Gubbio, Citta della Pieve, Pérouse, Assise, Foligno, Spoleto, Orvieto, c'est l'Ombrie, terre bénie où tout est en harmonie : le ciel à l'azur si doux, le site aux nuances si fondues, le caractère si humain des habitants, l'art qui, à toutes les époques, a rempli de monuments admirables, temples, palais, églises, tours, orné de sculptures imposantes et couvert de peintures suaves des villes que, par ailleurs, signalaient tant d'illustres souvenirs, la piété d'un pays où la mémoire du *Poverello* impose aux moins dévots l'admiration et presque l'attendrissement, terre ombrienne où le beau et le bien ont trouvé leur incarnation supérieure, Vanucci le Pérugin et François d'Assise.

C'est à cette région, qu'épris d'un passé guerrier que les habitants ne se rappelaient plus guère, les nouveaux maîtres de Rome allaient imposer un nouveau vocable : département de Trasimène, souvenir de terrible carnage.

***

Entré en plaine, le Tibre coule dans un bassin assez large dont Rome occupe le centre : ce bassin, les vallées affluentes, celles de l'*Anio* ou *Teverone* à l'est, du *Velino* et *du Tarano*, affluents de gauche de la Nera, plus au nord, constituent la province romaine proprement dite. Adossée à l'Abruzze, elle des-

cend par des gradins vers la campagne où, presque au niveau de la mer, *Rome* s'est bâtie. Une chaîne d'origine nettement plutonienne s'est interposée entre la masse jurassienne des Apennins et la Méditerranée, suivant une direction parallèle aux montagnes et à la mer, du *Monte Amiata* aux *monts Albains*; seul le Tibre, par sa bande d'alluvions, rompt d'instable façon cette ligne volcanique : le terrain même de la campagne romaine est formé de débris ignés, cendres aglutinées où se sont creusées les catacombes, et des traînées de lave ont coulé en des temps reculés jusque dans les environs de la future Rome, puisque le célèbre tombeau de Caecilia Metella, au bord de la Voie Appienne et aux portes de la cité, est bâti sur une de ces coulées volcaniques. Du nord au sud, des lacs dont l'origine plutonienne ne peut faire doute, lacs de Bolsena, Bracciano, Vico, Albano et Nemi, cratères plus ou moins larges, jettent une note parfois grave dans ce pays qu'on se figure aisément riant. Il semble, en vérité, que la nature ait voué à des révolutions redoutables, qui sans doute ne sont point closes, cette région où, d'autre part, la destinée a, depuis tant de siècles, fomenté l'agitation et semé le trouble. Rome, à deux reprises maîtresse du monde avec les Césars et les Papes, a toujours vacillé sur sa base, et nous verrons au cours de cette étude plus d'un tremblement de terre agiter le sol et les esprits.

Entre cette barrière volcanique et les Apennins, des rivières coulent qui, par des percées ou des chutes violentes, rejoignent le Tibre après d'assez longues pérégrinations. La Néra lui apporte en effet des eaux qui, sorties des monts Sabins, le *Tarano*, le *Salto*, ont dû faire du sud au nord un assez long trajet pour venir grossir dans la plaine du Velino la Néra aux eaux abondantes. La métropole de cette vallée est *Rieti*, vieille ville qui comptait, en 1809, huit mille âmes, et sa partie la plus pittoresque cette formidable chute de Terni où le bassin du *Velino*, lac fermé jadis, se déverse dans la Néra par un émissaire creusé par les Romains.

Le *Teverone* ou *Anio* n'est, dans son cours moyen, séparé des sources du Tarano que par une étroite chaîne. Tandis que le

Tarano porte, vers le nord, à la Nera les eaux de la Sabine, l'Anio en porte d'autres à l'est vers le Tibre lui-même. Son eau est violente : le site étrangement sauvage de *Subiaco*, illustré par la célèbre retraite de saint Benoît et le monastère habité par ses fils, domine l'eau écumante du torrent encore près de sa source; mais c'est à *Tivoli* que, franchissant d'un bond formidable la barrière volcanique des monts Sabins, la rivière forme les célèbres cascades dont la blanche vapeur enveloppe le temple de Sibylle. Il rejoint le Tibre aux portes mêmes de la Cité éternelle et à quelques lieues par conséquent de l'embouchure du fleuve. La région est trop connue pour que nous ayons lieu de nous y arrêter : l'immense campagne romaine, à la morne majesté, enveloppant de sa solitude la grande ville aux murs roux, s'étend jusqu'à la mer aux côtes de marécage et de sable. Le Tibre vient épancher là ses eaux jaunies qui sont sorties, cent lieues plus haut, si claires et si bleues, des Alpes de la Lune.

***

Ce bassin du Tibre constitue donc la très grande partie du territoire romain, Ombrie, Latium, Sabine, Campagne. Deux régions complétaient les Etats de l'Eglise en 1809, l'une au nord, l'autre au sud.

La partie septentrionale, isolée du bassin tibérin par les *Monts Cimino*, a pour centre le lac de *Bolsena ;* dominé au nord par l'antique ville étrusque qui lui a donné son nom, au sud par le site escarpé de *Montefiascone*, le lac envoie directement à la mer proche son émissaire, la *Marta*. Ce cours d'eau n'est qu'un des six ou sept qui, à travers une pente pierreuse, coulent vers la Méditerranée, du *Tafone* qui traçait, en 1809, la frontière romano-toscane, jusqu'à l'*Arrone* qui se jette dans la mer à quelques lieues au nord de l'embouchure du Tibre. Le noyau trachytique de la *Tolfa*, massif avancé du Cimino, domine toute cette région : à ses pieds s'est creusé le port de *Civita Vecchia*, le seul qui eût alors quelque importance. Entre

les deux lacs de Bolsena et de Bracciano, *Viterbe* s'érigeait, « la ville aux belles fontaines et aux belles filles », véritable métropole du pays, puisqu'elle comptait alors douze mille âmes, au centre d'un pays exceptionnellement riche.

Enfin, au sud du bassin du Tibre, s'étendaient les *Marais Pontins* dominés par les *Monts Lepini*, et au sud-est, creusée entre ces montagnes et les Abruzzes, la vallée du *Sacco*. Entre la chaîne calcaire des Lepini et la mer se déroulait ce lamentable désert des marais Pontins qui, en dépit des derniers travaux de Pie VI, restait livré aux ravages des eaux extravasées, vaste marécage en train d'enlizer les ruines des anciennes villes désertées. Dans cette région maudite, point de cités importantes, en dépit des prétentions de *Piperno*, prudemment juchée sur son mamelon : à l'extrémité méridionale, au sud de la masse isolée du *Circeo*, s'est bâtie la charmante ville de *Terracine*, avant-poste de la riche *Terre de Labour* qui, province napolitaine, commence à quelques lieues au sud du joli port romain aux maisons blanches.

La vallée du *Sacco* présente un autre caractère. Cette sauvage rég on sud-orientale qui, de 1809 à 1814, inspira aux Français de si constants soucis, est le siège principal du brigandage romain. *Anagni*, cité aristocratique, ne fera à l'empire qu'une opposition de gens civilisés, mais *Ferentino*, *Alatri*, *Frosinone*, cités de montagnards insoumis, pratiqueront avec l'arrondissement tout voisin de *Velletri* un échange de brigands d'autant plus insaisissables, que cette région, dédale de vallons boisés et de maquis inextricables, favorise toutes les entreprises, et que le Sacco lui-même, après avoir dessiné entre les Abruzzes et les Lepini sa charmante vallée, s'en vient rejoindre le *Liri*, rivière napolitaine, ouvrant ainsi aux bandits sur le royaume voisin une porte de sortie et de rentrée dont, nous le verrons, ils useront fort libéralement.

***

C'était d'ailleurs la faiblesse de cet Etat romain : sa constitution géographique l'exposait, sans défense naturelle, aux entreprises hostiles, et il fallait vraiment le respect religieux qu'avaient presque constamment inspiré ses maîtres, prêtres et pontifes, pour que, depuis longtemps, il ne fût pas devenu la proie de voisins plus forts. Si, du côté de l'est, il était protégé par le mur abrupte qui le coupait des Marches, du côté du nord presque aucune frontière naturelle ne le séparait de la Toscane, soit qu'un corps franchît l'insignifiant Tafone, soit qu'il pénétrât par le haut Tibre en Ombrie : mais c'était surtout du côté du sud, que la nature le livrait aux entreprises des maîtres de Naples : ceux d'entre nous qui ont pédestrement passé de la plaine Pontine à la Terre de Labour et de Terracine à Gaëte, savent bien qu'aucun obstacle naturel ou artificiel n'y fait soupçonner une frontière; la vallée du Sacco, par ailleurs, était, nous l'avons dit, une porte ouverte sur le royaume de Naples; tandis qu'un corps napolitain — l'expérience allait en être plusieurs fois faite de 1809 à 1814 au profit, puis aux dépens de l'empereur — pouvait être en trois heures à Terracine et en deux jours à Rome, il était facile à de hardis partisans, dédaignant la Voie Appienne, d'investir Frosinone en peu de temps par le Liri et le Sacco. Enfin une côte plate considérablement étendue, où expirait une plaine en grande partie déserte de Terracine à Civita Vecchia, sans défense naturelle sauf le *Circeo* et la *Tolfa*, était propice aux débarquements des moindres corsaires, aux insultes possibles d'une flotte hostile et aux descentes plus sérieuses même d'un ennemi résolu. Rome était, à tant d'égards, la capitale la plus exposée de l'Europe à un coup de main, qu'il vînt de la mer ou de la terre, de Florence ou de Naples; depuis que, tour à tour, Allemands du nord et Normands de Naples y étaient si subitement apparus au onzième siècle, jusqu'à l'époque récente où les soldats de la République française sous Berthier

et les soldats de Naples, quelques mois après, y avaient opéré de si faciles incursions, Rome avait fait l'expérience des promptes invasions auxquelles l'exposait une position naturelle qu'aucune précaution militaire, nous le verrons en son lieu, n'était en outre venue corriger. Ce morceau de territoire, que l'Empire s'annexait, était, au point de vue militaire, d'un poids assez lourd, puisqu'il eût fallu contre des invasions, qu'aussi bien on ne voulait pas prévoir, élever forteresses, murailles, batteries et retranchements.

On n'y songeait point : l'annexion fut purement administrative. De cette province, dernier débris de la principauté ecclésiastique, deux départements allaient être formés. La vallée du haut Tibre, constituant avec ses affluents la province d'Ombrie, allait devenir le département de Trasimène; du bassin romain, flanqué au nord par la région du *Cimino*, au sud par celle des *Lepini*, au sud-est par les vallées du Teverone et du Velino, on formera le département du Tibre, plus tard de Rome.

II (1)

Réduit à ces deux provinces, l'Etat romain ne constituait pas non plus, à un autre point de vue, un lot très enviable pour qui eût rêvé riche conquête et grasse proie.

Si l'Ombrie présentait une apparence de prospérité, elle était, elle est encore d'un médiocre rapport. La moindre partie de la Toscane est plus riche que ce jardin harmonieux. Et si de

(1) Tournon, *Etudes statistiques sur Rome*, 1855. — Sessions des conseils généraux du Tibre et du Trasimène, 1810, 1811, 1812, 1813. Procès-verbaux (détails économiques, géographiques, topographiques innombrables.) A.N. F1 cv Rome et Trasimène. — Pellenc, Lettres (inédites) sur Rome, 1811, A. N. AF iv 1715; Hédouville, Rapport (inédit) sur Rome, A. N. AF iv 1715; Pastoret, Mémoire... (inédit), A. N. AF iv 1715. Norvins, Rapports, F7 6531, *passim*. — Bourgoing, Mémoires sur Pie VI, 1800.

l'Ombrie, on passe au pays romain, on constate, à l'heure présente encore, qu'il forme, au centre de l'Italie, à égale distance de l'opulente Sicile et de la féconde Lombardie, entre la fertile Toscane et la nourricière Terre de Labour, un îlot dont la stérilité — à quelques exceptions près — frappe le voyageur le moins attentif aux phénomènes économiques. En dépit du progrès, la campagne romaine reste improductive, et la montagne qui, de tous les côtés, enserre le bassin du Tibre, n'est point pour procurer au maître de Rome des compensations aux déboires que, depuis longtemps, lui prodigue cette campagne inféconde. Sans doute la chaîne volcanique qui court parallèlement aux Apennins et le terrain même de la campagne, faits de débris ignés et d'alluvions fluviales, offriraient à une exploitation intensive ou simplement persévérante un champ singulièrement plus riche qu'on ne le pense communément : sans doute la région Pontine, rendue à la culture par un dessèchement définitif, pourrait, d'après certains calculs qui paraissent fondés, devenir le grenier de Rome; mais, même cultivés, ces morceaux de terre ne constitueraient qu'une fort petite partie de l'Etat romain de 1809. Le calcaire inféconds couvre les trois quarts de la province : ces montagnes ont livré aux Romains le travertin et le marbre dont ils ont si largement usé, tandis que la chaîne volcanique leur fournissait la pouzzolane et le peperin; mais ce sol de pierre, dont la ville monumentale est ainsi sortie, offre par ailleurs peu de prise à la culture; le pis est que, sauf en ces carrières, ces montagnes si arides n'offrent même pas les ressources d'une active exploitation minière : les mines de plomb et d'alun de la *Tolfa*, les gisements de fer oxydé de *Monte Leone* et de *Guercino* semblaient, en 1809, avoir livré à une exploitation, d'ailleurs depuis dix ans en décadence, les trésors uniques et, en dernière analyse, fort maigres du sol romain.

Que le pays fût totalement dépourvu de cultures, c'est ce que n'affirmaient point les rapports les plus pessimistes. On eût trouvé de Citta di Castello à Anagni toutes les cultures ou peu s'en fallait : le blé couvrait environ, dans le seul département du Tibre, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille six

cents hectares : les oliviers de Tivoli et autres lieux donnaient d'excellente huile, et Pie VI avait naguère prodigué ses encouragements à cette culture : les vignes d'Orvieto et de Montefiascone fournissaient aux amateurs la délicieuse *moscatella* que l'on sait, les ceps de Marino, Frascati, Corneto, Canino, les espaliers de Velletri, les berceaux de Tivoli un vin un peu plus âpre, mais assez abondant; il y avait des mûriers à Palestrina, à Anagni, à Rieti, à Zagarolo et si les arbres à fruits étaient fort mal cultivés, on n'en récoltait pas moins d'appréciables châtaignes à Soriano, Canepina, Rocca di Papa, etc. Les forêts dévastées qu'on rencontrait au versant des montagnes pouvaient, plus sagement aménagées, fournir des bois en certaine quantité. Mais c'était là des cultures petites et morcelées, des ressources localisées et, somme toute, comparées à l'étendue du pays, très mesquines. La grande culture n'existait pas, n'existe pas encore en pays romain et nous verrons la curieuse tentative, faite par les agents de l'empereur pour transformer en colonie agricole l'*Agro Romano*, échouer devant les obstacles qu'opposent à la culture, sur un terroir peut-être favorable, les surprises du climat et l'indolence de la population.

L'*Agro Romano*, qui se peut estimer à cent vingt-six mille hectares, était la propriété de cent treize familles : les seuls Borghèse en possédaient vingt-deux mille hectares, les Sforza Cesarini onze mille, les Patrizzi cinq mille huit cents; il s'y trouvait quatre cent seize fermes ; bien entendu, on n'y avait jamais vu, dans ces fermes, ni un Borghèse ni un Sforza : c'est à peine si un Patrizzi, plus humble patricien, y venait parfois jeter un coup d'œil. Un système de fermiers et de sous-fermiers aboutissait à livrer l'exploitation, moyennant bail à longue échéance, aux *marchands de campagne*, personnages d'extraction fort basse et de fortune vite arrondie, qui, sur ces terres, assuraient aux fermiers et aux propriétaires des revenus fixes et fort peu considérables; leur corporation qui, en 1809, comptait environ cent cinquante membres, tenait toutes les terres, des frontières de la Toscane à celles de Naples. Moins soucieux d'expériences agronomiques que de spéculations

mercantiles, ces parvenus préféraient aux cultures hasardeuses, que leur eussent prônées des économistes éclairés, les pâturages où s'élevaient des troupeaux dont l'exploitation était plus immédiatement rémunératrice. Aussi bien toute culture se trouvait intermittente et restreinte par ce fait que les gens du pays, traditionnellement apathiques, refusaient de cultiver et laissaient à des voisins étrangers le monopole du travail agricole.

Le climat, à dire vrai, excusait leur paresse, obstacle à une culture très méthodique. Le *sirocco*, haleine saharienne, brisait les énergies; les orages, fréquents de juin à septembre, ravageaient parfois le pays; la sécheresse était, en thèse générale, effrayante en juillet; novembre était pluvieux, et si le froid n'était jamais excessif, ce n'était cependant pas avec une absolue sécurité que le fermier pouvait braver la gelée : ce n'est point seulement dans la montagne que la glace couvre parfois les lagons. La *malaria* par surcroît dépeuplait la plaine, rendant inhabitables jusqu'à des quartiers de Rome, forçant les bergers à se réfugier avec leurs troupeaux dans la montagne, fièvre qui empoisonne à jamais le sang, jaunit le teint et rompt les membres, démoralise, anéantit une population.

***

Si l'économiste *physiocrate*, disciple de Quesnay, eût trouvé fort à redire à la façon dont, en ce siècle des lumières, la terre était traitée en pays romain, les partisans du régime industriel n'avaient pas lieu d'être plus satisfaits. Certes le baron de Tournon peut nous énumérer, avec une complaisance un peu naïve, les toiles fabriquées à Viterbe, Vetralla, Magliano, Palestrina, Marino avec le chanvre et le lin, produits du sol romain : mais l'énumération est courte, et, tout optimiste qu'il soit, le statisticien doit convenir aussitôt qu'en 1809, à la vérité, l'art du tissage était à ce point grossier, que les habitants ignoraient encore l'existence de la navette volante. En dépit des efforts, un peu timides, de Pie VI, la fabrication du coton

avait échoué (1). Maigres fabriques de papier, petits moulins à huile, savonneries aux détestables produits, occupaient à peine trois ou quatre cents hommes. On ne filait la laine que chez les paysans : le filage de la soie était médiocre, à deux pas d'Urbin où il était florissant, et si le minerai de l'île d'Elbe se traitait dans les hauts fourneaux de Canino, Bracciano, Conca, occupant en tout trois cents ouvriers, si le cuivre vieux se fondait à Tivoli, si l'on faisait à Civita Vecchia une faïence assez grossière, si l'alun de la Tolfa se préparait sur place, ces rares établissement ne constituaient à aucun degré une industrie digne d'intérêt. La fumée des usines — c'est tout profit pour les visiteurs — n'obscurcit pas le beau ciel d'Ombrie, et Foligno passait en 1809 pour une métropole de l'industrie, parce qu'on y comptait quelques papeteries, savonneries, tanneries, fabriques d'eau-de-vie et filatures de soie (2). Encore les créateurs et directeurs des principales manufactures, forges et filatures, étaient-ils presque tous des étrangers, et devaient-ils s'avouer que l'apathie des artisans locaux, plus encore que les règlements administratifs, interdisait tout rêve trop ambitieux au plus entreprenant d'entre eux.

La grande industrie de Rome — et elle était de petite sorte — restait l'art industriel : tout ce qui de près ou de loin se rattachait à l'art se fabriquait à Rome avec une certaine activité, depuis les cordes pour instruments de musique — car en ce pays violons et clavecins abondaient — jusqu'aux blocs de marbre préparés aux statuaires : perles fausses, mosaïques de pierre, de marbre et de verre, gravures sur cuivre, sur pierre dure, sur coquilles, camelote artistique répandue à profusion dans Rome par la main de commerçants errants, images pieuses, reliures tapageuses, bijouterie et orfèvrerie en faux, voilà ce qu'on traitait dans les sept cents ateliers en chambre que Tournon découvrit à Rome. La restauration des statues, la réduction en albâtre des monuments d'architecture occupaient une centaine d'artisans. Mais avec ces centaines d'ateliers toute cette

(1) Mémoires sur Pie VI, cités, t. I, p. 174.
(2) Rapport de Norvins, 20 septembre 1812. A. N. F7 6531.

fabrication ne faisait pas vivre en tout le dixième des ouvriers qu'absorbe actuellement une seule de nos grandes industries. Elle était d'ailleurs fort souvent, beaucoup plus qu'un stimulant à l'activité, un amusement à la paresse et un encouragement donné à l'industrie, toujours fâcheuse quand elle domine chez un peuple, du *trompe-l'œil* et du faux art.

***

De commerce actif il ne fallait pas parler. De quoi trafiquer? Le blé ne suffisait pas à nourrir la population, à ce point que l'on avait dû, sous peine de famine, en interdire l'exportation. Presque tous les produits se consommaient sur place. Les vins de Montefiascone et autres supportaient mal le voyage et ne pouvaient faire concurrence à ceux de Sicile ou d'Espagne. Il eût fallu, pour expédier la pierre de taille, pouzzolane ou autre, toute une organisation de transports qui n'existait pas, canaux ou roulage. Quand on avait écoulé quelques milliers de mètres de ces étoffes de soie grossière, les *borgonzoni*, par la Toscane et la Lombardie vers les Alpes, quand les fers de Bracciano avaient trouvé leurs ordinaires clients à Naples et en France, quand on avait expédié l'alun de la Tolfa vers les pays septentrionaux, on arrivait au bout du commerce d'exportation, en y ajoutant les faux bijoux, faux marbres, faux Michel Ange et faux Raphaël, et tout cela était assez piètre.

De l'étranger, on importait plus; mais le peuple romain parcimonieux, assez sobre, se contentait de peu. La France importait pour un million et demi, l'Angleterre pour deux.

En réalité rien ne favorisait le commerce : le fleuve n'était pas navigable : il eût fallu, entre l'Ombrie et la mer, un canal latéral. Rome avait été autrefois un port fluvial assez actif : les siècles d'impéritie avaient laissé s'ensabler, s'envaser le petit havre qui se dessinait jadis au pied de l'Aventin : le Tibre, encombré de débris de toute provenance, ne s'ouvrait plus qu'aux très petits bateaux. Les routes étaient bien encore ces belles voies romaines qui avaient résonné du pas des légions;

mais laissées trop souvent sans entretien, elles s'étaient défoncées; leurs énormes dalles, dures aux chars, s'étaient usées, creusées, disjointes; les matériaux employés à les réparer parfois étaient spongieux ou friables; les pluies les défonçaient, les soleils d'été les effritaient (1). Certaines étaient coupées; peu étaient sûres en raison du brigandage.

Les ports étaient en petit nombre et fort peu importants, en dépit d'un développement de côtes considérable. Les havres de Montalto et Corneto, Palo, Fiumicino, Porto d'Anzo abritaient surtout des barques de pêche. Fiumicino recevait des bateaux de cent quatre-vingt-dix tonnes au plus. Civita Vecchia eût pu prêter à un commerce plus actif une rade plus importante; les navires jaugeant quatre cents tonneaux y pouvaient pénétrer et c'était dans ce port que s'était presque exclusivement concentré le médiocre commerce maritime. Terracine, au sud, ne pouvait devenir florissante que le jour où les marais Pontins desséchés offriraient à l'agriculture un champ considérable et au commerce des voies sûres.

Le commerce intérieur — encore que forcément peu important — eût pu être assez actif, si les règlements n'en avaient souvent contrarié le cours. Certains commerces, comme celui des épingles qui appartenait à la noble famille Albani, constituaient des monopoles au profit de privilégiés. D'autre part, le gouvernement imposait des tarifs au commerce alimentaire, intervenait dans les marchés, pratiquait fort la réglementation du commerce avec celle du travail. Rome n'avait point eu son Turgot : les desseins libéraux de Consalvi étaient, en matières économiques, restés des velléités.

Aussi bien agriculture, industrie, commerce manquaient surtout des capitaux nécessaires à toute grande entreprise. Il eût fallu, là comme ailleurs, des fortunes qui eussent paré aux échecs momentanés, permis les tâtonnements, rendu la culture persévérante et l'industrie plus audacieuse. La fortune ne

(1) Hédouville, A. N. AF IV 1715; Norvins, 1er octobre 1812, 3 novembre 1812, F7 6531; Pastoret, AF IV 1715; Tournon, *Etudes*, t. II, p. 179-187.

manquait point à Rome, mais elle était en partie immobilisée dans les coffres de congrégations, fabriques, menses, tous établissements ecclésiastiques qui l'appliquaient généreusement à soulager d'immédiates misères, à soutenir des hôpitaux, à former des bibliothèques, à bâtir des édifices religieux, mais qui, à la vérité, eussent cru détourner de ses fins la fortune dont ils disposaient, en l'appliquant à de grandes entreprises commerciales, industrielles et même agricoles. Or, cette fortune ecclésiastique, c'était les six dixièmes de la fortune romaine. Les nobles en possédaient trois autres dixièmes, laissant le dernier dixième s'émietter entre des mains plus modestes. Mais les nobles, riches en terres, palais, galeries de tableaux, casinos, jardins, villas, l'étaient, nous le verrons en son lieu, fort peu en numéraire, laissant avec une belle insouciance vider leurs coffres par des intendants peu délicats ou de faméliques clients. On eût, dans tous les cas, fort étonné un Colonna ou un Braschi en l'engageant à subventionner une entreprise de ferme modèle, d'exploitation minière ou de croisière commerciale. Les banquiers comme Torlonia, incapables de grands desseins, spéculaient d'assez mesquine façon. L'entreprise tentée par les Français, pour établir à Rome l'industrie cotonnière par actions, nous donnera une idée fort exacte de l'extrême difficulté que cette absence de capitaux d'une part, d'idées larges de l'autre, opposait à tout essai de rénovation économique.

L'Etat eût d'ailleurs vu d'un assez mauvais œil de semblables entreprises : il préférait laisser à leur modeste travail des artisans satisfaits d'un gain médiocre, à leurs difficultés souvent inextricables les entrepreneurs vite découragés, à leur routine agriculture, commerce et industrie. Ce gouvernement, comme celui de Tarquin, son lointain prédécesseur, n'aimait point qu'une tête dominât, surtout quand elle n'était coiffée d'aucune calotte noire, violette ou rouge; de gros industriels n'eussent point eu leur place dans la hiérarchie romaine. Et c'est pourquoi, sans y voir à mal, le gouvernement pontifical se faisait généralement le complice d'un sol qui pouvait être, dit-on, bonifié, d'une

malaria qui eût dû être combattue, du caractère d'une population peut-être susceptible d'amendement, d'une organisation économique dont, somme toute, au point de vue politique et social, il tirait profit. Mais, nous l'avons vu, rien, en ce pays, ne favorisait l'activité; faute d'un sol riche, d'un climat égal, d'une naturelle ardeur au travail, l'agriculture végétait; faute de matières premières, d'émulation et de hardiesse chez les entrepreneurs comme chez les artisans, de persévérance dans l'effort et d'ambition dans les desseins, l'industrie était mesquine; faute de produits abondants, de canaux, de bonnes routes, de grands ports, de liberté parfois et plus souvent encore de protection, le commerce restait stagnant; faute enfin de capitaux libéralement employés, faute peut-être de bonne volonté chez les hommes au pouvoir, l'Etat romain végétait assez tristement.

***

Il n'était donc pas un objet enviable : ni sa position géographique ni sa situation économique ne le recommandaient à la convoitise d'un conquérant avide de se fortifier ou de s'enrichir. Mais le conquérant pouvait se faire réformateur; depuis trop longtemps, Rome était pour les philosophes, les économistes, les « esprits éclairés », une pierre de scandale; son gouvernement, « foyer de l'obscurantisme au spirituel », était, au temporel, « le pire exemple pour les gouvernants et les gouvernés ». Il fallait délivrer un peuple opprimé, gémissant — en silence — « sous un joug honteux ». A défaut d'une riche conquête, Rome pouvait offrir à celui qui la prendrait la joie pure d'avoir brisé des chaînes et rendu à la liberté, à la vie et à la gloire le peuple romain « avili par les prêtres ». Dans quelles mesures la situation du gouvernement et du peuple romain pouvait-elle autoriser de si généreux desseins, c'est ce qu'il importe de savoir. Géographiquement, cet Etat était faible; économiquement, il était pauvre; sa constitution politique et sociale le rendait-elle misérable?

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT (1)

Le Pape et le Sacré Collège. — Les papes du dix-huitième siècle : ils sont omnipotents et paternels, conservateurs et généreux; ils se considèrent comme de simples dépositaires du pouvoir. — Les ministres : le Secrétaire d'Etat, le Camerlingue, les Congrégations. — L'administration intérieure : Consulta et Buon Governo; complication du système; les préfectures et les gouverneurs. — Les finances : le budget, le trésorier, les impôts, la dette; les papes dépensent sans compter; absence de tout contrôle; mauvais état des finances en 1809. — La justice : détestable système; les lois, l'Auditeur du pape; les tribunaux; enchevêtrement des juridictions; mentalité des juges et des justiciables; les avocats et les hommes de loi; la justice criminelle; les crimes impunis; multiplicité effrayante des meurtres : la *vendetta*. — Police médiocre : les sbires, « brigands privilégiés ». — Le brigandage romain. — L'armée méprisée et méprisable : antimilitarisme de la population. — La marine négligée : les côtes ne sont point défendues. — Fonctionnarisme excessif et voulu : la *bureaucratie* pontificale, les prélats. — Les abus font loi; ils sont presque indestructibles; vaine tentative de Pie VII. — « Le pape est si bon ! » — L'anarchie dans le despotisme.

« Gouvernement médiocre et malfaisant » disait-on de Rome, fort communément, au dix-huitième siècle. « Gouvernement médiocre et malfaisant », écrivaient, la veille de l'annexion, à l'empereur et à ses ministres, les agents envoyés en reconnaissance.

Que le gouvernement romain fût médiocre, la chose était

(1) Olivetti, Rapport, 14 septembre 1810, A. N. F7 6531; Pellenc, Lettres, A. N. AF iv 1715; Pastoret, Mémoire, A. N. AF iv 1715; Rapport au bulletin de police du 23 août 1808, AF iv 1503; Lefebvre, 14 mai 1808, 8 avril 1808. Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 227, 376; Consalvi, t. II, p. 28; Tournon, *Etudes*, t. II, p. 69-78; Dupaty, t. II, p. 90; Stendhal, t. I, p. 13, 226; Artaud, t. II, p. 303, 304; Mémoires sur Pie VI, cités *passim*.

assez patente : qu'il fût malfaisant, le fait était fort discutable.

Rome vivait sous un gouvernement despotique dans le principe et presque anarchique dans la réalité.

Le Sacré Collège, corps électoral et gouvernemental, faisait de l'Etat romain une sorte de république aristocratique à la tête de laquelle un chef élu pour la vie, le Pape, régnait par délégation, mais depuis des siècles sans contrôle. Il y avait longtemps que le collège des cardinaux ne songeait plus à revendiquer ses droits primitifs à la délibération et au contrôle. Généralement âgé, le souverain régnait peu, neuf ans en moyenne depuis trois siècles : parmi les cardinaux, les uns, ministres influents, conseillers écoutés du vieillard, participaient de sa puissance; les autres, candidats à la tiare, espéraient bénéficier un jour du pouvoir qu'ils laissaient ainsi volontiers grandir et se fortifier : aucun n'avait intérêt à limiter ses prérogatives.

Souverain pontife et évêque de Rome, le prince romain fortifiait de son immense pouvoir religieux sa puissance temporelle. Il était le plus vénéré des souverains et le plus prestigieux, il était rarement le plus craint; car si le caractère surhumain de son pouvoir jetait sur son passage à ses pieds les foules prosternées, le souci d'être, même sur son trône terrestre, le vicaire du Christ miséricordieux, l'engageait à la mansuétude et parfois à la faiblesse. Conscient de tenir de Dieu le trône d'où il parlait à ses peuples, il y parlait avec solennité et parfois avec sévérité, mais il était écouté avec plus de dévotion apparente que de réelle soumission : le désir qu'il avait d'être un père l'amenait à atténuer dans la pratique les rigueurs qu'il avait pu mettre dans la loi. Le peuple s'était ainsi fait à l'idée d'un souverain qu'il fallait adorer, mais auquel il était impunément loisible de désobéir, qu'on pouvait vénérer très bas et railler presque haut.

Depuis cent ans, Rome, après avoir connu, au cours des âges, de très éminents pontifes, avait vu se succéder des souverains qui, à la vérité, avaient plus de vertu que de talent. A la fois fastueux et familiers, ils s'étaient presque tous mis au diapason de leur peuple. S'ils étaient des souverain, conser-

vateurs, même des abus, c'est qu'ils savaient leur peuple plus conservateur qu'eux-mêmes et plus respectueux des abus que des lois. Issus presque tous du terroir romain, presque tous sortis de la petite bourgeoisie, très près du peuple, quelques-uns mêmes — Sixte-Quint en restait un exemple — du peuple lui-même, les papes étaient en communion d'idées et de mœurs avec les petites gens qu'ils gouvernaient. Elevés en quelque séminaire de la province romaine, n'ayant jamais connu que le milieu où, de la prêtrise à la prélature, de la prélature à la pourpre, ils s'étaient progressivement élevés, clercs, auditeurs, *ponenti* de préfectures, puis de congrégations, préfets, prélats cardinalices, cardinaux, ils étaient si familiarisés avec les pratiques du gouvernement romain, qu'arrivés au trône à un âge avancé, les uns ne se sentaient point le courage, les autres ne voyaient nullement la nécessité de changer quoi que ce fût à ce gouvernement. Personne ne le leur demandait : un pape réformateur se fût exposé à passer presque pour un pape hérétique, et c'était en restant conservateurs qu'ils restaient populaires.

Ils étaient riches, la Chrétienté, plus que leur Etat, subvenant à leurs besoins et même à leur luxe. Ils donnaient beaucoup et comptaient rarement. Leur népotisme était accepté : chaque règne enrichissait une famille et son abondante clientèle. Les clients des autres cardinaux ne murmuraient point contre ces largesses : ils attendaient le conclave suivant dans l'espérance d'une aubaine pareille. Ils eussent murmuré contre la parcimonie d'un pape, même si elle s'était exercée aux dépens d'autres qu'eux, car cette parcimonie eût constitué un précédent fatal. Chaque famille cardinalice, parents, serviteurs, clients et sous-clients, pouvaient bénéficier du népotisme : ils ne le toléraient pas seulement, ils l'approuvaient et l'imposaient au pape.

Autorisé à faire d'abusives largesses plus que d'utiles réformes, le pape prenait rarement en main le gouvernement. Beaucoup des pontifes du dix-huitième siècle s'étaient enfermés dans un rôle magnifique et décoratif dont ils ne sortaient que pour être les modérateurs de leurs ministres et pour plaider près

de leurs propres agents l'indulgence et le pardon. Le pape règne, mais il est rare qu'il gouverne. Son palais magnifique, Vatican ou Quirinal, est l'image de son pouvoir : à côté des chapelles rutilantes d'or où se tiennent de majestueux consistoires et des chambres somptueuses où les pontifes reçoivent les hommages « du monde et de la ville », on y trouve des antichambres où tout un monde de hauts, moyens et bas domestiques bavardent et raillent à plaisir, et des logements entiers occupés, parfois indûment, par des familles modestes et d'humbles clients, qui se croient de bonne foi chez eux en ce palais, puisque leur haut patron est devenu pape. Si bien que le même toit abrite le plus fastueux des souverains et le plus humble de ses sujets, entre lesquels ce contact journalier établit une familiarité étrange, à la fois amusante et attendrissante.

Un dernier trait était commun aux papes qui se succédaient sur le trône de Pierre. Les plus autoritaires d'entre eux, comme les plus effacés, ne se considéraient et n'étaient effectivement considérés que comme des délégués au trône et les dépositaires d'une couronne qui, partant, ne leur appartenait en propre à aucun degré. La conscience qu'ils avaient de cette situation ne contribuait pas peu à les retenir hors de la voie des réformes : ils eussent éprouvé du scrupule à transmettre à un successeur un trône qu'ils eussent pu s'exposer à ébranler en lui voulant donner un style moins archaïque. A plus forte raison, aucun ne se croyait-il maître de céder fût-ce une parcelle de cette souveraineté et un pouce de leur territoire. Un souverain se reconnaît le droit d'abdiquer une couronne qu'il tient pour un héritage paternel ou une propriété personnelle : le Souverain Pontife n'est, suivant les paroles de Pie VII au général Radet, la nuit de son enlèvement, que « l'administrateur » du temporel « qui appartient à l'Eglise ». Pareille conception lui est commune avec ses sujets : le pape qui eût cédé en 1809 ses droits sur Rome, eût été désavoué et son pouvoir tenu pour caduc. Napoléon connaîtra, à ses dépens, les conséquences d'une opinion qui, plus que les secrètes correspondances, tiendra dans

une communion d'idées et de résistances le pontife prisonnier et ses sujets orphelins.

Aucun prince en Europe n'est donc à la fois plus jaloux de son droit de souverain et plus conscient de son devoir de dépositaire usufruitier : aucun ne possède pouvoir plus autocratique et n'est d'origine plus démocratique; aucun ne parle avec tant de hauteur et n'agit avec tant de bonté; nul n'est plus entouré de pompe dans la vie publique et ne se laisse aller à plus de familiarité dans la vie privée. Nul non plus n'est plus adulé et moins obéi.

***

En dessous de lui, deux ministres gouvernent : le Secrétaire d'Etat et le Camerlingue, le premier plus effectivement que le second.

Ministre des affaires étrangères par la volonté du pape, président de droit de la Consulta et par là ministre de l'intérieur, président de la congrégation militaire et par là ministre de la guerre et de la marine, maître de la police, conseiller intime et confident parfois unique du souverain auprès duquel il est logé et « aux oreilles de qui rien n'arrive sans être soumis à son approbation ni à sa conduite », le secrétaire d'Etat est bien en effet le ministre prépondérant.

Le camerlingue n'en garde pas moins une partie de l'autorité. Il est rarement une créature du pape : il est à vie; il est l'*interroi* de Rome, son maître durant les longs interrègnes que ménage entre chaque pontificat la réunion du conclave : de ce fait, même du vivant du pape, son autorité morale est grande. Aussi bien, il possède, de fait, une autorité réelle sur la justice et les finances; sans doute l'Auditeur, véritable ministre de la justice du pape, et le Trésorier, ministre des finances, sont, nous le verrons, autorisés à traiter directement avec le pape des affaires qui les concernent; ils sont d'ailleurs à la nomination du pape et par conséquent du secrétaire d'Etat, son *alter ego;* il n'en va pas moins que la constitution donne au camerlingue la haute

main sur les tribunaux, et, que, chef hiérarchique du trésorier, membre influent de la Chambre apostolique et de la Congrégation économique (tous ces termes se définiront), il est, à ce triple titre, ministre des finances, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Les deux pouvoirs, habilement ou fortuitement enchevêtrés, se neutralisent : d'autant que, de longue date, on n'a point vu régner une entente très cordiale entre les deux ministres; leur rivalité traditionnelle qui, dit-on, a survécu au pouvoir temporel, était pour la Curie et pour le peuple lui-même un objet perpétuel de railleries et un sujet de constantes intrigues.

Vice-chancelier, dataire, secrétaire des brefs, secrétaire des mémoires, pénitencier, ces cardinaux, chargés de hautes fonctions concernant plus spécialement le gouvernement de l'Eglise, n'en participaient pas moins à celui du temporel — car, tout était, nous le verrons assez, quelque peu confondu dans cet étrange état de choses — l'éminence de leur situation ecclésiastique leur permettait d'exercer, dans les congrégations dont ils faisaient partie, une influence que secrétaire d'Etat et camerlingue sollicitaient à l'envi.

C'est qu'en effet les ministres du pape n'étaient d'autre part que les représentants et les chefs influents de corps un peu semblables à ces *conseils* imaginés et réalisés en France au début du règne de Louis XV : les *Congrégations*. Pour que tous les membres du Sacré Collège — véritable souverain en principe de l'Etat romain — eussent, en réalité ou en apparence, une parcelle du pouvoir, pour qu'ils fussent aussi préparés à diriger l'Etat le jour où le conclave les y appellerait peut-être, les cardinaux étaient tous répartis en congrégations auxquelles ressortissaient les affaires de l'Etat, grandes et petites. Elles offraient au profane un labyrinthe presque inextricable : d'une part, dans l'ordre temporel, elles se complétaient, se contrôlaient, se pénétraient, s'enchevêtraient, aucune n'ayant un seul objet et certains objets appartenant à plusieurs d'entre elles; d'autre part, toujours en vertu du triple caractère du pouvoir du pape, pontife œcuménique, évêque romain et souverain tem-

porel, beaucoup géraient concurremment des intérêts de nature assez diverse.

Sans entrer plus que de raison dans ce dédale dont un court aperçu suffira à faire apprécier la complication, disons que *l'administration intérieure* ressortissait à trois congrégations : *Consulta*, *Buon Governo* et *Economica*.

La *Consulta* était un véritable Conseil d'Etat : cinq ou six cardinaux, des prélats *ponenti della Consulta*, véritables maîtres des requêtes et des prélats assesseurs, sorte d'auditeurs, pour prendre les termes consacrés chez nous au Conseil d'Etat. Mais c'était, en même temps qu'un Conseil d'Etat, une sorte de ministère collectif de l'intérieur sans le concours duquel le secrétaire d'Etat pouvait rarement agir : là se discutaient et se résolvaient les questions relatives au maintien de l'ordre et à la bonne police de l'Etat, là se débattaient et se décidaient les nominations de fonctionnaires, délégués, gouverneurs de provinces et de villes, là se lisait la correspondance de ces agents, là étaient concertées toutes les mesures d'administration, d'hygiène et d'assistance. La Congrégation pouvait ensuite, nous le verrons, s'ériger en cour de justice criminelle en certains cas, ce qui, à la vérité, lui créait des occupations fort complexes. Mais par contre, ce qui donne déjà une idée de la complication du système, ce conseil supérieur de l'intérieur se voyait absolument enlever l'examen et l'administration de toute affaire concernant *la ville de Rome et son territoire*. Police et administration y étaient confiées à un haut prélat, *le gouverneur de Rome*, qui, encore que placé en principe sous l'autorité du secrétaire d'Etat, pouvait s'affranchir de son contrôle et traiter directement avec le pape dont il devenait en quelque sorte un nouveau ministre, le ministre de Rome tout comme Haussmann devait ambitionner d'être, sous Napoléon III, ministre de Paris. Comme ce gouverneur n'était point seulement administrateur et préfet de police, mais juge sans appel au criminel, il était un des personnages en vue du régime. Son existence enlevait, et au secrétaire d'Etat, et à la Consulta, une grande partie de leur pouvoir.

De plus la *Consulta* se trouvait contrôlée et parfois contrariée

par la seconde congrégation de l'intérieur, le *Buon Governo* (bon gouvernement). Celle-ci échappait en principe au secrétaire d'Etat, mais ce ministre, peuplant en réalité de ses créatures les administrations et les congrégations, restait le maître en fait. Un cardinal préfet, douze cardinaux, des *ponenti*, un secrétaire : grosse machine et rouage bien original. Le *Buon Governo* est créé, d'une part, pour régulariser et contrôler l'administration des communes et, d'autre part, pour défendre contre les abus du pouvoir de la *Consulta* et de ses agents les communes et les particuliers : c'est pourquoi son secrétaire peut conférer directement avec le pape. Institution ingénue et, à certains points de vue, touchante, qui montrait assez quels abus on redoutait et quels excès on avait jadis dû signaler, pour qu'un corps fût organisé dans le seul but de les dénoncer; institution devenue inutile, quand les mêmes cardinaux et prélats fournissent le même personnel au corps contrôlé et au corps contrôlant, institution de façade, lorsque l'abus sans cesse amnistié se répète, prend force de loi et presque de système.

La *Congrégation Economique*, présidée par le camerlingue, échappe complètement au secrétaire d'Etat : c'est le conseil des finances; mais comme elle est appelée à contrôler et au besoin à reviser les décisions du *Buon Governo* relatives aux budgets communaux, elle constitue un nouveau rouage de ce ministère de l'intérieur aux cent têtes où tout le monde se contrôle, se contrarie, s'enchevêtre, compliquant toute affaire d'étrange façon et faisant se promener les dossiers de bureaux en bureaux pendant de si longs mois que le budget annuel d'une commune, par exemple, n'est généralement approuvé que quand, depuis longtemps, les dépenses sont faites et les recettes recouvrées.

Déjà compliqué en principe, le système s'aggravait de la nonchalance de ceux qui étaient appelés à l'appliquer, des longues vacances et des congés incessants que les corps entiers ou leurs membres influents se faisaient octroyer, des conflits auxquels une concurrence traditionnelle et des rivalités personnelles donnaient une acuité, une fréquence et une durée fort préjudiciables aux affaires en litige. Les fonctionnaires

subalternes en profitaient : les querelles des grands ou simplement la lenteur forcée d'une aussi grosse machine leur permettaient un arbitraire dont ils usaient avec un sans-gêne surprenant surtout en matière financière. Les exactions, lorsqu'elles étaient constatées par le *Buon Governo* ou l'*Economique* — en admettant que celles-ci tombassent d'accord — n'étaient point toujours signalées, et, lorsqu'elles l'étaient, se trouvaient facilement amnistiées par la *Consulta*, seul juge de la destitution ou du maintien du fonctionnaire coupable, mais « dont la facilité à pardonner n'était même plus une grâce ».

***

En dessous de cette administration à quatre organes, Consulta, Buon Governo, Economique et gouverneur de Rome, des préfectures et des présidences constituaient de nouveaux corps spéciaux, tous formés de quatre, cinq ou six membres, préfecture de l'*annona* (l'alimentation frumentaire), celle *della grascia* (l'alimentation de la viande), la présidence *delle ripe ed acque* (police du Tibre), celle *delle strade* (entretien des routes et des rues de Rome), celles des archives, de la monnaie, de l'*Agro Romano*, des prisons. Les préfets placés à la tête de ces petits corps étaient *clercs de la Chambre*, entendez la *Chambre apostolique*, autre assemblée, tribunal administratif de douze prélats, autre Conseil d'Etat et, par ailleurs, Cour des comptes, qui déléguait ainsi certain de ses membres aux préfectures, « en service extraordinaire » dirait-on dans notre Conseil d'Etat. Mais la Chambre apostolique est un corps si puissant que les préfets qui en sont membres se dérobent facilement à l'action des trois congrégations, dont leurs fonctions les font dépendre, et même à celle du gouverneur de Rome, dont ils sont plus les collaborateurs que les subordonnés.

Les provinces sont administrées par des prélats gouverneurs, les lieutenants et les sous-gouverneurs, presque tous nommés par la Consulta : dans les communes peu nombreuses qui, le système

féodal existant encore, sont la propriété de barons, les fonctionnaires sont à la nomination de ces hauts seigneurs, Colonna, Orsini, Caetani, etc. Sous ces baillis délibère parfois un conseil de notables de la commune choisis par le gouverneur et qui souvent sont payés : la gratuité attachée aux fonctions des conseillers municipaux étonnera les Romains après 1809 et en mécontentera beaucoup. De fait, que ce fût la Consulta, le Buon Governo, l'Economique qui les gérât ou les taxât de haut, les habitants de Citta di Castello comme de Frosinone, de Terracine ou de Pérouse, étaient également résignés à subir les volontés et parfois les caprices de celui qui, fort indépendant sous tant de supérieurs et par conséquent omnipotent, représentait aux yeux des habitants tous ces pouvoirs disparates qu'ils ne connaissaient pas : le prélat gouverneur de la province.

***

L'administration des finances de l'Etat était des plus médiocres. Mais le fait venait moins de la complication du système que de la simplification vraiment trop grande que la réalité lui faisait subir. Si le camerlingue était chef nominal et éminent de cette administration, si la Congrégation Economique était en principe la Cour des aides et la Chambre apostolique la Cour des comptes de l'Etat romain, en réalité la gestion des finances de l'Etat était entre les mains d'un seul homme : le trésorier, sous-secrétaire d'Etat autorisé à passer par-dessus son ministre et à traiter avec le souverain seul de la confection du budget, de l'établissement des impôts, de l'opportunité des dépenses et de l'administration de la dette. L'origine des fonds dont le pape pouvait disposer l'autorisait à en confier le contrôle et la gestion à qui lui plaisait et, dans l'espèce, à son agent financier, le trésorier.

L'Etat romain possédait en effet des ressources que ses voisins ne connaissaient pas. Chef de l'Eglise, son souverain prélevait en droits de chancellerie sur l'univers catholique un impôt

dont le produit était imprécis, mais considérable, et dont profitait en majeure partie la principauté italienne, de ce fait très favorisée. Exonéré de charges militaires — la suite le montrera — et grossi de ressources aussi extraordinaires, le trésor romain eût dû plus qu'un autre échapper à l'expédient des emprunts et, sans dispenser le peuple romain de concourir par l'impôt aux dépenses faites à son profit, le concours financier de l'Europe catholique eût tout au moins pu préserver du cancer rongeur de la dette publique les finances pontificales.

Il n'en était rien. Les largesses exagérées et constantes des papes à leur famille et à sa clientèle, admises comme une loi jusqu'au règne de l'austère Pie VII, creusaient à chaque avènement un trou profond dans le trésor. Ces pontifes, qui se contentaient pour l'entretien de leur cour et le leur d'une assez modeste liste civile personnelle de 679,000 francs, ne comptaient point lorsqu'il s'agissait d'aliéner, au profit de tel de leur neveu, les ressources budgétaires. Ils se montraient également fort généreux envers les artistes. Fastueux, ils ne nourrissaient pas seulement un peuple entier de leurs aumônes, ils le régalaient de fêtes assez coûteuses, puisque les seuls feux d'artifices de Saint-Pierre comptaient pour 14,000 francs dans un budget de huit millions et demi. L'entretien des marais Pontins, en dehors des dépenses considérables que Pie VI y avait faites, coûtait par an 54,000 francs. Les dépenses totalisées montaient à 1,593,000 écus, 8,522,000 francs. Mais les papes engagaient parfois, comme Pie VI, pour des entreprises de tout genre, des dépenses considérables qui soudain grevaient les finances de cinq, six, dix millions.

L'impôt volontaire ou forcé, que payait à Rome l'univers catholique, ne suffisant pas, il avait bien fallu tout d'abord établir des impôts dans l'Etat pontifical. Ils n'étaient pas lourds. Toujours mus par une sollicitude paternelle, les papes avaient voulu que l'impôt fût modique. A une époque où un Français payait trente-cinq livres par tête, le Romain n'en payait que onze : il est vrai qu'en 1809 de récentes dépenses extraordi-

naires avaient augmenté le chiffre de l'impôt. L'impôt foncier s'élevait à 774,000 écus (4 millions 149,900 francs) et si le droit de *macinato* (mouture) était quelque peu tyrannique, obligeant tout sujet du pape à porter son froment aux moulins officiels, les étrangers seuls le jugeaient tel, puisque, de l'aveu d'un agent français, le peuple, habitué à cette pratique, montra pour le maintien du droit, sous l'administration française, une ardeur inattendue.

Plutôt que de grever plus lourdement leurs heureux sujets, les papes avaient eu recours à l'emprunt. La majeure partie de la dette était constituée par les actions du Mont-de-Piété de Rome, les *luoghi di Monte* dont le pape servait les intérêts, véritable rente sur l'Etat qui imposait au trésor une dépense annuelle de 2,234,085 écus et dont l'intérêt, primitivement de 16 pour 100, avait été réduit par Pie VI, fort besogneux, à 6.45 pour 100, puis par Pie VII, accablé de charges nouvelles, grâce à l'occupation française, à 2 pour 100, réduction qui l'eût rendu fort impopulaire, si les Français n'en avaient été dès cette époque rendus légitimement responsables par les Romains. Les *Vacabili*, rentes viagères, assises sur certains produits de la daterie, grevaient le budget d'une somme d'intérêts de 400,000 écus ou 2,140,000 livres. L'intérêt de cette double dette pesait si lourdement sur le trésor que, dans une heure d'extrême pénurie, Pie VI avait eu la pensée révolutionnaire de se libérer de ce poids, en vendant purement et simplement le cinquième des biens ecclésiastiques, première ébauche du projet que Napoléon, pour liquider cette situation obérée, réalisera, nous le verrons, d'une façon singulièrement plus radicale.

Ce règne de Pie VI avait été désastreux pour les finances et l'étude qu'on en pourrait faire montrerait à quel point ces beaux budgets de si régulière apparence, qu'un Pastoret ou un de Gérando dressaient, avec leurs habitudes de bons administrateurs, pour l'édification de l'empereur, d'après les dernières pièces comptables, étaient en réalité factices et illusoires. Tout d'abord une somme annuelle considérable et variable devait être appli-

quée à combler paternellement le trou que la médiocre administration des communes faisait dans leurs finances, sorte d'amnistie, conséquence de l'incroyable indulgence accordée par la *Consulta* aux pires actes ou d'incapacité ou d'improbité.

L'exemple venait de haut d'ailleurs; le budget de l'Etat était lui-même si malmené! Avant d'entreprendre un travail, utile ou superflu, mais toujours coûteux, avant de faire une nouvelle largesse, les papes consultaient bien rarement la colonne des revenus qui seule autorise les dépenses. Et comment leur en faire un crime, quand tant de ministres parlementaires se permettent ces libertés? Le trésorier, créature du pape, avait une caisse complaisamment ouverte aux caprices comme aux nécessités, jusqu'au jour où, tel le ministre qu'Offenbach devait mettre sur la scène, le trésorier du pape dut avouer, devant les exigences d'un général français réclamant deux millions, qu'il avait tout juste cinq écus dans sa caisse. Blâmerait-on notamment ce pape Pie VI, qu'aussi bien ses douloureuses épreuves, un esprit assez large et des mœurs pures rendent sympathique, d'avoir bâti l'énorme et magnifique sacristie de Saint-Pierre, fondé le beau musée *Pio Clementino*, relevé à grands frais l'obélisque du *Monte Cavallo*, refondu, pour les augmenter aux grands dépens du Trésor, les cloches de la Basilique vaticane, restauré la Voie Appienne et entrepris le dessèchement des marais Pontins, si ces dépenses, parfois utiles, avaient été autorisées par une situation financière prospère? Ne se sent-on pas moins d'indulgence pour ce pape, lorsque l'on songe que le faste inouï dont, superbe lui-même, Pie VI s'entourait, et les largesses faites à ses neveux Braschi se soldaient par le plus lamentable état financier? « L'argent est allé aux Marais », disait-on à Rome. C'était encore là qu'il allait le plus légitimement : il était allé à de bien plus inutiles dépenses. Le résultat était que, lorsque, brusquement, la Révolution ferma la route de Rome à « l'argent de France », qui comptait pour les trois quarts dans le tribut de la chrétienté au pape, la banqueroute menaça, de l'aveu même de Pie VI désemparé. Il avait fallu réduire les intérêts de la dette et multiplier

le papier monnaie, « les cédules pontificales », déjà trop abondant avant 1789. En 1795, il ne circulait plus d'or. La République romaine n'avait fait qu'aggraver la situation en gaspillant les ressources, en bouleversant les sources de revenu. Pie VII avait dû dès son avènement lancer de nouvelles cédules, réduire encore l'intérêt de la dette et contracter de nouveaux engagements sans obvier au déficit qui, en 1809, montait à huit millions trois cent mille francs. Le nouveau pape, économe jusqu'à la parcimonie, était arrivé trop tard : il apprenait à ses dépens dans quels cruels embarras l'administration arbitraire de ses prédécesseurs avait jeté l'Etat, et l'aventure de Pie VI montrait assez quel intérêt il y avait à amender toute cette administration financière, les institutions comme les hommes. Pie VII, en dépit de ses intentions, n'y fût pas arrivé. Une mesure radicale s'imposait, que le pape le plus énergique ne pouvait pas prendre. Il faudra la main de fer de Napoléon et de ses agents fiscaux pour apporter à une situation inextricable une solution dont, après 1814, Pie VII et Consalvi devront, en secret, se louer.

***

Il semble bien cependant que l'administration de la justice appelait plus que celle des finances une réforme complète.

La complication des lois était extrême. A défaut du droit romain oublié, le droit canon avait longtemps dicté les arrêts; puis, tout en restant, avec ses recueils compacts de décrétales, bulles et décrets, le droit officiel, il avait dû céder le pas aux *coutumes* locales, variables dans leurs solutions suivant les limites d'une province, voire même d'une commune. En réalité, la jurisprudence servait de base aux trois quarts des jugements. Absolument ignorants du droit romain, peu instruits du droit canon, juges et avocats ne se fondaient pour juger ou plaider que sur les *décisions de la Rote*. « On était sûr de la victoire quand on avait rencontré une décision de la Rote qui convînt *in terminis* à la cause que l'on plaidait. » Or ces décisions cons-

tituaient une formidable série de recueils, les *Recentiores*, en vingt tomes, les *Nuperrimae*, en douze, les *Coram* en dix et enfin les *Volanti*, feuilles volantes en principe, réellement reliées en quarante énormes volumes et qui contenaient les décisions les plus récentes et les plus consultées. On pense si cette bibliothèque de cent volumes *in-folio* était aisée à consulter et surtout à posséder pour les hommes de loi. Les avocats en utilisaient de simples tables, et quant aux juges, ils préféraient souvent à une recherche fastidieuse et parfois impossible la seule tradition orale. Ils jugeaient d'ailleurs sans *attendus* et faisaient bien, car, entre ces milliers de décisions, il s'en trouvait toujours de contradictoires que les avocats s'opposaient et entre lesquels le juge embarrassé consultait, suivant son caractère et sa moralité, sa conscience, son bon sens... ou de plus fâcheux conseillers. Au criminel, les édits des gouverneurs faisaient loi, cinq ou six textes fort simples qui d'ailleurs n'obligeaient guère, car, au criminel comme au civil, *le bon juge* pouvait donner à sa bonté et le sévère à sa sévérité un cours que la loi ne gênait guère. Il eût donc fallu, là plus qu'ailleurs, des tribunaux très régulièrement constitués, aux attributions très nettement circonscrites, et surtout des juges dont la conscience, l'impartialité, l'intelligence et l'ardeur au travail égalassent l'indépendance, et c'est ce qu'on n'avait pas.

Les juridictions s'enchevêtraient; elles étaient innombrables.

La plus élevée et la plus redoutée était celle de l'*Auditeur du pape*, qui était bien la plus arbitraire qui se pût imaginer. L'Auditeur était le représentant du pape en matière de justice; or, le Pape, représentant lui-même de Dieu, était toute justice : donc ses sentences devaient annuler celles des misérables magistrats, et aucune loi ne le pouvait obliger. Un *meunier Sans souci* n'eût pu répondre à Pie VI, « qu'il y avait des juges à Rome ». Il y en avait certes beaucoup, mais il n'y en avait plus devant une décision de l'*Auditeur du pape*. « Annuler les sentences, choisir de nouveaux juges, porter à un tribunal une cause déjà entamée devant un autre, voilà

ce qu'il avait le droit de faire chaque jour. Il pouvait plus : un rescrit de lui avec ces deux seuls mots : *Ex audientia Sanctissimi*, avait la même force que ceux du souverain dont on le supposait le confident. » Il n'était point un juge d'instance, d'appel ni de cassation. Il était l'arbitraire à l'état d'institution, et sa seule existence suffisait à réduire à néant toute idée de justice indépendante et assurée. On l'avait bien vu sous le règne de Pie VI, dans l'affaire Curte Lepri, où son intervention avait abouti, disait-on, à un véritable déni de justice au profit, circonstance fort grave, du propre neveu du pape, le duc Braschi.

En dehors de ce singulier magistrat, d'abondantes juridictions s'étageaient et se compliquaient. La Congrégation de la *Signature de la justice* prononçait sur la validité des appels, mais *la Chambre apostolique* et les *Congrégations cardinalices* avaient le privilège de prononcer elles-mêmes sur la validité des appels interjetés contre leurs propres arrêts, ayant, suivant la pittoresque expression romaine, la *segnatura in ventre*. Cour de cassation et d'appel par rapport à d'autres tribunaux, la *Signature de la justice* se constituait aussi en tribunal de première instance pour certaines causes; en revanche, au cas où un arrêt cassé par elle donnait lieu à un second recours, la cassation passait à un second tribunal, la *Signature de grâce*, composé comme celle de la justice de vingt cardinaux juges, prélats *ponenti*, auditeurs, référendaires, abréviateurs, clercs de la chambre, etc. On pense si tant de monde faisait de bonne besogne.

Six tribunaux d'appel : la *Chambre apostolique* qui jugeait en appel les causes portées en instance devant son *premier clerc;* le tribunal de l'*auditor camerae* qui évoquait les causes principales dans lesquelles il s'agissait d'une somme inférieure à deux cents piastres et siégeait au *Monte Citorio;* la *Congrégation de l'immunité*, connaissant, en appel comme en instance, des exemptions ecclésiastiques; le *Buon Governo*, tribunal d'appel quand les communes et leurs officiers étaient impliqués dans quelque affaire et qui prononçait, toutes sections réunies

en appel, sur ce que son secrétaire avait jugé en instance; l'*Assesseur du Saint-Office* qui, par un singulier abus, jugeait, en appel comme en instance, les personnes ou les biens qu'un lien quelconque rattachait au Saint-Office; et enfin le plus célèbre des tribunaux romains, la *Rote*, tribunal primitivement destiné à juger les causes ecclésiastiques internationales, mais devenue la grande Cour d'appel évoquant à sa barre toutes les causes qui ne ressortissaient pas aux tribunaux déjà nommés — et encore avec mille restrictions et réserves, jugeant tantôt par une de ses trois sections, tantôt toutes sections réunies. A ces tribunaux d'appel s'ajoutait la *Consulta*, tribunal d'appel pour les causes provinciales ou criminelles, le *Gouverneur de Rome* juge en instance et en appel des causes criminelles concernant des faits survenus à Rome même, et l'*Auditeur de la chambre* qui jugeait les délits commis par les juges, greffiers et sbires en appel comme en instance.

En réalité, ces tribunaux étaient appelés à juger en appel ceux qu'ils avaient jugés en instance — singularité qui, à elle seule, allait contre les principes reçus en matière de bonne justice.

Il y avait cependant un nombre assez notable d'autres tribunaux de première instance. En province, voici les juridictions les plus variées, juridiction des barons ou plutôt de leurs gouverneurs, juridiction des prélats gouverneurs et de leurs délégués — car tout administrateur est ici doublé d'un juge. A Rome, en voici bien d'autres : juridictions, et de l'*auditor camerae*, et du tribunal de l'agriculture, et du gouverneur de Rome, et du sénateur de Rome, et du lieutenant du cardinal vicaire (pour les causes où est intéressé un des vingt mille ecclésiastiques de l'Etat Romain), et de l'auditeur du camerlingue, et de l'auditeur du trésorier, l'un et l'autre juges des causes intéressant les gens attachés à leurs départements, et du clerc de la chambre du préfet de l'*Annona* et de chacun des clercs de chacune des chambres de chacun des sept autres préfets (*Grascie*, *Ripe*, *Archivi*, *Zecca*, *Strade*, *Agro* et *Carceri*), chacun des huit préfets ayant le droit de prononcer dans les

causes où leurs fonctionnaires sont intéressés, et du secrétaire du *Buon Governo*, et du secrétaire de l'Immunité, et de l'assesseur du Saint-Office, et du *juge de la fabrique de Saint-Pierre* qui se prononce sur les causes où se trouvent engagés les personnes et les biens de la fabrique, et du majordome du pape qui a de même le droit de juger toute personne de la maison pontificale; si bien qu'en dernière analyse, les administrateurs s'érigent tous en juges des agents placés sous leurs ordres et que la moitié des justiciables sont traités ainsi en privilégiés.

Nous ne parlons point ici des tribunaux ecclésiastiques proprement dits : Saint-Office, Pénitencerie, Daterie, Index qui, à Rome, jugent leurs agents, ni des congrégations qui ont acquis le droit de se prononcer seules sur les causes où un de leurs membres est intéressé. Mais comme la même personne peut relever à Rome de deux administrations et de plusieurs corps, on juge quels conflits d'attribution cette singulière organisation entraîne. On pense aussi à quels abus elle aboutit, puisque des causes de même nature peuvent recevoir en même temps, suivant qu'elles intéressent tel ou tel individu, les solutions les plus différentes et les traitements les plus scandaleusement inégaux.

***

Tout était contraire, en cette institution judiciaire, aux traditions et aux principes du droit : ce n'était pas assez que des juges d'instance fussent autorisés à se prononcer en appel sur leur propre arrêt, la chose ainsi jugée ne l'était jamais définitivement. Quand l'*imbroglio*, créé par l'infinie multiplicité des juridictions personnelles, ne permettait pas aux justiciables — c'était le cas le plus commun — de faire casser un arrêt rendu par erreur à leurs dépens par un tribunal que, soudain, en raison d'une qualité méconnue de la partie lésée, on découvrait incompétent, l'intervention de l'*auditeur du Pape* suffisait à rendre nuls les effets de la justice. « La multitude d'autorités, les conflits de juridictions, les irrégularités de procédure, les

appels ouverts de tous côtés, écrit Pastoret, pourtant très modéré, offrent à un homme habile... la possibilité de faire traîner une affaire pendante de longues années. Je sais une cause qui, depuis deux générations, est restée suspendue : dix fois on la reprit, dix fois les procédures renouvelées en entier arrivèrent à leur complément, dix fois le juge assis sur son tribunal se leva pour prononcer, le vainqueur plein d'émotion, de joie et d'espérance, tressaillit au moment qui devait assurer son sort, et dix fois le vaincu, près d'être écrasé, opposa froidement à la justice... un rescrit du Souverain Pontife ou un billet de son auditeur qui ajournait indéfiniment la cause. »

On pense quel scepticisme inspiraient dès lors aux juges eux-mêmes les arrêts qu'ils rendaient et à quelle démoralisation aboutissaient chez eux de semblables pratiques. Tous étaient d'ailleurs des prélats et des clercs; prêtres ou non, ils étaient tous pénétrés de l'esprit ecclésiastique, qui, dans tous les temps, a paru aux meilleurs catholiques incompatible avec l'esprit juridique; car parmi ces clercs, les uns, habitués à juger d'autorité et facilement persuadés que les lumières d'une conscience sacerdotale suppléaient à toute science juridique, rendaient trop promptement ces arrêts rigoureux qui, courant l'Europe, faisaient tenir, par les « esprits éclairés », la justice romaine pour une succursale du Saint-Office; les autres, au contraire, mus par le sentiment évangélique et portés au pardon, apportaient à juger leurs citoyens une indulgence néfaste et une bonhomie déconcertante. De plus, ils appartenaient à un corps et à une administration; ils en subissaient doublement les préjugés et les traditions, sans aucune indépendance, par surcroît, vis-à-vis du pouvoir exécutif incarné dans le chef spirituel, le Souverain Pontife. Nourris de théologie plus que de droit, appelés d'ailleurs à passer sans cesse d'une carrière à l'autre, tour à tour administrateurs, diplomates, agents financiers, pasteurs spirituels, consulteurs canoniques, juges civils, ils ne pouvaient, en dépit d'un esprit subtil, être propres à tant d'avatars. Ils étaient d'ailleurs si peu laborieux! La Rote, le plus occupé des tribunaux, s'offrait, au dire de Consalvi lui-

même, cinq mois de vacances, sans parler des cinquante jours fériés et des dimanches. De plus, comme leurs concitoyens, ils étaient un peu fatalistes; beaucoup étaient portés à penser qu'entre ces justiciables qu'ils jugeaient avec légèreté, Dieu finirait bien par récompenser la vertu, punir le crime et faire triompher le bon droit.

Les avocats profitaient plus que personne d'un pareil état de la justice. Ils n'étaient point tous méprisables : Bartolucci, Bontadossi, Angelotti, Lasagni étaient des jurisconsultes renommés; Napoléon appellera le premier au Conseil d'Etat, le dernier à la Cour de cassation. Mais *consistoriali* ou *rotali*, les hommes de loi étaient en général d'une étrange faiblesse, remplaçant la science du droit et le prestige de l'éloquence par la rouerie la plus compliquée et la subtilité des moyens. L'institution judiciaire aux mille détours les avait rompus à ces pratiques. On a parlé du *maquis de la procédure;* mais ce maquis romain était au nôtre ce que le maquis des environs de Frosinone est à celui des environs d'Asnières.

Une énorme confrérie entourait les avocats proprement dits, véritables agents d'affaires et parfois d'affaires louches, les *Curiali*, procureurs retors aux mille ressources, autorisés eux-mêmes à plaider : la longueur des procès et leurs éternelles reprises, leurs compliqués détours et leurs multiples étapes nourrissaient ces hommes; partant, ils ne faisaient rien pour en abréger les délais, rien surtout pour en faire réformer le principe. Il arrivait que ces douze cents hommes de lois — car ils étaient arrivés à ce chiffre fantastique en une ville de cent trente-quatre mille âmes, — ces avocats et procureurs parmi lesquels en d'autres pays se recrutait l'opposition bourgeoise aux vieux abus, étaient au contraire, par intérêt, les plus fervents partisans de ce néfaste système judiciaire et, partant, les meilleurs soutiens — Napoléon s'en apercevra à ses dépens — d'un régime, dont cette institution judiciaire était une conséquence logique et pour eux très profitable.

Aussi bien, peu de gens s'en lamentaient. Beaucoup profitaient de l'anarchie que ce système entretenait; les justiciables

lésés, eux aussi fatalistes en bons Romains, se résignaient; beaucoup attendaient si longtemps et au milieu de telles péripéties la sentence qui leur donnerait tort ou raison, qu'ils finissaient par vivre dans l'heureux état d'esprit de leurs citoyens abonnés au *lotto* : ils attendaient du hasard, de la Providence, de leurs prières, plus que de la justice des hommes; ou bien, faisant agir, pour influencer le juge, tout ce qu'ils avaient d'amis dans les antichambres du pape, les couvents, les sacristies et les salons, ils arrivaient à ne plus considérer l'arrêt que comme un service. La justice était effectivement trop dépendante pour être par eux tenue pour responsable. Tel qui, avec l'appui d'un évêque, avait perdu, pensait que l'adversaire avait dû faire agir un cardinal, et tel qui avait usé de l'influence du général des Capucins devait conclure que le général des Carmes, protecteur de son adversaire, était décidément plus puissant. Ils étaient nés, ils vivaient sous ce régime; ils gagnaient où ailleurs ils eussent peut-être perdu; l'un des deux était heureux, tous étaient philosophes.

***

Au civil, l'avocat se jetait dans le maquis si savamment organisé; au criminel, le prévenu avait de bien autres refuges, avant d'être traîné devant un tribunal, qui, d'ailleurs, par son habituelle indulgence, lui en constituait un dernier.

Le fait était grave et il était patent : les plus bienveillants étaient forcés de le constater avec une indignation qui cette fois était bien justifiée : de par l'Europe il y avait un coin où, neuf fois sur dix, le crime restait impuni, et ce coin était l'Etat romain.

Le droit d'asile y constituait un droit sacré; le peuple le révérait. Les églises, dans une ville où l'on en compte deux ou trois par rue, les chapelles dans un pays où chaque bourg en possède vingt sur son territoire, les couvents qui, à Rome et en province, se chiffrent par centaines, les palais et, qui plus est, les places et les rues avoisinant les palais de dix ambassadeurs

et de trente princes, les fermes de propriétaires privilégiés, autant de lieux d'asile, traditionnellement respectés par la police. Contre ce droit le gouvernement romain ne pouvait rien : les cabinets de l'Europe, jaloux d'une prérogative qui érigeait leurs ambassadeurs en petits souverains, se faisaient complices de l'abus. Violer une église fût apparu comme un crime dont aucun des policiers du pape ne se fût rendu impunément coupable. Aussi bien n'y songeaient-ils guère, tout agent de police ayant, à Rome, une instinctive sympathie pour tout criminel. Cette sympathie étant, aussi bien, partagée par la plus grande partie de la population, l'assassin voyait chacun s'employer non à sa poursuite, mais à son salut, si bien qu'il gagnait avec une singulière aisance le lieu d'asile élu par lui, et, de là, si la police paraissait disposée à poursuivre, la *macchia*, la montagne toute proche, asile plus sûr encore où les sbires l'allaient rarement chercher depuis la mort du rude pape Sixte-Quint. Si par hasard il était saisi, le criminel voyait, suivant la juridiction dont il relevait, son procès s'instruire plus ou moins lentement — ce qui lui donnait des chances d'évasion dont il profitait fort souvent — et le verdict qui le frappait, s'il était souvent terrible, était, suivant le caprice du juge, indulgent, parfois très anodin. Si l'on consulte les notes que l'obligeant Giovanni Bugatti, bourreau durant quarante-quatre ans, a bien voulu léguer à la postérité (1), il appert qu'il a, par la corde, fait périr par exemple, de 1796 à 1808, cent cinq condamnés et parfois pour des cas bien peu pendables, vols de bottes ou de légumes. Cent cinq pendus en douze ans, le chiffre paraît respectable; mais, sous le seul règne de Clément XIII qui a duré onze ans, on a compté jusqu'à dix mille meurtres à Rome (2). On y pardonne de fait, par un étrange état d'esprit, plus volontiers les attentats contre les personnes que contre les propriétés; mieux vaut tuer un homme que voler des bottes; le Romain tue donc et va nu-pieds.

Il tuait sans scrupule; il est même des cas où il se fût fait scru-

(1) Notes de Bugatti dans Ademollo, *Le giustizie a Roma*. Rome, 1882.
(2) Silvagni, t. I, p. 59.

pule de ne point tuer, c'est le cas de *vendetta*. Or le cas est fréquent; l'incapacité de la police à atteindre le meurtrier et de la justice à le punir, pousse et autorise la famille de la victime à se faire justice tôt ou tard; à leur tour ces nouveaux meurtriers bénéficient de l'indulgence ambiante : le crime s'éternise et l'anarchie s'installe ainsi dans les mœurs et les esprits, parce qu'elle est, en substance, dans les lois. Un hôpital spécial, celui de la *Consolazione*, est ouvert tout spécialement aux victimes des assassinats quotidiens, mais les prisons étroites de l'Etat romain ne s'ouvrent pas souvent à leurs meurtriers; d'incessantes amnisties — car le pape accorde ces grâces comme des bénédictions — les ouvrent d'ailleurs et les vident.

Si cependant un peuple avait besoin d'une police ferme et d'une justice rigoureuse, c'était précisément ce peuple romain, passionné et querelleur, à la main leste et à l'esprit rancunier. L'administration française cherchera à mettre bon ordre à ces *coltellate* trop fréquentes (1) : il est des quartiers où elle trouvera dans cette répression sévère la cause la plus évidente de sa défaveur; d'autant que cette répression produira ses effets : on verra pour la première fois des artisans du Trastévère ou des Monti, des paysans volsques ou sabins serrer avec rage la poignée du stylet, mais sans le tirer, en murmurant : *O se non fosse la seduta!* (Ah! si je ne craignais le tribunal!) (2). Sous les bons papes, ils ne craignaient point la *seduta* qui donnait relativement peu d'ouvrage au bourreau Bugatti. Pour ne point trop tuer, parce qu'ils étaient des prêtres et des pères, ces bons papes laissaient leurs sujets se tuer dans une relative sécurité et aucun titre ne les recommandait plus que celui-là à l'amour des Romains.

Leur police, à cet égard, les servait bien. Rien n'était plus semblable à un bandit qu'un gendarme romain. « Les sbires, écrit Dupaty en 1783, sont des brigands privilégiés qui font la guerre à des brigands qui ne sont pas privilégiés. » Le propos est exagéré, mais il est certain que le *sbire* se rapprochait plus

(1) *Journal du Capitole*, 26 juillet 1809.
(2) Tournon, *Etudes statistiques*, citées II, 111.

du sicaire à tout faire que de notre honnête gendarme. Son principal mérite était de savoir manier mieux qu'un autre le stylet et l'escopette; sa moralité était nulle, son origine souvent infâme. « On ne peut rien comparer au mépris dans lequel étaient tombés ces hommes dont les repris de justice étaient presque les seules recrues. » Rien ne leur paraissait plus naturel que de pactiser avec leurs anciens compagnons, les bandits. « Ils se bornaient à se ménager des intelligences dans les bandes de malfaiteurs et à obtenir l'assassinat d'un chef par la trahison des siens (1). » Mal vêtus et mal payés, ils étaient plus redoutés des honnêtes gens que des assassins, et, entre de nobles meurtriers et ces justiciers misérables, la sympathie du peuple n'hésitait pas. Sept cents de ces policiers de sac et de corde veillaient à Rome sur la sécurité des citoyens; les barons en employaient deux mille : c'était trop peu pour la répression des crimes et trop encore pour la satisfaction des honnêtes gens (2).

***

On pense si, en face d'une telle situation, le brigandage s'était facilement développé (3).

Il était d'ailleurs né spontanément de la facilité qu'offraient les lieux. Côtes et montagnes, voilà ce que nous avons naguère rencontré le plus souvent en parcourant rapidement ce pays romain, et, entre côtes et montagnes, la grande campagne déserte. Dans ce décor propice, le drame aux mille scènes se développe depuis le seizième siècle sans entr'acte. Des bannis jetés dans la vie d'aventure se sont grossis de sujets mécontents que le régime de l'Eglise n'a pas encore soumis. D'avance ils ont par leur origine ennobli le brigandage, qualifié superbement *banditisme;* les misérables successeurs des hauts bandits (il y

(1) Tournon, cité, II, 107.
(2) Note au dossier de police et Olivetti, 3 novembre 1810, F7 6531.
(3) Dubarry, *Le brigandage en Italie*; Tournon, cité, II, 98-119; Stendhal, *Promenades*, II, 218; Correspondance de l'ambassadeur d'Espagne, 1796, dans Séché, *Origines du Concordat*, t. I, p. 184; et nos chapitres, consacrés au brigandage de 1809 à 1813.

avait eu parmi eux un Colonna, un Piccolomini) bénéficiaient encore de cette origine relevée. Le terrible Sixte-Quint, qui seul avait entrepris leur ruine, s'était, en dépit de formidables hécatombes, heurté à un mur de granit. Depuis lors, les papes avaient préféré à la politique de répression celle des ménagements. De fréquentes amnisties avaient permis à ces misérables de rentrer avec une sorte d'auréole et un sac bien rempli dans leurs villages, exemple démoralisant du crime récompensé. Les belles filles préféraient ces aventuriers aux cultivateurs. Là où l'amour ne leur attachait pas les populations, la peur les leur asservissait; des pays entiers tremblaient sous une bande. Grossies sous la république romaine d'une foule de nouveaux *outlaws*, des forçats qui, sans surveillance, s'étaient évadés des bagnes au nombre de six cent quatre-vingt-seize, ces bandes ne régnaient pas seulement sur les pays Volsques : elles menaçaient la grand'route de Rome à Naples, la Voie Appienne. Entre elles et Pie VII, une sorte de concordat tacite était cependant intervenu qui retenait les sbires à la ville et les brigands à la montagne. La capitale de ces princes de la cour des miracles était Frosinone : cinq villages étaient à eux, ils venaient s'y marier en plein jour, faire baptiser leurs enfants, parfois acheter des terres. A Giuliano, on eût avec fierté montré à l'étranger un patriarche qui exerçait le brigandage depuis trente ans, et ses disciples qui ne travaillaient que depuis dix-huit ans; leurs filles constituaient de riches partis. Si, depuis 1804, ils n'écumaient plus les grandes routes, ils restaient là, perpétuelle menace et surtout perpétuel scandale — tout au moins pour les étrangers. Ils étaient en effet populaires; on les chantait en des complaintes; les grands chefs légendaires remplaçaient dans l'admiration des peuples les généraux qu'ils ne possédaient point, n'allant pas à la guerre; et puis, comme me le disait un voiturier calabrais parlant des anciens brigands de sa province, « ils ne volaient que les riches et les étrangers, ne faisaient point tort aux petites gens et régalaient bien d'un écu un mendiant ou un *frattone* quêtant pour son couvent ».

***

Le métier de bandit étant estimé, il était remarquable que celui de soldat était méprisé. Giovannino « prenant la macchia » grandissait aux yeux de ses concitoyens : Giovannino « se vendant pour faire le soldat » les faisait presque rougir.

Le service militaire n'existait pas : l'idée en était devenue odieuse ou plutôt elle ne se présentait point (1). Le peuple romain s'était, depuis quatre siècles, déshabitué de porter les armes. Dès Léon X, les soldats du pape avaient fait piteuse figure dans les parages de Marignan : sort plus humiliant que celui des vaincus, ils n'avaient point osé se battre. Sous Clément VII, Allemands et Espagnols avaient pu entrer à Rome presque sans résistance, la saccager et la souiller sans trouver devant eux d'autres soldats que des mercenaires en fuite. De siècle en siècle, l'armée s'était réduite : de 50,000 qu'elle était encore à la fin du dix-septième siècle, elle était tombée à 2,500; elle coûtait moins encore que la police, 192,600 livres. Encore que les engagements fussent avantageux et le risque presque nul, les papes ne fussent pas parvenus à recruter dans leurs Etats les 1,900 hommes de Civita Vecchia, les 600 de Rome. La garde suisse fournissait un des bataillons, soldats hiératiques portant le costume éclatant et un peu carnavalesque dessiné, dit-on, par Raphaël, armés de vieux mousquets, de hallebardes et de longues épées. Le reste de l'armée était quelque peu à l'avenant. Même en faisant la part qui revient au caractère du personnage et à sa verve naturellement outrancière, le témoignage de Basseville, informateur en 1793 du gouvernement français, reste intéressant : six cents hommes au château Saint-Ange dont douze ne sont pas en état de manier les trente pièces d'artillerie datant des Borgia, crispins plus que soldats, qui, ridicules, obéissent à un général affligé d'une hernie, des

(1) Mémoire de Pastoret, AF IV 1715; ARCHENHOLTZ, t. II, p. 96; DUPATY, t. II, p. 83; dans MASSON, *Diplomates de la Révolution*. Lettres de HUGON DE BASSEVILLE.

chevaux qui ont coûté 18 écus (96 fr. 30) les trois. Au-dessus d'une armée de 2,500 hommes, écrit Archenholtz plus sérieux, « une quantité prodigieuse d'officiers »; il y a en effet un officier pour dix soldats. « L'ombre d'une armée obéissant à l'ombre d'un chef, » a écrit un autre voyageur. Le château Saint-Ange est une forteresse antique, digne décor à ce tableau : on le peut canonner de toute part et ses redoutes font sourire (1). Ce qui achevait aux yeux des peuples guerriers de l'Europe de ridiculiser cette armée d'opéra-comique, c'est que son général, vétéran vénérable et ranci de campagnes lointaines, était subordonné à la *Congrégation militaire*, dont le cardinal secrétaire d'Etat et le prélat assesseur étaient les chefs.

Si ce spectacle donnait de la gaieté à l'Europe, il était logique qu'il inspirât aux Romains de toutes les classes un mépris extrême pour l'état militaire. L'aristocratie romaine est alors la seule qui ne connaisse pas le poids d'une épée : elle s'en estime heureuse. Quelques beaux fils sont au service de l'Autriche, les Altieri en 1809, mais en général les petits-neveux de ces terribles barons qui, de leur gantelet de fer, souffletaient les papes, et, de leur glaive, tenaient les empereurs en respect, n'avaient jamais porté l'épée qu'en verrouille. Il s'était créé dans toutes les classes un état d'esprit qui réjouirait nos modernes pacificistes (2). Le soldat était un mercenaire méprisé et presque inutile : le peuple lui préférait encore le sbire qui parfois arrêtait un voleur. En 1809, il était trop tard pour réagir. On l'avait bien vu, quand, en 1796 (3), Rome avait essayé d'opposer à Bonaparte les six à sept mille hommes de milice « paysans rassemblés par le tocsin, commandés par deux moines » avec huit pièces de canon, dont Napoléon riait encore à Sainte-Hélène. En 1798

(1) Cf ce qu'en dit Miollis, en 1814, dans les dernières pages de cet ouvrage. En 1790, Girodet ayant provoqué une bagarre, le bruit courut qu'un Français avait voulu prendre le château Saint-Ange: peut-être ce jeune peintre y fût-il effectivement parvenu au milieu d'une si incroyable panique.

(2) Lettre du commandant de recrutement, Bulletin de police du 8 janvier 1811, A. N. AF IV 1513.

(3) Dès 1793 Pie VI avait essayé de s'improviser une armée, « redoutable aux seules finances de l'Etat », écrit un contemporain. (Bibl. nazionale de Rome, mss. *Gesuitico* 196).

les Français n'étaient point arrivés à doter la République romaine d'une armée (1). On verra cent témoignages de l'horreur insurmontable qu'inspirera, de 1810 à 1814, l'affreuse conscription. En 1809, l'armée est encore plus décriée qu'elle n'est faible et plus méprisée des Romains qu'elle n'est méprisable.

Puissance militaire, l'Etat romain ne pouvait l'être : les papes étaient excusables, en raison de la nature particulière de leur pouvoir, de n'avoir point voulu réendosser sur leur robe blanche la cuirasse du belliqueux Jules II. Peut-être, en revanche, eussent-ils pu apporter à la création d'une petite marine de guerre plus de sollicitude. Un déploiement si considérable de côtes les y invitait. Civita Vecchia, qui n'est point une position exceptionnelle, pouvait cependant, ainsi que Terracine, devenir une base de défense très sérieuse. Une petite flotte bien armée, bien commandée, pouvait de Civita Vecchia au nord, de Terracine au sud, surveiller la côte et la protéger, sinon contre les attaques d'un grand ennemi, du moins contre les insultes des Barbaresques. Le cap Circeo, massif isolé qui, entre Terracine et Porto-d'Anzo, domine la mer de sa masse avancée, pouvait devenir avec quelques batteries une forteresse appréciable.

L'état maritime était au contraire fort misérable (2). Le port de Civita Vecchia, que les papes, sur la foi des rapports, croyaient tout au moins entretenu, était entre les mains d'une bande de fermiers dont les Français devaient découvrir les malversations et l'inertie. Trois bateaux mal armés, commandés par des chevaliers de Malte, constituaient la flotte. La côte était livrée aux incursions des ennemis les plus méprisables : en 1808, les agents français constataient que la défense était tout entière à organiser; à cette date, un bâtiment était saisi par des corsaires en plein port d'Anzo. A quelques lieues de la mer, Rome n'était protégée contre une invasion par aucune digue; en 1792, Pie VI avait assez montré la terreur que lui inspirait la visite possible

(1) *Diario* de Benedetti dans Silvagni, 19 mars 1798. « Mais au feu quelles figures feront-ils? » écrit ce Romain clairvoyant.

(2) Mémoire Pastoret, AF iv 1715; Tournon, t. I, p. 23, 24; Bulletins de police du 20 août et du 14 septembre 1808, AF iv 1503.

de la flotte républicaine, et cette leçon n'avait pu profiter, car depuis cette époque les fonds avaient manqué. Aucune côte en Europe ne se trouvait si démunie : sans soldats, sans marine, sans forts sérieux, sans esprit militaire, îlot pacifique dans une Europe depuis vingt ans en feu, l'Etat romain était tombé dans le mépris. Les Napolitains en fussent venus à bout en une semaine et un corsaire audacieux eût pu faire trembler Rome. Il eût trouvé devant lui, après des côtes sans défenses, des forts sans canons et un état-major sans soldats.

***

Une armée existait cependant, la formidable armée des fonctionnaires.

L'Etat romain, au caractère complexe, peut assurément, en 1809, passer pour une puissance monarchique, ayant un chef unique et viager, ou républicaine, puisque ce chef est à l'élection, aristocratique, puisqu'une oligarchie de cardinaux détient le pouvoir, ou démocratique, puisque c'est une oligarchie de parvenus; elle est avant tout — pour employer un néologisme peu élégant — une puissance bureaucratique. Aucun peuple en Europe ne compte proportionnellement tant de fonctionnaires et de si considérables bureaux.

« Un des principes du gouvernement, écrit Pastoret, était d'attacher à son service le plus grand nombre d'hommes qu'il pouvait employer », et Tournon : « On établit les emplois moins en vue des besoins que d'après les moyens qu'on avait de les payer et le désir d'entourer le trône pontifical... d'une nombreuse suite de personnes attachées à ses intérêts. » Un autre parlera « de la profusion des places dont se composent les rouages compliqués de l'administration » et l'ambassadeur Alquier en 1808 « de la quantité prodigieuse des domestiques et des agents ». « Trente mille », assure-t-il (1).

Cette profusion date de loin. Dès le seizième siècle, la Curie cons-

(1) Pastoret, Mémoire, AF IV 1715; Pellenc, Lettres, n° 33, AF IV 1715; Alquier, 10 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 97.

titue un monde d'agents : j'ai ailleurs eu à dénombrer la suite de fonctionnaires qu'un pape du seizième siècle traîne derrière lui dans un déplacement assez lointain (1). Au dix-huitième siècle, ce qui n'était qu'une manifestation de faste est devenu une nécessité de gouvernement et un moyen de règne. Les congrégations, préfectures, présidences, ne sont que les états-majors déjà fort considérables d'une armée de fonctionnaires subalternes. Les ministères fourmillent : or à Rome, il n'y a pas dix ministères, mais cent. A côté des administrations temporelles, il y a l'énorme gouvernement de l'Eglise, congrégations des Rites, de l'Immunité, de l'Inquisition, du Consistoire, des Evêques et Réguliers, du Concile, de la Propagande, de l'Index, du Cérémonial, de la Discipline régulière, des Indulgences et reliques, de l'Examen des évêques, de la Résidence des évêques, de la Fabrique de Saint-Pierre, de la Visite apostolique. Universelles par leur objet, elles sont romaines par leurs chefs, sous-chefs et employés. Il y a la Pénitencerie, la Daterie, la Chancellerie, la Secrétairerie des brefs, la Secrétairerie des mémoires, qui ont des bureaux tout comme, au temporel, le secrétaire d'Etat, le camerlingue, le trésorier et l'auditeur. La Chancellerie qui, à l'heure présente, abrite entre ses énormes murailles, dans ses immenses salles, de si maigres bureaux, est alors une ruche où chaque alvéole a son abeille, son frelon plutôt, qui suce plus qu'il ne rapporte, ruche bourdonnante et agitée. Le palais de la Daterie, malgré ses dimensions, serait trop étroit, si tous les employés venaient fidèlement tous les matins s'asseoir à leur bureau, puisque, assure-t-on, cette seule administration nourrit 4,000 employés (2). Et la *famille* pontificale, la cour du Vatican et du Quirinal! la tribu qui va du Maître du palais aux valets de cuisine, du Maître des cérémonies aux porteurs de la *Sedia*, des princes assistants aux Suisses de la porte et du Maître aux plus infimes chantres de la Chapelle : des centaines encore de fonctionnaires aux habits somptueux qu'on nourrit et habille.

Tout le monde est fonctionnaire. Sans parler des clergés dio-

(1) Louis MADELIN, *Médicis et Valois*, *Minerva*, 1er avril 1903, p. 406.
(2) PELLENC, cité.

césains dont nous allons parler, la province regorge de modestes agents : les conseillers communaux, qui sont gagés, se tiennent pour tels. A Rome même, il n'est pas jusqu'aux 1,200 *curiali* qui, hommes d'affaires de l'Eglise, ne s'estiment fonctionnaires, si bien que le quart au moins de la population, que les trois quarts de la classe qui ne mendie pas, vivent de l'Etat, intéressés à sa conservation intégrale, fonctionnaires généralement fort peu payés, mais satisfaits de toucher des petits gages sans toujours les gagner, parasitisme supérieur, mais analogue, à celui qui pousse, nous le verrons, des milliers de mendiants à la porte des couvents, Des juges touchent 1,200, 800, 700 francs par an; beaucoup d'agents de la Daterie travaillent à une autre tâche un peu plus lucrative. Le traitement est une sorte de petite rente que l'Etat paye au cousin d'un client du cardinal prodataire ou d'un familier du Secrétaire d'Etat. Chaque nouveau pontificat installe ainsi, dans des places créées *ad hoc*, une promotion d'agents nouveaux sans déloger les anciens. Chacun, ainsi, est heureux.

Ce peuple d'agents est dirigé par les prélats. La *prélature* est la condition nécessaire, la seule porte ouverte aux emplois supérieurs. Celui qui ne veut pas croupir parmi les agents subalternes « se vêt en abbé », endosse la soutane qui n'implique d'ailleurs aucun ordre de cléricature et peut échanger la soutane noire contre la violette et même la rouge sans recevoir la prêtrise. Dès lors, ce clergé *à côté*, en quelque sorte, est légion. Les jeunes abbés, après un stage assez court dans les bureaux inférieurs, deviennent prélats domestiques, *ponenti* de congrégations, clercs de la Chambre, auditeurs dans les tribunaux, attachés aux nonciatures : leur livrée, des bas violets. Quelques-uns se poussent aux prélatures cardinalices, auditeurs de la Rote, nonces, secrétaires des grandes congrégations, et aux trois hautes places : gouverneur de Rome, trésorier, auditeur du pape, prélats *di fiochetti* qui ont à la tête de leurs chevaux les houpes de soie rouge. Devenus cardinaux, ils seront de grands seigneurs avec gros revenus, carrosses, vie large, palais remplis d'une *famille* coûteuse, camériers, secrétaires, gentilshommes, valets, encore

des fonctionnaires médiats de l'Etat. Ainsi s'est organisé, avec sa hiérarchie traditionnelle, grouillant dans une certaine familiarité réciproque, ce monde énorme de hauts prélats et de bas valets, réunis par un lien puissant, un intérêt commun à conserver dans son intégralité l'Etat et sa constitution, puisque c'est cette constitution qui les a faits ce qu'ils sont ou les fera ce qu'ils prétendent devenir (1).

Et ce sera l'un des plus grands obstacles opposés à l'établissement du régime, une des causes les plus faciles à saisir et les plus notables de l'impopularité invincible et universelle dont pâtira, à Rome, le régime impérial. Celui-ci n'aura pas seulement, comme ailleurs, à exproprier un souverain, un gouvernement, une administration, mais un peuple entier.

***

Un pareil état de choses condamnait l'Etat romain à l'immobilité dans l'abus. Lois et abus profitant à cent mille citoyens qui formaient la classe dirigeante, tous se félicitaient d'une situation si profitable. Le pape le mieux intentionné, le plus éclairé n'y eût pu rien faire : il était le couronnement d'un édifice, il n'en possédait pas la clef et ne pouvait en modifier les parties.

On l'avait bien vu sous Pie VI et, récemment, sous Pie VII. Si différents qu'ils fussent, les deux pontifes avaient également tenté de réagir contre certains abus. Pie VI avait essayé d'arracher à la vie de fonctionnaire et presque de parasite ses indolents sujets, en essayant d'encourager, dans une certaine mesure, le commerce et l'industrie et en entreprenant de vastes travaux : il avait eu l'idée de liquider la situation financière qu'il avait d'ailleurs contribué à créer (2). Il s'était heurté à cette force d'inertie que les privilégiés — c'était ici la majorité —

(1) Pastoret, *Mémoire* cité; Tournon, *Etudes*, passim.

(2) Mémoire sur Pie VI, cité passim; Dupaty, t. II, p. 146; *Observations sur Rome française* dans les papiers inédits du baron de Tournon.

et leurs clients opposaient à toute tentative de réforme : il avait encouru une impopularité assez rare dans l'histoire des papes. Inspiré par Consalvi, Pie VII, à son tour, avait entendu, dès les premiers mois de son pontificat, introduire un peu d'air nouveau dans la vieille demeure. La bulle *Diuturnas* avait annoncé des modifications nécessaires à la « vieille machine » dont, en 1797, le général Bonaparte avait prédit « la dislocation ». Mais Consalvi lui-même ne nous laisse pas ignorer que cette tentative avait rencontré une opposition invincible, encore que respectueuse. On aimait Pie VII non pour ses idées, mais malgré ses idées. Consalvi passait pour le mal conseiller et il devait, bien longtemps après, payer cher sa lutte contre le parti réacteur. Le cardinal, reprenant en 1816 la tentative avortée, constatera qu'il avait fallu pour renverser ce mur fait de préjugés et d'intérêts une main plus brutale que celle du saint moine Chiaramonti. En 1809, l'édit réformateur restait lettre morte (1).

Le gouvernement romain demeurait donc en 1809 ce qu'il était, ou à peu près, en 1789. En apparence, en principe, régnait à Rome un despotisme sans limites et sans pareils, le despotisme d'un prince qui, sans contrôle et sans entraves, disposait à son gré, par l'action de son Secrétaire d'Etat, sa créature, de l'administration et de la police, par celle d'un trésorier et d'un auditeur, deux autres de ses créatures, des finances de l'Etat, que rien ne pouvait l'empêcher de gaspiller, et de la justice même dont il pouvait modifier le cours et casser sans phrases les arrêts les mieux fondés, le despotisme aussi d'un pontife, maître absolu des consciences et des âmes, chef spirituel de ses sujets, contre lequel toute opposition violente semblait damnable et tout complot sacrilège, et qui, au-dessus d'un collège de cardinaux dépouillé des anciens droits au contrôle d'une clientèle qui lui devait tout, d'une administration à sa dévotion et d'un peuple à genoux, ne devait de comptes qu'à Dieu.

(1) Consalvi, *Mémoires*.

En fait, ce despotisme était étroitement limité par une impitoyable tradition et entravé par la force invincible d'abus lentement accrus au cours des âges, captif d'une organisation qu'il pouvait réprouver, mais ne pouvait changer, subordonné à presque tous les intérêts qu'il était supposé régir. En fait encore, le caractère débonnaire du prince, affection paternelle, familiarité hautaine, bonhomie parfois rude, faisait moins régner le despotisme que l'anarchie. Nous verrons en son lieu une des preuves de la singulière licence qu'une telle attitude permettait au peuple lorsque nous parlerons de ce *Pasquino* où, chaque jour, s'inscrivaient les satires mordantes dont la police du pape ne faisait que sourire, et, après avoir vu régner en haut une tyrannie si paternelle, nous verrons se pratiquer en bas ce bizarre respect qui jetait aux pieds du pape un peuple toujours prêt à le railler.

Le Vatican a des *portes de bronze*, mais toujours ouvertes; un poste de Suisses à grandes épées regardent philosophiquement passer une valetaille effrontée.

Le Saint-Père est si bon! Il était si bon en effet que cardinaux, prélats, agents en prenaient fort à l'aise, se sachant forts de précédents scandaleux, concussions, malversations, maladresses, incapacité et insubordination cachées ou tolérées; il était si bon que la justice se rendait presque au hasard, que les procès restaient livrés à l'arbitraire, que les coups de poignards s'échangaient presque impunément, et que, faute de voir venir la répression d'en haut, la *vendetta* s'exerçait librement en bas; il était si bon que le trésor, gaspillé en faveur d'une clientèle, s'en allait en largesses aux amis, à tout le peuple, en feux d'artifices et en processions faites pour amuser la plèbe; il était si bon que la police était réduite à peu, l'armée à rien; il était si bon enfin que le peuple perdait tout respect réel pour l'autorité quelle qu'elle fût, tenant, à certains exemples, qu'on se citait tout bas, ses administrateurs pour des prévaricateurs heureux, ses juges pour des instruments dociles au service des influences et des intérêts, ses financiers pour des mangeurs d'argent et son souverain pour un bon oncle qui pouvait avoir ses colères, mais dont

l'inlassable bonté autorisait toutes les libertés grandes que son despotisme théorique eût dû interdire (1).

Ainsi l'anarchie, née d'un despotisme aux ressorts tout à la fois compliqués et relâchés, avait passé de l'administration la plus haute dans l'âme des plus humbles administrés : elle était dans les institutions, elle était aussi dans les esprits, les cœurs et les mœurs.

(1) Dans une vie de Pie VI d'un ton généralement très favorable à la papauté, Beccatini avoue cependant que, « sauf la Turquie, aucun Etat n'était plus mal administré que Rome ». Les « observations », d'un style si modéré et si respectueux que Tournon s'était fait présenter, aboutissaient aux mêmes conclusions (Papiers inédits de Tournon). C'étaient également celles de l'ambassadeur vénitien, Ziulian, en 1783.

CHAPITRE III

LE PEUPLE

Le gouvernement est conforme aux vœux de la population. — Les classes : le clergé : il est considérable, très attaché au pape et très populaire; évêques, curés et moines; la fortune des moines; leur influence immense; l'éducation confiée au clergé fortifie cette influence; l'instruction, qui est en principe bien organisée, est en fait très médiocre; absence de savants, médiocrité des écrivains, l'archéologie seule cultivée avec fruit; les académies; les artistes; Canova; les grands artistes de Rome ne sont point Romains. — La population laïque. — Il n'y a pas de haute bourgeoisie. — Le peuple des provinces : les Ombriens, Sabins, Volsques et Etrusques. — Le peuple de Rome. — Le Patriciat; les palais; les familles du baronnage; grosses fortunes délabrées; les patriciens aiment le régime sans se croire tenus à la fidélité; médiocrité de leur esprit et de leur vie; ils sont hostiles à la France, mais ralliables; ils sont sans aucune influence. — La bourgeoisie : médecins et avocats; vie mesquine; liens étroits qui les attachent à la Curie; les boutiquiers vivent du pèlerin; la bourgeoisie très attachée au régime. — Le petit peuple : misère énorme augmentée plutôt que diminuée par les considérables institutions de charité; les mendiants s'estiment heureux. — Le peuple entier s'accommode de son régime : son inconstance satisfaite par les fréquents changements de souverains; son esprit de fronde a une issue, le *Pasquino;* la fronde des cafés; goût pour le plaisir flatté par les fêtes; rôle joué par le *Lotto* dans la vie de Rome. L'orgueil romain; immense, il se repaît de la grandeur de son souverain; horreur des étrangers; indolence et tolérance. — Ce peuple aimable a le gouvernement qui lui convient.

On ne peut en toute équité juger et, partant, condamner un gouvernement, en ne se plaçant, pour l'apprécier, qu'à un point de vue purement idéal. Un gouvernement est assurément, en soi, bon ou mauvais et, après l'étude que nous venons d'en faire, il semble bien que le gouvernement romain n'était point bon. Suivant le mot de Stendhal, qui veut être très cruel, il fallait, pour reconnaître les règles qui dirigeaient l'Etat, « imaginer purement et simplement le contraire exact de ce que conseillent

les bons auteurs en la matière ». Mais, comme le disait à un de ces « bons auteurs » la réaliste Catherine II, ces messieurs travaillent sur le papier qui souffre tout. Un gouvernement peut être tenu pour mauvais, qui gaspille son trésor, ne respecte point la justice et ne se fait point obéir. Il ne peut être regardé comme odieux et malfaisant que s'il impose tyranniquement de mauvaises lois à un peuple aspirant à en connaître de bonnes.

Les peuples ont, dit-on couramment, le gouvernement qu'ils méritent. La formule est injuste et ne s'applique pas toujours. Elle s'applique ici : si un bon gouvernement est celui qui satisfait le peuple qu'il régit, épouse ses sentiments, partage ses passions, traduit ses opinions et réalise ses vœux, le gouvernement romain était un excellent gouvernement. Pour prendre une formule de la langue politique, le gouvernement romain est véritablement, en 1809, un gouvernement d'opinion, en ce sens qu'il est conforme sans aucun doute aux désirs de ses sujets, que, plébiscité, il serait acclamé, et que, par une singulière ironie, ce « gouvernement des prêtres », après avoir, dans une certaine mesure, par son antimilitarisme et son fonctionnarisme, réalisé d'avance, nous l'avons vu, le rêve d'un de nos socialistes, se trouverait par surcroît parfaitement lavé de toute tare aux yeux des démocrates qui admettent que l'accession du peuple emporte tout reproche et justifie toute loi. Loin d'imposer des lois au peuple, la papauté subit les siennes : un pape réformateur deviendrait vite impopulaire et Rome est plus papiste que le pape. Que l'Etat romain ait besoin d'une réforme, personne ne le niera; que le peuple romain, du haut en bas de l'échelle sociale, appelle le réformateur, personne, je pense, après un examen rapide de l'état social romain, ne voudra en convenir.

I

La population romaine, en dehors des trente mille fonctionnaires dont l'opinion était serve, se décomposait en

six classes : le clergé, le patriciat, la petite noblesse qui était innombrable, une assez basse bourgeoisie, les artisans et la populace.

Le clergé était énorme; nous n'entendons point parler ici du monde qui « se vêt en abbé », ecclésiastiques dont il est assez expédient de dire que l'habit ne fait pas le moine, fonctionnaires qui, nous l'avons vu, ne portent la soutane que comme une livrée, mais du véritable clergé, des pasteurs d'âmes ayant reçu les ordres et dirigeant les fidèles. Evêques, chanoines, curés, sous-curés, prêtres de tout rang, moines et religieuses constituaient, en 1808, dans les deux provinces conservées au pape, une population de 17,000 âmes au milieu de 1,500,000 habitants. On comptait 7,000 séculiers, et plus de 10,000 réguliers. Dans la seule région qui devait former, sous les Français, le département du Tibre, il y avait un ecclésiastique pour 132 habitants. Les deux futurs départements contenaient trente-deux diocèses dont vingt autour de Rome et douze en Ombrie. A Rome, 23 séminaires contenant environ 700 élèves présentaient ainsi chaque année près de 100 lévites à l'ordination. Rome, qui n'avait que 134,000 habitants, comptait 85 paroisses officielles, à côté de 250 églises desservies par des chapelains, aumôniers, prêtres libres. A Città di Castello, petite ville d'Ombrie de 11,000 âme, son trouvera encore, en 1812, 230 prêtres, et le bourg de Nocera, gros de 800 âmes, a un évêque et un séminaire.

A part les six cardinaux, évêques suburbicaires, qui ne se voyaient guère dans leurs minuscules diocèses de la banlieue, Ostie, Palestrina, Albano, etc., les évêques romains étaient, en thèse générale, fort absorbés dans leurs fonctions apostoliques. N'aimant guère les prélats de cour, ils n'en partageaient pas les ambitions fiévreuses, les mœurs légères et la facile doctrine. Evêques ombriens et romains étaient communément des prêtres pleins de foi et de vertu. Ils étaient les soldats les plus fidèles du pape, dans lequel ils considéraient plus le vicaire de Jésus-Christ que le prince romain. Les prêtres de leur diocèse gardaient au Saint-Siège une fidélité aveugle et qui semblait

inaltérable : le pape était tenu par l'immense majorité d'entre eux pour un oracle infaillible, et ce « fanatisme », dont les agents français devaient particulièrement signaler les effets chez les prélats ombriens, était une soumission au magistère spirituel du pontife, plus absolue à mesure que leur éloignement de Rome les garait mieux de l'esprit frondeur de la ville aux pasquinades. Ils étaient, eux aussi, des conservateurs très résolus et très étroits : tous cependant ne retiraient pas de très gros bénéfices matériels du régime; car si un évêque de Ferentino touchait 32,000 francs — ce qui était le maximum — il y avait d'humbles évêques comme celui de Sutri qui se devaient contenter avec 7,000; les prébendes des chanoines pouvaient être de 3,000, mais tombaient parfois à 400. Ces revenus étaient assis sur des biens fonds : leurs récoltes préoccupaient fort ces ecclésiastiques, mais, comme tous les Romains, ils étaient satisfaits de peu. C'étaient des prélats fort accessibles : vivant dans de très petites villes, ils ne pontifiaient qu'à l'église sous des ornements très dorés et parfois bien fanés; en dehors, ils entretenaient avec leurs diocésains, peu nombreux, des relations empreintes d'une familiarité cordiale et d'une bonhomie un peu triviale. Leurs palais délabrés étaient ouverts à tous et on n'y refusait jamais aux pauvres une tranche de *polenta* au safran ou quelques bajocques. A plus forte raison, les curés, issus du terroir, sortis du peuple, en partageaient-ils les opinions, les préjugés, les vertus et les défauts, les aspirations et les superstitions. Malpropres, même dans leur faste d'église, ils n'avaient point toujours la barbe fraîche et les soutanes fines des prélats du Quirinal; ils étaient rudes et bons, ne refusant point de vider avec un paroissien, après vêpres, un *fiaschetto* de Marino ou d'Orvieto et tendaient sans façon leur tabatière à un pauvre homme fort mal vêtu. Ils étaient, grâce à leur dévotion, très soumis au souverain romain et, grâce à leur attitude, fort influents sur une population d'ailleurs profondément religieuse. C'était donc pour tout usurpateur de fort dangereux adversaires — et assurés.

Les moines en constituaient de plus redoutables encore; car,

tout au moins à Rome même, ils étaient plus influents encore. Les Etats romains en comptaient 5,244 et il y avait 5,487 religieuses. La seule ville de Rome possédait 1,463 moines et 1,131 nonnes répartis en cent quarante-cinq couvents. Le couvent de la *Santissima Concezione a Capo le Case* abritait 131 moines, celui de *San-Francesco* 105; mais beaucoup étaient moins peuplés : la *Minerva* n'était occupée que par 52 dominicains, et soixante et un monastères ne comptaient que 10 moines et moins. Hors de Rome, le futur département du Tibre comptait deux cent quarante couvents d'hommes peuplés de 1,733 religieux et soixante-treize monastères de filles enfermant dans leurs cloîtres 1,526 religieuses. L'Ombrie présentait 2,048 moines et 2,830 religieuses; Assise était le centre d'une vie monacale telle que les fils de saint François représentaient, dans les deux futurs départements, le tiers de cette énorme population régulière (1).

A Rome même, la fortune des moines s'élevait à 930,000 francs de rente. Le chiffre paraît gros; de fait il ne constituait en moyenne à chaque individu qu'une rente de 900 francs. Les religieuses étaient encore moins riches; *San Domenico e Sisto*, le plus riche couvent de femmes, avait un revenu de 67,000 francs. En province, les ressources étaient plus minces. Cependant, il y avait quelques couvents très riches : les chartreux de Trisulti, près d'Alatri, jouissaient de 96,000 francs de rente; Farfa, jadis rivale du Mont-Cassin, était, en 1800, tombée à 25,000 francs. En masse, les congrégations possédaient un gros revenu; la part de chacun y était cependant maigre. La légende du *milliard des congrégations* existait déjà : avant 1809, les agents de Napoléon l'accréditaient à plaisir. Il faut croire l'ancien préfet de Rome, quand il affirme que la liquidation réservait des mécomptes; le milliard fondit, comme s'évanouit un mirage. Si on eût, après 1810, accordé loyalement à tous les

(1) A. N. Rapport général d'Anglès, 1810, F7 4435; Olivetti, 14 septembre 1810, F7 6531; Rapport au Bulletin de police du 23 août 1808, AF IV 1503; Alquier à Fouché, 7 juin 1808. AF IV 1715; Tournon, t. II, p. 62-65

moines et religieuses la pension promise, l'Etat, maître des couvents, se fût trouvé la dupe de son opération.

Grâce à l'économie de l'existence en commun et à la vie frugale que, moines et Italiens, ils étaient doublement amenés à pratiquer, ils pouvaient faire de grosses aumônes; elles étaient, à Rome, devenues si habituelles et si larges que tout un peuple vivait du pain distribué à la porte des couvents. D'autre part, ils étaient les principaux clients des artisans romains, car ils dépensaient bien plus que les princes pour l'entretien de leurs immeubles; l'enrichissement de leurs chapelles nourrissait dix métiers. En province, des pays entiers vivaient des moines : Subiaco, Fossanova, Casamari, Assise, Alatri.

Leur influence venait moins cependant de leurs communes largesses que de leur incroyable diversité. « On les a nuancés, écrivait avec raison un agent de Fouché en 1808, de manière à convenir à toutes les classes de la société : entre le moine mendiant et le chanoine de Saint-Jean de Latran, l'on compte autant de nuances qu'il s'en trouve entre les mendiants des rues et la duchesse. Chaque classe monacale s'empare de la classe sociale à laquelle il correspond. » De fait, ils étaient les conseillers et les directeurs de Rome entière : du rude Trinitaire aux façons de forban qui rudoyait et du Capucin jovial qui conquérait par ses *lazzi* le Romain de la basse classe, jusqu'à l'austère Dominicain, directeur des consciences aristocratiques et au Bénédictin qui, de sa bibliothèque, administrait la science à Rome, trente ordres s'échelonnaient où le mendiant de la rue, l'artisan, le cultivateur, le petit bourgeois, le patricien se connaissait des frères, des oncles, des fils et qui, entourés du prestige dû à leur robe et à leur discipline alors très stricte, dirigeaient les familles et jouissaient, partant, d'une influence contre laquelle le pape le plus énergique n'eût rien pu entreprendre.

***

Maîtresse des âmes, l'Eglise l'était surtout parce qu'elle tenait seule l'éducation. Le monopole, qui n'existait pas dans

les lois, existait, de fait, à son profit. A entendre certains agents français, elle distribuait assez parcimonieusement l'instruction aux trois mille huit cent dix élèves des collèges et particulièrement à la noblesse, « l'intérêt des prêtres étant de l'avilir et de l'assujétir ».

A la vérité, si on examine l'éducation et l'instruction données, il faut reconnaître que le régime scolaire n'était point en principe sensiblement inférieur à celui que l'ancien régime avait fait connaître à la France, mais des institutions fort appréciables se trouvaient aboutir à des résultats médiocres (1).

L'enseignement primaire était fort négligé et cependant Rome avait, pour l'instruction du peuple, précédé la France : Joseph Calasans y avait, cent ans avant Jean de la Salle en France, fondé des écoles populaires et gratuites approuvées par Clément VIII et Paul V à la fin du seizième siècle. Ces *Ecoles pies*, au nombre de quatre à Rome en 1809, partageaient avec deux *écoles doctrinaires*, deux *écoles chrétiennes*, cinquante-deux écoles régionnaires, la mission d'instruire le peuple : presque tous les villages avaient leur école primaire. Mais la paresse naturelle du peuple lui faisait négliger une libéralité aussi appréciable : les maîtres, aussi bien, sauf dans les *Ecoles pies*, esprits théologiques et scolastiques, dispensaient une instruction ou très rudimentaire ou fort peu attrayante. Ils formaient des croyants très pieux : la foi suppléerait à la science; si Dieu avait marqué l'enfant de son sceau, celui-ci, même gardant les pourceaux, comme Peretti, deviendrait, tout comme celui-ci, un grand pape, Sixte-Quint. Le peuple connaissait les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament — et bien d'autres encore, mais ne savait pas lire.

L'enseignement secondaire et supérieur était, en principe aussi, libéralement distribué. Les collèges *Clementino*, *San Pantaleone*, *Nazareno*, le *Collegio Nuovo* présentaient des res-

(1) Norvins, 30 juin 1811, F7 8892; Tournon, Etudes, citées, II, 83-90; Souvenirs d'un gentilhomme italien (*Revue britannique*, t. III, p. 254); Mémoires d'Orioli, p. 172, 173; et dans les *mss.* de l'Alessandrina I et X, *Relazione dell' Archiginnasio romano nel rettorato di Mgre Carlo-Luigi Costantini.*

sources évidentes, puisque le seul *Nazareno* possédait dix-huit maîtres.

D'autre part, l'Université de Rome semblait considérable, puisqu'elle ouvrait aux jeunes gens deux enceintes également savantes, la *Sapience* et le *Collège romain*, puisque la *Sapience*, que son antiquité rendait vénérable (elle était presque contemporaine de notre Sorbonne), comprenait cinq facultés avec six maîtres à la théologie, six au droit, neuf aux sciences, et onze aux belles-lettres, des cabinets de physique et d'histoire naturelle, et de riches bibliothèques, puisque le *Collège romain* comptait de son côté quinze professeurs, neuf suppléants, un observatoire, un musée. Enfin l'Université de Pérouse, quoique en décadence, réunissait encore en ses murs célèbres quarante-huit professeurs, et, « avec ses cabinets d'histoire naturelle, de chimie, de physique, son laboratoire, ses ateliers de peinture et de sculpture », des ressources telles que, de l'aveu d'un Français, « il n'y a pas une ville de France qui ne se fît honneur d'un tel établissement (1) ».

Le résultat d'une instruction, en apparence si généreusement dispensée, en réalité fort étroite dans la pratique, est, je le répète, très médiocre (2). La bourgeoisie est ignorante, l'aristocratie puérile, et Rome offre une étrange pénurie de bons écrivains, de savants sérieux, de grands artistes, de jurisconsultes instruits et de médecins habiles, tous produits qui devraient sortir des officines si bien organisées de Rome et de Pérouse.

Sans doute, il y a à Rome quelques médecins qui ne sont point méprisables : Préla, Giovanelli, l'accoucheur Savetti, mais, en thèse générale, les étudiants de la Sapience sortent de cet établissement dans l'état d'esprit de M. Purgon : saigner, purger et clystériser. « Presque tous les malades exposés à leurs soins, dira cinquante ans après l'impitoyable About, déjeunent d'une purgation et dînent d'une saignée. » Le jugement est valable

(1) Norvins, 22 septembre 1812, F7 6531.

(2) Gentilhomme italien cité; Orioli cité; *Relazione dell' Archiginnasio* cité: ce dernier document montre à quel point les professeurs en prenaient à leur aise.

pour 1809. A lire le récit des derniers moments de Clément XIV (1), on croit assister à une scène de Molière qui serait tragique. Ces médecins ignares et pédants, administrant du latin de cuisine en guise de remèdes, sont inférieurs en science aux herboristes auxquels ils font préparer leurs onguents. Il fallait au savant une véritable énergie et presque de l'héroïsme pour briser les cadres trop étroits, car « la théologie menait à tout et la physique en prison » (2). On citait les hommes qui, à Rome, avaient pu simplement suivre le mouvement des sciences, mais les meilleurs savants de Rome étaient les moindres de ce pays d'Italie qui avait donné à l'Europe Galilée, Torricelli, Galvani, Volta et tant d'autres.

Sans doute encore, on écrivait à Rome; on y écrivait même beaucoup trop. C'était une littérature abondante et adipeuse. Il n'était guère de bourgeois qui n'eût su tourner un sonnet; des avocats, trop nombreux pour pouvoir tous plaider, fabriquaient à la journée des comédies et des tragédies; les prélats s'essayaient à l'élégie et à l'épithalame; des princes comme Chigi taquinaient à l'envi la muse; tout le monde eût écrit une longue dissertation d'archéologie. Quelques-uns en écrivaient de fort belles, car le mouvement de renaissance qui était parti de Naples, cinquante ans auparavant, avait gagné Rome, suscité un Cancellieri, Visconti, Fea, Uggeri (3), et, résultat appréciable, amené Pie VII à entreprendre le dégagement et la restauration des monuments antiques, Panthéon, arcs de Septime Sévère et de Constantin, Colisée (4). Mais à côté des archéologues qui, par d'intéressantes études, avaient arraché à l'apathie romaine de si intéressants résultats, quel singulier concours! Faut-il que Tournon lui-même ait été gagné, durant son séjour, à cette littérature de mirliton pour citer avec éloge Chigi, Biondi et Alborghetti, « remarquables poètes » (5). Ces faiseurs de sonnets, ces fabricants de pièces

(1) Lettres de Bernis, dans MASSON, *Cardinal de Bernis*, p. 292.
(2) STENDHAL, t. I, p. 163.
(3) Mémoire Pastoret, AF IV 1715 et TOURNON, *Etudes*, t. II, p. 88.
(4) THÉDENAT, *Forum romain*, p. 46, 47, et Mémoire Pastoret, cité.
(5) TOURNON, t. II, p. 89.

qui, à l'exception du comte Giraud, faisaient applaudir d'ineptes farces, ces poètes élégiaques, épiques, tragiques, idylliques, bucoliques, géorgiques qui prenaient texte de la moindre aventure pour en faire de la poésie, ces écrivains à la galanterie fade qui eussent tous signé le sonnet à Uranie comme leur meilleure œuvre et dont l'anthologie formerait cent volumes, se réunissaient en académies, *Arcadi* et *Lincei* à Rome, *Ardenti* à Viterbe, *Tisoni* à Rieti, etc. Les plus célèbres de ces académiciens étaient ces *Arcades* « faiseurs de sonnets qui se rassemblaient pour se lire mutuellement leurs sottises » (1), faux bergers de lettres qui, sous les ombrages factices d'une Arcadie illusoire, se croyaient des Virgile, des Ovide, des Horace, des Théocrite, des Pindare, pas beaucoup plus ridicules, d'ailleurs, que certains de leurs émules et contemporains français, mais qui, par leur unanime médiocrité, faisaient véritablement rêver. D'ailleurs cette médiocrité si féconde était plus affligeante en ces lieux où Mécène avait reçu Horace et Virgile, où Léon X avait tenu sa cour de savants, d'écrivains et d'artistes.

Les artistes! Rome eût proclamé bien haut qu'à défaut de bons écrivains, elle savait former des artistes et qu'elle en possédait de fort grands (2). Elle eût mis en avant, en 1809, un Canova et plus bas un Thorwaldsen dans la sculpture, un Camuccini dans la peinture, un Zingarelli dans la musique. Ces noms pourraient en effet faire illusion. Antonio Canova avait bien son atelier à Rome, et nous verrons à maintes reprises de quelle façon était adulé « ce grand sculpteur, le plus grand qui ait existé depuis Phidias » (3). Mais Canova, adopté par Pie VII comme il devait l'être par Napoléon, n'était à aucun degré un produit de la culture romaine — puisque c'est ici des résultats de la culture que nous parlons, — Trévisan déraciné qui, arrivé à Rome en plein talent, est en quelque sorte une gloire d'importation. Son jeune rival Thorwaldsen

(1) Arhenholtz, t. II, p. 45; Dupaty, t. II, p. 8.
(2) Mémoire Pastoret; Tournon, t. II, p. 80-84.
(3) Kotzebue, *Voyages*, t. III, p. 285-299. Tout le chapitre sur Canova est de ce style.

est un Danois; le peintre Granet, qui a, depuis longtemps, à Rome un atelier renommé, est d'Aix; le premier paysagiste de Rome est Hackert, un Brandebourgeois (1). Il est bien vrai qu'on sculpte et peint à satiété, mais ces modelages, faciles, *come se fosse una cera molle* (comme si c'était de la cire molle) disaient déjà avec orgueil les Italiens du seizième siècle, ces peintures sans vigueur, copies de maîtres qui soulignent cruellement l'absence de tout maître, sont précisément la condamnation de l'art romain, avant tout industriel et vénal : le peintre Battoni, vrai Romain, « ne songe qu'à gagner de l'argent en faisant des portraits d'Anglais à la douzaine » (2); Camuccini, qu'en 1809, les Romains salueraient presque comme un Raphaël au berceau, est un copieur habile, artiste consciencieux et instruit, disciple lointain d'Andrea del Sarto et du Dominiquin, froid coloriste qui n'est roi que dans le royaume des manchots. Quant au musicien Zingarelli qui, depuis 1804, règne dans les chapelles et les théâtres d'opéra de Rome, ce Napolitain n'est, lui aussi, qu'un Romain d'adoption : mélodiste habile, il est d'ailleurs un compositeur sans nerfs et sans idées; sa *Jérusalem détruite* triomphe cependant avec fracas, et lorsque, dans son *Romeo*, la cantatrice entonne *Ombra adorata, aspetta*, les applaudissements se font délirants; sa musique religieuse fait pleurer, mais n'a guère qu'une note (3). Il est donc sacré roi de la musique, comme Canova est proclamé roi de la sculpture. Mais il se trouve ainsi qu'au-dessus des artistes faciles qui composent l'*Académie Saint-Luc* en pleine décadence (4), il ne se trouve que deux noms qui brillent au ciel romain, celui d'un Vénitien et celui d'un Napolitain. Il paraît donc avéré que l'éducation ne fait pas plus à Rome de grands artistes que de grands savants, et que les plus brillants produits de l'instruction se confinent dans une médiocrité qui donne à penser.

Cette instruction, si développée dans la théorie, produit donc

(1) Arhenholtz, t. II, p. 73; Tournon, t. II, p. 22, 23.
(2) Arhenholtz, t. II, p. 81.
(3) *Necrologia di N. Zingarelli*, par Liberatore, Naples, 1837; Villarosa, *Elogio di N. Zingarelli*, 1887.
(4) Quatremère de Quincy, Canova, p. 128.

dans la pratique d'assez pauvres résultats. Ce n'est peut-être point aux savants, écrivains et artistes qu'on en peut juger; les professeurs sont excusables de ne point toujours former des Galilée, des Pascal, des Michel-Ange, des Gœthe et des Leibnitz; on leur demande moins de former des génies que des caractères. Les maîtres romains ne forment pas plus des uns que des autres, si l'on en juge par l'état d'esprit des classes qui composent le peuple romain. Ces professeurs obtiennent tout au moins un résultat : l'uniformité du moule où ils ont jeté tout un peuple assure à ce peuple cette fameuse unité morale tant rêvée par tous les gouvernements despotiques, et au souverain une fidélité sans zèle dont la suite de cette étude nous fera connaître les traits.

II

Ce qui manque à ce peuple dans son ensemble, c'est cette classe sociale qui doit être tenue pour la plus nécessaire à l'équilibre moral comme à l'activité matérielle d'un peuple, et qui est la haute bourgeoisie. Chez un peuple qui ne possède ni grande industrie ni haut commerce, chez lequel l'avocat n'est que l'homme d'affaires et le médecin le plus haut domestique des familles nobles et des puissantes congrégations, il ne peut y avoir de haute bourgeoisie : un patriciat considérable occupe les palais de Rome et de la province, une petite noblesse, aussi abondante que la postérité de Jacob, peuple les petites cités (1); en dessous, une population de paysans pauvres, d'artisans assez humbles, de modestes négociants, puis une populace de mendiants parasites. Entre les deux groupes, — hormis trois ou quatre banquiers que le patriciat s'apprête à absorber, comme Torlonia, — une très étroite bourgeoisie réduite à des médecins moins considérés

(1) Notes sur les familles nobles des Etats romains; de Gerando à Daru, 4 mai 1811, AF IV 1715; Norvins, 8 octobre 1812, F7 6531.

que les pharmaciens qui d'ailleurs les protègent, à des avocats ravalés au rôle d'intendants avisés à des « marchands de la campagne », fermiers riches, mais grossiers, bornés, parvenus sans autorité et n'en méritant pas.

L'Etat romain ne présentait plus, en 1809, que 820,243 habitants, Rome, 134,973, le malheur des temps ayant, entre 1795 et 1805, fait tomber de 30,000 âmes la population de la cité. Le Latium, la Sabine, les provinces Marittima et Campagna, le Patrimoine, Rome et ses environs, le futur département du Tibre, comptaient 530,000 habitants; l'Ombrie en avait 290,243 en 1808 (1).

Cette dernière province se distinguait assez nettement du reste de la population. Ce sont des Toscans plus que des Romains que ces habitants du haut Tibre : ils participent de toutes les qualités de la race toscane; esprits fins et parfois délicats, industrieux et artistes, ils avaient, moins que leurs voisins du sud, subi l'influence un peu endormante du gouvernement ecclésiastique. Culture et industrie y étaient plus relevées : Foligno avait été entre Florence, Ancône et Rome, un grand marché d'échanges, et gardait une relative activité que signalera Norvins. Mais Pérouse surtout pouvait, sous un gouvernement protecteur de l'industrie, devenir une des métropoles de l'Italie centrale. Le caractère tranquille, humain, assez docile des Ombriens, ramenait naturellement l'esprit à ce François d'Assise qui, prêchant l'amour universel, avait recruté ses premiers disciples parmi les petites gens de son pays; leur goût délicat les faisait encore les dignes neveux de ce Pérugin qui avait, trois siècles auparavant, évoqué de si suaves figures sur les murs du *Cambio* de Pérouse. Ils étaient religieux, soumis à leurs évêques, mais sans avoir jamais frondé l'autorité religieuse, ils se dérobaient, plus que les gens du sud, à l'influence ecclésiastique; à Foligno, on avait pu fonder un collège indépendant du clergé; l'Université de Pérouse lui était moins inféodée que celle de Rome. Il ne semble pas d'ailleurs que les papes aient jamais contrarié

(1) Alquier à Fouché, 7 juin 1808, AF IV 1695; TOURNON, *Etudes*, t. I, p. 275.

cette tendance à l'indépendance intellectuelle; ils se contentaient de ne la point encourager, satisfaits de voir dans ces peuples, avec un attachement extrême aux pratiques du culte et à la foi catholique, une grande docilité aux lois des gouverneurs. Ces villes d'Ombrie, l'artistique Pérouse, Foligno ceint de sa féconde plaine, la suave Assise, la pittoresque Spoleto, Rieti « l'Heureuse », Orvieto, hérissé de ses clochers, et, dans l'Apennin ombrien, Città di Castello, Gubbio, Citta della Pieve abritaient à l'ombre de cathédrales, d'églises, de couvents, pour la plupart célèbres dans l'Europe entière, une population heureuse de sa vie, médiocrement mais uniformément aisée, citoyens paisibles, d'accord pour unir à un esprit suffisamment cultivé une foi très profonde et à une indépendance sans éclats un dévouement tranquille à un pouvoir qui ne les opprimait pas. Un gouvernement sans haine ni violence, respectueux de la religion et de la liberté, pouvait trouver là de plus faciles sujets que dans le reste du pays soumis, avant 1809, à la domination pontificale (1).

De Corneto à Frosinone, de Subiaco à Civita Vecchia, le type assurément varie. Tournon qui, durant quatre ans, a vu défiler devant lui vingt mille conscrits du département du Tibre, distingue bien des Albains, Latins et Volsques au type classique, des montagnards d'Alatri au corps trapu et au faciès sauvage, et des Sabins, petits hommes nerveux à la vive physionomie, les descendants des Etrusques à l'expression douce que lui fournissaient les monts Cimino; mais la majeure partie de la population était, de l'aveu de ce même préfet, qui, si sérieusement, lui parlait des « grands ancêtres romains », de sang si mêlé qu'on y retrouvait du Hun, du Goth, du Sarrasin, du Grec et peu de Latin, et, tandis que leurs femmes enthousiasmaient après d'autres le sensible préfet de Rome, celui-ci se montrait peu édifié d'une population masculine qui, livrée aux indiscrètes investigations du conseil de revision, étala, quatre ans durant, d'étranges infirmités, teigne, rachi-

(1) Norvins, 20 septembre 1812, 10 octobre 1812, F7 6531; Radet, 1810, au Bulletin de police du 14 août 1810, AF IV 1509.

tisme, scrofules, phtisie, maux innombrables que dénoncent à leur tour les médecins majors plus compétents encore (1).

Si différents au physique, gens de la plaine et de la montagne l'étaient naturellement par les mœurs. Si l'indolence était le trait commun qui les rapprochait, elle se faisait inertie, philosophique et presque souriante dans la plaine, ombrageuse et arrogante dans la montagne; la paresse faisait des mendiants en bas et des brigands en haut. Le sud, avec les monts Volsques et les marais Pontins, constituait ce que les papes appelaient « leur petite Tartarie » : ce pays leur appartenait à peine; ces gens, barbares sans culture, vivaient, plus que leurs compatriotes du nord, sous le régime féodal; ils étaient sujets des Colonna et des Caetani. Une aristocratie abondante peuplait les petites villes : Anagni possédait « ses douze étoiles », douze familles parmi lesquelles le Caetani di Sermoneta était l'astre prépondérant. Plus encore que les Caetani et les Colonna, plus que les papes, les bandits étaient d'ailleurs, nous l'avons vu, princes de Frosinone et autres lieux; la population les y accueillait en maîtres populaires (2).

Pas plus d'ailleurs qu'aux Ombriens libéraux, Rome ne faisait sentir à ces Volsques barbares un joug bien lourd. On se préoccupait assez peu au Quirinal du caractère et des mœurs de ces sujets du nord et du sud. La grande ville absorbait tout entière l'attention du gouvernement pontifical; le patriciat des quarante palais et sa clientèle de demi-bourgeois, d'artisans protégés et de mendiants faméliques, voilà ce qu'on appelait *le peuple romain;* voilà ce que voyaient les visiteurs; c'est ce peuple romain que, depuis un siècle, l'Europe regardait avec curiosité; c'est ce que la Curie eût appelé ses vrais sujets, et c'est ce peuple-là que, plus que les Ombriens, les Etrusques, les Albains et les Volsques, Napoléon entendit conquérir. Ces habitants de Rome, même réduits à 135,000, semblaient seuls réaliser aux yeux de leurs

(1) Le commandant de recrutement. Au Bulletin du 18 janvier 1811, AF IV 1513; Rapport sur les recrues romaines versées au 17e de ligne, Bulletin du 12 février 1812, AF IV 1520; TOURNON, *Etudes*, t. I, p. 284.

(2) Norvins, 12 novembre 1812, 29 novembre 1812, F7 6531.

gouverneurs comme de leurs hôtes, et présenter à la critique des uns, à la louange des autres, le type du *sujet romain.*

***

A travers Rome, au sommet des collines mal aplanies par le temps, au fond des vallées où se serrent les rues obscures, de grands édifices, la plupart sombres et massifs, dominent masures, échopes et cabarets. Ce sont les palais du patriciat. La plupart se rencontrent aux quatre coins de la ville, dans les quartiers populaires : les Borghèse au Campo-Marzo, les Sacchetti, les Farnèse autrefois, les Braschi, les Sforza Cesarini, les Massimi, le duc de Sora, les Gabrielli dans les ruelles enchevêtrées à travers lesquelles le *Corso Vittorio Emmanuele* a mis, depuis, air et lumière, les Spada, les Mattei, les Cenci, les Santa Croce voisinant presque avec le Ghetto, et le Caetani, duc de vingt fiefs, moisissant dans un palais noir enlizé dans la *via delle Botteghe Oscure* (boutiques obscures); le palais Orsini se dégageait mal des ruelles sombres qui ceignent le théâtre de Marcellus : plus hardis encore, les comtes Giraud avaient bâti leur célèbre palais en plein Borgo et les Corsini dans le populacier Trastévère.

Ces palais qu'avaient signés de grands artistes du seizième siècle, de Michel Ange aux San-Gallo, monuments aux escaliers princiers et aux énormes galeries, aux salons que des Carrache et des Guido Reni avaient décorés, aux murs desquels se pressaient les toiles célèbres de cent maîtres, aux cours d'honneur dignes de palais souverains, aux écuries encore remplies de carrosses armoriés et de chevaux aux harnais pompeux, mais dont le *portone,* dominé par les armes en pierre de la famille, s'ouvrait si souvent sur les ruelles populaires, ces palais de style si grandiose et de si misérable voisinage étaient bien autant de symboles de ce patriciat somptueux, au luxe obligatoire, mais à l'abord facile et presque familier, caste à la fois entichée de noblesse et dépourvue de morgue, chefs d'une clientèle indiscrète qui, ayant trouvé la porte ouverte, s'était

parfois sans gêne installée dans les palais mêmes, en peuplait les recoins secrets et les dépendances.

Les patriciens avaient été très riches, qu'ils fussent d'origine féodale comme les Caetani, les Colonna, les Orsini ou d'origine pontificale, comme « les neveux » Buoncompagni, Aldobrandini, Borghèse, Ludovisi, Barberini, Pamfili, Chigi, Rospigliosi, Altieri, Odescalchi, Albani. Durant trois siècles, chaque avènement avait, tous les huit ou neuf ans, créé une nouvelle famille patricienne et l'avait avant tout comblée de biens. D'autres étaient venues de différentes parties de l'Italie, les Sforza Cesarini de Milan, les Doria de Gênes, les Corsini de Florence, mais tous attirés par la faveur des papes et traités en neveux. Récemment, quelques banquiers heureux, les Torlonia, naguère, avaient forcé les portes du patriciat; Torlonia, duc de Braccianio, ne se fût cependant senti du « baronnage » que le jour où l'un de ses fils eût connu le sort d'un Alexandre VII, pape magnifique sorti de la banque Chigi. L'argent s'était épandu, trois siècles durant, sur ce patriciat : le fastueux Paul V avait fait des Borghèse, ses neveux, une des familles les plus riches de la vieille Europe.

De tant d'argent, que restait-il? Peu en réalité, pour tant de faste obligé et pour tant d'intendants infidèles, profitant depuis un siècle de la légèreté de leurs maîtres et de leur ignorance des affaires. Dès le milieu du dix-huitième siècle, la moitié du patriciat était ruinée; on laissait les vastes palais se détériorer; on vidait les écuries; on fermait les salons; dans les rares *recivimenti*, « on jouait. on causait et l'on mourait de soif ». Ce qui est nécessité chez les uns devient habitude un peu sordide chez les autres. La peur de la ruine a été la fin des grands galas. Et si les Borghèse possédaient encore 800,000 livres de rente, près de vingt millions, si les Doria, les Corsini, les Buoncompagni étaient encore millionnaires, des craquements de mauvais augure couraient le long des palais voisins, et ces sinistres lézardes commençaient à les faire tous réfléchir et trembler (1).

(1) Barras, t. IV, p. 209; Arhenholtz, t. I, p. 149, 155; F. Masson, *Bernis*, p. 285.

Or les patriciens avaient tout reçu de la papauté, mais ils n'en espéraient plus rien. Il était rare qu'on choisît deux papes dans la même famille; le capital assuré par un pape à ses neveux restait acquis, et ce capital était la seule source de leurs revenus; car, à part de rares exceptions, aucune situation officielle lucrative ne leur était confiée, et leur esprit borné leur interdisait, nous l'avons vu, toute entreprise fructueuse; leurs terres elles-mêmes, livrées aux marchands de la campagne, ne leur rapportaient pas le dixième de leurs fruits. La République romaine avait hâté la ruine de beaucoup, menacé les Braschi, plus récemment enrichis, d'une complète déconfiture, arraché près de 700,000 livres à Buoncompagni et, malgré ses platitudes, presque autant à Camillo Borghèse (1).

Cette misère dorée les livrait au conquérant qui serait bon payeur. Certes, la papauté ne leur déplaisait point; elle ne leur imposait pas de lourds impôts; elle ne les appelait pas au service militaire; l'aristocratie ne réclamait nullement l'honneur de porter le mousquet (2), ne songeant pas plus, à ce moment, comme à celui où écrivait About, « à mettre ses fils à l'armée que le faubourg Saint-Germain ne pense à jeter ses enfants dans les droits réunis » (3); à très peu d'exceptions près (4), ces jeunes nobles, dont quelques-uns descendent des barons guerriers ou de célèbres *condottieri*, abhorrent et méprisent, nous l'avons vu, le métier des armes, et, partant, s'accommodent fort bien d'un régime qui ne le leur impose ni même ne le leur offre. Ils ne désirent pas plus, pour l'honneur de les bien remplir, les fonctions publiques dont ils sont exclus. Ils ne savent rien de la politique, du droit, de l'économie. Leur éducation est médiocre et leur instruction pitoyable : jusqu'à vingt ans, ils participent à l'enseignement superficiel et ranci qui leur est donné en des collèg s spéciaux; un jeune noble nous dit, en termes

(1) Benedetti, *Diario*, 28 avril 98. Vente Braschi; les Borghèse et les Buoncompagni taxés, 8 mai, 21 juillet 98; Silvagni, t. I, et Dufourcq, *Régime jacobin*, passim.

(2) Mémoire Pastoret.

(3) About, *Rome*, p. 228.

(4) Les Ruspoli, les Altieri, au service autrichien, Anglès, 1810, F7 4435.

expressifs, tout ce que cet enseignement avait de puéril, et, à lire les mémoires de l'honnête Patrizzi, on voit quels esprits bornés, parmi les plus honnêtes, sortaient de ces moules étroits. Quelques-uns étaient des dévots peuplant la *Confrérie des Quarante heures* et ignorant moins le poids d'un cierge que celui d'une épée; ces « bigots », pour prendre le style de Norvins, ne manquaient — qui les en blâmerait? — ni une procession ni une adoration. Mais la plupart étaient livrés par l'oisiveté à leurs passions, se donnaient tout entiers à l'amour et au jeu; ils trouvaient chez des femmes de leur caste, élevées comme eux, petites-nièces, dit-on, de Cornélie incapables d'administrer une maison, d' « élever des enfants et de filer la laine », des facilités, qui devaient charmer — en les étonnant — nos entreprenants officiers de 1809 comme ceux de 1798 (1).

L'insignifiance des hommes les étonnera plus encore. « L'ignorance et l'incapacité distinguent éminemment les grands noms », écrira Norvins. Tournon, si indulgent, sourira doucement de l'incapacité du maire et des cinq adjoints nobles de Rome. Le prince Borghèse, aussi bien, fait, depuis six ans en 1809, la joie des Tuileries par sa sottise. Parfois, un patricien s'affranchit : don Francesco Caetani est un savant, Mécène éclairé, seigneur libéral qui a fondé un observatoire dans son palais; il constitue une appréciable mais unique exception (2).

Spontanément cette noblesse, plongée dans la dévotion ou le plaisir, n'eût sans doute pas désiré de changement. Le pape, bienveillant, la traitait amicalement : elle donnait des cardinaux et des prélats à la Curie. Elle n'était pas disposée à faire une révolution; elle était cependant mûre pour l'accueillir. En 1798, elle avait, par peur, par entraînement, par sottise, adhéré en partie au régime révolutionnaire : le duc Altemps avait prêté son

(1) Rapport sur Rome, juillet 1808; Bulletin de police, 11 août, AF IV 1503; Norvins, 30 juin 1811, F7 8893; Raffin à Savary sur la confrérie des Quarante Heures, 2 mai 1811, F7 6531; Souvenirs d'un gentilhomme (*Revue britannique*, citée); Mémoires inédits du comte Patrizzi; Mémoires inédits de Tournon.

(2) Sur Chigi, Norvins, 5 février 1811, F7 6531; sur Borghèse, Masson, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 243; sur Caetani, *Journal du Capitole*, 5 septembre 1810.

palais au cercle constitutionnel, club jacobin avancé; Sforza Cesarini avait accepté une place de sénateur « à côté du juif Mospurgo »; le duc Bonelli, la duchesse Santa Croce, bien d'autres, avaient bruyamment salué le régime directorial; Borghèse, coiffé du bonnet rouge, avait jeté au feu, devant une assistance en délire, ses papiers et ses armoiries — n'oubliant que d'y jeter ses titres de propriété. Dix patriciens avaient « fait le jacobin »; vingt autres, tremblants, s'étaient soumis à tout (1).

Evidemment ils n'aimaient pas la France : les princes Colonna et Doria qui sont, par leurs femmes, beaux-frères de la princesse de Lamballe, tout un groupe formé d s Massimi, Altieri, Rospigliosi et Patrizzi, unis à la maison de Saxe par leurs mariages, un Ruspoli qui considère qu'en combattant à Austerlitz, du côté autrichien, ses fils se sont croisés contre l'antechrist, résisteront, mollement d'ailleurs (2); mais trente autres accepteront des places, les fils y poussant leurs pères, les uns parce qu'espérant voir Rome capitale d'une Italie unifiée, ils entendent, ayant été sous-préfets à trente ans, être ministres à quarante; les autres parce qu'ils attendent du maître nouveau un surcroît de fortune et d'influence. N'ayant plus rien à gagner au régime du pape, ils croient d'ailleurs n'avoir rien à risquer en adhérant au nouveau. Dès 1804, Camillo Borghèse est de bien mauvais exemple : car, usant de la solidarité qui unit toute cette aristocratie en une étroite franc-maçonnerie, lui, qui a tout osé en 1798, est rentré en faveur, grâce à l'appui d'autres Borghèse restés dévoués au pape. L'aventure, de fait, se répétera en 1814. La jeune noblesse qui, en 1809, ne coiffera pas le bonnet rouge, mais endossera la livrée de sous-préfet, se croira gardée contre toutes les réactions par les parents demeurés fidèles, et l'est en effet.

Cette seule classe est susceptible, sinon d'adhérer sincèrement

(1) Benedetti, 22 mai 1798, SILVAGNI, t. I, et DUFOURCQ, *passim*.

(2) Note sur la noblesse romaine, Bulletin du 23 juillet 1808, AF IV 1503; Miollis, 29 octobre 1809, Bulletin du 8 mars 1810, AF IV 1508; Rapport Anglès, 1810, F7 4335; l'évêque de Viterbe au prince Ruspoli (lettre interceptée), au Bulletin du 25 avril 1809, AF IV 1505; ARTAUD, *Pie VII*, t. I, p. 245; TOURNON, Mémoires inédits.

à un régime nouveau, du moins de le servir. Mais, par infortune, elle n'a pas d'influence; elle nourrit des clients, mais ne les dirige pas. Le prince Chigi se ralliant, sa femme devenue dame d'honneur, c'est leur cuisinier qui, dans leur palais, mènera l'opposition à l'empire; neuf nobles sur dix acceptent des places, leurs hommes d'affaires, avocats et procureurs refuseront le serment de fidélité. Quant au peuple, il est assez fin pour pénétrer la nullité de ces beaux fils, hauts parasites dans un Etat qu'ils ne peuvent ni servir par l'intelligence, ni défendre par l'épée. Lorsqu'on formera presque exclusivement de patriciens le conseil municipal de Rome, des murmures s'élèveront contre ces gens qui, dit-on, trahissent le pape pour pouvoir, étant dans la place, sauver leurs fils de la conscription. Si bien que la seule classe disposée à se rallier — sans ardeur au surplus —, est précisément, quoi qu'en pense l'empereur, celle qui représente le moins le peuple romain. Enrichis par un pape, grand-oncle tutélaire, ils ne représentent qu'un passé sans gloire; ils seront d'ailleurs des amis passifs, refusant même d'ouvrir leurs salons, mais ouvrant largement leurs bourses, pour y recueillir le prix de la défection. Ce prix ayant été jugé bien maigre, ils retourneront sans regret au régime pontifical, n'ayant pu même procurer au système impérial par leur adhésion celle de leur aumônier, de leur intendant ni de leur cuisinier.

***

Pas de haute bourgeoisie : trois ou quatre banquiers, deux ou trois jurisconsultes éminents, deux ou trois bons médecins. En dessous, ces 1,200 avocats et avoués vivant du détestable régime judiciaire en vigueur. Ceux-là, « espèce très dangereuse, maîtresse de tous les secrets, de tous les intérêts, de toutes les affaires des grandes maisons (1) », sont, quoi qu'en ait pensé, avant 1809, un agent illusionné de l'empereur (2), de très fermes partisans du pape. Outre qu'ils vivent du régime, ils

(1) Rapport du 8 mai 1811, F7 6531.
(2) Correspondance de Rome, Bulletin du 11 août 1808, AF IV 1503.

sont intimement liés avec les prêtres, et on en peut dire autant des médecins. Il faut s'imaginer la vie de ces petits bourgeois que le bon abbé Benedetti a si bien connus; ils vivent de peu : un homme de lois peut gagner, bon an mal an, cinq cents écus; un médecin guette, chez le pharmacien dont il est l'obligé, le client qu'il prend au rabais. Ayant peu à faire, les uns et les autres passent une partie de la journée au café de Venise; ils s'y rencontrent avec des ecclésiastiques de la Curie et des administrations, tout un monde qui est papalin par métier; les petits bourgeois qui s'y mêlent se pénètrent de son esprit. Ils sont d'ailleurs, tous, chargés des affaires ou de la santé de quelque cardinal ou haut prélat. Ils ont reçu, eux aussi, l'éducation étroite du Collège romain : ils sont très dévots, vont à l'office au moins aussi assidûment qu'au café; ils ont considéré la Révolution française comme la « bête monstrueuse de l'Apocalypse ». Loin de se rallier, ce sont eux qui encourageront les prêtres à refuser le serment, qui tiendront dans leurs cafés des propos outrageants, y colporteront les légendes démoralisantes. Ce seront, ces bourgeois, les pires ennemis du nouveau régime, non point du tout, comme l'écrit, avec sa naïveté de bourgeois libéral, Adolphe Thiers, parce que « les classes moyennes de Rome » reprochaient à Napoléon « d'avoir comprimé la Révolution », mais parce qu'ils affirment, au contraire, que « l'empereur Bonaparte » incarne la Révolution jacobine et athée.

Quant aux commerçants, ils sont « indifférents à tous les changements ». Presque tous sont d'ailleurs étrangers. « Il leur est égal, s'écrie avec indignation un correspondant de Fouché, d'être sujets d'un prêtre ou d'un héros, si cela ne doit produire aucun mouvement commercial. » Vivant du pèlerin, les boutiquiers seraient-ils bien coupables si, au risque de scandaliser plus encore l'agent français, ils préféraient ouvertement le misérable prêtre qui attire ces clients, au souverain glorieux qui va fermer à ceux-ci les portes de Rome? Rome sans Anglais! Les négociants du Corso, d'avance, se tiennent pour ruinés et déposent leur bilan (1).

(1) Correspondance de Rome, Bulletin du 11 août 1808, AF IV 1503.

En dehors d'un très petit groupe qui, depuis 1798, a perdu tout crédit, la bourgeoisie, vivant petitement, s'estime heureuse sous un régime qui la nourrit, peu à la vérité, mais sans lequel elle ne croit point pouvoir vivre.

***

Les plus heureux étaient cependant les gens du petit peuple : ceux-là étaient bien les descendants de la plèbe qui avait abdiqué tous ses droits, en ne réclamant de César que « *panem et circenses* » (1).

Le pain lui était distribué à la porte de cent quarante-cinq couvents, trente palais et quatre-vingt-cinq presbytères. Les jeux du cirque étaient remplacés, pour le plaisir des yeux, par de somptueuses cérémonies dont le faste émouvant récréait sans lassitude ces esprits puérils.

Eux n'étaient atteints par aucune instruction : leurs âmes frustes étaient livrées à une religion rudimentaire où les rites tenaient plus de place que les dogmes et où fleurissaient de singulières superstitions.

Etant surtout indolents, ils trouvaient très bon un régime qui, suivant l'expression d'un romancier contemporain, « assurait leurs droits à cette vie de pauvreté insoucieuse » (2). Fainéants, ils étaient nourris; d'humeur familière, ils rencontraient des prêtres sans morgue, des bourgeois sans hauteur et des princes condescendants; narquois et un peu frondeurs, ils pouvaient impunément plaisanter les édits et, insoumis, n'y point obéir; violents à leur heure, ils n'étaient guère réprimés. Le Saint-Père, pour eux surtout, était le bon Père. La « bonhomie ch étienne » faisait tolérer une mendicité qui, ailleurs, eût été honteuse et qui leur paraissait naturelle.

La misère était partout fort grande, mais elle était partout soulagée. Sur la frontière même de la Toscane — pour ne citer

(1) Le consul Ortoli, 16 août 1810, Archives affaires étrangères, *Rome*, 944; Lefebvre, 4 mars 1808, *item*, *Rome*, 941; SILVAGNI, t. I, p. 66.

(2) ZOLA, *Rome*.

que quelques exemples — à Città di Castello, il y avait 5,000 indigents sur 7,000 habitants, et dans une commune voisine de Pérouse, Norvins comptait 600 indigents sur 900 habitants. Mais c'était à Rome surtout que la présence d'étrangers généreux, exploitables et taillables à merci, non moins que les procédés d'un gouvernement paternel, avait créé cette classe de mendiants sans vergogne que nous peignent des visiteurs indignés ou amusés, et dont nous avons personnellement connu les arrière-neveux. Ils mendient à la petite journée : il en est de grandes, celle, par exemple, du 26 novembre 1769 où Clément XIV a fait jeter dans le peuple 660,000 pains. Une insouciance extrême résultait pour le petit peuple d'un pareil état de choses : elle résultait même des efforts faits pour y parer (1).

Rome était la ville de l'assistance (2). Ce « régime des prêtres », dont nous n'avons dissimulé aucun des mauvais côtés, avait réellement justifié là son existence et, par la pratique ancienne, constante, étendue de la charité, sa filiation évangélique. Le magnifique hospice *San Spirito* remontant à l'origine même du pouvoir temporel et s'ouvrant parfois à 1,200 malades, celui de Saint-Jean de Latran qui en pouvait recevoir 300, ceux de la Consolation, de *Santa Maria et San Gallicano* au Trastévère, de *San Jacobo in Augusta*, de *San Rocco*, etc., celui de la *Santissima Trinità* qui, institution unique en Europe, s'offrait aux convalescents, constituaient des asiles libéralement ouverts à des milliers de malades. Une congrégation tout entière consacrée aux soins à donner, les populaires *Fate Ben Fratelli* ne se contentaient pas de tenir un hôpital modèle, mais se répandaient dans Rome, salués et adorés. Cependant l'hospice Saint-Michel, spacieux et bien organisé, s'ouvrait aux vieillards et aux enfants qui y étaient même exercés au travail : l'hospice des orphelins recueillait 75 enfants par an, et vingt autres maisons hospita-

(1) Norvins, 25 septembre 1812, F7 6531; Arhenholtz, t. I, p. 143, 155; Silvagni, t. I, p. 21.

(2) Norvins, 25 et 30 septembre 1812, F7 6531; Tournon, *Etudes*, t. I, p. 123-146.

lières offraient sur tous les points de Rome un asile sûr à toutes les misères. En province des institutions toutes semblables existaient. Si sévère par ailleurs, Norvins s'incline devant la bienfaisance officielle des papes que proclame si haut, d'autre part, le baron de Tournon.

Mais la contre-partie, c'était cette misère qui, par un effet assez commun, sûre d'être secourue, s'étalait et s'étendait, sans que les individus, qui s'en prétendaient les victimes, fissent rien pour réagir, travailler et se suffire. Le Mont-de-Piété, un des premiers que l'Europe eût vu fonctionner, fort riche, prêtait à bon compte, nouvelle tentation; et ainsi tant d'établissements humanitaires concouraient encore à l'indolence et à l'insouciance d'un peuple qui, connaissant les avantages d'une misère quémandeuse, n'en ressentait ni vergogne ni peine et, partant, restait fort légitimement attaché à un régime qui lui dispensait de si abondants bienfaits.

III

Somme toute, pris dans toutes ses classes, ce peuple romain était heureux : les mécontents étaient rares.

Cela était fort beau, car ces Romains étaient — le trait est à signaler — inconstants et indociles : «*Breves et infaustos populi romani amores*», avait-on dit jadis. Si peu qu'ils descendissent de ces Romains-là, ceux du dix-huitième siècle étaient toujours les enfants terribles qui aimaient, sinon briser, du moins remplacer souvent leurs jouets : les secrétaires d'Etat, les plus populaires à leurs débuts, avaient connu les prompts désaveux de la foule. Mais précisément la brièveté de la plupart des pontificats donnait une entière satisf ction à ce goût inné pour le changement; ces vieux prêtres qui régnaient cinq à dix ans, appelant à chaque avènement de nouveaux ministres, comblaient les vœux du peuple que chaque conclave, d'autre part, amusait

comme une loterie. Pie VI, si impopulaire à Rome vers 1796, l'était moins pour avoir, au sens de ses sujets, mal gouverné que pour avoir trop longtemps régné : un pontificat de vingt ans ne se pardonnait point à Rome. Satisfaite de la brièveté normale des règnes et des ministères, la foule romaine devait donc voir dans l'établissement d'un pouvoir personnel et d'une dynastie héréditaire, une des plus fâcheuses conséquences de son annexion. Dès 1808, on avait averti l'empereur qu'il lui serait difficile « de former des attachements politiques solides et durables » (1). La lassitude rapide de cette foule était à redouter et, de fait, Napoléon — tout nouveau paraissant beau — sera plus accepté en 1809 qu'en 1811.

Inconstants, ils étaient tout aussi naturellement frondeurs. Certes Rome n'était plus « la cavale méchante » dont parlait Dante, la ville des tribuns où du sang de Gracchus était né Rienzi. Le régime pontifical, sous les papes fort durs du moyen âge, avait maté et presque châtré la bête rétive, puis, sous des pontifes habiles, la « cavale méchante » s'était endormie (2).

Que ce fût habileté ou faiblesse, les papes avaient laissé une très petite porte, une issue sans danger au vieil esprit de fronde. Il n'existait pas à Rome de liberté de la presse, car l'unique journal, le *Krakas*, n'était qu'un ramassis de nouvelles, mais Rome jouissait, plus qu'aucun autre Etat, de la liberté du bavardage et de la raillerie. Il était bien de son pays, cet ancien diplomate du pape, ce Jules Mazarin qui, peu ému des *mazarinades* imitées des pasquinades, disait : « Ils chantent, donc ils paieront ». Il n'y a pas en 1809 à Rome de journal opposant, mais il y a le *Pasquino*, la statue tronquée au pied de laquelle, à deux pas de la populeuse place Navone, s'affichent des satires dont le volumineux recueil suffit à édifier sur l'extrême licence permise à la raillerie romaine (3). Le roitelet le plus

(1) Lefebvre, 21 mai 1808. Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 312.

(2) Il y avait eu cependant des émeutes à Rome sous Pie VI en 1771 et 1774 (Masson, *Bernis*, p. 290) par suite de famine, et les interrègnes furent parfois orageux. Mais ces faits sont très exceptionnels.

(3) Morandi, *Pasquinate*, *Nuova antologia*, série 3e, t. XIX, 270-300,

débonnaire n'eût rien supporté de pareil à ces traits piquants, mordants, qui parfois portaient juste et fort. Il n'y a pas de presse, il y a le *Pasquino*; il n'y a pas de clubs, il y a les cafés. La pasquinade à peine affichée, si elle mord bien le gouvernement, se copie, se colporte de café en café; c'est d'ailleurs de là qu'elle est partie, c'est dans ces cafés très nombreux, où se prennent de si excellents sorbets, que se confectionnent ces petites méchancetés servies froides le lendemain; c'est là aussi qu'elles reviennent, très librement commentées, au milieu de la joie facile d'un public caustique. *Acquafrescaio*, lit-on sur le grand café, le *café de Venise;* ce n'est point de l'eau fraîche, mais du vinaigre qui s'y distille depuis 1725 : là comme au café *Degli Specchi*, comme au café *Del Greco*, comme au *Petracchi*, et en dix autres, de beaux esprits prennent, en acérant la pointe des pasquinades, leur revanche de l'exaspérante fadeur des *Arcades*; on a vu Métastase bavarder au café de Venise, et Monti, et l'abbé Godard, prince des Arcades, et tandis qu'à une table Torlonia parle affaires, un chanoine, spécialiste en la matière, compose des charades qui cachent mal le trait qu'un autre en fait soudain saillir (1). Dans ce public mêlé, les représentants du clergé et de la Curie sont en nombre : ce ne sont pas toujours les moins cruels. La *chiacchiera* romaine signalée avec découragement par Norvins à Fouché (2), la *chiacchiera* impossible à étouffer, voilà la soupape d'échappement par où s'épanche l'esprit de fronde qui, comprimé, ferait peut-être tout sauter. Des cafés, la *chiacchiera* gagne les marchés; la place Navone est alors un Forum ouvert non seulement aux marchands, mais aux bavards : les *suonatori*, joueurs de guitares, y attroupent la foule; entre deux couplets se glisse la satire, comprise, applaudie. Quel est l'homme d'esprit qui, ayant remarqué sur vingt monuments grands et petits la fastueuse inscription : *Ex munificentia Pie VI P. M.*, et mécontent de la diminution trop sen-

753, 782 ; MORONI, *Buffoniere vecchie e nuove*, Rome, 1882 ; GIOVAGNOLI, *Passeggiate romane*, Milan, 1879.

(1) BOYER D'AGEN, *La jeunesse de Léon XIII*, p. 128-129; CHUQUET, *Stendhal*, p. 322; SILVAGNI, t. I, p. 26, 61, 73.

(2) Norvins, Fouché à Rome, *Revue de Paris*, septembre-octobre 1838.

sible des petits pains due aux mesures du pape, a déposé le sien au pied du *Pasquino* avec l'éternelle inscription *Ex munificentia*...? Un anonyme. Mais le lendemain le trait se répète des cafés aux marchés, des bureaux de la chancellerie aux antichambres pontificales au milieu des lazzi. Satisfaisant l'opposition, la pasquinade la désarme, mais ce peuple que l'Europe croit soumis jusqu'à la servitude, est ainsi plus qu'aucun autre exercé à la fronde. L'Empereur qui « n'aime point les plaisanteries » ne parviendra pas à pénétrer ce côté du caractère romain. « Pourquoi laisse-t-on bavarder? » ne cessera-t-il de répéter. Empêcher le Romain d'aiguiser sa pointe est œuvre impossible. La pasquinade est, en 1809, presque une institution d'Etat. Les papes — qui, eux, connaissent leur Rome et en sourient — inventeraient la pasquinade si elle n'existait pas. Elle soulage. Les gouvernements ont toujours intérêt à voir Gracchus se faire Arlequin.

***

Le grand dérivatif à l'esprit de fronde est cependant la satisfaction donnée par les fêtes à l'esprit de plaisir. Ce peuple, du patricien au mendiant, a toujours aimé s'amuser. Ce goût passionné pour le plaisir est un trait qu'il faut encore retenir, parce que l'esprit de fronde se sentant, sous l'empire, plus gêné que sous les prêtres, la passion des Romains pour le spectacle se trouvera d'autre part déçue par un régime qu'habitués à juger par les yeux, ils estimeront vite terne, triste et morose.

Le plaisir sous toutes ses formes, voilà ce à quoi on a accoutumé ce peuple. Sa grande affaire est cependant l'amour, « tout l'amour avec sa gamme variée, depuis la liaison de la vie jusqu'à la passade », avec tout son cortège d'intrigues, de voluptés et de querelles, l'amour absorbant les facultés et remplissant tous les loisirs (1).

Tout Rome intrigue et aime. Institution acceptée, le ménage

(1) Dupaty, t. I, p. 296-299; Kotzebue, t. IV, p. 166-201 ; Cantu, t. X, p. 370; Masson, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 405.

non à trois, mais à quatre se rencontre partout. Croyons-en Tournon qui, si indulgent, peint à ses parents « l'heureuse ville » où chaque femme se fait une cour de soupirants, tôt ou tard satisfaits : l'amant en titre « à l'arrivée de qui l'époux, les enfants, les domestiques se retirent », le second amant qui « est chargé de donner le bras, porter les gants et le parasol » et le mari « faisant chez les autres ce qu'on fait chez lui..., chacun faisant plus ou moins gaiement le sentier qu'il s'est tracé (1) ». Ces hommes oisifs, ces femmes désœuvrées ne connaissent guère dans la vie — à côté d'une dévotion qui les plie aux pratiques du culte plus qu'aux règles de la morale — que cette occupation; dans le peuple, l'amour s'ébat sans la hiérarchie que le code mondain établit plus haut entre le mari, l'amant et le sigisbée. Sous ce beau ciel bleu, dans ce climat doux, ce n'est point encore Naples, mais c'est néanmoins la revanche du paganisme mal étouffé et qui, privé de ses temples, renaît dans les alcôves. Suburre est partout : on y traite d'ailleurs gaiement l'amour. L'Eglise le condamnant en principe, est obligée de tolérer en fait une situation née de la nature des choses et des esprits; une « moliniste indulgence » sévit dans les sphères ecclésiastiques; trop de fonctionnaires revêtus indûment et abusivement de la soutane noire, violette et même rouge, sacrifient au plaisir et, si discrètement qu'ils le fassent, le scandale éclate trop souvent pour que ceux qui, prêtres véritables, portent avec plus de droit la livrée de l'Eglise, osent fulminer et réprimer. Les papes, eux-mêmes honnêtes, qui, depuis deux siècles, se succèdent sans rappeler un instant l'époque des Borgia et des Médicis, veulent ignorer qu'après saint Pierre, Vénus est la seconde souveraine de Rome.

Le Pape plus légitimement essaye de donner satisfaction à ce goût inné du plaisir en faisant de Rome la capitale des fêtes et des galas. Nous aurons à revenir sur ce carnaval romain qu'il sera plus intéressant de contempler derrière Miollis, Tournon et Norvins, déchaînant dans le *Corso*, sous les yeux étonnés

(1) Tournon à ses parents, 7 juin 1810 (papiers inédits).

des Français, ses farces outrancières, ses mascarades brillantes, sa « folie » au rire éclatant, ce mouvement de gaieté insensée qui jette dans la rue patriciens et plébéiens, l'esprit en joie, sous les déguisements burlesques ou artistiques, les courses de chevaux, les défilés qui font pâmer de rire une ville entière, les *veglioni*, bals masqués qui, le soir, s'ouvrent aussi bien aux artisans en ribotte qu'aux nobles en goguette, danses voluptueuses, rencontres où se nouent facilement les intrigues sous le *domino* et le masque, enlèvements au milieu des rires, des madrigaux grotesques ou fleuris; pendant huit jours de l'année, le plaisir est maître de la rue et le pays entier court à Rome pour prendre sa part à ce soulas énorme, paysannes de Genzano, Albano, Tivoli, Frosinone aux éclatants costumes de velours et laines rouges, vertes, bleues, voiles blancs, dentelles, broderies, chaînes d'argent et de corail, ajoutant par leur présence à la cohue joyeuse et au pittoresque du coup d'œil (1).

Ce ne sont point — il s'en faut — les seules joies de la rue : jamais un prince, un cardinal, un banquier, un ambassadeur ne donnent une fête sans illuminer le palais ou ses dépendances. Si, depuis vingt-cinq ans, les patriciens ruinés ne reçoivent plus guère, les ambassadeurs font ici plus qu'ailleurs assaut de magnificence. Le cardinal de Bernis est parvenu à éblouir Rome par des réceptions qui, à Paris, l'eussent fait taxer de folie; à l'intérieur, ce furent fêtes incomparables, salons éclairés *a giorno*, sorbets dont ce Français réussit — chose incroyable — à révéler à Rome des espèces inconnues et que des chanoines mondains absorbèrent par douzaines, table princière, luxe inouï; au dehors la façade resplendit, méandres de feu qui ravissaient un peuple d'enfants. Ce sont encore des illuminations que le peuple réclame des cardinaux le soir de la journée où ils ont reçu le chapeau; la *facciata* est une fête folle; on décore de peintures la façade du palais, on installe devant les portes des orchestres en plein air, on distribue sorbets et sirops glacés, on illumine un quartier entier — et on le nourrit. Cela coûte

(1) Boyer d'Agen, *Jeunesse de Léon XIII, Le carnaval de* 1803, p. 524-526; Cf. plus loin, les impressions de Tournon et du savant Millin.

cher au cardinal, mais quelle joie dans la rue! Et l'on crée bien cinq cardinaux par an. Que de lampions! Les soirs de fêtes religieuses, nouvelles illuminations : fêtes de la Madone, du Christ, de Pierre et de Paul où toute la ville s'allume; fêtes particulières à chaque paroisse pour lesquelles le quartier illumine, fêtes de saints, en l'honneur desquels les dévots les moins fortunés éclairent brillamment leurs fenêtres; dans un budget d'un million, nous l'avons dit, les feux d'artifices de Saint-Pierre sont comptés pour quatorze mille livres (1).

Dans la journée, ce sont les cortèges magnifiques, les processions fastueuses. Les papes déploient dans leurs entrées à Rome un faste inouï; la calvacade de Clément XIV avait, le 26 novembre 1769, rappelé les cortèges déployés au seizième siècle par les papes Médicis et Borghèse; Pie VI, de taille et de figure princières, avait eu de tout temps une faiblesse pour ces parades où il faisait grande figure et qui n'avaient pas peu contribué à le ruiner. Le gouverneur de Rome lui-même ne circulait qu'entouré d'une troupe bariolée de hallebardiers, gentilshommes, prélats multicolores et trompettes retentissantes. Concurremment avec les six théâtres, les églises, drapées de rouge et d'or, s'ouvraient en toute occasion à une foule en fête; sous les *puits de feu*, lustres à cent bougies, au son un peu criard d'un orchestre accompagnant les chœurs, ces plafonds peints et ces murs drapés de rouge ne semblent plus que de magnifiques salles de concert que les contemporains du Bernin ont d'ailleurs à souhait préparées à leurs arrière-neveux (2); chacun y cause, y rit; là où l'oreille et l'œil se satisfont, pourquoi ne pas montrer sa satisfaction? Enfin les grandes basiliques appellent la foule à des cérémonies grandioses; le pape y paraît entre les *flabelli* sur la *sedia*, planant au-dessus de ce cortège de vingt cardinaux à la *cappa* rouge solennelle relevée d'hermine, de trois cents prélats aux manteaux violets, de suisses bariolés, de soldats d'opérette aux « fraises » de den-

(1) Mémoire Pastoret; THIÉBAULT, t. II, p. 189; SILVAGNI, t. II, p. 561; MASSON, *Bernis*, p. 130, 394-401.
(2) BERTAUX, *Rome*, t. III.

telle et pourpoints de soie, de gentishommes au costume héraldique, cependant que la chapelle remplit de ses voix étrangement émouvantes les vastes vaisseaux ou que, sous la voûte immense, sonnent les trompettes d'argent. Ce sont, ces cérémonies grandioses, des satisfactions données non à la piété, mais aux sens. Le peuple habitué à cette magnificence trouvera plat et subalterne un régime qui n'en saura étaler aucune. Et tandis que, les cardinaux partis, les *facciate* disparaissent et les *recivimenti* diminuent, le pape parti, les basiliques ferment leurs portes et, vides de cette magnificence disparue, endeuillent tout un peuple (1).

***

Les pasquinades satisfont l'opposition; le plaisir des sens et des yeux amuse l'oisiveté; il faut cependant que ce peuple s'absorbe encore en une autre passion qui occupe tous les moments encore nombreux que la fête ne remplit pas. Le jeu est le vice de Rome et la tranquillité du gouvernement (2). Tous les témoignages concordent : le Romain joue, rien ne l'empêchera de jouer. Le lotto, introduit par Clément XII dans ses Etats, est devenu institution nationale et presque officielle; le tirage se fait chaque semaine sous la présidence d'un délégué du trésorier. Durant une semaine, le Romain parie, achète, vend, conjecture, calcule, invente des combinaisons fatidiques et, avec l'hallucination facile du joueur, vit de châteaux en Espagne, bâtissant sur ses *extraits*, ses *ambes*, ses *ternes* de chimériques espoirs qui lui font trouver la vie bonne et courte la semaine. Le billet coûte peu, l'espérance se vend à bon marché et chaque semaine apporte de nouveaux songes, en permettant de construire sur de nouvelles bases de nouveaux palais de rêve. Cette loterie officielle paraîtra aux Français un encouragement blâ-

(1) Silvagni, t. I, p. 51; Kotzebue, t. IV, p. 161, 165; Mémoires inédits de Tournon.

(2) Diario de Salvati (Mss. de la Bibl. cathédrale de Todi), cité par Lumbroso dans les *Notes aux souvenirs d'Orioli*. Cf. plus loin : *le Lotto*, p. 348.

mable au vice; en réalité, c'est un moyen de règne imaginé par des gens avisés qui, offrant à leurs sujets jadis remuants de beaux spectacles pour les distraire, leur donnaient un bien plus précieux que le pain et les fêtes, l'espérance. La psychologie savante dont une pareille institution faisait preuve, était à l'éloge de ces prêtres qui, pour être de médiocres administrateurs, n'en étaient pas moins d'assez bons politiques. Ils avaient pénétré l'esprit romain et, ayant trouvé derrière l'orgueil des paroles la vanité d'un esprit d'enfant, ils l'avaient traité en enfant à qui on donne du pain, des confitures, des fêtes et la loterie.

***

De l'enfant les Romains n'avaient pas seulement cette inconstance et cette indocilité naturelles, ce goût pour les jeux, les fêtes et les spectacles; ils avaient ce mélange de simplicité et d'orgueil qui étonnait, déroutait, faisait se contredire les témoignages à leur sujet. Ils étaient simples; le linge pendu aux fenêtres du Vatican, les palais des grands, des cardinaux et du pape lui-même ouverts aux arrière-cousins de leurs valets, la tabatière familièrement tendue par un haut cardinal à un pauvre *frattone*, les lazzi échangés entre un grand seigneur fort riche et un artisan employé par lui, les vendeurs de poissons s'installant sans façons ni autorisations sous le porche des palais, et jusqu'à ce mélange caractéristique, dans la même ruelle, d'un hôtel seigneurial, de cabarets infâmes, d'églises aux riches dorures et de sordides masures, tout indiquait qu'entre eux la morgue d'un côté, le respect de l'autre n'avaient jamais élevé de murs.

C'est que, tous, ils se sentaient, prêtres, nobles, bourgeois, artisans et mendiants, de la même famille, et de quelle famille! Ils étaient « Romains de Rome », et là résidait la cause d'un orgueil qui les faisait si bons amis et presque les égaux les uns des autres, tant ils se sentaient au-dessus des autres peuples.

Romain de Rome! Le vieil orgueil, qui datait de loin, s'était réfugié tout entier dans cette formule exclusive et arrogante,

le vieux *Civis sum Romanus.* Ils n'avaient plus guère cependant sujet à s'en orgueillir; César était bien mort, et Cicéron, et Caton, et les Gracques, et Scipion, et Camille, on ne portait plus les armes, on ne connaissait plus le droit romain. Et cependant le moindre mendiant eût juré qu'il avait jadis conquis le monde et lui avait donné la loi; il était légitime que maintenant il se reposât; et il se reposait, mais avec un terrible orgueil (1). Le relieur qui, devant About, disait à son voisin le droguiste : « Avec tout ça nous sommes Romains, les premiers du monde (2) », n'est point un personnage fabuleux; il est légion, frère de celui auquel Stendhal prête cet autre propos : « Je suis comme moi : tant mieux pour vous (3) ». Après tout, l'univers, en adulant leur souverain, en peuplant de fidèles leurs basiliques et de visiteurs leurs musées, en enrichissant leur trésor public et leurs bourses personnelles de bon argent étranger, les entretenait dans une orgueilleuse illusion; l'Eglise faisant de leur ville la première du monde chrétien, ils s'imaginaient, ânes portant des reliques, être le premier peuple de l'univers. A cet égard encore l'existence de ce pouvoir, souverain d'un monde en même temps que le leur, flattait un de leurs faibles. « Il y a dans ce peuple la tradition précieuse d'un orgueil national qui lui rend insupportable l'idée d'être pour ainsi dire absorbé dans une population étrangère (4) », a écrit Alquier en 1808. En effet rien, aux yeux des Romains, ne prévaudra contre ce fait que, de première ville de la chrétienté, leur cité est tombée au rang de seconde ville de l'empire. Et là encore est la source d'un mécontentement qu'aucune flatterie ne pourra calmer.

Aussi bien, rien ne paraît alors plus méprisable à un Romain

(1) Cet orgueil n'est pas particulier à la seule ville de Rome. Le pays entier s'en inspire : la petite bourgade de Piperno met sur ses édifices le fastueux S. P. Q. P. (senatus populusque privernatenses?) singeant l'orgueilleux S. P. Q. R de la municipalité romaine.

(2) About, p. 17.

(3) Stendhal, t. I, p. 40; Sur l'orgueil romain, Pellenc, Lettres, 1811, AF IV 1715; Mémoires inédits de Tournon; Arhenholtz, t. I, p. 143.

(4) Alquier, 18 février 1808. Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, 135.

qu'un étranger; cette xénophobie aiguë et puérile les fait ignorer même l'univers; peut-être le jugent-ils d'après les pèlerins que grugent leurs aubergistes et leurs *ciceroni*. Gens moquables que ces Français, Anglais, Allemands, les uns légers, sots, vaniteux, les autres lourds et grotesques (1). Personne ne trouve grâce devant eux : les Piémontais leur inspirent du mépris et les Napolitains de l'horreur. C'est peut-être la seule marque d'un esprit national que ce *nationalisme* outré, issu d'un orgueil traditionnel et que satisfait ce gouvernement mondial : exercé par leur prince, ils le tiennent pour une reconnaissance légitime de leur éternelle et naturelle primauté.

***

Si naturelle leur semble cette primauté, qu'elle paraît les dispenser réellement de tout nouvel effort pour se l'assurer. A cet égard Rome est une ville et un Etat à part en Europe; nous avons constaté que l'agriculture, le commerce, l'industrie y languissaient : « c'est la faute du gouvernement des prêtres », disent à l'envi agents de l'empereur et visiteurs de Rome. Peut-être. Mais c'était surtout la faute du peuple. Les Romains de l'Empire déjà ne travaillaient plus, ne se battaient plus, ne commerçaient plus; les étrangers travaillaient, se battaient et commerçaient pour eux. Dès la fin de la République, Rome se reposait sur ses lauriers, et, encore qu'après dix-huit cents ans ces lauriers fussent en poussière, ces étranges Romains trouvaient dans cette cendre de gloire des droits à l'indolence (2).

Que ce fût orgueil, que ce fût mollesse, le Romain ne travaillait pas. Il eût éprouvé quelque stupeur, si le pape eût exigé des mille employés de ses administrations l'exactitude et le

(1) Il faut lire avec quel dédain Pacca s'exprime sur Paris (*Mémoires*, t. I, p. 319). Dès le dix-septième siècle, le cavalier Bernin adulé à Paris en parle cependant avec aigreur et mépris (Communication de M. Léon Mirot à la Société de l'histoire de Paris). On retrouve le même ton de dénigrement poussé à l'extrême dans les *Mémoires* d'ALFIERI.

(2) DUPATY, t. II, p. 106, 115; TOURNON, *Etudes*, t. II, p. 111, 113 STENDHAL, t. I, p. 211.

labeur, à plus forte raison s'il eût essayé de contraindre au travail des champs et des manufactures cette population d'insouciants mendiants ou d'indolents artisans, à qui suffisait le gain d'une journée d'aumônes ou le salaire médiocre d'une très mince besogne.

Cette indolence les avait, par une suite commune, rendus fatalistes (1); elle avait brisé le ressort; ils étaient ainsi livrés à qui les prendrait; les Romains ne font pas de révolutions, ils les subissent. Sauf en quelques rues du Trastévère, la Ville avait accepté le joug odieux de la république jacobine; en 1808, en 1809, les mouvements parfois redoutés ne se produiront pas; Rome qui a supporté, en 1799, les Napolitains abhorrés, les supportera encore en 1814. Et comme, suivant Dupaty, « les meilleurs masques du monde, ce sont les visages romains », ils font illusion à leurs dominateurs qui, les voyant inertes, les croient soumis. Ils le sont toujours, mais sous bénéfice d'inventaire.

Ils croient, comme sous le pape, se venger suffisamment par des *lazzi;* leur énergie ne va pas plus loin. Pour excuser leur indolence, ils s'accommodent d'une sorte de fatalisme religieux qui les fait confier au bon Dieu la vengeance d'une querelle qui, disent-ils, est la sienne, puisque, dernier avantage du pouvoir qui les régit, leur souverain, homme de Dieu, doit tout attendre de la bienveillance du ciel. Le Romain est ainsi indolent par orgueil et fataliste par un ingénieux sophisme.

La même indolence les rend dans la pratique assez tolérants. « Le plus tolérant des peuples, avoue un correspondant de Fouché,... il dit que les affaires de votre conscience ne le regardent pas » (2). Sans doute ils damnent sans hésiter dans l'autre monde juifs, protestants, libres-penseurs et francs-maçons — cette secte est, en ce moment même, particulièrement en horreur —; mais précisément ils laissent à Dieu le soin de punir l'infidèle. Ils méprisent les juifs et les raillent, ils ne les lapident point et ne les ont jamais brûlés (3). C'est pourquoi les Israélites

(1) Norvins, 28 mai 1811, F7 6531.
(2) Correspondance de Rome, Bulletin du 23 août 1808, AF IV 1503.
(3) Dupaty, t. II, p. 150.

ont été, durant trois siècles, moins persécutés et plus heureux sous ce gouvernement de prêtres que dans aucun coin de l'Europe; c'est pourquoi aussi à deux pas du palais où siègent l'Index, le Saint-Office et la Sacrée Inquisition Romaine, on n'a point élevé de bûchers, même au cours de ce seizième siècle où l'Europe entière en faisait un si singulier abus, catholiques contre « parpaillots » et protestants contre « papistes ». On laisse vivre l'infidèle en détestant l'erreur : Dieu reconnaîtra bien les siens, et cette fois la formule est toute de paix.

***

Cette tolérance sereine et un peu narquoise, fruit d'une finesse d'esprit incontestable autant que de l'indolence ambiante, s'étend à tous les actes de la vie; c'est pourquoi ce peuple est en dernière analyse fort aimable pour qui l'examine sans préventions ni préjugés. C'est un peuple d'enfants, mais d'assez bons enfants. Tolérants et libéraux, ils ne veulent point pour eux-mêmes de règles, de règlements, de lois, d'entraves. Le gouvernement, paternel en fait, qu'ils possèdent, leur agrée donc infiniment. Evidemment ce gouvernement était médiocre et pire que médiocre peut-être aux yeux de ces grands philosophes, sociologues, économistes et moralistes, que le dix-huitième siècle avait si abondamment produits, et de leurs innombrables élèves, Français, Anglais et Allemands, qui ne s'en revenaient de Rome qu'en se voilant la face; et nous-mêmes nous le tenons, après cette étude, pour un gouvernement fort anormal. Evidemment, l'administration était compliquée sans être réglée, très despotique en certains cas et presque anarchique en d'autres; évidemment les finances se gâchaient par suite du bon plaisir, seule règle de l'administration bizarre qui en avait la gestion; évidemment la justice était lente, inégale, en tous points contraire aux règles ordinaires du droit, et la magistrature qui l'exerçait, dépendante du pouvoir, était inactive et fantasque; sans doute la fortune publique ne s'alimentait à aucune de ces « mamelles » que le grave Sully

voulait voir au flanc de son pays, puisque l'agriculture était médiocre, le commerce restreint et l'industrie presque absente; sans doute il pouvait paraître honteux qu'un peuple, descendant de si illustres guerriers, eût horreur des armes et ne sût point les porter; qu'un pays aux côtes si développées n'eût ni marine de guerre ni marine marchande; sans doute il était pitoyable de voir que les fonctions publiques fussent exclusivement réservées à des ecclésiastiques qui, n'étant point prêtres en grande majorité, n'endossaient la soutane que par ambition et qui, ne se croyant tenus à aucune des vertus du prêtre, compromettaient leur habit sans bien servir l'Etat; qu'elles fussent par contre systématiquement refusées à tout un peuple de laïcs dès lors condamnés à une lamentable oisiveté; sans doute encore il était fâcheux qu'une éducation, infidèle à un programme originairement louable, fût si inférieure qu'elle préparât précisément un peuple entier à cette oisiveté et presque l'y condamnât; quelques économistes orthodoxes, aux yeux desquels François d'Assise avait été un vagabond digne de la relégation, eussent même ajouté qu'il était aussi regrettable que trop d'asiles voués et trop de bourses ouvertes à la misère encourageassent la mendicité, plaie odieuse au flanc de ce peuple singulier; des philosophes eussent aussi considéré les braves évêques d'Ombrie ou de Sabine comme des prélats bien peu éclairés et leurs curés comme de médiocres théologiens et de bien frustres pasteurs d'âmes; et il était patent que tout cela ne constituait point un bon gouvernement, en harmonie avec les théories que tant de gens, éclairés jusqu'à être illuminés, avaient durant un siècle promenées du parlement anglais aux universités italiennes, des cours amies de la lumière aux bureaux de l'Encyclopédie et des cabinets de Choiseul et de Pombal aux salons de ces grands philanthropes qu'étaient Frédéric II et Catherine de Russie.

Mais si le peuple romain, consulté sur les indignations que soulevaient en Europe les institutions dont il jouissait, eût pu répondre, il eût à coup sûr déclaré que, tenant à gagner un peu d'argent sans travailler beaucoup, il trouvait fort agréable

d'avoir un souverain qui attirait à Rome tant d'étrangers fortunés et généreux (1); que, se souciant peu de payer beaucoup d'impôts, il trouvait fort expédient que le pape grossît son budget de l'argent de la chrétienté et, partant, fort naturel que son souverain dépensât comme il l'entendait cet argent qui était à lui; qu'à la vérité, il eût été peut-être préférable que la justice allât plus vite et jugeât plus droit, mais qu'à tout prendre là où l'un perdait, l'autre gagnait son procès, et que si on le devait perdre, mieux valait le perdre après dix ans qu'après dix jours; que d'ailleurs, au criminel, cette justice était indulgente et que, d'accord avec une police peu gênante, elle laissait les citoyens régler seuls leurs petites affaires d'honneur; qu'ils étaient reconnaissants à leur bon pape de ne les point faire soldats, les soldats étant de grossières gens qui s'allaient faire casser la tête pour de l'argent, métier tout au plus digne d'un Suisse et indigne d'un Romain de Rome; qu'ils n'avaient besoin ni que la campagne fût couverte de moissons, ni que le port de Civita Vecchia fût entouré de docks et rempli de bateaux, ni que de grands magasins s'ouvrissent à Rome et de belles manufactures en province; qu'ils vivaient fort heureux, mangeaient du pain, de la *polenta*, du poisson et parfois des sorbets, qu'ils avaient un carnaval si joyeux qu'ils en avaient de la gaieté pour toute l'année, et les plus belles fêtes de l'Europe; qu'ils avaient avec le *lotto* des chances de devenir presque aussi riches que Torlonia; que le Saint-Père les laissait s'amuser, se quereller, faire l'amour et le coup de couteau, vivre au bon soleil de Dieu, violer les règlements gênants; que si un pape ne leur plaisait point ou un ministre, ils savaient bien que le pape changerait avant peu, car « il est toujours pour lui un roi qui se meurt » (2); que d'ailleurs en attendant que Dieu appelât au trône un autre pape, ils savaient, par le *Pasquino*, faire entendre aux grands la vérité et leur mécontentement; que les curés étaient leurs amis, ne les morigénaient qu'en les plai-

(1) Benedetti, *Diario*, 7 avril 1798 (Silvagni...) « Quelques pensées sur Rome française. » (Papiers inédits de Tournon).
(2) Dupaty, t. II, p. 100.

santant et leur offraient, après toute admonestation, une prise de tabac ou un écu; que d'ailleurs leur souverain étant celui du monde, ainsi qu'il convenait d'ailleurs au maître de Rome, on lui devait tout pardonner, et qu'aussi bien, n'entendant changer la constitution des Suédois, des Anglais, des Russes et des Français, n'entendant même convertir ni supprimer les juifs ni les hérétiques chez eux, on les laissât eux-mêmes tranquilles, que leurs institutions ne regardaient qu'eux et non des étrangers, descendants de barbares ou bâtards de Latins; car il était connu que les Romains, descendants de César, étaient le premier peuple du monde.

Sous un gouvernement despotique et paternel, nourricier et somptueux, anarchique, indulgent et magnifique, ce peuple puéril, parasite, amateur des fêtes et détestant la règle, impulsif, frondeur et vaniteux, vivait heureux.

CHAPITRE IV

FRANÇAIS ET ROMAINS

Antipathie foncière des deux peuples. — Impopularité séculaire des Français en Italie et particulièrement à Rome : Rome et la Révolution; la République Romaine de 1798; elle achève de rendre les Français odieux et ridicules et leur vaut le mépris des Romains. — Le Français, de son côté, garde de l'aventure un souvenir très fâcheux pour Rome. — Le Français de 1809 : le missionnaire de la liberté et l'enfant de la victoire; double orgueil du Français qui blesse et irrite l'Europe; l'Italie particulièrement tenue en mépris; sentiments particuliers des Français à l'égard de Rome; engoués des « vieux Romains », ils les croient endormis et entendent les réveiller; pour guider les premiers pas du Romain réveillé, ils veulent le tenir en tutelle étroite. — Le système français.

I

Tel qu'il s'est présenté à nous, le Romain de 1809 réalise assurément le type le moins *sympathique*, dans l'acception exacte et primitive du mot, au Français son contemporain. Rien de plus différent que leur mentalité; leurs façons de sentir et d'entendre, leurs défauts et leurs vertus les rendent aussi étrangers l'un à l'autre qu'un citoyen des Etats-Unis le serait à un sujet de Louis XIV.

Les Français à cette antipathie ne mêlent point de haine : ils en sont, nous le verrons, à un mépris tranquille que tempère une sorte de bienveillance apitoyée; car ils tiennent le caractère romain pour momentanément perverti : aussi bien, ils ignorent ou à peu près le Romain, s'en étant, avant 1789, moins préoccupé que d'aucun peuple au monde.

Il n'en est point ainsi à Rome en ce qui concerne la France.

Le Français n'y a jamais été aimé; il y a été trop souvent abhorré. On a pu admirer parfois et aduler le brillant vainqueur ou l'hôte fastueux; mais le Français traditionnel, le Français type y est odieux.

Depuis que Charles d'Anjou a fait peser son joug sur le royaume des Deux-Siciles et qu'on a voulu imposer comme tyran à Florence Charles de Valois, la voix de Dante retentit des Alpes au détroit signalant « l'arbre funeste dont l'ombre couvre la chrétienté ». Machiavel, organe de son temps, a flétri les Français « naturellement avides du bien d'autrui », et bien d'autres après lui. Les Vêpres Siciliennes du treizième siècle, les Pâques Véronaises du dix-huitième sont fêtes sœurs et, dans le secret des cœurs, fêtes nationales avant qu'il y ait nation.

Sur les bords du Tibre, plus spécialement, le Français est l'ennemi héréditaire : les démêlés de la Curie romaine avec ces « fils aînés » qu'on ne nomme point ainsi sans une ironie parfois amère, sont venus ajouter un chapitre parfois dur à ce long martyrologe de l'Italie par la France qu'on promène dans la Péninsule. Certes les basses classes ignorent que, deux fois seulement depuis cinq siècles, Rome a été violée et que les violateurs sont deux Français; Charles VIII de Valois, le seul des souverains chrétiens qui soit entré armé de toutes pièces sur son cheval de bataille par la porte du Peuple, et Charles, connétable de Bourbon, qui lança à l'assaut des murs de la cité ses soldats ivres de pillage. Les Trastévérins ne savent point toutes les humiliations subies par la Curie depuis Boniface VIII outragé dans Anagni jusqu'à Pie VI arraché de Rome, les menaces des Valois, les hauteurs des Bourbons, les insolences des Lavardin et des Créqui à Rome. Mais ils savent en somme que les Français sont des fils insubordonnés de l'Eglise et des ennemis insolents de Rome; ils les chargent de traits légendaires de brutalité, de mauvaise foi et d'impiété. Avant 1789, le peuple n'aime point les Français, sans trop savoir pourquoi, traditionnellement, instinctivement (1).

(1) Sorel, *Hoche et Bonaparte*, p. 26-27.

Les classes élevées, nobles et prêtres, savent, eux, pourquoi elles haïssent; elles sentent l'antipathie qui creuse un abîme entre les caractères et elles savent tous les conflits qui les ont mis aux prises. Qu'on rapproche ce que disent, dans leurs *Diarii*, les maîtres des cérémonies du Vatican, Burchard sous Alexandre VI, Paris de Grassis sous Léon X, dès qu'ils ont à parler de « la fatuité », de « l'insanité » des Français, de ce que, sous « l'empereur Bonaparte », écrira tel prélat ou tel patricien : on trouvera, dans un style analogue, les mêmes allégations. « Foux gouvernés par des foux », a écrit de nous un diplomate italien du quinzième siècle (1); fous dangereux, dit-on à Rome.

Il nous serait loisible de montrer les effets d'un pareil sentiment et ses manifestations. Depuis quatre siècles, à Rome, l'ambassadeur de France a toujours donné à danser, mais sur un volcan : quatre siècles durant, il n'est pas un revers de la France, réel ou supposé, qui n'ait fait éclater, dans le Corso romain, une joie qui en dit long, de Marignan qu'on a cru bataille perdue, jusqu'à Essling où, disait-on, sombrait la fortune de la France (2). Au dix-huitième siècle, cette antipathie, justifiée peut-être, s'était si souvent fait jour, qu'elle frappait les visiteurs de Rome. C'est à Rome qu'Archenholtz, constatant la faveur constante des Anglais et la flagrante impopularité des Français, s'écriait : « N'est-il pas étrange que les Français... soient généralement haïs? » (3). Princes français en voyage, prélats français en visite *ad limina* connaissent d'étranges accueils. La moindre gaminerie des pensionnaires de notre Académie prend facilement les proportions d'un scandale. La France a, malheureusement en la circonstance, dans Rome, quantité d'enclaves : l'ambassade, l'Académie, les « pieux éta-

(1) Otto de Caretto, juin 1464, dans COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège*.

(2) La joie à la nouvelle fausse d'une défaite de François Ier à Marignan. Le cardinal di Bibbiena fait illuminer Rome et Léon X se réjouit (*Marino Sanuto, Diario*, t. XXXI, col. 115). Cf. Louis MADELIN, *De Concentu Pomoniensi*, p. 31. Au moment des défaites de Louis XIV, même explosion de joie à Rome (Lettre de D'Antin au directeur de l'Académie; BERTRAND, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1804). Même joie à la nouvelle d'Essling, considérée comme une défaite de Napoléon.

(3) ARHENHOLTZ, t. I, p. 150; MASSON, *Bernis*, p. 376.

blissements de Saint-Louis », dix-huit institutions religieuses et hospitalières, ce sont autant de sujets à contestations : infecté de la « peste gallicane », Saint-Louis est une terre ennemie pour Saint-Pierre. La jactance de certains administrateurs, marquis à talons rouges ou prélats gallicans, nous ont fait des ennemis d'autant plus haineux, qu'il a fallu parfois tout supporter en silence de cette « fille aînée » qui tient toujours Avignon sous le coup d'une saisie, car le roi très chrétien est redouté.

***

Mais quelle explosion, lorsqu'à tant d'insolence la nation française joint un jour « l'impiété la plus atroce ». Dès les premiers jours, j'y ai insisté ailleurs, la Révolution française devient à Rome « la monstrueuse fille de l'Enfer »; mais derrière elle, c'est le Français qu'on ne cesse de détester (1). Emigrés laïcs et ecclésiastiques sont reçus à Rome d'assez mauvaise grâce : on craint leur morgue en dépit de leur infortune, car ils portent dans Rome le sourire persifleur du Français qui du monde n'a connu que Versailles (2). Quant aux jeunes jacobins de l'Académie, tout maintenant leur est imputé à crime; quelques-uns sont de bons artistes : Girodet, Topino-Lebrun; d'autres sont de médiocre talent, mais tous sont des révolutionnaires ardents, se plaisant à exagérer à Rome la tenue d'un bon patriote conscient des droits de l'homme et du Français à ne se point gêner : il est bien vrai que, dans tous les temps, le peintre Péquignot eût bu plus que de raison, mais son ivresse devient factieuse, aussi bien que les mystifications du sculpteur Chinard, les frasques du peintre Mérimée. Au fond, les Romains confondent dans une même horreur émigrés des salons de Bernis et artistes jacobins de l'Académie de France (3).

(1) Louis Madelin, *Pie VI et la première coalition* (*Revue historique*, t. LXXXI, année 1902).

(2) Masson, *Bernis*, p. 469.

(3) Masson, *Les diplomates de la Révolution, Hugon de Basseville*; Vicchi, *Les Français à Rome pendant la Convention*, 1892.

Le débordement d'outrages qui, de la tribune des clubs comme de celle des assemblées, s'est déversé sur le pape, « l'hydre de Rome », les « satellites de l'inquisition », la « monstrueuse puissance » assise aux bords du Tibre y a trouvé un écho. Pie VI y a répondu en flétrissant « la peste contagieuse » répandue par « des impies furieux » (1). Lorsqu'en 1797, un écrit, qui courut à Rome, dénonçait à l'Italie entière la fureur de ces Français, qui « dépassent en inhumanité les Huns, Tartares, Arabes, Marcomans, Scythes et Sarrasins (2) », ce pamphlet ne faisait que formuler en termes outrés l'impression qui, dès 1794, se manifestait sur les bords du Tibre. Basseville, qui d'ailleurs avait tout fait pour provoquer l'explosion, en fut la victime pitoyable. Depuis, le massacre de l'insolent Français était tenu à Rome pour un épisode glorieux; la police de Napoléon après 1809 retrouverait dans bien des bibliothèques de Rome la triomphale *Basseviliana* où Monti piétina le cadavre et, au Corso, non loin du théâtre du meurtre, l'inscription qui en remercie la Madone (3).

Le traité de Tolentino avait, à la vérité, réconcilié officiellement Rome et la France, mais elle n'avait guère rapproché les peuples. Et, aussi bien, quel réveil avait été la brusque incursion des Français à Rome, un an après, et la tragi-comédie de la République franco-romaine!

***

Certes, cette épreuve de la République romaine avait été la plus heureuse qui se pût rêver pour relever, si tant est qu'il en fût besoin, le prestige du gouvernement pontifical aux yeux de ses sujets, la plus lamentable, par contre, pour le bon renom des Français, fauteurs et complices d'un pouvoir sans honneur, sans

(1) Pie VI à Victor Amédée, 6 octobre et 10 novembre 1792 (Archives du Vatican, Brevi ài Principi, Pie VI epistolae, anno XVIII, f. 171 et 192).
(2) Dufourcq, *Le régime jacobin*, p. 47.
(3) Masson, *Basseville*, appendice, p. 264.

prestige, sans foi. Là est le secret de bien des difficultés rencontrées par nos fonctionnaires après 1809, ce préjugé dès lors parfaitement justifié contre le Français, ce cauchemar dont le souvenir, depuis 1798, hantait les sujets du pape, des chaumières d'Ombrie aux palais de Rome (1).

Berthier avait occupé Rome le 11 février 1798 à la suite du massacre de Duphot, et « organisé, suivant les termes du général, un mouvement populaire, dans le but *de se faire demander la liberté* », *un seul patriote* s'étant, d'ailleurs, durant les premières heures, présenté au futur prince de Wagram. Une démarche aussi unanime et aussi spontanée méritant d'être couronnée, Berthier avait « accordé » la République à Rome.

Pie VI expulsé, déporté, la curée avait commencé, curée des places, des traitements, des trésors de sacristie, des coffres-forts de la noblesse et des épargnes plus modestes, curée par perquisitions, par institution d'impôts fastuaires, par pillages directs. Puis la mascarade : des *consuls* (2), des *tribuns*, des *sénateurs* à toges, gouvernants qui volent, s'enrichissent, s'amusent, boivent, intriguent, se querellent, leurs femmes qui s'installent au Quirinal, au Vatican, s'y disputant les chambres avec d'effroyables injures, les nouveaux consuls se vautrant dans la luxure, bons repas, frairies, fêtes, débauches de vin et de femmes; ils ne gouvernent pas longtemps, car consuls, tribuns, sénateurs ont le loisir, en quelques mois, de diriger les uns contre les autres des coups d'Etat à l'instar de ceux du Directoire; ils ne gèrent en réalité jamais les affaires, car les clubs les mènent, les dominent; « clubs romains » où pérorent des Français — un Bassal, ex-curé de Paris — des Lombards, des Napolitains, de rares Romains; clubs et gouvernement à la vérité

(1) Dufourcq, *Le régime jacobin, passim*, les sources citées par lui (le précieux *Diario* de Sala, Rome, 1882-1888; l'autobiographie de Leopardi; les manuscrits inédits de Galimberti à la Bibliothèque nationale de Rome, mss. V. E. 44-45; la collection Falzacappa à la Vallicellana). Cf. aussi le Diario de Benedetti publié *in extenso* pour cette époque par Silvagni; les lettres de Masséna (*Revue Napoléonienne*, t. III, p. 18-20); Cantu, t. XI, p. 105-107, et les *Corrispondenze dei diplomatici italiani*, par Cantu, p. 261-274; Thiébault, *Mémoires*, p. 167, etc.

(2) Benedetti, *Diario*, 17 mars 1798. Le personnel (Silvagni, t. I).

sont dans la main des généraux et commissaires français, qui, eux-mêmes divisés, en constantes querelles, se succèdent en s'injuriant : Berthier, Masséna, Macdonald, Championnet, armés du sabre, Daunou, Monge, le moine défroqué Bertolio, véritable dictateur et cet autre déserteur du froc Duport, tous brandissant les ordres du Directoire. L'anarchie règne avec la dictature collective : il y a eu cinq généraux en chef, deux commissions civiles françaises, plusieurs promotions de consuls, trois ou quatre titulaires dans chaque ministère, des assemblées renouvelées, « épurées », à la mode de Fructidor; on ne sait qui gouverne. — A cette anarchie répond une constante insoumission; si Rome, sauf deux petites émeutes, ne manifeste sa haine que par de sombres regards, le pays a toujours présenté, de Terracine à Ancône, un, deux, trois foyers d'insurrection : Velletri où Murat, sentant un pays exaspéré, n'ose, après répression, venger le récent massacre des Français, puis Orvieto et toute une partie du Trasimène, car à Città di Castello on égorge 130 Français, et les Français y font cette fois cruellement expier cet exploit; puis les marais Pontins, la vallée du Sacco, tout le pays Volsque, « nouvelle Vendée » qui n'est pas comprimée, quand le sauvage Subiaco se soulève, et dans laquelle on doit laisser les troupes exaspérées « commettre des horreurs qu'une plume se refuse à écrire », avoue le général. Il faut donner partout une « horrible leçon » : un complot étouffé à Pérouse et à Foligno, l'insurrection recommence presque générale, les Français battus en Europe menaçant de quitter Rome : Civita Vecchia soulevée, bombardée, ne se soumet qu'après trois mois ; la Tolfa, près de là, ne se rend pas : il faut, comme plus tard Saragosse, prendre la petite ville maison par maison. La Montagne entière soulevée obéit à un prêtre bandit, l'archiprêtre Tiburzi dont la légendaire physionomie fait songer à celle de ces moines *guerilleros* que nos soldats connaîtront pour leur infortune en Espagne : toute une guerre civile qui dure jusqu'à la fin de la première domination française, réciproques embuscades, sanglants massacres, exécutions en masse, horribles représailles. Lorsque les Français, battus dans le nord

de l'Italie, abandonnent Rome à cette terrible réaction napolitaine que les aventures de la *Tosca* ont rendue célèbre, la République romaine, qui sombre avec eux, n'est jamais parvenue à organiser ni un Etat ni une armée.

En revanche, Français et « amis des Français » avaient organisé des fêtes de la Liberté et garni leurs coffres-forts. Les Romains avaient connu les arlequinades de la Liberté (1), les successeurs des Gracques, de Cicéron et de Caton pontifiant au milieu des fleurs, prêtres défroqués et agents véreux drapés dans la toge laticlave ou couverts de galons avec des épaulettes énormes, officiant, pérorant, s'attendrissant, usant de tout le bric-à-brac défraîchi des fêtes civiques de l'an II expédié de France, avec arbres de la Liberté, autels de la patrie, rubans tricolores, montagne symbolique, épis de blé, bambins en *amorini* arrachant des mains d'un vieillard le livre d'or de la cité et le jetant au feu, le bon patriote se « débaptisant » en se versant, au milieu des cris de joie, sur la tête, l'eau qui le régénère, les armoiries jetées dans la flamme de l'Egalité, le tout accompagné de l'éternel refrain qui prostitue à ces pantalonnades le souvenir des ancêtres, Caton, Scipion, Camille, Scevola et surtout Brutus dont le buste enguirlandé préside, sombre et têtu, aux processions républicaines et aux fêtes de la Liberté. Ainsi les Français, que les grands massacres de la province rendaient exécrables, se faisaient d'autre part à plaisir ridicules et moquables.

Ils se rendaient — qui pis est — méprisables par la façon dont ils volaient. Le trait est à signaler, car il faudra toute l'austère et indiscutable probité des agents de l'empereur pour effacer d'odieux souvenirs. Les Romains avaient vu le fameux Haller mener de front le pillage méthodique des églises et la pressuration des riches, tirer, dès les premiers jours, 600,000 livres du patriciat, *liquider* les biens de l'Eglise, le mobilier du Vatican et les *arazzi* de Raphaël, Haller, agioteur de génie pour lequel — tel Rapinat en Suisse — la baïonnette du soldat républicain est

(1) Benedetti, 26 et 27 septembre 1798, SILVAGNI, t. I.

depuis longtemps la pierre philosophale; les Romains avaient connu leur ville pillée, un brigandage qui, de l'aveu des soldats français, « déshonorait le nom français », les millions arrachés à Rome et envoyés à Milan et à Paris, les manuscrits des bibliothèques, les toiles des musées enlevés, l'« argenterie des églises » drainée sur l'ordre de Berthier et, tandis que Masséna s'enrichissait, les officiers subalternes enlevant des caisses d'objets précieux, calices, reliquaires, ostensoirs, ciboires, diamants et gemmes; les Romains avaient vu des statues vénérées entraînées dans ce tourbillon pour avoir été, pendant des siècles, serties de trop de pierres et couronnées de trop de perles; ils avaient vu les juifs vendre ostensiblement sur le marché les dépouilles des tabernacles, les sociétés financières s'emparer des biens de l'Eglise et même de l'Etat (1), et le banquier Cohn de Ferrare devenu le vrai roi de cette république; ils citeraient tel modeste citoyen qui a payé en un an 6,000 livres d'impôt, Buoncompagni et Borghèse taxés à 700,000 livres et Braschi à moitié ruiné, et ils raconteraient l'histoire édifiante de l'ostensoir du Doria; ils se rappelaient encore en 1809 ces gueux d'hier devenus, sous couleur d'avoir ressuscité Brutus et Scevola, des millionnaires aux folles prodigalités, ce pendard de Chérubini, misérable employé qui s'est mis à rouler carrosse, ce rouffian de Panazzi qui montrait à tout venant les diamants arrachés au *Bambino* de *l'Ara Cœli*, ces femmes de consuls faisant briller aux lustres des palais usurpés le feu des brillants arrachés aux madones séculaires, et cependant que la famine se déchaîne, que les légumes s'achètent au poids de l'or et que la faim tord les entrailles pour la première fois à Rome, ces nouveaux riches se gavant et jouissant avec leur escorte de courtisans, de filles, de juifs, et d'agents à tout faire, écume accourue de toute l'Italie « pour assurer par la liberté le bonheur du peuple ». Sur le siège de

(1) Janet, que nous verrons gérer, de 1809 à 1814, les finances romaines, se plaint de l'effroyable désordre qui a favorisé toute cette débauche de vols du petit au grand (Janet, 6 avril 1810, papiers Janet, reg. I, aux Archives des affaires étrangères). Cf. aussi le jugement de Cacault dans Artaud, *Pie VII*, t. I, p. 104, et la lettre à Daru au sujet des objets enlevés aux Bibliothèques (O2 1069)

Cicéron si bruyamment relevé, ils n'ont aperçu que de misérables Verrès.

En 1809, ces Romains qui se rappellent avec horreur les répressions sanglantes, avec des ricanements les mascarades civiques et avec mépris le pillage républicain, ont gardé une dernière impression qui emporte presque les autres : la religion persécutée les blasphèmes tombés de toutes les tribunes, les temples profanés, les religieuses jetées hors de leurs couvents, les moines chassés, les prêtres, cardinaux, évêques, curés successivement humiliés (1) — car on les a forcés à bénir en des mandements le régime détesté — et proscrits, la religion bafouée dans ses plus légitimes manifestations comme dans ses traditions les plus respectables; et tant de griefs accumulés contre cette République odieuse, ridicule et méprisable, contre ce gouvernement de débauchés sans mesure, de tyrans sans prestige, de voleurs sans vergogne, de profanateurs et de blasphémateurs, retombent lourdement sur la France organisatrice et protectrice du régime.

De ce régime les Français ont été aux yeux des Romains les complices avérés. La République s'est appelée le « régime français » Les Haller, les Cohn, les Bertolio n'étaient pas des Romains, et ils volaient; dès le début, des officiers ont accusé leurs chefs de piller, et quels chefs! l'excellent soldat qu'est Berthier, l'héroïque Masséna; et lorsque Bertolio a fait arrêter pour vol le général Dufresse, c'est un concurrent dans la rapine, dit-on, dont il s'est débarrassé. Sans doute des chefs comme Championnet ont tenté de réagir, on a traduit devant les conseils de guerre quelques pillards — très peu, — on a eu quelques administrateurs intègres (2), mais réduits à s'arracher les cheveux devant le pillage organisé. Ayant eu leur part au vol, ces Français l'ont eue plus large encore à la répression : les « horribles leçons » voulues par Macdonald ont été données par les

(1) Outre les sources citées, cf. CONSALVI, p. 486-487.

(2) CONSALVI rend hommage à l'humanité de certains officiers; *Mémoires*, t. I, p. 86. Cf. aussi, sur l'intégrité de Cacault, ARTAUD, t. I, p. 104.

baïonnettes françaises, et, sur les ruines fumantes de la Tolfa, c'est le drapeau français qui a été arboré — dès lors abhorré (1).

Comme toutes les classes ont pâti du régime et même, dans ces classes, ceux qui, par timidité ou entraînement, lui ont donné des gages, prélats trop facilement contraints aux bénédictions, tel le prélat Passari, patriciens entraînés aux pires sentiments, tels Santa Croce, Spada, Borghèse et Bonelli, ou aux plus humiliantes soumissions, tels Doria et Chigi, comme le peuple de Rome proprement dit a comprimé, par peur des sabres, des fusils, des canons, sa fureur et sa haine, l'explosion qui a suivi la défaite des Français, le massacre des traînards, la réaction violente instituée par les Napolitains n'ont point même donné satisfaction à cette terrible rancune qui dure; elle est même partagée par les anciens révolutionnaires qui font aux Français un grief de les avoir abandonnés, après les avoir tenus en laisse et pris la part du lion aux profits de la Révolution.

Le Français tenu — légitimement après cette terrible expérience — pour un soldat brutal dans la répression, un administrateur sans probité et un tyran sacrilège, est encore en 1809 sous le coup de cette triple flétrissure, et ce sera un des mérites du gouvernement de 1809 que de l'en laver.

(1) Voir la collection des sonnets, épigrammes et imprécations rimées qui saluèrent le départ des Français. (Bibliothèque nationale de Rome. Fonds V. E., mss 27-28. « Liste des sonnets sur la chute du gouvernement de la France et de la secte diabolique des francs-maçons). Cf. aussi : CANTU, *Monti e l'eta che fu sua* (1879) et Achille MONTI. *V. Monti* (1875). La haine séculaire s'était exaspérée après 1799 en dépit des efforts de Cacault et de ses attachés d'ambassade, de Pie VII et de Consalvi pour la calmer et la désarmer. Fesch la constate à tout instant et la signale dans sa correspondance. Artaud en témoigne. C'est lui qui conte l'aventure arrivée au bon ministre Cacault, dont il était à Rome le subordonné. Il est attaqué par un Trastévérin le soir : il croit se défendre en criant : « Je suis Français », l'autre redouble ses coups. — Je suis le ministre de France. — *Meglio! meglio, per Cristo. Tant mieux, par le Christ!* » et il le blesse avec fureur. (ARTAUD, t. II, p. 39.) Artaud dit qu'il recevait dès 1800 des lettres anonymes de menaces d'une violence inouïe (t. II, p. 36).

II

De cette expérience lamentable, le Français — par disgrâce — a tiré lui aussi un enseignement qui n'est guère favorable au peuple romain; il en a emporté un surcroit de mépris pour les sujets du pape. Les Romains au pouvoir avaient paru à ces Français des fantoches ridicules; ceux qui, n'exerçant pas le pouvoir, l'avaient supporté, semblaient l'avoir trop humblement subi; trop de prêtres s'étaient prêtés aux *Te Deum* au moment même où on les dépouillait, trop de nobles s'étaient avilis à la mode du Borghèse jetant ses armoiries au feu, trop de gens du peuple ne s'étaient révoltés que lorsqu'on touchait à « leurs idoles » : les paysans étaient des brigands, les citadins des paresseux, le peuple aveuli n'avait pu s'organiser une armée en dix-huit mois; c'était un peuple sans esprit et sans cœur; les gouvernants avaient été des voleurs, les gouvernés des lâches. Et ainsi s'était, dès 1798, formé le préjugé qui, même en 1808, devait contribuer à jeter Napoléon dans l'aventure romaine; le peuple romain « abaissé par la longue tyrannie des prêtres » avait donné sa mesure aux vaillants Français et cette mesure était petite. Il lui fallait, pour le régénérer, des généraux, des préfets et des magistrats français (1).

Aussi bien, l'aventure n'avait fait que renforcer un mépris qui déjà s'était donné carrière. Ce mépris est de nature bizarre, car il est en partie fait de l'admiration sans bornes qu'inspire aux Français de l'Empire « le vieux Romain », qu'il connaît par Corneille. Il est ainsi le fruit tout à la fois d'une opinion erronée sur le présent et d'une admiration mal fondée pour le passé. Aussi bien ce mépris résulte de plus générale façon

(1) Napoléon avouait que c'étaient surtout ses conversations avec Berthier qui lui avaient fait connaître les misères du caractère romain « avili par les prêtres ».

des sentiments qui font l'âme orgueilleuse du Français de 1809. Il faut, pour mesurer la hauteur de cet orgueil, se pénétrer de la mentalité de tout un peuple à cette heure de superbe démesurée et cependant justifiée, qui précisément marque cette année 1809 dans les fastes de notre histoire.

Il y a dans le Français de 1809 du missionnaire et du triomphateur. Depuis 1791, il est apôtre, et quelque paradoxale que paraisse cette prétention, il continue à s'estimer sous Napoléon le grand apôtre de la liberté. Du missionnaire, il a la foi dans l'excellence du dogme qu'il propage et le mépris apitoyé pour le Gentil qui l'a si longtemps ignoré, le souci d'imposer ce dogme et la superbe assurance que le sauvage ainsi converti à son culte en appréciera un jour tous les bienfaits.

Ce dogme : *la Liberté*. Quelle liberté? Précisément ce que le dix-huitième siècle a appelé la *Liberté romaine* et que les Romains du dix-huitième siècle connaissent moins que personne; la liberté civile, l'égalité devant la loi. De cette liberté civile, la liberté politique n'a été, on l'a dit, que la garantie; liberté de parler et d'écrire, les Français l'ont conquise; ils l'ont perdue, mais elle était, aux yeux des Français de 1809, secondaire; la liberté civile est acquise, assurée; du jour où précisément elle trouvait un obstacle dans ces « libertés », libertés de la presse et de la tribune, elle les devait supprimer. Cette « liberté romaine » est devenue, depuis 1792, la « liberté française ». Bonaparte qui, depuis dix ans, a supprimé en France les libertés publiques, n'en est pas moins en Europe le champion, l'incarnation de la liberté. Il *libère* les peuples et, en les libérant, il les *régénère* (1).

Chaque soldat entend lui aussi « *régénérer* l'Europe au souffle de la liberté », et chaque fonctionnaire français derrière chaque soldat. L'un apporte dans son sac, l'autre dans son portefeuille, la liberté aux *citoyens* de l'Europe, la lumière aux cerveaux atrophiés par l'*obscurantisme*, la *superstition* des prêtres et le *despotisme* des tyrans. « Le Français, a-t-on écrit excellemment,

(1) Sorel, t. VI, p. 16, 21, 515.

champion des droits de l'humanité, interprète de la raison universelle, est appelé par sa Révolution à régénérer l'univers. Il ne faut point que l'univers s'y refuse : qui résiste est rebelle. »

La nation qui a assumé et en partie mené à bien une pareille tâche, est « la grande nation ». C'est un grand honneur d'être, ainsi que les Espagnols et les Napolitains, les féaux de la « grande nation », les bénéficiaires de son Code et les sujets de ses princes, mais quel plus grand honneur au monde que de faire, ainsi que les Belges, les Rhénans, les Lombards et les Illyriens, partie de la « grande nation »? Tout général dans ses proclamations, tout préfet dans ses circulaires, l'affirme très haut; et, en toute bonne foi, je dirai, en toute naïveté, il le croit.

Comme à cette « liberté française », seule admissible, seule véritable, la « grande nation » n'a conquis dix pays qu'au prix d'une suite d'incroyables victoires, comme ils se sont habitués à dicter la loi dans le sens le plus étroit du mot, généraux et proconsuls de César joignent à l'orgueil du missionnaire la superbe du conquérant, et, n'admettant point de comparaison entre les systèmes que, d'Amsterdam à Naples, ils ont remplacés, et celui qu'ils ont établi, ils se tiennent pour les *maîtres nés* de l'univers. Voyant, suivant l'expression du préfet français de Rome, « tous les fronts s'incliner devant le nom français » (1), ils entendent entretenir les peuples dans le sentiment de leur infériorité morale et intellectuelle autant que matérielle et « faire voir, ainsi que l'écrit un très humble troupier de la garnison de Rome, que les Français sont maîtres partout » (2). Ils ont la même foi dans l'infaillibilité de leur système que dans l'invincibilité de leur force.

Une si orgueilleuse confiance dans sa puissance comporte, chez le Français, vis-à-vis des « pauvres gens » qu'il a contraints par les armes à la « liberté » et dont il a ouvert, à coups de canon, les yeux à la lumière, un mépris tempéré d'une condescendance

(1) Tournon, Mémoires inédits.

(2) Lettre d'un soldat français du 7 juillet 1809 (dans la *Revue rétrospective*, 1891, t. XIV, p 361).

presque amicale. Que d'innombrables excès, que des actes de violence aient été, au cours de vingt-deux ans de guerre, de Madrid à Moscou, commis par nos armées, qui le nierait? Mais, à consulter non pas seulement la mémoire des vainqueurs, mais, ce qui est plus probant, le témoignage des vaincus, on constate, jusqu'en 1809, entre vaincus et vainqueurs, des relations dont la cordialité nous déroute et qui, chez les soldats français, ne dénotent guère que cette condescendance apitoyée, fruit d'une naïve foi en l'incommensurable supériorité de leur pays et de leur race. Les excès viennent la plupart du temps des alliés, le Bavarois chez les Prussiens, le Napolitain à Rome (1), parce que Bavarois à Berlin et Napolitain à Rome, satisfont, sous le drapeau français, des haines de voisins. Nos soldats ne satisfont point de haines : il faudra l'horrible guerre d'Espagne, la douloureuse campagne de Russie, l'effroyable mêlée de 1813 en Allemagne pour en faire naître. Une discipline exacte eût suffi à prévenir les excès; Pacca, si hostile aux Français, s'étonnera de n'avoir eu, au cours d'une occupation militaire de dix-huit mois, à relever de la part des soldats logés chez le Romain « aucun motif d'inquiétude et de déplaisir » (2).

Mais s'ils se font scrupule de faire peser trop fort le joug sur ces têtes humiliées, ils ne se font point faute, précisément, de les humilier très bas par une affirmation constante et bien vite outrageante de leur supériorité. « Ce qui me vexait le plus, avoue une bonne bourgeoise de Berlin qui, par ailleurs, se montre touchée de leurs procédés, c'était de leur entendre dire que leur empereur, s'il voulait, prendrait l'univers puisqu'il commandait à des Français » (3). Le dépit qu'avoue la bonne Mme Unger, de Berlin, le bourgmestre de la plus petite com-

(1) Arthur Lévy, *Napoléon et la paix*, 647 témoignages curieux à ce sujet. En ce qui concerne les Napolitains, cf. plus loin, p. 162.

(2) Pacca, t. I, p. 95.

(3) « Die Françozen im Berlin », cité par Lévy, p. 640. Cf. entre mille autres traits caractéristiques, ce que Bigarré dit (*Mémoires*, p. 208) du système napolitain et de la nécessité qu'il y avait à substituer le système français.

mune allemande annexée, le commerçant hollandais, le pêcheur de Naples, le *caballero* espagnol, le patricien de Rome le pensent, car chaque nation a son orgueil et souffre de le voir tous les jours mortifié. Or, il l'est par l'affirmation très hautement proclamée que tous ces gens ont grand besoin d'être civilisés, libérés, régénérés et, partant, qu'ils doivent être plaints. D'autant qu'il se mêle à cette condescendance du vainqueur la pointe de raillerie française, l'incorrigible envie de rire qui saisit le Français devant les usages qui, n'étant ceux de Paris, de Lyon ni de Bordeaux, lui paraissent, par ce fait même, irrésistiblement comiques (1). Ces dispositions rendent insupportables ces vainqueurs par ailleurs fort humains. Les Français sont toujours ces Gaulois qui, ayant trouvé, dans Rome conquise par leur Brennus, les sénateurs romains assis sur leurs chaises curules, ne leur firent point de mal, mais leur tirèrent la barbe qu'ils trouvaient ridiculement longue parce qu'ils ne portaient point la leur. Les peuples de l'Europe sont fort tentés de faire comme le sénateur outragé qui, de son bâton, frappa l'insolent; mais ils savent aussi ce qu'il lui en coûta.

Une autre conséquence de cet orgueil français — et fort grave — est la prétention que possèdent la plupart des administrateurs français et qu'ils affirment, de substituer leurs lois, leurs institutions et jusqu'à leurs règlements à ceux des pays annexés, et jusqu'à leur esprit, leurs mœurs et leurs coutumes. Si parfois un préfet intelligent, constatant l'erreur d'une pareille conduite, essaye de concilier avec les usages locaux et parfois de leur sacrifier les instructions qu'il a reçues, il est promptement rappelé à l'ordre, et à la conception napoléonienne, à la tradition française, à la doctrine centralisatrice. A deux reprises, en 1798 et en 1809, les fonctionnaires français s'indignèrent de voir l'horloge du Quirinal marquer l'heure à la romaine et non à la française. Ce petit trait dévoile ou confirme un état d'âme. L'Université impériale, avec ses programmes et ses heures de classe, le clergé sous

(1) Toujours le rire gaulois. Kant, qui ne riait pas, s'en montrait horripilé (*Observations sur le sentiment du beau*).

l'uniforme règle concordataire, l'administration relevant des ministères sis rue de Rivoli ou quai Voltaire, avec ses bureaux immuables, sa paperasserie sacrée et ses procédés centralisateurs, les préfets faisant, aux mêmes dates, autour d'Amsterdam, de Hambourg, de Laybach, de Rome la tournée de revision qu'à la même heure accomplit le préfet de Seine-et-Oise ou celui des Bouches-du-Rhône, les tribunaux appliquant de Harlem à Naples, sous les auspices du Grand Juge de la place Vendôme, les articles du code Napoléon, voilà le rêve et, durant cinq ans, voilà la réalité, réalité cruelle parce qu'elle froisse et écrase les mœurs locales, malfaisante parce qu'elle tend à détruire la désirable et charmante diversité des peuples, insensée parce qu'elle va contre la nature des choses, le tempérament des hommes, les nécessités du climat, et parfois burlesque quand — et le reste est à l'avenant — le préfet français fait à de jeunes élèves de Laybach, de La Haye ou de Rome, au cours d'une distribution des prix, le discours qu'un an avant, au 15 août, il aurait pu prononcer devant les collégiens d'Arras ou de Besançon.

***

Si un pays a connu, avec tous ses bons et mauvais côtés, le régime imposé par la « grande nation », c'est l'Italie. C'est à elle qu'il a été le plus tôt parlé de la liberté; c'est d'elle qu'on s'est défié le plus lorsqu'il s'est agi d'y organiser cette liberté. Le fait est si patent, que, dix fois, l'historien de l'*Europe et la Révolution française* y est ramené. Le peuple italien, appelé en termes si pompeux et si cordiaux à la liberté par le général Bonaparte, inspire aux agents, chargés de la lui distribuer, un mépris qui ne change pas d'expression; Garat affirmant, de Naples, en 1798 « qu'avec de la force et du pouvoir, en prenant 'espèce humaine telle qu'elle est, on pourrait en créer une autre », mais que l'Italien, en tous points méprisable, ne saurait intervenir en cette noble entreprise et que la seule chose à faire « serait de donner en Italie à la France une influence prépon-

dérante », Garat a fait école, dans l'entourage de l'empereur, dans son état-major, dans les ministères; du cabinet de Talleyrand dont sur ce point les idées ne changeront point de 1796 à 1815, à celui de Fouché, à celui de Gaudin, aucun peuple n'a un pire renom que l'Italien (1). On le tient pour léger et cruel, licencieux et astucieux; on l'a trouvé rampant aux heures de victoire, révolté jusqu'au massacre aux heures de crise, peuple de bandits et de sigisbées, de prêtres et de courtisanes, de *lazzaroni* paresseux et de *bravi* dangereux; c'est la patrie, cette Italie, de Fra Diavolo et de Polichinelle; on hésite entre le mépris et la méfiance. Quand un fonctionnaire français semble — quoi de plus naturel? — s'éprendre plus que de raison des charmes, des grâces, des beautés de l'âme italienne, les bureaux de Paris mettent bien vite le holà. « Quand un plus long séjour à Rome vous aura fait connaître combien l'Italien est cauteleux et dissimulé, vous serez bien convaincu qu'il sait donner à la haine la plus inextinguible les apparences de la cordialité franche, vous regretterez peut-être d'avoir été si confiant. » Qui écrit ces lignes sévères jusqu'à l'injustice? Anglès « chargé de la police du gouvernement d'au-delà les Alpes » au ministère du quai Voltaire? Et c'est bien dans le même sens que l'empereur lui-même écrit à Murat, conquis au charme de l'Italie, lorsqu'il l'engage à se défier des petits-fils de Masaniello (2).

L'Italien, qui est fin, pénètre ce sentiment; les classes intelligentes adhèrent au régime — sincèrement — parce qu'elles y voient un acheminement vers la reconstitution d'une Italie qui, unifiée par ses vainqueurs, saura se dérober un jour à leur domination. Mais, de 1797 à 1814, le petit peuple se terrera méfiant, haineux, et, à chaque échec des Français, se réveillera prêt aux pires vengeances contre « ces étrangers athées et sa-

(1) Sorel, t. V, p. 79, 109, 195-197, t. VI, p. 436-437. Rapprocher l'opinion de Garat en 1798, de celle de Caulaincourt exprimée le 31 décembre 1813 dans un rapport où il engage l'empereur à ne point donner l'indépendance à l'Italie.

(2) Anglès à Norvins, 1811, F7 6531. Cf. sentiments de Napoléon sur les « lâches » Italiens, Marbot, t. II, p. 53. Cf. les sentiments incroyablement méprisants de Miot de Melito, t. I, p. 127.

crilèges, pillards d'église et violateurs de monastères ». Le massacre futur se trame pendant vingt ans sur le quai de Santa Lucia comme dans les faubourgs de Milan, dans le moindre bourg des Abruzzes comme de la *Riviera*.

***

Vis-à-vis des Romains, le Français mêle au mépris, que, plus généralement, lui inspirent les Italiens, un élément tout à fait particulier. Il le tient pour le plus noble des hommes dégradé par le pire des régimes et que, partant, il faut rappeler, avec une sollicitude plus condescendante encore et plus apitoyée, à la vie, à l'honneur et à la gloire.

Rome! Le nom évocateur de tant d'éminents souvenirs, est sur toutes les lèvres en France depuis vingt ans et, pourquoi ne pas dire, depuis deux cents ans. Il y a deux cents ans que les Français vont à la comédie applaudir à la rude vaillance d'Horace et à la majestueuse clémence d'Auguste, à la vertu de Britannicus et à la magnanimité de Titus : la *Mort de César* évoquée par Voltaire les a passionnés. Que d'admirables tirades ont retenti devant dix générations de Français, où sans cesse s'évoquait l'image de l'héroïque Rome, la Rome des premiers âges, dure et laborieuse, les Horace, Brutus l'ancien, Cincinnatus, Horatius Coclès, Mucius Scevola, Coriolan, la Rome républicaine avec ses tribuns, ses consuls, ses luttes civiles, ses guerres, la conquête du monde, les Metellus et les Cornelius, Scipion, les Gracques, Marius, Scylla, Caton et le dernier Brutus, la Rome impériale magnifique et prestigieuse, César, Auguste, Tite, Marc-Aurèle; car de cette Rome antique, de Romulus à Constantin, on veut tout admirer tant on la prise haut, on ne veut rien en savoir de criminel, de bas et presque d'humain. Les hèros de Rome font les frais des métaphores classiques, des discours de rhétorique, de la pédagogie officielle. Pas un écolier qui ne soit mis en mesure, en connaissant Décius et Brutus, Caton et César, d'imiter leurs vertus et de faire revivre leurs exploits.

Au dix-huitième siècle, ce qui était admiration au dix-septième devient vogue, mode, manie. La science paraît justifier les tirades de la tragédie (1). L'érudit Montfaucon, en « représentant en figures » et en « expliquant » la Rome antique, a séduit tout à la fois les yeux et l'esprit; Rollin a exalté, en vingt tomes compacts, « les Camille, les Fabrice, les Curius », citoyens austères, guerriers invincibles, hommes d'Etat infaillibles. Lévesque de Pouilly et de Brosses ont aidé à l'initiation, avec quel enthousiasme! et soudain les *Considérations* de Montesquieu sont venus jeter sur toute cette grandeur le manteau magnifique d'une éloquence exaltante, contribuant à « créer cette image idéale... de Rome qui va s'imposer à l'esprit de ses contemporains jusqu'à l'hallucination », à organiser « la religion de la vertu antique ». Mably avait suivi avec son *Parallèle*, Thomas, ce médiocre qui connut la popularité pour son *Eloge de Marc Aurèle*, où triomphe « l'antiquité conventionnelle et ridicule des discours de classe » : Scipion mourant dans l'exil, Sénèque, Thraseas, Brutus, Regulus, l'éternel Caton! Mais Rousseau surtout, « sans cesse occupé de Rome et d'Athènes, vivant pour ainsi dire avec leurs grands hommes... », se croit lui-même grec et romain. Point n'était besoin que les traductions, faites par toute l'Académie, de Lucain, Lucrèce, Térence, Sénèque, Quinte-Curce, avec préfaces et notes, se ressemblant par l'inintelligence de la vie antique et par l'enthousiasme qu'elle paraît susciter, comme les fouilles de Pompéï révélées « à la France par le marquis de l'Hopital, ajoutassent à la vogue de l'objet romain; déjà les Marie-Joseph Chénier, les David, les Talma, les Bonaparte étaient nés dans l'empire.

La haine qui se manifestait contre le christianisme, trait à retenir, ajoutait une force de plus à ce déchaînement d'enthou-

(1) BERTRAND, *La fin du classicisme et le retour à l'antique*, Paris, 1898, *passim;* JULLIAN, Introduction aux *Considérations* de Montesquieu, Hachette, 1896; DELÉCLUZE, *L'atelier de David*; DELABORDE, *Ingres*; GUGLIA, *Franzosen im Rom. Cosmopolis*, août 1898; MERLET, *Tableau de la littérature française*, 1800-1815, 1884; PEYRE, *Napoléon et son temps*; PLON, *Thorwaldsen*; ROCHEBLAVE, *Le comte de Caylus;* GIRODET, *Œuvres*, I; GONCOURT, *Histoire de la Société française*, etc. (édition de 1865).

siasme (1). Chamfort entendait qu'on se *défrancisât* et se *déchristianisât* pour « redevenir grec et romain ». Et dans un certain monde, ce sont moins Brutus et Régulus qu'on admire que Sénèque, Lucrèce, Marc-Aurèle et Julien, philosophes opposés aux moralistes chrétiens et dont l'image grandie eût sans doute égayé leurs contemporains. Nos Boissier et nos Mommsen n'avaient encore dégonflé ces ballons.

La Révolution fut toute romaine; de ce jour de 1788, où Mirabeau évoqua les Gracques et Marius, à cette journée de 1799, où Bonaparte réalisa César, Rome régna dans Paris, dans les salons de Mme Roland, dans les clubs, dans les assemblées. La littérature, à l'unisson, s'enrichit des *Caius Gracchus* et *des Tibère* de M.-J. Chénier, des *Coriolan* de La Harpe, des *Fabius*, des *Epicharis et Néron* de Legouvé, des *Marius*, des *Cincinnatus*, des *Lucrèce* d'Arnault, des *Manlius* de Lafosse, tandis qu'on reprend sans cesse Corneille et Voltaire, qu'on ressasse la *Mort de César* et qu'on va déterrer *Sertorius* de Corneille. Sous l'Empire, Cinna tient la scène. Car l'Empire est plus romain encore que la Révolution. Monuments romains dont Soufflot a jadis fait revivre la formule avec le Panthéon et Peyre avec l'Odéon, Arc de Triomphe du Carrousel et de l'Etoile, temple de la Victoire (Madeleine), tableaux romains : les *Horace*, les *Tatius* de Girodet, dépassés depuis que David, exerçant dans l'art une dictature toute romaine, entend évidemment mieux faire sentir par la rigidité des lignes celle du caractère antique, Sabines académiques et Romains de carton; meubles où l'acajou singe le marbre et où le bronze s'accumule; théâtre où la toge de Talma flotte comme le drapeau d'une renaissance romaine; costumes antiques lancés par les élèves de David et, pour la plus grande joie des hommes, exagérés encore par les femmes aux tuniques de gaze; cheveux à la Titus, courses de chars au nouveau Champ de Mars (2); noms romains donnés à profusion aux nouveau-nés; titres romains distribués aux gouvernants de l'an VIII, consuls, pré-

(1) Kotzebue appelle Constantin, l'Apostat (240).
(2) Norvins, *Mémoires*, t. II, p. 255.

lets, sénateurs, tribuns, fêtes romaines, vertus romaines, religion romaine :

Rome n'est plus dans Rome
Elle est toute à Paris

a-t-on chanté en thermidor an VI (1).

Religion de Rome en effet, car cette religion déchaîne en ces âmes des sentiments de dévots. L'amour d'une Rome en grande partie illusoire et fabuleuse avait pénétré ces cœurs d'un souffle sacré. Aussi, lorsqu'après 1797, des Français s'acheminent vers « la Ville », avec quelle émotion ils y pénètrent! « Enfin, je vois Rome! » s'était déjà écrié Dupaty, et tout de suite se sont évoqués Cicéron, les Césars, Horace, Virgile; quand on lui a voulu montrer de jolies villas princières au pied de Tusculum « Menez-moi à la villa de Marcus Tullius Cicero! » De cette bonne jacobine qu'est la citoyenne Cavaignac si émue en approchant du Capitole, à Berthier si fier d'y jouer les Brutus, du peintre Girodet qui l'a ressuscité dans ses rêves et le voit « renaître de ses cendres », jusqu'au préfet Tournon qui, exalté jusqu'aux larmes, éprouve « à la fois orgueil et confusion à commander en ce lieu », tous et bien d'autres éprouvent une émotion auprès de laquelle paraît peu de chose l'attendrissement de Gœthe arrivant à Rome en 1788 (2).

Pour le Français qui, de 1799 à 1809, vient contempler Rome, la cité apparaît comme, sept cents ans avant, apparaissait aux croisés la Jérusalem promise à leur impatience. Il leur semble qu'ils ont, eux aussi, à délivrer d'entre les mains des infidèles un saint sépulcre, celui où s'entassent sans honneur les ossements blanchis de ces héros que Corneille, Montesquieu, David, Talma leur ont rendus familiers et chers, reliques

(1) *Journal des Débats*, 16 juillet 1904.

(2) Dupaty, t. I, p. 206-209; ses extases au Capitole, p. 230; ses indignations au Forum, p. 237-239; Kotzebue, p. 250-266; *Mémoires d'une inconnue* (Mme Cavaignac), p. 318; Bigarré, p. 196 : « Je crus apercevoir l'ombre du sage Numa et entendre la voix de Caton... Ce ne fut qu'en tremblant que je m'approchai du Capitole... etc... »; Girodet à Trioson, 9 janvier 1793, *Œuvres*, t. II, p. 422; Tournon, Mémoires inédits et lettres à sa famille.

d'un âge d'héroïsme pur, de moralité austère et d'incomparable gloire.

***

Ce tombeau est profané; que disent en effet de cette Rome jadis surhumaine, les visiteurs et agents français?

Ils disent une aristocratie qui se pare « sans le mériter (1) » du nom de *patriciat romain*, qui promène dans des carrosses qui, seuls, sont antiques, une oisiveté honteuse, et qui, sur ces lieux où gouvernèrent et triomphèrent les Métellus et les Scipion, ignore tout à la fois la science du gouvernement et celle de la guerre.

Ils disent un gouvernement de cardinaux imbéciles « oies pourprées du Capitole », gouvernement de prêtres âgés aux allures de vieilles femmes, qui — scandale immense — gère le bien de César (2).

Ils disent que le temple d'Antonin est devenu un bureau de douane ainsi que celui de Neptune, et, ce qui est pire à ces yeux voltairiens, que l'amphithéâtre Flavien est un lieu de pèlerinage où s'exalte le fanatisme des prêtres, que les débris de la Rome antique gisent sans honneur à moitié enfouis, que le Panthéon n'est plus que Sainte-Marie de la Rotonde, que le Capitole est déshonoré par la présence d'un « sénateur » asservi aux volontés du Vatican, que des bestiaux paissent sur le Forum enterré, devenu — horreur sans nom! — le « champ des vaches » et qu'horreur plus grande, de misérables papes ont encore osé mettre leurs armes au fronton des temples des Dieux et à la base des obélisques antiques (3).

Ils disent, au lieu des citoyens qui, sous les Volero et les Gracchus, conquéraient leurs droits et la liberté, un peuple « misérable, avili, » « courant aux églises artistement illuminées comme

(1) Un rédacteur français du *Journal du Capitole*, ayant laissé échapper cette expression en 1809, dut se rétracter le lendemain.

(2) Hugon de Basseville, cité dans Masson.

(2) Dupaty, t. I, p. 237-239; Kotzebue, t. I, p. 232; Entretiens de Canova avec Napoléon. Cf. plus bas

aux marionnettes », un peuple enfant qui a remplacé les jeux du cirque par de très modestes courses de chevaux et les triomphes de la voie sacrée par des processions où ils défilent dévotement — ces « fils de Romulus »! — de gros cierges dans la main! « la pire turpitude! » (1).

Ils disent, en dehors de Rome, un « peuple de sauvages », les descendants des Volsques, des Sabins, des Albains, des Etrusques devenus des mendiants sans vergogne ou des bandits sans loi, respectueux seulement de la Madone et des Capucins (2).

Ils disent aussi que le pays des Douze Tables ignore le droit romain, que la patrie de César n'a qu'une poignée de soldats d'opéra-comique, que les lieux où écrivirent Cicéron, Horace, Tite-Live, Tacite ne connaissent qu'une littérature sans grandeur, que ce peuple a la honte de s'estimer heureux et qu'il n'y a point à Rome — ce qui est un grand mal — « d'esprit public » (3).

Comment s'expliquer pareille déchéance? Le Français ne cherche pas loin. Que des siècles de cosmopolitisme aient, dès la fin de l'empire, mêlé les sangs à Rome au point que les empereurs eux-mêmes ont été Espagnols, Gaulois, Grecs et Syriens, que, pendant trois cents ans, Huns, Goths, Hérules, Lombards, Grecs, Francs, Normands, Allemands aient violé la Rome antique et lui aient fait plus de bâtards qu'elle n'a jamais compté de fils, que les treize cents ans durant lesquels Rome a été le carrefour de la Chrétienté aient achevé d'adultérer le sang « des Cornélius et des Métellus » chers à Rollin. voilà ce qu'on ne se dit point à Paris.

Non! Il est impossible que ce grand peuple, qui s'exprimait encore hier en termes si nobles par l'organe de Corneille, ait

(1) Joseph à Talleyrand, 1798, Archives affaires étrangères, *Rome*, 9; Thiébault, t. II, p. 194-195; Dupaty, t. II, p. 157-159.

(2) Cf. plus bas, p. 149, note 1, l'apostrophe de Bonaparte, dès 1787, à ce peuple romain qui, s'il ne chasse prêtres et moines, restera « un peuple abruti, un peuple de tartufes ».

(3) Rapports de Pastoret, Pellenc, Gerando, Miollis, Ortoli, Norvins, Hédouville aux Archives nationales et aux Archives des affaires étrangères que j'aurai souvent l'occasion de citer.

entièrement disparu! De même que, sous les églises chrétiennes, on découvrirait facilement, assure-t-on, la Rome antique enfouie, de même, en arrachant le peuple romain à ses honteux gouvernants, on verra se réveiller le héros, administrateur, législateur, laboureur et soldat : « Ils finiront, écrit-on, par être ce qu'étaient les Fabius et les Scipion » (1).

Car c'est ce « gouvernement de prêtres » qui a ravalé le héros au rang d'un mendiant. Le « prêtre romain », personnage presque aussi conventionnel et fabuleux pour Paris que « l'ancien Romain », est tenu pour seul responsable de l'abaissement de ce peuple héroïque.

***

Paris n'a jamais aimé les « prêtres de Rome. » Le conseiller de François Ier, le vieux Robertet qui, à la veille de l'entrevue de Bologne, déclare « qu'il se faut défier de ces prêtres » (2) s'appelle Légion, du Nogaret de Philippe le Bel au Vergennes de Louis XVI. La Révolution tient Rome pour « une monstrueuse puissance » (3). Les fonctionnaires de Napoléon ont été élevés dans la défiance du prêtre de Rome. Ils ne sont pas anticléricaux : beaucoup sont très respectueux de l'Eglise et de ses fidèles, mais le clergé ultramontain leur paraît fort haïssable : à lire les rapports des fonctionnaires impériaux, on croit se trouver parfois en face de diatribes de journalistes très prêtrophobes. Le clergé italien est l'objet des pires commentaires. Le cardinal Zondadari n'est pas le seul à être traité de « tigre ennemi de la France et de l'humanité qu'une police sévère doit

(1) Tournon à sa mère, 18 janvier 1813 (Papiers inédits); Alquier, 20 juillet 1807, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 940, fol. 93. Cette lettre est très importante : elle est bourrée d'illusions, un feu d'artifice de prévisions éblouissantes sur le *réveil* des Romains; Napoléon la lut. Tout le monde ne pensait pas de même. Miot entendant parler de la régénération des Romains, écrit dédaigneusement : « Je ne croyais pas aux miracles », t. I, p. 191. Il constituait une exception.

(2) Louis Madelin, *Médicis et Valois*, *Minerva*, 1er avril 1903.

(3) Louis Madelin, *Pie VI et la première coalition*, *Revue historique*, LXXI, 1902.

museler (1) ». Que le correspondant de Napoléon et de ses ministres soit un Miollis, frère d'évêque français, un Norvins, un Tournon, un Gerando, un Pastoret, toutes gens modérés, on ne relève pas moins à chaque ligne une méfiance invétérée pour le clergé fanatique de Rome. Le prince Borghèse lui-même est si francisé sur ce point, qu'il signale, après tant d'autres, ces prêtres qui, « en Italie, maîtrisent les familles qu'ils servent d'abord et gouvernent ensuite ».

Ce sont ces prêtres qui, s'étant emparés de Rome par la trahison de « Constantin l'apostat » et la faiblesse de Charlemagne, l'ont asservie et avilie (2).

Dès lors une tâche s'impose : il faut débarrasser Rome tout à la fois de son gouvernement et de son clergé : abattre le Pontife, disperser le Sacré-Collège, chasser les moines, réduire les prêtres, abolir « l'odieuse Inquisition », détruire le Saint-Office, appeler peu à peu les neveux de Cicéron à connaître *la Loi*, jeter de gré ou de force les descendants de César sous les drapeaux de Napoléon; comme on les tient encore pour incapables, pendant de longues années, de gérer leur bien, on leur donnera des tuteurs très fermes, gouverneur, directeur de police, préfets, agent des finances et procureur général français. Sous l'action régénératrice de ces agents, on verra renaître la Rome antique : ses temples ne surgiront pas seuls du sol enfin fouillé avec les statues, colonnades, amphithéâtres et arcs de triomphe; au signal donné de Paris, le héros ressuscitera, et Rome, telle l'héroïne des contes bleus, se réveillera, à la vue du prince Charmant, jeune et vigoureuse, d'un sommeil millénaire (3).

Ce sera le secret de la politique suivie aux bords du Tibre : en détruisant le gouvernement des prêtres, agents de démoralisation nationale, délivrer le Romain et le forcer à réaliser

(1) Note de 1808, AF IV 1716. C'est, en 1808, le style de 1793.

(2) Dupaty contemple avec tristesse une obélisque antique où se lit : S. P. Q. R. et immédiatement : *Urbanus Pontifex maximus*... « Monstrueux rapprochement. Combien de siècles il étouffe! » t. I, p. 293.

(3) Tournon n'a de doutes qu'après un an de gouvernement. Il déterre le Forum. « Mais nous ne lui rendons pas ses Camille, ses Cicéron, ses Gracques. » (A ses parents, 17 novembre 1810.)

Corneille; en restaurant Rome et son Forum, donner à ce personnage de Corneille le décor que lui rêve David. Entendant que les Romains se pénètrent de ce dessein, on leur ressassera Cicéron et Caton, César et Scipion : ce sera une intolérable habitude que d'accabler ces misérables sous le passé glorieux de gens dont ils ne descendent point, et de les vouloir rendre solidaires de siècles de gloire qu'ils n'aspirent nullement à voir renaître. Ce sera le côté presque plaisant de l'entreprise que cet acharnement à prôner César devant des conscrits en larmes, la loi romaine devant des justiciables attérés, et les Gracques devant des électeurs ahuris (1).

Qu'en établissant un régime « tout à fait contraire aux habitudes » (2), on blesse et on heurte tout un peuple, peu importe. Que ces « gens aveugles », qui ne comprennent rien aux avantages qu'on leur prône, se montrent fort sensibles aux maux que déchaîne l'annexion; que ces « fils de héros » ne veuillent point être des héros; que ce peuple de « bigots » ne veuille point vivre sans ses prêtres; que ces « bandits » n'entendent rien à l'utilité de l'article 245 du Code criminel, et voilà le conflit en germe dans les termes mêmes où les Français ont posé le problème. Ils se sont fait des Romains antiques un type idéal et surfait : de ces Romains antiques déjà faux, ils croient à tort que les Romains modernes descendent par une lignée qui les oblige; de ce peuple, ils affirment, sur des témoignages passionnés, qu'il ne doit son avilissement qu'aux prêtres romains dont ils exagèrent le type au point de le fausser. Par surcroît ils croient ce peuple très malléable parce qu'il paraît indifférent, ils croient les prêtres romains très lâches, prêts à abandonner par terreur leur influence morale après leur pouvoir politique. Et de ce tissu d'hypothèses mal vérifiées et de traditionnelles mécon-

(1) D'ailleurs on n'évoque les glorieuses ombres que pour les humilier devant Napoléon.

« Et qu'à l'espect d'un plus grand homme, Trajan abaisse ses lauriers », écrit Fontanes, *Ode sur les embellissements de Paris.*

(2) « Etablir un régime *tout à fait contraire aux habitudes*, fondé sur l'exactitude et l'activité » Tournon à sa famille, 11 février 1810 (papiers inédits).

naissances, d'illusions généreuses et d'erreurs fatales, ils tirent une règle de gouvernement qui ne peut être bonne et ils érigent un régime qui ne peut être accepté, parce que, plus particulièrement là qu'ailleurs, il va contre la nature, l'histoire, la conscience et la vérité des choses.

CHAPITRE V

LES OBSTACLES

I. Napoléon et Rome. — Napoléon est un Romain antique. — L'idée impériale l'achemine vers Rome : la « venue de César ». — Qui rêve l'empire d'Occident, rêve Rome. — Attitudes successives de Napoléon vis-à-vis de la Rome pontificale : sera-t-il Constantin, Charlemagne ou Auguste? — Il est pénétré de la hantise de Rome : ses entretiens avec Canova. — Projets sur Rome. Doit-elle être la capitale d'une Italie unie? Le « roi de Rome ». La « seconde capitale de l'empire. » — L'amour de Napoléon pour Rome le rend successivement faible et violent, toujours jaloux. Ce sentiment est un des obstacles à la conquête rationnelle.

II. Les autres obstacles. — Les prétentions de Murat : le parti napolitain à Rome; Rome et Naples; Murat à Naples : « *Sempre Napoli* »; la lieutenance générale de Murat à Rome; intrigues perpétuelles de 1809 à 1814 : Murat ne renoncera jamais à posséder Rome et y arrivera en 1814.

III. Pie VII : caractère du pape; sa popularité avant 1808; son culte après 1808; son influence occulte; les Français se battent quatre ans contre un fantôme.

IV. Il n'y a point de parti français : les « patriotes » de l'an VII, ce qu'ils sont devenus; ils sont très suspects tout à la fois à l'opinion et à Napoléon; accueil froid que leur a fait Miollis. — En face de dix obstacles, les représentants de l'empereur n'ont qu'un recours : leur intelligence et leur probité.

I

Le Français à coup sûr le plus imbu d'erreurs au sujet de Rome est l'Empereur : ses sentiments personnels ajoutent une singulière outrance à ceux qu'il partage, vis-à-vis des Romains anciens et modernes, avec son époque et la nation qu'il gouverne.

Par un atavisme singulièrement frappant, ce capitaine corse est un Romain dans les moelles. Il en a le sang, il en a le profil. Du Romain antique, il a le goût du grand, la passion de la domination, l'imagination démesurée unie parfois au plus impitoyable réalisme. Il a dans le cerveau la loi romaine inscrite, et dans ses décisions, son style, sa façon de gouverner, il a la manière romaine.

Son centre idéal est d'instinct Rome : lorsqu'en 1797, il faut baptiser la république lombarde, il est assez naturel que de Paris on entende l'appeler Transalpine : lui, alors proconsul, l'appelle Cisalpine et, contre tous, maintient le mot : il semble ainsi que ce soit déjà du Capitole qu'il guette le monde.

Ce Capitole, il y a en effet vécu, idéalement, bien longtemps. Il s'est nourri de Rome : bien avant de faire revivre César, il a passionnément étudié Tite-Live, Tacite et Plutarque, lu tous les ouvrages que le dix-huitième siècle a conçus sur Rome (1); mais, son cerveau puissant, brisant les cadres à son gré trop étroits, d'une histoire cependant si grandiose, il préfère encore à la Rome du bon abbé Rollin celle du grand Corneille : un si grand sujet lui paraît du domaine seulement d'un génie « dont, s'il vivait encore, il ferait un prince ». Lorsque de sa loge, il écoute Talma, drapé dans sa toge impériale, parler du « grand fardeau de l'Empire romain », lui se sent les épaules assez larges pour le porter, mieux encore que ne le fit Auguste. C'est en effet la Rome impériale qui, avant tout, le sollicite, mais tout ce qui de près ou de loin évoque Rome le séduit. Il a, entre 1792 et 1799, parlé mieux que tout autre de Brutus et de Scévola : dans tous les temps son peintre favori est David, son sculpteur Canova, son acteur Talma, son livre de chevet Plutarque (2).

(1) Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, t. I, p. 127 : adorateur de Plutarque, « le jeune héros s'engoua des Curtius et des Decius, des Caton et des Brutus ».

(2) Dès 1787, le lieutenant Bonaparte, après avoir lu Raynal, écrivait : « O Romains, arborez l'étendard des Emiles, des Brutus, des Catons, des Gracques! Qui sait le sort qui vous attend? Il fut toujours extraordinaire. Mais rendez-vous en dignes. Chassez les prêtres et leur despotisme, les moines et leur nigauderie : sans cela vous ne serez qu'un peuple abruti, un peuple de tartufes. » Chuquet, t. II, p. 31.

***

L'idée impériale l'achemine par surcroît vers Rome; l'idée impériale, dans tous les temps, a jeté ceux qu'elle possédait dans le chemin de Rome (1).

Vieni a veder la tua Roma che piagne
Vedova sola, e di a notte chiama :
Cesare mio, perche non m'accompagna.

(Viens la voir ta Rome qui se lamente, veuve solitaire, et qui nuit et jour te crie : Mon César, pourquoi ne me rejoins-tu pas?)

C'est Dante qui clame cet appel désespéré à César; mais depuis que « Constantin l'apostat » a abandonné Rome, toujours, persévéramment, Rome a sollicité César : Charlemagne, les Othon, Barberousse, Frédéric II; d'instinct ils ont tous franchi les Alpes et revendiqué l'héritage. Et depuis que le poète a pleuré le deuil de Rome veuve, sa voix a retenti au delà des Alpes, ce n'est pas seulement la douce et riche Italie qui attire et retient, pour son dam, Français, Allemands et Espagnols; inconsciemment parfois, tout ce qui prétend à une suprématie en Europe court vers Rome : Charles VIII au quinzième siècle, François Ier après Marignan, Charles-Quint après Charlemagne. L'héritage de Rome appartient-il à l'Allemagne ou à la France? Le procès reste ouvert depuis Charlemagne : Othon, Barberousse, Charles-Quint ont paru le gagner; mais Philippe le Bel l'avait rouvert; Charles VIII de Valois est entré dans Rome l'épée à la main, dans Naples la couronne impériale sur la tête; François Ier a été candidat à l'Empire, et déjà Raphaël, dans une heure bien courte de francophilie romaine, l'a peint sur les murs du Vatican recevant des

(1) Bryce, *Le saint empire romain-germanique*; de Vogüé, *Regards historiques et littéraires*, p. 166-185. A quoi bon récrire ces pages charmantes : Auguste, Constantin, Charlemagne, Barberousse, Charles-Quint, Napoléon, commentaire admirable de la fameuse légende : *ubi erit corpus, hic congregabuntur et aquilæ*. Cf. aussi les principes de l'empire carolingien; Kleinclauz, *L'empire carolingien*, 1902 (César, Charlemagne, Napoléon).

mains de Léon X la couronne de Charlemagne : d'instinct tous ces Capétiens se sont tournés vers Rome. Louis XIV ne franchit pas les Monts : consultons cependant un bien modeste document et bien inconnu, une lettre adressée sous l'inspiration de Louvois, ce césarien, en septembre 1691, au directeur de l'Académie de France au sujet des copies à exécuter au Vatican : « *Le serment de Léon III* n'est pas moins important que le *Couronnement de Charlemagne, parce qu'il fait voir que les rois de France estoient souverains de Rome* » (1). L'idée persistait : elle reparaissait aux heures de gloire française : 1515, 1689; elle allait grandir, s'étendre, triompher à l'heure de l'immense orgueil, 1809.

***

Du jour où Napoléon a rêvé l'Empire, il a rêvé Rome, capitale de l'Empire. Il n'a jamais conçu que les deux idées fussent séparables. Aux deux extrémités de sa carrière, il fut sollicité de venir dicter des lois au Capitole : en décembre 1797, les « patriotes, qui allaient faire la République Romaine, pressaient le futur César de venir rendre au Capitole un hommage à Brutus (2); il n'y alla pas, et conclut la paix avec Pie VI, à trois journées de Rome; en 1815, déchu et exilé, il fut, dit-on, sollicité par des unitaires Italiens de débarquer de Porto-Ferrajo non en Provence, mais en Toscane, et de se porter sur Rome où il proclamerait l'unité de l'Italie : il ne régnerait plus qu'au Capitole, gloire insuffisante :« ayant été César, il ne saurait se contenter d'être Camille ». Qu'est-ce Rome sans l'Empire, une grosse bourgade; mais l'Empire sans Rome est un corps sans tête (3)

Depuis Tolentino, il a guetté Rome : à l'heure même où, tout en effrayant de son regard dominateur les plénipotentiaires du Pape, il fait dire à la Curie qu' « il ambitionne plus le titre de sau-

(1) Mémoire adressé sous l'inspiration de Louvois en septembre 1691 au directeur de l'Académie Villacerf. (BERTRAND, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1904, p. 362).

(2) DUFOURCQ, p. 53; CHAPTAL, *Mémoires*, p. 302.

(3) LUMBROSO, *L'agonia d'un regno*, Rome, 1904, p. 187.

veur que celui de destructeur du Saint-Siège » (1), il écrit au Directoire : « Cette vieille machine se détraquera seule. » Il lui importe seulement qu'elle ne se détraque pas trop tôt, car d'autres que lui en voudraient ressaisir les ressorts, et ceux-là, les agents du Directoire, ne seraient pas plus dignes que ces prêtres de les faire mouvoir; c'est pourquoi il désapprouve la République romaine, lamentable expérience qui gâche et compromet l'idée antique dont il croit porter en lui seul le dépôt; c'est pourquoi aussi, l'heure n'étant point venue, il a laissé, en 1800, le pape se réinstaller à Rome; à la vérité cette réinstallation, l'idée impériale grandissant cependant en lui, ne peut être que provisoire.

***

Dès lors, on le sent possédé de Rome. A ne nous en tenir qu'aux curieux entretiens que Canova nous a transmis et qui sont d'une note si sincère et si vraisemblable, on le devine hanté — et déjà tenté. — C'est en 1802 : le premier consul va et vient devant son sculpteur, et il parle intarissablement : parfois il interroge l'artiste, puis il disserte. Sur quoi interroge-t-il Canova? Art? Politique italienne? Echos d'Italie? Venise, patrie de l'artiste? Impressions que lui peut faire la France, Paris? Non; Rome, toujours. De quoi disserte-t-il infatigablement? De son gouvernement, des conspirations dont il est entouré, des discussions du Tribunat ou du Conseil d'Etat, de l'art français? Non, de Rome, sans s'arrêter; l'histoire romaine de Romulus à Pie VII : lorsqu'il parle des héros de Tite-Live ou de Tacite, l'admiration éclate en paroles de feu; lorsqu'il parle du gouvernement des papes, c'est avec amertume, mépris et presque rancune; on dirait déjà qu'on lui a volé quelque chose; lorsque

(1) Dufourcq, p. 47. Il avait effrayé les plénipotentiaires Braschi, son futur maire de Rome, le marquis Massimo, le cardinal Mattei, mais il avait tenté de séduire les officiers romains prisonniers, les avait renvoyés en les chargeant « de faire connaître les sentiments qui l'animaient envers toute l'Italie et surtout envers le peuple de Rome » (*Mémoires de Napoléon*, édition Lacroix de 1904, p. 350-353).

modèle et artiste ne sont point d'accord, on consulte Tacite. Quelques années après, Canova revoit son terrible modèle : il le trouve possédé derechef de Rome qui depuis trois mois est *sa* Rome — c'est en 1809. — « Quel grand peuple que ces Romains surtout jusqu'à la seconde guerre punique; mais César! ah César! ce fut le grand homme! » Canova réplique : « Il ne faudrait pas seulement César, mais quelque autre empereur comme Titus, Trajan, Marc-Aurèle. — Ils furent tous grands, s'écrie l'Empereur exalté, tous jusqu'à Constantin! (1) »

Ce n'est pas seulement avec Canova qu'il chevauche son idée favorite. Ses familiers sont habitués à l'entendre tout rapporter aux souvenirs romains : qu'il discute droit romain en son Conseil d'Etat, qu'il harangue solennellement des sénateurs ou des tribuns, ou que, causant familièrement, avec l'un ou l'autre, des événements du jour, il reconnaisse Catilina dans tel conspirateur, les Gracques dans tel agitateur, Carthage dans l'Angleterre, le système de Dioclétien dans son Empire, Brutus dans Staps, qu'il commente Tacite ou Cicéron, les guerres puniques ou la guerre des Gaules, Rome sans cesse s'évoque (2); parfois on le

(1) Entretiens de Canova avec Napoléon en 1802 et en 1809. *Mémoires de Canova*, p. 165-169. Cf. aussi : ARTAUD, t. II, p. 279-286, t. III, p. 3. — Dès 1802 Bonaparte laisse échapper devant Canova : « Je restaurerai Rome. » Faute de Rome à restaurer, il reconstruit Rome dans Paris (Colonne Trajane, place Vendôme; Arcs de triomphe romains à l'Etoile et au Carrousel; Temple de la Victoire (Madeleine), etc.) Sur son admiration pour les Romains, cf. sa lettre au Directoire, 15 prairial 96, sur les arènes de Vérone : « Ce reste du peuple romain est digne de lui. Ici, cent mille personnes sont assises... » Cf. aussi son entretien avec Wieland : « Les Romains se sont toujours attachés à de grandes choses et c'est ainsi qu'ils ont créé ce colosse. » Cf. dans le *Mémorial*, son admiration pour le soldat romain et ailleurs pour les jeux des gladiateurs « les seules tragédies propres à la trempe robuste, aux nerfs d'acier des Romains ». Cf. enfin ses confidences à Bausset où il s'exprime avec mépris sur le gouvernement « vicieux » de la Rome papale succédant « à la législation romaine qui, sans être parfaite, était cependant propre à former des grands hommes dans tous le genres. »

(2) « Eh bien, Cacault, dit-il à celui-ci presque joyeusement après le 3 nivôse, voilà une conspiration à la Romaine! » (ARTAUD, t. I, p. 103), et il raconte à ses auditeurs la conjuration formée contre César. Dans le message au Corps législatif, 16 juin 1811, parlant de sa guerre contre l'Angleterre : « Cette lutte contre Carthage... » Dans sa conversation avec Narbonne (VILLEMAIN, M. de Narbonne), son curieux parallèle entre son empire et

voit reconstruire en imagination le Forum ; la pensée fuse comme si, longtemps contenue, elle échappait : ce Forum déshonoré et qu'il saura bien déterrer.

Quelle part revient à ces rêveries magnifiques dans sa politique vis-à-vis du Saint-Siège après 1804, nous le dirons : que cette part soit notable, qui pourrait le nier? Inconsciemment, il est poussé vers Rome : l'incident qui l'y mènera naîtra non des évènements, mais de cette hantise. On le sent poussé si fatalement vers Rome, que la Curie entend faire la part du feu : puisque, même couronné des mains du pape, l'Empereur se sent inférieur à Charlemagne ou même à Barberousse, parce que ce n'est pas sous les voûtes de Saint-Pierre qu'il a reçu cette couronne impériale, que ne lui propose-t-on de s'en venir à Rome? Dès 1804, on y a songé (1) et, au moment où tout semble compromis, en 1807, Pie VII croit apaiser l'Empereur, donner satisfaction à sa soif de Rome, en le conviant à y venir, en lui ouvrant le seuil des Apôtres : « Le palais du Vatican que nous ferons arranger pour le mieux sera destiné à recevoir Votre Majesté et sa suite. » A l'entrée de la basilique une grande dalle de porphyre a vu s'agenouiller les Césars auxquels le pape impose la couronne : puisque l'Empereur veut être Empereur romain autant qu'Empereur français, que ne vient-il s'agenouiller sur le porphyre de Saint-Pierre. Il sera Charlemagne (2).

***

La Curie se trompe. Napoléon qui, à la veille de Tolentino, a refusé de venir dans cette Rome qu'au fond de l'âme il adore

celui de Dioclétien, et, à propos de Staps, à Fouché : « Il ne m'a pas paru bien savoir ce que c'était que Brutus... », etc., etc. D'ailleurs, il s'estime au-dessus des Césars, refuse le titre de César et de Germanicus que l'Institut qui croit entrer dans son esprit entend lui faire décerner par le Sénat, en octobre 1809.

(1) Artaud, t. II, p. 97; Sorel, t. VI, 386.

(2) Pie VII à Eugène, 11 septembre 1807 (D'Haussonville). « Si pour apaiser Sa Majesté et la déterminer à nous laisser vivre, dit aussi à Alquier un Romain de marque, il fallait renouveler pour Elle ce qu'on fit pour Charlemagne, s'il fallait faire plus encore, croyez que la chose la plus facile serait celle-là. » Alquier, 31 août 1807, Archives affaires étrangères, *Rome*, 940, f. 167.

déjà, a une idée fixe qui domine cette histoire : il ne viendra à Rome qu'en maître à la fois populaire et redouté.

Certes, de 1805 à 1808, c'est Charlemagne qui s'évoque le plus souvent dans ses lettres, un Charlemagne singulier d'ailleurs, « protecteur du Saint-Siège », à qui il arrache tous les deux ans une ville, un Charlemagne qui ne ressuscite que pour réclamer ce qu'il a donné dix siècles auparavant, un Charlemagne qui parle de la « prêtraille » et qu'ainsi Léon III ne reconnaîtrait guère. Dix fois, le grand Empereur paraît ainsi, redoutable en cette réincarnation imprévue, plus exigeant que l'autre; comme Constantin aussi, il pourrait « nommer un sénateur à Rome », comme Charles-Quint aussi, il pourrait réduire le pape à merci; car c'est un grand gâcheur d'histoire que Napoléon pour lequel les règnes passés ne sont que le prélude du sien.

Au fond, Charles-Quint, Charlemagne, Constantin ne lui paraissent que des demi-empereurs, puisqu'ils ont eu la faiblesse de donner ou de laisser Rome à cette « prêtraille ». La figure qui le possède, c'est Auguste, nimbé de lauriers, laissant de marbre la Rome qu'il a trouvé de briques. Rome n'est maintenant ni en briques ni en marbre : pour lui, elle est en ruines. Son génie d'administrateur s'indigne du mauvais gouvernement qui la déshonore; il bout d'impatience à l'idée que ces prêtres étouffent le génie romain et laissent s'effriter ses monuments (1). Parfois, avant 1809, l'envie étant trop forte, le vrai dessein perce. « ... J'établirai un Sénat à Rome et quand une fois Rome et l'Etat pontifical... seront entre mes mains, ils n'en sortiront plus... » s'écrie-t-il devant Caprara en 1806, et au prélat Arezzo : « Je mettrai à Rome un roi ou un sénateur » (2).

(1) Conversations avec Canova et Bausset déjà citées. Son grand renseigneur était Berthier qui avait fondé la République Romaine : « Berthier m'a souvent répété que l'on traverse des pays considérables sans apercevoir l'empreinte de la main des hommes, etc. (BAUSSET, *Mémoires*). Berthier ne pouvait lui donner que les plus pénibles impressions aussi bien sur les sujets du pape que sur les anciens membres du gouvernement républicain (Cf. plus haut, p. 125-128).

(2) Scène de Napoléon à Caprara, 1er juillet 1806. (D'HAUSSONVILLE, t. II, p. 38). Entretien avec Arezzo, 12 novembre 1806. (D'HAUSSONVILLE, t. II, p. 340.)

***

Un roi, cela est fort douteux, au moins de son vivant. S'il est vrai qu'il ait un instant songé à Lucien, son esprit ne s'y est guère arrêté. Il y aura un roi de Rome, roi d'ailleurs nominal et platonique tant que vivra l'Empereur : ce sera le fils de Napoléon (1). Le seul vrai roi de Rome, ce sera Napoléon lui-même. Napoléon aime Rome en jaloux : pour la posséder, il a dû fouler aux pieds des scrupules et même des sympathies — car il éprouve pour Pie VII une amitié apitoyée — il n'entend livrer la Ville à qui que ce soit. Si un jour se réalise ce qui semble bien avoir été son projet, cette Italie une « des Alpes à la mer d'Ionie, de la Méditerranée à l'Adriatique », si un jour ce royaume reçoit comme souverain le second fils de l'Empereur, rien ne prouve que Rome, « ville impériale et libre », n'échappera pas à la loi commune des villes du royaume d'Italie. Un témoignage qui a son poids, il est vrai, celui de Norvins, alors directeur général de la police à Rome, fait bien croire que, dès 1810, l'empereur s'apprêtait à donner Rome comme capitale à l'Italie unie (2) : Napoléon lui-même laisse entendre à Sainte-Hélène qu'il n'attendait qu'un second fils pour le faire couronner à Rome « roi de tous les Italiens sous la régence d'Eugène ». Tout ce projet, en réalité, resta bien vague, encore que la résolution de Napoléon semble devoir, en ce qui concerne l'unité de l'Italie, rester acquise. A étudier, ainsi que nous le faisons, l'histoire de la domination de Napoléon à Rome, on a au contraire l'impression très forte que Napoléon ne travaillait pour personne, même pas pour un fils qu'il eût de son

(1) Masson, *Napoléon et son fils*, p. 40.

(2) Norvins, *Pie IX et Napoléon* (Appendice au *Mémorial de Norvins*, t. III, p. 332). Cf. aussi Meneval, t. I, p. 200. Il va ainsi contre toutes les idées de son entourage, notamment contre celle de Talleyrand et de son école qui, depuis 1796, ont toujours redouté une Italie unie aux portes de la France. Cf. Caulaincourt, écho de Talleyrand, dans son rapport du 30 décembre 1813 sur les dangers de constituer une Italie une et indépendante. (Archives affaires étrangères, Naples, 139, f. 571.)

vivant installé à Rome comme roi indépendant de l'Italie (1). Même avec un roi d'Italie siégeant peut-être à Rome, la ville fût restée privilégiée, « seconde capitale de l'Empire » dont elle fait partie intégrante, puisque, plus que celle d'Amsterdam, de Milan, de Madrid et d'Aix-la-Chapelle, la possession de Rome est le complément nécessaire de l'œuvre impériale et la condition la plus indispensable du système. Même si un roi, fils ou frère du souverain, y réside, l'Empereur y gardera certainement son palais, le *palais impérial*, et en admettant même que de son vivant, Napoléon délègue ainsi à Rome un de ses fils, ce sera en qualité ou de vicaire impérial ou de vassal très inféodé à un suzerain qui jamais ne renoncera à régner et à gouverner aux bords du Tibre (2).

Rome deviendra la « seconde capitale de l'Empire ». Mais si haut qu'on prise l'honneur d'être seconde ville d'un si grand Empire, Rome ne se considérera pas moins comme déchue : elle était la capitale du monde chrétien; son souverain comme jadis Auguste se faisait obéir aux confins du monde. Or elle ne sera même plus capitale d'un royaume important : ce titre de « seconde ville » est une fiction; car tandis que des princes de la Maison, Elisa, Borghèse, Eugène, Murat entretiennent à Florence, Turin, Milan, Naples, une petite cour qui brille et paie, Rome reste sans prince à elle, même provisoire.

On lui promettra, il est vrai, la tendresse spéciale de l'Empereur qui « se réserve d'y paraître en père » : elle ne sera que « la sœur de la ville chérie de Napoléon » — entendez Paris, — mais la sœur presque jumelle, puisque « l'héritier de la couronne portera le titre de roi de Rome, qu'un prince y tiendra la cour impériale, y exercera un pouvoir protecteur, y répandra ses bienfaits en renouvelant la splendeur des arts... » (3) Mais jus-

(1) Norvins, *Sur la guerre actuelle*, 1815, p. 19; *Mémoires de Napoléon*, édit. de 1904, p. 490.

(2) C'est toujours l'idée de Dioclétien : Maximien règne à Rome, fils adoptif de l'empereur, mais Dioclétien conserve sa demeure au Palatin.

(3) Exposé des motifs du Sénatus-Consulte du 17 février 1810. (*Correspondance*, t. XX, p. 222.)

qu'au bout ce seront là des promesses dont pas une — sauf l'illusoire titre de roi de Rome — ne se réalisera.

***

Ce ne sont point cependant des phrases creuses : derrière l'emphase des promesses, il y a un sentiment très sincère et presque touchant. Napoléon aime Rome comme une épouse longtemps désirée; il entend la combler de bienfaits, grandioses comme elle et comme lui. Que de grandes choses il y va faire; les Césars et les papes n'ont pu dessécher les Marais Pontins, il les desséchera; le Tibre n'est plus navigable, on reverra des vaisseaux au pied de l'Aventin; le Capitole n'émerge plus que de scories, le Forum, les Forums impériaux, le Colisée, le Palatin, les Thermes, tous ces restes glorieux vont sortir de terre, livrer au monde les secrets de la Rome antique; on reverra les Rostres où Cicéron parla, le palais d'Auguste, le pavé de la Voie Sacrée. Tout est de taille ici à séduire cet homme qui aime le grand, le démesuré. Il reprendra d'une façon grandiose l'œuvre des plus vastes cerveaux : on dégagera Saint-Pierre, œuvre de Michel-Ange; on dépassera Léon X le Magnifique par l'éclat que vont prendre à Rome les lettres et les arts, et il n'est pas jusqu'à l'adversaire qui ne doive être grand, — à condition qu'il soit terrassé, mais il le sera, — car en n'en trouvant point un à sa taille dans le faible Pie VII, il le veut incarner, pour s'assurer une plus glorieuse victoire, dans Grégoire VII, un autre géant. Il va être à Rome le successeur d'Auguste et de Charlemagne, l'héritier inattendu de Léon le Magnifique, et l'adversaire posthume de Grégoire l'Indomptable. Son règne sera le plus beau chapitre de cette histoire, synthèse de tous les âges d'orgueil et de grandeur.

***

Pour la ville aimée, il se fera tout d'abord doux : moins d'impôts que partout ailleurs et moins de conscrits; mais de nouveaux

hôpitaux, de nouveaux collèges, de nouveaux palais, des routes, des canaux, des campagnes cultivées, des industries prospères, la richesse et le bonheur.

Rome refusera les présents de César : elle ne comprendra pas ses bienfaits. Comment expliquer cette ingratitude? Par l'influence des prêtres. Ces suppôts « des Grégoire, des Jules et des Boniface » lui disputent le peuple et le lui prennent. Il les frappera : il les croit faibles. « On connaît mal les prêtres de Rome », écrira-t-il dédaigneusement. En effet, il les connaît mal et il apprendra, de 1809 à 1814, à les connaître. On verra quelle fut, en face de cette déconvenue, sa colère et, — disons le mot, — sa douleur. « Avec les Romains, il ne faut pas rire », écrira-t-il (1) et il n'en rir jamais en effet; mais à certaines heures on le sentira tout près d'en pleurer. Dans tous les cas, n'ayant pu réduire Rome, il la boudera; — car c'est trop d'humiliation que de voir César vaincu, non par Grégoire VII, mais par Pie VII, un faible absent : il ne voudra plus entendre parler de l'ingrate ville où, pendant de longues années, il a si souvent voyagé en imagination et, au faîte de sa puissance, il manquera à sa parole et ne viendra pas à Rome.

Il n'y viendra, pense-t-il, qu'en maître incontesté et par le peuple conquis et par le souverain déchu : dans quelques années Pie VII aura cédé, consenti à revenir à Rome en grand aumônier de l'Empereur; sous les voûtes de Saint-Pierre, il posera, non sur le front d'un allié, mais sur celui du maître absolu de Rome, la couronne des Césars; c'est en triomphe que de Saint-Pierre, il veut monter au Capitole pour y contempler à ses pieds le Forum restauré.

C'est pourquoi Napoléon ne viendra point à Rome. La neige de Russie couvrira d'un blanc linceul le rêve ensoleillé de l'Empereur latin — et le tuera.

(1) Lettres de Napoléon publiées par Lecestre, t. I, p. 67. Lettre du 16 mars 1808.

***

Amant déçu, il restera amant jaloux de Rome. Cette jalousie il la poussera si loin, que — le lecteur en jugera par la suite — il n'entendra point que, même en son nom, un autre y commande avec les allures d'un prince et le prestige d'un proconsul.

Il écartera l'idée d'Eugène, de Lucien, de Murat (1) : il écartera Bernadotte; il faut cependant un gouverneur général : Fouché en portera un instant le titre; mais incontinent, Napoléon reviendra sur sa décision, déchirera le décret, semblera garder rancune au duc d'Otrante pour avoir parlé de gouverner ferme et de représenter princièrement à Rome (2). Il ne nommera pas de gouverneur général; et c'est alors ce singulier expédient qui, après lui avoir fait proroger les pouvoirs d'un gouvernement provisoire dont l'excellent de Gerando est le grand homme, l'engagera à laisser à la tête de Rome le général de Miollis, vaillant soldat, mais assez obscur, avec le titre singulier, modeste et provisoire encore de *lieutenant du gouverneur général de Rome*, d'un gouverneur général qu'il ne se décidera jamais à envoyer vers la ville très aimée qu'un autre ne doit, de haut, ni mater ni séduire (3). Lorsqu'en 1814, Murat se rend maître de Rome, l'Empereur écrit au pape qu'il lui va rendre une ville qu'il préfère « voir entre ses mains qu'entre celles de tout autre souverain ». Il est sincère : là où César n'a pu régner, Grégoire VII doit revenir; un Murat — Augustule indigne — ne saurait coucher dans le lit de César Auguste.

***

Cet amour longtemps comprimé, bientôt exalté, promptement déçu et toujours jaloux, était de médiocre conseil. L'ache-

(1) On a parlé de faire de Lucien un roi du Latium installé à Rome. (Bulletin de police du 29 janvier 1808, AF IV 1502.) Pour Murat, et pour Eugène, cf. plus bas, *passim*.)

(2) Cf. plus bas, p. 359-62.

(3) Lettre dictée à M. de Beaumont, 1813. Cf. plus bas, p. 658.

minant vers Rome, en une sorte d'ivresse, il lui cacha les risques de l'entreprise et lui en exagéra les bénéfices : il croyait les prêtres lâches et les Romains héroïques, parce qu'il avait lu Rousseau et Plutarque : ce sentiment le rendit en vérité trop patient, un peu hésitant — sauf contre les prêtres — dans la crainte d'être brutal, étrangement faible pour une ville qu'il voulait avant tout séduire; puis, déçu, ce sentiment le jeta dans un système de compression qui exaspéra sans réduire; jaloux, par surcroît, il l'empêcha d'instituer en cette ville, qu'il fallait gouverner avec une grande science d'Etat et éblouir par un prestige tout proche, un représentant qui donnât à Rome l'illusion d'être une capitale encore et de posséder un prince.

De l'île d'Elbe il pouvait, aux jours clairs, apercevoir le rivage romain. Il devait en détourner les yeux comme jadis saint Louis refusait de regarder, du haut des monts de Palestine, la Jérusalem qu'il n'avait pu conquérir.

Napoléon, qui avait Rome dans le sang, ne vit jamais Rome, pour l'avoir trop et mal aimée.

II

De l'idée fausse conçue par les Français, et Napoléon plus particulièrement, au sujet de Rome, des « citoyens romains opprimés » et des prêtres leurs « oppresseurs », devaient naître des difficultés imprévues et singulièrement ardues.

D'autres venaient — que, peut-être, on eût pu prévoir, — non plus des préjugés intellectuels, mais de la situation singulièrement critique qu'allaient créer aux gouvernants de Rome l'ambition de Joachim Murat, roi de Naples, la ténacité du pape Pie VII et l'absence presque totale à Rome, à la veille de 1809, d'un « parti français ».

***

Tout devait rendre Murat sourdement hostile au gouvernement français de Rome. Certes, Joachim ne paraît jouer de rôle en cette histoire qu'à son prologue et à son épilogue; c'est lui qui, lieutenant-général de l'empereur, renversera officiellement le gouvernement pontifical; c'est lui qui, d'autre part, donnant enfin satisfaction à une longue convoitise, en s'emparant de Rome, y mettra fin au gouvernement impérial.

Mais ce serait mal connaître le personnage que de le supposer inactif ou indifférent durant les quatre années, où, jaloux, ambitieux et ardent, il voit si près de lui cette proie convoitée, et qui lui a été refusée.

Il est malaisé de reconstituer l'intrigue qui fut secrète, encore qu'à peu près constante. Quelques indices seuls permettent de pénétrer des parties de l'entreprise napolitaine à Rome et de chercher au palais Farnèse le secret de certaines difficultés, — entre bien d'autres, — dans lesquelles se débattront les représentants de l'empereur.

Tout, nous l'avons vu, livre Rome à Naples; tout appelle les Napolitains sur les rives du Tibre. Aucun obstacle naturel ne leur en défend l'accès; tous les maîtres de Naples ont fort naturellement convoité Rome, de Robert Guiscard aux Bourbons espagnols. La présence du pape fut le seul palladium qui protégea contre les entreprises de ces « ennemis héréditaires » la Ville éternelle (1) : car les Napolitains, catholiques dévots, se fussent difficilement prêtés à satisfaire, contre le Souverain Pontife, l'ambition de leurs si divers maîtres.

Lorsqu'en 1799, Naples avait occupé Rome que leur livraient, et la retraite des Français, et l'absence du pape, c'était en maîtres et bientôt en tyrans qu'ils l'avaient possédée : il faut lire le diaire de l'abbé Benedetti et les mémoires de Consalvi, pour se rendre compte de l'odieuse et abusive façon dont ces Napoli-

(1) Cf. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, p. 19, et les *Tre Discorsi* de Machiavel (chap. xii) qu'il cite.

tains avaient traité une ville qu'ils n'avaient point conquise. On les crut, par disgrâce et au grand désespoir des Romains, installés pour jamais dans Rome (1).

En 1800, Acton dut se résigner à laisser la place au nouveau pape : ce ne fut ni sans soupirs ni sans réserves. De 1800 à 1804, Naples continue à intriguer, essayant de brouiller les cartes, de soulever contre la politique française de Pie VII le peuple romain, si mal disposé pour nous, dans l'espérance presque avouée de pêcher en eau trouble. Pie VII pénètre souvent le dessein : « *Oh! Napoli! Napoli! sempre Napoli!* » soupire-t-il devant certaines intrigues dont la perfidie est patente. Ce soupire résume des siècles de craintes secrètes et légitimes (2).

***

La chute de Pie VII, imminente dès 1807, allait enlever à Rome, vis-à-vis de la catholique Naples ,son séculaire palladium.

Par surcroît, voici venir, en 1808, à Naples, roi aux belles dents aiguës et à l'œil chargé de toutes les convoitises, Joachim-Napoléon Murat. Qui pourra jamais tracer le portrait de Murat, soldat sans peur et politique chargé de reproches, vaillant

(1) Benedetti, novembre 1798 : le roi de Naples fait dresser, en souverain de Rome, des listes « pour une conscription militaire »; Valentino, commandant de la garde romaine, signe : « le plus heureux, le plus humble, le plus respectueux vassal de Sa Majesté royale. » « Et le Pape? » objecte Benedetti, 29 novembre 1798. Après l'entrée du roi de Naples à Rome et au palais Farnèse en souverain, le 30 novembre, on enlève les emblèmes républicains pour y substituer les armes du roi. « Et celles du Pape? demande-t-on. — Quel pape? répondent les Napolitains. » Et le 31 décembre 1798, les Napolitains agissent en maîtres « ... Mais au Saint-Père, qui y pense? » Cf. à ce sujet Consalvi qui est formel : « Le roi de Naples... voulait garder pour lui les domaines de l'Eglise. » (*Mémoires*, t. I, p. 273.) Le cardinal dit que deux de ses collègues, les deux cardinaux Ruffo et Caraffa, travaillaient à instaurer à Rome le pouvoir napolitain (t. II, p. 266-267). Sur les ravages incroyables des Napolitains pires que ceux des Français, cf. Benedetti, novembre-décembre 98 (Silvagni) et Janet, lettre du 23 juin 1812 (papiers inédits de Janet, Archives affaires étrangères). Cf. aussi Artaud, *Pie VII*, p. 254-259.

(2) Artaud, témoin de la scène, *Pie VII*, p. 25.

jusqu'à la folie et rusé jusqu'à la fourberie, fanfaron presque naïf et comédien sans vergogne, sachant dans une même lettre rire et pleurer, dupe et dupeur tour à tour, Roland en Pologne, Ganelon en Italie, Latin pur sang, celui-là encore, et par là attiré autant qu'un autre vers la ville des Césars.

Ce n'est pas d'hier qu'il l'a voulue pour soi. Lorsqu'en 1800, il opérait du côté de Foligno, dominant, par le haut Tibre, Rome très menacée et réclamant du premier consul l'autorisation d'occuper le château Saint-Ange, il a fallu, écrit Consalvi à Spina, un demi-million de « pourboire » pour l'en éloigner, et quand le Gascon vient à Rome remercier le Saint-Père d'un si appréciable cadeau, on y sent d'instinct qu'il le faut encore conquérir : d'un geste, écrit-il lui-même, il eût déchaîné la Révolution; aussi la Curie l'a-t-elle alors « accablé de cadeaux » — un Raphaël compris. Cet ancien séminariste se donne alors pour « l'ami du pape », son « protecteur »; on en sourit à Paris; mais à Rome on s'en félicite; Murat, fourbe, séduisant, y jouira, dans le monde de la Curie, d'une faveur qui étonne; Consalvi lui gardera une amitié fidèle qui résistera à tous les événements; Pie VII reste persuadé, dès 1800 et jusqu'en 1814, que Murat est l'ami fidèle, encore que discret, qui gémit des malheurs du Saint-Père et cherche à les prévenir. Et cependant, dès 1801, il faut que Cacault s'en vienne à Florence où commande le bouillant Murat pour modérer une ambition jugée dangereuse. « Je vais à Florence, dit-il à son secrétaire d'ambassade Artaud, modérer Murat qui brûle de venir ici conquérir et occuper un Etat nouveau ». Les fêtes princières qu'en 1802, les Borghèse lui offrent dans leur royale villa de Rome, les adulations dont il est entouré par le patriciat et les cardinaux, ne sont pas faites pour l'éloigner de Rome (1).

(1) Murat au Pape, 24 janvier 1801. Ordre du jour du 18 janvier 1801. Murat au premier consul, 28 janvier 1801; à Consalvi, 2 février 1801; au premier consul, 1er mars; LUMBROSO, *Correspondance de Murat*, t. I, p. 43, 45, 54, 62; CONSALVI, t. I, p. 67, t. II, p. 339(le cardinal reste favorable à l' « excellent général Murat » jusqu'en 1814); ARTAUD, t. I, p. 113, 245; MASSON, t. I, p. 305, 323, t. II, p. 40; BOULAY, *Négociations du Concordat*, Introduction, p. XXIV, XXV. Il avait déjà eu, le 1er mars 98, la

Puis la vie s'empare du brillant cavalier, le ramène à Paris, l'envoie en Allemagne, en Pologne, en Espagne : il promène à travers l'Europe, comme un rêve impossible, la vision de Rome, de son Capitole, de sa voie triomphale.

***

Brusquement, le destin le ramène en Italie, roi de Naples. On le voit, en septembre 1808, traverser Rome, déjà occupée, nous le verrons, par les troupes françaises. Le sort de la ville est alors encore incertain. C'est une grande tentation pour Murat que de l'assurer à son profit. Il fait donc, en attendant mieux, dans cette ville qui aime la pompe, une entrée fastueuse : il s'installe en souverain au palais Farnèse, qui est Napolitain, s'informe, enquête, appelle dans la galerie des Carrache les représentants du « parti français » dont il entend faire un « parti napolitain », se fait faire la cour, ne néglige rien, flatte Consalvi, fait protester secrètement de ses sentiments près des cardinaux, entend se créer une opinion publique favorable à l'heure où il la voit tout entière irritée contre son impérial beau-frère (1).

Dès cet automne de 1808, l'intrigue de Murat est visible : il veut se forger, fût-ce aux dépens de l'Empereur et de ses agents, une popularité qui, pense-t-il, en imposera à Napoléon. Irrité que les agents d'Eugène eussent fait courir le bruit à Rome que « le roi de Naples avait suggéré au général de Miollis les mesures de rigueur qu'il a prises contre quelques personnages du gouvernement du pape », il proteste; on veut le compromettre; il connait le « but malin » qu'on poursuit : le dépopulariser par des bruits « qui offensent son caractère loyal ainsi que *ses raisons politiques* ». La note, adressée aux agents d'Eugène,

satisfaction d'entrer à Rome étendards déployés, mais c'était en simple général de brigade. Il l'avait fait néanmoins avec faste. (Benedetti, 1er mars, Silvagni, t. I.)

(1) Lettre de Rome du 7 septembre 1808, au Bulletin du 20, AF iv, 1503. — Consalvi, t. II, p. 156; — Masson, t. IV, p. 383.

est soigneusement répandue dans Rome dès octobre 1808. Au Quirinal, on tient ainsi plus que jamais Murat pour un ami que la Providence a conduit en Italie (1).

Mais comme il faut, pour que Murat soit roi à Rome, que le pape tombe, Joachim, cependant qu'il paraît faire échec à Miollis en faveur des cardinaux, excite, par des lettres pressantes, l'Empereur à renverser un gouvernement malfaisant et s'offre à la besogne, nous verrons avec quelle insistance. Déjà un « parti napolitain » se forme dans la noblesse : les Doria, les Colonna, les Palaviccini « qui ayant de grandes propriétés dans la partie du territoire romain voisine de l'Etat de Naples, désirent être plutôt réunis à cet Etat qu'à tout autre ». Et voici qu'à travers Rome, court un mémoire à l'Empereur, qui se couvre de signatures, « sollicitant, dans le cas de renversement de leur gouvernement, leur réunion au royaume de Naples ». « Tout ceci est parti du cabinet de Naples », écrit froidement Eugène, qui transmet la nouvelle à l'empereur (2).

Comme, à la même heure, Murat adopte à Naples, au grand dépit de l'empereur, une politique *nationaliste* outrée, qu'il flatte le clergé, décore les évêques, se prosterne devant le chef de saint Janvier, appelle aux premières places les nobles ralliés, cousins presque tous des patriciens de Rome, arrache des acclamations à la populace de *Santa Lucia*, on est assuré à Rome que, si la ville devenait le domaine de ce roi généreux, la même politique y serait pratiquée. L'opinion s'y prononce; la prise de Capri, en novembre 1808, « a réuni à Rome toutes les voix en faveur du roi de Naples. Son éloge est dans toutes les bouches. » Les amis de la France lui sont acquis : « ils verraient avec peine leur pays passer sous la domination française à cause de l'éloignement de la capitale, d'autant plus *qu'ils*

(1) Eugène à Napoléon, 11 octobre 1808 et note de Gallo à Alberti, AF IV 1695; note de Rome du 29 septembre 1808, au Bulletin de police du 12 octobre 1808, AF IV 1504.

(2) Eugène à Napoléon, 25 janvier 1808, et dépêche de Rome du 16, AF IV 1695. Dès 1801, Murat avait pris en main les intérêts de la maison Braschi, Murat à Petiet, 13 mars (LUMBROSO, t. I, p. 67) et Consalvi à Spina, 7 mars (BOULAY, t. II, p. 47).

s'étaient flattés d'être réunis aux Etats du roi Joachim que les Romains aiment et admirent » (1).

***

L'Empereur semble avoir compris : Murat sera désigné tout au moins comme lieutenant de l'Empereur à Rome; à la tête de son armée, il présidera au coup d'Etat : il en reçoit du moins l'ordre; mais comme il entend bien ne point assumer l'odieux de ces mesures, renversement du gouvernement, enlèvement du pape, il se dérobera personnellement, enverra son général Pepe, son ministre Salicetti, puis son lieutenant Pignatelli, chargés de faire du coup un coup napolitain, tout en en laissant, aux yeux des Romains, tout l'odieux aux Français. On ne le verra à Rome que trois mois après, dans quel équipage éclatant, avec quel étalage de bienveillance cordiale, avec quelle attitude de redresseur de torts, de génie tutélaire, la suite de ce récit le montrera (2).

Il ne sera pas maintenu au delà de ces quelques mois dans ce titre illusoire de lieutenant de l'Empereur à Rome, la proie lui sera enlevée; un roi de Rome va naître.

Mais, pendant ces quatre ans, nous verrons ce palais Farnèse dont l'Empereur impatienté veut, à la fin, le dépouiller, rester le foyer d'une intrigue constante. Salicetti parti, retourné à Naples, Olivetti, son parent, restera directeur général de la police, et lorsque celui-ci aura disparu, précisément à cause de ses relations avec Naples, Norvins, son successeur, délibérément hostile au roi de Naples, devra dénoncer les intrigues, qui sans cesse mettent en mouvement un Crivelli, un Zuccari, agents de Murat. Après 1812, la main de Joachim sera partout, dans toutes les résistances à l'empire, dans les troubles et les émeutes : plus d'une fois Miollis pourra écrire les mots que soupirait Pie VII : « *Napoli! sempre Napoli!* », jusqu'au moment où,

(1) Note de Rome du 8 novembre 1808, au Bulletin du 20 novembre AF IV 1504; Lettre de Rome du 10 février 1809, AF IV 1695.
(2) Cf. p. 270-272.

jetant le masque, Murat, maître de Rome par un coup de fourberie inouï, s'en déclarera le souverain et viendra enfin tenir sa cour au palais Farnèse (1).

Dès 1808, les difficultés qu'un tel voisinage doit faire naître sont en germes dans les sentiments de Napoléon, dans ceux de Murat, l'un jaloux de sa prise, l'autre avide de la recevoir : Joachim ne renoncera jamais à posséder la maîtresse aux immortelles séductions.

III

Une difficulté plus grave s'incarnait dans Pie VII. Entre ces deux prétendants, le brillant Murat que Napoléon écarte, et le terrible Napoléon dont Rome ne veut pas, Pie VII reste troisième prétendant, le plus misérable et cependant le plus favorisé.

Survenue vingt ans plus tôt, la réunion de Rome à la France eût peut-être été plus facile. En 1798, on avait été étonné du crédit qu'une très grande partie de la nation avait tout d'abord fait à la République. Le règne de Pie VI, trop long, avait, nous l'avons dit, fatigué les esprits et lassé l'attachement. Brusquement enlevé, le pape n'avait eu, par surcroît, ni la prévoyance ni le loisir de dicter au clergé romain et à ses fidèles une règle de conduite : son martyre avait été peu connu à Rome; l'ombre du pape ne planait plus sur le mont Vatican qui, muet durant deux ans, ne rendit plus d'oracles.

Il n'en pouvait être ainsi de 1809 à 1814. La leçon de 1798 tout d'abord n'avait été perdue pour personne; privée de son nautonnier, la barque de Pierre avait connu les pires désastres; le nautonnier, quel qu'il fût, y devait gagner en popularité et en prestige tout ce que les misérables « consuls » y avaient perdu. Le conclave de Venise avait, d'autre part, mis à la tête de l'Eglise

(1) Cf. p. 626-646.

le chef le mieux fait pour profiter d'une aussi favorable disposition et l'augmenter.

L'humble moine, que les circonstances ont dressé contre le soldat de fortune, est, lui aussi, un parvenu : bien avant le trône pontifical, il a connu la cellule du religieux; il y a médité, loin des influences dissolvantes de la Curie, sur les devoirs du prêtre. Chiaramonti est profondément religieux, pieux sans étroitesse, d'une sainteté sans rigorisme qui séduit les plus malveillants. Sa conscience le guidera seule; aucun intérêt terrestre : « inaccessible à tous les genres d'intérêts qui ont séduit le plus grand nombre de ses prédécesseurs, il ne veut rien ni pour lui ni pour ses parents » (1). Cette conscience extrême en fait tour à tour, par un effet assez commun, un timoré et un entêté, un hésitant et un tenace, un doux et un violent : « on dit qu'il a le jugement sain et une grande défiance de lui-même », écrit-on de Rome à Fouché. C'est la première face de Pie VII : défiant de lui-même, sans orgueil ni vanité, il consulte, hésite, cède jusqu'à la limite que sa conscience lui a fixée; au delà il se ferait briser, déchirer, plutôt que de céder un pouce; sa résistance, qui est généralement douce, se fait au besoin acerbe et comme exaspérée : « caractère doux, mais très irritable et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve » (2). Le jugement est de 1808; qui ne le contresignerait aujourd'hui? Ce sont des adversaires plus dangereux que les superbes, ces caractères qui savent réprimer par vertu une violence qui se mue dès lors en indomptable ténacité. Napoléon eût peut-être brisé Grégoire VII et Boniface VIII : il ne saura faire plier Pie VII.

Le 6 juillet 1809, le pape prononcera une parole sur laquelle il ne reviendra pas : « Le temporel appartient à l'Eglise et nous n'en sommes que l'administrateur ». Pie VII résistera : il

(1) Alquier, 11 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 940, f. 100.

(2) Alquier, 3 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 68; Alquier, 21 janvier 1807, 7 août 1807, 3 février 1808; Lefebvre, 30 mars 1808, *item*, 940, f. 18, 123; 941, f. 68, 347.

résistera d'autant plus que, nous l'allons voir, les longues hésitations de Napoléon entre 1807 et 1809, les singulières relations que l'occupation militaire de Rome a créées entre les deux gouvernements ont fait faire au pape l'apprentissage de cette résistance de tous les moments. Bien plus, l'annexion d'une partie de ses Etats à l'Italie, en avril 1808, lui a permis, au moment où ses avis pouvaient encore, du Quirinal, se répandre facilement, de formuler la doctrine de Pierre relative à la fidélité que lui devaient garder les sujets arrachés à son magistère : défense de prêter serment à l'usurpateur sous aucun prétexte et d'en accepter, sous peine d'excommunication, un emploi quelconque. Rome, à son tour, réunie, la doctrine maintenant connue prévaudra, nous le verrons assez. L'administration française s'agitera à Rome dans un monde d'insaisissables, d'inexorables abstentions.

***

Pie VII sera donc suivi; c'est que jamais pape ne fut plus populaire. On lui a su, hors de Rome, gré des réformes qu'il a tentées pour donner de l'air au vieil édifice romain (1); à Rome point : la bulle *Diuturnas*, nous l'avons dit, y est restée lettre morte. Mais, en revanche, l'éminente vertu de ce saint homme attendrit les cœurs et les attache, vertu sans morgue, infatigable charité, désintéressement qui le laisse moine frugal et parcimonieux au milieu des splendeurs de sa cour, esprit aimable, ouvert à toutes les pensées généreuses et humaines (2). L'indignation avait fait le reste; sous les yeux mêmes de ses sujets, le pape avait, dix-huit mois durant, essuyé d'insupportables outrages; son propre palais, menacé et violé, avait été la première station du cruel chemin de croix dont Grenoble,

(1) Cf. le discours du président du tribunat, Fabre de l'Aude à Pie VII le 30 novembre 1804, où il le loue des réformes que la Bulle *Diuturnas* avait, tout au moins sur le papier, introduites dans l'Etat romain (ARTAUD, t. II, p. 139-141).

(2) Note de Rome de juillet 1808 à Fouché. (Bulletin du 5 août, AF IV 1503).

Savone et Fontainebleau marqueront les étapes. Aimé en 1808, Pie VII, martyr, est canonisé par ses sujets après 1809; de loin, il fait des miracles, ressuscite des morts : il fait un miracle à coup sûr, c'est de mener, à trois cents lieues de Rome, captif de l'adversaire, enserré et harcelé, la lutte contre César, à l'heure où celui-ci ne connaît plus guère d'adversaire invaincu.

Pendant quatre ans, Napoléon se battra à Rome contre un absent, un fantôme plus invincible que Wellington lui-même, parce qu'insaisissable, immatériel, moral : un saint.

IV

Contre les partisans innombrables du régime déchu, fidèles de Pie VII et Romains lésés, contre le parti de Murat qui, sans cesse, reçoit de Naples de discrets encouragements, pour remédier à sa propre ignorance des choses de Rome et à l'inexpérience qu'en ont ses agents, il faudrait que l'Empereur trouvât à Rome un parti français, amis dévoués, indicateurs utiles et conseillers sincères, garant le pouvoir étranger des maladresses presque inévitables au début, lui fournissant dès les premières heures un personnel de fonctionnaires indigènes solides, intéressés à son succès et à son maintien, de répondants populaires et notables l'entourant d'un état-major de quelque prestige. Cet élément-là, les Français l'ont rencontré un peu partout, pour faciliter les transitions et acheminer sans heurter à l'assimilation.

Ils ne le trouvent pas à Rome. Nous avons dit comment ce peuple de fonctionnaires et de mendiants bénéficiait du régime pontifical et quelles raisons personnelles toute la population avait de le garder et, partant, de le regretter amèrement. Même en 1798, il n'y avait point eu de parti français : en admettant que le parti révolutionnaire fût sans réserves *français*, ce parti ne s'était découvert assez nombreux qu'à l'heure où

des places étaient à prendre et de l'argent à récolter : encore ne s'estimaient-ils que « sept cents bons patriotes » d'Ancône à Rome, l'un d'eux affirmant même qu'avant la Révolution, ils n'étaient que soixante-huit.

Que restait-il de cette cohorte? Les Napolitains en avaient pendu quelques-uns dès 1799; la terreur qu'avait semée cette réaction avait suffi à ramener à peu près au chiffre primitif et étroit le nombre des patriotes à toute épreuve. Pie VII avait eu l'esprit de ne les point persécuter : les uns s'étaient rangés, détestant leurs erreurs, menant une bonne vie, faisant une bonne mort; quelques-uns, libéraux sincères et honnêtes, avaient été désabusés par l'expérience de 98 : pas de meilleurs soutiens pour le pape. Les autres s'étaient terrés; on en retrouve qui n'aspirent plus qu'à se faire oublier, comme ce pauvre vieux Tardi, qui s'en vient tout râpé et rasant les murs, donner des leçons d'italien à Lamartine vers 1811 (1), et dont l'élève apprend avec surprise qu'il fut consul de la république : beaucoup accusent violemment les Français de les avoir compromis, abandonnés, trompés, et par surcroît les méprisent de s'être donné un maître; ces « Brutus » sont venus conspirer à Paris même : Ceracchi y a été fusillé, compromettant tout un groupe de réfugiés, les Bonelli, les Visconti, que Salicetti a dû sauver avec peine de mesures rigoureuses. On pense si l'événement avait valu à ces représentants du parti patriote romain la faveur de Bonaparte (2).

Compromis d'ailleurs par leurs vols et leurs débauches, ces anciens gouvernants de l'an VII étaient discrédités et méprisés, haïs et ridicules. « Seigneur, gardez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis », eût pu dire, après 1801, le représentant officiel de la France à Rome, Cacault ou Fesch. Le fait est qu'à une démarche tentée près de lui par le parti révolutionnaire, Cacault, encore que conventionnel régicide, avait, en 1801,

(1) Lamartine, *Mémoire*, p. 165.

(2) Cf. notamment au sujet de la participation des réfugiés italiens au complot de 1810, Miot qui dit que ce ne fut pas trop de Berthier et de Salicetti pour sauver la Visconti, maîtresse du premier.

opposé un front de bronze, faisant promettre à tous ses subordonnés de conformer leur attitude à la sienne; ce n'est pas le réacteur Artaud, ni, sous Fesch, le vicomte de Chateaubriand qui désobéiront à de telles instructions (1). On pense si les « patriotes » sont satisfaits : à une autre démarche tentée par eux près de Murat en 1801, celui-ci a répondu en les exhortant à s'en remettre « à la bienveillance bien connue du pape Pie VII », douche glacée qui leur a fait « tenir des propos infâmes » contre le premier consul et ses représentants (2). Mais quel profit aurait le gouvernement français à s'appuyer, — pour nommer les plus éminents, — sur le médecin Angelucci, enrichi par d'inavouables rapines, sur l'archéologue Visconti, chassé du ministère en 1798, pour y avoir fait vraiment trop d'argent.

La consigne donnée à Miollis sera dès 1808, sinon de repousser ces hommes, du moins de ne les point employer. Et comme le docteur Angelucci est surtout partisan des Français employeurs, cet honorable accoucheur se brouillera avec l'administration « qui lui a refusé une bonne place » (3). Il n'est point le seul : la préoccupation constante du préfet de Tournon est de rompre avec les débris du parti patriote; celle de Janet, agent financier, est de se dérober à des requêtes indiscrètes : le sieur Conti, victime des Napolitains, a entendu que les Français dotassent sa fille; ce Conti s'appelle Légion (4). Les Angelucci et les Conti sont, partant, fort irrités.

Dès lors, il ne peut y avoir de parti français. Borghèse est tout à la France; mais c'est un sot odieux et méprisé auquel sa parenté même avec Bonaparte enlève tout prestige aux yeux de ses congénères : l'époux de Paulette leur paraît une autre manière de déclassé (5). D'ailleurs, il ne réside plus à Rome, pas plus que son frère, le prince Aldobrandini, qui va épouser une héritière

(1) Artaud, t. I, p. 144.
(2) Murat aux réfugiés, 19 avril 1801 et Murat à Bonaparte, 28 avril 1821 (Lumbroso, p. 72, 73-74).
(3) *Diario* de Fortunati, 26 août 1810 (Mss lat., bibl. vat., f. 647).
(4) Archives affaires étrangères, Papiers Janet.
(5) Mémoires inédits de Patrizzi.

française et recevoir en France le commandement d'un régiment. Sciarra et Sforza Cesarini ne passent que pour faiblement « prononcés en faveur des Français » (1).

Qui donc pourra appeler les Français et les soutenir, donner à leur avènement une couleur de révolution romaine et à leur pouvoir une apparence de gouvernement national? En 1808, on essaye d'organiser un pétitionnement pour hâter l'annexion, et grâce à la présence des troupes françaises d'Ancône à Civita Vecchia, on compte recueillir, — ce qui déjà ne serait point énorme, — 20,000 signatures : de l'aveu d'un agent de Fouché, le pétitionnement échoue lamentablement (2). Qui pis est, des amis de la veille se tourneront le lendemain contre le gouvernement français, lorsqu'ils le verront se brouiller avec les prêtres : par exemple cet ex-récollet Martinelli qui, « autrefois attaché aux Français qu'il préserva en l'an VII de la fureur du peuple », se montrera, en 1811, « un des plus acharnés contre le gouvernement et d'autant plus dangereux qu'il a des moyens d'influence » (3).

***

Le gouvernement français ne peut donc s'appuyer sur personne. Les Français n'ont pour eux ni une classe de la population — toutes, nous l'avons vu, se montrent, à des degrés divers, satisfaites du gouvernement cependant médiocre dont elles jouissent, — ni un parti politique, puisque les « patriotes » de 1798 les détestent, que les libéraux, francs-maçons, demain *carbonari*, qui, seuls, les pourraient soutenir, constituent, avec les rares nobles hostiles au pape, le parti de Murat, que les prêtres et leurs fidèles restent obstinément fidèles à Pie VII exilé et plus soumis que devant à ses secrets avis. Leurs illusions et celles de leur maître les desservent : l'impopularité sécu-

(1) Notes sur quelques individus de Rome, 24 août 1808, Bulletin du 8 septembre, AF IV 1503. Note sur la noblesse romaine, juillet 1808. Bulletin du 23 juillet, AF IV 1503.

(2) Lettre du 6 août 1808, Bulletin du 19, AF IV 1503.

(3) Tableau des prêtres à déporter, 1811, F7 6529.

laire des Français à Rome, la haine que les événements de 98 ont déchaînée récemment contre eux, l'antipathie foncière, irrémédiable qui sépare gouvernants et gouvernés, Romains et Français, font au gouvernement nouveau un sol miné : tout est chausse-trappe où trébucher. Tout leur est contraire; ils auront des ralliés, quelques complaisants, pas un seul partisan. Contre tant d'obstacles les fonctionnaires français qui s'appellent Miollis, Tournon, Norvins, Daru, Roederer, Gerando, Janet, engagés dans une aventure dont aucune difficulté ne semble prévue, n'ont qu'un recours : leur intelligence et leur haute probité que certains étayent même d'une imperturbable courtoisie. C'est beaucoup; c'est trop peu néanmoins pour aborder cette tâche fabuleuse : faire, suivant le désir de Napoléon, de la Rome du dix-huitième siècle, dévote et traditionnaliste, la « seconde ville de la France nouvelle. »

CHAPITRE VI

LES PRODROMES DE L'ANNEXION
L'OCCUPATION MILITAIRE (2 FÉVRIER 1808 — 9 JUIN 1809) (1).

Rome occupée depuis le 2 février 1808. — La querelle de Pie VII et de Napoléon : ses motifs apparents; ses causes secondaires; en réalité, sans se l'avouer au début, Napoléon entend avant tout régner à Rome. — Les incidents comptent donc peu. — Miollis à Rome : le château Saint-Ange investi; le pape captif au Quirinal. — Occupation progressive. — Opposition suscitée par Pie VII au ralliement mondain que Miollis entend organiser; on fait le vide autour des Français; ils se vengent par quelques arrestations et l'enlèvement de quelques cardinaux. — L'autorité du pape grandit : celui-ci s'irrite et s'exalte; impossibilité de lutter avec lui sur le terrain moral. — Réunion des Marches au royaume d'Italie; protestation du pape; Pacca secrétaire d'Etat; incesssantes protestations; dans l'affaire des gardes civiques, puis dans la tentative d'enlèvement de Pacca, Miollis est battu par Pie VII; terreurs des Français en face d'une émeute imminente. — L'incident du carnaval de 1809 : singulière tentative de Miollis pour forcer les Romains à s'amuser; *Pasquino* ricane. — L'annexion résolue : Murat presse l'empereur; significatives instances; le coup d'Etat sera-t-il napolitain? Murat ou Eugène? Salicetti ou Miollis? — L'empereur veut faire collaborer tout le monde. — Intrigues de Salicetti : il entend profiter de l'absence de Miollis pour faire seul le coup d'Etat. — Miollis rentre à Rome à bride abattue. — La soirée du 9 juin. — Inconvénients qu'a eus pour la domination française l'occupation trop prolongée; faux calcul de l'empereur. : Pie VII a pris conscience de son pouvoir et le peuple s'est habitué à une désobéissance impunie.

Rome était, au moment où le coup d'Etat du 10 juin 1809 la réunissait à l'Empire, occupée par les troupes françaises

(1) Archives nationales, AF IV 1659. Pièces relatives à l'annexion. — Notes adressées par et à Champagny, Archives affaires étrangères, Correspondance de Rome, 1807-1808 (Rome, 938-941); Fortunati, Diario, Benedetti dans SILVAGNI; CANTU, *Corrispondenze*, etc... p. 336-376; CONSALVI, Mémoires; PACCA, Mémoires; ARTAUD, *Pie VII*; D'HAUSSONVILLE. L'Eglise romaine et le Premier Empire.

depuis dix-huit mois : depuis dix-huit mois, deux gouvernements, l'un de principe, l'autre de fait, régissaient la ville et l'Etat : le gouvernement de la veille dont la déchéance n'était point proclamée officiellement, le gouvernement du lendemain qui, tout en affirmant de jour en jour sa mainmise sur Rome, laissait ses partisans dans l'incertitude; deux gouvernements qui, disposant d'armes inégales, ne se sentaient point de force à s'expulser ou à se détruire : situation bien romaine, mais qui eut pour la domination française des conséquences si graves qu'il s'y faut arrêter encore un instant.

Le général Sextius Miollis était entré à Rome le 2 février 1808 : nul n'avait mis en doute que cette occupation militaire, encore qu'on affectât de la tenir de part et d'autre pour temporaire, ne fût le prélude d'une très prompte réunion à l'Empire.

A la suite de quelles querelles Napoléon faisait occuper la ville des papes, c'est ce que nous ne saurions exposer ici même brièvement : déjà étudié, ce chapitre d'une si importante histoire mérite de l'être encore (1); mais il n'a point sa place en cette modeste étude. Les événements qui, de 1805 à 1808, ont acheminé Napoléon vers Rome importent d'ailleurs peu si, comme nous, l'on admet que la politique de Napoléon fut engagée dans cette voie beaucoup moins par des incidents imprévus, que par la tendance de son esprit, la conception de son pouvoir et l'élan de sa passion. Un pape tout à fait différent de Pie VII, plus ferme ou plus diplomate, eût-il pu vraiment éviter à Rome le sort qui lui fut dévolu, c'est ce que le dépouillement très consciencieux de la correspondance échangée entre Rome et Paris de 1805 à 1809 ne nous permet pas de croire.

Napoléon *devait* venir à Rome : le système impérial avait, nous l'avons vu, comme conséquence fatale, comme couronnement nécessaire la mainmise sur Rome, capitale mystique en quelque sorte et idéale de l'impérialisme occidental. Plus particulièrement la politique de Napoléon rendait, à un point de vue moins éthéré, l'annexion nécessaire. D'une part, l'Italie

(1) Cf. ce que nous disons de l'ouvrage du comte d'Haussonville, p. 10-11.

était vouée à la domination du Maître : Turin, Milan, Venise, Florence et Naples avaient tour à tour subi le même sort; fief de la maison Bonaparte, l'Italie aspirait à l'unité; il paraissait impossible qu'au centre de ce pays, deux ou trois provinces restassent seules entre les mains d'un prince à qui précisément son caractère particulier de pontife-roi interdisait la demi-soumission, l'acceptation du vasselage, seule satisfaction possible aux exigences du régime italien. Le blocus continental entraînait d'autres conséquences : il devait mener l'Empereur en Espagne et en Russie, lui faire annexer Amsterdam et Hambourg jugées, même vassales, trop vacillantes en leur politique; il impliquait donc l'occupation d'Ancône, de Civita Vecchia, des deux littoraux et, partant, de l'Etat romain. A quoi bon fermer les ports de Dantzig à Cadix, de Cadix à Corfou, si, sur un littoral, si petit fût-il, un seul port restait ouvert? Sur ce point encore le pape, quel qu'il fût, ne pouvait se soumettre aux exigences de l'Empereur : il ne pouvait pas plus adhérer sincèrement au *Blocus Continental* qu'à la *Confédération italienne*, parce que son éminente dignité l'empêchait de se faire le vassal de l'Empire et que son magistère universel lui interdisait de se déclarer l'ennemi des ennemis de l'Empereur : interdire ses ports aux Anglais, c'eût été, de la part de Pie VII, leur déclarer la guerre, exposer sans motifs plausibles, dans une nation où le *No Popery* se clamait depuis deux cents ans, ses fils d'Irlande et d'Angleterre à des représailles légitimes, s'exposer lui-même, de leur part, à des répudiations et peut-être à un schisme. Eût-il même désarmé l'Empereur en le faisant? C'est à quoi il faut toujours en revenir : système italien, blocus continental condamnaient évidemment Rome à être une des capitales de Napoléon, Ancône et Civita Vecchia à devenir ports de l'Empire; moins cependant que le désir qui secrètement brûlait l'Empereur, de se sentir maître du Capitole et souverain dans la ville où César avait régné.

Dès lors les incidents qui, de 1805 à 1809, mettent aux prises l'Empereur et le Pape, ne nous apparaissent plus que comme les péripéties d'un *libretto* dont le dénouement est écrit. L'occu-

pation d'Ancône dès 1805 par Gouvion Saint-Cyr, les querelles de l'ambassadeur Fesch et du secrétaire d'Etat Consalvi, les négociations orageuses qui aboutissent au départ de l'agent anglais Jackson, les nouvelles exigences de Napoléon prétendant, en 1806, faire chasser de Rome les diplomates hostiles — Autrichiens et Russes aujourd'hui, demain Prussiens et Espagnols — et fermer les ports aux bâtiments ennemis, les protestations du pape contre de pareilles exigences et plus encore contre les termes hautains et parfois inexacts dont se sert volontiers « le nouveau Charlemagne » pour rappeler les bienfaits de « son illustre prédécesseur », les nouvelles requêtes de Napoléon visant à faire expulser non seulement les ministres étrangers, mais des « brigands napolitains » dont, il faut le reconnaître, l'existence parut dans la suite purement fabuleuse, les maladresses du Pape dans l'affaire de la reconnaissance de Joseph comme roi de Naples (avril 1806); l'occupation de Civita Vecchia en mai 1806 et les véhémentes plaintes qu'elle soulève dans la Curie; la retraite malheureuse du sage Consalvi et l'avènement de l'insignifiant Casoni qui met en présence Pie VII, devenu irritable, et Napoléon, dont cette irritation fait le jeu; les terribles scènes de l'Empereur au nonce Caprara en juillet 1806; les actes d'omnipotence et bientôt de violence auxquels les généraux français à Ancône et Civita Vecchia se croient autorisés, revenus pontificaux confisqués, agents romains contraints ou arrêtés; le nouveau conflit que soulève la question du Concordat étendu aux diocèses vénitiens; les lettres outrageantes qu'Eugène transmet par ordre à Rome en juillet 1807; les querelles à tout instant cherchées au pape à propos de l'entretien des troupes françaises occupant ses Etats; la prise de possession de toutes les Marches en octobre 1807; l'enlèvement du prélat Rivarola, de Macerata; les prétentions tous les jours grossissantes de l'Empereur à obtenir du pape une déclaration de guerre en règle aux Anglais et, en face d'une aussi évidente insatiabilité, le suprême refus du pape excédé, sont des événements dramatiques, mais d'un drame dont, dès 1806, l'Empereur lui-même laissait prévoir le dénouement fatal.

Faut-il pour cela, avec d'Haussonville, bien suspect de préventions antinapoléoniennes, l'accuser de mauvaise foi? Habitué à tout envisager sous l'angle étroit de ses conceptions, Napoléon a bien cru, de 1804 à 1806 ou 1807, *sacrifier* au pape cette Rome qui, en principe, était à lui, l'Empereur, et continuer la politique de Constantin, de Charlemagne qui *souffrirent* des papes dans le bien de César : il voyait, avec une indignation qui n'était pas feinte et une satisfaction inavouée, le pape exposer par « sa bêtise », son « opiniâtreté », sa « folie », cette combinaison, qui au fond ne le contentait pas, à un échec qu'inconsciemment il souhaitait et auquel devait fatalement aboutir toute cette politique; il entendait en toute bonne foi, et je dirai presque ingénument — si le mot pouvait s'appliquer à Napoléon — se prouver à lui-même, prouver aux autres, au pape lui-même, l'invalidité du système de Charlemagne et l'impossibilité où il était de maintenir entre les mains du successeur de Léon III le pouvoir temporel. Constantin, Charlemagne, Charles-Quint jouent dans ses lettres romaines un rôle en apparence prépondérant : s'il était sincère avec lui-même, ce n'est point en leur nom, mais au nom de César qu'il parlerait, César dont indûment un prêtre a pris ou reçu la ville. L'idée de l'annexion a pu se justifier aux yeux de l'Empereur, elle a pu grandir au cours de ces incidents : elle n'en est pas née.

La contingence des événements compte peu auprès de la conception d'abord inconsciente et inavouée, tout à la fois si personnelle et si fabuleuse, qui de 1805 à 1809 les fait naître et les exploite.

***

Une aube d'hiver, tardive, s'étant levée, le 2 février 1808, sur Rome, avait éclairé, franchissant le Ponte Molle, les dragons français servant d'éclaireurs à la petite division que Miollis amenait de Florence — à destination de Naples, disait-on. Personne ne s'y laissait tromper (1).

(1) Archives vaticanes, *Appendice Napoleonico*, due volumi, n. 36,

Les troupes françaises pénétrèrent à Rome vers huit heures par la porte du Peuple, s'avancèrent pleines de curiosité à travers les quartiers pittoresques de la vieille ville, occupant incontinent les postes et désarmant les soldats du pape, investirent sans coup férir le château Saint-Ange que leur livrait le profond découragement du gouvernement pontifical et traînèrent jusqu'en haut du Quirinal des canons qui furent mis en batterie sous les fenêtres de la résidence d'hiver où le Pape s'était enfermé (1).

La réprobation, que cette entrée provoquait chez les Romains, n'ayant d'égale que leur consternation, se faisait à ce point silencieuse, que, ne trouvant ni résistance officielle ni opposition populaire, les Français, persuadés qu'ils étaient depuis longtemps appelés par les vœux secrets de citoyens opprimés, en conclurent que, derrière ces masques impénétrables, se cachait une joie secrète, simplement comprimée par la peur du pape et de ses foudres.

Celui-ci restait, de fait, officiellement leur prince. Miollis, le jour même de son entrée, avait sollicité une audience et fait évacuer par ses canonniers les abords du Quirinal : Pie VII, pour s'entretenir dans de suprêmes illusions ou ne se donner aucun tort, consentit à recevoir le général qui, modéré, conciliant et respectueux, le salua comme si, de passage, il fût venu rendre hommage au plus légitime des souverains. Le Pape se montra affable, et la fiction sembla, pour quelques jours, acceptée

pièces relatives à l'entrée de Miollis et à ses relations avec le pape; CANTU, Correspondances des diplomates italiens, 1808-1809, p. 370-376; Archives nationales, AF IV 1695, dossier I, lettres des ministres autrichien et prussien interceptées, 1808-1809; Archives affaires étrangères, Correspondance d'Alquier et de Lefebvre, 2 février 1808-1er juin 1809, Rome, 941-942; Archives guerre, Correspondance de l'armée de Naples, 1808-1809.

(1) Napoléon à Eugène, 23 janvier 1808; Ordre de marche (LECESTRE, t. I, p. 137). Protestation du 2 février 1808 (Archives vaticanes, Appendice Napoleonico) et Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, fol. 65; Alquier, 2 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941-961; Alquier au secrétaire d'Etat, 2 février 1808, *item*, fol. 63; Benedetti, 2 février 1808; SILVAGNI, t. I, p. 571; Alberti, 3 février 1808; CANTU, p. 338; Fortunati, 2 février 1808, Diario cité; L'abbé Bonfigliogli, chargé d'affaires de Wurtemberg, 3 février 1808 (interceptée), AF IV 1695.

d'un simple passage des troupes françaises dans la ville officiellement laissée au pontife (1).

Singulier passage de troupes! Singuliers hôtes qui installent à Rome un commandant de place, le général Herbin, chargé de la police, et donnent des ordres impérieux au chef de la police pontificale, cependant qu'on fait défense à l'imprimeur du pape de rien recevoir du Quirinal sans en avertir « la place de Rome! » Singuliers hôtes qui, trois jours après leur entrée, parlent en maîtres, confisquent les lettres et désarment la troupe (2).

Hôtes aimables par ailleurs, car Miollis a pour mission de séduire. Il ouvre donc ses salons, y convie le patriciat, le mardi gras, à un bal où « les officiers français et italiens se montrent très galants »; il remplit ainsi les vœux de l'Empereur qui entend préluder à « la fusion » et ne pourvoit le général d'un traitement de 15,000 fr. que pour pouvoir « inviter les officiers et les dames romaines », sans en exclure au surplus les maris, qui, les mœurs de Rome étant connues, ne sauraient constituer de sérieux obstacles à la « fusion » (3).

C'était danser trop tôt. Le pape admettait la soumission et non la contredanse. Dès le lendemain de la soirée du 1er mars, Pie VII fit connaître aux chefs des familles patriciennes le très vif mécontentement que lui avait causé leur attitude : à plus forte raison s'éleva-t-il avec une véritable indignation contre les ecclésiastiques, moines et prélats qui, conviés à dîner par Miollis, avaient induit de l'attitude pacifique du pape qu'ils pouvaient s'asseoir à la table du général et qui, effectivement s'y pressaient assez nombreux (4). Le pape, d'un geste, arrête la

(1) Proclamation très bienveillante du pape recommandant d'accueillir les Français avec amitié. — Copie, Archives affaires étrangères, 941, f. 57.

(2) Benedetti, 2 février 1808, *cité*; Pie VII aux fidèles, 6 juillet 1809, Bibliothèque nationale de Rome, *mss. Risorgimento*, p. 17-31; Miollis à Champagny, 4 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, fol. 81; Alquier, 8 février 1808, *item*, f. 94; Pacca, t. I, p. 94.

(3) Lefebvre, 2 mars 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 184; Miollis, 2 mars, *item*, f. 188; Napoléon à Eugène, 18 février 1808 (Lecestre, t. I, p. 153).

(4) Lefebvre, 11 mars 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 217; Miollis, Mémoires inédits. Dedem, *Mémoires*, p. 126. Le général y voit soixante-dix moines. — L'évêque de Digne Miollis, 31 mars

conquête tentée par le moyen du maître à danser et du chef de cuisine. En vain, pour le fléchir, le prévenant Miollis fait-il, le 17 mars, tirer, pour l'anniversaire de l'avènement de Pie VII, des salves au château Saint-Ange. Le pape renouvelle ses formelles défenses, si bien que les salons et — fait plus méritoire — la salle à manger du général se vident en quelques jours : la quarantaine mondaine s'organise. Quant au peuple, il se contente, en ces premières semaines, de montrer une indifférence extrême et un « esprit général peu favorable aux nouveautés » (1).

Un vide déconcertant se faisant autour d'un général primitivement disposé aux cordiales relations et aux ménagements diplomatiques, on pensa réussir par plus de rigueur. « Seule cette opposition de deux autorités se disputant pied à pied, jetait dans l'embarras les habitants qui n'osaient ni s'éloigner ouvertement du pape ni se jeter franchement dans nos bras. » On crut que de cette balance, le pouvoir qui se montrerait le plus énergique ferait pencher un des plateaux. Plus de gracieusetés au pape, écrit-on à Miollis, puisque celui-ci crée des embarras; plus de ménagements vis-à-vis du peuple « qu'à la moindre émeute on réprimera avec la mitraille! » Miollis n'en est pas là; mais il consent à faire la part du feu. Jusque-là ses rigueurs se sont portées sur des Anglais et quelques Napolitains, car il a bien fallu, pour justifier l'occupation, qu'on découvrît les fauteurs des abominables complots dont Rome était depuis deux ans l'insalubre foyer. Le 8 mars, pour apprendre au patriciat ce qu'il allait lui en coûter de dédaigner les sorbets de Miollis, on se décida à arrêter un Romain de marque, le jeune prince Pompeo Gabrielli, coupable de protestations un

1809 (Ricard, *Miollis*, p. 146); Consalvi déclare qu'il eut peine à se dérober aux attentions du général (t. II, p. 158); en réalité, il ne s'y déroba point autant qu'il le voudrait faire croire : le 4 février, il se présenta chez le général, y passa une heure, fut aimable, gracieux, très prévenant. (Miollis, 4 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, 82.)

(1) Alquier, 12 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 107; Miollis, 15 février 1808, Archives nationales, AF IV 1695; Alquier, 15 février 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, f. 123

peu vives : son séjour assez court au château Saint-Ange lui montrera d'ailleurs le chemin de Damas : « Pauvre jeune homme, comment finira-t-il! » s'exclame, en mars 1808, le bon abbé Benedetti apitoyé. Que l'abbé se rassure : le jeune captif sera sous peu officier de l'Empereur et son frère Mario sous-préfet. L'exemple suffira au patriciat indécis (1).

Le 28, Miollis avait frappé par ailleurs un plus grand coup : il avait commencé la liquidation de la Curie en faisant saisir et expédier à Naples six cardinaux napolitains et en incorporant définitivement dans ses troupes la petite armée pontificale obligée par là au serment Le colonel Bracci, l'ayant refusé, fut arrêté et exilé, son lieutenant-colonel, le baron de Fries, plus docile, promu colonel et décoré. Les actes de rigueur et d'autorité se multipliaient : on arrêtait un avocat, deux prélats (parmi lesquels le futur Léon XII), signalés comme particulièrement hostiles; on cassait et remplaçait le chef de la police, on désarmait la milice du Capitole, on emprisonnait les gardes nobles qui avaient refusé le serment, et tandis qu'en fondant à Rome un Journal *officiel* français, la *Gazzetta Romana*, on affirmait ainsi l'existence d'un nouveau gouvernement, on achevait de désorganiser la Curie : on faisait partir, après les six cardinaux napolitains, quatorze de leurs collègues originaires du royaume d'Italie, tous membres du gouvernement romain, à commencer par le nouveau secrétaire d'Etat, le petit cardinal Doria, le « bref du pape » comme l'appelaient les mauvais plaisants, qui dut remettre précipitamment à Pie VII des pouvoirs auxquels on mettait si brusquement fin (2).

(1) Alquier, 8 mars 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, p. 298; Napoléon à Eugène, 16 mars 1808 : « Il faut en finir avec ces bêtes. » (Lecestre, t. I, p. 167); Napoléon à Eugène, 27 mars 1808 (Lecestre, t. I, p. 171); Eugène à Napoléon, 22 février 1808, Archives nationales, AF IV 1695; Benedetti, 8 mars 1808 (Silvagni, t. I, p. 573).

(2) Benedetti, 13 mars, 8 et 12 avril 1808 (Silvagni, t. I, p. 575); Alberti, 28 mars, 1808 (Cantu, p. 350-356); Alquier, 14 février, archives affaires étrangères, *Rome*, 941, p. 121; Napoléon à Eugène, 17 février 1808 (Lecestre, t. I, p. 150), 16 mars 1808, *item*, t. I, p. 167; Humbold au roi de Prusse, 30 mars et 9 avril 1808, Archives nationales, AF IV 1695; Lefebvre, 13 avril, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, p. 392; Eugène à Napo-

Par ces mesures, Miollis montrait assez qu'on s'acheminait à une annexion, et le départ de l'ambassadeur Alquier semblait concourir à cette hypothèse.

Mais ces coups répétés ne faisaient nullement pencher la balance qui, dans les premiers jours, avait paru vaciller. Contre toute attente, la fusion ne se consommait pas : Miollis ayant fait, le 7 avril, une nouvelle tentative pour attirer dans ses salons la noblesse et quelques banquiers, cette tentative aboutit à un piteux échec; trois ou quatre familles seules osèrent braver la défense du pape; les Borghèse, qui affectaient de plaisanter, partagèrent avec les Lante les sorbets du général dans ses salons illuminés et déserts. Le peuple commençait à s'agiter, maintenant qu'au Quirinal on semblait prêt à organiser une résistance : les Madones et les Christs se mettaient dans leurs niches à ouvrir et fermer les yeux. On constatait tous les jours que l'autorité du pape subsistait « plus absolue que jamais » (1).

***

Cette autorité s'était, de fait, soudain ressaisie.

Dans les premières heures de l'occupation, Pie VII s'était laissé abattre; fatigué d'une lutte de trois ans où les scrupules de sa conscience, en se combattant, l'avaient presque réduit au désespoir, il avait cru en voir le terme dans la journée du 2 février 1808 et s'en était senti presque soulagé. Persuadé alors, comme son peuple, que l'annexion était imminente, il avait un instant fléchi des genoux. A ce moment, peut-être se fût-il, comme on le croyait à Rome, prêté à quelque accommodement (2). On ne lui en avait proposé aucun. On avait occupé sa ville, désarmé ses soldats, investi sa forteresse et presque son palais. Puis comme pris de timidité, on était venu le saluer avec respect et vénération. Aucune déchéance offi-

léon, 15 avril, Archives nationales, AF IV 1695; Note de Rome à Fouché, avril 1808, au Bulletin du 14, AF IV 1502.

(1) Lefebvre, 8 avril, Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, p. 376.

(2) Lettre de Rome à Fouché, avril 1808, au Bulletin du 27, AF IV 1502.

cielle ne l'avait frappé, et, soit qu'il eût vu dans cette demi-mesure la preuve d'un scrupule qu'on pouvait exploiter et d'une sorte de peur, soit qu'il se crût contraint, par une situation qui se prolongeait, d'adopter une règle de conduite, il s'était soudain redressé, saisi d'une énergie nouvelle, décidé à ne susciter aucune résistance violente, mais à protester contre toutes les mesures jugées attentatoires à son autorité, résolu à traiter avec douceur les usurpateurs, mais à empêcher, par ses instructions secrètes et ses ordres publics, ses sujets de pactiser, si peu que ce fût, avec l'usurpation.

Cette occupation, qui avait paru à l'Empereur une transition nécessaire, permettant, « sans qu'on s'en aperçût », la substitution d'un régime à l'autre, devenait ainsi une fausse manœuvre. Les Français devaient en pâtir fort longtemps. De même que leur souverain, les Romains eussent peut-être accepté sans protestations ni murmures un gouvernement qui, installé à Rome le 2 février, se fût déclaré maître absolu de l'Etat, arrachant ainsi les esprits à l'incertitude. Les hésitations manifestes de l'Empereur avaient fait croire à un recul : quel serait, dans ce cas, le sort de ceux qui, imprudemment, auraient paru adhérer au nouveau régime, fût-ce en s'asseyant, en dépit des ordres du pape, aux fêtes qu'il offrait? Prisonnier de fait, le pape n'en avait pas moins mille moyens de s'informer des défections et de les arrêter : des moines couraient Rome, porteurs des instructions du Quirinal; chacune de ces petites notes arrêtait les adhésions et jusqu'aux politesses (1). Ayant le bénéfice d'un pouvoir si scrupuleusement obéi, le pape n'en excitait pas moins la pitié : les canons, si maladroitement mis en batterie contre son palais, avaient paru symboliser une situation qui soulevait l'indignation, et tandis que les secrètes défenses du prince entravaient les volontés, les malheurs du martyr émouvaient les cœurs et révoltaient les consciences. En laissant au pape le temps de dicter la résistance et de l'organiser, aux Romains le loisir de s'y exercer, Napoléon, que cette affaire décidément

(1) Notes à Fouché aux Bulletins des 27 avril et 21 juillet 1808, AF IV 1503.

inspirait mal, avait commis une faute que, d'ailleurs, ses agents de Rome signalaient à l'envi.

Le pape oppose en apparence au malheur une inaltérable sérénité; ses instructions dictent le calme, mais flétrissent la défection : « on ne pousse pas le peuple à la révolte, mais on lui fait envisager la conduite du gouvernement français comme un attentat à la religion dans la personne de son chef et de ses ministres : on dit que le pape est un saint qui n'attache aucun prix aux dignités de ce monde, mais que sa couronne lui ayant été transmise par une suite ininterrompue de pontifes depuis saint Pierre, il ne peut s'en dessaisir sans manquer aux engagements sacrés qu'il a contractés en l'acceptant; que les baïonnettes françaises, qui ont tant fait de choses, peuvent bien la lui enlever, mais qu'il ne cédera pas (1). » Les agents pontificaux, un instant atterrés, ont relevé la tête, prêts « à se faire déporter plutôt que d'obéir » (2). Les agents de la police pontificale dissoute restent constitués en secret et en relations avec leurs chefs. Les Français se sentent sur un terrain tous les jours moins sûr. Il faut laisser la garnison sur le pied de guerre; le moindre attroupement la fait consigner (3).

Quand on essaie d'organiser une pétition en faveur de la réunion, elle échoue misérablement. Le général Miollis lui-même, laissé sans instructions précises, semble fort hésitant, et se laissant, murmure-t-on du côté français, influencer par de fort aimables Romaines, « instruments des cardinaux », montre non seulement aux trop fameux « amis de la France » une froideur qui, pour justifiée qu'elle soit, déconcerte et paralyse leurs tentatives, mais encore aux amis du pape une bienveillance qui les encourage dans leur résistance imprévue (4).

De fait, des deux gouvernements qui se partagent Rome, le plus obéi est, après trois mois d'occupation française, celui qui n'a ni baïonnettes ni canons, et le pieux moine du Quirinal tient

(1) Notes de Rome à Fouché aux Bulletins des 27 avril et 4 août 1808, AF IV 1503.

(2) Alberti, 15 mai 1808. CANTU, p. 358.

(3) ARTAUD, t. II, p. 329.

(4) Notes à Fouché aux Bulletins des 11 et 30 août 1808, AF IV 1503.

maintenant dans ses mains débiles Rome entière comme jamais peut-être pape ne l'a tenue (1).

***

Fort de cette autorité morale, qui peut-être l'avait surpris lui-même, il en usait pour protester avec vigueur contre tout acte d'usurpation ou de violence (2).

L'enlèvement des cardinaux italiens l'avait irrité : il leur avait enjoint de ne céder qu'à la force, et, de fait, il avait fallu quelques gendarmes pour faire évacuer Rome à ces éminents proscrits; Pie VII avait alors rappelé de Paris son nonce et, dans un consistoire tenu au Quirinal le 16 mars, il avait élevé, contre les événements qui s'étaient déroulés depuis le 2 février à Rome, la plus véhémente protestation.

Napoléon avait répondu à cette protestation en proclamant, par le décret du 2 avril 1808, la réunion définitive des Marches et en sommant les prélats originaires de ces provinces adriatiques de quitter Rome. C'était tout à la fois amputer l'Etat de ses plus belles provinces et le priver de nombreux, de précieux fonctionnaires. Le pape protesta derechef, solennellement, exhorta les évêques des provinces réunies à refuser le serment, heureux de trouver cette occasion de tracer aux ecclésiastiques de tous ses Etats la ligne de conduite que, le cas échéant, ils seraient tenus à suivre.

Miollis, à son tour, incité à la fermeté par les lettres de Paris, répondait à chaque protestation par des actes de vigueur.

Brusquement, le 7 avril, ses soldats avaient fait irruption

(1) Pacca, t. I, p. 94, corroboré entièrement par l'aveu de Lefebvre dès le 8 avril 1808 : « Jamais l'autorité du pape n'a été plus absolue qu'aujourd'hui. » Archives affaires étrangères, *Rome*, 941, p. 376.

(2) Pour tout ce paragraphe : Notes de Rome à Fouché aux Bulletins des 4, 5, 19, 23 et 31 août, 7 septembre 1808, Encyclique aux évêques des Provinces Réunies, 30 octobre 1808 (Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 164-190 et collection Falzacappa, Bibliothèque Vallicellana de Rome, t. XIV); Alquier, 31 août, Archives affaires étrangères, *Rome*, 940, p. 165; Benedetti, 5 avril-14 août (Silvagni, p. 576-583); Miollis à Eugène, 23 août, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 158; Pacca, t. I, p. 39 et suiv.; Artaud, t. II, p. 329 et suiv.

dans le Quirinal et désarmé une partie des gardes suisses, porteurs d'antiques hallebardes : puis ce fut le gouverneur de Rome, Cavalchini, qui fut arrêté comme « adversaire de la France », et enfin le secrétaire d'Etat Gabrielli, que, sous prétexte d'appliquer le décret du 2 avril au cardinal-évêque de Sinigaglia, diocèse annexé, Miollis fit enlever sans ménagements et évacuer sur les Marches.

Le pape, brutalement privé de son ministre, appela Pacca à la secrétairerie d'Etat. Si hostile qu'il fût depuis longtemps aux Français et à leur politique, Pacca se trouva dépassé par le pape lui-même, tant l'irritation du pontife allait dès lors grandissant. L'enlèvement de Gabrielli l'avait ulcéré. Dès lors, il ne laisse plus rien passer. On le voit s'élever même contre les mesures en apparence les plus légitimes, l'enlèvement par exemple des œuvres d'art du prince Borghèse, consenti cependant par le prince lui-même au profit de son impérial beau-frère, mais attentat, déclare le pape, à la propriété du peuple romain tout entier : à plus forte raison s'élève-t-il, et contre la prétention qu'a Miollis de représenter comme « journal officiel de l'administration » la *Gazette Romaine*, et contre l'arrestation d'un de ses hauts agents Barberi accusé à tort d'être le meurtrier de Duphot; à plus forte raison encore oppose-t-il aux Français une fin de non-recevoir très catégorique, lorsque ceux-ci émettent la singulière prétention de se faire livrer de bon gré les papiers nécessaires à l'administration des provinces réunies. Miollis alors n'hésite pas : le 13 août, il fait envahir le Quirinal par un détachement qui force les Suisses désarmés à lui livrer passage et arrache aux bureaux de la secrétairerie d'Etat les papiers requis. Nouvelle protestation de Pie VII qui, le jour même, fait fermer les portes du Quirinal.

De la défensive, le pape passa à l'offensive. Ce fut dans l'affaire des gardes civiques : rien ne devait plus que cet incident montrer à quel point la coexistence de ces deux pouvoirs à Rome devenait conception folle (1).

(1) Pour le paragraphe qui suit : Eugène à Napoléon, 12 avril 1808

Dès avril 1808, l'anarchie qui en résultait s'était traduite par une recrudescence de brigandage. L'appui, dès cette heure, donné par les anciens sbires du pape à leurs vieux adversaires, livrait les communes aux bandits. Miollis, n'osant éloigner de Rome sa petite gendarmerie, prit un arrêté organisant dans chacune de ces communes une garde civique. Le pape vit en cette institution un des plus intolérables attentats qui se fût jusque-là commis contre son autorité de chef d'Etat. Quelque louable qu'en fût le but, elle forçait les citoyens à faire acte d'obéissance et, partant, d'adhésion à l'usurpation française; d'autre part, il paraissait bien que la mesure allait tendre assez vite à constituer au sein des Etats Romains une petite armée antipontificale : à côté de quelques bons citoyens, qui, dès la première heure, avaient obéi à une réquisition qu'ils jugeaient sage, les meneurs révolutionnaires avaient poussé dans les cadres tout ce qui, à un titre ou à un autre, se déclarait mécontent — y compris quelques voleurs avérés, fort désireux de pêcher en eau trouble.

Quoi qu'il en fût, le 25 août au matin, les Français et leurs quelques amis furent désagréablement surpris en trouvant affichée, sur les murs de Rome comme sur ceux des plus petites communes, une déclaration de Pie VII contresignée de Pacca et interdisant formellement, sous peine d'excommunication, de s'enrôler dans ces « coupables associations ». Pendant trois jours, encore que l'autorité militaire aux abois fît rechercher les afficheurs et arracher les affiches, les placards sans cesse réapposés s'étalèrent partout, et cette démonstration éclatante des moyens d'action que le pape gardait de Pérouse à Anagni, parut déjà fort alarmante. Mais ce qui devait surtout atterrer les Français,

(Cantu, p. 350); Alberti, 10 août 1808 (*item*, p. 360); Miollis, 4 juillet 1808. Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 63; Ortoli, consul, à Champagny, 22 août (*item*, 942, p. 146); le même, 29 août (*item*, 942, p. 159); Note à Fouché aux Bulletins des 14 et 20 septembre, 23 août et 12 octobre 1808 (AF IV 1503); Ortoli, 31 août 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 191; Protestation de Pacca, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 150; Pacca, p. 51-55, et aux pièces justificatives : Déclaration du 24 août 1808.

c'est que dans les vingt-quatre heures, les cadres déjà peu remplis des gardes civiques se vidèrent et qu'à l'exception de vauriens, dont Pacca signalait avec amertume ou malice à l'administration française les précédents déshonorants, les gardes civiques s'en vinrent rapporter, avec une vive émotion, mais une unanime précipitation, leurs fusils à ceux qui les avaient armés.

Il sembla même que cette manifestation de l'autorité pontificale secouait la torpeur des Romains; dans plusieurs paroisses, le document, lu en chaire, provoqua des mouvements que la troupe dut venir étouffer. A Rome même, dans la nuit du 30 au 31 août, les troupes restèrent consignées dans l'attente d'une émeute qu'on croyait imminente; l'effroi de la colonie française fut général; le ministre d'Italie, Alberti, transformait sa résidence, le palais de Venise, en forteresse; Miollis faisait saisir 3,000 fusils restés au Vatican et mandait deux régiments de Naples; mais, effrayé de l'émotion qu'il avait déchaînée, le général décontenancé n'osait poursuivre l'organisation des gardes civiques, et c'était là un aveu d'impuissance que soulignaient de *lazzi* cruels les Romains secrètement enchantés. Pacca poursuivait avec âpreté devant les tribunaux, qui, en droit, restaient entre les mains du pape, de compromettants recruteurs de la garde civique, en raison de délits anciens qui les révélaient pires bandits que les brigands de la montagne, et, par contre, protestait contre l'exécution de trois de ces derniers faite par l'autorité française sur la place du Peuple; le pape s'élevait, en termes véhéments, contre la prétention de « tribunaux dont il ignorait l'existence » à exercer « dans le sein de *ses* Etats, au milieu même de *sa* capitale, leur pouvoir contre *ses* propres sujets, à prononcer leurs jugements d'après des lois étrangères et à s'arroger un droit qui n'appartenait qu'au souverain. »

L'énergie du pape semblait donc se réveiller de jour en jour et se surexciter. A tort, Miollis attribuait ce réveil à Pacca. Après avoir paru se contenter de tirer vengeance des gouverneurs qui avaient aidé à propager la déclaration du 24 août, en les

faisant conduire au château Saint-Ange, le général se décida à faire enlever purement et simplement du Quirinal le secrétaire d'Etat lui-même, réputé fauteur de la résistance de Pie VII.

Ce fut une autre fausse manœuvre. Déjouée de la façon la plus inattendue, elle faillit avoir pour les Français les suites les plus préjudiciables (1).

Un officier s'étant, le 6 septembre, présenté à la porte du Quirinal, parvint à forcer le passage et à pénétrer jusqu'à l'appartement de Pacca; mais pendant qu'il signifiait au ministre l'ordre de se retirer incontinent et sous l'escorte de dragons à Bénévent, sa patrie, Pie VII, prévenu, survint, dans un état d'irritation telle qu'il effraya le cardinal lui-même. « Que votre général sache, s'écrie-t-il en s'adressant à l'officier, que si la force doit l'arracher d'auprès de moi, ce ne sera qu'après avoir brisé toutes les portes, et je le déclare à l'avance responsable des conséquences d'un aussi énorme attentat. » L'officier intimidé se retira. Se fiant peu à cette reculade et encore sous le coup d'une violente exaltation, le pape entraîna Pacca jusqu'à son propre appartement, l'y installa, et donna des ordres pour que le Quirinal, trop souvent violé, ne pût l'être désormais qu'à la suite d'un assaut — et la suite de cette histoire nous montrera que ce ne fut pas en vain : les portes furent renforcées de madriers, le petit pont qui faisait communiquer le Quirinal avec la Daterie obstrué, les basses fenêtres murées et les interstices fermés, si bien qu'au dire d'un témoin, « on ne pourrait plus avoir d'accès auprès de Sa Sainteté qu'avec la bombe et le canon. » En même temps le pape appelait dans cette forteresse érigée en pleine Rome trois cardinaux qu'il croyait menacés d'enlèvement.

La foule, vite instruite de l'incident, se portait vers le Quirinal aux cris de « *Bravo, il papa!* », et comme, tout en faisant

(1) Notes de Rome à Fouché, Bulletins des 28 septembre 1808 et du 12 octobre 1808, AF IV 1503, 1504; Ortoli, 6 septembre 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 200; le même, 8 septembre 1808, *item*, 942, p. 207; Fabio Crivelli, de Rome, à un ami de Naples, 20 septembre 1808, AF IV 1685; PACCA, 165 et, aux pièces justificatives, Note du secrétaire d'Etat du 6 septembre 1808.

murer les autres fenêtres, Pie VII faisait au contraire ouvrir la *loggia* d'où jadis le pape donnait au peuple sa bénédiction, le bruit courait qu'il allait y apparaître, et, en fulminant de là l'excommunication contre ceux qui, après sa ville, violaient sa demeure, donner ainsi le signal, attendu depuis six mois, de l'insurrection que certains meneurs préparaient dans les faubourgs. Les murs se couvrirent d'affiches contre les impies usurpateurs. Les gens compromis dans le parti français coururent demander protection au général qui mit derechef Rome en état de siège : on garnit de troupes la place du Quirinal où la bénédiction du pape « n'eût eu pour témoins que quelques piquets de chasseurs »; le général fit occuper les ponts pour couper le chemin aux Trastévérins redoutés et appela Murat à la rescousse, car trois frégates anglaises se montraient à la même heure en face de Civita Vecchia et les déserteurs de la première levée opérée dans les Marches par les Français menaçaient, disait-on, Rome du haut des Apennins. Une émeute eût tout perdu : Miollis convoqua les curés de Rome, non plus comme jadis dans sa salle à manger, mais dans son cabinet où il leur déclara qu'il les tiendrait pour responsables du moindre désordre.

Soit que ces mesures imposassent, soit que le pape n'eût obéi qu'à un mouvement de violente mais passagère colère, aucun signal ne partit du Quirinal, et le peuple, un instant sorti de sa torpeur, parut y rentrer. Le pape se contenta, selon sa coutume, d'adresser aux ministres étrangers, — car le corps diplomatique restait constitué, témoin apitoyé de ces violences, — une note très vive. L'incident en resta là, Pacca couchant sur ses positions... et dans son lit du Quirinal.

Mais l'alarme avait été chaude : Miollis, très ébranlé, craignait maintenant tout, atteint aux yeux des Romains dans son prestige par deux reculades. Il n'avait aucun succès dans ses tentatives de « fusion »; la fête de l'Empereur avait été célébrée par lui le 15 août, mais l'illumination avait prêté à rire par sa mesquinerie, — tout juste « celle d'un rôtisseur voulant attirer du monde à sa boutique », — et au bal du soir les salons étaient

de nouveau restés vides. Les Romains enfermaient leurs hôtes forcés dans un nouveau Ghetto. Un cercle littéraire qui parut cacher une loge maçonnique ne trouva point à se loger (1).

La gêne devenant grande depuis que les pèlerinages ne venaient plus à Rome, le peuple murmurait. On le croyait toujours prêt à se soulever. Les côtes menacées par les Anglo-Siciliens n'étaient pas défendues; Civita Vecchia pouvait leur être un jour ou l'autre livrée par la trahison; ils descendaient à terre, s'aventuraient jusqu'à Ostie. La tranquillité de la basse Italie en était compromise et le spectacle était aussi pitoyable qu'alarmant. Il ne pouvait se prolonger, écrivait à l'empereur un sénateur de passage à Rome. Il fallait prendre un parti : tous les jours rendaient les Français tout à la fois plus odieux et plus ridicules, plus incertains et moins nombreux leurs partisans (2). Sous peu le mal serait irréparable. L'annexion s'imposait à brève échéance.

***

Elle était résolue; mais sollicité par de bien autres soucis, l'Empereur n'avait pas cru devoir en donner encore le signal. Il parut vouloir tout au moins l'annoncer, quand, recevant, le 27 octobre, les députés des Marches récemment réunies, il leur déclara qu'il allait décidément « renfermer les ecclésiastiques dans les affaires du ciel ». Encore qu'un correspondant affirmât qu'à Rome ces paroles avaient paru un « arrêt de mort », le pape n'en sembla pas intimidé : d'une part, il fit adresser par Pacca, à ce sujet, une nouvelle note de protestation aux mi-

(1) Notes à Fouché des 29 juillet, 17 août, 29 octobre, aux Bulletins des 15 et 31 août, 15 novembre, AF IV 1500, 1504; Ortoli, 20 décembre 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 286; PACCA, t. I, p. 43-44.

(2) Ortoli, 10 septembre, 20 octobre 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 209 et 239; Notes à Fouché du 31 août, du 21 septembre, 29 octobre, Bulletins du 14 septembre, 6 octobre, 15 novembre, AF IV 1503 et 1504; Alberti, 27 septembre, 23 novembre 1808 (CANTU, p. 363 et 370); le sénateur Saint-Martin à l'Empereur, 29 avril 1809, AF IV 1715; ARTAUD, t. II, p. 336.

nistres (1) et, d'autre part, il s'apprêta à manifester derechef son autorité en interdisant à Rome les fêtes du Carnaval.

La *Gazette Romaine* ayant annoncé que les divertissements traditionnels auraient lieu, le pape, par une note du 18 décembre, qui fut répandue à profusion, défendit expressément aux Romains d'en prendre leur part (2).

C'était là, plus qu'on ne le pourrait penser, une fort grosse affaire. Nous avons dit quelle place tenait dans la vie de ces grands enfants les facéties du Corso, les cortèges, les courses, les batailles de fleurs, les *veglioni;* y renoncer était une grosse pénitence. Le pape qui l'obtiendrait ferait ainsi montre d'une autorité indiscutable; les étrangers, qui porteraient la responsabilité de cette abstention, en deviendraient plus insupportables.

Miollis s'en rendait compte; il entendait que malgré lui ce peuple s'amusât et la prétention était elle-même carnavalesque. Les marchands de déguisements durent, par ordre, ouvrir leurs magasins, les charpentiers et menuisiers construire les estrades; ils le firent, en protestant qu'on leur faisait violence et, de fait, ils le firent sous la surveillance de la gendarmerie française. Le Capitole refusant de livrer les fameux *palli*, les étoffes éclatantes destinées aux chevaux du carrousel, les dragons les vinrent réquisitionner; les charretiers refusant de sabler l'arène, on les y contraignit sous menace de prison, et, les Juifs eux-mêmes, par crainte de représailles ultérieures, se défendant de vouloir fournir les tapisseries nécessaires à la décoration des façades, les Français durent forcer ces fils d'Israël, — comble de ridicule, — à désobéir au vicaire du Christ.

Tant de contrainte aboutit à un lamentable *fiasco;* à travers des rues où les boutiques se fermaient, où les fenêtres restaient

(1) Allocution de l'empereur aux députés, 27 octobre 1808, correspondance, n° 14420; Notes à Fouché aux Bulletins du 12 octobre 1808 et du 25 novembre 1808, AF IV 1504; Ortoli, 16 novembre 1808, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 253; Protestations de Pacca du 30 novembre, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 257.

(2) Note du pape du 18 décembre, Archives affaires étrangères, *Rome*, 942, p. 280; PACCA, pièces justificatives, n° 4.

obstinément closes, le long du Corso désert, on vit, suivant l'expression d'un témoin, les dragons promener les huit *Palli* « comme des drapeaux conquis sur l'ennemi »; sur la place Navone, entre deux haies uniquement formées par les troupes françaises, sept cavaliers réquisitionnés coururent les *palli* au milieu d'un morne silence. Même abstention — devenue habituelle — chez Miollis où les Borghèse seuls parurent au milieu d'une cohue d'officiers; la vieille princesse ayant soixante-quinze ans, c'était une pitoyable aventure pour les fringants capitaines qui rêvaient bals éblouissants et conquêtes voluptueuses. Dans la rue, les jours suivants, le peuple s'égaya cependant, mais aux dépens des étrangers bafoués : le *Pasquino* ricanait : « *Si piange, ma non si canta per forza* (on pleure, mais on ne chante point par force) — *L'Orso e non l'uomo balla col bastone* (c'est l'ours et non l'homme qu'on fait danser au bâton) — *Vi e stata la corsa, e chi ha vinto? Il Papa!* » (Il y a bien eu course, mais quel est le vainqueur? Le Pape) (1).

L'aventure parut d'autant plus humiliante, que, le 21 mars, anniversaire de l'avènement du pape, Rome entière illumina; les mendiants, toujours ingénieux, ne quêtèrent dans les rues ce jour-là que pour acheter en l'honneur du Saint-Père une *piccola candella*. Il y avait plus d'un an que les Français étaient entrés à Rome (2).

***

L'Empereur patientait. Pour que la réunion eût lieu, il fallait que Sa Majesté Apostolique eût été vaincue, seul souverain catholique autorisé à protester contre la spoliation du pontife-roi. Napoléon s'acheminait vers Essling.

Cependant, depuis septembre, l'Empereur était vivement sol-

(1) Relation des faits arrivés à Rome; Pacca, pièce n° 4. Même relation dans la collection Falzacappa (Bibliot. Vallicellana, *Rome*, mss., t. XIV, p. 37); Diario de Fortunati, f. 627 (Bibl. vaticane, mss. latin, 10173); Lebzeltern à Stadion (interceptée), 7 janvier 1809, AF IV 1684; Note venue de Rome, 10 février 1809, AF IV 1695.

(2) Relation. Pacca, pièces justificatives, n° 4.

licité d'agir. Murat était entré en scène, nous avons dit avec quelles arrière-pensées et quelles prétentions. Pour les réaliser, il fallait que le pape succombât promptement. A peine installé à Naples, il offrit, en excellent beau-frère, ses soldats, ses généraux, ses policiers, ses ministres. Son rêve eût été d'écarter Miollis, qu'à toute occasion il taxait d'incapacité et presque de trahison, pour que le coup d'Etat fût confié à ses hommes.

Ce sont, le 12, le 17 septembre, les premières insinuations. Le 9 décembre, il s'offre : « Jusques à quand Votre Majesté souffrira-t-elle tant d'audace de ce frénétique ingrat (c'était Pie VII)? Que Votre Majesté m'autorise, et son règne sera bientôt passé. Rome sera à vos pieds! » Il insiste le 17, il insiste le 24 décembre, le 11, le 19 février, le 7 mars; car, si voisin de Rome où se prépare l'insurrection, son royaume est ingouvernable. Les gardes civiques « abandonnés par Miollis » se réfugient près de lui : il est leur Providence et par là tout désigné pour mettre fin aux « folies » du pape. « Quand Votre Majesté voudra, elle n'a qu'un mot à dire et les Romains se jetteront dans ses bras »; ce sont les bras de Murat qui en l'occurrence s'ouvriront par procuration. Le 4 avril, ce bon parent n'en peut plus, il « souffre cruellement de voir l'Empereur outragé si près de lui et de ne le pouvoir venger ». A Rome, cependant, la Curie tient toujours ce double gascon pour un ami.

Peut-être la nécessité où il était d'employer à la besogne ce fâcheux et inquiétant parent, était-elle précisément une des raisons qui arrêtaient l'Empereur au seuil de la ville éternelle. A qui confier cette besogne et d'où partirait le signal? De Milan ou de Naples? La chose avait quelque importance : Napoléon n'entendait mécontenter personne, mais il n'entendait nullement se laisser jouer. Il songea d'abord à Milan, donnant le 13 février à Eugène l'ordre de renforcer Miollis; mais au moment où la guerre se décidait avec l'Autriche, il lui fallait laisser entières ses forces de Lombardie. Il devait donc se résigner à employer ce beau-frère indigné. Murat fut prévenu qu'il aurait sans doute à renforcer, peut-être à relever la division Miollis : il fallait qu'il massât une division sur la frontière,

afin de la porter « avec la rapidité de l'éclair sur Rome. » Salicetti devait en outre se rendre de Naples, où il était ministre de la police, à Rome, où il concourrait à la préparation du coup d'Etat. Le 27 mars, Murat offrait presque une armée, tant sa joie était grande : une ombre planait cependant sur cette joie : il était « malheureux » à la pensée que ses belles troupes allaient passer sous les ordres d'un Miollis; sa nomination au commandement des Etats Romains seule eût pu « déconcerter les ennemis de l'Empereur ». De fait, l'Empereur n'entendait nullement sacrifier Miollis. Il ne s'agissait plus de relever le général, mais bien de le renforcer, et, limitant à quelques bataillons l'appoint napolitain, il en contrebalançait par surcroît l'influence, en faisant expédier de Florence à Miollis la gendarmerie de Radet. Salicetti lui-même semblait devoir être subordonné à Miollis; fort dépité, le ministre de Murat, qui avait gagné Rome, en était revenu le 17 avril, las des hésitations du général. Murat, fort irrité lui-même, n'entendait point cependant renoncer à avoir tout au moins une main dans l'événement : il renvoya incontinent Salicetti (1).

La manœuvre faillit réussir; le rusé ministre trouva Rome privée de son général. Celui-ci, las à son tour de rester démuni d'instructions précises, alors qu'à Naples, on semblait en avoir reçu de formelles, était en outre désireux de chercher, contre les intrigues naissantes du parti napolitain, un réconfort nécessaire là où on n'avait cessé de les dénoncer? Quoi qu'il en fût, il était parti pour le nord de l'Italie, laissant provisoirement le commandement de sa division au général Lemarrois.

C'était un moins important seigneur que Miollis : Salicetti entendait en profiter pour travailler tout seul et diriger l'événe-

(1) Murat à l'empereur, 12, 17 septembre, 9, 17, 24 décembre 1808, 11 février, 19 février, 7, 15, 17 mars, 19 mars, 20 mars, 24 mars, 4 avril, 27 mars, 5 avril, 14 avril (Archives de la guerre, armée de Naples, 1808-1809); Napoléon à Eugène, 13 février 1809, Correspondance, 14773; à Murat, 15 avril 1809, *item*, 15018; à Clarke, 8 avril 1809, *item*, 15027; à Elisa, 8 avril 1809, *item* 15035; Note de Rome à Fouché au Bulletin du 23 février 1809, AF IV 1505; Salicetti à Murat, 20 avril 1809 (dans Sclopis, *La domination française en Italie*, 1861, p. 193).

ment. Il se fallait hâter, écrivait-il à Murat, agir vite. Le roi lui-même pressait l'Empereur; pour ne point éveiller les soupçons, et du parti pontifical, et peut-être des amis de Miollis, l'agent supérieur de Murat, cette fois, s'était arrêté à Albano. Du haut des monts Albains, il guettait la proie, prêt à la saisir, car il restait en relations quotidiennes avec ses agents de Rome. Le 12 mai, Napoléon se montrait irrévocablement décidé; Murat, enchanté, déclarait qu'il se rendait à Gaéte, de façon à se porter lui-même sur Rome dès que Salicetti l'y appellerait. Le 7 juin, tout bouillant d'impatience, Murat, qui se croit déjà par son ministre maître de Rome, donne le signal : qu'on se passe de Miollis, providentiellement absent. Naples exulte. Jamais les membres de la future Consulta, de Gerando et Janet qui s'apprêtent seulement à partir de Florence, jamais Radet et ses gendarmes qui s'acheminent du Nord par petites journées, jamais Miollis qu'on croit encore à Milan, n'arriveront à temps pour ravir à Salicetti la direction exclusive du coup d'Etat. Dans Rome fiévreuse, tout entière émue des bruits qui courent de café en café, on sait que le grand jour est proche. Le 9, Salicetti quitte Albano pour le palais Farnèse. Murat sera-t-il demain maître de Rome? (1).

Or, dans cette journée du 9, une chaise de poste, brûlant le pavé de la voie Flaminia, courait de Florence vers Rome. Dans la soirée, elle franchissait la porte du Peuple, s'engageait dans la Via del Babuino et débarquait place d'Espagne, avec Janet, auditeur au Conseil d'Etat et le jeune et brillant Balbo, futur secrétaire de la Consulta de demain, le général Miollis, chargé enfin de la haute mission de proclamer, au nom de l'Empereur, l'annexion de Rome à l'Empire. Incontinent, le général reprenait, avec la tête de sa division, la direction de l'opération et convoquait en maître Salicetti pour le lendemain matin (2). L'intrigue napolitaine échouait; les troupes napo-

(1) Murat à l'empereur, 23, 28 avril, 12 mai, 27 mai, 30 mai, 1er juin, 4, 5 et 8 juin; Salicetti à Murat, 23 mai, 7 juin 1809, Archives guerre, armée de Naples, 1809; Napoléon à Murat, 12 mai 1809, Correspondance, 15193; Alberti, 6 juin 1809 (indiquée par erreur au 6 juin 1808), CANTU, p. 359.

(2) Clarke à Napoléon, 9 juin 1809, AF IV 1715. Le directeur général de

litaines massées dans la banlieue de Rome avec leur général, Guglielmo Pepe, n'allaient être que des auxiliaires; et c'est ainsi que par ce prompt retour, Miollis, très consciemment, mettait fin à deux gouvernements à la fois : celui de Pie VII qui expirait et celui de Murat qui naissait. Joachim ne lui devait jamais pardonner cet avortement.

C'est dans ces conditions que le seul drapeau français s'élevait le 10 juin, au-dessus du château Saint-Ange, tandis que les salves retentissantes ébranlaient les murs du vieux château du pape Borgia.

***

Ce canon tonnait trop tard. Les dix-huit mois qui venaient de s'écouler, si fertiles en incidents petits et grands, avaient fait aux yeux des Romains, déjà si mal disposés, un tort irréparable aux Français. C'est pourquoi ces faits devaient être connus du lecteur.

Une annexion opérée dans l'hiver de 1808, au lendemain de l'entrée de Miollis à Rome, eût déconcerté les résistances en haut et en bas.

Pie VII, alors fort abattu, n'eût sans doute consenti à aucune renonciation formelle ni solennelle; mais il eût peut-être, plus volontiers que par la suite, subi le coup qui lui était porté et qui, depuis plusieurs mois, lui paraissait fatal. Mille coups d'épingles donnés à sa dignité de souverain, à son amour-propre et à ses sentiments, l'avaient, au contraire, de jour en jour, surexcité jusqu'à une irritation qui, parfois, s'exprimait en termes si cassants, qu'ils étonnaient l'entourage du pape, habitué à plus de mansuétude. Le succès qu'avaient toujours obtenu ses instructions, lui avait, par surcroît, donné de son pouvoir sur le peuple romain une conscience qu'il n'avait certainement pas en février 1808; il avait, d'un geste, vidé les salons du général français, supprimé, contre le gré et malgré

police de Florence Dubois, 8 juin 1809, au Bulletin du 20, AF IV 1506. Mémoires inédits du général de Miollis.

les efforts de celui-ci, le carnaval, entravé les desseins des occupants, brisé d'un mot les cadres de la garde civique et victorieusement défendu son ministre contre une agression violente. Il en gardait une assurance plus forte. Il ne désespérera jamais de la fidélité de ce peuple qui ne se soulevait point, mais qui, à un signal de cette main débile, s'exposait aux sévices de ses ennemis pour lui obéir; et il se fût, partant, fait un scrupule de plus d'abdiquer cette couronne, qu'au milieu des pires épreuves il avait mieux senti encercler de sa triple étreinte son front jadis fléchissant.

Le peuple s'était, de ce fait, habitué à la désobéissance envers les Français; il les avait vus entrer à grand tapage, dragons, chasseurs, fantassins qui avaient vaincu l'Europe, traînant des canons et des fourgons, brandissant des sabres et des fusils, et il en avait été durant toute une semaine fort impressionné. Puis il avait vu ces grands guerriers, bravés impunément par ce vieillard prisonnier, tremblant que, de son balcon, ce prêtre ne déchaînât, par une bénédiction, une fatale révolution, tournant incertains autour du Quirinal fortifié et n'y pénétrant que pour en sortir, fort piteux, quelques heures plus tard. Sur l'ordre du souverain, ce peuple avait refusé de se soumettre aux lois françaises; il ne l'avait pas fait sans crainte, mais aucune sanction ne venant donner de poids aux menaces de répression, il avait fini, comme toujours, par en rire. Et bientôt ces usurpateurs à grands sabres étaient devenus à leurs yeux des personnages de leur comédie qui roulaient de gros yeux et en restaient là.

Les partisans de la réunion avaient été déconcertés par une trop longue attente. Ils se croyaient sûrs, en février 1808, d'être annexés et s'étaient dès lors trouvés plus nombreux pour recueillir des places et profiter des sinécures. Mais, d'une part, Miollis les avait accueillis froidement, répugnant à frayer avec beaucoup de ces compromettants amis; d'autre part, à voir les hésitations de l'Empereur et de son lieutenant, ils avaient eu peur de s'être peut-être trop pressés, et leur zèle refroidi avait fini par s'éteindre.

La misère, cependant, avait frappé cette ville; la Curie était dispersée, les ressources diminuées; le pain devenait cher. Les moines — et c'était légitime — accusaient les Français d'affamer le peuple. Celui-ci ne connaissait point les bienfaits de l'administration française qu'on lui vantait et qu'on ne lui donnait point; mais déjà il apercevait les pires côtés du nouveau régime.

L'Empereur avait eu ses raisons. Il avait espéré acheminer le Romain, qu'il n'entendait point violenter, à devenir son sujet de plein gré et sans réserves. Il estimait que cette transition serait salutaire : il avait cru se faire désirer. Il avait peut-être espéré que le pape, de son côté, céderait sous la lente pression d'une force irrésistible et accéderait à ce concordat temporel qui eût laissé Pie VII évêque à Rome sous la protection d'un nouveau Charlemagne. Et puis, il entendait, avant d'annexer Rome, que l'Espagne catholique, l'Autriche apostolique fussent à ses pieds.

Il n'en va pas moins qu'il avait mal calculé, et qu'en différant l'annexion, il avait créé aux hommes qu'il chargeait de l'opérer une situation plus mauvaise que celle qu'ils eussent trouvée sans doute au lendemain du jour où les dragons de Miollis pénétraient, au bruit des fanfares, sous la porte du Peuple.

LIVRE II

LA CONSULTA EXTRAORDINAIRE

10 JUIN 1809-31 DÉCEMBRE 1810

CHAPITRE PREMIER

LA CONSULTA

I. La Consulta s'installe. Sa première proclamation. — Pouvoirs assez restreints, mais mal définis de la Consulta : tâche de liquidation et de préparation. — La Consulta outrepasse promptement ses pouvoirs : elle y est poussée par l'opinion publique. L'empereur la rappelle à la modestie. La conséquence est qu'elle a une marche hésitante là où il faudrait une action vive. — Ses membres. — Le général de Miollis : ses qualités; il est fait pour plaire plus que pour gouverner; il est hésitant avant tout. — Le baron de Gerando, membre de l'Institut : l'apôtre de la bienveillance universelle; un idéologue. — Janet, l'agent fiscal : impopularité du personnage. — Dal Pozzo, organisateur de la justice. — Le comte César Balbo et ses scrupules. — L'agent supérieur d'exécution, le général Radet; singularité du personnage; de Varennes au Quirinal; un maître Jacques. — Médiocrité de la Consulta aux yeux des Romains.

II. Premières difficultés : les Romains refusent les places par obéissance au pape. — Mauvais choix qui résulte de cette abstention. — C'est la seule forme de l'opposition. — Radet fonde la police sur la théologie. — Tranquillité apparente. — La Consulta réforme : la Sacrée Inquisition Romaine détruite; le Ghetto ouvert; les armoiries pontificales condamnées; les archives enlevées. — Pluie de règlements et de réformes. — L'invasion de la lumière. — Rome se refuse à la lumière.

« Romains, la volonté du plus grand des héros vous réunit au plus grand des Etats. Il était juste que le premier peuple de la terre partageât le bénéfice de ses lois et l'honneur de son nom

avec celui qui, dans un autre âge, l'a précédé dans la voie des triomphes. Quand vos ancêtres conquéraient le monde, tels étaient les conseils de leur générosité et les résultats de leurs victoires.

« Aucun autre désir que celui de votre prospérité n'a dicté le décret qui vous réunit. Le moment choisi pour opérer cette réunion vous montre de quelles intentions elle est inspirée. Vous devenez partie de l'Empire, quand les sacrifices pour le soutenir sont tous accomplis; vous êtes appelés au triomphe sans avoir partagé le danger. *En vous associant à son empire, Napoléon le Grand n'a voulu que la gloire de vous donner après tant de siècles d'oubli un sort plus digne de vos antiques destins.*

« *Parcourez les annales de votre histoire : ce ne sont plus depuis longtemps que celles de vos mésaventures.* Votre faiblesse naturelle a toujours fait de vous la facile conquête des guerriers qui ont paru sur la cime des Alpes; vassaux de tous les gouvernements, vous ne recueilliez du vôtre que la grande disgrâce de n'en avoir aucun.

« *Unis à la France vous êtes aujourd'hui forts par elle; les maux dus à votre faiblesse ont pris fin.*

« Malheureux comme nation, vous ne l'étiez pas moins comme citoyens. L'aspect de négligence que présentent vos cités et vos campagnes dépeuplées et insalubres attestaient depuis longtemps aux yeux de l'Europe et aux vôtres mêmes, que vos souverains, partagés entre des soins qui, sans être à la vérité opposés, étaient trop divers, se trouvaient dans l'impossibilité de vous procurer ce bonheur que vous avez tous les moyens de poursuivre.

« Romains! vous n'êtes pas conquis, mais réunis; vous êtes des concitoyens et non des sujets : non seulement la force de l'Empire devient la vôtre, mais deviennent vôtres également ces lois qui ont fait la France tranquille et heureuse à l'intérieur, comme respectée et crainte au dehors.

« Mais, tandis que, par cette réunion, vous recevez tous les biens dont vous manquiez et qui vous étaient si nécessaires, vous ne perdez aucun de ceux qui déjà étaient les vôtres.

« Rome continue à être le siège du chef visible de l'Eglise et le Vatican, honorablement entretenu et étranger à toutes les considérations terrestres, présentera à l'Univers la Religion plus pure entourée d'une plus grande splendeur.

« Un égal soin conservera dans les monuments le patrimoine de votre antique gloire et de votre moderne grandeur, et les arts, fils du génie, sous le règne du grand Napoléon, riches des exemples que prodiguent ces lieux, ne seront plus contraints de chercher ailleurs ni l'occasion ni la récompense de leurs divines inspirations.

« Bien doux est, ô Romains! l'avenir qui vous attend et dont la Consulta extraordinaire a charge de préparer les bases.

« Garantir votre dette publique, animer votre agriculture et vos arts, améliorer sous tout rapport vos destins actuels et sécher définitivement ces larmes que la réforme des abus fait quelquefois verser, tels sont les ordres et les intentions de notre auguste souverain.

« Romains! en secondant nos efforts vous pouvez rendre plus prompt pour vous, et à nous plus facile, le bien que nous avons le devoir et l'intention de faire.

« Rome le 10 juin 1809.

« MIOLLIS. SALICETTI. JANET. BALBO. »

Le placard, énorme, s'étalait sur les murs de Rome. On n'en regardait que les signatures : qu'importaient aux Romains ces grandes phrases où leur gloire passée n'était évoquée que pour l'humilier devant celle de la France. Ce qui les intéressait, c'étaient les hommes qui, au nom de l'Empereur lointain, les allaient gouverner.

La Consulta extraordinaire s'était constituée dès le 10 au matin. Trois de ses membres seulement avaient signé le document, car les deux autres déjà officiellement désignés n'arrivèrent de Florence qu'après quelques jours, de Gerando et Dal

(1) Proclamation du 10 juin « à la Ville et aux Etats romains. » *Journal du Capitole*, n° du 1er juillet 1809.

Pozzo. Salicetti ne signait l'affiche que comme le *factotum* provisoire du roi de Naples à Rome : maigre satisfaction accordée aux prétentions si vite déçues de Murat.

Ce comité de cinq hauts fonctionnaires était sans éclat, aucun n'ayant jusque-là fortement marqué dans les fastes. C'est bien ce qu'avait voulu Napoléon. Cette *Consulta extraordinaire*, instituée par le décret du 17 mai, avait, dans son esprit, une mission brève et, encore que peu précise, assez limitée. L'homme qui, dès 1798, avait écrit : « Cette vieille machine se détraquera seule », estimait que quelques mois suffiraient pour que la table fût rase à Rome des vieilles institutions, voire des vieux usages. Dès l'automne de 1809, les ressorts de la vieille machine brisés et écartés, et ceux de la nouvelle mécanique suffisamment agencés, il pourrait désigner l'homme d'action destiné à en diriger le jeu. Les cinq hommes de la Consulta n'étaient que des *liquidateurs* : il leur fixait un terme assez court pour une liquidation qu'il estimait simple.

Elle ne l'était pas, et il fallut le reconnaître, puisque, prorogée de six mois en six mois, la Consulta était encore maîtresse des affaires à la fin de 1810. Ce seul fait montre assez dès l'abord à quelles erreurs de calculs les préjugés que nous connaissons avaient entraîné l'Empereur.

Cette erreur ne fut pas la seule : dès les premières semaines, un malentendu parut exister entre Napoléon, la Consulta et le peuple Romain au sujet du rôle et des pouvoirs dévolus à ces cinq hommes.

L'Empereur leur avait assigné avant tout une tâche de liquidation, de préparation. Murat traduisait bien la pensée de son beau-frère, lorsqu'il réduisait le rôle de la Consulta « à préparer les Etats Romains à recevoir au 1er janvier 1810 la constitution de l'Empire, à préparer des matériaux, à indiquer ce qu'il y a de bien à faire et de mal à réparer, et à conduire le mieux possible les affaires jusqu'à cette époque » (1). Après avoir aboli le gouvernement des prêtres, en avoir dispersé le personnel et

(1) Murat à l'empereur, 16 novembre 1809, AF IV 1715.

détruit les institutions, elle entreprendrait la liquidation de la dette publique, la dissolution des ordres religieux et la réduction du clergé séculier trop considérable, étoufferait toute tentative de résistance, de trouble et de brigandage, détacherait du gouvernement défunt la population en ralliant l'aristocratie, en convertissant la bourgeoisie, en amusant le peuple : il lui faudrait aussi tailler dans les Etats Romains deux départements, les organiser en arrondissements et en cantons, leur donner des fonctionnaires provisoires. La tâche ne comportait chez ceux qu'on en chargeait ni vastes pensées ni initiatives hardies : déblayer et poser les pierres d'attente.

Il était difficile à la Consulta de s'en tenir à cette tâche. D'une part l'éloignement de la capitale, d'où Gaudin, duc de Gaète, spécialement chargé de la correspondance avec Rome, n'envoyait ses instructions qu'après en avoir référé à l'Empereur, lui-même à Vienne jusqu'en octobre 1809, contraignait la Consulta à l'initiative plus souvent qu'on ne l'avait communément prévu; les difficultés considérables et inattendues qu'elle allait rencontrer l'y obligeaient, d'autre part. Enfin le peuple romain lui-même l'y amenait par la conception même qu'il se faisait des pouvoirs, du caractère, du rôle de son gouvernement provisoire (1).

Pour le peuple Romain ces cinq modestes fonctionnaires ne sont point des liquidateurs, des préparateurs, des précurseurs tels que les veut l'Empereur. Ils sont purement et simplement les représentants de César, les gouvernants : « On voit la Consulta investie de tout votre pouvoir, écrira Murat à l'Empereur le 16 novembre 1809, on lui suppose la faculté de détruire tous les abus, de tout améliorer et quand cependant on ne voit aucun résultat, elle perd la considération aux yeux de ses administrés » (2). Un peuple ne se résigne pas longtemps à ne voir à sa tête qu'un comité de démolition.

La Consulta elle-même se refuse à cette tâche ingrate, léser mille intérêts sans en satisfaire aucun; elle entend être popu-

(1) Quelques pensées sur Rome française, 1810, dans les papiers inédits du baron de Tournon.

(2) Murat à l'Empereur, 16 novembre 1809, AF IV 1715.

laire; elle prétend prendre sur elle de créer un Sénat pour rallier l'aristocratie, de restaurer et d'exalter l'Académie pour chatouiller la bourgeoisie, de tracer de splendides promenades pour séduire une populace désœuvrée. L'Empereur, qui ne permet point aux rois ses frères de rechercher, en dehors de la tâche assignée, l'amour de leurs sujets, ne saurait y autoriser Miollis et ses collègues. Il les rappelle rudement à leur plus modeste rôle. La Consulta, écrira-t-il, dès septembre 1809, sort de ses attributions : « il ne lui appartient ni de réformer l'Académie ni de faire de nouvelles promenades. Toutes ces mesures sont ridicules. Elle ne devait pas nommer de Sénat » (1). La Consulta ne se résigne point, même après ces dures paroles : elle continue à excéder ses pouvoirs; ce peuple qui résiste à la *francisation* lui paraît exiger, en regard des actes de rigueur que nécessite cette résistance, des avantages dont précisément l'Empereur entend subordonner l'octroi à la soumission de Rome (2). N'osant toutefois trop déborder du rôle étroit où on les enferme, ces hommes se sentent constamment gênés dans leur marche : ils hésiteront à parler en maîtres alors que la situation en exige un, et des plus impérieux : divisés par surcroît, ils ne peuvent imprimer au gouvernement qu'une marche lente et indécise. Napoléon entend bâtir un superbe monument sur de fortes assises : la Consulta, ne rencontrant, à la place d'un terrain solide, que des sables mouvants et désespérant de trouver le roc, voudrait tout au moins y construire quelques gracieux bâtiments faits pour plaire à un peuple dont on vient, sans qu'il en exprimât le désir, de détruire la séculaire demeure. Une mésentente continuelle règnera de ce fait entre le grand architecte et ses modestes entrepreneurs.

***

Modestes en effet, et la médiocrité de ces premiers gouvernants ne fut point un des faits qui discrédita le moins aux

(1) Napoléon à Gaudin, 7 septembre 1809, Correspondance, 15767.
(2) Miollis à Gaudin, 4 septembre 1809, AF IV 1715.

yeux des Romains, avec ce comité provisoire, le gouvernement impérial qu'il représentait.

Ils ne le pouvaient certes rendre ni odieux ni méprisable. Avec des tempéraments fort opposés, ils avaient un trait commun et qui était fort honorable : désireux d'effacer avant tout le honteux souvenir de 1798, l'Empereur les avait choisis d'une probité scrupuleuse. Cette considération, à la fois si haute et si juste, qui devait dicter quelques mois plus tard à Napoléon la nomination d'un Tournon, d'un Rœderer, d'un Daru, d'un Norvins à Rome, influa sur le choix qui fut fait, dès les premiers jours, du général Miollis, de Janet, de Gerando, de Dal-Pozzo et de Balbo comme membres de la Consulta extraordinaire.

A ce titre, Miollis devait être le chef de ce gouvernement (1) : aucun choix ne pouvait être plus honorable : l'indiscutable délicatesse de ce bon soldat fut bien le titre qui le désigna à l'Empereur pour représenter, de 1808 à 1814, la France dans une ville qui avait connu, sous les Masséna et les Bertolio, les Haller et Cohn, grands argentiers du Directoire.

C'était en effet, autant qu'un excellent officier, un très honnête homme. C'était aussi un galant homme. Le fait n'était pas indifférent : Napoléon, en ces beaux jours de 1809, n'entendait nullement violenter Rome ni même la rudoyer. Dans la confiance assurée qu'elle se livrerait à lui sans délais ni réserves le jour où il l'aurait délivrée du joug ecclésiastique, il entendait

(1) Dossier du général baron de Miollis au ministère de la guerre. Archives administratives. — Note anonyme à l'empereur, AF IV 1715; Serofani au duc d'Otrante, 17 novembre 1809, F7 6531; Pellenc, Lettres de 1811, nº 35, AF IV 1715; Hédouville, Rapport de 1811, AF IV 1715; Norvins, au Bulletin du 3 avril 1811, AF IV 1514; Notes à Fouché du 1er août et du 22 septembre 1808, Bulletins des 30 août et 4 octobre, AF IV 1503 et 1504; Norvins, 13 février 1811, F7 6531. — Norvins, 4 décembre 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 8, 21 — Bulletin de Rome, 27 septembre 1809, AF IV 1715. — Mémoires inédits de Miollis; Mémoires inédits de Tournon; Mémoires inédits de Gaillard (allié au général). — PACCA, t. I, p. 29; Comtesse D'ALBANY, novembre 1811, *Souvenirs de voyage*, CARNET, 1901, t. IX, p. 193; DEDEM, *Mémoires*, p. 126; Norvins, *Fouché à Rome*, cité; BARRAS, t. IV, p. 207; ARTAUD, *Pie VII*, t. III, p. 166; RICARD, *Monseigneur de Miollis*, p. 1-8.

que son représentant fût un homme d'éducation parfaite, de caractère modéré et de mœurs courtoises — voir galantes. — La fermeté viendrait après : la brutalité de certains généraux ne serait jamais de mise dans cette Rome alors aimée si tendrement. A ce gouvernant de choix, Napoléon demandait une dernière qualité : une absolue loyauté; il savait Rome en butte aux intrigues, il soupçonnait, dès avant la réunion, celles que Murat y nouait : il fallait que l'homme à qui Rome serait confiée sût résister à la séduction comme à l'intimidation, il fallait que son dévouement au régime qu'il représentait fût fait, plus que d'une obéissance servile, d'une loyauté à toute épreuve.

Cet homme tout à la fois probe, courtois, modéré et loyal, le général Sextius de Miollis le réalisait de parfaite façon. Il était *né*, ayant hérité ces nobles qualités d'une race de magistrats provençaux, noblesse de robe fort respectable : ces Miollis avaient eu seize enfants; l'un d'eux fut cet évêque Miollis, prélat que son diocèse canonisa de son vivant et que Victor Hugo a rendu populaire sous le nom et les traits de l'évêque Myriel des *Misérables*. Moins saint homme, mais vaillant soldat, Sextius avait promené des champs de bataille de l'Amérique à ceux de l'Italie, sous Lafayette et sous Bonaparte, une épée bien trempée et un cœur mieux trempé encore : sa figure, coupée d'une terrible balafre, reçue à Yorktown, n'eût point prévenu favorablement, s'il ne s'y était peint autant de bonté que de loyauté : grand, maigre, un peu courbé dans des vêtements négligés, il avait gardé de sa blessure à la mâchoire un défaut assez marqué de prononciation qu'il rachetait par la façon parfaite et même élégante dont il maniait la langue italienne. Ce qui avait distingué la carrière de ce fils de nobles, rallié, dès 89, par sa sympathie pour Lafayette à la Révolution, c'était, autant que la rare vaillance avec laquelle de 1794 à 1800, il avait combattu en Italie, une modération qui, même en 1793, ne le fit cependant jamais taxer d'incivisme. Cet homme modéré, d'ailleurs, ne se battait point modérément : devant Sienne il avait, en 1800, arrêté et défait avec les

3,000 hommes de sa brigade, 26,000 Autrichiens : le trait connu en Italie lui valait, de la part de tous, un grand respect.

Il ne connut point cependant l'honneur d'un grand poste de combat sous l'Empire : on ne le vit ni à Austerlitz ni à Iéna et il ne fut point maréchal. Il était resté fidèle à Lafayette, en naïf dont on souriait; mauvais courtisan et « caractère antique », disait-on alors, il avait voté en 1802 contre le Consulat à vie, et, la même année, au cours d'une séance académique, à Mantoue dont il était le gouverneur, substitué à l'éloge attendu de Bonaparte celui de Washington. Ce brave homme si convaincu ne commencera à se sentir un dévouement aveugle à l'Empereur qu'à l'heure où l'adversité menacera l'Empire : en 1813 et 1814, cet opposant de 1802 présentera un front de granit aux suggestions comme aux menaces des traîtres.

Il semblait d'ailleurs, dès 1804, ne point garder rancune à l'Empereur qui l'avait promené de Belle-Isle à Mantoue, puis semblait l'avoir à perpétuité installé dans cette place. A défaut de lauriers plus glorieux, il y tressait ceux de l'Académie : Latin de sang assez pur, puisqu'il était d'Aix, et nourri plus qu'aucun de la substantifique moelle des lettres antiques, il avait dans l'Italie retrouvé une mère lointaine et s'y était renaturalisé par le culte qu'il entendit rendre à ses poètes, de Virgile à l'Arioste; à Mantoue, il avait ressuscité la religion de Virgile, fort solennellement édifié au poète un buste, devant lequel sa piété s'était épanchée, et fondé une Académie virgilienne qui eut quelque vogue : ne séparant point, en cette affection de lettré, les modernes des anciens, il avait à Ferrare rendu à l'Arioste des honneurs analogues, et, à Lucques, chanté les louanges d'une poétesse obscure qualifiée « Sapho moderne » au milieu des applaudissements d'une foule reconnaissante.

On le tenait pour un lettré : il se piquait de l'être : « *Uno pizzicante di litteratura!!* (un homme que la littérature démange) » avait dit ironiquement de lui le dédaigneux Alfieri après quel-

ques minutes de causeries (1). Moins dédaigneux, les compatriotes d'Alfieri louaient le général de cette piété littéraire; ils le louaient aussi de son urbanité, du manifeste désir qu'il avait de leur plaire; le caractère, au fond rude, du général s'était assoupli : son sabre disparaissait sous les fleurs de la rhétorique latine. Il n'en allait pas moins qu'aux yeux de Napoléon, alors disposé à plaire à Rome, la popularité singulière dont jouissait Miollis dans les milieux cultivés, était un titre de plus, et qu'il convenait assez bien, lui semblait-il, d'envoyer à la ville de Mécène le dévot de Virgile.

Le fait est que le général n'entendait point mitrailler ce peuple, mais l'enrubanner. Au cours de l'occupation de 1808-1809, il s'était vu taxer de faiblesse et même de trahison, tant il s'était montré prévenant pour les prêtres eux-mêmes, les recevant à sa table, entendant rendre à tous « les honnêtetés » dont son frère, l'abbé de Miollis, avait été, disait-il, entouré à Rome au cours de son émigration (2) : Consalvi, Pie VII, Pacca lui-même, en dépit des événements, lui restèrent reconnaissants de prévenance qui ouataient les rigueurs impériales que, disait-on, il désapprouvait devant ses familiers. Même en pleine crise de « persécution » religieuse à Rome, à l'heure où le pape expulsé, les prêtres sont déportés par centaines, Miollis, par un singulier privilège qui semble d'ailleurs ne point inquiéter l'empereur, restera l'ami des prêtres. Entre lui et son frère, évêque opposant au concile de 1811, les relations continuent très cordiales.

Très cordiales sont aussi celles qu'il entretient avec le monde des lettres. Tous les faiseurs de sonnets que nous avons vu pulluler à Rome, salueront en lui, familièrement, un confrère : les Arcades deviendront, nous le verrons, académie privilégiée où le général poussera tous ses fonctionnaires, et dont il flattera, sincèrement d'ailleurs, les prétentions glorieuses. Il était par surcroît grand amateur de tableaux et de statues, adorateur

(1) Mémoires inédits du baron de Tournon.

(2) L'évêque de Digne, 31 mars 1809, dans Ricard, p. 146. Il était franc-maçon, mais très officiel (Rinieri, *Bozzetti massonici. Una tenuta*, etc.).

de Canova, et, tout en collectionnant les Véronèse et les Andrea del Sarto, prisait l'illustrissime Camuccini. Ce sera le trait marquant de son principat à Rome : la résurrection des Académies; plus que toute autre tâche, celle-là le sollicitera. Napoléon, tout en souriant des idées « métaphysiques », de l'« idéologie » du héros de Yorktown, n'y voyait point de mal, tant que Rome lui parut seulement à séduire.

Un dernier trait le faisait séducteur : il « sacrifiait, écrivait un agent, aux charmes de Vénus (1) ». C'étaient des sacrifices dont toute une partie de Rome savait assurément gré au général; car, nous l'avons vu, Rome n'oublie pas qu'elle fut fondée par les descendants d'Enée, fils de Vénus. Il était paradoxal que ce soldat de cinquante ans, défiguré par sa balafre, aux cheveux gris et rares, « réduit par la maigreur à la forme d'une planche courbée » (2), mal vêtu et à la prononciation défectueuse, pût plaire; il plaisait cependant, d'abord parce que le pouvoir, militaire ou civil, donne à qui l'exerce des attraits inattendus aux yeux de tout un sexe; il plaisait ensuite parce qu'il voulait plaire et que sa figure qui était à l'ordinaire, en dépit d'une certaine expression de bonté, un peu sévère, s'animait, se faisant tendre et charmante, lorsqu'on le voyait se prodiguer auprès des femmes. Marie-Rosalie-Louise Boutté que Miollis avait épousée le 24 mai 1798, épouse pleine de tact, était restée à Aix (3); on ne la vit pas en Italie; elle ne se révéla guère que lorsqu'après la mort du général, elle réclama une pension. Le général se console d'une absence, si favorable au surplus à ce que l'empereur appellerait la « fusion » entre l'administration française et la population romaine; celle-ci, dans l'espèce, est surtout représentée près du général par la belle Montanari « qui n'a pour elle qu'un physique agréable », gronde un agent de Fouché, homme austère. La belle Montanari fait d'ail-

(1) Note anonyme à l'empereur, 1809, AF IV 1715, p. 143.
(2) Mémoires inédits de Tournon.
(3) Dans le dossier du ministère de la guerre on voit, après la mort du général, Marie-Rosalie-Louise Boutté, mariée depuis le 24 mai 1798 au général Sextius de Miollis, réclamer la pension qui lui est due (Archives administratives).

leurs profiter amplement son mari d'une situation si privilégiée. Mais elle a de fort nombreuses rivales et Miollis ira de conquêtes en conquêtes, le patriciat, après le tiers Etat, fournissant au représentant de César l'occasion de conquérir une Rome que les décrets de César ne sauraient réunir.

Ami des femmes, des lettrés et des prêtres, Miollis tient ainsi bien des atouts dans une ville où prêtres, lettrés et femmes se partagent l'influence.

Atouts assurément, si la politique ne brouillait les cartes; or, à ce jeu de la politique et du gouvernement, Miollis est plus faible. Il est peu prévoyant par un optimisme naturel, indécis grâce à une modestie qui l'honore, et, encore que très jaloux de sa prééminence, toujours prêt à subir l'influence du dernier qui a parlé.

Ses premiers succès dans les salons et à l'Académie l'avaient, par une suite naturelle, induit à l'optimisme, et ses relations cordiales avec les prêtres de la Curie à une bienveillance qui, dès 1808 et jusque vers 1811, lui dictera des rapports écrits d'une plume qu'il trempe dans l'azur. Personne à cet égard n'est plus responsable d'avoir nourri les illusions de l'Empereur : Rome, qui le séduit, lui apparaît, en dépit de tous les incidents, comme devant être à très brève échéance séduite, pacifiquement conquise. Les bals où il réunit le patriciat après 1809 lui semblent de très grands succès et les incidents qui, de temps à autre, témoignent du mécontentement du peuple, le résultat d'un malentendu toujours à la veille de se dissiper. Il plane dans l'Olympe romain, et au fond, ne pénétrera jamais ces caractères complexes et redoutables : lui aussi est trop nourri de Plutarque pour que le « Romain antique » ne lui masque pas le moderne : il croit lui en imposer en évoquant lui-même le souvenir des héros chers au dix-huitième siècle, en se posant, encore que représentant de César, en Caton, « austère républicain mangeant du pain de munition, ne buvant pas de vin, se levant avant le jour pour aller promener autour des murs de Rome » (1). Le ton narquois sur lequel une illustre Italienne

(1) Comtesse d'Albany, citée; Barras, cité.

nous décrit les vertus du général, montre assez qu'on le tenait simplement pour un naïf : « le bonhomme Miollis » dira de lui Fouché à Norvins. En outre, sa probité se doublant de parcimonie, le peuple, qui d'ailleurs n'est point admis aux fêtes du palais Doria, le répute avare dès l'abord, et le fait est qu'il ne dépense point alors les 200,000 fr. de son traitement. Il est vrai que — chose nouvelle dans les fastes de Rome — quand il trouve un tableau à sa convenance, lui, gouvernant, le paye un bon prix, ce qui le met fort loin des généraux de 1798 qui, en 1809, font les grands seigneurs, maréchaux, ducs et à bon compte millionnaires. Mais cette probité même inspire de la défiance : on la taxe hypocrisie ou ingénuité. On ne s'en tiendra pour convaincu qu'après son départ, et les Romains ne proclameront Miollis digne de leur admiration, que lorsqu'ils le sauront bien parti. En attendant, le trouvant en 1808 très « bonhomme », ils en abusent vite et essaient de faire la loi chez lui.

Or, tout le monde peut faire la loi chez Miollis. Personne, en effet, n'est plus indécis que ce brave soldat, sauf sur le champ de bataille où il se ferait casser la tête, ayant commencé par se faire fracasser la mâchoire. Les yeux fixés sur Paris, il hésite « dans tous les cas qui n'ont pas été prévus et réglés ministériellement » (1). Il ferait ainsi un bon préfet à Versailles ou à Orléans; mais à trois cents lieues de Paris, cette absence de décision perd tout; faute d'instructions rapides émanant d'un ministre, il consulte constamment l'un et l'autre : il est bien le président d'une Consulte; même la Consulta détruite, il la reconstituera sans cesse, lui, gouverneur et seul maître de Rome, en formant un comité de hauts fonctionnaires avec Tournon, Daru, Norvins et Janet qu'il appellera sans cesse à délibérer. Entre les conseils, que d'ailleurs ces deux consultes lui prodiguent successivement, il hésite encore, tergiverse, obéissant tantôt à l'influence toute de bienveillance qu'exerceront Gerando dans la première Consulta, Tournon dans la seconde;

(1) Hédouville, AF IV 1715, cité.

tantôt à l'action du rude Janet qui, dans l'une et l'autre, se fera le champion de la politique de rigueur. « Le plus souvent sa prudence le fait sortir au moment du vote ou ne pas compter sa propre voix » (1). Le résultat est que, pour ses collègues comme pour ses administrés, il reste le « bonhomme Miollis » et qu'il a sur eux « l'ascendant que lui donne la place plus que l'ascendant bien plus désirable que donne une supériorité personnelle (2) ». C'est un ami qui parle ainsi du général. Les jaloux le tiennent pour médiocre.

Il ne cesse en effet de l'être que lorsqu'il se retrouve soldat : en 1814, on verra l'indécision du général s'évanouir; il s'arrachera aux influences, brisera les fils poissés dont, durant cinq ans, on a cherché et réussi à l'entourer, dictera aux autres le devoir en le pratiquant en loyal, en rude militaire et, presque seul dans l'empire et en des circonstances troublantes et délicates, saura trouver la conduite à tenir, parce qu'il ne consultera, ce jour-là, que sa conscience de citoyen et son cœur de soldat.

Il n'en va pas moins que ce bon soldat est un médiocre gouvernant. Ses qualités naturelles, urbanité, modération, tact, goût des lettres et des arts, charme mondain qui seraient précieuses si Rome en effet pouvait être séduite, le desservent au contraire en encourageant les duplicités, sans attacher les cœurs : son économie est fatale, à l'heure où il faudrait avant tout mener grand train; son indécision plus fatale encore au sein d'une Consulta constamment divisée ou d'un groupe de hauts fonctionnaires qui, nous le verrons assez, se traiteront en rivaux et presque en ennemis; elle livre le gouvernement, déjà si difficile dans cette ville rétive, aux délibérations d'un comité, alors qu'il y faudrait voir l'action d'une main unique, énergique et sûre d'elle-même.

(1) Mémoires inédits de Tournon.

(2) Pellenc, qui lui est cependant très favorable dans les lettres déjà citées, AF IV 1715.

***

Les membres de la Consulta prenaient, grâce à l'indécision de leur chef, une plus grande importance. L'homme le plus en vue dans ce conseil était le baron de Gerando (1). Moins encore que Miollis, cet aimable philosophe se montrait capable de donner au gouvernement de Rome le ressort qui lui manquait. Qui avait pu déterminer Napoléon, cet ennemi si résolu de l'idéologie, à placer, à coté de ce général bel esprit, ce savant, célèbre alors par ses productions philosophiques, ses « *Considérations sur diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* »? Tenait-on vraiment les Romains pour un peuple à ce point sauvage que M. de Gerando fût l'homme désigné pour appliquer parmi eux ses théories de 1802, et l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie* préparait-elle ce membre de l'Institut à organiser, au milieu de difcultés sans nombre, deux départements français en pays romain? Le fait était qu'à Florence où, depuis 1808, il faisait partie de la Consulta de Toscane, « l'idéologie avait paru avoir plus de charmes pour lui que les affaires ». Quoi qu'il eût, en 1793, connu à Lyon les pires extrémités et que, par surcroît, il eût été victime de fructidor, il restait optimiste, bienveillant, toujours souriant. Marié à une excellente femme, une Alsacienne « un peu maniérée et sentant l'école génevoise », il ouvrait sa demeure — en l'espèce le palais Corsini à la Longara — « avec un désordre philosophique, à beaucoup de braves gens, mais aussi à quelques intrigants ». Ceux-ci exploitaient le système d'universelle bienveillance qui était celui du maître (2). Si, en bon « philosophe éclairé » du dix-

(1) Rapport sur le gouvernement de la Toscane, 1808, AF IV 1716; Norvins, 15 juin 1811, F7 6531; Serofani, 17 novembre 1809, F7 6531; Mémoires inédits de Tournon, de Miollis; ARTAUD, t. III, p. 166; MIGNET, *Notice sur la vie de M. Degerando*, p. 25-29; JOINARD, *Discours sur M. de Gerando*, 1845; Octavie MOREL, *Essai sur M. Degerando*, 1846. Baronne de Gerando, Lettres et journal, 1880, Introduction.

(2) « Vous dont le cœur et la pensée sont constamment dirigés vers le

huitième siècle, l'excellent homme admettait que tout était à réformer à Rome et qu'il y fallait corriger un abus entre chacun de ses repas, il entendait corriger sans frapper, ayant dans la bonté de l'« homme en lui-même » la foi de Jean-Jacques. Assez promptement brouillé avec ses collègues, il parut vouloir s'enfermer dans une tâche restreinte, organisa une Académie d'archéologie, veilla sur les théâtres, et après avoir tout tenté pour modérer le zèle de certains sous-préfets jouant trop vite aux potentats, se borna à prêcher aux députations des villes romaines la réciproque bienveillance et la soumission souriante. C'était donc au milieu d'une légitime sympathie qu'il traversait Rome pour s'aller promener au Monte Mario, méditant évidemment moins sur les instructions du duc de Gaëte ou du duc d'Otrante que sur Hobbes, Kant et Descartes.

Rien n'était plus fatal qu'il se brouillât avec Janet (1). Celui-ci, type parfait du fiscal impérial, légiste provincial, avocat à Lons le-Saunier avant 89, entêté et nourri de codes, chicaneur un peu borné, plus propre au métier de procureur qu'à celui de gouvernant, semblait en vérité chargé d'instruire le procès du peuple romain. Infatigable, laborieux, minutieux et, en dépit de certaines accusations, honnête homme, dévoué corps et âme à César, n'ayant « lorsqu'il s'agit des intérêts du trésor impérial ni cœur ni oreille », encore qu'il s'affirmât « peiné de paraître aux yeux des Romains le seul obstacle aux bienfaits que d'autres magistrats leur promettent », « car il n'a chez eux que des opérations sévères à exécuter », dur jusqu'à la cruauté, médiocrement éduqué, toujours brouillé avec ses collègues, Gerando et ensuite Tournon, Daru et Norvins,

juste », écrit Miollis à Gerando retourné à Paris après 1811, F1 b II, *Rome*, 1.

(1) Papiers Janet aux Archives des affaires étrangères, non encore classés, *passim*, particulièrement lettres des 1er août, 4 août 1810, 7 juin, 14 décembre 1811; Rapport sur le gouvernement de la Toscane, 1808, AF IV 1716; Hédouville, rapport, 1811, AF IV 1715; Pellenc, Lettres, 1811, AF IV 1715; Anonyme à l'empereur, AF IV 1715; Mémoires de Tournon; BARRAS, t. IV, p. 218; ARTAUD, t. III, p. 166; Mémoires de Gaudin, duc de Gaéte, t. I, p. 246.

« recevant son monde avec une dureté et une inconvenance difficiles à peindre, traitant les Romains en pays conquis », à tout prendre universellement exécré. Il représentait, dans ce gouvernement si étrangement mêlé, la vigueur et au besoin la violence, parce que, écrit-il à Miollis, « toutes les fois qu'on commande, on est obéi ». Au demeurant, excellent financier, liquidateur à la main dure, mais active, et, encore qu'en « butte aux clameurs des Romains », ayant organisé si vite et si solidement le mécanisme financier que Consalvi en conservera après 1814 presque tous les ressorts. Il recueillait toutes les haines et s'en moquait. Bon ministre des finances après tout, puisqu'il paraissait pendable à tous les contribuables.

Encore qu'appuyé souvent, au sein de la Consulta, par Miollis qui en avait peur, ce terrible argentier n'y comptait qu'un ami, le Piémontais Dal Pozzo, chargé de l'organisation judiciaire : administrateur actif, un peu raide, « trop sévère » au gré des policiers eux-mêmes, il n'en devait pas moins organiser de telle façon les tribunaux, qu'il en fît en quelques mois la meilleure des administrations. Il avait, aux yeux des Romains, le pire des vices : il était Piémontais et véhémentement accusé d'avoir rempli la magistrature de ses compatriotes (1).

C'était un Piémontais aussi que le cinquième membre de la Consulta, et de la meilleure race, le jeune comte Cesare Balbo; auditeur entré malgré sa famille dans le Conseil d'Etat de l'usurpateur, mais resté catholique très pratiquant, il pleurait encore, après trente ans, en 1839, la faute qu'il avait commise en acceptant une place dans la Consulta qui avait administré le bien de l'Eglise. Il y tenait, à la vérité, une place fort modeste. « Aimable jeune homme, disait-on de lui, sans aucune connaissance administrative ». « M. Balbo a encore de l'expérience à acquérir », grondait le sévère Janet qui sans doute l'estimait trop aimable, « et des scrupules à perdre », eût ajouté le général

(1) Janet, 16 août 1810 (papiers Janet); Lettre anonyme à l'empereur, AF IV 1715, 143; Serofani, F7 6531; Ruffin à Savary, 28 avril 1811, F7 6531; Mémoires de Tournon.

Radet qui le tenait pour bigot. Au reste, il ne gênait personne et fuit Rome, dès la fin de 1810, comme on fuit un remords (1).

Ce général Radet, dont le nom apparaîtra fort souvent, dans cette étude, encore qu'il ne fît point partie de la Consulta, allait être, en réalité, dans Rome, en 1809 et 1810, un sixième gouvernant (2). Ce gendarme de haute volée, correspondant directement avec Savary, traitait avec Miollis sur le pied d'égalité et se fût volontiers considéré comme le seul homme d'action, d'Etat et de guerre du gouvernement. Cet ancien garde général des forêts, jeté par le hasard des évènements dans la gendarmerie de la Révolution, puis dans celle de l'Empire, riche bourgeois de Varennes en 1791, avait débuté par une action qui eût pu le faire connaître plus tôt et avec plus d'éclat, si elle n'avait échoué; lieutenant de la maréchaussée du Clermontois, il avait tenté, le 23 juin 1791, de délivrer Louis XVI arrêté à Varennes et avait bien failli y réussir. C'était alors un royaliste ardent et un fervent catholique. Ayant jadis tenté de faire échouer l'arrestation d'un roi, il lui parut qu'il était autorisé par le destin à opérer celle d'un pape, ce gendarme ayant évolué des hauteurs de l'Argonne à celles du Quirinal. On l'avait récemment employé à pourchasser Fra Diavolo, puis il avait passé en Toscane, d'où on l'appelait à Rome. On l'y craignait, même au sein de la Consulta, car on le tenait pour un mouchard très éminent; d'autre part, les avis

(1) Janet, 16 août 1809, Papiers cités; Rapport sur le gouvernement de la Toscane, 1808, AF IV 1716; Anonyme à l'empereur, AF IV 1715; BALBO, *Autobiografia*, Florence, 1857, *passim*; *id.*, *Sommaire de l'histoire d'Italie*, p. 464; de GAILLARD, *Le comte César Balbo*, Correspondant, septembre 1858, p. 131-165.

(2) Norvins, 27 juillet 1811, F7 6531; Ortoli, 23 janvier 1810, Archives affaires étrangères, *Rome*, 944; Rapport anonyme du 10 mai 1811, F7 6531; Rapport du gouvernement de Toscane, 1808, AF IV 1716; Norvins, 18 mai 1811, F7 6531; Mémoires inédits de Tournon; *Notes de Lucien Bonaparte*, 1809, dans MASSON, t. V, p. 98; Mémoires du général Radet, *passim*; *Balbo*, autobiographie, p. 386; enfin l'excellent article de M. Lenôtre sur le général Radet, *Temps* du 7 mai 1903, auquel je renvoie, quoiqu'il me soit impossible de tomber complètement d'accord sur le personnage avec l'éminent et charmant écrivain; mais rarement une biographie n'a été écrite avec plus de science, de verve et de grâce.

les plus favorables le représentaient comme « voyant avec trop de facilité des complots » (1).

C'était un personnage bizarre, peut-être inconscient, fort excentrique, à la fois défiant et bavard, rusé et fanfaron, un Gascon comme il y en a plus d'un en Lorraine. Ayant expulsé le pape de la façon qui sera dite, il se considéra plus tard, par une singulière amnésie, comme ayant été son protecteur pieux et son sauveur : il l'expulsa, de fait, les larmes aux yeux, continuant à être, dit-on, catholique et même un peu mystique, car il composait des cantiques à la Vierge. Il se plaira à parler théologie aux évêques et, chargé de la police générale durant quelques semaines, en profitera, nous le verrons, pour définir Dieu et analyser ses attributs, dans une circulaire aux sbires ahuris. Quoique dépouillé de la police générale, il continuera comme chef de la gendarmerie, au grand désespoir de la Consulta, « à se mêler d'affaires civiles et politiques ».

Il se mêlera aussi d'affaires, sans plus, et donnera ainsi quelque ennui aux gouvernants de Rome, gens tous intègres : il achètera, sous des prète-noms, les biens des moines qu'il « déblayait » comme gendarme, ce qui ne paraissait point noble. Il se voulait établir à Rome pour exploiter des usines et brasser des affaires. Ce fut la cause de son rappel. Comme d'autres distractions venaient charmer cette vie déjà si remplie et que ses cantiques allaient maintenant à d'autres qu'à la Madone, la femme du général, Rose George, d'Avocourt, « personne peu accommodante », moins que la générale de Miollis dans tous les cas, quitta l'Argonne pour venir à Rome « mettre un terme à certaines excentricités ». Il la fit dame patronesse de la Société maternelle, désireux à son tour de ne lui point créer trop de loisirs.

Cette physionomie bizarre complétait le singulier tableau qu'offrait aux Romains leur nouveau gouvernement. Encore que la majorité de ses membres entendît avant tout conquérir Rome par une attitude bienveillante et d'aimables prévenances,

(1) Note sur la Toscane, AF IV 1716, citée.

ce comité de gouvernement ne pouvait prétendre ni à la popularité ni au prestige. Ces Romains auxquels on avait enlevé leur gouvernement fastueux en essayant de les griser des grands noms de César, de Charlemagne et de Napoléon, voyaient maintenant à leur tête un groupe d'hommes aux pouvoirs limités et confus à la fois, à la marche hésitante et sans cesse contrariée, divisé en deux, parfois en trois camps et constitué par un général un peu terne, trop bonhomme, sans grand prestige, un savant aimable, rêveur, facile à duper, un procureur aux mains avares, et deux Piémontais à qui leur seule origine valait mépris et haine, renforcés d'un gendarme aux allures un peu tintamaresques et dont les rodomontades prêtaient à rire après avoir fait trembler. Il leur eût tout au moins fallu à leur tête, pour les flatter ou les faire trembler, quelque haut maréchal, un Bernadotte ou un Davout, quelque haut homme d'Etat, un Fouché ou un Talleyrand. Ils avaient la petite monnaie d'une pièce qu'on leur assurait admirable et qu'ils ne virent jamais.

Cette absence de grand talent dans la Consulta, d'union entre ses membres, d'entente exacte de sa mission, de prestige et d'éclat ajoutait une difficulté de plus à celles que nous avons vues se multiplier. Mais ces hommes si disparates n'étaient pas pour rien des agents de Napoléon : ils avaient pour aborder cette redoutable tâche, une confiance entière dans leur maître et en eux-mêmes, cette admirable et invincible foi, qui caractérisait alors les *missi dominici* de Napoléon, dans l'étoile du maître et leur propre capacité.

II

Leur zèle se heurta, dès le lendemain du coup d'Etat, à l'obstacle le plus imprévu et le plus décevant.

Dès le soir du 10, on se le rappelle, on avait vu se multiplier

sur les murs de Rome les affiches portant la protestation du pape : le petit papier se glissait partout, se collait de façon tenace à côté de la pompeuse proclamation de la Consulte. Interdisant, sous peine d'excommunication, à tout Romain, d'accepter ou de garder un emploi sous le gouvernement usurpateur, le petit papier parut avoir été plus lu que le grand. Le 11, au matin, la Consulta se trouva en face d'une situation sans précédent : une grève complète — qu'on me passe ce néologisme — d'administrateurs et d'employés. En tout autre lieu et en tout autre temps, on a vu, après coup d'Etat ou Révolution, les administrations survivre aux gouvernements qui les avaient peuplées. Les instructions de Pie VII, souverain déchu, mais obéi, remplacé, mais régnant encore sur les consciences, faisaient à Rome une autre situation. Depuis les hauts cardinaux qui, des tribunaux aux hôpitaux, dirigeaient encore le 9 juin les diverses administrations romaines, jusqu'aux plus modestes prélats qui géraient octrois, théâtres, police et marchés, jusqu'aux géôliers des prisons et aux gardes d'hôpitaux, tous refusèrent de garder, fût-ce une heure, les fonctions qu'ils exerçaient. Les agents de l'octroi abandonnèrent incontinent les portes et les balayeurs remirent leurs balais avec la dignité de sénateurs romains. Le geste fut si beau que la Consulta en resta stupéfaite, dans l'impossibilité de pourvoir à aucun service. Les démarches les plus pressantes échouèrent. Quelques agents consentirent, quelques jours après, à reprendre leurs fonctions, provisoirement. On les garda précieusement : comment les eût-on remplacés? Assez de vides restaient à combler. Une bande de gens s'était bien présentée, candidats les uns à une sous-préfecture, les autres à un balai, mais c'étaient précisément de ces serviteurs compromettants dont Napoléon entendait se passer, gens sans aveu, voleurs qui entendaient devenir gendarmes. Il faut lire les lettres éplorées des hauts agents pour se rendre un compte exact de l'embarras où ils se trouvaient placés : l'Empereur ne voulait que des gens estimés et influents, mais ces gens-là, précisément, refusaient et désertaient les places, dans la crainte de perdre à

tout jamais le crédit et l'estime dont ils jouissaient près de leurs concitoyens. Quelques-uns finirent par accepter : mais quand on voulut leur faire prêter serment de fidélité à l'Empereur, ils s'y refusèrent en grande majorité. Ce fut le constant souci de l'administration française et l'un des gros obstacles opposés à sa marche.

Si quelque bon chrétien avait cru devoir accepter une place et même prêter le serment, il trouvait dans son confesseur un sévère censeur. Les Pâques amèneront toujours, de 1809 à 1813, des démissions désastreuses, incessante cause d'instabilité et d'insécurité. Chaque année, les démissions sont attendues. « On prévoit, écrira Janet à l'Empereur dès 1810, que la pratique des sacrements dans les derniers jours du Carême fortifiera cette opposition ». Et l'on verra le préfet du Trasimène, Rœderer, se lamenter sur les inextricables difficultés où il se débat : n'ayant pu trouver qu'un bon fonctionnaire, son secrétaire général, il recevra, la veille de Pâques, la démission de ce précieux agent. Les maires eux-mêmes n'accepteront, en règle générale, de ceindre l'écharpe aux trois couleurs que parce qu'on leur fait craindre « de voir occuper leurs emplois par les mauvais sujets qui ne manquent pas de s'offrir; mais, à l'approche des Pâques, ils se démettront en faisant connaître leur horrible situation, écrit le préfet, puisque les prêtres ne les admettent point à la confession ni à la communion... et que le peuple les considère comme des ennemis de la religion » pour avoir accepté une place du Bonaparte. Comme on avait, aux termes d'un rapport, « compris dans l'excommunication jusqu'aux porteurs de contraintes, gardes civiques, valets de ville et afficheurs, » le moindre sous-préfet se trouvera aussi embarrassé que l'était, dès le 11 juin 1809, Miollis lui-même à Rome. Et quand on aura recours aux évêques, ceux-ci, avec un visage impassible qui dissimule mal une joie ironique, répondront qu'ils n'y peuvent rien, le pape ayant parlé (1).

(1) Radet, 13 juillet 1809, AF IV 1695; Janet, Lettres d'août et septembre 1810 (papiers Janet, cités); Rœderer à Regnault de Saint-Jean d'Angely (lettre particulière), avril 1810, AF IV 1695; Rœderer à Fouché,

En réalité, bien avant que le confessionnal eût exercé son action, les refus avaient été tels que, sauf de rares exceptions, on avait, somme toute, dû se résoudre à accepter, du haut en bas de la vaste échelle administrative, sinon ces « mauvais sujets » dont parle Rœderer, du moins de très médiocres individus (1). Pendant ces quatre années de règne, l'administration se trouvera sans cesse desservie par de bas agents mal préparés à leur emploi, depuis ce fonctionnaire de Narni qui, ayant été valet de chambre, ne peut frayer avec personne, jusqu'à ce juge de paix de Città di Castello qui, rouant de coups sa femme et ses administrés, paraît on ne peut moins désigné pour rétablir la paix entre ses justiciables. Et lorsqu'on aura trouvé, dans le patriciat même, un jeune et brillant sujet qui a accepté d'être secrétaire général de la préfecture de Rome, on s'apercevra que c'est un enfant prodigue, on le prendra en flagrant délit de concussion, ce qui ne l'émouvra guère, car, dira-t-il cyniquement, on a trop besoin des siens pour le punir et même le destituer. Les honnêtes gens, en immense majorité, refuseront les places.

Cette abstention fut d'ailleurs, durant cet été de 1809, la seule forme qu'affecta l'opposition. Dans les premières heures, Miollis n'avait pas été sans craintes plus sérieuses; du 10 au 15, Rome avait été en état de siège, « les écrits du pape continuant à jeter des alarmes dans les esprits attachés au système français (2) ». Mais on disait Murat à Terracine avec 6,000 hommes et « s'il ne fallait qu'un petit incident pour provoquer une fermentation... », Rome, peut-être sous cette menace, « paraissait tranquille ». Sachant les troupes napolitaines fort loin de Terracine, Salicetti trouvait plus expédient qu'on lui

26 avril 1810, F7 6530; Note anonyme à l'Empereur, 1809, AF IV 1715; Propositions pour la mairie de Veroli, par Gerando, 1809, F1e 98; Consalvi, cité; Pacca, cité; Mémoires inédits de Tournon.

(1) Raffin, 18 avril 1811, F7 6531; Janet, 3 juin, 19 août 1812 (papiers Janet), Bulletin de Rome, 27 septembre 1809, AF IV 1715; Anonyme à l'Empereur, AF IV 1715; Rœderer, lettres citées plus haut; Napoléon à Fouché, 14 octobre 1809; à Gaudin, même date (Brotonne, nos 476 et 477).

(2) Miollis, 14 juin 1809, AF IV 1715.

envoyât de Naples son second, le policier Maghella, ténébreux et artificieux Génois que nous ne verrons paraître sur le théâtre que dans les dernières scènes de ce drame (1). On le lui refusa; Radet paraissait suffisant : dès le 15, il était à Montefiascone avec 300 gendarmes, et ces rudes soldats français, ceux-là très réels, remplaçaient avantageusement 6,000 Napolitains qu'une fable ingénieuse, avait, du 10 au 15, fait venir à Terracine (2).

Radet se trouvait investi de la police générale; le premier, il éleva la voix, pensant faire frémir : ce n'était pas le ton de ses cantiques ordinaires; dans sa première circulaire, il vanta la police de l'Empire « base de la politique et guide de l'esprit public »; en bas la police de Fouché, en haut Dieu protecteur de Sa Majesté Impériale : « Dieu est avec nous, nous sommes ses fils et ceux du grand Napoléon... Nous ferons respecter notre domination et si, contre toute apparence, une seule goutte de sang coulait, la vengeance serait terrible. Les prêtres, auteurs et fauteurs, en répondraient sur leur tête... Tout ce qui s'opère sur la terre vient de l'action du Ciel; le Seigneur le veut et la religion enseigne que le premier et le plus sacré devoir de l'homme en société est l'obéissance aux lois, la fidélité au souverain, l'amour du prochain et la pratique constante des vertus... Napoléon règne pour le bonheur des hommes. » Cette théologie de gendarme, ce prêche coupé de menaces révélait Radet aux Romains (3). Mais il avait 300 gendarmes autour de lui, soldats de Moncey et de Savary. Dans ces conditions cette théologie de corps de garde était objet de luxe : il eût suffi à Radet de faire défiler sa troupe à grand bruit de sabres de la porte du Peuple à la porte Saint-Jean.

(1) Salicetti à Fouché, 10 juin 1809, F7 6531; Alberti, 11 juin 1809 (Cantu, p. 3761); Enquête sur Rome, Bulletin du 28 avril 1810, F7 3720; La Vauguyon à Murat, 15 juin 1809, AF IV 1715; La Consulta à Murat, 29 juin 1809, AF IV 1715.

(2) Alberti, 19 juin 1809 (Cantu, p. 378).

(3) Radet à Pietro Savi, directeur de police, lettre autographe signée, *Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Rome, fonds Gesuitico*, 1459, 2; Radet à Jaureti, directeur de police d'Orvieto, 27 juillet 1809; *Bibl. Vallicellana* de Rome. Fonds Falzacappa, t. XIV, p. 38.

*
* *

Tout semblant tranquille, la Consulta, dès le 11, s'était mise à sa besogne de *liquidation :* son activité était effrayante, au moins sur le papier, et son travail donnait le vertige. Un régime vieux de mille ans croulait au milieu d'un nuage de poussière qui, aussi bien, n'était fort souvent que poudre aux yeux.

La « Sacrée Inquisition Romaine » devait être la première victime. « Plus de bûchers », avait jadis déclaré Bonaparte à des Romains fort étonnés. Ils n'avaient, nous l'avons dit, jamais vu de bûchers et nous savons à quelle maigre réalité se réduisait cette institution de l'Inquisition et du Saint-Office qui, aux yeux des seuls Français, contempteurs de Torquemada, jouissait d'un prestige horrible et mystérieux. On ferma les bureaux; on vendit les meubles du Saint-Office; le directeur de l'enregistrement, M. Devillers, chargé de la vente, fut étonné de n'y trouver ni chevalets ni brodequins ni griffes de fer ni chemises soufrées (1). Le *Journal du Capitole* n'en apprit pas moins à l'univers que les Français avaient aboli une institution néfaste et « vengé Galilée ». « Il était réservé au génie de notre grand Empereur, devant lequel toutes les institutions barbares de l'Europe se dissipent comme un nuage, de rompre des chaînes indignes (2) ».

Ayant « détruit les bûchers », on ouvrit le Ghetto : de bonne foi, on crut en France qu'on venait de délivrer d'un esclavage honteux une race opprimée. Nous avons vu ce qu'il en était. En abattant ces murs, on livrait ces malheureux Juifs à un pire sort : ils allaient se heurter à un autre mur, celui d'une hostilité outrageante et injuste qui jusque-là s'était réduite à une ironique indifférence. Mais n'était-ce point beaucoup que d'avoir fait triompher un principe et, pour M. de Gerando,

(1) Séances de la Consulta; Devilers, 22 décembre 1809, AF IV 1715, F1c 143.
(2) *Journal du Capitole,* 15 juillet 1809.

apôtre de la bienveillance universelle, ce jour n'était-il point lumineux, qui voyait tomber les murs de l'abominable Ghetto sous le pic de la tolérance (1)?

Le pic devait du reste jouer un grand rôle en cette œuvre de démolition. Dès le 11, autre geste purement symbolique, on avait décidé d'abattre les armoiries des papes placées au fronton des édifices publics; boules des Médicis et lys des Farnèse, abeilles Barberini et jusqu'au dragon Borghèse inscrit cependant au blason de Pauline Bonaparte, allaient donc disparaître et, avec ces blasons pompeux, les lourdes tiares de pierre. (2) Les stemmes ne disparurent que sur le papier: les gens de la Consulta étaient des illusionnés et non des Vandales : on envoya à Paris la délibération de la Consulta; elle ne fut pas appliquée à Rome.

Il fallut par contre, devant les exigences de l'Empereur, procéder à l'enlèvement très réel des archives du Vatican; cette entreprise absurde était destinée, tout autant qu'à fournir aux historiens de Paris, Daunou et Grégoire, la preuve des méfaits de la papauté, à bien marquer que, même par ces chartes séculaires, la Papauté ne devait plus jouer aucun rôle à Rome; on sait que ces témoins du passé romain, papiers jaunis, chargés en ballots sur d'énormes chariots, en partie mutilés au cours de voyages qui s'espacèrent en deux ans, s'en vinrent s'entasser inutiles, négligés, menacés, sous la colonnade de l'hôtel de Soubise.

*
* *

A dire vrai, tout cela constituait des manifestations pures et simples, et presque de la fantasmagorie : Sacrée Inquisition, Ghetto où gémissait une race opprimée, armoiries des papes, monuments d'une insupportable tyrannie, archives secrètes

(1) Séances de la Consulta, AF IV 1715.

(2) Séance de la Consulta du 10 juin, AF IV 1715; *Journal du Capitole*, 1er juillet 1809; Miollis à l'Empereur, 10 juin, AF IV 1715; Fortunati, Diario, f. 642.

du Vatican, papiers qui allaient révéler les crimes des Pontifes, rien ne sonnait mieux. La Consulta travaillait à de plus sérieuses réformes; qu'y avait-il de plus pressant que de réunir à la poste impériale française la surintendance des postes romaines, que de substituer, dès le mois de juin, dix jours après la réunion, le Code Napoléon à toutes les anciennes lois? Les réformes pleuvaient dru; en ces belles semaines d'été où l'on ne fait rien à Rome, les habitants voyaient avec surprise ces cinq hommes travailler matin et soir à une œuvre si singulière : règlement des droits et devoirs des agents promus — on sait avec quel succès — fonctionnaires impériaux, car il faut que ces gens apprennent en quelques semaines à changer de manières, à devenir des bureaucrates graves, exacts, laborieux et conscients de l'honneur qu'il y a pour eux à ne plus servir un prêtre, mais un héros; suppression des franchises et privilèges, réclamation des comptes aux administrateurs, suspension des paiements des *Luoghi di Monte*, mesures réglementant les actes notariaux, organisant la justice pénale, les tribunaux correctionnels, le service de santé, la fabrication des monnaies, les droits de douane, supprimant les préfectures romaines, abolissant la féodalité, créant des commissaires de police et des agents de change, réformant les hospices, les prisons, les douanes, imposant la vaccine et l'étude de la langue française, dessinant des promenades et refondant des Académies, instituant des commissions d'études agricoles, commerciales, industrielles, pourvoyant au nettoyage et à l'éclairage, menaçant le *Lotto* d'une prompte suppression, accordant à Rome des pompes à incendie et des réverbères, et confondant dans une même réforme le régime des rizières, des bibliothèques, des canaux, des routes, des jeux, de la santé et presque de la morale. Toute la civilisation se rua ainsi en soixante arrêtés et en deux mois sur l'infortunée cité ahurie, stupéfaite, consternée (1).

Opportunes ou fâcheuses, nécessaires ou vaines, superbes

(1) Actes de la Consulta, 10 juin-1er octobre, AF IV 1715, et *Journal du Capitole*, 1er juillet-1er octobre 1809.

ou puériles, justifiées ou non, toutes ces mesures étaient évidemment précipitées à l'excès. Mais il faut tenir compte de l'ivresse d'un Français qui, arraché depuis 1789 aux ténèbres du Moyen Age, porteur du nouvel Evangile, apôtre de la liberté française et seul dispensateur de la lumière française, est chargé d'inonder de cette lumière cette caverne de l'obscurantisme, de briser des chaînes en cette forge de la tyrannie et à montrer à ces descendants de César, avilis par le régime ecclésiatique, comment on sait travailler en France.

Lorsqu'ils eurent abattu des murs, des tours, des bastions et que la poussière commença à se dissiper, les destructeurs s'aperçurent que d'autres murs s'étaient cependant élevés derrière les murailles abattues, et qu'ayant beaucoup travaillé, ils avaient travaillé en vain; le peuple fermait les yeux à la lumière, refusait la liberté, allait à confesse, n'embrassait point ses frères juifs libérés, voyait avec une incroyable indifférence l'abolition de l'Inquisition et se dérobait aux bienfaits de la philosophie comme à ceux de la vaccine.

Ne pensant point un instant à accuser de ce mécompte leur idéalisme trop avide de se satisfaire, ils en accusèrent les prêtres et plus particulièrement le personnel de l'ancien gouvernement. Celui-ci subsistait, encore que déchu : le pape laissé au Quirinal, quelques cardinaux dans leurs palais, leur clientèle entretenait le peuple dans une hostilité dédaigneuse, la bourgeoisie dans une haine sourde et l'aristocratie dans une crainte qui l'éloignait des salons du général. Il fallait abattre une seconde fois ce gouvernement en le dispersant. C'est pourquoi Miollis et d'autres gens modérés se décidèrent à faire enlever pape et cardinaux. La conquête de Rome à la lumière était à ce prix.

CHAPITRE II

L'ENLÈVEMENT DU PAPE ET DE LA COUR

Le Quirinal reste un centre d'opposition passive. — Influence grandissante du pape qui entrave toute action. — On se décide à enlever Pie VII : les responsabilités : Miollis, Murat, Radet. — La grande nuit du général Radet. — L' « Escalade ». — Les troupes de Radet. — Le soir du 5 juillet. — Miollis aux aguets et Radet à l'assaut. — Le réveil de la cour. — L'invasion : Costantini vole des horloges et Radet abat des portes. — Pie VII et Radet : dialogue historique. — Radet s'attendrit. — L'ordre de départ : la dernière bénédiction de Pie VII; Radet enlève le pape « Fouette, cocher! ». — Le drame d'Anagni. — Rome indignée et terrorisée. — Le peuple se tait; l'aristocratie se décide à danser. — Dispersion de la Curie; les ambassadeurs congédiés; enlèvement des derniers cardinaux; Consalvi déçoit Miollis; les généraux d'ordre embastillés, puis enlevés; les administrations raflées. — Les prêtres étrangers dispersés; Rome ne doit plus être la Métropolis catholique. — La délégation apostolique. — De Gregorio arrêté. — Atanasio, prélat médiocre et complaisant, reste « par cascade », le seul représentant de Pie VII, mais comme évêque de Rome. — « Rome délivrée ».

Au centre de cette ville envahie avec une si grande fougue par la civilisation, le Quirinal demeurait sombre et fermé comme un dernier monument de la tyrannie et de l'obscurantisme. Le pis était que de ce monument partaient, au rapport des agents français, les appels à cette résistance passive, plus irritante que l'émeute. Le pape écouté « y gouvernait du doigt plus que nous avec nos baïonnettes », « paralysant tout par son opposition obstinée (1) ».

En vain Miollis avait-il donné l'ordre d'arrêter les émissaires sortant du palais pontifical. A travers les ruelles du Monte

(1) Radet, 13 juillet 1809, AF IV 1695; Alberti, 4 juillet 1809 (CANTÙ, p. 378). « Ce pontife paralyse tout par son opposition obstinée. »

Cavallo, les porteurs de lettres se glissaient, lettres du pontife et lettres du souverain également obéies (1) : le 20 juin c'est une neuvaine, que le pape ordonne, aux apôtres tutélaires Pierre et Paul, et les églises deviennent soudain trop petites pour contenir la foule qui, on le prévoit, refusera de se rendre à l'église le 15 août prochain, pour le *Te Deum* ordonné par l'Empereur. Les neuvaines, manifestation platonique (2) : mais l'abstention des fonctionnaires, les dédains du patriciat, l'inertie insolente qui paralyse l'action si exubérante de la Consulta, les affiches qui portent la protestation du pape recollées aussitôt qu'arrachées (3), voilà ce qu'on ne saurait pardonner. Si l'on reprend l'organisation de la malheureuse garde civique, défense du pape de s'y faire inscrire et nul ne s'y inscrit (4); si l'on a conquis à grand'peine un agent précieux, celui-ci, sur le point de céder, reçoit du Quirinal l'avertissement qui, en quelques heures, le fait revenir sur la parole donnée. Les opérations du gouvernement français sont « frappés d'anathème » et, partant, de stérilité (5). Et le pape ne s'enfermait cependant que dans une opposition passive. Si, comme le bruit en courait, il lui prenait fantaisie de s'en aller, en sa qualité d'évêque de Rome, présider la neuvaine de Saint-Pierre, qu'y faire? « Les balles et les baïonnettes ne le laisseraient pas se fatiguer à la longue route qui mène à Saint-Pierre », écrit le ministre d'Italie (6); mais c'est là pure fanfaronnade, propos brutal qui décèle seulement l'énervement exaspéré des gouvernants impériaux.

L'Empereur ne proposait à ses agents aucune solution, mais il les engageait un peu vaguement à la vigueur : « Vous ne devez souffrir aucun obstacle... Vous devez faire arrêter même dans la maison du pape tous ceux qui trameraient contre la tranquillité publique et la sûreté de mes soldats », et le 20, il vise nommément le pape : « C'est un fou furieux qu'il faut renfermer.

(1) Alberti, 14 juin 1809 (Cantu, p. 376).
(2) Fortunati, p. 643.
(3) Benedetti (Silvagni, t. II, p. 603).
(4) Fortunati, p. 644.
(5) Miollis, Mémoires inédits.
(6) Alberti, 14 juin cité.

Faites arrêter Pacca et autres adhérents du pape (1). » Renfermer le pape! il l'était. Le transférer du Quirinal au Vatican où il gênerait moins, c'était, tout en s'exposant aux périls d'une émeute, mettre le pape en contact avec la plus redoutable partie de ses sujets, le Borgo, le Trastévère : Miollis y songea, écarta la solution.

Il était perplexe : le parti qui lui avait, quinze jours avant, paru aussi monstrueux que dangereux, lui semblait maintenant le seul à prendre : l'expulsion par surprise, l'enlèvement du pape. Plus que tout autre, cet homme modéré, courtois, timoré, respectueux des choses de l'Eglise, se sentait, si le pape restait, dans une situation interminablement fausse : il en souffrait. Ces gens doux poussés à bout s'acculent aux pires violences.

Si d'ailleurs il était perplexe, au-dessus de lui et en dessous d'autres souhaitaient l'expulsion et y poussaient : au-dessus Murat, en dessous Radet.

Murat, la première manche perdue, ne désespérait pas de gagner la seconde. Le pape restait à Rome, obstacle à l'ambition napolitaine : car déchu, il régnait encore, et l'Empereur ne semblait nullement décidé à le faire sortir de Rome. Joachim entendait hâter la crise, dépêchait à Miollis le 30 juin huit cents Napolitains sous Pignatelli et écrivait, le 3, qu'il était décidé à faire arrêter le pape avec Pacca, « celui-ci étant barricadé » dans l'appartement pontifical « dont il faudrait enfoncer les portes » (2); Salicetti, en son nom, poussait à l'enlèvement, l'exigeait; Norvins qui, ainsi que Savary et Champagny, défend l'Empereur d'avoir donné l'ordre suprême, charge Murat de toute responsabilité (3). Pacca partageait cette opinion (4); de fait, le pape « gênait Murat à Rome »; l'Empereur pressait le roi de Naples de se rendre aux bords du Tibre;

(1) Napoléon à Miollis, 19 juin, 20 juin, Correspondance, 15383 et Lecestre, t. I, p. 319.

(2) Murat à Napoléon, 26 juin 1809, 30 juin 1809, 3 juillet 1809, 8 juillet, Archives de la guerre, armée de Naples, 1809. Radet, *Mém.* 206.

(3) Norvins, *Napoléon et Pie IX*, p. 110 (extrait du *Mémorial*); Savary, p. 84; Champagny, p. 108.

(4) Pacca, t. II, p. 257; Balbo, p. 385, dit que Salicetti fut seul instruit.

peut-être espérait-il, car chacun des deux beaux-frères entendait jouer l'autre, que Murat se compromettrait aux yeux des Romains en allant en personne expulser le pape. L'autre, roué, entendait esquiver tout l'odieux et ne manœuvra que secrètement, puisqu'après 1809, Consalvi le tenait encore pour un ami.

Pignatelli arrivant du sud, Radet venait d'arriver du nord. Il affirma par la suite que, dès les premières heures, Miollis l'avait entretenu de l'enlèvement et le lui avait imposé comme un ordre indiscutable de chef à subordonné. Le gendarme n'eût été qu'un agent passif. Il est étrange que tant de gens aient au contraire attribué à Radet les paroles qui, d'après eux, déterminèrent Miollis. Balbo, Consalvi, le général Desvernois, Tournon purent à des titres divers s'enquérir sur place : d'après eux, Radet enleva le consentement de Miollis. Le fait cadre bien avec le caractère hardi de ce gendarme et le vif désir qu'il montrait depuis plusieurs jours de se distinguer. Miollis signa l'ordre; le papier est surchargé de ratures (1). Il ne comportait même pas formellement l'arrestation du pape : on devait arrêter Pacca et, en cas de résistance, enlever tout.

***

Radet tenait sa journée » (2). Policier dans l'âme, entreprenant, gendarme de mélodrame, il entendait conduire une « belle opération » qui plût à Savary et étonnât Fouché. On tint secrète

(1) Cf. Le fac-similé photographié dans les mémoires de Radet, 218.

(2) Diana à Siry, 7 juillet, Radet, *Mém.*, pièces justificatives, p. 560. — Traduction d'une relation italienne du 9 juillet, *item*, p. 56. Plan d'attaque du Quirinal, *item*, p. 557. — Radet, 13 juillet et récit postérieur, *item*, 530-535, 56 et 171-186. — Alberti, 6 juillet 1809 (Cantu, p. 679); Benedetti (Silvagni, t. II, p. 617-621;) Lettre d'un soldat français, 7 juillet 1809) publiée dans la *Revue rétrospective*, 1891, n° XIV); Enlèvement du pape Pie VII, relation anonyme, mss. de la bibliothèque Angelica de Rome (publiée dans la *Revue rétrospective*, 1887, t. VII); Mémoires inédits de Miollis; Mémoires inédits de Tournon; Balbo, cité, p. 385; Desvernois, *Mém.*, p. 364; Pignatelli, Mémoires; Pacca; Consalvi, cités. Autre relation italienne publiée par M. A Lumbroso avec un extrait de la relation de Lemierre d'Argy, 1814; Rome, 1898.

l'arrivée de Pignatelli et de ses gens de Naples : on fit taire les « patriotes échauffés » qui poussaient depuis quinze jours à cet assaut; on consigna les troupes; on « employa tous les prétextes propres à écarter le soupçon ». Le 5 juillet fut une journée fort calme.

A neuf heures, Radet convoqua chez lui les chefs militaires et distribua les rôles. Ces soldats avaient dans les années passées joué un plus glorieux personnage : peut-être en étaient-ils qui avaient été à Marengo, à Austerlitz; aujourd'hui il fallait s'emparer d'une grande baraque défendue par quelques Suisses à hallebardes, quelques prêtres et un vieux moine. Mais on s'excitait : le lendemain un soldat racontera la chose dans le style d'un soldat de Santerre, opérant en 1793 : ces prêtres « qui toujours cherchaient à faire le mal », on allait « leur bien faire voir que les Français sont maîtres partout » : on s'apprêtait avec de gros rires « à les faire courir dans le palais que si vous aviez vu ça, vous auriez ri »; à cette opération révolutionnaire en perspective, tout le vieux levain jacobin fermentait. A ces soldats, cependant si échauffés, Radet ne se fiait pas entièrement : il y fallait joindre quelques-uns de ces personnages louches que, pour leur honte, les gouvernements les plus réguliers sont forcés d'employer aux besognes violentes et improbes, déserteurs, traîtres, émeutiers doublés de bas policiers; il s'y mêla quelques « patriotes » de 1798, si compromis par leur récidive de 1809 qu'ils avaient plus qu'homme au monde intérêt à creuser le fossé entre le Pape et les Français; c'est ainsi qu'on vit quelques petits nobles, le marquis Vivaldi, le comte Giraud, le comte Marescotti qui avait accepté la direction de la garde civique, coudoyer dans cette bande un Camillo Borgia, jacobin qui depuis 99 rentrait ses haines de vaincu et d'inassouvi, grand franc-maçon qui, en 1815, sera un instant un des chefs du carbonarisme romain (1), quatre ou cinq prêtres et moines en rupture de froc, trois ou quatre petits boutiquiers du Corso, un boucher, un armurier, un cocher, quelques sbires

(1) Rinieri, *Correspondance de Pacca et Consalvi*, p. 589.

renvoyés de la police, un ex-laquais, un faquin du Palais depuis peu congédié, guide nécessaire à cette troupe à travers le dédale qu'allaient offrir les corridors et les escaliers, en tout soixante-dix Romains, Judas en ce drame où tant d'autres devaient jouer les Ponce Pilate.

A dix heures du soir, soldats, policiers, « patriotes » et émeutiers se trouvaient réunis place des Saints-Apôtres, à la caserne de la Pilotta où, écrit gravement Radet, se trouvait « le centre de mes opérations ». La place s'étend depuis le palais Colonna, en bas du versant occidental de la colline assez escarpée au haut de laquelle s'est bâti le palais pontifical : des ruelles en pente raide, des escaliers y mènent, et les lieux n'ont guère changé depuis 1809, la nouvelle *Via Nazionale* entamant à peine la place des Saints-Apôtres. A onze heures Radet plaçait sans bruit ses postes : des reconnaissances se firent dans la rue de la Daterie : le palais de la Daterie fut peu à peu entouré, investi. Dans la nuit un léger cliquetis d'armes indiquait, d'autre part, que les troupes napolitaines, qu'on jugeait impropres à un coup de main contre le pontife catholique, occupaient, comme au 10 juin, les ponts du Tibre, coupant le Quirinal des secours du Trastévère.

A minuit, à travers les ruelles grimpantes au rude pavé, on commença à se glisser, soldats à allures de bandits porteurs d'échelles, de grappins, de cordes — les fusils seraient inutiles — avec deux serruriers munis de pinces et de maillets. Vers une heure, la place de Monte Cavallo semblait déserte : l'obélisque de Pie VI y élevait dans la nuit claire son aiguille blanche qui, ayant été jadis enlevée au tombeau d'Auguste, semblait se dresser, en monument funèbre, au seuil du dernier asile de la Papauté déchue, tandis que les Dompteurs de marbre profilant leur silhouette de fantômes blancs paraissaient les seuls humains attardés dans la nuit. A prêter l'oreille on eût cependant entendu des ordres chuchotés dans les ruelles du Monte Cavallo.

Le palais Colonna adosse ses jardins à la colline : la terrasse qui les termine s'érige ainsi à la hauteur même de la place; les bosquets en sont coupés çà et là par les ruines des Thermes

de Constantin qui jadis ceignaient le Quirinal. Dans l'ombre des arbres et des ruines, seul, l'oreille au guet, immobile, le général Miollis essayait de percer la nuit. Il passa dans le jardin de Martin V cette nuit fatale, ce frère d'évêque, Dieu sait avec quels sentiments d'angoisse et d'amertume. La fatalité condamnait ce bon soldat au rôle bas du fauteur qui pousse ses bandits à l'assaut et fait le guet sans se découvrir. Dans quelle cuvette s'allait-il laver les mains, lorsque le matin il rentrerait dans son appartement du palais Doria? Rome, dans son premier sommeil, semblait très calme.

Cette nuit-là, le pape se coucha tard : la sentinelle qu'on posait dans la tour du Quirinal durant la première partie de la nuit, et qu'on retirait à une heure, ne disparut qu'à deux heures. Alors tout parut mort dans le vaste palais massif.

Une demi-heure après un coup de sifflet mit sur pied les ombres rampantes. Radet prit la tête d'un petit peloton : il essaya de gagner les toits de la Daterie, le palais étant de telle façon relié à la demeure pontificale qu'on pouvait par ce passage accéder aux fenêtres du pape. Mais l'escalade échoua : deux échelles se rompirent non sans fracas, précipitant à terre les héros qui les escaladaient. On entendit du Quirinal la chute des misérables. Le cri « *All'arme! Traditori!* Aux armes! Trahison! » retentit, et, quelques minutes après, dans le silence de la nuit décidément troublé, la grosse cloche du Quirinal fit entendre le son lugubre du tocsin.

Il n'y avait plus de ménagements à garder : Radet se rua sur la poterne du Palais lui-même; elle était solide, résistait; car, depuis les aventures de 1808, Pie VII l'avait fait munir de triples verrous. Le général était aux abois, le tocsin continuant à répandre sur Rome l'alarme et la terreur. Dans les palais, on se réveillait : qu'était-ce? Radet avait pris lui-même une hache; à ces moments l'homme devient forcément logique : il était là pour enfoncer des portes, il les enfonçait, et, dans ce général aux graines d'épinards, suant, geignant, se battant contre l'huis, reparaissait un braconnier d'Argonne, un montagnard trapu des

Islettes qui, devenu bandit, attaque nuitamment la maison d'un riche gentilhomme-verrier de son pays.

Soudain un bruit de verrous qu'on tire : plus heureux que le Varennois, le colonel Siry, son lieutenant, a pu escalader un mur, pénétrer avec ses vingt-cinq hommes par la fenêtre enfoncée d'une chambre inoccupée, dans le palais, et courir ouvrir la poterne contre laquelle Radet s'épuisait.

Le poste était composé de quarante Suisses : on leur enleva facilement leurs hallebardes. Ce n'étaient point les *Kaiserlicks* de l'archiduc Charles : la victoire se dessina rapidement.

*
* *

Le cardinal Pacca avait été réveillé dès la première minute : il s'habilla en hâte, fit prévenir le pape; celui-ci l'était déjà par le bruit : il avait passé à la hâte sur ses vêtements de nuit sa robe blanche, une mozette et une étole : il entendait par là que la main du gendarme s'abattît sur le prêtre. Il ne parlait pas : il n'avait pas peur, mais l'émotion lui serrait les dents : il s'était assis derrière une table, un Christ dans la main, qu'il regardait constamment; près de lui quelques serviteurs accourus, le cardinal Despuig qui, depuis un an, logeait au Quirinal, et Tibère Pacca, neveu du cardinal.

De cette chambre on entendait approcher le bruit : les bandes maintenant réunies allaient de pièce en pièce, criant, s'excitant, abattant à coups de hache des portes à peine fermées. Le chef lui-même n'avait pas mis la main à l'épée : machinalement il gardait sa hachette; qu'il s'en servît ou non, le général, plus ému qu'il ne s'en vanta d'abord, le visage hagard, les vêtements en désordre, semblait moins là un représentant de César Auguste que de Mandrin. Les hommes s'en donnaient à cœur joie : « Il a fallu casser et briser les portes de son palais et ses fenêtres pour le prendre », écrit un soldat; « treize portes furent brisées », écrit avec fierté Alberti à Testi le 6 juillet. Prêtres et Suisses glacés de terreur laissaient passer; les soldats emplissaient le palais de leur joie grossière, *levaient* les prêtres, fai-

saient détaler les Suisses dont les mollets drapés de rouge les égayaient fort. « On les faisait courir par le palais que si vous aviez vu ça, vous auriez ri. » Le Français s'amusait : les Romains, plus pratiques, volaient; ils étaient moins pressés encore de prendre le pape que ses pendules; ils raflaient linge, meubles, horloges, objets précieux. Le fait fut notoire, puisque l'ex-sbire Costantini — choisi comme bouc émissaire — fut le 11 juillet fusillé sur l'ordre de Miollis pour avoir dérobé un calice au Quirinal. Costantini dut être étonné : il avait cru, homme naïf, que l'arrestation du pape le remettait dans la tradition de 1798 : Angelucci et Visconti qui avaient été consuls n'avaient point pris un, mais cent calices. Tout à l'heure, Costantini et sa bande allaient descendre dans les caves chercher les fiasques de Chianti et d'Orvieto. On riait du côté français, on pillait du côté romain : tout le monde criait.

Le jour levant éclairait de sa lueur incertaine les pièces vides que Radet traversait : à l'extrémité d'un dédale de salles à travers lesquelles le guidait le laquais congédié, on se trouva en face d'une petite porte, celle du pape. Radet frappa, demanda qu'on ouvrît au nom de l'Empereur. Une clef joua dans la serrure et Tibère Pacca apparut, puis s'effaça. Au bout du corridor une porte, celle-là ouverte, laissait apercevoir de la lumière. Le général se précipita : il avait toujours sa hachette à la main, son chapeau à plumes sur la tête, la sueur au front, — car c'était une chaude nuit, — entouré de ses gendarmes et de ses sinistres auxiliaires; ceux-ci reconnurent le pape; ils étaient Romains, d'instinct ils mirent la main au chapeau; quelques-uns reculèrent. Devant la table, le pape, pâle et la figure décomposée, crispait toujours la main sur le Christ. Le général s'arrêta sur le seuil, se découvrit, renvoya d'un geste les gendarmes et la racaille, laissa entrer quelques officiers. Les deux groupes étaient en présence : ces prêtres qui étaient les victimes dominaient de cent coudées ces soldats glorieux qui, à coups de hache, venaient, sans grand péril, d'enfoncer tant de portes ouvertes.

***

Le pape leva la tête. « Que me voulez-vous, dit-il; pourquoi venez-vous à cette heure troubler ainsi mon repos et ma demeure? — Très Saint-Père, répliqua Radet, je viens au nom du gouvernement français réitérer à Votre Sainteté la proposition de renoncer officiellement à son pouvoir temporel... » D'après Alberti, Radet, qui se piquait d'être homme du monde, aurait ajouté qu'il avait déjà eu l'avantage de baiser la main de Sa Sainteté à Paris, lors du séjour qu'Elle y avait fait. Tout Radet est là : soit duplicité, soit inconscience, il se veut considérer, dès cette heure, comme un hôte qui reçoit audience et est tenu à quelques grâces.

Le pape parut peu sensible à ce souvenir : il avait cependant repris le ton paternel, voyant le général lui-même s'attendrir et se faire respectueux. « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'Empereur à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siège auquel nous sommes liés par tant de serments. Nous ne pouvons céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le temporel appartient à l'Eglise, nous n'en sommes que l'administrateur. L'Empereur pourra nous mettre en pièces; mais il n'obtiendra pas cela de nous. Après tout ce que nous avons fait pour lui, devions-nous nous attendre à un pareil traitement? » Radet était fort ému, il était prêt à des concessions, tout le vieux fond catholique remontant : pouvait-il ne pas évoquer à cette heure l'autre scène, celle de Varennes en 1791 et ne se pas rappeler l'émotion qui l'avait poigné en face de cet autre souverain débonnaire qui se livrait? « Je sais, Saint-Père, que l'Empereur vous a beaucoup d'obligations. — Oui et plus que vous ne le savez. Mais enfin quels sont vos ordres? — Très Saint-Père, j'ai regret de la commission qui m'a été donnée; mais puisque telle est la résolution de Votre Sainteté, je dois lui dire que j'ai l'ordre de l'emmener avec moi. »

Le mot était dit : il était scandé par les coups de hache dont retentissait le palais. « En vérité, mon fils, cette commission ne

vous attirera pas les bénédictions divines, s'écria le pape. Voilà donc, reprit-il en levant les yeux au ciel, la reconnaissance qui m'a été gardée de tout ce que j'ai fait pour votre Empereur? Voilà donc la récompense de ma longue condescendance envers lui et envers l'Eglise de France! Mais peut-être à cet égard ai-je été coupable devant Dieu et c'est lui qui me veut punir; je me soumets avec humilité. »

Ce dialogue émouvant est emprunté à un témoin qui est un ami du pape; mais rien, ni dans le rapport de Radet ni dans celui d'Alberti, ne vient le contredire. Tout au plus la dernière phrase paraît-elle donner trop de satisfaction au parti antifrançais pour ne pas être un peu suspecte. Elle est cependant bien dans le style de Pie VII, timoré, toujours prêt à s'accuser, bourré de ces scrupules qui venaient soudain paralyser chez lui tout geste un peu hardi.

***

D'après Radet, Miollis, averti de ce qui se passait, venait le tirer d'embarras; il fallait enlever incontinent le pape et Pacca, les emmener en France. Cette intervention de Miollis est assez vraisemblable et dégage en partie Radet de la responsabilité. La hâte où il était que tout fût terminé avant que Rome fût sur pied, le rendit pressant jusqu'à l'inhumanité. « On ne *lui* a pas donné le temps de faire sa barbe », écrit le soldat. Ce soldat dit vrai. A peine le pape eut-il le temps d'écrire la liste des personnes dont il désirait être accompagné; rapidement, il avait pris son bréviaire et son Christ, mais, accablé, il s'assit au pied de son lit. C'était en effet de quoi écraser ce vieillard aux épaules faibles qui souffrait d'une cruelle maladie, mal lancinant qui allait transformer sa disgrâce en martyre. Radet le pressant, il se leva, prit le bras du général; ce simple geste émut le gendarme : il saisit la main du pape et, dit-il, la baïsa. Pacca suivait : le pontife et le soldat s'acheminaient à travers les pièces dont le jour rose du matin éclairait le désordre, portes et boiseries brisées, cheminées dégarnies, meubles renversés.

En bas, une voiture attendait : il était quatre heures; la journée allait être belle; sur l'azur encore adouci du ciel, le soleil d'or allait luire; le pape jeta un coup d'œil sur sa Rome. Elle dormait peut-être encore; qu'en pouvait-il savoir, puisque la place du Monte Cavallo, cernée de toute part, ne lui présentait que les troupes françaises rangées en bataille, de vraies troupes celles-là, raides, immobiles, le fusil au pied, à la parade : seul Miollis manquait; il était rentré au palais Doria; il n'eût pu essuyer le regard du pape.

Celui-ci cherchait un visage ami. Ne pouvant en trouver, il leva les mains et bénit l'ennemi. Le geste avait de la grandeur.

Radet tenait la portière ouverte, impatient d'être loin lorsque le Trastévère se réveillerait. Le pape s'engouffra dans cette nouvelle prison; le gendarme en verrouilla lui-même la porte, puis d'un vigoureux coup de jarret il se hissa près du cocher. Il était apte à tous les métiers, et il en était fier, car, par une singulière aberration, il se voulut faire peindre prenant son élan vers ce siège de geôlier. On allait sortir de Rome par la porte Pia, et, en longeant les vieilles murailles, gagner la voie Flaminienne après la porte du Peuple. Et maintenant « fouette, cocher! », comme l'écrit un témoin au style pittoresque, la voiture s'ébranle avec son escorte de gendarmes.

Vers cinq heures, les troupes regagnaient leurs casernes, l'attentat consommé. Comme Boniface VIII à Anagni, Pie VII avait connu ses Pilate, ses Hérode et ses Judas.

Sur les murs de Rome on affichera les vers où Dante flétrit l'attentat d'Anagni.

« Je vois dans son vicaire le Christ de nouveau captif
Je le vois de nouveau tourné en dérision
De nouveau abreuvé de vinaigre et de fiel...

« *E nel vicario suo Christo esser catto :*
Veggiolo un altra volta esser deriso;
Veggio rinovellar l'aceto el fele. »

***

Rome se réveilla consternée et indignée : les Français eux-mêmes se montraient fort émus. Si Alberti écrivait au gouvernement de Milan que « tout avait réussi à merveille », certains membres de la Consulta protestaient qu'ils n'étaient pour rien dans l'enlèvement : Tournon devait, à son arrivée, trouver encore chez certains Français des traces d'une très vive indignation; la générale Desvernois, logée avec son mari chez la princesse Barberini, courut se lamenter avec elle de l'événement (1).

Comme à l'ordinaire, le peuple « stupéfait, effaré du barbare enlèvement de son aimé et légitime souverain », resta inactif. Rome était occupée sur tous les points par les troupes. Dans les chambres dévastées du Quirinal, des gendarmes étaient installés. Les cardinaux et les prélats expulsés du palais regagnaient leurs domiciles « tranquillement », dit Miollis (2). Dès sept heures du matin, celui-ci fit comme à l'ordinaire sa promenade à cheval dans Rome et vint à huit heures présider la Consulta où ne s'éleva aucune discussion. On décida simplement de faire passer devant un conseil de guerre un des pillards de la nuit, Costantini. Cette satisfaction parut calmer certaines indignations; dans la soirée, le peuple avait repris ce masque d'impassibilité que Murat et Gaudin prenaient pour de l'indifférence (3); on affichait les adieux touchants du pape à ses sujets, un texte que le prévoyant Pacca avait à tout hasard confié à des fidèles (4). Mais l'affichage en fut fait avec crainte. On vit ainsi, on put croire que l'âme de Rome s'en était envolée, et que le dernier ressort était brisé dans cette ville inerte.

Découragement dans le peuple, soulagement dans le patri-

(1) Alberti, 6 juillet, cité; Desvernois, p. 364; Balbo, p. 385; Mémoires inédits de Tournon.

(2) Miollis, Mémoires inédits.

(3) Murat, 8 juillet 1809, AF IV 1695; Gaudin, 17 juillet, AF IV 1715.

(4) Adieux de Pie VII à son peuple. Collection Falzacappa, Bibl. Vallicellana, t. XIV; transmis au gouvernement français, AF IV 1695.

ciat. Miollis avait pu, le 7 au matin, faire sans être insulté sa promenade dans les faubourgs : le 11, il convia à un bal l'aristocratie qui jusque-là s'y était refusée; elle y vint en foule, « quitte à murmurer à demi-voix et en secret », « parce que, écrit un cruel Romain, il n'y avait plus rien à craindre du gouvernement pontifical bien mort ». On se plaisait à dire que Pie VII avait cédé, embrassé Radet; celui-ci, de retour, accréditait la légende, le prenait de très haut avec ceux qui esquissaient un geste de répugnance (1).

Que ne pouvait-on craindre de ce terrible homme et de tout ce gouvernement, puisqu'ils avaient osé mettre la main sur l'oint du Seigneur?

II

Le pape déporté, il fallait que les débris du gouvernement pontifical disparussent à leur tour. Que le pape consentit, ainsi qu'on l'en conviait, à résider à Avignon, Fontainebleau ou Reims, c'était là que se devaient rendre logiquement ambassadeurs et cardinaux, prélats et généraux d'ordres : que le pape s'y refusât, continuât à revendiquer Rome, il ne fallait pousser que plus activement la dispersion de l'ancienne Curie.

L'ambassadeur d'Autriche Lebzeltern avait le premier cédé aux « insinuations » qui lui avaient été faites; il n'avait pas attendu l'enlèvement du pape, était parti le 14 juin (2); les

(1) Murat, 9 et 10 juillet 1809, Archives de la guerre, armée de Naples. 1819; Alberti, 17 juillet (Cantu, p. 381), raconte que le pape bénit et embrassa en le quittant ce Radet « homme excellent et plein de ressources et de présence d'esprit »; Silvagni, t. II, p. 642. Pour finir, il est presque plaisant de transcrire ici le résumé qu'Anglès (Rapport sur l'Italie, 1810, F7 4435) donne de ces incidents dramatiques : le pape étant gênant, « le gouverneur général lui signifia l'ordre de partir de Rome le 6 juillet et de se rendre à Florence avec le cardinal Pacca dont l'arrestation avait été ordonnée; le lendemain même *du départ*, le parti porté pour les Français se prononça plus librement. » Rien de plus bénin.

(2) Miollis à Fouché, 14 juin 1809, F7 6531.

autres étaient des sous-agents de la France, ministres d'Italie et de Naples; on avait enlevé le ministre espagnol (1), le ministre russe fit à plusieurs reprises mine de s'en aller, resta à Rome à titre purement privé (2).

La liquidation des cardinaux fut plus difficile; il n'en restait que sept après les successives épurations de 1808 et 1809 : Vincenti, Despuig, Casali, Di Pietro, Erskine, Della Porta, Consalvi et, à Spoleto, l'archevêque Antonelli. Consalvi et Di Pietro seuls montraient quelque personnalité. Consalvi en butte, non aux persécutions, mais aux avances de Miollis et de Murat, y opposait maintenant un front de bronze (3). Jusqu'au bout on espéra le gagner et, sans compter sur une trahison impossible, en faire cependant à Rome un agent de conciliation. Il entendit, tout en gardant sa sympathie aux Français, pousser la réserve « jusqu'à paraître impoli, incivil et même ingrat ». On laissa les sept *porporati* méditer jusqu'en décembre 1809 sur le parti à prendre. Ils aspiraient au fond à s'évader d'une situation fausse, mais entendaient néanmoins se laisser enlever. Radet estimait, dès novembre, cet enlèvement nécessaire. « Ces messieurs... minaient clandestinement » le gouvernement français... « Ce noyau de cardinaux était la boussole de l'opposition... Prédicateurs du martyre, ils apitoyaient et intimidaient les consciences » (4). La preuve en était dans l'empressement tous les jours moins grand que mettait cette ville de ténèbres à s'ouvrir à la lumière que, par flots, la Consulta, nous l'avons vu, continuait à verser sur elle.

La difficulté était que la plupart de ces prêtres étaient infirmes : Erskine toujours alité, Vincenti en proie aux hémorroïdes, Della Porta à la phtisie, Casoni à des maux variés et Antonelli plongé dans l'enfance (5). Le 6 décembre, on se

(1) Rapport de Miollis au Bulletin du 2 juillet 1809, AF IV 1506.
(2) Alberti, 5 février 1810, CANTU, p. 406.
(3) CONSALVI, t. II, p. 151-152; Murat à Napoléon, 16 novembre 1809, AF IV 1715.
(4) Radet à Fouché, 20 décembre 1809, F7 6529.
(5) Radet à Fouché, 9 décembre 1809, F7 6529.

décida à leur signifier cependant l'ordre de départ. Di Pietro s'insurgea, refusa; « Sa Sainteté lui ayant confié la délégation apostolique », il ne partirait pour Paris que sur un ordre du pape. Consalvi conforma sa réponse à celle de ce collègue récalcitrant. Miollis multiplia en vain les démarches officieuses : Consalvi se montra inébranlable. Le 10, on livra à Radet ces nouvelles victimes. Deux heures avant l'*Ave Maria*, Consalvi vit entrer chez lui un piquet de gendarmerie au milieu duquel il dut quitter son palais et rejoindre en un carrosse Di Pietro pareillement enlevé. Quelques instants après, ces deux *porporati*, traités d'ailleurs en grands seigneurs plus qu'en prisonniers, roulaient à leur tour sur la route de France.

En dépit de leurs infirmités, Despuig, Vincenti, Casoni, Antonelli, Erskine et Della Porta suivirent les jours suivants la même route sous une escorte que leur faiblesse rendait inutile et presque ridicule.

***

Les généraux d'ordre avaient été plus promptement et plus radicalement *liquidés*. Moines, ils étaient par là plus particulièrement odieux à Napoléon et à ses agents. Miollis les avait donc, au lendemain du coup d'Etat, mis non dehors, mais dedans : Dominicain, Franciscain, Carme, Augustin et autres s'en étaient allé oublier sous les verrous du château Saint-Ange leurs anciennes querelles, « *ayant paru* contribuer le plus aux ferments d'agitation que l'ancien gouvernement avait cherché à répandre » (2). Le 18 juillet, l'Empereur donnait l'ordre de les expédier à Paris : ils en furent ensuite éloignés, puisque, dès septembre, ces hauts moines ornaient de leurs figures insolites Châlons, Laon, Arcis-sur-Aube, Auxerre, Commercy, Vouziers, après avoir voyagé depuis Rome, comme de vulgaires voleurs, de brigade en brigade (3).

(1) Rapport de Radet au Bulletin du 21 décembre 1809, AF IV 1507; Miollis, 16 décembre 1809, F7 6529; CONSALVI, t. II, p. 158-162.

(2) Miollis, 14 juin 1809, F7 6531.

(3) Napoléon à Gaudin, 7 septembre 1809, Correspondance, n° 15767, et

L'état-major de la Papauté dispersé, on enlevait ses bureaux; dès la fin de 1809, on raflait les papiers de la Daterie et de la Pénitencerie avec le personnel, on envoyait les archivistes du Vatican rejoindre leurs cartons à l'hôtel de Soubise « sous bonne et sûre garde ». Privés de papiers nécessaires, les fonctionnaires français de Rome protestèrent vainement, Napoléon entendant suivre jusqu'au bout son idée. Tout ce qui, de près ou de loin, se rattachait à la Papauté, devait venir résider à Paris ou autres lieux éventuellement destinés à la résidence du chef de l'Eglise. L'Empereur sécularisait la Propagande et, sans coiffer la tiare, se l'appropriait. « Mon intention, écrivait-il, est de faire venir à Paris non seulement les ornements pontificaux, mais encore la tiare et autres joyaux servant à toutes les cérémonies du pape... » Le pauvre Costantini, fusillé pour un calice, n'en avait pas tant pris.

Par une suite logique, il fallait que partissent également les prêtres étrangers qui, le pape absent, n'avaient pas de raison plus plausible d'habiter Rome que Vienne, Madrid ou Paris. Plus de séminaires ou de collèges irlandais, allemands, espagnols, portugais, siciliens. Il fallait renvoyer tout ce monde international à ses pays d'origine. La difficulté n'était pas mince; l'indemnité de 150 francs, accordée à chacun d'eux, était dérisoire; à ce prix ils n'eussent pas atteint Gênes; ils étaient d'ailleurs pour la plupart Romains d'adoption, ne se connaissaient plus de famille et de pays même; les 127 Espagnols, les 20 Portugais, anciens jésuites chassés par Aranda et Pombal, tranquilles à Rome, seraient gênants en leur pays; on ne pouvait non plus rendre les prêtres anglais à la grande ennemie; on interna à Plaisance les prêtres espagnols, à Paris les Irlandais, à Naples les Siciliens, et sans cérémonie on jeta sur les côtes de Sardaigne les anciens sujets de Charles-Emmanuel. On ferma les yeux sur la présence, à l'ombre de Saint-Pierre, de prêtres grecs, arméniens, africains et maltais (1). A

le dossier des généraux d'ordres exilés en France, note de Fouché du 18 septembre 1809, etc., F7 6529.

(1) Dal Pozzo à la Consulta, 14 février 1810, AF IV 1715.

cette exception près, Rome était décidément dépouillée de son caractère de Métropolis; car « la France ne pouvait reconnaître le vagabondage titré connu sous le nom de pèlerinages; elle ne pouvait permettre au sein de la seconde ville de l'Empire l'existence d'établissements contraires aux principes qui gouvernent l'Empire. Rome ne devait plus propager hors de son enceinte d'autres principes que ceux qui la rendent le siège et le centre des arts » (1).

***

Il fallait cependant qu'une autorité spirituelle subsistât à Rome. On n'avait point seulement enlevé un prince à son Etat et un chef à l'Eglise, mais un très éminent évêque au premier diocèse de la Chrétienté. Le pape avait laissé au cardinal Di Pietro la délégation apostolique : Di Pietro enlevé la transmit à un prélat subalterne, Di Gregorio, secrétaire de la Congrégation du Concile. Cette délégation n'impliquait pas seulement le droit de gérer le diocèse de Rome, mais dans une certaine mesure la Chrétienté par l'octroi des facultés, dispenses, indulgences. Napoléon ne demandait qu'à avoir à Rome un vice-gérant, mais du seul diocèse. On fit saisir chez Di Gregorio l'anneau du Pécheur qui authentiquait les actes pontificaux; le 30 janvier 1810, le prélat lui-même fut enlevé. Avant de partir, il se désigna de secrets successeurs; ils furent à leur tour exilés (2). C'est ainsi que, « de cascade en cascade », écrit Tournon, la charge de vice-gérant délégué apostolique tomba entre les

(1) Rapport sur les biens fonds propres à former la dotation de la couronne, 1810, O2 1073.

(2) « *Elenco delle Facolta lequale communichiamo al Cardinale di Pietro* » Archives du Vatican, *App. Nap. Italia*, I B; *Delegazione apostolica, Spiegazioni date al generale Miollis*, etc.; Lettre du cardinal di Pietro au capitaine Guyon, 13 juillet 1809; *Dottrinale per le facoltà accordate al Delegato nel* 1809-1810 : *Motu proprio* de Pie VII (*item*, Italia, I B); Miollis à Fouché, au Bulletin du 8 juillet 1809, AF IV 1506; le même, Bulletin du 9 février 1810, AF IV 1508; Ortoli à Champagny, 3 janvier 1810, 1er février 1810, 12 février 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944; Miollis, 16 janvier 1811 (copie lettres inédites du général); BALBO, *Autobiografia*, p. 387; Alberti, 23, 25 janvier, 3 février 1810, CANTU, p. 401.

mains d'un prélat très inférieur, Atanasio. Il n'était ni « un libéral » ainsi que l'écrit Tournon, ni « un hypocrite » ainsi que l'affirmera Norvins : il était un timide. C'était le *Dom Abbondio* de Manzoni à un rang très supérieur, tremblant devant tout ce qui était autorité française et, comme tel, il fut définitivement agréé par Miollis (1).

D'ailleurs, on ne lui reconnut que des pouvoirs restreints, ceux d'un vice-évêque de Rome auquel on devait arracher des mandements et des absolutions fort peu orthodoxes. Il n'y avait donc plus à Rome de représentant, à un titre quelconque, de l'Eglise catholique universelle. Napoléon eût juré qu'on n'en reverrait plus sur les bords du Tibre.

Débarrassée de ce gouvernement de prêtres ainsi dispersé jusque dans ses plus modestes membres, Rome allait enfin entrer sans hésitations, sans regrets, sans réserves dans la voie nouvelle et glorieuse qu'un héros lui ouvrait.

(1) *Misure adottate da Mgr Atanasio per nascondere la qualifica di delegato*, Archives Vaticanes, *App. Nap. Italia*, I B; Alberti, 7 janvier 1810, Cantu, p. 400; Norvins, 3 juin 1811, F7 8888; Tournon, Mémoires inédits.

CHAPITRE III

LE PATRICIAT AU CAPITOLE

Attitude bienveillante de Napoléon vis-à-vis de la Ville dont il s'estime enfin le maître. — La Consulta partage ses sentiments. — De Gérando reçoit les députations des villes romaines. — La fête du 15 août 1809 : les Cours au Capitole; le *Te Deum* de Saint-Louis; les ombres au tableau. — La conquête du patriciat : le Sénat romain; grandeur et déchéance du Sénat Capitolin; la Ville impériale libre; l'empereur désapprouve l'institution d'un Sénat romain; le Sénat devient conseil municipal. — La municipalité : le noble duc Braschi, maire de Rome; les créances de Braschi et l'ombre de Pie VI; un maire décoratif. — Les adjoints : un ci-devant prince régnant adjoint français : Buoncompagni, prince de Piombino; le prince Gabrielli : un rallié qui revient de loin; le duc Sforza Césarini : le petit-fils des condottieri dirige les théâtres et veille aux lavabos. — Trop de barons au conseil municipal : mécontentement des ex-jacobins. — La députation romaine à Paris : histoire curieuse; certificats de médecins et comptes d'apothicaires. La réception aux Tuileries. Le maire de Rome réclame un petit pourboire. — La visite de Joachim Napoléon à Rome : tout un parti pousse l'empereur à installer Murat à Rome; les agents de Naples; enthousiasme organisé; *Franconi* fait son entrée; panaches et galons; séjour fastueux; le gala du *Valle;* visite à Canova. Murat se déclare enchanté et pose derechef sa candidature. L'empereur refuse de comprendre et proroge les pouvoirs de la Consulta.

Durant les derniers mois de 1809, on put croire que le pays, stupéfié par l'enlèvement de son prince, libéré, disaient les Français, du joug que celui-ci, déchu, mais présent, avait fait quelques semaines encore peser sur les consciences, s'allait livrer peu à peu, sans enthousiasme extrême, mais sans résistance aucune au conquérant. Les avances flatteuses, faites par la Consulta à toutes les classes sociales, parurent un instant n'avoir pas été vaines; les députations que les villes de province envoyaient à Rome, la députation que Rome elle-même

envoyait à Paris, faisaient une illusion agréable à des gouvernants que les premiers incidents avaient fort assombris; la visite de Joachim Murat, lieutenant général de l'Empereur à Rome, sembla achever la conquête des cœurs et grossir par le persistant optimisme de la Consulta : ce mouvement d'adhésion parut à Paris si décisif qu'on ne parla plus, dès lors, que d'« organiser la conquête ».

***

Au lendemain même de l'expulsion de Pie VII, l'indifférence apparente qui avait semblé succéder, chez les Romains, à une émotion très vive, avait inspiré de grands espoirs. La Consulta estima sa tâche plus facile, et sa bienveillance pour Rome s'en trouva accrue. Napoléon lui-même, tout à la joie de posséder seul la ville aimée, entendait qu'on l'y rendît moins redoutable que populaire. Il fallait, écrivait-il, « que la Consulta fît tous ses efforts pour contenter les Romains », et que « la réunion n'étant point affaire de finances » — le mot dut assombrir Janet — « il ne fallait pas que le pays éprouvât des charges nouvelles, qu'au contraire ce qu'on appelle la ville de Rome fût libéré autant que possible de toutes les charges et qu'on n'y puisât que ce qui était nécessaire pour la ville ». Pour un regard de Rome, César se faisait Henri IV, tout près de parler de la poule au pot. M. de Gerando estima qu'il avait gain de cause (1).

Ce souriant philosophe recevait depuis la fin de juin les députations des villes qu'attiraient à Rome l'appel officieux du gouvernement, le désir de se faire mieux voir que la ville voisine, et l'ambition de payer de phrases sonores les agents de César. Gerando, préposé à cet office, inondait de son éloquence facile et indulgente, nourrie de souvenirs classiques et débordante d'alléchantes promesses, les députés Volsques, Eques, Albains, Sabins, Etrusques qui s'en venaient de toute part assurer la Consulta « de la satisfaction sans bornes qu'ils éprouvaient d'être réunis au grand Empire ». Velletri, Otricoli,

(1) Napoléon à Gaudin, 29 juin 1809, Correspondance, nº 15471.

Frosinone, Civita Vecchia, Spoleto, Viterbe, Albano avaient ouvert la série des compliments, et, tous les jours, dès lors, la Consulta, entre deux réformes capitales, recevait des députations, Terni, Tivoli, Civita Castellana, Nemi, Veroli, Foligno, Corneto, l'orgueilleux Piperno — S. P. Q. P. — Rieti, Cori, Nepi, et de plus obscures bourgades. Tous les jours, la Consulta voyait défiler les députés exubérants et attendris, maires inquiets, « patriotes » exaltés qui, en 99, affirmaient-ils, avaient sauvé des Français par douzaines, parfois des prêtres libéraux, des bourgeois intimidés, de petits nobles, des gardes civiques et souvent — sans qu'on en fût averti — des chenapans que Pacca avait voulu faire pendre; ils s'exprimaient avec des épithètes laudatives et d'abondants superlatifs sur le plus grand des monarques, « l'illustrissime et doctissime maître des requêtes membre de l'Institut signor de Gerando », sur le très vaillant et très éminent général Miollis; il en venait de la douce Ombrie qui parlaient la belle langue sonore de Toscane; il en venait des âpres montagnes qui dominent les Marais Pontins, s'exprimant dans le dialecte de la Terre de Labour, tout voisin du Napolitain : il y en avait qui étaient les concitoyens du Pérugin, des arrière-neveux de François d'Assise et de Rose de Viterbe et d'autres qui peut-être s'étaient battus près d'Itri sous Fra Diavolo. Mais tous disaient — ainsi qu'on le leur avait soufflé — qu'ils éprouvaient pour l'Empereur affection, dévouement, tendresse, admiration et reconnaissance, chose peu étonnante, car, affirmaient-ils, ils descendaient tous des Scipion et des César. La Consulta écoutait avec joie ces paroles flatteuses; tout au plus Janet eût-il pu faire observer que tout cela était du vent et ne rapportait pas un bajocque (1).

Comme d'autre part, à Rome, la noblesse reparaissait, souriante, chez Miollis où l'on trouvait des sorbets et des gaufres, que Torlonia ouvrait à sa banque crédit aux officiers et que le peuple vivait sans rien manifester, les Français se tinrent pour acceptés.

(1) Procès-verbaux des séances de la Consulta, juin-août 1809, AF IV 1715, et *Journal du Capitole*, juillet 1809.

***

La fête du 15 août pouvait être une manifestation intéressante (1). Elle fut malheureusement celle d'un enthousiasme purement officiel. L'installation des cours et tribunaux, le 14, en constitua les premières vêpres : hermine, robes rouges, galons devaient éblouir le peuple; on fit donc défiler en carrosses découverts juges et conseillers et ils franchirent à pied, cortège majestueux de toges pourpres, la pente qui mène au Capitole où, au milieu des fanfares et des salves, s'installait la justice française. C'était y monter assez vite. « La superbe vue de la cité qui paraissait en ce moment naître à une nouvelle vie, les statues et les monuments qui semblaient s'animer pour prendre part à cet heureux événement, tout accroissait la splendeur et la majesté de ce jour mémorable ». Evidemment le rédacteur du *Journal officiel* avait vu Marc-Aurèle le Juste lever, au sommet de la célèbre pente, sa main auguste pour un geste de bénédiction. Dans la *salle des Horaces et des Curiaces*, qui tient la largeur du palais municipal, la Consulta en uniformes avait reçu le serment des magistrats. On pense si l'éloquence coula à flots : Miollis s'exalta sur le Capitole « d'où sont partis pour se répandre ces lois excellentes qui ont fait de l'univers une seule famille » et il loua en termes enthousiastes le législateur romain. Le premier président Bartolucci, un des rares Romains ralliés, entendit ne point être en reste de politesse : Napoléon seul était capable de ressusciter la loi romaine, il venait de lui donner dans le Code Napoléon sa forme définitive; le magistrat parla de Pallas, de Thémis, protectrices autant que Mars, de l'antique Rome. Son discours fut très long quoiqu'il fît très chaud. On n'eut pour se rafraîchir que le dithyrambe qu'inspira au président de la

(1) Fête du 15 août 1809; SILVAGNI, t. II, p. 655-657; *Journal du Capitole*, 12-20 août 1809; Miollis, 18 août 1809, AF IV 1715; L'inspecteur de la gendarmerie impériale à Fouché, 29 août, F7 6529; Dossier des prêtres de Saint-Louis déportés le 14 août, F7 8887, dossier 1133; ALBERTI, 17 août, CANTU, cité.

Chambre criminelle le code d'instruction criminelle qui, grâce au grand Napoléon, allait épouvanter le meurtrier et venger la victime; on put remarquer avec regret en ce moment l'absence déplorable des représentants du Trastévère et des Monti : à ces accents les stylets seraient tombés de leurs mains tremblantes. Mais le président du tribunal civil n'admit point que le code criminel fût la grande œuvre; le Code civil était le monument impérissable : il était d'ailleurs issu de Rome, et en termes exaltés ce président répéta Bartolucci. Cette débauche d'éloquence eut cependant un terme; on vit les toges rouges, encadrées des gendarmes de Radet, redescendre la pente au milieu de cris qu'entendit seul le rédacteur du *Journal officiel*. C'était une veille austère à un jour de fête.

Ce jour de fête lui-même avait donné lieu à une préparation laborieuse. Un *Te Deum* à Saint-Louis des Français en était la principale attraction : effectivement des carrosses vinrent à grand fracas déposer, sous les voûtes élevées par les Bourbons, les fonctionnaires de Bonaparte qui, dans des fracs surchargés de broderies, s'en vinrent remercier le Très Haut d'avoir fait naître, le 15 août 1769, en un coin de Corse, cet enfant du miracle, et ce *Te Deum* parut admirable au journaliste. Mais ce que le journaliste ne pouvait dire, c'est que la cérémonie n'avait pas eu lieu à Saint-Pierre, parce que le clergé pressenti s'y était refusé, qu'à Saint-Louis même, à la veille du 15 août, les clercs français, tous Bourboniens, avaient — sauf trois — déclaré qu'ils ne chanteraient point, ne paraîtraient point en cette cérémonie, que, pour cette raison, à l'heure même où s'élevait le chant d'allégresse, dix prêtres, expédiés entre des gendarmes, parcouraient les premiers entre Rome et Alexandrie le chemin de l'exil : le journaliste voulut encore ignorer que, sauf une, aucune église de Rome ne s'était acquittée des prières prescrites à toutes et qu'à Saint-Louis enfin « les bons patriotes avaient dû, pour qu'il y eût musique, amener chantres et organiste (1). »

Sans être instruit de ces secrètes menées et encore qu'on eût

(1) ALBERTI, cité.

rendu les objets du Mont-de-Piété, le peuple restait froid : il ne parut s'enthousiasmer que lorsque du château Saint-Ange s'élevèrent les gerbes d'or du feu d'artifice : on entendit alors jaillir de la foule des *Evviva l'Imperatore!* Autre feu d'artifice qui laissait tomber dès onze heures ses dernières étincelles dans les flots bientôt assombris du Tibre.

On essaya cependant de donner un lendemain à la fête : le 16, grande revue à la villa Borghèse; l'attraction était la présence, au milieu des troupes françaises, de la « légion impériale de Rome », « belle jeunesse pleine de désirs », assure le journaliste, tandis que les Romains se réjouissaient de « voir pour la première fois leurs frères réunis sous les aigles de Sa Majesté à l'époque la plus chère à la France ». Ils se réjouissent peut-être plus sincèrement au bal que Miollis offre le soir même au palais Doria et au cours duquel on lance du jardin un aérostat illuminé. Les girandoles ne sont pas éteintes qu'on les rallume le 18, en l'honneur de la Saint-Joachim, fête de Sa Majesté napolitaine, qu'on salue à coups de canons. Tant de poudre, pense-t-on, finira par émouvoir les cœurs.

En province, la fête avait été célébrée avec enthousiasme, écrivait le *Journal du Capitole*, décence, rapportaient les agents, indifférence, affirmaient les lettres privées. A Civita Vecchia, le clergé avait chanté le *Te Deum;* à Pérouse, l'archevêque avait assisté à la grand'messe. — ce qui lui arrivait sans doute tous les ans en ce jour de l'Assomption. On avait tiré en Ombrie de fort beaux feux d'artifices; à Frosinone, cité redoutée, le sous-préfet avait fait, écrivait-on, une entrée triomphale, assertion que Norvins se chargeait, deux ans plus tard, de démentir en termes amers.

La Consulta enregistrait naïvement ces incidents, exacts ou controuvés, comme de capitales victoires.

La principale semblait bien la conquête du Patriciat. La Consulta en tirait un particulier orgueil, estimant avoir su

ingénieusement forger l'instrument de cette conquête. C'était le *Sénat Romain.*

Il fallait être pétri d'esprit classique et vivement hanté des souvenirs de l'antiquité pour avoir songé à installer, dans cette Rome de 1809, un *Sénat Romain;* voulant honorer l'antiquité, on l'allait humilier; le Sénat où avaient siégé les Metellus, les Cornelius et les Julius, allait ressusciter avec des Braschi et sans doute des Torlonia.

De quoi aurait à délibérer ce Sénat? Du meilleur mode d'accommoder un turbot? et s'il ne s'agissait que des affaires de la ville, pourquoi ériger ce conseil municipal en un Sénat?

Parce que, eussent répondu Miollis et ses collègues, Rome n'était point une ville ordinaire, que l'Empereur l'avait proclamée *Ville Impériale Libre,* qu'ainsi il l'avait mise en dehors de toute organisation départementale, de toute juridiction préfectorale et qu'à une situation exceptionnelle, il fallait une exceptionnelle solution (1). Si on les eût pressés, ils eussent ajouté que convier à siéger en un modeste conseil municipal les petits-fils de César, voire même les petits-neveux de tant de papes, leur eût paru osé et qu'il fallait donner à l'assemblée qui siégerait au Capitole un titre capable d'excuser, de provoquer, de récompenser les ralliements. Aussi bien ne prenaient-ils point au sérieux ce titre ronflant : Tournon ne disait-il point qu'il leur avait paru expédient de « laisser à l'ombre de Rome l'ombre d'un Sénat pour veiller sur une ombre de liberté » (2)?

Ils crurent donc faire merveille en arrêtant, le 1er août, que la ville impériale libre de Rome serait doté d'un Sénat Romain, composé de soixante membres, qui serait « chargé de l'administration municipale de la dite ville et de son territoire » et en désignant incontinent la moitié de ses membres (3). A con-

(1) Pensées sur Rome française; la Ville libre impériale (papiers inédits du baron de Tournon); Mémoires inédits du baron de Tournon.

(2) Mémoires inédits de Tournon.

(3) Procès-verbaux de la Consulta, 1er août, 8 août; Miollis à l'Empereur, 7 août; Gaudin à l'Empereur, 19 août 1809, AF IV 1715; *Journal du Capitole,* 9 août 1809; Rapport sur l'attribution du Capitole à la commission administrative du Sénat, 27 janvier 1810, F1e 101, dossier 4.

naître les noms de ces nouveaux sénateurs, on saisit vite que cette institution singulière avait pour unique but de récompenser les patriciens qui maintenant acceptaient de danser chez Miollis. Car, pour quelques noms bourgeois tels que ceux de Bartolucci, de Canova, des négociants Di Pietro et Giorgi, du savant Pessuti, des banquiers Vaccari et Torlonia, le patriciat en avait fourni trente, Albani, Altieri, Lante, Ludovisi Buoncompagni, Barberini, Braschi, Santa-Croce, Sciarra, Caetani di Sermoneta, Massimo, Orsini di Gravina, Gabrielli, Doria, Curte-Lepri, Sforza Cesarini, Capranica, Chigi, Colonna; j'en passe. Tous n'acceptèrent pas, quelques-uns refusèrent expressément; d'autres, sans refuser, ne vinrent pas siéger. Mais la bonne moitié non seulement accepta, mais parut sensible à l'hommage éclatant que le régime issu de 1789 rendait ainsi dès l'abord à l'aristocratie papaline. La bourgeoisie elle-même qui devait, quelques mois plus tard, manifester une vive jalousie, parut admettre que, dans ce Sénat où, aux temps lointains, ne flottaient que les toges laticlaves de l'aristocratie latine, les patriciens fussent autorisés à siéger en grande majorité. La Cité fut flattée d'une institution qui la mettait hors pair, au-dessus de Paris même qui hospitalisait un Sénat, mais n'en possédait point.

L'Empereur vint souffler sur ce beau rêve. Tout d'abord il n'avait jamais pris au sérieux le titre de *Ville Impériale Libre;* il l'avait accordé à Rome dans un moment d'expansion grandiloquente; il y avait vu une formule heureuse qui assurément n'entraînait nullement les conséquences qu'on en voulait tirer. Il n'avait pas besoin des représentations que Tournon lui adressait quelques mois plus tard, pour penser que la situation de Rome, ville autonome, indépendante du préfet « du Tibre » qui y résiderait, ne pourrait sans péril être acceptée ou dans tous les cas se prolonger. Cette situation, il ne l'eût tolérée ni à Hambourg ni à Lubeck, villes cependant habituées depuis des siècles à se gouverner elles-mêmes; il n'entendait point la tolérer à Rome, ville hier serve du pouvoir pontifical, inapte à gérer sans la tutelle préfectorale ses affaires et ses finances. Un Sénat

Romain était par surcroît une manière de maître, un rival futur et nous savons déjà que l'Empereur n'en voulait point. D'ailleurs il y avait une autre jalousie en cause; il existait un Sénat, le Sénat conservateur siégeant à Paris; on y appellerait en temps utile quelques représentants des Etats romains; en attendant, il était ridicule que des patriciens sans personnalité portassent dans l'Empire le titre tant envié que de longs états de service valaient en France à des soldats ou à des administrateurs éminents, plus ridicule encore que ces gens sans mérites assumassent le titre à jamais auguste de sénateurs romains. « On a très mal fait de former ce Sénat et de nommer un président du Sénat sans avoir aucune idée de ce que je veux faire » (1).

L'embarras fut grand; revenir sur cette mesure, c'était blesser le patriciat. « Puisque le Sénat existe, écrit encore le maître, il faut le considérer comme un conseil municipal, y établir un bureau d'administration et s'en servir pour dresser le budget particulier de la ville, *qui sera ensuite arrêté par moi* » (2).

C'était bien faire descendre ces gens « des hauteurs séduisantes de l'antique Curie » qui faisait faire antichambre aux rois, « à la réalité de la loi du 28 pluviôse an VIII », comme le dit, avec un sourire d'ironie, l'aimable Tournon (3), de l'orgueil d'un sénateur de Rome à l'humilité d'un édile provincial, et presque du Capitole à la Roche Tarpéienne.

La Consulta reçut la nouvelle avec soumission, le patriciat avec cette terrible impassibilité qui s'éclairait à peine du sourire amer des déceptions secrètes. On dut, pour lui adoucir ce mécompte, recourir à une fiction. Le Sénat, qui ne fut jamais ni installé ni même constitué, fut censé avoir délégué une *commission administrative*, véritable conseil municipal. Braschi, qui avait accepté de présider le Sénat, se résigna, avec une indifférence affectée, à échanger la toge laticlave contre la

(1) A Gaudin, 10 septembre 1809 (Lecestre, p. 361, n° 522).
(2) Même lettre.
(3) Mémoires inédits de Tournon.

modeste écharpe tricolore et devint maire de Rome (1).

Plus tard on cherchera d'autres dédommagements; installant le conseil municipal, le préfet Tournon s'épuisera à prouver à ces gens déçus qu'un conseiller municipal de Napoléon dépasse encore de cent coudées un sénateur d'Auguste (2). *Bene! benissimo!* disent les bouches, mais il y a au coin de la lèvre la petite contraction qui trahit encore la déconvenue et réserve l'avenir.

Cette affaire du Sénat fut une nouvelle bévue ajoutée à d'autres.

***

Elle eut une conséquence immédiate : ce qui avait paru admissible lorsqu'il s'agissait d'un Sénat, cette prééminence presque exclusive donnée à la noblesse, se trouva par la suite fort peu acceptable; le conseil municipal reçut de ce fait une couleur aristocratique beaucoup trop prononcée. Mais après tout l'Empereur était-il pour quelque chose en cette faute, et où la Consulta eût-elle trouvé — en dehors de dix noms — les bourgeois intelligents que Rome, nous l'avons vu, ne lui pouvait donner? Il était cependant facile à l'adversaire de se servir des apparences pour montrer comment ces grands démocrates de Français savaient appliquer leurs principes, et l'on n'y manqua pas; les nouveaux membres de la municipalité ne brillant point par une intelligence incontestée des affaires publiques, rien n'excusait ces choix, rien que le désir de rallier des noms ronflants.

Le chef de cette municipalité fut le noble duc Onesti Braschi, prince de Nemi et dix autres lieux, grand d'Espagne et ex-chambellan du roi de Sardaigne. Il était le propre neveu de Pie VI, et la victoire paraissait grande qui avait arraché à cet héritier du dernier pape défunt un acte d'adhésion aussi

(1) *Journal du Capitole* du 4 novembre 1809; Rapports sur les attributions de la commission administrative, F1e 93, 2e dossier.

(2) *Journal du Capitole*, 16 avril 1810.

éclatant. Il avait été fort riche, mais la République romaine avait confisqué une partie de ses biens et fortement entamé l'autre. Ayant plus que personne goûté, suivant le mot de Salicetti, les déplorables inconvénients qui peuvent résulter du rôle de l'enclume, il préférait être, en cette seconde aventure, du côté du marteau. Pie VII n'avait pu le dédommager et lui payer des créances que le duc entendait recouvrer sur l'Etat, près de 200,000 francs qui lui étaient d'autant plus nécessaires qu'une gestion médiocre de ses biens le mettait, en 1809, dans un réel embarras. Il entendait que le nouveau gouvernement, en échange de sa précieuse adhésion, lui remboursât ses écus. Quant à se croire tenu à la fidélité vis-à-vis du pouvoir déchu dont il avait, quinze ans auparavant, tiré ses millions, il ne fallait point demander une délicatesse si étrange à ce parvenu qui, de très petit bourgeois, avait été fait prince de Nemi, dernier bénéficiaire du népotisme — et l'un des moins dignes.

Ce bel homme à la noble figure, un Apollon descendu de son Belvédère et que l'âge n'avait point éprouvé — il était sexagénaire, — était fort représentatif : il avait l'œil vif, la taille haute, les dents acérées, des manières fort galantes, des aventures choisies et une remarquable absence de scrupules. Sceptique, il n'éprouvait pour le gouvernement auquel on l'estimait rallié « ni attachement, ni aversion ». Prudent, il sut ne rompre aucun des liens qui l'attachaient à l'aristocratie opposante. Il était d'ailleurs fort ami des prêtres et parfaitement odieux aux « patriotes », fort marris de voir en si haute situation, grâce aux Français leurs amis, ce neveu d'un pape détesté, longtemps qualifié par eux d'abus vivant, qu'ils avaient menacé de mort et pillé en 1798, et à qui ils ne le pouvaient pardonner.

Fiers de le posséder, les Français « le faisaient parader dans toutes les occasions ». On ne le pouvait guère utiliser qu'à cette parade, car il était « de talents bornés », ayant reçu l'éducation médiocre et passé sa vie dans la laborieuse oisiveté de ses congénères. Mais il fallait néanmoins user avec lui de ménagements, car il était vaniteux, susceptible, en bons termes avec Tournon à la condition que celui-ci « prît un soin extrême de lui dérober

sa supériorité administrative », en relations plus froides avec Miollis qui ne savait point assez dissimuler le mépris que ce rude soldat avait pour ce vieux bellâtre, plus mal encore avec Janet qui le déclarait un maire incapable et, ce que Braschi pouvait moins pardonner, se refusait à lui régler ses créances (1).

Ce n'était pas son premier adjoint qui pouvait réconcilier les « patriotes » égalitaires de Rome avec la municipalité dont les gratifiait le « Robespierre à cheval ». Cet adjoint n'était rien moins qu'un ancien prince souverain, petit-neveu de trois papes au moins, prince du Saint-Empire et l'un des plus fortunés barons romains : don Luigi Buoncompagni-Ludovisi, « prince de Piombino, duc de Sora et de vingt autres places ». On l'avait jadis dépouillé de Piombino, devenu fief de l'insatiable Elisa Bonaparte (2), et c'est une étrange mentalité à imaginer que celle de cet ancien souverain acceptant du gouvernement qui le spolie une situation d'adjoint, et quelques mois plus tard, la place subalterne de trésorier de la liste civile à 13,000 francs par an. La raison : ne pas compromettre, en se brouillant avec le maître, une fortune déjà menacée. Fallait-il que ce « manque de dignité » que l'on remarquait chez ce haut baron, eût surtout sa raison dans un manque complet de caractère, pour qu'il restât un seul jour fonctionnaire d'un gouvernement qui, ne lui permettant même pas de se parer platoniquement de titres qui lui restaient chers, lui faisait défendre, par un de ses policiers, de se faire annoncer dans les salons comme duc de Piombino et de Sora : « facile à vivre », écrit-on de lui; nous le croyons sans peine. Au demeurant, gardant dans cet avilissement politique une grande finesse, il promenait à travers les délibérations du Capitole, les cérémonies officielles et les bals de Miollis, le sourire narquois d'un homme qui a pris le parti de désarmer la raillerie en la prévenant. Epoux léger d'une Odescalchi « d'une beauté sèche, mais spirituelle et

(1) Diaire de Benedetti, 28 avril 1808, SILVAGNI, t. I; Mémoires inédits de Tournon; Janet, 22 octobre 1810 (papiers du baron Janet, Archives des affaires étrangères); Eugène à Napoléon, 29 août 1809; AF IV 1715; Note sur le maire de Rome, et Tournon, 10 octobre 1812, F1b II, *Rome*, 2.

(2) MASSON, *Napoléon et sa famille*, t. III, p. 56-57.

agréable », elle-même petite-nièce d'Innocent XI, il était bien au Capitole le représentant de l'aristocratie la plus éminente et, par sa soumission aux ordres du maître qui l'avait mortifié, humiliait en sa personne aux yeux de Rome entière trois papes, ses oncles, qui avaient tenu tête à Henri IV, Richelieu et Louis XIV (1).

Au moins ce souverain, déchu aux fonctions d'adjoint, ne se connaissant point d'opinions, n'en sacrifiait-il pas. Mais le vieux prince Gabrielli était un « réacteur » avéré; il servait un gouvernement qu'il abhorrait en secret; son fils, personnage ambitieux, ardent, *strugforlifeur*, dirait un de nos romanciers, d'opinions moins assises, désireux d'être sous n'importe quel régime fonctionnaire, dignitaire, prébendier, avait poussé le père à se sacrifier. « Ennemi féroce des Français et de leurs amis », écrivait-on de lui : le fait est qu'en 1799, il avait été membre de la junte napolitaine qui avait pendu et fusillé pêle-mêle les suspects de jacobinisme et de libéralisme; il venait donc de loin ; la Consulta tenait son adhésion pour d'autant plus précieuse, et ce dévot vieillard, à l'aspect vénérable, semblait, sous l'écharpe aux trois couleurs, baptiser cette païenne, la Révolution française (2).

Le troisième adjoint, le jeune duc Sforza Cesarini, descendant des Sforza de Milan, des comtes Santa Fiora, revenait de moins loin. Petit-fils de *condottieri*, il avait gardé dans le sang la fièvre d'aventures et l'absence de scrupules qui caractérisaient ses illustres ancêtres. Tout jeune, il avait « fait le jacobin », fraternisé avec les révolutionnaires, jeté en 98 ses titres et blasons au feu de la Liberté, et, dans la suite, réduit par le retour du pape à des distractions moins idéalistes, brûlé au pied des belles une fortune qui était, de ce fait, disait-on, en 1809, gravement compromise. Séduisant, sémillant, amoureux, il avait de l'esprit, ne manquant que d'instruction et de caractère. Sous Pie VII, qui lui avait pardonné sa crise de jacobinisme, il avait eu le monopole des théâtres d'opéra; on lui laissa, en

(1) Mémoires inédits de Tournon; Norvins, 27 mai 1811, F7 6532.
(2) Ortoli à Testi, 18 avril 1810, Cantu, p. 403; Mémoires inédits de Tournon; Eugène à Napoléon, 29 août 1809, AF IV 1715.

qualité d'adjoint, la surveillance de l'art dramatique à Rome; il s'en acquitta avec grâce. Maître Jacques du régime franco-romain, il fut non seulement troisième adjoint, mais colonel de la garde nationale et gouverneur du palais impérial; ce fils des grands *condottieri*, souverains de la Lombardie, administra avec une légèreté souriante, du haut du Capitole, les théâtres de Rome et, dans les chambres du Quirinal, le mobilier — même le plus modeste — de l'Empereur, passant de la direction des ballerines et des ténors à celle des ébénistes et des faïenciers (1).

***

Ce quatuor municipal était fort brillant; il le paraissait trop. Le peuple, en admettant qu'il tînt cet état-major pour sincèrement rallié, ne le pouvait suivre dans une adhésion qu'il appelait une trahison. « Ces nobles, disait-on, n'avaient accepté ces places que pour libérer leurs fils de la conscription (2). » Les « démocrates » murmuraient que ces « grands seigneurs ne connaissaient point les besoins du peuple », que, par surcroît, ils restaient entre les mains des prêtres » et, par ce fait, « voués à la trahison » (3). Le fait était que les uns et les autres eussent en secret avoué, devaient plus tard affirmer qu'acceptant de l'usurpateur les places de maire d'adjoints et de conseillers municipaux, ils les avaient voulu simplement enlever aux amis du docteur Angelucci; ils avaient administré Rome, assureront-ils, pour la sauver des « patriotes » et presque des Français, et, de fait, ils seront presque constamment en conflit avec le directeur général de la police, le préfet et l'agent financier (4). Ces ralliés se poseront un jour aux yeux du pape restauré comme

(1) Mémoires inédits de Tournon.

(2) Ortoli, 22 mars 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944.

(3) Norvins à Anglès, 2 août 1811; Norvins à Desmarets, 18 avril 1811, F7 6531.

(4) Miollis à Savary, 11 septembre 1811, F7 6531; Janet, 22 août 1810, papiers Janet, Archives des affaires étrangères; Mémoires inédits de Tournon.

ayant, par un feint ralliement, bien servi la chose romaine.

Ils servaient moins bien la chose publique, si l'on en croit leurs contrôleurs, Tournon, Janet et Norvins, qui les tenaient pour incapables de gérer sérieusement des finances et une police; Miollis cependant, sachant plaire à l'Empereur, dès lors en pleine crise d'*aristocratisme*, a bourré de nobles non seulement le conseil municipal, mais encore le conseil général du département. C'est pitié de voir ces pauvres gens, dont nous avons dit la piètre instruction, se débattre dans les redoutables problèmes des centimes additionnels et de la voirie départementale. Mais ils faisaient aux yeux de l'Empereur une façade qui, l'éblouissant, lui dissimula quelque temps les murmures que la misère ne tardera guère à arracher à Rome.

***

Il va sans dire que la députation chargée, dès août 1809, de porter aux pieds du trône, aux Tuileries, l'hommage reconnaissant de Rome, fut presque exclusivement composée de patriciens. Ce ne fut d'ailleurs pas sans soulever le très vif mécontentement des anciens jacobins tous les jours plus exaspérés. Ils pouvaient l'être, car même au moment où, le pape étant encore au Quirinal, la noblesse se dérobait, Miollis n'avait paru nullement disposé à faire appel aux vaillants qui, jadis, sous Berthier avaient imposé à Rome la liberté française (1).

La noblesse s'était dérobée aussi longtemps qu'elle avait pu à la mission dont on entendait l'investir; Chigi faillit devenir fou à la nouvelle qu'on pensait à lui, — il devait plus tard se montrer plus accommodant — et, ce qui était bien Romain,

(1) Sur ces incidents relatifs à la députation : Miollis, 4 août 1809, AF IV 1715; Eugène à Napoléon, 29 août 1819, AF IV 1715; Miollis, 19 octobre 1809, au Bulletin du 8 mars 1810, AF IV 1508; Notes sur la députation, juillet 1809, AF IV 1715; Procès-verbaux de la Consulta, 6 et 8 août 1809, AF IV 1715; Gaudin à l'Empereur, 4 novembre 1809, AF IV 1715; Braschi à Degérando, 1er décembre 1809, F1e 93, dossier 2; Alberti, 24 juin 1809, CANTU, p. 377; Ortoli, 5 août 1809, CANTU, p. 384; Alberti, 7 août 1809, 9 août 1809, 12 août 1909, 16 août 1809, 25 août 1809, CANTU, p. 385-387.

Spada, le libéral prince Spada, alla demander au cardinal Di Pietro, qui la lui refusa, l'autorisation de s'en aller saluer à Paris l'« usurpateur de Rome ». Soudain — alors que tant de patriotes se déclaraient bien portants — vingt patriciens se trouvèrent atteints des maux les plus variés; aucun, au dire des médecins, n'eût pu supporter le voyage et passer les Alpes. A la fin et après de pénibles négociations, Braschi, toujours complaisant, se dévoua et quelques autres, — malgré leurs maux —, en face de véritables menaces : Aldobrandini, frère de Camille Borghèse, avait d'autant plus volontiers accepté qu'il commandait en France, où il s'allait marier, le 4e cuirassiers; Gabrielli, toujours poussé par son fils, se résigna à témoigner sa joie sincère de vivre sous le régime qu'en secret il abominait; le Colonna d'Avella, chambellan de Murat, plus dévoué au roi de Naples qu'à tout autre, le prince Spada, après des hésitations qui étonnèrent chez cet ancien grand seigneur jacobin, le prince Santa Croce, le « solide banquier » Torlonia, le comte Mariscotti, gendre de Braschi, le chevalier Falconieri « homme tranquille » acceptèrent, trouvant seulement mauvais qu'on leur adjoignît le bourgeois Palombi. Il y avait quelque ironie à constater que la députation qui, le 3 août, acceptait la mission de « porter aux pieds du trône l'hommage de fidélité et de soumission du peuple romain », comptait pour membres éminents, avec Braschi, Gabrielli, Colonna et Spada, un neveu de Pie VI, un ancien membre de la junte anti-française de 98, un chambellan de Murat qui eût plus volontiers porté l'hommage de fidélité au *Palazzo Reale* de Naples et un jacobin extrêmement repenti. Ne leur devait-on point quelque reconnaissance pour avoir passé par-dessus leurs scrupules — et leurs terribles maladies du mois passé?

Les certificats de médecin furent alors remplacés par des notes d'apothicaires. Cinquante mille francs étaient trop peu : c'était le crédit affecté. Il était dépensé par les députés avant qu'ils eussent quitté Rome : à la veille du départ, ils n'avaient plus, affirmaient-ils, un bajocque vaillant, ayant voulu tailler à leurs valets des livrées dignes du grand Empereur; il ne leur

restait rien pour leurs propres livrées. Janet, prudent argentier, se fâcha, mais dut doubler la somme, car l'automne approchait sans que ces gens se décidassent à partir. Mieux munis d'argent français, ils prirent en octobre le chemin de Paris.

Ils furent reçus par l'Empereur, le 16 novembre, aux Tuileries. Il leur fit bon visage : ils étaient Romains, comme tels infiniment séduisants pour Napoléon, et de plus presque tous parents des grands pontifes, flatteuse considération. A la harangue de Braschi, un peu trop humble, l'Empereur répondit avec une bienveillance au style grandiloquent : « Messieurs, mon esprit est plein des souvenirs de vos ancêtres — (nous savons à quel point l'Empereur disait vrai). La première fois que je passerai les Alpes, je veux demeurer quelque temps dans votre ville. Les empereurs français, mes prédécesseurs, vous avaient détachés du territoire de l'Empire et vous avaient donnés comme fief à vos évêques. Mais le bien de mes peuples n'admet plus aucun morcellement. La France et l'Italie tout entière doivent être dans le même système. D'ailleurs, vous avez besoin d'une main puissante. J'éprouve une singulière satisfaction à être votre bienfaiteur. Mais je n'entends pas qu'il soit porté aucun changement à la religion de nos pères : fils aîné de l'Eglise, je ne veux point sortir de son sein. Jésus-Christ n'a pas jugé nécessaire pour Saint-Pierre une souveraineté temporelle. Votre siège, le premier de la Chrétienté, continuera de l'être. Votre évêque est le chef spirituel de l'Eglise comme j'en suis l'Empereur. Je rends à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César (1). »

Encore que Braschi eût tiré quelques millions et son duché de cette souveraineté temporelle que Jésus-Christ avait « jugé nécessaire » de confier sinon à saint Pierre, tout au moins à Pie VI, le noble duc approuva fort ce discours. Il méditait cependant un nouvel appel de fonds, et le fit bien voir en réclamant dès le lendemain un supplément aux « petits fonds (ils montaient alors à 200,000 francs), mis par la Consulta à la disposition des députés ». Ceux-ci avaient à peine pu se rembour-

(1) Harangue aux députés romains, 16 novembre 1809, Correspondance, n° 16007.

ser de l'achat de leurs « voitures » et, au cours d'un long séjour à Paris, « n'avaient rien épargné pour contribuer à la convenance de leur représentation. » Ils tendaient donc derechef la main, en très hauts *pifferari* qui, ayant bien chanté, demandaient « *un soldino* ».

A lire cette nouvelle requête, l'Empereur dut songer que ce beau maire de Rome, demandant « la bonne main », représentait assez bien une population qui mendiait, disait-on, plus que de raison. Ces patriciens « neveux » traitaient l'Empereur en Pape et presque en oncle : Napoléon accorda le « soldino », et la Légion d'honneur à foison.

***

Au fond, tous ces noms ronflants inscrits sur les listes du Sénat mort-né, du conseil municipal, du conseil général et de la députation romaine, ne faisaient point illusion à l'Empereur, autant que Miollis le pouvait croire. L'œil perçant du souverain commençait à chercher et trouvait sans peine, derrière cette fantasmagorie nobiliaire, la réalité, qui n'était point agréable. La « stagnation », le mot était dans tous les rapports et dans toutes les bouches, et il convenait à cet état de morne indifférence, d'apathie dédaigneuse qu'on remarquait chez le peuple dans toutes ses classes; Gerando prêchait, mais Janet n'osait point entreprendre, tant ce peuple se hérissait sans motifs appréciables, la liquidation financière. En vain les sous-préfets avaient-ils pris texte de la conclusion de la paix, en octobre 1809, pour tirer de nouveaux pétards; ils avaient fait long feu (1). Ce peuple ne payait le grand monarque qui l'avait bien voulu adopter, ni en enthousiasme sincère, ni en écus comptants. La Consulta, disait-on, s'endormait ou, devant une situation embarrassante, se démoralisait.

Ne voulant point se rendre à Rome, Napoléon pressait

(1) *Journal du Capitole*, 11 novembre 1809; Correspondance des sous-préfets, octobre 1809, F1e 140.

Murat d'y paraître. Lui, nous l'avons dit, ne voulait y entrer qu'en maître incontesté.

Joachim, au fond, était dans des sentiments tout pareils. Il avait laissé à d'autres, Miollis, Radet, et parmi ses serviteurs Salicetti, Pepe, Pignatelli, les besognes fâcheuses, décevant ainsi le plan de l'Empereur qui eût peut-être aimé voir son ambitieux beau-frère compromis. A la veille de l'expulsion du pape, comme à celle du coup d'Etat, Joachim s'était dérobé et, ayant successivement promis de présider aux deux journées, s'était finalement excusé. La besogne faite, il parla de « s'établir à Rome où, ajoutait-il, l'administration ne marchait pas aussi bien qu'on pouvait le désirer (1)». Mais il entendait ne trouver à Rome comme seul gouvernant que Salicetti; celui-ci était revenu à Naples à peu près brouillé avec Miollis; Murat offrait de le renvoyer, unique vice-roi qui préparerait la venue de son maître. Peut-être se défiait-il de l'hostilité soupçonnée de Miollis; il entendait qu'on chauffât l'enthousiasme du peuple: un *fiasco* eût humilié ce grand acteur. Et tout en parlant encore, le 7 septembre et le 4 octobre, de se rendre à Rome où, dit-il, sa présence devient tous les jours plus nécessaire, il attend que Salicetti, chargé de nouveaux pouvoirs, y revienne préparer à son prince une entrée triomphale (2).

Il attendit en vain; Salicetti ne fut point convié à revenir siéger au palais Farnèse; mais il avait laissé à Rome sa monnaie, la bande corse qui le renseignait, soulevait l'opinion contre la Consulta et continuait à faire voir dans l'arrivée de Murat, dans le gouvernement du grand Joachim Napoléon à Rome, le commencement d'une ère nouvelle; les deux meneurs semblaient bien alors le consul de France, Ortoli, resté à titre d'agent sans mission définie, protégé de Fesch, son compatriote de Corse, un ami de Lucien, puis de Murat (3) et cet autre Corse, Olivetti, préfet provisoire de Trasimène, cousin de Salicetti et que, faute

(1) Murat à l'Empereur, 20 juin, 31 août 1809, ministère de la guerre, armée de Naples.

(2) Murat à Napoléon, 7 septembre 1809, AF IV 1685.

(3) Ortoli, Archives affaires étrangères, *Rome*, 492, f. 148.

de Maghella que Naples eût voulu imposer comme directeur de police à Rome (1), Salicetti entendait dans la place, alors confiée provisoirement à un adversaire, le jacobin Piranesi, tenu par la coterie corse-napolitaine pour un agent du Beauharnais détesté (2). Des agents plus humbles s'agitaient : le Corse Serofani, qui renseignait en même temps Fouché alors très favorable à Murat, et, à Naples, le ministre De Gallo, sur la moindre faute de la Consulta, Crivelli, chargé d'affaires de Naples que Murat, sans motifs appréciables, avait laissé au palais Farnèse (3), Zuccari, plus ou moins officiellement vice-consul de Naples, personnage obscur qui, après avoir intrigué quatre ans durant, jouera dans les dernières pages de ce récit un rôle singulièrement important; par surcroît, toujours sur la route de Viterbe ou de Spolète, des officiers napolitains qui, avec ou sans troupes, vont en France ou en viennent, et qui tous chantent les louanges du glorieux roi Joachim, soldat légendaire, monarque incomparable et populaire, l'homme que de grands destins attendent.

Le 1er novembre, il sembla bien que ce grand souverain était décidé à venir à Rome; la Consulta, qui le savait délégué par l'Empereur, l'attendait avec anxiété, défiance et respect. La bande corse exultait; Ortoli écrivait à Gallo que « la seule nouvelle de l'arrivée du roi à Rome a animé les esprits qu'une suite de circonstances avaient découragés; » et, méchamment, il ajoutait que la Consulta, jusque-là inactive, s'agitait, si affairée qu'elle donnait à sourire aux habitants. « Le seul bruit de la présence du roi a secoué plus dans un moment les opinions que les travaux de la Consulta depuis six mois (4). »

Il n'y parut pas dès l'abord, et cette fameuse « popularité » dont, aux dires de tant de gens, le brillant Joachim jouissait à Rome, sembla ne s'exprimer ni par voix ni par gestes; la commission municipale ayant, par un placard énorme, donné à qui

(1) Salicetti à Fouché, 10 juin 1809, F7 6531.

(2) Il était fils du célèbre antiquaire et, ayant été compromis dans les événements de 1798, avait vécu exilé à Paris. (Note sur les fonctionnaires de Rome, F1b II, *Rome*, 1.)

(3) Ortoli, 21 février 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944.

(4) Ortoli à di Gallo, 1er novembre 1809, copie AF IV 1715.

voudrait la permission d'illuminer « avec des torches et lampions » pour la venue du roi de Naples, et Piranesi, commissaire général de police, ayant, sans doute de fort mauvaise grâce, fait mettre en vente de superbes lanternes aux armes de Joachim, l'ami des Beauharnais constatait avec une feinte tristesse que « les habitants avaient cru devoir s'exempter d'illuminer et que les fabricants de lanternes n'en avaient point débité. » Pour faire illusion à Sa Majesté, trente porteurs de torches circuleront à cheval autour de sa voiture : la police payera l'enthousiasme (1).

***

Le roi fit son entrée à Rome le 10 novembre au soir, entouré des autorités qui étaient allés à sa rencontre jusqu'à Albano. A la lueur des torches payées par le prévoyant Piranesi, on vit « un homme de taille haute et bien prise, portant bien une tête coiffée de beaux cheveux, les yeux petits, les lèvres très grosses, le teint olivâtre, un certain vernis d'audace harmonisant ces traits irréguliers et dénotant un grand courage, gâtant cette nature par l'afféterie de sa pose et de son costume. Sa chevelure bouclée, poursuit le témoin de cette scène, retombait sur le collet de son habit qui, lui-même s'abaissait et se retroussait pour laisser voir son cou ordinairement nu. La coupe de son habit sentait la chevalerie et ses bottes de cuir jaune achevaient de rappeler le siècle de Louis XIII. Tout cet ensemble de son attitude de spadassin rendaient très juste le titre de « *Franconi couronné* qu'on lui avait donné » (2). Il portait un habit de velours vert brodé d'or et pour cent écus de plumes à son chapeau (3). Autour de lui cavalcadait un état-major napolitain

(1) Avis de la municipalité, placard imprimé, F1e 140; Piranesi à Gerando, 9 novembre 1809, F1e 140.

(2) Mémoires inédits de Tournon.

(3) Il faut rapprocher de la description de Tournon les lettres où Hue de Grosbois décrit en novembre 1810 le costume fantastiquement somptueux que revêt Murat pour la chasse : Louis XIII, dit Tournon, François Ier, dit Hue de Grosbois; Franconi résume assez bien l'impression finale.

multicolore, galonné, empanaché à l'image du maître, riant, criant, caracolant, rutilant. A côté de tous ces polichinelles, vêtus à la mousquetaire, Miollis, avec sa figure couturée et son habit toujours simple, faisait assez triste figure. Murat, enchanté, montrait dans de larges sourires ses belles dents blanches, étalant le long des voies romaines, avec un vrai transport et beaucoup de grâce, sa « noblesse théâtrale ».

A la porte Saint-Jean, en l'absence de Braschi alors à Paris, Buoncompagni l'avait harangué; le roi s'était montré sensible à l'hommage d'un homme dont précisément il détenait un des duchés, Sora. Il alla loger, en remontant le Corso, au palais Borghèse, que lui prêtait le prince Camille, son beau-frère. C'est là que, le lendemain, il reçut, toujours fastueux, avenant, condescendant et emphatique, les députations, les autorités françaises, les officiers, les « sénateurs » qui n'étaient point encore déchus. Il avait même émis la singulière prétention d'y voir accourir les quelques cardinaux, alors encore à Rome, dont il se disait fort estimé, et, de fait, il semble bien qu'il fallut quelque courage à Consalvi pour résister « aux mille avances » dont Murat le combla (1).

Le même jour, il passa les troupes en revue sur la place Saint-Pierre : l'ombre de ce monument ne lui paraissait point écrasante, car, devant le grand Saint-Pierre, le grand Joachim parut dans l'éclat stupéfiant d'un costume où à la pompe d'un roi Napolitain, s'alliait la fantaisie d'un écuyer de cirque, plumes en cascade, torsades d'or, pelisse fourrée, galonnée, sabre turc, cheval au harnachement étincelant. Miollis lui ayant présenté les troupes, il eut un sourire pour chaque corps et particulièrement pour la troupe romaine composée de soldats pitoyables, mais de précieux citoyens; puis il alla visiter le château Saint-Ange où, quatre ans plus tard, il devait tenir assiégé le général qui, toujours assez froid, l'accompagnait en sa tournée.

(1) Sur Murat à Rome : Tournon à ses parents, 23 novembre 1809 (papiers inédits); Murat à Napoléon, 11 novembre, AF IV 1715; X. Serofani à Fouché, 17 novembre, F7 6531; Mémoires inédits de Tournon et de Miollis; *Journal du Capitole*, 11-19 novembre 1809, nos 58-62; G. Pepe, *Mémoires*, p. 113; Consalvi, t. II, p. 157.

On illumina, ce soir du 11, la coupole de Saint-Pierre, cependant qu'au théâtre *Valle*, un gala groupait sous les yeux ravis du roi les plus grands noms et les plus belles épaules de Rome : il se montra aussi sensible aux charmes de l'amour qu'aux séductions de l'orgueil.

Aussi le vit-on se prodiguer, le lendemain, au cours d'un bal offert par Miollis au palais Doria, auprès des patriciennes enchantées et peut-être égayées. Le mousquetaire se fit troubadour; il plut. Miollis lui-même se laissait dérider. Tournon restait sous le charme. Le nouveau préfet de Rome accompagna le roi à Civita Vecchia, le ramena à Rome où une nouvelle fête au palais Doria lui permit d'exercer sa séduction sur les représentants des deux départements. Après un dîner de quatre cents couverts, un feu d'artifice sans précédent embrasa le palais, à la grande joie du peuple qui cria : « Bravo! ». Murat prit le mot pour lui, cessa un instant de danser et salua le peuple amusé.

Il se prodigua le lendemain, visita les musées du Vatican, se rendit chez Canova. Le sculpteur, croyant lui plaire, lui fit les honneurs de la statue presque achevée de l'Empereur; sans méchantes intentions, il lui montra le médaillon qu'il venait de dessiner où, au revers de l'effigie impériale, un aigle prenait son vol la couronne d'Italie entre ses serres, avec la devise : *Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche!* Murat comprit-il l'avertissement? Il repartit grisé d'encens et d'ambition.

***

A l'entendre, un seul de ses regards avait tout à la fois séduit, converti, bouleversé Rome, donné du cœur à la Consulta et enflammé ses sujets. Vingt-quatre heures après son arrivée, sortant du gala de l'Opéra, il laissait, dans une de ces lettres fantastiques, qu'au risque d'une rebuffade il écrivait parfois à l'Empereur, déborder une joie délirante : Rome était à ses pieds, il la mettait aux pieds de l'Empereur. Son arrivée avait produit « une véritable secousse »; sa satisfaction le rendait indul-

gent : les membres de la Consulta « étaient des gens de mérite et de probité, mais froids »; il leur manquait un chef à poigne; Salicetti lui paraissait plus que jamais le seul qui pût gouverner Rome; du reste, toujours rusé, il ne veut point effaroucher l'Empereur, feint la modestie. « Je n'ai entendu que les cris de « Vive l'Empereur! » Il faut battre le fer; Salicetti s'impose ou, à son défaut, Maghella ou Olivetti à la police.

La coterie s'exclame avec un enthousiasme démesuré : « une étincelle électrique a rallumé l'espérance dans tous les cœurs! » l'accueil fait à toutes les classes par l'irrésistible Joachim « a effacé jusqu'aux dernières traces de l'excommunication du pape ». On demande « une cour à Rome » avec un prince qui la vienne tenir de temps à autre; c'est le mot d'ordre, c'est le refrain. Salicetti gouvernant Rome, Murat y viendra tenir la cour : puisqu'il emporte les cœurs, pourquoi ne lui point faire cadeau de ces quelques cent mille âmes?

Napoléon répondra qu'il entend bien qu'il y ait une cour à Rome « plus brillante et dépensant plus d'argent que celle du pape (1) », mais il laissera en blanc le nom du prince qui s'en viendra présider cette cour au Quirinal. Le séjour fastueux de Murat à Rome, l'enthousiasme qu'il assure avoir provoqué, la séduction qu'il paraît effectivement avoir exercée, sont autant de motifs pour Napoléon d'écarter l'idée que toute une coterie veut lui imposer. Murat, lieutenant-général de l'Empereur à Rome, ne garde même pas au delà de l'hiver de 1809-1810 ce titre d'ailleurs vague et platonique. Il ne doit rester qu'un brillant visiteur. Un mois après sa visite, une mystérieuse et terrible catastrophe lui enlevait l'agent principal de l'intrigue romaine : Salicetti mourait, le 12 décembre 1809, d'une mort foudroyante dont l'artificieux Maghella seul eût pu sans doute livrer le secret (2). La politique de Murat à Rome en resta paralysée pour de longs mois.

(1) A Murat, 23 novembre 1809, Correspondance, 10024.
(2) Cf. la lettre affolée de Murat et les rapports joints, 13 décembre 1809, AF IV 1685.

***

La Consulta continua à régner. L'Empereur ne lui avait point ménagé les signes de son mécontentement. Le 7 septembre, il avait chargé le duc de Gaéte de lui exprimer les sentiments qu'inspiraient au maître, et la lenteur de la liquidation, et l'initiative trop hardie qu'en certains cas le gouvernement de Miollis lui paraissait avoir prise (1). Le général, prenant les devants, s'était défendu, arguant de la tâche ingrate qu'avait assumée la Consulta « placée dans un centre d'oppositions les plus difficiles à vaincre » (2). Ce plaidoyer avait adouci l'Empereur; les plaintes venaient d'un petit clan dont les visées étaient évidentes; on ne songeait à écarter Miollis que pour introniser Salicetti. L'Empereur n'en voulait pas. Napoléon commençait à entrevoir de grosses difficultés; il savait qu'il allait, par des mesures qu'il jugeait nécessaires, en créer d'autres. Il lui convenait que ce comité à cinq têtes endossât quelque temps encore les responsabilités. Ayant songé un instant à Bernadotte, Gascon à opposer à l'autre Gascon de Naples, il l'écarta (3); il ne songea jamais à Arrighi, duc de Padoue que la bande corse, faute de Murat, prônait à tout venant (4). Le 7 novembre, il prorogea par décret les pouvoirs de la Consulta, au grand mécontentement des amis de Murat : les espérances des Romains, écrivaient-ils, s'en trouvaient « attiédies » (5).

Il se contenta d'exhorter Miollis à la fermeté (6) : peu lui importait que ce général obscur assumât une impopularité dont il se riait, si lui-même était appelé, par la suite, après tant de rigueurs, à paraître à Rome en maître qui triomphe et en père qui console (7).

(1) A Gaudin, 7 septembre 1809, Correspondance, 15767.
(2) Miollis à Gaudin, 4 septembre 1809; Gaudin à l'Empereur, 7 octobre 1809, AF IV 1715.
(3) PINGAUD, *Bernadotte*, p. 92.
(4) Olivetti, Ortoli, Serofani, Salicetti dans leurs rapports cités de 1809.
(5) Ortoli, 23 janvier 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944.
(6) A Gaudin, 22 août 1809, Correspondance, 15696.
(7) Aux députés romains, 16 novembre, Correspondance, citée; A Murat, 23 novembre, Correspondance, 10024.

CHAPITRE IV

ROME SEMBLE RÉUNIE

La Consulta s'active. On croit Rome conquise. Le 2 décembre 1809 : fête purement officielle; Radet contrôle les *Te Deum*. — Le mariage de l'Empereur; en quoi Rome doit s'en montrer particulièrement émue; les fêtes à Rome; Buoncompagni marie des rosières; on remarque plus d'enthousiasme; l'Aigle de l'Académie de France. — Le bruit court que Pie VII capitule; tentative faite près du pape par l'empereur d'Autriche au service de Napoléon Ier; Lebzeltern à Savone; le pape inflexible sur le pouvoir temporel; on l'ignore à Rome et on hésite. — Murat semble abdiquer ses prétentions; les patriciens refusent de payer ses lampions; Olivetti nommé directeur général de police, concession à Murat; celui-ci salue d'avance le *roi de Rome*. — Le Sénatus-Consulte réunissant Rome à la France : séances solennelles au Sénat les 14 et 17 février 1810; l'exposé des motifs de Regnault de Saint-Jean d'Angely; la commission; Corsini et de Mérode; le rapport Lacépède; le scrutin du 17. — Organisation de la conquête; les deux départements; Tournon préfet de Rome; un séduisant et actif administrateur; son arrivée à Rome; ses premières impressions; optimisme constant. Rœderer, préfet du Trasimène; un préfet à poigne; abus de la gendarmerie. — La direction générale de police; Olivetti et Raffin. — « L'admirable justice française »; la première présidence; le procureur général Le Gonidec. — Rome apprend à connaître la justice. — Rome semble accepter la domination française dans les premiers mois de 1810.

Prorogée, mais admonestée, la Consulta parut, à la fin de cette année 1809, désireuse tout à la fois de justifier la confiance de l'Empereur et de désarmer son mécontentement, en donnant à l'œuvre de liquidation et de conquête une nouvelle impulsion. La mort de Salicetti semblait devoir mettre fin, au moins momentanément, aux intrigues qui avaient souvent encombré sa route et gêné son action; elle était tranquille pour quelques mois de ce côté; Miollis qui, peu à peu, s'éloignait de Gerando, semblait disposer à développer, sans rigueurs inutiles, une fermeté plus grande et à faciliter à Janet l'œuvre de liquidation financière à laquelle celui-ci s'allait enfin consacrer; deux pré-

fets intelligents, doués l'un d'une diplomatie avisée, l'autre d'une poigne fort solide, lui apportaient un concours actif et précieux, ainsi que des magistrats qui, après l'affairement des premières semaines, parvenaient déjà à imposer au peuple un respect nécessaire. Les événements, d'autre part, semblaient faciliter la tâche aux administrateurs de Rome. Le mariage de l'Empereur avec la fille du « souverain apostolique », seul appui qui jusque-là demeurât en Europe aux revendications du Pape, cette alliance avec « la fille des Césars » paraissait joindre aux droits de la conquête ceux d'une longue hérédité. Le Pape lui-même, sans céder aucun de ses droits, sembla, durant cet hiver de 1809-1810, disposé à entrer en composition : prisonnier, étroitement surveillé, il n'arriva que quelques mois plus tard à faire parvenir à Rome ses avis de résistance; mais dès novembre 1809, il ne semblait ni d'humeur à les dicter ni en mesure, dans tous les cas, de les faire entendre : il hésita manifestement. Enfin, le 17 février 1810, le Sénat allait très solennellement consacrer la réunion définitive de Rome à la France, en votant à une majorité considérable le Sénatus-Consulte dont le gouvernement impérial lui soumettait le texte et qui, proclamant les droits de l'Empereur, organisait la conquête. A Rome, à Vienne, à Savone, à Paris tout sembla un instant concourir à assurer à l'Empereur la possession indiscutée des Etats Romains.

***

Dès novembre et décembre 1809, cette possession s'affirmait à Rome. Les administrations pontificales enlevées avec leurs archives, les tribunaux ecclésiastiques, les débris de la Curie transférés en France, attendaient à Reims et à Paris le moment où le pape consentirait, en capitulant, à transférer à Fontainebleau ou à Avignon le siège de Pierre (1). C'est à cette époque,

(1) Ortoli, 1er janvier et 15 février 1810, Archives affaires étrangères, *Rome*, 944; Lettres de Miollis et Radet, 18 janvier 1810, au Bulletin du 2 février, AF IV 1508.

nous l'avons vu, que les sept cardinaux qui restaient à Rome furent, Consalvi en tête, enlevés par les gendarmes de Radet, à cette époque encore que les derniers ministres étrangers, ceux de Bavière et de Russie, furent invités à quitter Rome où, au dire de Radet, ils prêtaient un appui indécent à « l'agence pontificale » et que, de fait, cette agence pontificale, — si elle existait en dehors de l'imagination facilement fumeuse de Radet, — sembla perdre tous ses moyens d'action et de résistance (1).

La seule résistance se trouvait dans l'impassibilité de la foule, plus défiante encore que le clergé lui-même. On faisait tout pour réduire cette défiance, séduire ce peuple, le forcer à crier ces « *Evviva!* » qui, jadis, jaillissaient si facilement de ces bouches expansives. Mais rien ne semblait plus malaisé.

Le 2 décembre était une excellente occasion de provoquer joie et enthousiasme (2); jamais cette fête, anniversaire tout à la fois du couronnement de Notre-Dame et de la victoire d'Austerlitz, ne fut célébrée dans l'Empire avec plus d'orgueil qu'en cette année 1809 où, vainqueur une fois de plus de l'Autriche, maître incontesté de son empire immense d'Anvers à Zara, de Brest à Cassel, de Naples à Amsterdam, allié du tsar et demain de l'Autrichien, Napoléon dépassait de beaucoup en puissance César Auguste, Charlemagne et Charles-Quint. A Rome, on entendait que cette fête fut célébrée avec éclat; le gouvernement s'épuisa en efforts; rien ne fut négligé, mais illuminations, feux d'artifice, *Te Deum*, courses et représentations, bals et cortèges, tout était organisé, imposé par lui; rien ne venait du peuple qu'une sorte de joie narquoise à voir ces étrangers brûler tant de poudre pour rien. Que n'a-t-on fait cependant pour lui plaire? La troupe, en fin de bail à l'*Argentina*, s'en va : on la relance le 1er décembre, on la ramène à Rome, car

(1) Radet, 18 janvier, cité; Alberti, 5 février, CANTU, p. 406.

(2) Alberti, 5 décembre 1809, CANTU, p. 398; Décisions de la commission administrative, 28 novembre 1809, F1e 140; Le chef de chapelle à Gerando, 1er décembre, F1e 140; Pièces relatives à la girandole du 2 décembre 1809, 29 janvier 1810, F1e 140; Miollis à Gerando, 1er décembre, F1e 139; *Journal du Capitole*, 4 décembre 1805, n. 68.

« il ne faut pas qu'un si grand jour se termine par des marionnettes », écrit Miollis à Gerando. Braschi sort de sa nonchalance; revenu de Paris avec la croix d'honneur, il pense y retourner sous peu, sénateur pour de bon cette fois, au Luxembourg; il signe des affiches qui promettent des dots aux filles sages, — quatorze, — du pain à tout le monde, et exhortent à illuminer. On prépare à Saint-Louis un *Te Deum* magnifique, car Saint-Pierre se dérobe encore obstinément. Radet lui-même — ce gendarme d'ailleurs se connaît en cantiques — s'est enquis près de l'*impresario* : « A-t-il assez de chanteurs? — Un nombre considérable, répond l'Italien. Ce *Te Deum* sera superbe : on l'a acheté à la veuve d'un *maestro* décédé plein de talent! » Quant au panégyrique de Sa Majesté, confié à un chapelain de Saint-Louis, il ne peut qu'être fort éloquent, puisque d'avance on l'a payé douze écus, sans parler de dix accordés à tous les prêtres présents à la cérémonie. La girandole coûtera plus cher encore, 1,200 livres.

Tout se passe fort bien : gala à l'Argentina, bal, distribution des dots aux rosières, *Te Deum* du maëstro décédé, panégyrique si bien rétribué, girandole et cortèges; le peuple applaudit au bouquet du feu d'artifice et s'en va coucher aussi indifférent que devant à un gouvernement qui lui donne si généreusement la comédie.

On pense s'il se précipite lorsqu'on le convie quelques jours après à Saint-Louis pour assister au service funèbre célébré à grand orchestre en l'honneur d'un certain maréchal Lannes, qu'il ignore, et à un autre pour Salicetti, car, à une grande séance de commémoration organisée par les francs-maçons de Rome, en l'honneur de leur frère Salicetti, on a donné comme pendant un service religieux à Saint-Louis pour le repos d'un homme que la Consulta et le peuple sont cette fois d'accord pour envoyer généreusement au diable (1).

(1) Cérémonies funèbres. F1e 140; Alberti, 1er janvier 1810, Cantu, p. 370.

***

Un peu plus d'émotion parut se manifester à l'annonce du mariage de l'Empereur, faite en mars 1810. Déjà le bruit court que François II, empereur apostolique, reconnaîtra à son petit-fils à naître le titre de *roi de Rome*, et, de fait, c'est sous ce titre que le jour du mariage Metternich saluera le prince à venir. La noblesse romaine, qui a mille liens avec l'Autriche et que d'ailleurs, nous le verrons, on vient d'épurer, montre une joie extrême; pourquoi être plus catholique que le Saint Empire? Le clergé est « stupéfait » et déçu, décontenancé, au point de parler de se soumettre (1). Seul, le « *parti maçonnique* » qui, d'ailleurs, est très porté vers Murat, grand-maître, depuis peu, des loges de France et d'Italie, s'inquiète vivement d'une union que Joachim a de fait combattue et qui paraît aux loges un peu trop catholique (2). Ces sectateurs d'Hiram, présidés à Rome par Radet, sauront se résigner et, bons courtisans, baptiser du nom de Marie-Louise la nouvelle loge dont il sera parlé plus loin.

A la tête du corps municipal, l'adjoint Buoncompagni, ci-devant prince de Piombino, que sa qualité d'ex-prince du Saint-Empire désigne particulièrement, se précipite à l'église municipale de l'*Ara Cœli* pour rendre grâce au ciel (3). Braschi se dit malade pour éviter d'aller représenter Rome au mariage parisien (4); on a refusé de le payer d'avance du titre de sénateur et Janet ne lui règle point ses créances; c'est donc Buoncompagni qui, sous la louve dominée par les initiales entrelacées de Napoléon et de Marie-Louise, bénit des mariages, noue « de doux liens » entre des jeunes filles tenues pour sages et des héros

(1) Lettres venant de Rome aux serviteurs du pape (interceptées), Bulletin du 20 avril 1810, AF IV 1508; Ortoli, 22 mars 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944; le même, 23 mai, CANTU, p. 405.

(2) *Item.*

(3) *Journal du Capitole*, 23 avril-25 avril 1810, nos 49-50.

(4) Invitation à Braschi, 16 mars 1810 et lettre d'excuses du maire, 5 avril 1810, F1e 99; Gerando, 3 août 1810, F1b II, *Rome*, 4.

de la garde civique tenus pour « bons Français ». Vers 1849 nos troupes eussent pu retrouver à Rome de ces ménages d'artisans mariés sous les auspices de si illustres événements : ces époux déjà vieux leur eussent pu décrire le cortège qui vint à leurs noces, le préfet Tournon en habit brodé, les gendarmes de Radet tout reluisants, montant au Capitole pour écouter le discours où le prince-adjoint exalta l'union de la plus vertueuse des princesses et du plus grand des souverains; peut-être rappelleraient-ils la loterie populaire qui distribua aux Romains vêtements et comestibles. Ce qu'ils ne pourraient décrire, c'est le bal offert aux classes dirigeantes par la municipalité dans la *salle des Horaces et des Curiaces*, tandis que, pour le peuple, s'épanouit l'éternel feu d'artifice dans un ciel brumeux. Le lendemain, l'Académie de France se distingue, fait apparaître sur les sommets du Pincio, où la villa Médicis tire ses pétards, les bustes en feu de Leurs Majestés, « au-dessus desquels l'aigle impérial, sur un nuage qui se dissipe, laisse voir les noms réunis de Napoléon et de Louise ».

Est-ce une illusion, mais il semble aux plus pessimistes que la foule s'amuse mieux que devant aux concerts offerts par les musiques officielles, aux feux de joie, aux loteries. Il semble que la noblesse se presse plus nombreuse au dîner de cent vingt couverts que donne Miollis, au concert à grand orchestre dont Tournon fait la surprise, au Capitole où les princes-adjoints font merveille. A Pérouse, on obtient qu'un moine, un dominicain, marie les fiancés officiels, et le peuple prend une part bruyante au « génial divertissement de la mascarade » qui, durant trois jours, met en fête le Corso pérugin, aux représentations qui toutes se terminent devant « une commune entière électrisée » par l'hymne en l'honneur des époux impériaux. Partout on danse, dans les villes d'Ombrie et aussi à Viterbe, à Orvieto, à Civita Vecchia, à Terracine. L'âme des fonctionnaires en est réjouie (1).

(1) Lettres des sous-préfets, mai 1810, F1e 140.

***

De fait, ce n'est point seulement au-dessus de la villa Médicis illuminée que des nuages se dissipent autour de l'aigle de feu. Il semble un instant que le plus importun se va dissiper, celui dont la tenace résistance de Pie VII assombrit seul le ciel, partout si bleu en ce printemps de 1810.

Dès novembre 1809, un rapport du général César Berthier, chargé de la surveillance du Pape captif, à Savone, avait paru gros de promesses : Pie VII, démoralisé, disait le général, avait confié à l'évêque de Savone que, décidé à ne jamais renoncer publiquement à un héritage qui n'était pas le sien, il était cependant résolu à ne plus soulever ni protestation ni résistance; il entendait avant toutes choses que, sans lui demander aucune renonciation solennelle, on le laissât administrer les affaires spirituelles de la Chrétienté (1).

Il était naturel qu'on essayât de profiter du mariage autrichien pour utiliser la démoralisation de Pie VII à laquelle, de l'avis de tous, à Paris et à Rome, un tel événement devait mettre le comble. Metternich consentait à s'entremettre; Napoléon se montrait disposé à céder sur tout, « Rome exceptée »; Lebzeltern, qui se pouvait toujours considérer comme le représentant de l'Autriche près du pape, fut, le 6 mai 1810, chargé d'aborder Pie VII sous prétexte d'attirer son attention sur la situation intolérable faite à l'église d'Autriche par la séquestration du pontife, et de lui offrir, au nom de Napoléon et avec l'assentiment de François II, un moyen honorable de mettre fin à cette séquestration (2). L'Empereur donnerait Avignon comme résidence au pape qui y serait princièrement logé; à la rigueur même consentirait-il au retour à Rome où le Pape tiendrait « une conduite entièrement passive », se contentant d'y

(1) César Berthier, 6 novembre 1809, CHOTTARD, *Pie VII à Savone*, p. 164.

(2) Sur cette mission, cf. *Mémoires de Metternich*, t. II, p. 333 : Lettres de Metternich à François II, 26 avril; Instructions à Lebzeltern, 6 mai; Lebzeltern à Metternich, 15 mai 1810; CHOTTARD, *Pie VII à Savone. d'après la correspondance privée de Lebzeltern*, p. 72-83; Rapport d'Anglès, 1810, F7 4435

administrer les affaires de son diocèse romain et celles de la chrétienté. Il y reconnaîtrait et y couronnerait l'Empereur d'Occident. Metternich poussait le pape à accepter « son rétablissement dans le siège de Rome *dans un état de possession même modifié sous les rapports temporels.* »

Lebzeltern vit le pape le 16 mai; celui-ci parut sensible à la démarche; il reconnaîtrait volontiers Napoléon comme empereur d'Occident, le couronnerait à Saint-Pierre, mais comme Léon III avait couronné Charlemagne. Il ne pouvait en effet accepter la situation qu'on lui voulait faire. Siéger à Rome comme évêque à côté d'un préfet de Napoléon, c'était reconnaître l'usurpation; garder « une attitude passive », alors que Napoléon y supprimerait, — comme déjà il en était question, — les ordres religieux, c'était « se faire complice à la face de la chrétienté ». Finalement Lebzeltern emporta la conviction que le pape ne renoncerait jamais au temporel (1). Et déjà le pontife, en face de l'imminente dissolution des ordres religieux, de la prochaine réduction des diocèses romains, cherche les voies qui lui permettront de faire parvenir à ses sujets romains les ordres de résistance qui vont tout entraver.

Il n'en allait pas moins qu'en avril et mai 1810, les espérances que Napoléon avait conçues à la suite des offres de médiation autrichienne avaient paru un instant en voie de se réaliser; le bruit des négociations avait couru; l'intervention de l'Autriche avait paru un désaveu de la résistance pontificale, et dans Rome incertaine, sans les instructions du Pape, les uns tiraient de ces bruits un prétexte au ralliement, les autres un motif grave à l'hésitation et à l'expectative.

***

Le mariage autrichien semblait, dans tous les cas, avoir écarté un prétendant moins légitime et plus fluctuant, Murat.

(1) C'était également une conviction au ministère de la police. « Rien, écrit Anglès, ne pourra l'engager à consentir à une renonciation aux biens temporels de l'Eglise. » (Anglès, F7 4435).

Napoléon lui avait, à Paris, à l'occasion du mariage, fait un accueil cordial qui avait reconquis un instant cette âme mobile. D'ailleurs, ses actions avaient baissé à Rome; on l'y avait revu deux fois, le 13 mars se rendant à Paris, le 28 avril en revenant; les patriciens lui avaient fait fête, offert un gala, mais lorsqu'il s'était agi de payer, ils s'étaient dérobés; il avait fallu que les tapissiers et marchands de chandelles actionnassent devant les tribunaux le duc Sforza-Cesarini, qui, au nom de ses congénères, protestait que jamais ils n'avaient songé à payer les plaisirs de Sa Majesté napolitaine. Le fait, pour petit qu'il fût, dénotait un enthousiasme médiocre chez ces « amis de Naples » et peu de confiance dans l'avenir. Si Murat le connaît, il doit se sentir quelque peu refroidi (1).

D'autre part, il a obtenu une petite satisfaction. Le cousin de feu Salicetti, Olivetti, vient d'obtenir la direction générale de la police; il est vrai que, de Rome, on réclame et obtient l'envoi d'un secrétaire général chargé de surveiller ce haut policier et de fournir à son défaut « des renseignements délicats exempts de toute influence étrangère » — s'entend l'influence de Naples (2).

Quoi qu'il en soit, Murat désemparé, désabusé et désarmé semble renoncer : « Que l'Impératrice, écrit-il, nous donne bientôt un *roi de Rome.* » Sous sa plume, le vœu, banal par ailleurs, prend la signification d'une abdication (3).

***

En réalité Napoléon n'avait attendu ni la renonciation problématique de Pie VII ni l'effacement prévu de Murat, pour en vouloir « finir cette affaire de Rome ». Il fallait oser, puisque

(1) Tournon à Gerando, 17 octobre 1810, et pièces annexées, F1e 140, dossier 4.

(2) Note du 12 avril 1810 sur la police de Rome et M. Olivetti, F7 6531; Dossier Raffin, rapport du 16 avril 1810, F7 9784.

(3) Murat à l'Empereur, 9 juin 1810, Archives de la guerre, armée de Naples, 1810.

la paix rendait « tout facile » et permettait de mettre Rome sur le pied « du reste de la France » (1).

De fait, Rome réunie par décret depuis le 17 mai 1809, l'était par le Sénatus-Consulte, depuis le 17 février 1810.

Le 14 février, le Sénat, présidé par Cambacérès, avait reçu « le projet de Sénatus-Consulte organique réunissant à l'empire les Etats romains ». Le ministre d'Etat, comte Regnault de Saint-Jean d'Angely, après quelques mots de Cambacérès sur « les grands intérêts dont on allait être appelé à délibérer », était monté à la tribune et avait débuté en ces termes (2) :

« Le Sénatus-Consulte que nous vous apportons va consommer un des plus gros événements politiques de la grande époque que nous vivons. *Il réunit Rome à la France.* » Le mot était solennel en effet et, dans cette enceinte où siégeaient tant d'orateurs classiques de la Convention et de l'Institut, tant de sectateurs anciens de Brutus et de Gracchus, tant de serviteurs nouveaux de César, tant d'admirateurs de Cicéron et de Plutarque, il prenait une ampleur immense. Il semblait être le dernier terme de la révolution que Montesquieu et Rousseau avaient rêvée.

Regnault parla interminablement; il rappelait, en termes forcément inexacts et tendancieux, sur les relations du Saint-Siège et de l'Empereur de 1804 à 1809, des détails empruntés à un rapport de Champagny à qui l'Empereur, quelques semaines avant, avaient imposé ce *pensum* (3) : la folie de Pie VII, la violence de ses procédés, la perfidie de sa politique avaient seules amené Miollis à Rome et Radet au Quirinal. La réunion, rendue nécessaire, devait être irrévocable.

Que fera Napoléon de cet ancien patrimoine des Césars?... C'est alors un feu d'artifices de magnifiques promesses, de

(1) A Gaudin, 17 mai 1810, Correspondance, 16483.

(2) Séances du Sénat conservateur des 14 et 17 février. Exposé de Regnault; Rapport de Lacépède, scrutin, Archives nationales, CC 18. An 1810; Exposé de Regnault, Correspondance, 16263; Sénatus-Consulte, Duvergier, t. XVII, p. 33; de Mérode, *Mémoires*, t. I, p. 259.

(3) Napoléon à Champagny, 14 janvier 1810, Correspondance, 16137.

gigantesques projets. L'Empereur régnera sur l'Occident : aux rives du Tibre s'élèvera une de ses capitales; « Rome, cette cité fameuse où vivent tant de souvenirs divers, qui fut le siège de tant de gloire... remonte plus haut qu'elle n'a été depuis le dernier des Césars... » L'Empereur se réserve « d'y paraître en père » et en puissant monarque, car il veut y faire une seconde fois placer sur sa tête la couronne de Charlemagne. Il veut « que l'héritier de cette couronne porte le titre de roi de Rome, qu'un prince y tienne sa cour, y exerce un pouvoir protecteur, y répande ses bienfaits en y renouvelant la splendeur des arts... » Et, ayant parlé pendant une heure sur ce style magnifique, le ministre lut le projet de Sénatus-Consulte :

« ARTICLE PREMIER. — L'Etat de Rome est réuni à l'Empire français et en fait partie intégrante.

« ART. 2. — Il formera deux départements, le département de Rome et le département de Trasimène... »

Onze députés au Corps législatif lui sont accordés; une sénatorerie y sera établie. La ville de Rome devient « seconde ville de l'Empire »; son maire aura rang, ainsi que les députations des Etats romains, immédiatement après les maires et députations de la ville de Paris. Le prince impérial portera le titre et recevra les honneurs de roi de Rome. Un prince du sang ou un grand dignitaire y tiendra la cour impériale. Les empereurs s'y feront couronner à Saint-Pierre avant la dixième année de leur règne... Le reste du projet concernait les relations futures du pape évêque de Rome avec le pouvoir impérial, toujours dans le style, solennel en sa concision, qui convenait à un décret de César.

Incontinent, le Sénat désigna une commission de cinq membres qui délibéreraient sur le projet : le comte Garnier, Lacépède, Laplace, le prince Corsini et le comte de Mérode en furent élus membres. Le projet y fut dès le 15 adopté par quatre voix contre une. Quoiqu'on eût eu l'aimable attention d'introduire dans cette commission un petit-neveu de pape, enrichi lui aussi par un pontificat de dix ans, Corsini, le seul comte de Mérode, obéissant aux scrupules de sa conscience de catholique,

vota contre, d'autant plus courageux qu'il pensait être le soir même conduit à Vincennes. Lacépède fut nommé rapporteur.

Le 17 février, une séance d'une solennité tout à fait extraordinaire commença à deux heures; les princes architrésorier, vice-connétable et vice-grand électeur, Lebrun, Berthier et Talleyrand y assistaient en grand costume, ainsi que le prince archichancelier Cambacérès, qui présidait. Les orateurs du Conseil d'Etat introduits n'eurent point à soutenir le projet, le rapport de Lacépède étant favorable. Remontant plus haut que Regnault, cet illustre naturaliste exposait, avec une âme indignée, l'histoire des papes, « ce long cours d'attentats politiques, de crimes audacieux, d'outrages dirigés *contre la personne sacrée des rois...* » Un long frisson d'indignation courut à travers cette assemblée où siégeaient tant de Fouché, de Siéyès, de Grégoire et de Garat qui, en janvier 1793, avaient poussé jusqu'aux dernières limites le respect « de la personne sacrée des rois » . Et pareillement Talleyrand, Cambacérès et Lebrun se sentirent sans doute douloureusement peinés en constatant avec Lacépède que « la souveraineté arrachée par les papes aux faibles successeurs de Charlemagne avait détourné les pontifes des devoirs que l'évangile imposait. » Pour le reste, le célèbre savant paraphrasait simplement l'exposé des motifs. « De quel éclat, concluait-il, elle brillera, cette Rome, le jour où Napoléon ira dans l'église de Saint-Pierre placer de nouveau sur sa tête auguste la première des couronnes et où les Français et les Romains confondus, par l'amour et par l'admiration autour du char de triomphe du plus grand des monarques, croiront voir les héros de l'antique Rome se montrer radieux au milieu de ce magnifique spectacle et former un illustre cortège sur les pas de celui qui les a surpassés tous. »

On passa au vote; à quatre heures, le Sénatus-Consulte réunissant Rome à la France était voté par 82 voix contre 11 et 3 bulletins blancs.

Dès lors, pour Paris, il n'y avait plus de question romaine.

***

Le Sénatus-Consulte, organisant administrativement la conquête, par certains de ses articles, ne faisait que consacrer une des plus importantes décisions de la Consulta. L'arrêté du 2 août 1809 avait en effet divisé en deux départements les ci-devant Etats romains : celui du Tibre et celui du Trasimène (1).

On modifiait simplement la dénomination du premier dès lors qualifié département de Rome; dès cette heure, la fiction de Rome, ville impériale libre, s'était évanouie, la cité devenant, sur les réclamations de M. de Tournon, le chef-lieu du département auquel elle imposait son nom (2).

Nous avons dit, dans les premières pages de cette étude, de quelles régions chacun des départements fut formé; nous avons ajouté que l'un et l'autre offraient quelque contraste; sous un clergé intransigeant, obstinément et entièrement dévoué au siège romain, l'Ombrie baptisée Trasimène réservait à son préfet des administrés doux, polis, dociles, mais profondément religieux. Sous un épiscopat moins solide, les populations disparates qui composaient le département beaucoup plus composite du Tibre, sauvages au sud, policées au nord, agriculteurs ici et là artisans, sans parler des habitants de Rome elle-même, exigeaient non seulement un administrateur averti, mais un diplomate dont la main de fer devrait savoir se parer du gant de velours; il lui fallait un travailleur infatigable doublé d'un galant homme (3).

L'Empereur ne s'était point dissimulé que des choix qui allaient être faits dépendait peut-être le sort de la conquête. « Il fallait, écrivait-il dès le 16 juillet 1809, deux anciens et bons

(1) Rapport fait à la Consulta sur la division territoriale, 21 juin 1809, 5 pages, AF IV 1715; Arrêté du 2 août 1809 portant division des Etats romains, F1e 94.

(2) Mémoires inédits de Tournon.

(3) Cf. plus haut, p. 31-34 et observations de M. de Gerando sur les deux départements, F1e 94.

préfets... qui n'aient point marqué par des opinions contraires à la religion » (1).

Pour n'être point un « ancien préfet », le comte Camille de Tournon, appelé à la préfecture du Tibre, en novembre 1809, n'en constituait pas moins le meilleur chef qu'on pût accorder à ce département. Son nom reste lié, de la façon la plus étroite, la plus heureuse et je dirais volontiers la plus glorieuse, à cette histoire de la domination française à Rome qui ne fut cependant ni heureuse ni glorieuse (2).

Par la naissance comme par le caractère, c'était un gentilhomme : descendant d'une très vieille famille de la vallée du Rhône, entraîné fort jeune dans l'émigration des siens, il s'était, de très bonne heure, rallié sous l'Empire, non, comme tant d'autres de ses congénères, au plaisir, mais au travail; il avait été de ce groupe, particulièrement sympathique, des premiers nobles ralliés dont il avait rencontré, au Conseil d'Etat, les plus jeunes représentants, bientôt ses amis, Victor de Broglie, Barante, Forbin-Janson. Adhérant par une certaine largeur d'esprit et une très légitime ambition au nouveau régime, il n'avait rompu avec aucun des siens; les Tournon, comme les Broglie, n'avaient d'ailleurs rien fait pour empêcher un ralliement qu'ils n'imitaient point, mais ne blâmaient guère; ils étaient bons Français plus encore que bons royalistes. En adhérant à l'Empire, Camille de Tournon n'avait cru à aucun degré se rallier rétrospectivement à la Révolution; sincèrement libéral, il était un feuillant arriéré; mais, à l'école du Conseil d'Etat, il avait su marier ses principes libéraux au respect de l'autorité césarienne et, sans abdiquer le libéralisme conservateur d'un Narbonne de 1791, était devenu, par son intelligente soumission aux ordres du maître et la parfaite conception du régime qu'il servait, un excellent agent de César. Respectueux

(1) A Gaudin, 16 juillet 1809, Correspondance, 15539.

(2) Mémoires inédits et lettres privées de Tournon (Papiers du baron de Tournon); TOURNON, *Etudes statistiques*, 2e édit., préface; Discours lu à la Chambre des Pairs par le baron Mounier, le 14 février 1834; Dossier administratif du baron de Tournon, F1 b1 1748.

des choses que ses pères avaient vénérées, le trône déchu et l'antique autel, il s'en tenait au respect du passé; en matière politique, le prestige incroyable qu'exerçait Napoléon sur ces jeunes gens, qu'ils fussent auditeurs ou lieutenants, l'avait très sincèrement attaché au régime impérial et quant à la religion, il avait pour elle une extrême vénération, mais appartenant à une génération de gentilshommes élevés sinon dans l'incrédulité, du moins dans une certaine indifférence, il ne se sentait pas plus de scrupules que n'en eût éprouvé un Broglie ou un Barante à aller administrer le bien de Saint-Pierre. « Nous trouvions, écrit à ce sujet Victor de Broglie, simple et sans conséquences d'être excommuniés (de fait, il ne le fut jamais) et de prendre en main le patrimoine de Saint-Pierre. Camille de Tournon partageait cette indifférence qui nous était commune » (1).

Il était d'ailleurs disposé à traiter avec une grande bienveillance nobles et prêtres; il avait, dit-il, désapprouvé dans le secret de son âme la dépossession de Pie VII; mais les fonctionnaires les plus éclairés de Napoléon étaient habitués à considérer très vite les faits accomplis comme sans retour; appelés même à appliquer des mesures qu'ils désapprouvaient, — ce qui fut maintes fois le cas de Tournon, — ils ne songeaient pas plus à démissionner, qu'un officier ne songe à déserter son rang parce que la bataille lui paraît mal engagée. Acceptant, après l'intendance de Bayreuth, la préfecture de Rome, il était certainement résolu à exercer, avec une très grande mansuétude, mais une inébranlable fidélité au maître et à sa politique, le pouvoir que celui-ci lui voulait bien confier.

Il avait trente ans en 1809 et jouissait, avec une bonne santé, de toutes les facultés qui sont au plus haut point le privilège de la jeunesse et qui manquaient à Miollis : la promptitude dans la décision, l'enthousiasme dans le travail, l'ardeur qui, sans méconnaître aucune difficulté, se complaît à les surmonter. Ambitieux de plaire, il se faisait aimer; avide de

(1) Victor de Broglie, *Souvenirs*, t. I, chap II.

louanges, il entendait mériter celles de Rome autant que celles de Paris; féru de ses idées, conscient de sa valeur, peut-être trop porté à apercevoir le côté faible de chacun de ceux qui l'entouraient, il n'apportait de raideur que dans ses relations avec les hauts fonctionnaires français, ses collègues. « Sa bienfaisance, sa droiture et son désintéressement, écrira-t-on de Rome, rendent son administration paternelle » (1), et Barras, à l'ordinaire si malveillant, reconnaît qu' « administrateur éclairé, il exerçait son autorité avec justice » (2). Ses collègues l'accuseront de faiblesse, de « quiétisme »; mais s'il était naturellement optimiste, il restait d'une clairvoyance toujours prompte à corriger les erreurs du cœur (3).

Ce cœur était dès l'abord tout à Rome : aimant Rome, il y sera aimé; la noblesse le mettra fort au dessus de ses collègues, le clergé romain deviendra presque docile sous cette main souple et fine, le peuple verra pour la première fois fondre son hostilité devant ce beau cavalier, au profil altier, mais aux grâces juvéniles sur son cheval de sang, la main facilement ouverte, car il fut libéral jusqu'à s'endetter. Avec la populace, ce grand seigneur se faisait familier et cordial, raisonnant les mères de conscrits, les embrassant au besoin, — ce qui n'est jamais pour déplaire, — et remplaçant souvent la gendarmerie par la rondeur et la galanterie. Les gens de Savary le tiendront de ce fait pour un facheux préfet; Talleyrand, Montalivet, Fouché lui-même estimaient en lui un homme qui savait sourire tout en travaillant (4).

Il souriait en effet agréablement; ses réceptions jouiront d'une vogue que les bals mêmes de Miollis n'auront pas toujours, car il les faisait raffinées et pleines d'art : on y servait de bonne musique et d'excellents sorbets; il tenait à l'une et aux autres.

(1) Rapport d'Hédouville, 1811, AF IV 1715.
(2) Barras, t. IV.
(3) Norvins, 18 août 1811, F7 6531; Rapport anonyme sur Rome, AF IV 1715, dossier 4.
(4) Pellenc, Lettres de Rome, 1811, AF IV 1715; Raffin à Savary, 16 mai 1811, F7 6531; Artaud, t. III, p. 166; Patrizzi, *Mémoires* inédits. Talleyrand à Tournon. (Papiers Tournon.)

Il se plaisait également à faire caracoler son cheval dans les allées de la villa Borghèse; il aimait les beaux tableaux et les beaux chevaux (1).

D'ailleurs laborieux plus qu'un homme du monde, en face de cartons « qui étaient le contraire du tonneau des Danaïdes, car chaque jour il les vidait et chaque jour ils étaient pleins (2) », il se sent autant d'entrain et d'ardeur que lorsqu'à travers les monts Albains ou ceux de la Sabine, il galope des mairies où il vient d'examiner des conscrits aux villas où l'attendent des hôtesses empressées parfois jusqu'à la tendresse.

Sa meilleure collaboratrice dans l'œuvre de conquête sera sa femme, aimable recrue pour l'administration française, qu'au printemps de 1811 il présentera à Rome charmée, Adèle de Pancemont (3) qui lui donnant en 1812 « le plus bel enfant de Rome » — s'il faut en croire un père — mettra le comble à la félicité manifeste qu'en tout temps lui inspirera une situation si enviable : vivre et régner à Rome avec la conscience d'un labeur vaillamment accepté, heureusement accompli, objet d'un unanime assentiment.

***

Camille de Tournon était arrivé à Rome presque fou de joie et d'orgueil. « Camillus Capitolinus », lui avait dit, en matière de plaisanterie classique, son collègue Victor de Broglie : cette plaisanterie lui avait plu (4).

Son mécompte fut grand tout d'abord « à la vue de ces campagnes encore brûlées par le soleil et dont aucune maison, aucun arbre, ne rompant l'uniformité, ne voilait l'apparente misère » et « son découragement, suspendu un instant par l'enthousiasme », le reprit en parcourant, dans l'ombre d'une fin de journée humide, les rues silencieuses éclairées « par les rares clartés tom-

(1) Pellenc, cité.
(2) Tournon à ses parents, 8 octobre 1810 (papiers inédits).
(3) Hédouville, cité (AF IV 1715).
(4) De Broglie, t. I, chap. II,

bant des lampes brûlant devant les Madones ». « Le lendemain, écrit-il, je me réveillais à Rome, à Rome où je venais exercer une action heureuse ou malheureuse, à Rome où le bien, le mal que je pourrais faire ne pouvait tomber en oubli... (1). » « C'est avec une vive émotion, écrivait-il dès ce jour à sa mère, que j'ai mis le pied dans cette ville depuis tant de siècles l'objet de la vénération de l'univers et la terreur ou l'espoir de tant de peuples... Puissé-je être assez heureux pour jeter quelques germes de prospérité sur ce sol poétique, mais qui semble frappé de réprobation (2). »

Rien ne pouvait plus sûrement rallier à ce jeune préfet l'opinion romaine que de si louables sentiments qui, exprimés avec abandon et mis promptement en pratique, chatouillaient la vanité d'un peuple orgueilleux. Le 22 novembre, il les exprima devant le conseil de préfecture qu'il réunit au palais Corsini où il était l'hôte de son ami Gerando; les conseillers restaient flattés d'une affabilité que, tous Romains, ils n'attendaient pas d'un jeune préfet français si frais émoulu (3).

Les premiers mois avaient été ceux d'une lune de miel; le jeune administrateur se grisait tout à la fois d'orgueil et de volupté; villas des montagnes proches, lacs des monts Albains, sites enchanteurs, Nemi, Tivoli faisaient de ce préfet un poète et un peintre; il les décrivait avec grâce, en homme qui jouit de l'air embaumé et du sourire des femmes, des fleurs et du ciel, des ondes écumantes de l'Anio, des eaux mélancoliques de Nemi, et c'était encore une autre jouissance que de chercher de la terrasse d'une villa, là-bas, dans la plaine, *sa* Rome, *son* Colisée, *son* Saint-Pierre, *son* Capitole « où il a de la peine et du plaisir à s'accoutumer à « donner des ordres. » Tout l'attendrit : « cette belle langue digne d'être chantée par des sirènes », « l'air si doux », qui assurément « contribue à donner à la voix plus de ressort et de douceur », le pays entier « pour le bonheur duquel il y a tant à faire », le

(1) Mémoires inédits.
(2) Tournon à sa mère 6 novembre 1809 (lettres inédites).
(3) *Journal du Capitole*, 25 novembre 1809, nº 64; Mémoires inédits de Tournon.

peuple sage et bon « qu'on calomnie dans toute l'Europe » et son palais de la Consulta au Monte Cavallo d'où il domine encore *sa* Rome et où il la convie à des fêtes charmantes (1).

Cet optimisme parut excessif à la Consulta elle-même; elle commençait, sous l'action de Janet, à revenir elle-même d'une ivresse analogue. D'autre part, le ton résolu du nouveau préfet déroutait les indécisions de Miollis, tout en éveillant sa jalousie; ami intime de Gerando, Tournon se faisait, de ce fait, un ennemi de Janet; une certaine hauteur le devait également brouiller plus tard avec Daru, avec Norvins et, en attendant, avec son collègue, le préfet du Trasimène, Rœderer; si bien que, désireux sans doute de justifier le *Camillus Capitolinus* de Victor de Broglie, le nouveau représentant de Napoléon se trouvait de prime abord fort bien avec les Romains, fort mal avec les Français; sa présence n'allait point, à cet égard, faciliter la tâche de la Consulta au sein de laquelle elle jetait un ferment de plus de zizanie; en revanche, cet administrateur actif, laborieux, avisé et galant homme était pour l'Empire un agent excellent, pour les Romains le meilleur des chefs : vite mortifié du caractère agressif que devait prendre, dès l'été de 1810, la politique française à Rome, il entendit, dans la mesure du possible, s'en tenir à l'écart et consacrer tous ses soins à l'administration d'une ville qui, trente ans après, honorera sa mémoire (2).

***

Celle de Rœderer n'était, ni trente ans, ni un an après, honorée à Pérouse ni à Spolète (3). Ce n'était pas qu'il fût un

(1) Tournon à ses parents, 6, 10, 23 novembre 1809, 23 janvier, 19 mars, 1er avril, 21 avril, 6 mai, 17 juin, 28 juillet, 23 août 3 septembre, 26 octobre, 10 décembre 1810 (lettres inédites); Sur l'installation du préfet : Tournon à la Consulta, 20 novembre 1809; Rapport sur le palais à affecter à la préfecture, novembre 1809; Etat du mobilier de M. le préfet, F1e 93.

(2) Mémoires de Tournon; Pellenc, Lettre, n° 35, AF IV 1715; Hédouville, 1811, AF IV 1715.

(3) RŒDERER, *Mémoires*; Norvins, 20 et 30 septembre et 10 octobre 1812, F7 6531; Radet, 30 avril 1810, F7 6530; Rœderer, 26 avril 1810, F7 6530.

préfet médiocre ni un méchant homme. Un peu plus âgé que Tournon, dont il était auparavant le collègue au Conseil d'Etat, Antoine Rœderer, fils du célèbre procureur-syndic qui, le 10 août, avait entraîné Louis XVI à l'Assemblée, était un administrateur aussi distingué que le préfet du Tibre, mais de toutes autres façons. « Tête essentiellement administrative », écrit-on de lui, et un autre déclare « qu'il est rare de trouver autant de moyens réunis à autant de qualités dans un homme aussi jeune ». Mais ces qualités n'étaient point aimables et ces moyens étaient un peu violents. Il n'avait point les talons rouges de Tournon et, sans avoir coiffé le bonnet rouge de son père, il était de cette autre aristocratie descendue de la Montagne, qui fournissait à Napoléon des agents particulièrement durs, monnaie des Merlin et des Jean-Bon-Saint-André. Au service d'un dévouement entier à César il mettait une poigne solide, un esprit parfois rusé et cette force au labeur qui était vraiment le trait commun à tous ces jeunes gens fondus par Napoléon au creuset de son Conseil d'Etat; fils d'émigrés ou de jacobins, ils étaient les hommes de Napoléon et procédaient de lui. Celui-là était plus spécialement animé de l'esprit anticlérical alors en honneur aux Tuileries; il serait évidemment assez difficile de dire si l'intransigeance du clergé ombrien surexcita cette disposition ou si la rudesse dès l'abord affichée du préfet du Trasimène poussa à bout les évêques. Il est de fait que la gendarmerie joua en Ombrie dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat un rôle beaucoup trop considérable. Au demeurant, il sut n'être que ferme avec les populations elles-mêmes; sage, prévoyant, très versé dans les choses de son métier, d'une probité sans ombre, il allait contribuer non moins que Tournon à effacer, aux yeux des populations romaines, le souvenir néfaste des agents de Barras et des sous-ordres de Masséna.

***

Le système de l'Empire comportait parfois l'existence, à côté des préfets, d'un fonctionnaire d'une nature tout autre et qui,

suivant les régions, s'appelait : directeur général ou commissaire général de police; son titre dit assez ses spéciales fonctions. Je me suis expliqué ailleurs sur ces hauts policiers et j'y renvoie (1). Dès l'abord Rome avait paru appeler l'institution d'un directeur général. Salicetti, on se le rappelle, en réclamait un — et « un bon » — le soir même du 10 juin 1809. En janvier 1810, nous avons dit grâce à quels appuis, Olivetti, préfet provisoire du Trasimène, fut appelé à ce poste.

Beau-frère de Mariani, secrétaire du cabinet de Jérôme, neveu par alliance de Salicetti, cousin germain d'Arrighi, duc de Padoue, allié à Ortoli, protégé de Fesch, cet Olivetti était de cette clientèle corse, avide, besogneuse, passionnée et profiteuse dont l'Empereur avait su se débarrasser au profit ou aux dépens de ses frères. Souple, débonnaire en dépit de ses yeux de feu, il avait réussi dans le Trasimène; trop lié avec Murat, il sembla cependant inoffensif, grâce au secrétaire général Raffin, qu'on lui avait adjoint en qualité de surveillant plus que de collaborateur, fouinard, mauvais, un drôle de grandes ressources qui démolissait son chef, le minait, le fit crouler. Outre qu'on le tenait malgré tout pour un ami trop empressé de Naples, il était d'un optimisme qui, admissible chez le préfet, paraissait exagéré et dangereux chez l'agent de la police générale; de fait, sa correspondance égale en imperturbable quiétude et en bienveillance dithyrambique les articles du *Journal du Capitole*. Dès octobre 1810, l'Empereur, contraint, nous le verrons, d'adopter vis-à-vis Rome une attitude beaucoup plus rigoureuse, sacrifiera ce policier trop béat qui, expédié en Hollande, sera remplacé par Norvins. Celui-ci dut constater alors que la police négligée n'avait acquis à Rome aucune action (2).

Il n'en était pas ainsi de la justice. Dès l'abord, la nomina-

(1) Louis MADELIN, *Fouché*, 2e édit., t. I, p. 459-464 et les références. Sur le commissariat général de Rome, *Journal du Capitole*, 3 mars 1810, nº 27.

(2) Rapport sur Olivetti, 16 avril 1810, F7 9784; Miollis, 22 janvier 1810; Dossier Olivetti, F7 9783; Rapport sur l'organisation de la police à Rome, 12 avril 1810, F7 6531; Correspondance d'Olivetti, 1810, F7 6531; Organisation de la police, rapport du 27 février 1810, F1e 93.

tion du Romain Bartolucci, jurisconsulte presque populaire et légiste respecté, avait valu, aux yeux des Romains éclairés, une particulière faveur au nouveau système judiciaire (1). Malheureusement ce haut magistrat, appelé au Conseil d'Etat, dut abandonner assez promptement la direction du ressort et la perte parut sensible aux Romains, d'autant plus qu'ils le virent remplacer par un Piémontais, Cavalli. Ce Cavalli était un singulier magistrat, sautillant, bavard, sans tenue; rien ne le pouvait laver d'ailleurs de la tare piémontaise (2). Dans leur antipathie pour ces gens de Turin (3), les Romains lui préféraient encore l'austère procureur général Le Gonidec, Breton sévère, magistrat un peu dur, qui fit régner dans le parquet général l'ordre par la crainte (4).

A dire vrai, que la justice fût administrée par un Bartolucci ou un Cavalli, requise par un Le Gonidec, elle fut pour les Romains, dès l'abord et constamment, la chose la plus nouvelle qui se pût voir (5). Le coupable poursuivi sans délais ni rémissions, rapidement traduit, impartialement jugé et sévèrement puni, les litiges entre particuliers tranchés sans que la corruption ni la pression vinssent influencer l'arrêt et le vicier, des sentences définitives et ininfirmables, des juges indépendants du pouvoir, à très peu d'exceptions près, jaloux de leur dignité et conscients de leur mission, une hiérarchie de tribunaux assez simple et que compliquait seul l'éloignement de la Cour de cassation, un code unique, clair et précis, substitué à la plus mouvante et la plus disparate des jurisprudences, voilà ce que, dès les premiers mois de 1810, les Romains voyaient avec un étonnement dont nous connaissons le secret; voilà le régime qui allait remplacer le système judiciaire absurde et inique qu'une étude préalable nous a fait connaître (6).

Si, au début, on avait semblé disposé à faire la part très large

(1) Note sur les tribunaux, AF IV 1715, 141-143.
(2) Note sur les tribunaux romains AF IV 1715, 141-143.
(3) Norvins, 12 mai 1812, F7 6531.
(4) Article Le Gonidec, biographie Didot; ARTAUD et STENDHAL cités.
(5) SILVAGNI, t. II, p. 654.
(6) Cf. p. 58-65.

aux Romains dans l'organisation de leurs cours et tribunaux, si on avait ainsi introduit, sous la haute présidence de l'intègre Bartolucci, des juges dont quelques-uns se trouvaient compromis par les souvenirs de l'an VII ou mal préparés à cette tâche par leur « caractère emporté », Guerra, Lamberti, Antonini, le président Petrarca lui-même (1), une sage épuration modifia au cours de l'année 1810 un corps trop hâtivement recruté. Aussi bien, je le répète, les personnes comptaient peu, tant le système nouveau contraignait le juge au travail et à l'équité.

Le Code avait été proclamé loi de Rome en juin 1809, les tribunaux organisés en août, et, dès septembre, en dépit de la très vive opposition des hommes de loi romains, « le nombre considérable des causes reprises et portées à la décision des tribunaux supérieurs, l'empressement avec lequel le public assiste aux débats des procès criminels et la satisfaction de voir punir le crime avec promptitude et impartialité sont une preuve évidente des avantages que tout le monde reconnaît dans ce changement (2). » Au 31 décembre 1809, la Cour d'appel avait jugé mille affaires ; il en restait à peine quatre cents en souffrance. L'activité, dont de tels chiffres faisaient foi, ne se démentit pas. « En peu d'années, écrit Tournon, peu suspect, quoi qu'on en puisse penser, d'une bienveillance exagérée, 8,567 affaires anciennes furent jugées, sans que les causes nouvelles éprouvassent de retard; aussi, à la fin de 1813, la Cour d'appel n'avait à prononcer que sur 189 procès et les neuf tribunaux du ressort réunis n'en comptaient pas mille » (3). Les témoignages sont unanimes sur l'effet produit par cette justice « essentiellement protectrice des personnes et des propriétés ». Si les témoignages de Tournon, d'Anglès, du ministre italien Alberti, de Stendhal lui-même paraissent *à priori* suspects de quelque partialité, on n'en peut dire autant de l'impression

(1) *Journal du Capitole*, 31 juillet, n. 14; Note sur les tribunaux de Rome, AF IV 1715, 141-143; ORIOLI, *Souvenirs*, p. 175.

(2) Olivetti, 14 septembre 1810, F7 6531.

(3) TOURNON, *Etudes*, t. II, p. 97. Ces « Etudes » sont écrites avec une remarquable impartialité. Si quelque partialité s'y manifestait, ce serait plutôt en faveur de l'administration pontificale.

de l'abbé Benedetti traduite par Silvagni, du jugement d'Artaud, peu porté à la bienveillance pour le régime napoléonien et grand défenseur de la papauté, de l'aveu de Consalvi lui-même (1). Encore que la grande majorité du peuple restât insensible à un pareil bienfait et s'en montrât même parfois fort mécontente, la partie éclairée de la population concevait pour un régime judiciaire si nouveau une admiration qui, chez les plus hostiles, eût pu devenir de l'affection.

Assurément, « le sieur Mattioli », voleur et sicaire auquel le procureur impérial propose d'appliquer l'article 245 du Code d'instruction criminelle (2) sent mal les bienfaits du nouveau système; il n'en va pas de même de tous les habitants de cette ville « qui, de 1807 à 1809, comptait autant d'assassinats que de journées (3) » et qui « dans l'année 1810 n'a pas vu quatre crimes de ce genre commis dans son enceinte. » L'action seule de la justice, — la police étant fort mal organisée (4), — suffisait à assurer les « moyens répressifs de l'usage du stylet si commun aux peuples de l'Italie et qui les distingue si tristement des autres peuples civilisés (5). » Le procureur général Le Gonidec maintenait Rome dans un ordre qu'elle n'avait pas connu depuis longtemps (6).

Il y avait mieux : une idée s'introduisait, rassurante, moralisatrice : l'idée *qu'une justice pouvait exister*. Le Romain si sceptique connut et ne put se défendre d'estimer — sans toujours la goûter — cette justice qu'il nommait, au dire de Stendhal, « l'admirable justice française ».

(1) Tournon, cité; Olivetti, cité; Anglès, 1810, F7 4335; Alberti, 24 juillet 1810; CANTU, p. 410; STENDHAL, t. I, p. 93; SILVAGNI, d'après Benedetti, t. II, p. 675; ARTAUD, CONSALVI, cités.

(2) Dossiers criminels, *Archivio di Stato* de Rome; Carteggio, *Polizia giudiziale*.

(3) Mémoires de Tournon.

(4) Radet, 1er juin 1810, F7 6530 et organisation de la police, 1810, F7 6531.

(5) Le commissaire général de Civita-Vecchia, 4 juillet 1810, F7 8887.

(6) Tournon à Anglès, 23 janvier 1812, F7 8894.

***

Il est assez évident que, grâce à un concours de circonstances dont beaucoup furent malheureusement sans effets profonds, Rome put être un instant considérée vers le printemps de 1810 comme acceptant décidément la domination de Napoléon.

Réunis solennellement et définitivement à l'Empire par le Sénatus-Consulte du 17 février, les Romains semblent agréer sans enthousiasme, mais aussi sans déplaisir, leur nouvelle situation. L'ignorance absolue où ils vivent jusqu'à ce moment des intentions de Pie VII qu'on leur dit près de céder le temporel sous l'action combinée des deux empereurs catholiques, le prestige qu'une paix glorieuse et un mariage particulièrement intéressant pour eux jettent sur le grand Empereur, la constitution d'une municipalité romaine que, jusqu'en 1810, ils croient devoir rester, sous le titre flatteur de Sénat romain, indépendante des préfets de l'empire, l'accueil cordial fait par Napoléon à la députation de la Ville Eternelle, l'appui qui maintenant semble loyalement prêté par le roi de Naples et « son parti » à la politique impériale, la venue de deux préfets fort distingués, disposés, l'un, à se faire respecter, l'autre, à se faire aimer, l'institution d'une justice équitable, génératrice de l'ordre et de la sécurité, la part qui jusque-là est faite très largement aux Romains dans l'attribution des places qu'avec une bienveillance démonstrative Miollis, Gerando, Tournon, Olivetti, Bartolucci les convient à occuper, le frein mis par l'Empereur lui-même, désireux de plaire, à la politique d'exactions que rêve Janet jusqu'ici sans influence, le maintien qu'on croit définitif des moines et des prêtres, l'application très rarement faite des grandes réformes de la Consulta, tant de circonstances rassurent les Romains un instant effarouchés et les font un très court instant hésiter; les promesses magnifiques que, des Tuileries au Luxembourg, de la tribune des assemblées de Paris aux salons de Miollis, du Capitole à la *Consulta*, on leur prodigue, promesses d'une cour riche et généreuse, d'un prince

gouverneur « qui dépensera », de la reconstruction d'une Rome de rêves, les tiennent un peu éblouis et presque séduits.

Malheureusement la politique impériale ne leur a montré qu'une de ses faces, celle où tout est ordre, sécurité, gloire, richesse, fraternité des peuples et respect des consciences. Ils vont connaître, dès le printemps de 1810, l'autre face, et celle-là les révoltera plus que personne : la conscription détestée, la dissolution des couvents, la proscription des prêtres, les exigences fiscales vont en quelques mois jeter ce pays, prêt à se soumettre, dans une opposition sans grandes violences, mais dont l'Empereur ne connaîtra pas la fin.

CHAPITRE V

CONSCRITS ET BRIGANDS

I. Un avis de Tournon. — *La Leva!* — Le conscrit Romain. — Certains conscrits gagnent incontinent la *macchia*. — Difficultés que rencontre la levée. — Imperturbable optimisme de Tournon et de son entourage. La première tournée de revision du préfet de Rome; charmante promenade; infirmités abondantes; le préfet veut faire croire à une fête; la conscription à Rome; Tournon obligé de battre en retraite devant des mères déchaînées; au château Saint-Ange; harangue guerrière; réponse piteuse qu'y font les descendants de César. *Cesar, morituri te salutant.* — Les désertions. — Cris de douleur. — Impressions fâcheuses des fonctionnaires.
II. Le brigandage renaît; ses mille sources; les complicités. Les premières attaques. Les colonnes mobiles et les commissions militaires. On prend fort peu de vrais bandits. Les exécutions. Le peuple en reste plus irrité qu'effrayé. — Le banditisme augmente brusquement à la fin de 1810.

I

Interrogés sur les bienfaits dont le régime qu'ils représentent a doté Rome, un Gerando, un Tournon, un Radet même ne répondraient sans doute ni par l'ordre dans la rue, ni par l'excellence de la justice : ils citeraient avant tout la liberté reconquise. Au peuple, ils diraient volontiers : « Tu vivais sous un joug honteux, celui du prêtre, sous le pire des despotismes, la théocratie; tu gémissais en secret sous la dure loi de l'Inquisition, du Saint-Office, des Congrégations. Le pain dont on te nourrissait va te manquer; console-toi, il était celui qu'on donne aux esclaves et sans que tu t'en rendisses compte toi-même, il devait être amer aux descendants des Gracques et des Marius, car il t'était dispensé par les fils de Torquemada et d'Ignace de Loyola. Nous te libérons; nous t'apportons la liberté, bien sans prix, que pour l'Europe entière, nous avons

conquis le 14 juillet 1789. Jouis de cette liberté qui te doit payer de tous tes maux et bénis cette année 1789 qui fut l'aube de la liberté. »

Ce furent précisément, par une coïncidence piquante, les jeunes gens nés en 1789 qui allaient à Rome goûter un des bienfaits de la liberté et connaître ainsi qu'ils étaient — enfin! — des hommes libres.

Le 30 avril 1810 Tournon avertissait par une note brève les jeunes gens nés en 1789 qu'ils avaient à se présenter devant les maires ou commissaires de police. Ces jeunes citoyens « allaient être appelés à l'honneur de servir dans les armées de Napoléon le Grand » (1). Ils étaient les descendants des Scipion et des César!

Un long frisson d'effroi courut de Pérouse à Terracine. *La Leva!*

La Leva, la conscription! Les mères — les documents nous livrent leurs cris de douleur (2) — se répétaient le mot avec des imprécations. Elles ne connaissaient ni Scipion ni César, mais, par de terribles ouï-dire, elles connaissaient Napoléon. « Elles ne veulent pas que leurs fils aillent à la guerre. »

On se rappelle le *Conscrit de* 1813 dans la bouche duquel Erckmann et Chatrian ont placé dans un style si ingénu l'expression de la terreur sans bornes que ce mot : *conscrit*, répandait dans l'empire. Et cependant qu'est cet Alsacien, à l'âme martiale, fils de soldats — car depuis des siècles tout le monde s'est battu dans nos Marches de l'est, — habitué dans tous les cas à voir partir depuis vingt ans ses aînés et qui, patriote, oublie vite ses terreurs, prêt à crier le *Vive l'Empereur* des jours de bataille, qu'est cet Alsacien à côté de ce Romain, qui, suivant les expressions mêmes d'un rapport officiel, « a été nourri dans un système en tout contraire au caractère militaire », ce pâtre de la Sabine, ce commis du Corso, ou ce beau fils noble dont, nous l'avons vu, les parents n'ont point depuis des

(1) *Journal du Capitole*, 30 avril 1810, n 52.

(2) Cf, dans Boyer d'Agen, *La jeunesse de Léon XIII*, les lettres affolées de la comtesse Pecci, citées d'ailleurs plus bas.

siècles porté le mousquet, qui ont plus que l'horreur, le mépris du métier militaire, pour lesquels gloire, victoire, devoir patriotique sont mots vides de sens et qui, par surcroît, ne peuvent que détester cet Empire pour la défense duquel on les convie à verser pour la première fois un sang si peu généreux?

Point d'illusions. L'Empire est en paix officiellement, quoiqu'on se batte encore, et contre l'Espagnol soulevé, et contre l'Anglais inlassable; et précisément une partie des conscrits romains sont destinés au 32e d'infanterie légère et au 5e de ligne qui sont en Catalogne, au 62e de ligne qui se bat en Portugal (1). Mais c'est demain qui surtout effraye : et de fait, demain, ce sera la Russie où, dans les rangs du 18e et du 29e légers, les pauvres conscrits nés au soleil de Rome, dans la douce Ombrie au ciel clément, dans les monts Albains aux berceaux de vigne, connaîtront la neige, les Cosaques, la faim, les combats horribles, la nature plus meurtrière encore. C'est payer cher l'honneur d'être né à l'heure où Mirabeau ressuscitait les Gracques et Marius.

***

Napoléon se rend compte jusqu'à un certain point de la difficulté. Il se sent d'ailleurs pour Rome, nous l'avons dit, des entrailles de père. S'il entend élever à sa hauteur, former à la gloire ces petits-fils dégénérés de héros, il le veut faire avec ménagement. On ne demandera, en cette année 1810, que 450 conscrits aux départements romains (2).

Qu'importe aux Romains? La *Leva*, c'est la menace suspendue sur la tête de tous : dès lors, se battre pour se battre, mieux vaut le faire chez soi, pour soi, non contre l'ennemi de l'Empereur français, Espagnol qu'on admire ou Allemand qu'on ne hait point, mais contre le véritable ennemi qui est l'Empereur lui-même. Dès le premier appel de Tournon, le tiers des futurs

(1) Emplacement des troupes de l'Empire français. Volumes de 1810, 1811, 1812, 1813. (Bibliothèque du ministère de la guerre.)
(2) Décret du 20 mars 1810, F7 4376 A.

conscrits se jette dans la *macchia;* d'autres, après avoir tenté en vain la chance de la réforme devant le conseil de revision, les rejoindront sous peu. Le réfractaire se fait bandit (1).

Tournon le veut d'abord ignorer; il est optimiste, à ce moment, et voit tout de couleur rose. Que de difficultés cependant! Pas d'état civil tout d'abord : les curés, qu'on commence à inquiéter, refusent communication des registres, d'ailleurs mal tenus, dont ils ont la garde. A grand'peine, on reconstitue, avec mille erreurs, la liste des appelés. Ce sont alors les maires qui exagèrent leur ignorance de la loi, ne remplissent point les formalités, laissent échapper les jeunes gens (2). Les parents riches, cependant, essayent de tout, vont jusqu'à corrompre le secrétaire général de la préfecture, l'homme de confiance du préfet, un prince romain qui a compté des papes dans sa famille et qui, pour quelques écus, fait échapper des conscrits valides.

Le préfet, naturellement, l'ignore; mais ce qu'il ne peut ignorer, c'est que, dès le tirage au sort, les défections ont été telles qu'il a fallu envoyer des garnisaires chez les parents; que, dès le premier jour, les jeunes gens attroupés ont formé une « ligue pour ne point obéir à la loi »; qu'avant même qu'il ne soit parti de Rome pour sa tournée de revision, les conscrits de Frosinone et de Velletri ont rejoint les bandits du maquis voisin (3). Pour le public cependant il veut tout ignorer et, sur son ordre, le *Journal du Capitole* insère notes sur notes où l'on se loue hautement de l'esprit de ces futurs héros, « de la facilité, de l'ordre, de la tranquillité avec lesquels s'exécute l'opération de la conscription aussi bien à Rome que dans les arrondissements »; les jeunes gens se présentent en masses, il y a même des *volontaires!* (4).

(1) Correspondance de Rome du 28 mai 1810, Bulletin du 17 juin, AF IV 1508.

(2) Correspondance de Rome, Bulletin du 22 juin 1810, AF IV 1508; Le major du 6e de ligne, 5 décembre 1810, Bulletin du 11 janvier 1811, AF IV 1513.

(3) Correspondance de Rome, 28 mai 1810, Bulletin du 17 juin 1810, AF IV 1508.

(4) *Journal du Capitole*, 23 juin 1810, n° 75.

Le préfet, d'ailleurs, ne désespère pas de ramener lui-même les brebis égarées. Il partit plein d'ardeur pour sa tournée de revision en mai 1810. Ce fut une tournée peu ordinaire que celle de cet entreprenant préfet à travers ce singulier département. Au milieu d'un escadron de cavalerie, sa calèche l'emportait vers ces lieux célèbres dont le nom même le grisait, à travers des sites que le magnifique été de 1810 inondait de lumière; ses lettres traduisent un enthousiasme sans lassitude : les Volsques, les Sabins, Coriolan, les palmiers, les forêts de chênes verts, les torrents de la montagne, l'accueil des communes traversées, l'air embaumé, les costumes aux vives couleurs et l'orgueil de se sentir maître. Parfois il monte, car des chevaux de selle suivent : il entre ainsi en soldat dans les villes qu'il entend d'ailleurs ne conquérir que par sa bonne grâce; des amis l'accompagnent, « caravane très gaie » — les gendarmes compris (1).

Cette belle humeur tient — peut-être augmente-t-elle — devant le sinistre et grotesque étalage de maux que les conscrits entendent faire : les Sabins, vigoureux et beaux, se courbent, se voûtent tous; d'autres exagèrent leurs maladies, les montagnards « scorbutiques et étiques, » les gens du pays plat « hydropiques et obstrués », menacés de phtisie, tous sont « teigneux et hernieux ». Le major en est terrifié (2). Le préfet, toujours souriant, réforme; il écrit à ses parents des lettres joyeuses, « pendant qu'autour de lui on toise, on signale, on choisit *ses* conscrits » (3).

Tout va bien : à Velletri, pays dangereux, à Albano, à Frascati, à Marino, les maires n'ont que de flatteuses paroles; sur 300 conscrits, 24 sont choisis « dont on peut dire que tous font avec courage et allégresse les premiers pas dans une carrière si glorieuse ». Que désirer de mieux que l'accueil de Poggio Mirteto, où le conseil de revision « siège sous une tente que les dames

(1) Tournon à ses parents, 4 juillet 1810; Mémoires de Tournon (papiers inédits du baron de Tournon).
(2) Le major du 6e de ligne, Bulletin du 18 janvier 1811, AF IV 1513.
(3) Tournon, lettre du 4 juillet, citée.

entourent » et où « la musique du bourg joue pendant le repas », que l'accueil de Magliano où l'on tient séance dans le théâtre « aux loges si remplies de dames qu'elles s'écroulent soudain »? Quel gracieux concours — encore que, dans la circonstance, quelque peu indiscret!

Et quel mâle courage chez les hommes! A Viterbe, « c'est un spectacle intéressant que de voir ces jeunes gens, conduits par leurs respectables maires, venir de toutes parts de l'arrondissement *à la voix de la patrie et du souverain!* » Les sous-préfets se multiplient; le préfet « descend sur la place publique, se mêle aux jeunes gens, à leurs parents, tâche de leur expliquer les avantages d'une armée nationale et la nécessité d'un recrutement pesant également sur tous » (1).

On pense avec quelle sincérité, de retour à Rome, Tournon, grisé de sa propre bonne grâce, écrit que c'est avec élan que les jeunes gens vont partir pour Rome où on les habillera. A Tivoli, on a trouvé qu'un dîner achèverait de les enflammer; ils quittent leur charmante ville, la tête montée par le vin d'Orvieto, dont les fumées leur paraissent un instant celles de la gloire.

***

En dépit d'une ardeur si affirmée, on trouve expédient de les enfermer, dès qu'ils sont à Rome, au château Saint-Ange : le préfet du Trasimène, fort jaloux du succès de son collègue, fait remarquer sur un ton aigre-doux, qu'il a fallu que M. de Tournon prît cette précaution, tandis que les 140 conscrits de l'Ombrie partent libres, d'un bel élan, vers leur glorieuse destination; il est vrai qu'ils désertent presque tous entre Pérouse et Florence (2).

Tournon, à la vérité, n'est plus aussi rassuré, depuis qu'il est

(1) Mémoires de Tournon. *Journal du Capitole*, 7 juillet 1810, 14 juillet 1810, 30 juillet 1810, nos 88, 90, 93 et 100.

(2) Note sur le Trasimène, Bulletin du 25 août 1810, AF IV 1509; Correspondance de Rome, Bulletin du 21 juillet 1810, AF IV 1509.

rentré à Rome, sur l' « élan généreux » de cette population. A Rome, en effet, « les choses se sont moins bien passées ». Autour de la Chancellerie, où siège le conseil, des mères irritées se lamentent, puis, forçant la porte, envahissent le palais. Ce ne sont plus les « dames » de Poggio Mirteto et de Magliano, mais des harpies jaunes, déguenillées, des « femelles » qui réclament leurs petits. Les voix glapissantes couvrent celle du préfet qui essaie en vain de haranguer cette bande. L'attitude de « ces femelles » devenant même inquiétante, Tournon se lève brusquement, tente de gagner la porte. Il est assailli : il cherche à rire, embrasse les moins laides, repousse les plus ardentes, gagne le seuil et saute dans sa voiture. Ce n'est point un succès (1).

Et autour du château Saint-Ange, mieux gardé, les mêmes colères maintenant se déchaînent. A l'intérieur, Tournon, entouré de gendarmes, harangue *ses* conscrits, tous rassemblés; il rappelle des souvenirs mémorables, Romulus, qui fonda la ville, Mucius Scevola, Camille, qui la défendirent si vaillamment, les Métellus, les Scipion, les Marius, les César, qui conquirent le monde. Comme le chef de Tacite à ses soldats, il leur dirait volontiers : *Ituri in aciem, et majores et posteros cogitate.* Mais les seuls *majores* qu'ils se connaissent, ce sont ces lamentables « femelles » qui, assiégeant le château de leurs imprécations, les brisent contre ces murs épais qui déjà les séparent de leurs enfants. Ceux-ci écoutent le front bas, les yeux gonflés de larmes, ce beau préfet galonné qui, la main sur la poignée de nacre de son épée, leur parle si bien, et soudain, en dépit de Mucius Scevola, et de Scipion et de César, ils crient d'une voix unanime : *Non vogliamo andare alla guerra* (2).

Tournon alors chapitre ces fils indignes de si illustres pères, les réchauffe. « Allons! criez avec moi : *Vive l'Empereur!* » Le préfet est entouré d'une forte maréchaussée : eux sont enfermés dans la cour humide du château des Borgia. « Vive l'Empereur! » crient-ils d'une voix contrainte et hargneuse

(1) Mémoires de Tournon.
(2) *Diario* de FORTUNATI, *passim.*

et ils défilent devant le préfet, et ils crient encore : « *Evviva Napoleone!* » Tournon, qui connaît ses classiques, doit, par devers lui, songer au « *Cæsar, morituri te salutant!* »

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que, partis le 1er août de Rome, ces vaillants, encore que fortement encadrés, désertent tout le long du chemin. Dès Viterbe, le 2, 61 sur 135, 10 à Bolsena, 6 à Radicofani, 3 à Sienne, 6 à Florence, 2 à Pontederra, 5 à Viareggio, 1 à Massa, 1 à la Spezzia, tandis que 20 tombent malades. Sur 235, 120 arrivent à la frontière; combien arriveront au 113e de ligne à Orléans (1)?.

Le pays romain, la première charretée partie, se lamentait : « Ce n'est qu'un sanglot général, écrira, à propos d'une autre levée, une femme de qualité; je me sens une eau froide tomber sur les épaules » (2). C'est une mère dont les fils ne sont point partis, mais partiront; toutes les mères se solidarisent; elles pleurent au souvenir de ce jour du départ qui semblait « celui du jugement dernier », de ces « malheureux garçons attendrissant jusqu'aux rochers du village qu'ils regardaient en s'en allant » (3). Demain, leurs fils partiront à leur tour : l'Empire paraît solide, et l'Empire, c'est la guerre.

***

Les fonctionnaires restaient pensifs. Telle avait donc été cette première levée; faite en pleine paix et en pleine puissance, lorsqu'aucune faute n'avait pu aliéner, d'autre part, ce peuple ombrageux, quand le brigandage naissait à peine, qu'il y avait à Rome une forte garnison, que les agents avaient employé le zèle des néophytes, elle s'était opérée « plus avantageusement qu'on ne l'avait espéré » (4). Et cependant les chiffres étaient là : un tiers de réfractaires avant, une moitié de déserteurs après. Que sera-ce, lorsque de nouvelles difficultés auront

(1) Rome, conscription, Bulletins des 17 et 22 août 1810, AF IV 1509.
(2) La comtesse Pecci à son beau-frère, Boyer d'Agen, p. 168-169.
(3) *Ibidem.*
(4) Le major du 6e de ligne, cité.

surgi? Que faut-il faire? Créer un esprit militaire : « Il serait utile de mettre quelques soldats romains dans le cas de se faire remarquer et de mériter des récompenses... La vanité romaine croirait voir renaître la gloire des légions » (1).

Olivetti conçoit moins d'illusions, fait trêve à son optimisme; les habitants regardent et regarderont toujours la conscription « avec un sentiment de terreur », écrit-il, d' « horreur », écrira Stendhal (2).

Dès septembre 1810, des réfractaires qu'ont rejoints les déserteurs tiennent le maquis; dans les foyers vides, les parents qui n'ont plus de fils, qu'ils soient bandits ou soldats, commencent à maudire l'Empereur qu'ils se contentaient de ne point aimer.

Et chaque année, à date fixe, lorsque Tournon, qui s'assombrit à ce spectacle, donnera le signal redouté, le même cri d'angoisse se fera entendre du foyer du pauvre à celui du riche : *La Leva!*

II

Que la *Leva* se fit pour le plus grand profit du brigandage, c'est ce qu'en dépit de son optimisme, Tournon lui-même ne se dissimulait pas.

Quelle en fût l'unique source, c'est ce que nul ne prétendait. Nous avons dit à quel point ce pays, tout en montagnes, en maquis, en campagnes désertes, en côtes inhabitées offrait un théâtre favorable aux exploits du banditisme, à quelle époque reculée ces exploits avaient pris naissance et quelle faveur rencontrait, chez le peuple même qui en était la victime, ce brigandage devenu chronique (3).

A la vérité, le nouveau régime qui faisait de la destruction de

(1) Pellenc, Lettre 1811, n° 33, AF IV 1715.
(2) Olivetti, 14 septembre 1810, F7 6531; STENDHAL, t. I, p. 81.
(3) Cf. plus haut, p. 68-69.

ce mal depuis si longtemps endémique un des articles de son programme, l'augmentait, dès 1810, d'une façon assez sensible. Un instant, — à la fin de 1809 — on avait pu le croire enrayé : le prestige dont la défaite récente de Fra Diavolo, dans le territoire tout voisin de la Terre de Labour, avait couvert la gendarmerie française, avait suffi à inspirer, durant l'été de 1809, aux bandits, un instant encouragés par l'anarchie de 1808-1809, un respect salutaire. Deux attaques avaient échoué, sur Norcia au sud, sur la Tolfa au nord. Des bandes continuaient à exister; celle de Rita, grand seigneur de bandit, généreux et cruel, tenait la Marittima, mais sans se signaler par aucun exploit éclatant; les cavernes de la Tolfa servaient d'asiles à deux chefs, L'*Istoriaro* et *Il Moscovita* qui se tenaient cois (1). Le brigandage, déconcerté à la fin de 1809, pouvait s'éteindre ou grandir suivant les circonstances. Il allait grandir (2).

La conscription consomma cette résurrection, mais tout y concourait. Le brigandage, qu'on tenait pour mort au 31 décembre 1809, se recrutait en silence, s'alimentait à dix sources. Le royaume de Naples, rempli des débris des bandes de Fra Diavolo, déverse sur le pays romain les brigands traqués par le général Manhès au nom de Murat. La Sicile elle-même remplie de bandits est un réservoir, car, au lieu de les pendre, le roi Ferdinand de Bourbon et ses bons amis les Anglais les arment, leur adjoignent des galériens de Catane et de Syracuse, quelques sous-officiers anglais gibiers de conseils de guerre, et, une belle nuit, font débarquer tous ces honnêtes gens sur la plage mal surveillée des Etats romains d'où ils gagnent les monts Volsques par les marais Pontins. Ce ne sont que des renforts; le gros des bandits est indigène : meurtriers qui, à Rome, vivaient ininquiétés, et que le procureur général Le Gonidec poursuit impitoyablement, en Breton qui s'exagère la petite importance d'une belle *coltellata*, dans le quartier des

(1) Correspondance de Trasimène, Bulletin du 3 avril 1810, AF IV 1508.

(2) *Journal du Capitole*, 3 juillet 1809; Le commissaire de police de Civita Vecchia, 2 décembre 1809 (*Archivio di Stato de Rome. Carteggio. Polizia giudiziale*).

Monti; galériens de Civita Vecchia qui, mal gardés pendant la période d'anarchie de 1808-1809, se sont échappés entre un surveillant pontifical parti et un surveillant français point encore arrivé; conscrits réfractaires et déserteurs dont certains sont pourvus de bons fusils de l'Empereur, et pour guider toutes ces recrues, agents de la police et de la gendarmerie pontificales, qui, congédiés du jour au lendemain par une maladroite mesure, se mettent à la tête des bandits qu'ils poursuivaient hier, gens sans scrupules qui, pour avoir été de médiocres gendarmes, n'en deviennent pas moins d'excellents voleurs.

Tournon est venu ensuite avec sa conscription; à chaque levée, un afflux nouveau de recrues jeunes, résolues, arrivera aux bandes, gens qui, exposés à être aussitôt fusillés que pris, puisent dans cette mise au ban un surcroît d'audace et de violence.

Les prêtres qui, autrefois, excommuniaient les bandits, en arrivent vite à les considérer comme des alliés; la persécution religieuse va les aigrir, les disposer à tenir ces mauvais diables qui, si volontiers, font le coup de feu contre les gendarmes de Radet, pour les vengeurs de Pie VII. Le brigandage, à qui l'adhésion des réfractaires donne une couleur vaguement politique, prend, certains jours, grâce à d'étonnantes complicités, un air de croisade religieuse. Les gens « bien pensants », maires, adjoints, propriétaires, se refusent à dénoncer, à poursuivre ces misérables. Le maire de Carpineto, pillé par eux, n'est pas loin, dans sa dévotion au Saint-Père, de voir dans ses pillards des agents de la Providence et des vengeurs du droit, et ne se plaint pas (1).

***

Avant que tant de circonstances favorables amenassent l'extension du brigandage, il fallait que le temps permît aux bandes de s'organiser; on ne verra pas avant 1811 ces bandes

(1) Il faudrait citer toute la correspondance de Miollis, Olivetti, Radet. Je renvoie aux faits qui vont être cités et aux références indiquées.

puissantes qui, en 1812 et 1813, feront trembler une province; il fallait que toute une année de gouvernement soulevât la haine, sommeillante en 1809, lésât décidément les intérêts qui n'étaient alors que menacés, et recrutât cette armée de bandits qui, au printemps de 1810, en était encore à se constituer.

Les brigands, cependant, par petites bandes, se faisaient la main par des attaques isolées, des coups de mains fort médiocres, mais qui, sans succès jusqu'à l'été de 1810, plus heureux après, pouvaient faire mesurer aux gens clairvoyants les conséquences de la première levée de conscription.

Le 30 mai 1810, l'attaque du courrier de Naples, près de Terracine, sembla le premier coup de feu de cette petite guerre; on n'en put saisir que le 3 septembre suivant les auteurs plus ou moins authentiques : le coup sembla rester sans lendemain (1). Mais le même courrier ayant été, le 6 août, pillé près de San Gennaro et une autre voiture attaquée le même jour près de Velletri, il parut que le feu était décidément ouvert. Il l'était : le 25 du même mois, trois bandits masqués attaquent le courrier aux portes de Frosinone; d'autres, le 29, enlèvent des voyageurs sur la route de Trevi à Subiaco; de ce jour, on perçut dans les arrondissements de la Sabine et des monts Volsques une agitation légère. Mais l'étonnement fut plus grand quand, en novembre, le 18, le courrier de Florence fut attaqué par sept brigands sur la route de Ronciglione (2).

Ce n'étaient point là des coups à effrayer Miollis, Radet, Olivetti, tout au plus à les avertir. Ils songèrent à étouffer dans l'œuf le brigandage qui, disaient les rapports, se recrutait sur la frontière de Naples. Une colonne mobile fut organisée qui, battant les arrondissements de Tivoli, Velletri et Frosinone,

(1) Bulletin du 9 septembre 1810, AF IV 1510.

(2) Rapport sur le brigandage en 1810, F7 8887; Vol près de Terracine. Rapport d'août 1810, F7 8887, dossier 3228; Rapport du 4 décembre 1810, F7 8889; Diverses attaques, F7 8888, dossier 4331; Olivetti à Savary, 9 décembre 1810, F7 6531; Correspondances aux Bulletins du 22 août 1810, AF IV 1509, 15 septembre 1810, AF IV 1510, 1er décembre 1810, AF IV 1512, 18 décembre, AF IV 1510.

arrêta ou tua sept chefs, trente subalternes et quarante complices; les arrondissements de Rieti et de Viterbe, à leur tour visités, livrèrent dix bandits parmi lesquels un chef renommé, *le Ravanelli;* à Norcia, on arrêta dix-huit bandits. Une commission militaire s'installa à Frosinone, à l'automne, qui vint ensuite siéger à Tivoli, puis à Velletri; une autre fut instituée à Norcia (1).

Les têtes des bandits mises à prix, les gendarmes usèrent de tous les moyens pour les capturer, même de la ruse classique qui les fit maintes fois se déguiser en bandits pour mieux attirer les complices aussitôt empoignés. A dire vrai, le fretin est alors assez mince, en dépit des fanfaronnades des chefs de la gendarmerie. « Deux mille brigands en deux mois! » s'écrie Radet qui a la plume légère (2); trente-deux tout au plus, et encore, parmi ces trente-deux, trouve-t-on Spaziani, coupable d'avoir dérobé un manteau, Bernardo Cerrone et Francesco Incetti, qui, « à main armée, ont volé des pastèques rouges », médiocres sujets qui deviennent, dans les rapports à l'Empereur, des « brigands redoutés » (3). Lorsqu'on prend des bandits plus réels, ce n'est pas sans quelque peine; à la fin de décembre 1810, après de longues recherches, la garnison d'Alatri tout entière, soldats, gendarmes, gardes civiques, sbires acculent dans une cabane... deux bandits qui, assiégés, demandent un prêtre, se confessent et se battent bravement jusqu'à ce que mort s'ensuive. Pour saisir le fameux chef Rita, seule capture importante faite en cette période, il a fallu lancer des troupes dans la Sabine, les monts Volsques et les Abruzzes, et le magnifique brigand cerné avec sa maîtresse, avant de tomber criblé de coups ainsi que cette femme, a tué dix-neuf soldats. Ce sont des expéditions coûteuses (4).

(1) Miollis à Clarke, 3 septembre 1810, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1810; Gaudin à l'Empereur, 7 septembre 1810, AF IV 1715.

(2) Radet, 1er août 1810, Bulletin du 12, AF IV 1509; Ortoli, 2796.

(3) Etat des détenus, *Archivio di Stato* de Rome. *Polizia giudiziale.*

(4) Correspondances aux Bulletins du 26 août 1810, AF IV 1509, du 24 octobre 1810, AF IV 1511, du 21 janvier 1811, AF IV 1513; Olivetti, 16 novembre 1810, F7 8889, dossier 4926; DUBARRY, *Brigandage en Italie* p. 191-194.

On s'en dédommage au sein des commissions militaires par une très grande sévérité. Elles commencent à fonctionner en janvier 1810. A Rome, on fusille soit sur la place du Peuple, soit devant *Santa Maria in Cosmedin*, à la *Bocca della Verità*; de temps à autre le peuple, toujours sympathique aux condamnés, s'en vient assister à une exécution; il souligne de murmures celles qui lui paraissent iniques, le 5 avril, par exemple, celle de Catarina Crudele Incher, aubergiste de cinquante ans, et de Pasquale Guerra, à qui, pour la circonstance, le peuple indigné attribue quatre-vingts printemps (1).

Ce n'est cependant qu'à l'automne de 1810 que les commissions militaires, organisées un peu partout, font de bonne besogne; le 13 octobre, l'affaire de Norcia, vieille d'un an, se dénoue devant la commission de Spolète par dix condamnations à mort; le 20 novembre, celle de Velletri envoie six brigands au poteau et une femme aux galères; le 25, celle de Spolète condamne à mort deux hommes et une femme; le 19 décembre, un prêtre chef de bande : « cette saine application et les exécutions sur les lieux ont produit les meilleurs effets (2). » A Viterbe, les juges jettent devant les fusils sept coupables; le 26 novembre et le 28 décembre, on fusille encore trois bandits aux portes de la « ville aux belles filles » (3).

Il est évident que ces exécutions, si légitimes qu'elles fussent, paraissaient odieuses à un peuple déshabitué depuis Sixte-Quint d'une si impitoyable répression.

D'autre part, il ne semblait pas que ces exemples — en dépit des affirmations d'Olivetti — portassent des fruits si appréciables. A la fin de 1810, le gouvernement, qui jusque-là s'était cru maître, se sentait débordé, plus qu'il ne l'avouait,

(1) *Diario* de Fortunati, 3 et 23 avril 1810, Bibliothèque vaticane déjà cité.

(2) Olivetti, 27 novembre 1810, F7 6531.

(3) *Archivio di Stato* de Rome; Commissions militaires, *passim*; Miollis à Savary, 17 octobre 1810, F7 6531, 4 novembre 1810, *item*; 21 novembre 1810, *item*, 1er décembre 1810, *item*; et les notes sur les commissions militaires aux Bulletins des 1er, 5 et 11 décembre 1810, AF IV 1512, du 12 janvir 1811, AF IV 1513.

par un banditisme qui maintenant se tenait pour assuré, grâce aux levées futures, d'un constant recrutement. On commençait à enlever, à rançonner les propriétaires dans leurs maisons, les fonctionnaires en tournées. L'arrondissement de Frosinone était, de l'aveu de la police, au pouvoir des bandits. Les routes ne présentent aucune sécurité; en arrivant à Rome en janvier 1811, le directeur général de la police, Norvins, pourra s'en convaincre, étant sur le point d'être enlevé lui-même : les maîtres de postes paraissent complices. Fût-ce pour aller simplement de Rome à Albano, « on risque tout à la fois sa voiture, sa bourse et sa vie ». Anglès avoue, dans un rapport sur l'Italie, qu'à la fin de 1810, les seuls Etats romains offrent l'exemple d'un brigandage actif (1).

Ce ne sont cependant jusque-là que des abcès qui, çà et là, crèvent et suppurent; mais il faudrait qu'aucun germe de fièvre ne fût de nouveau déposé en ce corps malade. Et voici qu'après la conscription détestée, la lutte religieuse va en faire naître d'innombrables, si bien que, de mois en mois, on sentira grandir une fièvre bientôt inguérissable, *malaria* politique devant laquelle les meilleurs médecins en la matière se déclareront bientôt impuissants.

(1) Pellenc, Lettre 33, AF IV 1715; Brigands de Frosinone, F7 8889; Norvins, 29 janvier 1811, F7 6531; Comtesse d'Albany, 1811; Rapport d'Anglès sur l'Italie, F7 4335.

CHAPITRE VI

ON « DÉBLAYE » LES COUVENTS

Un nouveau « Tertullien ». — Mgr Filippo Becchetti. Le clergé rallié. La majorité hostile, mais sans excès. *Prudenti prepotenze, prudenti resistenze.* — Napoléon entend prendre l'offensive; son plan et ses ordres: déploiement de troupes. — La Consulta consternée; elle avait projeté une dissolution lente. Prodromes de la dissolution. — Radet « déblaye des moines ». — Expulsion des hommes; ils ne résistent pas. Quelques religieuses résistent; fâcheuses scènes du couvent des *Paolette;* indignation de la foule. — La Consulta tolère la réouverture de certains couvents et maintient deux congrégations. — Les moines errants; inconvénients que présentent ces réfractaires. Médiocre profit financier. Mécontentement général.

Le 3 décembre 1809, Mgr Filippo Becchetti, évêque de la petite Città della Pieve, montait en chaire dans son église cathédrale qu'ont rendue presque illustre les peintures dont l'a magnifiquement ornée l'artiste, gloire de la charmante cité, ce Vanucci, dit le Pérugin, en réalité né à l'ombre de cette cathédrale.

Depuis que Pie VII avait été enlevé, on sait dans quelles circonstances, les évêques romains avaient gardé un silence prudent; un seul, Buschi, évêque de Ferentino, avait, le 25 juillet, appelé par un mandement les apôtres Pierre et Paul à monter la garde autour de la couronne de César (1).

Etait-ce pour imiter cet évêque si pressé de plaire que Becchetti avait tenu à haranguer ses fidèles, ou, au contraire, pour protester contre le sort fait au successeur de Pierre?

A pareil jour, il y a cinq ans, dit le prélat, Pie VII, notre

(1) *Journal du Capitole*, 29 juillet 1809, nº 13.

vénéré pontife, posait sur le front de l'Empereur la couronne impériale. Et déjà les termes d'adulation dont était entouré le nom de César faisaient prévoir que, briguant une mitre plus éminente, Becchetti passait du côté des puissants. Son discours devenait panégyrique, dithyrambe, sévère leçon : « J'ignore d'où vient le bruit sourd qui court dans le peuple ignorant et d'après lequel on ne doit point obéir aux ordres du nouveau maître, d'après lequel seraient coupables ceux qui s'y soumettraient. » Et citant aux Ombriens étonnés Pierre, Paul, Tertullien, le prélat s'écriait : « A l'homme il ne reste que le devoir de baisser le front, d'adorer les décrets de Dieu et de respecter celui qu'il a mis sur le trône. » C'est Dieu, disait-il encore, qui a tiré Napoléon d'Egypte pour rétablir en France l'ordre et la religion. « Nous n'avons donc que des motifs de nous féliciter de nous voir destinés par la Providence à faire cortège à un si grand héros, non plus seulement dans la foule de ses admirateurs, mais dans celle de ses sujets. » Et se tournant vers son chapitre immobile de surprise, l'évêque dénonça « les mauvais prêtres qui sacrifient la religion à une chimère et aux idées nées d'une opposition aussi obstinée qu'impuissante... Nous ne souffrirons jamais, quant à nous, que soit troublé le gouvernement temporel de notre glorieux souverain. »

Que pouvait-on demander de mieux? Quel prélat eût pu exprimer si énergiquement de si louables sentiments et n'y avait-il pas là de quoi rendre jaloux Rœderer lui-même en sa préfecture voisine de Spolète? Radet qui, à ce moment, fondait à Rome une loge maçonnique, mais qui connaissait les pères de l'Eglise, estima que Becchetti était « un bon prêtre » et le félicita en termes chaleureux; ce gendarme mystique tenait désormais pour un collègue ce prêtre de haute police; il approuvait que Paul, Pierre et Tertullien fussent appelés à concourir avec Fouché et Savary au maintien du bon ordre. Becchetti lui-même fut appelé un « second Tertullien »; des sentiments si purs parurent désintéressés; il fallut deux ans à Rœderer, qui, par là, fit preuve d'une étonnante ingénuité, pour découvrir qu'après avoir désiré siéger au Sacré-Collège — car son ambition savait

se faire opportuniste, — ce nouveau Tertullien avait l'ambition d'être sénateur. On se contenta de le nommer au 1er janvier 1810 chevalier de la Légion d'honneur; après tout, les empereurs du troisième siècle n'en avaient jamais tant fait pour Tertullien (1).

Rapprochée du mandement Buschi, cette manifestation oratoire paraissait de bon augure. Le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, se montrait aussi disposé à pousser à la soumission ses fidèles, gens assez rudes (2). Et en dehors de ces prélats ambitieux, tout un peuple d'ecclésiastiques très recommandables et fort influents s'était dès le premier jour prononcé pour la soumission. C'étaient des moines qui, entendant sauver leurs œuvres, hôpitaux et écoles, estimaient que résister dès l'abord à César, c'était l'autoriser à sévir et à confisquer. Les moines hospitaliers *Fate-ben-fratelli*, dont nous avons dit plus haut les bienfaits et l'influence, pensaient ainsi; le père Isaïa, général de l'ordre des Ecoles pies, moine qui gérait à Rome presque toute l'instruction primaire, s'était mis à la tête des prêtres ralliés et, « par son dévouement absolu pour le service de Sa Majesté », avait attendri jusqu'au cœur du sévère Janet (3).

Tels n'étaient point, à la vérité, les sentiments du clergé pris en masse; il restait défiant, hostile, mais il se taisait. On savait qu'au confessionnal les prêtres désapprouvaient le ralliement (4), mais aucune manifestation éclatante n'avait été signalée. Sans doute ils avaient presque tous refusé au 15 août, au 2 décembre, de chanter le *Te Deum;* leur refus avait été modeste; ils n'avaient pas entendu en faire une déclaration de guerre; Miollis lui-même, timide lorsqu'il s'agissait de prêtres, n'avait

(1) Discours prononcé dans l'église cathédrale de la Citta della Pieve, le 3 décembre 1809, par Mgr Becchetti, imprimé, collection Falzacappa, pièce 30, Bibliothèque Vallicellana de Rome; Radet, janvier 1810, *ibidem*, pièce 47.

(2) Pacca, t. II, p. 287.

(3) Janet au ministre des cultes, 11 octobre 1811, papiers Janet, Archives des affaires étrangères.

(4) Le commissaire général de Civita Vecchia, mars 1810, F7 8887; Miollis, 8 octobre 1809, Archives de la guerre, armée d'Italie.

point insisté. Les chapelains de Saint-Louis, échappés à l'épuration du 13 août, chantaient le *Te Deum*; Miollis estimait qu'ils représentaient suffisamment, aux yeux du Très Haut, les Etats romains tout entiers.

L'apathie des évêques et des prêtres, en ces circonstances où l'on avait redouté une levée de boucliers immédiate, parut presque de l'adhésion. Les manifestations des évêques de Ferentino, de Città della Pieve et de Montefiascone, à trois extrémités du territoire, montraient toute une partie de l'épiscopat disposée à se rallier avec fougue. Elles n'avaient soulevé chez les évêques voisins aucune manifestation contraire.

Le Carême de 1810, que Miollis redoutait fort, se passa bien; les prédicateurs à Rome et en province « se tinrent dans les bornes de leur ministère » (1).

Il n'y avait cependant pas lieu de chanter victoire trop vite. Le pape en partant avait « lié les consciences, autant que cela avait dépendu de lui, au sort de la souveraineté temporelle. De là les sophismes de prêtres ignorants ou de mauvaise foi qui abusaient dans l'administration des sacrements » (2). Déjà, aux *prudenti prepotenze* (aux prudents actes d'autorité) s'opposaient les *prudenti resistenze*, les prudentes résistances, dont parle un des membres de la Consulta (3). En mars 1810, « la généralité des prêtres demeure attachée au système passif qui, sans montrer une opposition apparente, montre son éloignement des institutions qui contrarient leurs idées ultramontaines. » *Il faut du temps pour les y amener*, ajoutait le général Miollis (4).

***

Miollis parlait déjà en Romain : *il tempo e galantuomo*, dit-on au delà des Alpes. Napoléon n'était point dans ce sentiment. L'enthousiasme ambitieux et la platitude éclatante d'un

(1) Miollis, 24 mars 1810, AF IV 1715.
(2) Miollis, 8 octobre 1809, Archives de la guerre, citée.
(3) Balbo, *Autobiographia*, p. 384 et 386.
(4) Miollis, 24 mars 1810, AF IV 1715.

Becchetti ou d'un Buschi, l'apathie des prêtres et des évêques le confirmaient dans la pensée que ces prêtres étaient des lâches « qu'on ne connaissait pas » et qu'on pouvait sabrer sans dommages. Le plus tôt serait le mieux.

D'ailleurs, il suffit que ces « suppôts de Grégoire VII » abusent du confessionnal pour détacher de l'Empire les Romains si désireux de se jeter dans ses bras; qui ne se soumet pas sans retour s'insurge ou s'insurgera. L'Empire jouit de la paix; il faut en profiter pour forcer les prêtres à se déclarer franchement.

Aussi bien, il y a trop de prêtres dans les Etats romains; le nombre des évêques est ridicule, il le faut réduire, et, pour savoir quels évêques il importe de supprimer, les obliger à se découvrir; il y a trop de chanoines, il faut dissoudre des chapitres; il y a trop de curés, il faut refondre les paroisses; il y a trop de prêtres, il faut restreindre les ordinations; il y a surtout trop de moines, il faut disperser les « corporations religieuses »; s'il y a résistance, tant mieux; les gens dont il se faudrait éternellement défier se déclareront, on les déportera; il y en aura peu, ajoute l'Empereur : ces lâches prêtres plieront sous le joug.

A son gré on a trop attendu; les représentations de la Consulte, beaucoup trop timide, lui ont fait ajourner trop longtemps l'opération; d'ailleurs il espérait venir à bout du pape. Or, depuis l'échec de la négociation Lebzeltern, Napoléon ne compte plus sur un concordat romain. On lui dit que le mariage autrichien lui vaut l'adhésion des hésitants. L'épuration ecclésiastique doit se faire.

En dépit de ce qu'il dit de la lâcheté romaine, il envisage d'ailleurs l'opération comme une campagne. Cette « prêtraille » va être enveloppée comme des kaiserliks ou des Cosaques : Eugène complétera à 600 hommes chacun des deux premiers bataillons du 106e à Bologne, du 53e à Imola, joindra à ces 2,400 fantassins trois escadrons de cavalerie, 600 chevaux du 29e dragons; le général Pacthod, placé à la tête de ces 3,000 hommes, prendra six pièces de canon et gagnera Pérouse

où il se tiendra à la disposition de Miollis, dont, à Ancône, 3,000 fantassins italiens avec 600 chevaux attendent également les ordres. Au nord, le prince Bacciocchi mettra sous les ordres de l'adjudant commandant Mariotti une colonne mobile, 600 hommes du 112e, 600 du 29e qui se porteront à Arezzo pour marcher sur Rome au premier signal. Sans parler des troupes napolitaines de Gaëte toujours prêtes à marcher, mais dont cette fois, pour mille excellentes raisons, on entend se passer, de la 11e division elle-même et des brigades de gendarmerie de Radet, Miollis a donc sous la main 10,000 hommes de troupes fraîches. Cela permettra au général de « montrer de la vigueur ». Au besoin, l'Empereur « *enverra cent mille hommes* », mais il faut qu'au 1er juillet, « *tout soit, dans les départements romains, sur le même pied qu'à Paris* ». Plus de moines dans les couvents, plus d'évêques dans des chefs-lieux de canton, plus de chapitres inutiles, le serment exigé du plus haut prélat au plus humble prêtre, les quatre-vingts paroisses de Rome réduites à vingt, dans la province un seul curé pour les villes de 5,000 âmes et en dessous; « il faut que les coups se succèdent sans interruption. » Les moines seront renvoyés dans leur ville d'origine : on leur servira une petite pension; les biens des corporations déclarés biens nationaux serviront à liquider la dette; les propriétés mêmes de l'Eglise seront peut-être saisies « pour doter les prêtres comme ils le sont en France ». Les prêtres séculiers qui refuseront le serment seront arrêtés, expédiés à Plaisance ou dans des forteresses, les évêques en tête. En cas de résistance, police, gendarmes, dragons, fusils, canons, cent mille hommes s'il le faut (1).

***

La Consulta fut consternée; certes Miollis, Gerando et leurs collègues avaient toujours pensé que les ordres religieux

(1) A Bigot, 10 avril 1810; A Clarke, 7 mai 1810; A Bigot, 9 mai 1810; Au même, 11 mai 1810; Correspondance, 16376, 16444, 16449, 16458.

seraient dissous (1). C'était une loi de l'Empire que sous le gouvernement français aucun couvent ne devait subsister. Partout, en Piémont, en Lombardie, en Toscane, on avait *liquidé* les corporations : les cartons des cultes, de la police, de l'assistance et de l'instruction disaient déjà au prix de quelles difficultés!

Mais Rome! Qu'était l'Italie entière à côté de ces Etats romains, dont un chapitre de cette étude a fait connaître cette population de 13,000 religieux? Nous avons dit quelle place tenaient dans ce pays ces moines, savamment institués pour diriger toutes les classes d'une société disparate, assister toutes les misères morales ou matérielles, distribuer l'enseignement avec l'assistance, nourrir du pain de l'âme comme du pain du corps un peuple aussi avide de l'un que de l'autre. Quelle place ils tenaient, la Consulta, qui l'ignorait six mois auparavant, le savait maintenant, et de quelles conséquences serait suivie la dissolution de ces trois cents couvents.

Elle avait fait de la question l'objet d'un rapport où elle conseillait à l'Empereur de laisser au temps le soin d'éteindre des corporations qu'on empêcherait seulement de se recruter, et de n'enrichir le domaine de leurs propriétés que « par des réunions partielles, en continuant de laisser dans leurs mains les biens des maisons qui seraient conservées. » Cela durerait cinq, dix, vingt ans; mais cette disparition « moins brusque et plus modérée rentrerait plus dans les formes d'une sage administration, pourrait être présentée à tous les esprits comme un résultat nécessaire de l'état de décadence où sont tombées plusieurs maisons religieuses..., ne serait pas moins favorable à l'agriculture et aux finances qu'agréable à l'opinion... »; car, « si les biens du clergé régulier étaient subitement accumulés dans les mains de la régie des domaines, ils seraient mal administrés, mal cultivés, et le trésor public se trouverait ainsi chargé, sans dédommagement suffisant, des nouvelles charges qui résulteraient pour lui des dettes des couvents. » D'autre

(1) Avis au *Journal du Capitole* du 21 juillet 1809.

part, la Consulta ne dissimulait pas que la dissolution des couvents de femmes lui paraissait tout à la fois inhumaine et, par les effets qu'elle aurait sur l'opinion, bien imprudente (1). Somme toute, y avait-il nécessité de frapper en aveugles et en sourds, et, pour ne citer qu'un exemple, était-ce la peine de mobiliser dix mille hommes, et même dix, pour dissoudre les Maronites qui, au nombre de trois, tous âgés de plus de soixante ans, n'avaient pour tout domaine qu'un jardin qui leur rapportait 856 livres par an? Janet lui-même hésitait à le penser (2).

L'Empereur voyait de plus haut; il entendait ne point se plier à de si misérables considérations et l'opportunisme de la Consulta lui semblait le résultat d'une sorte de ramollissement contracté par ses agents au contact des prêtres.

En réponse à leur consultation, il leur expédia le décret du 17 avril 1810 qui, sans atermoiements et sans restrictions, dissolvait toutes les corporations religieuses. L'opération devait être faite dans les quinze jours. « Mon but, écrivait l'Empereur, est d'arriver dans le courant de l'été à n'avoir plus de religieux et de religieuses à Rome et d'avoir fait séquestrer leurs biens » (3).

Les fonctionnaires en restèrent saisis; cette « politique de niveleurs » atteignait nombre de familles; presque toutes comptaient des représentants dans les couvents; beaucoup d'autres vivaient de leur clientèle ou de leurs aumônes; « c'était d'un coup étouffer le germe d'affection qui se développait en reconnaissance de l'introduction d'une justice impartiale. » Chez Gerando comme chez Tournon, plus timidement chez Miollis, on récrimina contre « les conseillers de l'Empereur qui, alléchés par la curée de quelques millions ou blessés par la vue d'un froc », ne voyaient pas que Rome était une ville exception-

(1) Rapport de la Consulta transmis par Gaudin, 12 septembre 1809, AF IV 1715.

(2) Janet, 17 septembre 1811 (papiers Janet, Archives des affaires étrangères); Mémoires inédits de Tournon.

(3) A Bigot, 16 mai 1810; LECESTRE, t. II, p. 612.

nelle dont l'affection ou la haine aurait un long retentissement et qu'il fallait « gagner à tout prix » (1).

Mais c'était l'Empereur qui, le 17 avril 1810, avait fait entendre sa voix et non Gaudin ni Savary; il fallait s'incliner et agir vite, « à l'impolitique de la mesure joindre la brusquerie de l'exécution comme s'il y avait un complot caché dans les couvents, qu'il fallait se hâter d'étouffer » (2).

En attendant l'expiration du délai réparti aux couvents, les agents du domaine couraient de maison en maison, y apposaient des scellés et faisaient leurs inventaires. Défense était faite aux créanciers des moines de réclamer leur dû, aux débiteurs de payer leurs dettes. La police relevait des noms, dressait des listes.

Le peuple assistait, scandalisé et effaré, aux prodromes de la dissolution.

***

L'expulsion eut lieu dans la seconde quinzaine de mai. Les dix mille hommes que la prévoyance en éveil du vainqueur d'Austerlitz avait appelés à la rescousse, formant au nord des départements romains un demi-cercle menaçant, Radet, à la tête d'une gendarmerie exercée, « déblaya les moines » (3). Ils ne songèrent point à résister, sauf de très rares exceptions. Qu'eussent fait les trois Maronites, qui apitoyaient Janet, contre un régiment et ces sept cents fils de saint François eux-mêmes contre les dix mille hommes de Miollis et de Pacthod? Dès le 4 juin, 599 moines avaient été chassés de Rome, 399 de leurs couvents du Tibre, 332 de ceux du Trasimène : 64 Cordeliers, 67 Dominicains, 212 Capucins, 452 Franciscains, 114 Augustins, — et ce n'était là qu'une avant-garde, — sortirent de leurs couvents où certains d'entre eux vivaient depuis soixante ans, désorientés, misérables ou irrités, mais soumis (4). Sauf

(1) Mémoires de Tournon.
(2) *Item.*
(3) Radet à Fouché, 23 mai 1810, F7 6536.
(4) Etat des religieux, etc.; Miollis, 5 mai 1810, F7 6530; Note au Bulletin du 3 juin 1810, AF IV 1508.

dans le Trasimène où les moines d'Assise notamment faisaient vivre des populations, on n'eut même pas besoin d'employer la troupe. Mais ce fut, en Ombrie, contre le peuple et non contre les moines qu'on l'envoya (1). Le peuple, en effet, se trouvait atteint plus peut-être que les moines eux-mêmes; mais c'était ce peuple sans nerfs, sans muscles, comme châtré, de l'Etat romain; si les moines avaient donné le signal, qui sait si leurs milliers de clients ne se fussent point rués à leur défense. Si quelque miracle éclatant se fût produit, qui sait de quels excès ces Romains à la main vive et à l'âme au fond passionnée se fussent portés; mais ils étaient sans bras; puisque les dominicains, ces « chiens du Seigneur — *domini canes* » ne faisaient point mine de mordre la main qui les chassait, puisque les fils de saint François n'avaient point été protégés par l'intercession de leur puissant fondateur, puisque les Christs et les Madones n'avaient ni ouvert les yeux ni agité les bras, pourquoi ces braves gens eussent-ils bougé? De même qu'une année auparavant, on avait vu Pie VII s'acheminer vers l'exil et la prison dans le silence irrité d'un peuple impassible, les moines, en cet été de 1810, s'en allaient, eux-mêmes abattus, tandis qu'un peuple effaré attendait toujours du ciel le coup de tonnerre vengeur (2).

Chose curieuse, les velléités de résistance ne se manifestèrent que chez les femmes, et, en dépit des ménagements de Tournon (3), cette résistance, qui fut cependant bien faible, faillit faire éclater l'orage. Dans plusieurs couvents de Rome, elles fermèrent leurs portes et attendirent les gendarmes. On dut prendre d'assaut deux monastères de filles. Le pis était qu'à cette besogne il fallut — comme naguère au Quirinal — employer des soldats dont on fût sûr, gaillards qui, dépourvus de sentimentalité, se trouvèrent en outre dépourvus de scrupules. Dans la nuit du 14 au 15 juin, les couvents des *Paolette* et des *Convertite alla Longara* furent assautés, les portes brisées, les

(1) Rœderer, 8 août 1810, F7 8887.
(2) Tournon, 25 juillet 1810, F7 8887.
(3) Tournon, 25 juillet 1810, F7 8887.

sœurs jetées dehors, avec un manque d'égards si révoltant qu'une enquête fut ordonnée par Olivetti contre les agents qui, dans cette nuit honteuse, s'étaient rendus coupables « des plus tristes abus ». Abus de tout ordre, puisqu'à la suite de cette expulsion au cours de laquelle le Trastévère mal réveillé gronda cependant jusqu'à inquiéter, une lettre fut envoyée par la Consulta aux deux préfets, leur recommandant de veiller à ce qu'aucune profanation ne fût désormais commise, notamment sur les vases sacrés, ce qui n'empêcha pas la foule indignée, mais toujours silencieuse, de reconnaître quelques mois après dans les mains des revendeurs juifs des ornements dérobés aux couvents par les auxiliaires de Radet (1).

La Consulta d'ailleurs émue, inquiète, cherchait à tout arranger, fermant les yeux sur l'enlèvement par les moines et religieuses d'une grande partie de ce mobilier que guettaient les agents du domaine et qui n'eût vraisemblablement guère enrichi la nation. Rœderer, qui avait procédé avec une certaine brutalité en Ombrie et avait ainsi soulevé, plus que Tournon à Rome, l'animadversion, se plaignait à Savary, devenu ministre de la police générale, des complaisances suspectes de ses chefs de Rome (2).

Ceux-ci cependant fermaient les yeux sur de bien autres faits. On vit des moines et des religieuses rentrer, par suite d'un accord entre Miollis, Tournon et le prélat Attanasio, dans les couvents dont ils avaient été, la veille même, expulsés. On y fit rentrer en habits séculiers — l'habit ne fait-il pas le moine? — ceux qui, sans foyers, demandaient des délais pour se découvrir quelques parents. Parmi ces gens que la philosophie libérait de leurs vœux, « il y eut presse pour être préservés de la liberté » (3).

(1) Ortoli, 17 juin 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944. Le commissaire général de Civita Vecchia, 8 juin 1810, F7 8887; Tournon, 23 janvier 1812, F7 8894; Ordre de la Consulta, *Journal du Capitole* du 4 juin 1810, n° 87; Circulaire d'Olivetti aux commissaires de police au sujet des violences commises dans les couvents de religieuses, 6 août 1810, *Archivio di Stato* de Rome.

(2) Rœderer, 24 décembre 1810, F7 8887.

(3) Mémoires de Tournon; *Diario* de Fortunati, 1er juin 1810, f. 650. (Bibliothèque vaticane); Ortoli, 17 juin 1810, Cantu, p. 409; Tournon, 25 juillet 1810, F7 8887.

***

Miollis avait d'ailleurs pris sur lui de conserver quelques moines, *ses* moines, les *Fate-ben-fratelli*, sans lesquels l'assistance des malades ne se pouvait continuer, et les Pères des Ecoles Pies, dont le départ eût fait tomber toutes les écoles. Le 5 mai, désirant que le maintien de ces moines eût quelque retentissement, il leur fit rendre par le *Journal du Capitole* un éclatant hommage (1). Mais si les uns formaient le gros de l'armée de la charité, les autres l'état-major de l'instruction publique, assistance et instruction, au dire du préfet du Tibre, ne s'en trouvaient pas moins atteintes par de bien autres départs, notamment celui des religieuses (2).

Les dix mille autres moines s'étaient, avant la fin de l'été, « retirés chez eux ». Il fallait entendre par là que, vêtus de costumes semi-laïques, semi-monastiques, la plupart s'en allaient par les routes, ne sachant comment user de la liberté que, contre leur gré, on leur avait rendue, voués au vagabondage, car ils s'étaient heurtés à un foyer depuis longtemps vide ou à une famille qui, ne les connaissant plus, se souciait peu de les héberger, prêtres irréguliers qui, à l'heure où précisément les curés vont être déportés, deviendront les aumôniers des foules réfractaires et les agents les plus actifs de la croisade sourdement organisée contre la France. D'autres débordent hors des frontières romaines, paraissent à Naples, qui certes en a son soûl, descendent dans les Marches et, au désespoir d'Elisa, envahissent la Toscane, agitent l'Italie centrale par leurs récriminations, qui sont fondées; car, ne sachant où les trouver, Janet prend après 1811 le parti de ne leur point payer de pensions, faisant faillite au seul engagement qu'on eût pris vis-à-vis de ces malheureux (3).

(1) Pacca, t. I, p. 98; Lettre d'Olivetti aux Benfratelli, 5 mai 1810; *Journal du Capitole*, 5 mai, n° 54; Miollis, 19 août 1810, AF IV 1715, Miollis, 6 juin 1810, F7 7530.

(2) Tournon, 23 janvier 1812, F7 8894.

(3) Avis au *Journal du Capitole*, 12 et 26 septembre 1810, n°s 119 et 125.

Ce qui achevait de rendre cette mesure si vexatoire. Par surcroît ridicule, c'est que, financièrement, l'opération était ruineuse. Suivant les prévisions de la Consulta, les biens des congrégations, qui d'ailleurs se trouvèrent de près moins considérables que de loin, se vendirent fort mal ou ne se vendirent pas. Dès octobre 1810, Pie VII fit pour la première fois entendre sa voix : une lettre, échappée au contrôle des agents de Savone, courut les Etats romains; il y était formellement spécifié que quiconque concourrait par l'achat de ces biens « au dépouillement du sanctuaire », encourrait l'excommunication (1). Ces biens étaient presque tous des propriétés rurales; Miollis avait prévu juste : ils furent mal cultivés et par là en partie perdus. D'autre part, jetés sur le marché, ils amenaient une dépréciation préjudiciable des biens fonds de tout l'Etat romain. Pour en hâter la liquidation, on se décida à offrir aux Romains la carte forcée en employant ces « biens nationaux » au remboursement de la dette, opération dont la suite de cette étude fera connaître les incidents. On dut les coter assez bas; car, sans y être contraintes, fort peu de personnes eussent payé, même d'un morceau de pain, ce qui restait pour elles le « bien des moines ».

***

Sur le papier, l'opération avait réussi. Sans qu'aucun des bataillons groupés sur les Apennins eût eu à intervenir, des milliers de moines et de religieuses avaient quitté leurs couvents. Une fois de plus la veulerie du peuple romain pouvait être tenue pour de la soumission. Mais comme d'année en année la misère va augmenter, que rien ne viendra remplacer les aumônes des couvents, que, des gorges de Subiaco et des collines d'Assise aux ruelles du Trastévère et du Borgo, la disparition des moines fera mieux sentir et plus amèrement regretter leurs bienfaits passés, que, des riches qui ne trouvent plus de maîtres pour leurs enfants

(1) Pie VII à Attanasio, 9 octobre 1810 (Archives du Vatican, App. Nap., I B); Correspondance de Rome, 28 octobre 1810, Bulletin du 6 novembre, AF IV 1511.

aux pauvres qui ne trouvent plus de pain, tous se sentent lésés, comme, par surcroît, le gouvernement a pris soin de répandre du Garigliano au Tafone et de la mer à la montagne une armée de mécontents oisifs et actifs, les moines sans patrie, désignés pour aigrir les rancunes et exaspérer les colères, la dissolution des corporations constituait en dernière analyse une opération politique des plus médiocres. De ce jour, le peuple, jusque-là indécis ou indifférent, fut aliéné. Qu'importe alors si à tant de victoires Napoléon en a ajouté de nouvelles en expulsant saint Benoit de Subiaco, sainte Rose de Viterbe, saint François d'Assise et saint Dominique de l'Aventin!

CHAPITRE VII

LE CLERGÉ SÉCULIER REFUSE LE SERMENT

L'éviction du clergé séculier plus dangereuse encore que l'expulsion des moines. — Napoléon entend réduire ce clergé « scandaleusement » abondant. — Le serment servira de pierre de touche. — Rœderer et le clergé d'Ombrie; évêques indomptables; enlèvements des prélats; Radet les voit à la Minerva et leur révèle la théologie. — Les évêques ombriens refusent presque tous de prêter serment. — Stratagème de Tournon pour faire prêter le serment à ses évêques. — Déportation des évêques rebelles. — Les chanoines suivent, puis les curés. La majorité du clergé refuse le serment. — Le clergé a obtenu des instructions de Savone et de ses évêques déjà exilés. — Napoléon, décontenancé, affecte de se réjouir du résultat; on va pouvoir réduire les évêchés et les paroisses. — Les déportations de prêtres. — Des évêques assermentés se rétractent. — Le peuple, sourdement irrité, accueille les prêtres déportés en martyrs. — Situation misérable des prêtres jureurs. — Etat pitoyable au point de vue religieux de l'ancienne métropole de la Chrétienté. — Mesures réputées anticléricales; le peuple tient les Français de 1809 pour des athées hypocrites. — Rancune exaspéré du clergé dès la fin de 1810; il appelle l'Anglais et la peste. — Le clergé garde Rome et la tient éloignée de l'Empereur.

Rome se trouvait irrémédiablement lésée par la dispersion des moines; en province, l'événement était moins sensible. Beaucoup de villages, de petites villes ne se connaissaient pas de moines. En revanche quel était le village, si petit fût-il, qui n'eût son curé et quelques vicaires? Quel était le gros bourg qui n'eût, avec dix curés, un évêque et son chapitre.

Menant par surcroît l'existence et pratiquant les principes que nous savons, mêlés au peuple, en partageant la vie, les joies, les deuils, les qualités, les défauts, les opinions, les préjugés, directeurs incontestés des consciences au point de vue religieux, surveillants indulgents de la moralité, respectables eux-mêmes par la droiture et aimables par la rondeur de leurs caractères, la plupart des curés, chanoines et évêques jouissaient d'une popu-

larité et d'une influence que nul ne contestait (1). C'était, plus que le clergé régulier inégalement distribué et parfois moins aimé, une influence à ménager : tel était l'avis de la Consulta. Mais en dépit des manifestations loyalistes des Buschi et des Becchetti, l'Empereur ne voyait dans ce clergé jusque-là très réservé, qu'un adversaire à démasquer, à vaincre ou à briser.

Il était cependant certain que ce clergé, au fond hostile, n'avait point donné prise à la critique. Aucun acte d'opposition ouverte ne l'avait signalé à la colère du maître; mais cela surtout inquiétait l'Empereur : tant de sagesse apparente cachait de noirs desseins. Et de fait, il avait peut-être raison; ce clergé énorme, enveloppant le pays, constituait, même dans l'état de choses existant, une barrière infranchissable dressée partout entre Napoléon et ses sujets romains, et si, par infortune, l'Empire se trouvait un jour et passagèrement atteint, ces prêtres, sortant d'une réserve grossie de haines d'ailleurs légitimes, pouvaient devenir des fauteurs redoutables de troubles et de révolte.

Le peuple, cependant, dans les bourgs provinciaux, gardant ses curés, avait paru moins s'émouvoir qu'on ne l'eût pensé, et de l'enlèvement du Saint-Père qu'il avait à peine connu, et de celui des moines qu'en maint endroit il ignora. Il avait ses curés; on lui chantait messe et vêpres; il célébrait ses fêtes, suivait ses processions et ne savait point qu'en honorant solennellement la Madone en sa fête du 15 août, il faisait acte de piété envers Napoléon le Grand. Le Saint-Père était loin : il y avait des bourgades dont les rudes habitants ignoraient s'il s'appelait Pie, Grégoire ou Clément. Pourvu qu'on leur laissât leurs curés, chanoines et évêques, tout s'arrangerait.

Paris ne l'entendait pas ainsi : sur ce chapitre comme sur d'autres, l'esprit « niveleur » l'emportait. En principe, quelle monstruosité que ces deux départements où se voyaient trente-deux évêques alors que telle province de l'Empire, la Lorraine

(1) Cf. p. 81-83.

par exemple avec ses trois départements, n'en avait qu'un? Pouvait-on laisser subsister une pareille anomalie? N'était-ce point d'ailleurs avilir l'anneau et la crosse en tout l'Empire, que de les voir porter par ces prélats médiocres en des bourgs de 2,000 âmes. Si l'on tient par surcroît ces prélats médiocres pour dangereux, les principes sont ainsi d'accord avec la politique.

Il faut réduire les évêchés, les faire tomber de trente-deux à vingt-trois, puis à treize, puis à cinq. Un moyen de les réduire est de supprimer les titulaires. On dit que beaucoup d'entre eux refuseront de prêter le serment. Tant mieux! Et tant mieux encore si les chapitres refusent en majorité! En déportant les évêques et chanoines récalcitrants, on laissera vacants des sièges qu'on ne remplira plus et disponibles des biens qui sont nécessaires à la liquidation de la dette (1). Ainsi seront satisfaits, avec les exigences d'une bonne administration et d'une politique prévoyante, celles d'un fisc impatient. A dire vrai, la considération fiscale parut même finalement la plus forte. A Rome, Janet poussait ses collègues à la mesure, n' « exprimant que la crainte qu'un trop grand nombre de prêtres prêtât le serment », ce qui diminuerait les bénéfices du Trésor. A Paris, contre Bigot, ministre des cultes, qui montrait quelques appréhensions, Gaudin, grand trésorier de l'Empire, prêchait une rigueur qui promettait d'être productive (2).

Radet eût pu rassurer Janet : il était évident pour lui que la plupart des évêques refuseraient le serment. « Tant pis pour eux, écrivait l'excellent homme, mes mesures sont prises pour leur importation (*sic*) » (3).

En ce qui concernait les curés, Napoléon consentait à attendre; mais la liquidation des évêques terminée, il faudrait soumettre les curés à la prestation du serment « sans restriction et sans modification » (4).

(1) A Bigot, 16 mai 1810, Lecestre, t. II, p. 612; Au même, 13 juin 1810, Correspondance, 16554.
(2) Mémoires de Tournon.
(3) Radet à Fouché, 23 mai 1810, F7 6536.
(4) A Bigot, 23 juin 1810, Correspondance, 15676.

***

Rœderer, préfet du Trasimène, concevait, cependant, une très vive joie de ce qui se préparait. Depuis quatre mois, il souffrait cruellement de l'attitude de son clergé. Il le sentait activement, encore que sourdement, hostile et, ce qui le poussait à bout, tout à la fois intransigeant et ironique. Ces prêtres minaient le pouvoir de ce préfet à poigne, brisaient d'un geste ses trames les plus savantes, faisaient en une heure échouer ses plans les plus ingénieux de conquête. Dès mars 1810, les adhésions s'étaient arrêtées, le Carême ayant amené au confessionnal candidats et fonctionnaires : crime de lèse-majesté préfectorale, on lui avait dérobé son secrétaire général, sujet excellent qui n'avait que la faiblesse d'aller à confesse. La colère du préfet s'exprimait en lettres très violentes : « les douze évêques étaient douze fanatiques (Becchetti se fût récrié); ils font trembler le pays : il faut renoncer à avoir de bons sujets du pays si on veut garder des évêques en révolte ouverte. Je ne conçois rien à la persistance que met la Consulta à garder de pareilles gens dans ce pays. On m'a demandé vingt rapports; j'en ai fait quarante. Si le pays n'est pas en révolte, ce n'est pas de leur faute. » Les conseils municipaux refusaient de siéger, les maires démissionnaient, les prêtres « ne les admettant point à la communion », et le peuple « les regardant comme des ennemis de la religion et les menaçant » (1).

Rœderer avait d'abord essayé de la diplomatie; le président du tribunal de Spolete était un Ombrien; ce magistrat fut chargé d'intervenir près des évêques; il les trouva fermes, froids, presque narquois. « Ma conscience, répondit l'évêque d'Assise, ne me permet point, sous quelque aspect que j'envisage la question, de donner l'absolution à un employé du gouvernement. » Persuadé, ajoutait-il avec calme, qu'une telle fermeté de principes

(1) Note au Bulletin du 3 avril 1810, AF IV 1508; Rœderer, 19 mars, au Bulletin du 7 avril 1810, AF IV 1508; Rœderer à Fouché, 26 avril 1810, F7 6530; Rœderer, mars 1810, F1b II, *Rome*, 1.

ne pouvait convenir au gouvernement, « il avait déjà fait toutes les dispositions nécessaires pour une imminente déportation, ayant à cet effet amassé quelque argent grâce à la vente de ses récoltes. » Le Pape a parlé, répondit l'évêque de Foligno : « au prix du sang », il ne contreviendrait point aux instructions du Saint-Père, et ce fut le sentiment exprimé par les évêques de Nocera et d'Amélia.

Le préfet fut exaspéré : c'était un homme d'initiative qu'un stage au Conseil d'Etat, où le Concordat effaçait l'Evangile, n'avait point familiarisé avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il résolut de prévenir les rigueurs impériales et de ne s'embarrasser ni de l'épreuve du serment, ni des décrets réduisant les diocèses.

Le 17 avril, cinquante hommes d'infanterie appuyant la mesure, la gendarmerie enlevait successivement les évêques d'Amelia, d'Assise, de Nocera et de Foligno, qui furent incontinent menés à Spolète où résidait Rœderer. Le préfet vint rendre visite à *ses* évêques. L'entrevue manqua de grâce. L'évêque de Foligno, « tout à fait imbécile », au dire de ce terrible administrateur, parut vacillant; il ergotait, bavardait atermoyait, disait qu'enlevé au lendemain des Pâques, il avait besoin de repos pour réfléchir; mais les évêques de Nocera et d'Assise montrèrent un calme et une résolution exaspérants; le préfet « ne put retenir son indignation » quand ils répondirent de sang-froid « qu'ils exécutaient les ordres de *leur souverain* (Pie VII), qu'ils ne pouvaient s'en départir, qu'il ne leur appartenait pas d'examiner les résultats, que si ces résultats étaient tels que le préfet les indiquait, ils n'y pouvaient mettre aucun obstacle, que Celui qui avait donné ces ordres en avait sans doute étudié les conséquences. » Hors de lui, Rœderer les fit sans délai mettre en voiture et les expédia à Miollis.

Les autres évêques allaient suivre; celui de Todi paraissait « inepte et fanatique »; « il ne parlait que de sa résignation et que de son désir d'être martyrisé »; celui de Terni aspirait aussi au martyre; l'évêque de Pérouse n'avait plus sa tête; celui d'Orvieto désespéra Rœderer, car, rusé Gênois, jovial, plai-

santant des choses graves — ce qui n'était pas la façon du préfet, — il se dérobait avec des facéties qui exaspéraient le sévère administrateur. Seul l'évêque de Spolète, livré par un retour à l'enfance, — il avait 85 ans, — à un vicaire général « marchant selon l'esprit du gouvernement », et le précieux Becchetti, de la Città della Pieve, lui offraient quelque consolation. Quatre évêques étaient déjà emprisonnés à Rome, quatre autres devaient suivre.

Les premiers avaient été internés à la Minerva. L'inlassable Radet les vint admonester; des évêques semblaient d'assez petites gens à un gendarme qui avait « fouette cocher! » enlevé un souverain pontife. Aussi les aborda-t-il sans ménagements. D'ailleurs Foligno « répondit en idiot » et Nocera seul lui parut à craindre, « tête exaspérée, d'un fanatisme outré, dans le genre de Ravailhac, et capable de tout sacrifier à la religion dans le sens qu'il lui donne contrairement à ses principes sacrés ». On discuta théologie, patrologie et droit canon : Radet expliqua la religion à ces prélats qui durent écouter avec curiosité un docteur de l'Eglise si bien botté. Se fiant peu d'ailleurs à sa démonstration, ce nouvel Origène proposait de mettre Nocera au château Saint-Ange, en laissant les autres à la Minerva (2).

La question du serment, soulevée à la fin d'avril, se posait donc à peine pour les évêques d'Ombrie : on la leur posa toutefois. Les quatre prisonniers refusèrent : cinq de leurs confrères ombriens s'associèrent à ce refus; Rœderer en doutait si peu, que la requête leur fut adressée par un capitaine de gendarmerie, chargé, le cas échéant, de les enlever incontinent. Trois évêques seulement prêtèrent le serment : Becchetti en eût prêté dix; il avait du sang de Gobel. Le 10 juin, l'Ombrie était privée de neuf prélats sur douze.

Emporté par son zèle, Rœderer somma aussitôt chanoines et curés de prêter serment; les chanoines, ébranlés, parurent, au premier moment, peu disposés à suivre leurs évêques dans la

(1) Rœderer à Fouché, 26 avril 1810, F7 6530.

(2) Radet à Miollis, 30 avril 1810, F7 6530; Miollis à Savary, 8 avril 1810, F7 6530.

voie de la résistance et de l'exil : cent trente seulement refusèrent le serment, quatre cents le prêtèrent. Le préfet, avec ses gendarmes, semait la peur; aussi était-il, le 28 juillet, « fondé à présumer que le dixième seulement des curés refuserait ». Et, de fait, influencés par la population libérale que nous connaissons, le petit clergé ombrien sembla se prêter aux vœux de son préfet; à Pérouse, ville particulièrement peu ecclésiastique, sur deux cents prêtres, six seulement se dérobèrent. Les réfractaires, immédiatement arrêtés, furent expédiés avec un grand luxe de gendarmerie à Plaisance, en instance de bagne; l'un d'eux, traité en fauve, subit les menottes et traversa l'Italie, terrible, maudissant l'Antéchrist. L'effroi régnait en Trasimène; il ne put longtemps produire ses effets; par la suite beaucoup d'assermentés se rétractèrent; en 1811, la moitié du clergé ombrien était, de ce fait, déporté ou privé d'emploi (1).

***

A Rome la situation était tout autre; en juin, ce sont les évêques qui paraissent avoir accepté de jurer, leurs subordonnés qui refusent de prêter serment.

Le premier succès, à dire vrai, n'était dû qu'à un stratagème de Tournon. Dix cardinaux, évêques romains, étant partis, le préfet de Rome n'avait plus affaire qu'à douze prélats. Il ne se sentait pas la poigne de Rœderer et ne se souciait nullement de se débarrasser des évêques. Des personnes discrètes s'en vinrent donc dans les palais épiscopaux, porteuses de la terrible formule, mais aussi d'une circulaire où, après avoir, lui aussi, discuté quelque peu droit canon, Camille de Tournon insinuait aux évêques que ce serment n'engagerait pas leur conscience si, après avoir signé la formule, ils inscrivaient leurs réserves en l'espace blanc laissé à cet usage en-dessous de leur signature; ce *mezzo termine* devait plaire à des esprits plus sub-

(1) Radet à Savary, au Bulletin du 8 juin 1810, AF IV 1508; Note au Bulletin du 25 août 1810, *ibidem*; Rœderer, au Bulletin du 22 août, *ibidem*.

tils d'ailleurs que les prélats d'Ombrie; dix signèrent en ajoutant « sauf les droits de l'Eglise et du Saint-Siège ». Seuls, les évêques de Népi et de Terracine refusèrent « courageusement », — le mot est de Tournon, — de se prêter même à cette combinaison. Maître des dix papiers, l'aimable préfet supprima d'un grand coup de ciseaux la formule restrictive et envoya les feuilles si opportunément amputées à la Consulta. Une dénonciation de Rœderer, jaloux d'un succès si beau, ayant donné l'éveil à la Consulta, Tournon, menacé d'une disgrâce, au cas où le subterfuge serait éventé, fit instruire les prélats de ce qui s'était passé et du mauvais cas où il s'était mis pour les sauver. Deux d'entre eux refusèrent de se laisser attendrir, rétractèrent tout serment; huit trouvèrent dans le désir de sauver à leur tour leur gracieux préfet, une raison suffisante ou un prétexte commode et se soumirent sans restrictions. Tournon apporta triomphalement à la Consulta les serments ainsi obtenus : « Le public, qui n'en fut pas la dupe, écrit-il, me sut beaucoup de gré de cette ruse qui laissa à la tête de leurs diocèses huit évêques respectables qui contribuèrent au maintien de la tranquillité autant qu'à celui de la religion. » Il n'en resta qu'une violente aigreur entre les deux préfets (1).

Le stratagème cependant éventé ne pouvait s'employer pour les chanoines. Ceux-ci refusèrent le serment en très grande majorité. En vain Tournon se multiplia-t-il, les pressa-t-il de ne pas abandonner leurs églises. « Ni ce motif ni la crainte de l'exil ne les retinrent ». Tournon, fort chagrin, les vit partir, sans se défendre d'une admiration émue pour tant de fermeté.

Restaient les curés : Tournon supplia Bigot de tout faire à Paris pour obtenir un sursis. Il savait que ces ecclésiastiques, nécessaires aux paroisses, allaient se refuser au serment, et à chaque exécution il sentait grandir la rancune du peuple.

Il fallut cependant en arriver à cette dernière opération : elle fut désastreuse. Dès la fin de juillet, 216 curés du Tibre,

(1) Mémoires de Tournon; Le commissaire général de Civita Vecchia, au Bulletin du 13 juillet 1810, AF IV 1509.

154 du Trasimène avaient refusé de jurer; 370 prêtres, d'autant plus populaires depuis ce refus, étaient ainsi sous le coup d'une prochaine déportation. Ceux qui avaient accepté l'avaient fait avec d'évidentes restrictions mentales et gardaient au gouvernement plus de rancune de leur propre faiblesse que les proscrits de ses rigueurs. La population houlait : il fallut, dans le Trasimène, que les gendarmes se fissent un chemin à travers une foule indignée pour arriver jusqu'aux pasteurs. La résistance des prêtres n'était pas brisée : on verra, trois ans durant, se produire à tout instant des rétractations plus fâcheuses que les refus, parce que plus éclatantes (1).

Dès qu'il s'était senti menacé, le clergé romain avait tourné les yeux vers Savone. Au commencement de juin 1810, deux prêtres ombriens étaient parvenus, à force de ruses, à pénétrer auprès du Pape; ils avaient, évitant mille embûches, pu rapporter des instructions précises, et ces instructions vite répandues dictaient l'intransigeance : on avait arrêté les deux prêtres, Lesmi et Ansidei; mais le malencontreux papier continuait à circuler, entraînant refus et, le cas échéant, rétractations (2); d'autre part, des évêques, éloignés de leurs diocèses, y faisaient pénétrer les instructions les plus comminatoires, tel l'évêque de Viterbe, alors nonce à Vienne (3). Il n'y avait point que les bandits qu'on voyait se glisser du côté de Subiaco par les fissures de l'Apennin : on eût parfois pu saisir des prêtres qui, l'œil au guet, rentraient mystérieusement, cachant sur leur cape romaine des missives qui, huit ou quinze jours après, faisaient se rétracter tout un chapitre ou le clergé de toute une ville.

(1) Miollis à Savary, 4 août 1810, F7 6530; A l'Empereur, 19 août 1810, AF IV 1715; Anglès, rapport de 1811, f. 47-49, F7 4535; Mémoires de Tournon.

(2) Pie VII à Attanasio, 9 octobre 1810, Archives vaticanes, *App. Nap.* I B; Correspondance de Rœderer, Bulletins des 29, 31 juillet, 7 août 1810, AF IV 1509; Orioli, 3 avril et 24 mai 1810, CANTU, p. 407. — En même temps circulait mystérieusement, mais activement, la bulle d'excommunication contre Napoléon; ORIOLI, *Souvenirs*, p. 183.

(3) Lettres (interceptées) de l'évêque de Viterbe adressées par Eugène à l'Empereur, 10 septembre 1810, AF IV 1695.

***

L'Empereur était tout à la fois irrité et satisfait. Voulant mettre fin « aux ridicules scènes de Rome », il en avait fait naître qui cessaient d'être ridicules pour devenir presque héroïques. Ces « prêtres romains », dont il parlait avec tant de dédain, s'étaient « fait connaître » et d'assez belle façon. Les évêques assurément étaient « des idiots », « de vieux fanatiques », « des imbéciles »; mais ils répondaient comme les apôtres: « *Stulti sumus propter Christum.* — Nous sommes idiots à cause du Christ ». De ces idiots il n'en eût pas fallu tant, et tant d'imbécillité décontenançait. Mais elle était utile d'autre part, puisqu'elle permettait de réduire les diocèses plus vite qu'on ne l'eût pensé. On garderait les évêchés de Pérouse, Spolète, Tivoli, Anagni et Rome; les onze évêques assermentés conserveraient momentanément les leurs, grossis des lambeaux de diocèses voisins; on les entourerait des restes des chapitres décimés. Peu à peu on supprimerait encore ces diocèses provisoires à la mort du titulaire.. .ou à sa rétractation. Car l'évêque de Bagnorca s'étant rétracté, son évêché fut supprimé, rattaché à celui de Montefiascone. A Rome le nombre des paroisses fut également réduit; la Consulta obtint à grand'peine que 135 paroisses subsisteraient, ce qui paraissait encore peu aux Romains, friands d'offices et jaloux de leurs églises de quartiers (1).

Les déportations cependant avaient commencé. Le 14 mai 1810, le duc d'Otrante informait Miollis que l'intention de Sa Majesté était que les réfractaires fussent envoyés en France; il fallait d'ailleurs, ajoutait le ministre toujours prudent, se garer avec soin des erreurs et des injustices. La note arriva à Rome le 21; le jour même, Miollis expédiait sous bonne es-

(1) Napoléon à Bigot, 13 juin 1810; Correspondance, 16554; Décret du 10 juin 1810, F7 4376 A; *Journal du Capitole*, 4 et 25 juillet, nos 89 et 98, 25 août, no 111, 26 décembre 1810, n 164; Pacca, t. I, p. 261; Silvagni, t. II, p. 667.

corte à Turin, les évêques de Nepi, Terracine, Acquapendente, Amelia, Terni, Todi et Orvieto. On les interna dans le département de l'Ain, sous la surveillance de la haute police. Le 6 juin la charretée fut plus considérable : 424 chanoines évacués sur Plaisance où s'organisaient de vastes établissements de détention pour prêtres « rebelles ». Durant les mois d'été on y expédia par petits paquets des prêtres de tout rang: le 12 août, 49 y étaient acheminés. De Paris où le grand ménageur, Fouché, venait de quitter le ministère, on ne prêchait même plus une relative modération : Savary exécutait et au besoin exagérait, un gendarme ministre, la fin de ce règne glorieux où tout devenait excessif (1).

Le 3 juillet, il fallut organiser un nouveau départ d'évêques. Le 4 juin, fête de Saint-Pierre, en effet, l'évêque de Tivoli, Manni, qui avait juré, était monté en chaire après l'Evangile et avait fait une rétractation publique du serment, demandant à ce peuple de l'excuser du scandale qu'il avait donné; à la sortie de la messe, il s'était allé livrer à la gendarmerie. Le même jour l'évêque d'Alatri, Della Casa, avait fait solennellement la même démarche ainsi que l'archiprêtre de Civita Castellana. Arrêtés, ils furent évacués sur Alexandrie où, tenus pour des coupables exceptionnels, ils furent fort durement internés. Durant tout le mois de juillet, le château Saint-Ange se remplit et se vide chaque semaine; des chanoines, vieillards ahuris, résignés, tristes ou goguenards, étaient jetés dans la forteresse, puis, tirés de là quelques jours après, s'en allaient vers le nord entre des gendarmes. Le 14 août, 216 curés du Tibre, 154 du Trasimène étaient expatriés à Plaisance après un séjour à l'ombre de l'archange Michel qui, remettant l'épée au fourreau, semblait laisser les siens sans défense; ce jour-là, un nouvel évêque rétractant, celui de Bagnorca, était embastillé. Les

(1) L'inspecteur général de la gendarmerie impériale à Fouché, 29 août 1809, F7 6529; Dossier des prêtres de Saint-Louis, F7 8887, dossier 1133; Miollis à Fouché, 31 mai 1810, F7 6530; Note au Bulletin du 14 mai 1810, F7 3720; Miollis, 21 mai, au Bulletin du 7 juin, AF IV 1508; Lettres de Rome à Moiraghi, à Savone (interceptées), Bulletin du 13 juin 1810, AF IV 1508; Ortoli, 17 juin 1810, CANTU, p. 408; Olivetti, 12 août 1810, F7 6531.

refus de prières, qui se multiplièrent le 15 août 1810, lui amenèrent promptement de nouveaux compagnons, presque tous les prêtres de Civita Vecchia (1).

Le peuple « prenait en ces circonstances une attitude déplaisante », suivant l'euphémisme d'un agent (2). En réalité il voyait, sans parvenir à réprimer des gestes de colère et d'indignation, ses évêques les plus vénérables, un vieillard à moitié paralysé, deux ou trois en proie aux pires infirmités, expédiés en France sous escorte formidable, ses prêtres par centaines acheminés vers une lointaine prison dans un carré de gendarmes, à l'heure où les derniers moines étaient jetés sur les routes. « Quelle désolation! » écrit un Romain (3).

Malgré tout, les rétractations continuaient : des chanoines, à Canepina, Cori, Subiaco, après rétractation, se sont livrés au brigadier, et celui-ci refusant d'en tenir compte, ils affichent leur rétractation sur les murs. Il les faut bien arrêter et les voilà, avec tant d'autres qui prennent le chemin de Plaisance ou de Fenestrelle, parfois du château d'If où les attend leur ancien ministre, le cardinal Pacca (4).

On les accueille en martyrs tout le long de leur route. A Civita Vecchia, c'est presque une émeute que les gendarmes ont à réprimer (5). La Consulta s'émeut; désormais les prêtres âgés de plus de soixante ans ne seront plus déportés; ce sont eux qui excitent une pitié dangereuse; on rappelle de Plaisance ceux que Rœderer trop zélé a persisté à y envoyer; ils sont accueillis en triomphe; on baise le bas de leur robe. Comme on leur sert en outre des pensions et qu'ils racontent qu'à Plaisance même

(1) Lettres écrites de Rome à Savone, 30 juin, 2 et 7 juillet 1810 (interceptées), au Bulletin du 25 juillet 1810, AF IV 1508; Miollis, 3 juillet, au Bulletin du 12 juillet 1810, AF IV 1509; Miollis à Savary, 19 juillet 1810, F7 6530; Miollis au Bulletin du 14 août, AF IV 1509; Mesures prises à Civita Vecchia, F7 8889, dossier 4520; *Diario* de FORTUNATI, 1er juillet 1810 (Bibliothèque du Vatican), f. 646.

(2) Ortoli, 17 juin 1810, CANTU, p. 406.

(3) Lettre (interceptée) du 30 juin 1810 de Rome à Savone, Bulletin du 25 juillet, AF IV 1508.

(4) Lettre du 30 juin 1810 (interceptée), déjà citée.

(5) Commissaire général de police à Civita Vecchia, octobre 1810, Bulletin du 26 octobre 1810, AF IV 1511.

les dons pleuvaient sur eux, les prêtres assermentés « qui, écrit Rœderer, n'avaient prêté le serment que pour se soustraire à la misère qu'ils craignaient hors des Etats Romains », se trouvent moins rétribués même par le gouvernement, que ces réfractaires, fâcheuse réflexion (1).

La situation des prêtres jureurs est d'ailleurs extrêmement misérable : « objets de risée, d'horreur et de mépris », écrit le préfet du Trasimène. Le gouvernement a fort mal payé leur soumission dans la crainte « qu'on ne l'attribuât à des vues d'intérêt plutôt qu'à une véritable conviction » (2). Les chanoines assermentés assaillent la Consulta de leurs plaintes, ne recevant même plus le revenu de leurs prébendes et « exposés ainsi aux besoins les plus funestes » (3). Et quand on veut remédier à la misère du clergé rallié, que lui offre-t-on? Quinze bajocques par messe à ceux qui la viendront dire à Saint-Louis ou au Panthéon (4). On ne vend plus même Pie VII pour trente deniers, mais pour quatorze sous. A ce prix, beaucoup se déclarent volés et ces prêtres jureurs jurent, maintenant surtout, qu'on ne saurait plus les y reprendre, parias que les gamins huent lorsqu'ils veulent faire le catéchisme.

***

Il résulte de tous ces faits que, dès octobre 1810, cette ville de Rome, la première de la Chrétienté, la capitale du monde catholique, présente le clergé le plus misérable qui se puisse voir.

Les couvents sont fermés; de vastes scellés rouges tiennent closes ces portes devant lesquelles, durant de longues semaines,

(1) Etat des secours accordés aux chanoines réfractaires, F19 1023; Note envoyée de Plaisance, F7 8887; Correspondance de Rœderer aux Bulletins du 14 septembre 1810, AF IV 1510 et du 27 octobre 1810, AF IV 1511; Olivetti au Bulletin du 1er septembre 1810, AF IV 1510.

(2) Janet, 22 décembre 1811 (papiers Janet).

(3) Miollis à Clarke, 3 septembre 1810, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1810.

(4) Arrêté de la Consulta, 24 octobre 1810; *Journal du Capitole*, 24 octobre, n° 157.

par une habitude invétérée, viennent s'asseoir les mendiants qui, jadis, y recevaient l'aumône; dans les rues de Rome on ne voit plus ni la bure brune des Capucins, ni la robe blanche des Dominicains; les monastères de femmes montrent encore les portes brisées par les agents d'Olivetti. Dans quatre couvents conservés, des vieillards se terrent, des femmes n'osent sortir dans la tenue religieuse proscrite; d'ailleurs, ces derniers refuges vont être fermés avant deux ans. Dans la ville où, deux ans avant, régnait un moine couronné, il n'y a plus de moines.

Les paroisses sont, en grande partie, privées de leurs curés et vicaires. Prenons au hasard quelques enquêtes. Dans la paroisse de *Santa Maria in Via lata* « il n'y a ni chanoines, ni curé, lequel a été déporté, ni sous-curé, ni ex-religieux »; mais quelques « prêtres libres » qu'on n'oserait nommer à la cure, ce qui paraîtrait une prime à ce que le peuple appelle l'apostasie; ils vivent d'aumônes, de messes. Si à *San Nicolao e Biaggio* le curé a juré, il n'est pas plus heureux; on ne se confesse pas à lui (1). On préfère aller chercher dans une mystérieuse retraite le Trinitaire ou le Carme laïcisé. Les prêtres jureurs, méprisés, ne voient personne à leur messe; ils en sont à envier les confrères déportés à Plaisance; parfois poussé à bout et par le mépris du peuple et par l'ingratitude du pouvoir, le *giuratore* se rétracte : on le met entre deux gendarmes et il part. Le quartier, qui le traitait de Judas, l'appelle confesseur de la foi. En attendant, le quartier n'a plus de prêtres.

Le dévouement des évêques et curés ralliés est d'ailleurs limité : les évêques refusent de recevoir les lambeaux de diocèses qu'on veut leur faire administrer; ils n'y ont point juridiction. Maury lui-même refuse; Maury! Alors, qui accepterait? (2).

Les diocèses sont ainsi privés de pasteurs; des paroisses rurales n'ont plus de curé. Des jeunes gens, mariés civilement, refusent de vivre ensemble, ne pouvant recevoir la bénédiction reli-

(1) « Enquête sur les prêtres existant dans les paroisses du sixième arrondissement », octobre 1810, *Archivio di Stato* de Rome, 6e dossier Etat nominatif des prêtres de Rome, F7 8892.

(2) Note au Bulletin du 25 août 1810, AF IV 1509.

gieuse, « leurs curés *étant partis* (*sic*) pour avoir refusé le serment et les curés voisins se refusant de leur administrer le sacrement ». Et sérieusement Gerando a demandé à Dal Pozzo comment faire cesser ce scandale (1). Radet, qui est l'homme à tout faire, va-t-il être appelé à contraindre ces jeunes gens à se passer du prêtre et le lit nuptial va-t-il devenir, — au nom de l'Empereur, — laïque et obligatoire?

***

Les mesures réputées « anticléricales » ne semblent pas closes. On défend aux jeunes séminaristes le port du costume ecclésiastique; à plus forte raison le défend-on à cette tourbe de sacristains, chantres et abbés vivant de l'autel — et à côté. Plus de soutanes dans cette ville où les jurisconsultes mêmes en portaient hier (2). On parle de fondre les cloches des couvents confisqués : ce seul bruit indigne Rome. Pas une mesure qui ne paraisse inspirée à ces Français par l'esprit de Satan; la défense d'inhumer dans les églises, de procéder à toute inhumation sans l'autorisation de l'officier de l'état civil, de bénir un mariage qui n'a point été préalablement conclu devant le maire (3), cent prescriptions qui paraissent naturelles, inoffensives aux Français, sont taxées de vexatoires et de diaboliques.

En vain la Consulta veille-t-elle à ce que rien, d'autre part, ne soit changé dans les usages religieux, fêtes, cérémonies, processions. En vain prescrit-elle à ses agents la décence, la modération, la courtoisie dans l'exécution des mesures (4). En vain affecte-t-elle d'étaler de bonnes relations avec quelques prêtres soumis? En vain prend-elle même la défense des prêtres contre un groupe de médecins qui les voudraient faire priver du droit

(1) Dal Pozzo à Gerando, 14 septembre 1810, F1e 167.

(2) L'Empereur à Gaudin, 22 août 1809, Correspondance, 15696; Arrêté de la Consulta du 23 mai 1810; *Journal du Capitole*, 26 mai 1810, n° 63.

(3) Note du maire d'Acquata, 18 octobre 1809, F1e 166. Décision de la Consulta du 3 août 1810; *Journal du Capitole* du 4 août 1810, n° 102.

(4) Gerando à Braschi, 11 avril 1810, F1e 139; Fête de saint Paul; Lettres échangées entre Tournon et Gerando, novembre 1810, F1e 140.

d'être docteurs? En vain paraît-elle dans les églises aux fêtes officielles. Le peuple considère ces Français comme des athées plus hypocrites, mais non moins damnables que ceux de 1798, et les prêtres, même les jureurs, ne perdent jamais une occasion, grande ou petite, d'entraver leur action, de contrecarrer leurs desseins, de miner leur gouvernement. D'ailleurs, une foule de prêtres restent qui n'ont eu ni à refuser le serment ni à le prêter, prêtres sans emplois, prêtres oisifs qui sèment des bruits sinistres ou gênants, menacent dans des discours furtifs, maudissent dans leurs secrets colloques le Français sacrilège. L'Anglais, dit-on, est en vue des côtes, va débarquer, délivrer Rome. « Oh! *utinam!* Oh! plaise à Dieu! » s'écrie un prêtre le 7 juillet, et un autre apprenant que la peste ravage Naples : « Qu'elle vienne à Rome, cette peste tant désirée! » A ces cris de colère sauvage, que par hasard nous livrent deux lettres interceptées, on sent tout ce qui couve de haine légitime et exaspérée dans le clergé et ses fidèles contre ce gouvernement spoliateur. Coupé en deux, décimé, proscrit ou avili, il déteste d'une âme ardente et unanime ses « persécuteurs » et ses « tyrans » (1).

L'Empereur, de son côté, commence à s'exaspérer, et dans ses lettres sur Rome fusent des cris d'impatience : ce misérable clergé tient donc encore Rome, la dispute à son amour, l'arrache à ce pouvoir auquel en ce moment rien ne résiste; cette ville désirée, il ne l'a pas; elle est encore à ces prêtres qui, proscrits, dissous, emprisonnés, écrasés, lui laissent le corps de Rome, mais lui en volent l'âme!

(1) Pétition... et réflexions, F1e 143.

(2) Lettre du 7 juillet 1810 (interceptée), Bulletin du 25 juillet, AF IV 1508; L'abbé Moni à Moiraghi, novembre 1810, Bulletin du 20 décembre 1810, AF IV 1512.

CHAPITRE VIII

NOUVELLES CAUSES DE MÉCONTENTEMENT

Les peuples n'aiment point les nouveautés. — La réglementation des mœurs particulièrement odieuse. — Or le Français entend tout réglementer à l'instar de Paris. Le *Lotto* menacé; soulèvement de l'opinion qui fait hésiter la Consulta. — L'institution de la garde nationale impopulaire. — La joie des Juifs mal vue. — Le triomphe des Francs-Maçons indispose; la Loge Marie-Louise; Radet y pontifie. — La misère commence à se faire sentir; le pain trop cher. — La liquidation financière menace les intérêts. — L'opposition s'organise; démissions fâcheuses; les municipalités se dissolvent devant l'obligation de prêter le serment; les avocats refusent le serment; 1156 hommes de loi privés du droit de plaider. Conciliabules secrets. Placards injurieux. — La Consulta profondément divisée est en butte à mille reproches — Nomination de Fouché au gouvernement général de Rome; grandes espérances qu'on fonde sur lui, l'Empereur rapporte le décret. — La Consulta reste aux affaires, mais plus discréditée. — La fête du 15 août en pâtit malgré de grands efforts pour la rendre brillante. — Les complots de la province. — Le 2 décembre; discours indécent de l'archiprêtre Campanelli; la cantate d'Alborghetti; Lucine s'évoque. — L'Etat franco-romain sillonné de lézardes.

Les peuples sont infiniment plus conservateurs qu'on ne le pense communément. L'initiative des réformes vient presque toujours d'une aristocratie et les révolutions sont, en thèse générale, imposées à une nation par un groupe. Dans sa généralité, un peuple n'aime point les *nouveautés*, pour parler la langue du dix-huitième siècle.

Plus particulièrement, un peuple souffre plus des petites réformes que des grandes, parce qu'il s'en sent plus atteint. Il préfère encore voir bouleverser ses institutions que ses habitudes, et la déchéance d'un gouvernement même aimé lui laisse moins de rancœur que la réglementation de mœurs même mauvaises.

Il en allait ainsi à Rome, — surtout à Rome, ville précisément heureuse pour avoir su se faire de chères habitudes et s'y être tenue. Le mécontentement y était grand à l'automne de 1810; mais ce serait errer que de l'attribuer tout entier, et au coup d'Etat de 1809, et à l'institution de la conscription, et à la persécution religieuse. A de si légitimes et si grands motifs d'alarmes, s'en ajoutaient d'autres qui, pour paraître puérils, n'en étaient que plus graves et qui, partant, ne sauraient être négligés.

Nous n'avons pas à revenir ici sur cet esprit centralisateur et niveleur qui a toujours caractérisé le peuple français et le caractérisait plus que jamais à l'époque que nous étudions. L'idée qu'il se pouvait trouver sous le sceptre de l'Empereur un département qui eût moins de conscrits ou plus d'évêques que la Seine-et-Oise ou la Loire-Inférieure avait paru monstrueuse à l'administration de Paris, aussi scandaleuse que la seule pensée de laisser à des magistrats municipaux le titre de doyen ou de syndic, alors qu'il était avéré que de par le monde tout magistrat municipal se devait nommer un *maire*. Monstrueuse eût paru la conception qu'une distribution des prix pût être faite dans un collège romain ou hollandais à une autre date que le jour adopté par l'Université impériale pour les lycées de France, qu'on pût exiger un moindre travail des employés de la préfecture de Spolète qu'à ceux de la préfecture d'Epinal, et que les agents des finances pussent percevoir dans une Rome française des impôts différents de ceux qui à la même date se payaient à Lyon ou à Toulouse et qui, par conséquent, étaient les meilleurs impôts du monde.

Ajoutons à cette disposition la manie de la réglementation qui, sans dater de 1789, s'était depuis cette date singulièrement exagérée, les Français admettant qu'ils étaient, par un décret de l'Etre suprême, appelés, depuis le 14 juillet 89, à tirer une seconde fois le monde du chaos et à l'organiser. Cette prétention de tout plier à une règle uniforme et de porter cette règle presque dans les plus petites choses, exaspérait les Romains : ce peuple qui avait horreur de la règle et une vive sympathie pour l'abus,

se trouvait la proie des plus grands réglementateurs de l'Univers.

S'il n'était pas encore permis aux agents français, en dépit du souci qu'elle leur causait, de modifier la notation de l'heure aux horloges romaines, une foule de petites réformes conçues dans le même esprit, parfois excellentes d'ailleurs, étaient tenues par le peuple romain pour d'insupportables taquineries.

On avait par exemple, dès l'abord, songé à abolir le *Lotto*. Nous avons dit quel rôle des papes avisés avaient assigné à ce jeu dans la vie désœuvrée d'un peuple de bavards, amusement des sujets et tranquillité des gouvernants. Supprimer le *Lotto* à Rome était entreprise plus hardie que d'y supprimer le Saint-Père, ressource de deux cents petits fonctionnaires, — la loterie était devenue administration, — constante occupation des esprits, passion favorite, vice tenace qui remplissait la vie, un monde d'espérances et d'illusions, l'opium de ce peuple. Cette fois il y eut des grondements sourds. La Consulta recula sans que Janet dissimulât le mépris que lui inspirait « une si respectable, mais si fausse pitié » (1). Janet, légiste et fiscal impérial, représentait près de ces gens impressionnables, Miollis et Gerando, la vraie France de Louis XIV et de Napoléon; la menace resta suspendue au-dessus du loto; chaque année, sa perte fut résolue. Les vices de Rome ne devaient point être différents de ceux de Paris; pourquoi ces gens-là ne savent-ils pas comment s'amuse une nation qui sait vivre? Pourquoi n'avaient-ils point de bals publics comme le Vauxhall ou le Ranelagh, de jardins comme les Tuileries ou le Luxembourg? Où était à Rome le marché aux femmes galantes à l'instar du Palais-Royal? Où étaient les lieux de plaisirs tarifés que cherchaient en vain nos soldats? Voilà les plaisirs permis à une nation qui respecte sa dignité. Mais le *Lotto*, institution immorale et avilissante, ne se pouvait tolérer longtemps dans un Empire où l'on ne jouait que toutes portes closes. Il fallait de toute évidence moraliser ce peuple sauvage.

(1) Janet, 11 septembre 1810 (papiers Janet).

Sauvage certes, car il accueillit, avec une stupéfaction qui faisait sourire les Français de pitié, les bienfaits éclatants de la civilisation. Et, de fait, on vit ces malheureux ingrats charger de malédictions un gouvernement qui imposait un numéro aux voitures, un tarif aux cochers, un balai aux portiers, une muselière aux chiens, la vaccine aux bambins, des réverbères aux ruelles, comme un catéchisme aux évêques, un uniforme de fantassin français aux bergers Sabins, l'article 245 aux pauvres assassins, et demain sans doute une heure française aux horloges romaines (1).

***

D'autres griefs s'ajoutaient à ceux-là : l'institution de la garde nationale paraissait tyrannique : il fallait monter la garde ou se faire remplacer; colorée de prétextes religieux, — Pie VII avait lié les consciences! — la résistance fut telle que la garde ne put être organisée qu'en décembre 1810 et encore dut-on y renoncer, tant l'institution faisait de mécontents. La Consulta ayant exempté de certains impôts les jeunes gens qui s'enrôleraient dans la garde civique, les nobles en peuplèrent leurs fils. Chose étrange, ce peuple qui, deux ans avant, avait un respect si étrange pour la hiérarchie sociale, commençait à murmurer contre la faveur accordée aux barons (2).

Il murmurait bien plus encore contre celle dont semblait jouir Israël. Il faut bien s'imaginer le mépris, sans haine d'ailleurs, dont Rome accablait ces malheureux. En 1798, une émeute s'était déchaînée, dans cette Rome si patiente en des circonstances singulièrement plus graves, lorsqu'on avait ouvert le Ghetto. Le dernier des faquins romains se considérait dans l'échelle sociale comme dominant de cent coudées les représentants d'une race qu'il tenait pour abjecte et surtout grotesque.

(1) *Diario* de Fortunati, *passim*.

(2) Ortoli, 22 mars 1810, Archives affaires étrangères, *Rome*, 944; Ortoli, 23 mai 1810, Cantu, p. 405; Correspondance de Rome, 18 décembre 1810, AF IV 1513; Silvagni, t. II, p. 648; Consalvi, t. II, p. 158.

Un des premiers arrêtés de la Consulta avait, nous l'avons vu, ouvert le Ghetto. On a peine à croire que cette mesure, qui était humaine, souleva, plus que certains arrêtés réellement vexatoires, les plus vives protestations, et on s'explique ainsi que le premier geste de Pie VII, si humain, si tolérant d'autre part, dut être en 1814 pour rejeter impitoyablement dans le Ghetto les Juifs qui sans tarder avaient ouvert magasins et ateliers dans le Corso. Ces boutiques juives en pleine Rome révoltaient ce peuple; que fut-ce lorsqu'on vit les notables Israélites mêlés au monde officiel, des rabbins, scandale qui parut inouï, paraître à titre officiel dans une tribune de Saint-Pierre pour un *Te Deum* que certes ils avaient plus que personne le droit de chanter (1)? Le patriciat, si complaisant d'autre part, se raidira contre ce contact; nous verrons les salons de l'aimable Martial Daru désertés par la noblesse parce qu'une juive y a été conviée (2). Ces malheureux se réunissaient et légitimement accablaient d'actions de grâce « le nouveau Cyrus ». Le peuple romain, qui écoutait d'une oreille impatiente les chants de triomphe s'élevant dans les Synagogues, les discours attendris du Sanhedrin sur le grand Empereur (3), s'indignait de ce que, précisément à l'heure où l'on restaurait l'arc élevé à Titus après la ruine de Jérusalem, on entendît exalter ceux qu'il avait « providentiellement » été appelé à châtier.

D'autres chants de triomphe s'élevaient, qui sonnaient désa-

(1) *Gazette d'Arau* du 11 septembre 1811. Correspondance de Rome du 25 août. Extraits au Bulletin de police du 17 septembre 1811, AF IV 1517. Dans une autre correspondance du 17 décembre 1811, on lit : « Les Romains ne peuvent s'accoutumer à voir les Juifs jouir du même droit que les Chrétiens. » AF IV 1519.

(2) Cf. p. 427.

(3) *Notices littéraires et politiques de Berlin* des 29-31 août 1811. Correspondance de Rome du 3 août. Discours du rabbin à l'occasion de l'installation du Consistoire israélite de Rome. « Le Tout-Puissant a donné de nos jours un nouveau Cyrus à la terre. » Bulletin de police, AF IV 1517. *Descrizione della solenne istalazione del consistorio israelitico eseguita a Roma a di 1 Agosto* 1811, *Roma, Salvioni*, 1881 (imprimé). Les autorités avaient assisté à l'installation : un vrai trône avait été réservé au préfet qui se fit représenter par un conseiller. *Le Journal du Capitole* du 30 août rend compte de la fête (nº 92).

gréablement aux oreilles des Romains. Les francs-maçons, objets d'horreur pour les catholiques romains, proscrits sous Pie VI et Pie VII, installaient leurs *tenues* à Rome — et, chose curieuse pour une société secrète, à très grand orchestre. A défaut de Miollis — 31e grade — franc-maçon en constant sommeil, Radet, propre à tous les rôles, s'était fait l'organisateur et était devenu le vénérable des Loges romaines. Mais bavard, expansif, audacieux, ce gendarme, nous le savons, ne recherchait pas l'ombre. Le 23 juin 1810, la *Loge Marie-Louise* avait organisé, en l'honneur du mariage impérial, une tenue de grand style. Le piquant est que, célébrée dans le palais de la Propagande désaffecté, la fête empruntait à cette circonstance un caractère particulier d'arrogante revanche. Devant les délégués des Loges *Vertu triomphante* et *Empire français*, Radet avait, après le coup de marteau qui ouvre les séances, discouru : « L'Atelier, mes très chers frères, ne peut faire éclater d'une manière trop solennelle sa reconnaissance pour l'empereur Napoléon, notre illustre frère, à qui nous devons le rétablissement de la Maçonnerie... » Une triple batterie ayant accueilli ces paroles, l'orateur Joly parla avec une intarissable faconde : un parallèle entre l'œuvre libérale de la Maçonnerie et les entreprises ténébreuses de la Propagande, donna lieu à de fortes antithèses et à un beau mouvement. « Ici furent aiguisés et bénis les poignards dont le cardinal de Lorraine arma les Guise pour la Saint-Barthélemy... Ici les Cortès et les Pizarre ont trouvé des apologistes et des auxiliaires pour détruire dans le Mexique et le Pérou les deux empires de Montezuma et des Incas. » Ayant ainsi vengé Coligny et Montezuma, l'orateur, après une mention honorable à Frédéric II Hohenstaufen, Henri VIII Tudor et Philippe le Bel, toutes gens « mus par des idées libérales », s'aplatit devant Napoléon. « Je vois dans l'Empereur l'image d'une divinité bienfaisante et l'homme choisi par elle pour opérer tous les prodiges qui ont étonné notre siècle et que la postérité refusera de croire, quoiqu'ils préparent la félicité du genre humain. » Marie-Louise eut son tour. « En communion de sentiments, de désirs, d'illustration et de gloire »

avec son époux, la fille de l'Empereur apostolique devenait « l'auguste patronne » que devaient désormais — le premier moment d'inquiétude passé — invoquer les Loges romaines. Combet, maître des cérémonies, taquina une muse moins austère et chanta, en quelques vers légers, « quand l'amour naquit à Cythère ». Il n'oublia cependant pas le couplet sur la Propagande :

Les voilà ces voûtes fameuses
Qui tant de fois ont résonné
Des déclamations pompeuses
Du fanatisme déchaîné,
Comme elles s'étonnent d'entendre
Notre doctrine et nos leçons
Ici où l'on venait apprendre
A forcer les opinions.

Racine eût fait mieux et même J.-B. Rousseau; on applaudit cependant et plus encore le vénérable Candelori qui, dans un poème italien, « Josué, chant mystique », compara sans raison appréciable le chef hébreu au puissant Napoléon. Après une autre débauche de vers et de prose, la chaîne d'union formée, le serment prêté, des baisers échangés « avec la plus cordiale satisfaction », chacun s'en alla coucher « avec l'impression de la joie la plus pure et la plus candide ». Quelques mois après, la province suivait : Orioli organisait à Viterbe une loge qui — s'il faut l'en croire, — faillit cueillir les palmes du martyre, les prêtres ayant tenté de faire sauter le monastère désaffecté où se tenaient ses séances. Du palais de la Propagande de Rome au couvent de la Paix à Viterbe, la même joie triomphante avait tapageusement éclaté (1).

Que juifs et francs-maçons fissent entendre dans la Rome laïcisée des chants de triomphe aux accents attendris, rien n'était plus naturel, mais rien n'était plus fâcheux pour les

(1) « Précis des travaux de la R.·. L.·. de Marie-Louise à l'O.·. de Rome dans la séance extraordinaire du 23e jour du 6e mois de l'an de la V.·. L.·. (Véritable Lumière) 5810, relative aux fêtes de Napoléon et de Marie-Louise. O.·. de Rome, 5810. *Bibliothèque nationale* de Rome, *mss. Gesuitici*, vol. 3483 (1354), fasc. 15, cité par Rinieri, *Una tenuta di Massonici*, Rome, 1901; Orioli, *Mémoires*, p. 178.

Français aux yeux des Romains, qui tenaient les premiers pour les ennemis du Christ et les autres pour les instruments de Satan.

***

La misère enfin arrivait : on la sentait venir. Nous aurons lieu de parler ailleurs de l'effroyable fléau qui, pour la première fois peut-être, s'abattait sur Rome : la faim. L'hiver de 1810-1811 révéla aux Romains un mal inconnu. Tandis que le prix du pain « augmente d'une façon effrayante », puisque la mesure qui se vendait 8 piastres s'en vend 16 et qu'il faut prendre des mesures « pour imposer une taxe aux boulangers », la populace affamée trouve closes les portes des couvents nourriciers (1). Dès mai 1810, de l'aveu d'un des agents les moins sensibles de Napoléon, le véritable état de détresse où une multitude de familles vivent, a rendu plus onéreux le renchérissement des blés. « On espère tout des bontés de l'Empereur. »

Or, au moment où l'hiver vient réaliser les plus tristes pressentiments, où les basses classes qui ont faim cherchent, nous le verrons, en vain dans les bureaux de bienfaisance l'équivalent des monastères, les classes supérieures se trouvent à leur tour atteintes par la liquidation financière. Janet vient enfin de se décider à liquider la dette : cette opération, qui n'est donc qu'à ses débuts en cette année 1810 et que nous étudierons lorsque, par sa consommation, elle aura donné tous ses effets, ne fait encore que menacer les intérêts, mais elle les menace d'une façon certaine, car on sait fort bien, dès lors, que la dette se soldera avec une perte telle pour les créanciers que c'est réellement une banqueroute du tiers qu'on peut redouter en 1810; ces craintes sont en-dessous de la réalité : c'est une banqueroute des deux tiers qui coûtera des millions aux débiteurs du pape, patriciens, bourgeois, propriétaires ruraux. A la fin de 1810, le peuple est tombé de la pauvreté dans la misère, mais, les inté-

(1) Rœderer, novembre 1810, Bulletin du 9 décembre, AF IV 1512; Note au Bulletin du 27 décembre, AF IV 1512.

rêts de la dette n'étant plus servis en attendant la liquidation, les classes supérieures tombent dans la gêne. Et l'on pardonne tout à un gouvernement, hormis de vous ruiner.

***

Qu'y a-t-il d'étonnant, dans de pareilles conditions, à voir l'opposition jusque-là si diffuse et si hésitante s'organiser.

Le pis est qu'on la force à se manifester par l'extension exagérée, et dans le cas présent inopportune, de la formalité du serment. Que les employés supérieurs, préfets, magistrats, chefs de police, percepteurs, fussent soumis au serment que prêtaient tous leurs collègues en France, la mesure se pouvait défendre encore que, le serment ayant été interdit à ses sujets par Pie VII, elle eût, de l'aveu des agents impériaux, éloigné des places les sujets les plus distingués et les plus considérés. Mais il eût été de bonne politique de s'en tenir là et de renoncer, jusqu'à plus complète installation, à une formalité qui répugnait, sans d'ailleurs engager beaucoup devant leur conscience ceux qui croyaient pouvoir prêter serment de fidélité au lointain Empereur.

Fallait-il notamment, en l'exigeant des maires, adjoints et conseillers municipaux, compromettre le fruit des laborieux efforts qu'avait coûté la constitution des corps municipaux pendant les derniers mois de l'année 1809. Déjà découragés par les difficultés d'une nouvelle comptabilité communale (1), maires et conseillers devaient être facilement amenés à chercher dans les scrupules religieux le prétexte d'une retraite honorable, mais désastreuse pour les Français. Gerando, toujours modéré, avait, là encore, essayé d'apporter quelque tempérament à la mesure : il avait mis un frein au zèle intempestif de sous-préfets néophytes, leur recommandant « la prudence et l'indulgence ».

(1) Ces malheureux Romains se butaient désespérément à la comptabilité rigoureuse à laquelle les papes n'avaient pas, nous l'avons vu, habitué les communes. La correspondance de Gérando et Tournon avec les maires en font foi. (F1e 140, etc.)

car « les premiers moments étant toujours difficiles, l'essentiel était de s'assurer du concours des gens de bien et de tendre au but en n'accordant de l'importance qu'aux choses qui en méritent réellement » (1). C'était parler d'or; mais Gerando était un philosophe et les sous-préfets étaient des fonctionnaires; ayant eux-mêmes prêté le serment, peut-être avec hésitation et remords, car plusieurs étaient Romains, ils entendaient que les maires le prêtassent, — ce qui était un trait bien humain. Leurs exigences, qui d'ailleurs étaient celles du maître, arrêtèrent le mouvement de demi-adhésion qui avait, tant bien que mal, permis de constituer les municipalités. Il faudrait ouvrir les innombrables dossiers qui ont trait aux affaires des municipalités romaines; le lecteur y verrait s'écrouler, en 1810, le fragile échafaudage avec tant de peine agencé par Gerando durant l'été de 1809. Quels efforts il avait fallu pour qu'un Pecci, si modeste noble, consentît cependant à être maire de Carpineto! Pour le garder, on l'affranchit du serment ou plutôt on ferme les yeux sur les restrictions qu'il y apporte. Mais, moins ménagés, les maires de Ceccano, Maenza, San Giovanni, Torre, Castelchiodato, Moricone, Monte Gentile, cinquante autres, sans parler des adjoints, démissionnent plutôt que de jurer. Le sous-préfet de Tivoli se voit contraint de menacer les propriétaires de leur envoyer des garnisaires, si l'un d'eux ne se dévoue à prêter le serment; des conseillers municipaux de Foligno, qui ont prêté le serment, affirment qu'on le leur a extorqué par surprise et s'en vont, désorganisant ainsi l'administration d'une des principales villes du Trasimène. Le maire d'Orvieto abdique l'écharpe dès l'hiver de 1809-1810, n'entendant point « se parjurer. » Le sous-préfet de Viterbe exaspéré a fait arrêter le maire démissionnaire d'Orte, mesure que la Consulta est forcée de blâmer comme un abus de pouvoir, et encore qu'on se fût décidé à faire appel à d'assez « mauvais sujets » ou à fermer parfois les yeux comme à Carpineto, les démissions ont continué à pleuvoir en avril et mai 1810; la plus sensible à Rœderer est

(1) Gerando au préfet du Trasimène, 7 septembre 1809, F1e 98.

celle du maire de Foligno « sujet habile et de confiance » qui s'en va plutôt que de jurer (1).

Les mêmes mécomptes attendent la Consulta lorsqu'elle entend faire jurer les agents de l'octroi, qui préfèrent perdre leurs modestes places; mais le grand scandale fut donné par les *Curiali*, ces hommes de loi dont nous connaissons le nombre et l'influence et dont le refus opiniâtre ouvre une ère de difficultés qui ne se fermera pas (2). Ce refus était inattendu : un préjugé, entretenu par certains agents avant 1809 et en partie justifié par l'adhésion du plus illustre d'entre les *Curiali*, Bartolucci, faisait croire que ces bourgeois, ces avocats accueilleraient mieux que d'autres le régime issu de 1789. Ils étaient au nombre de 1,200 qui, convoqués au Capitole au mois de mai 1810, refusèrent à la presque unanimité; ces hommes de loi, à une demande de consultation adressée à Pie VII, avaient pu recevoir une réponse très-catégorique qui, par un hasard étrange, avait échappé à la surveillance de Savone comme de Rome. Forts de cet avis, 1,156 *Curiali* sur 1,200 refusèrent de prêter le serment. La Consulta qui, dans un mouvement d'extrême irritation, avait donné l'ordre d'arrêter les meneurs, crut pouvoir suffisamment punir ces 1,156 récalcitrants en les privant du droit de plaider; mince punition, car l'importance du chiffre disait assez que peu d'entre eux plaidaient habituellement; les 44 jureurs étant presque tous, de l'aveu de Dal Pozzo et à tous égards, de fort médiocres avocats, la plupart

(1) Gerando, 7 septembre 1809, F1e 98; le maire d'Anagni, 9 août 1809, *ibidem*; le sous-préfet de Frosinone, 6 septembre 1809, *ibidem*; Gérando au sous-préfet de Frosinone (lettre relative à Pecci, maire de Carpineto), 9 septembre 1809, *ibidem*; le sous-préfet de Frosinone, 13 septembre 1809, *ibidem*; le sous-préfet de Tivoli, 15 septembre 1809, F1e 101; le même, 8 octobre 1809, *ibidem*; le sous-préfet de Foligno, 14 septembre 1809, F1e 98; le même, 6 novembre 1809, *ibidem*; le préfet du Trasimène, 25 novembre et 16 décembre 1809, *ibidem*; le sous-préfet de Viterbe, 19 décembre, 1809, F1e 101; Rœderer, 31 mars 1810, F1e 99; le maire d'Orvieto, mars 1810, *ibidem*; notes sur les municipalités, F1b, II Rome 1 et Trasimène, 1, 2 et 3.

(2) Pie VII, Lettre relative aux Curiali, 15 mars 1810, Archives du Vatican, *App. Nap.*, I. B; Pièces relatives à cette affaire, Bibliothèque nationale de Rome, *mss. San Lorenzo*, n. 29; Ortoli, 12 septembre 1810, Castr. p. 395.

des réfractaires se firent avec fruit consultants. Mais, animés auparavant déjà d'une sympathie fort peu vive pour le régime impérial, ils constituèrent dès lors un groupe considérable d'ennemis actifs, autorisés à se proclamer victimes de leur fidélité et à se faire les chefs d'une opposition de dangereux bavards qu'on essaiera, nous le verrons par la suite, en vain, de reconquérir et de réprimer.

Alimentée par tant de fâcheux incidents, l'opposition prenait corps. Des conciliabules étaient, à partir de l'été de 1810, signalés par la police, où ne se disait point de bien de Bonaparte et de ses gens; des négociants que ruinait la cessation des pèlerinages, des bourgeois que la liquidation menaçait, des *Curiali* « rebelles », des prêtres insermentés, des partisans de Pie VII mêlés à des agents de Ferdinand de Bourbon (1), des moines, idoles des faubourgs, et des chanoines, oracles des salons, à Rome, à Civita Vecchia, se réunissaient dans les arrière-cafés ou les sacristies, s'interrogeaient, appelaient de leurs vœux une descente anglaise, rédigeaient des placards que la police arrachait trop tard, tels que celui qui, le 29 avril, s'étala toute une matinée sur les murs de Rome : *Viva l'Inghilterra! Viva la Spagna! Morte al tiranno* » (2). Car ces gens craintifs admiraient le courage des autres.

***

De cette situation qui n'était point encore dangereuse, mais qui était « scandaleuse » et déjà inquiétante, on rendait fort injustement responsable la Consulta romaine. Elle ne rencontrait à Rome et à Paris que des visages sévères.

Elle avait cependant entendu se dérober à bien des fautes qui lui avaient été imposées; elle eût volontiers, nous le savons, retardé l'application de la loi dissolvant les corporations reli-

(1) Bulletin du 6 janvier 1811, AF IV 1513; Personnages dangereux à Civita Vecchia, 1811; Miollis à Clarke, 25 novembre 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813.

(2) Raffin, 4 mai 1810, F7 8852; Fortunati, 29 avril 1810, Bibliothèque du Vatican, f. 651.

gieuses, mis quelque tempérament au serment imposé aux prêtres et renoncé à l'exiger des laïques. Mais appliquant une politique de rigueur qu'ils n'approuvaient pas, divisés, mal obéis par leurs hauts fonctionnaires dont chacun avait sa politique, les gouvernants avaient eu, à la vérité, une marche incertaine et presque trébuchante. La brouille était complète entre Gerando et Janet; Miollis, qui eût plus volontiers soutenu le philosophe, mais que le crédit grandissant de Janet inquiétait, devenait tous les jours plus hésitant; Dal Pozzo, seul ami de Janet, mais galant homme, essayait en vain de réconcilier ses collègues avec le financier; Balbo, que le remords poignait, affectait de se tenir en dehors des délibérations depuis que sévissait la persécution religieuse et n'aspirait qu'à regagner Paris. Tournon, ami intime et second de Gerando, encourait l'animosité de Janet que, dès le printemps de 1810, il avait cessé de voir, et se trouvait même, vis-à-vis de Miollis pour lequel il avait plus d'estime que de sympathie, « dans une alternative d'union et de picoterie ». Ils se voyaient peu. Rœderer, qui d'ailleurs ne venait point à Rome, traitait volontiers les membres de la Consulta de lâches et presque de Capucins; il n'affectionnait que Janet, étant plus encore que lui pour les partis rigoureux et les opérations césariennes, n'entretenait que des relations fort aigres avec Tournon et refusait d'en avoir avec le directeur général de police Olivetti dont il entendait n'être point le subordonné. Radet, mal vu de la Consulta, était particulièrement antipathique à Balbo dont il avait, prétendait celui-ci, espionné et dénoncé les pratiques religieuses; on aspirait au départ de ce gendarme indiscret qui, vénérable de la Loge romaine, s'érigeait en gouvernement en face de la Consulta. Olivetti, tenu pour un agent de Naples, cherchait en vain à plaire. Le départ de Fouché, le privant d'un protecteur, allait amener sa disgrâce, Savary, devenu ministre, estimant ce Corse beaucoup trop doux.

Tout ce groupe de hauts fonctionnaires, divisés par leurs sentiments, mais plus encore par leurs opinions, les uns comme Miollis, Gerando, Balbo, Tournon, Olivetti penchant vers

la politique de douceur, les autres, Janet, Rœderer, Radet, Dal Pozzo inclinés vers la rigueur, se dénonçaient les uns comme des lâches, les autres comme des maladroits à leurs ministres respectifs. Ils savaient que, même sous le joug du Maître, des coteries se partageaient le ministère, que Bigot qui tenait les cultes et Montalivet qui venait de prendre l'intérieur approuveraient la courtoisie, mais que Gaudin, Fouché peut-être, Savary, son successeur, à coup sûr, exigeraient la rigueur, et, de fait, Fouché parti, Savary allait embarrasser Miollis et Tournon de Norvins, tandis que Janet était à Rome le porte-parole et la créature de Gaudin, ministre des finances, ministre prépondérant en ce qui concernait les affaires de Rome (1).

On pense si de pareilles relations entre les dix hauts fonctionnaires de Rome pouvaient faciliter un gouvernement que l'accord eût rendu plus aisé sans le rendre très commode. Le public ignorait ses dissensions, mais à la marche incertaine de la Consulta, à l'attitude si différente vis-à-vis des Romains d'un Tournon dans sa préfecture et d'un Janet dans ses bureaux, on les devinait. Le gouvernement divisé se montrait faible, somme toute, incapable d'assumer la tâche que les nouvelles difficultés imposaient (2). Ils avaient été choisis pour séduire Rome; ils n'y étaient pas parvenus. Il fallait maintenant proscrire, réprimer, mater « la cavale méchante » qui semblait se réveiller. A cette autre tâche, il fallait d'autres hommes. Ceux-là n'inspiraient plus de confiance à personne et déjà les espérances du parti de Murat, un instant assoupies, se réveillaient.

***

Ce fut donc avec un grand soulagement que la plupart des Français et tous leurs amis apprirent, le 12 juin, par le *Moniteur*, que l'Empereur leur envoyait enfin le gouverneur général

(1) Mémoires de Tournon; Mémoires de Miollis; Balbo, *Autobiographia*; Pellenc, Lettres de 1810, n° 35, AF iv 1715; Conflit entre Rœderer et Olivetti, septembre 1810, F7 8888; Alberti, 8 décembre 1809, Cantu, p. 399; Ortoli, 5 février 1810, Cantu, p. 406.

(2) Ortoli, 24 juillet 1810, Cantu, p. 409.

rêvé. C'était un personnage alors illustre dans l'Empire, assez tristement célèbre avant 1799, mais qui depuis cette époque avait singulièrement remonté dans l'estime, sinon de tous les honnêtes gens, du moins des sujets fidèles de l'Empire : Joseph Fouché, duc d'Otrante.

Disgracié, congédié du ministère de la police générale qu'il avait rempli avec l'éclat que l'on sait, l'habile homme avait su ramasser dans sa chute le titre de ministre d'Etat et le gouvernement des Etats romains. Qu'il entendît simplement l'éloigner aux limites de l'Empire sans le proscrire ou l'utiliser à une besogne à laquelle il semblait propre, l'Empereur lui avait, le même jour, signifié que, ne le voulant plus comme second à Paris, il le faisait premier à Rome (1).

Fouché était toujours disposé à prendre au sérieux les pouvoirs qu'on lui confiait. Si cette nomination inattendue lui arracha quelques ricanements, il parut agréer la mission dans sa plénitude. « Vous savez, chère amie, que l'Empereur me fait Pape, et, ajoutait, avec son cynisme ordinaire, l'ancien séminariste de l'Oratoire, voilà qui prouve que tout chemin mène à Rome » (2). De fait, il avait passé par Nevers et Lyon, les profanations de la cathédrale de Moulins et les fêtes sacrilèges de *Ville Affranchie*, pour aller de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré aux hauteurs du Quirinal. Mais au Quirinal il comptait gouverner ainsi qu'au quai Voltaire et, étant toujours l'homme des circonstances, entendait, contre toutes ses habitudes, représenter. Il montait sa maison, engageait un secrétaire italien, demandait des pouvoirs étendus que semblait comporter son titre de ministre d'Etat, voulant par là s'affranchir de toute subordination vis-à-vis de Savary et de Gaudin, et s'apprêtait de bonne foi à exercer à Rome moins un gouvernement qu'un proconsulat (3). Sollicitant, d'autre part, une liste civile élevée

(1) Sur ces incidents, cf. Louis MADELIN, *Fouché*, 2e édit., t. II, p. 190-213.

(2) Mme DE CHATENAY, t. II, p. 124-125.

(3) ANGELONI, *Dell Italia*, Paris, 1818, préface; Le duc d'Otrante au duc de Bassano, 3 juin 1810, AF IV 1302; Décret du 3 juin nommant le duc d'Otrante gouverneur général des Etats Romains, F7 4376 A; Décret du 26 l'autorisant à réunir à ses attributions celui de président de la Consulta, *ibidem*.

qui lui permît de représenter ét, — suivant le vœu des Romains, — de dépenser, il laissait espérer à Lucien Bonaparte, sur le point de quitter Rome pour un lointain exil, qu'il lui reprendrait meubles, chevaux, voitures, tableaux. On allait voir enfin ce qu'était un vrai représentant de Napoléon à Rome (1). Le 7 juin, l'Empereur le pressait de se mettre en route, car Rome traversait la crise résultant de la dissolution des moines et « les affaires y marchaient vite » (2).

La nouvelle, connue à Rome le 12 juin, y causa une très vive émotion. Miollis, toujours stoïque, reçut avec calme un coup si mortifiant; traversant Rome à cheval et allant le soir même dîner dans une villa voisine, il montra à des amis consternés une figure sereine. Ayant reçu de Clarke confirmation de cette surprenante nouvelle, et de Fouché lui-même l'annonce de sa prochaine arrivée, il rédigea incontinent un rapport où, justifiant en termes véhéments la Consulta des reproches qui lui avaient été adressés, il crut ainsi signer son testament politique (3).

Les innombrables ennemis de la Consulta se réjouissaient sans discrétion de sa déconfiture. Partout se manifestait l'opinion que la nomination d'un homme d'Etat aussi exercé allait faire cesser l'anarchie; plus son gouvernement prendrait couleur de proconsulat, et plus on l'accueillerait avec joie; un gouverneur aussi accrédité saurait assurer une certaine autonomie au gouvernement romain; l'éminence d'un pareil chef semblait grandir chacun de ses futurs subordonnés. On allait enfin connaître un chef à la main ferme autant qu'à l'esprit fertile, et le Quirinal inhabité allait ouvrir ses salons. Une ère nouvelle semblait commencer. Maury, qui restait par son diocèse de Montefiascone intéressé aux affaires romaines, ne dissimulait point sa satisfaction (4). Les amis de Murat tenaient le duc d'Otrante

(1) Frédéric Masson, t. V, p. 98.
(2) Napoléon au duc de Bassano, 6 juin 1810; Correspondance, 16532.
(3) Mémoires inédits du général de Miollis; Miollis à l'Empereur, 21 juin 1810, AF IV 1715.
(4) Maury à Rousseau, évêque d'Orléans, 6 juin 1810, Archives de l'évêché d'Orléans.

pour un ami (1). Les hauts fonctionnaires, impatients d'un joug subalterne, voyaient avec plaisir arriver « un homme de beaucoup d'esprit, de caractère » avec lequel « il serait facile de traiter » (2).

A la suite d'incidents qu'il serait oiseux de rappeler, ce gouverneur tant attendu ne vint pas. L'Empereur, à la suite de révélations rétrospectives et d'une querelle violente, avait pris le parti de rompre avec un trop entreprenant serviteur. Le décret qui l'envoyait à Rome fut rapporté. On vit bien, quelques semaines après, Fouché en Italie, mais quoique certains fonctionnaires le traitassent encore en gouverneur des Etats romains, il ne dépassa pas Florence. Il ne devait apparaître à Rome qu'à l'heure des grands désastres. Il resta néanmoins une sorte de gouverneur général fantôme qui, plusieurs fois en 1811, 1812 et 1813, hanta les rêves de Miollis jusqu'au jour où nous verrons arriver place d'Espagne, à la stupéfaction de tous, ce singulier personnage (3).

***

En réalité, si de très puissants motifs d'un ordre particulier avaient fait écarter Fouché, Napoléon semblait avoir, d'autre part, perdu toute idée d'expédier à Rome un gouverneur général. Est-il téméraire de penser, après ce que nous connaissons de ses sentiments vis-à-vis de Rome, qu'à peine Fouché nommé, l'Empereur avait senti s'éveiller derechef en lui cette singulière jalousie que nous avons signalée comme un des traits caractéristiques des relations de ce dernier César avec *sa* ville de Rome. A voir Fouché prendre au sérieux sa mission, réclamer de pleins pouvoirs, s'apprêter à monter en proconsul au Capitole, à héberger Rome au Quirinal, Napoléon avait reculé. Il avait bien permis que Berthier épousât, par procuration impériale, l'archiduchesse Marie-Louise; il ne se sentait pas le courage de

(1) Ortoli, 17 juin 1810, Archives affaires étrangères, *Rome*, 944.
(2) Tournon à ses parents, 17 juin 1810 (papiers inédits).
(3) Cf. mon ouvrage sur Fouché, p. 213-218, 229, 240, 272-290.

désigner celui qui, par procuration, irait épouser Rome, cette amante rebelle que de toutes ses forces il entendait posséder. Pas plus que Bernadotte auquel il avait songé en septembre 1809, pas plus que Cambacérès dont on avait, en avril 1810, très légèrement annoncé le départ, le duc d'Otrante ne pouvait aller à Rome. Le décret rapporté, on ne le remplaça pas. Napoléon eut la faiblesse de laisser Rome entre les mains de ce directoire dont l'absence même d'autorité et de prestige servait ses sentiments secrets.

Il était revenu, au sujet de la Consulta, à une opinion plus favorable. Le 14 juillet, Rome apprit que le général de Miollis continuerait à présider, avec un titre précaire, à ses destinées (1). La crise qui avait menacé le général lui parut fort inintelligible; il demeura, suivant sa propre expression, plus incertain que devant (2) : son incertitude était partagée — et fort malheureusement, — par Rome entière.

Ce fut en effet la conséquence de cette petite crise avortée que d'enlever à la Consulta son dernier vestige d'autorité. On pouvait difficilement admettre que le seul désir d'éloigner ou d'utiliser un homme d'Etat disponible eût guidé l'Empereur en ces circonstances. C'était un changement de système que publiquement le souverain avait manifesté le désir d'opérer. Pendant près d'un mois, la Consulta s'était trouvée dans la situation pénible d'un pouvoir déchu; certains de ses subordonnés s'étaient ouvertement réjouis de cette déchéance. Aucun témoignage éclatant de satisfaction n'étant venu réparer cet affront, l'opposition ne désarmait pas. Il ne restait pas moins, de la déception éprouvée par Rome, une nouvelle cause de mécontentement et d'aigreur.

La fête du 15 août 1810 en pâtit; en dépit des efforts de Janet lui-même pour « tarir les larmes dans un jour si prospère », en avançant le payement des pensions (3), en dépit des préparatifs extraordinaires d'un crédit exceptionnel ouvert par la Consulta

(1) *Journal du Capitole*, 14 juillet 1810, n° 93.
(2) Mémoires inédits de Miollis.
(3) Janet, 12 août 1810 (papiers Janet).

aux jeux, illuminations, cérémonies, bals, feux d'artifice, courses de chevaux (1); en dépit de la pressante démarche d'Olivetti près de l'entrepreneur des feux d'artifice pour qu'il se surpassât (2), la journée fut lugubre, la fête purement officielle, encore que le journaliste du gouvernement assurât que la fête rappelait aux Romains « les jours d'allégresse de l'ancienne Rome quand elle voyait triompher Titus, Trajan, Marc-Aurèle ». L'exposition des produits de l'agriculture et du commerce, qui fut inaugurée le 14, ne constituait point une attraction bien enthousiasmante; la parade du 14 sur la place Saint-Pierre, au milieu des salves, parut plus attristante, car elle évoquait pour la première fois le souvenir des fils partis pour l'armée. Une foire au pied du Capitole, un bal chez Micllis où on compta mille invités — officiellement. Mais, pas plus qu'en 1809, on n'osa, le 15, aller chanter le *Te Deum* à Saint-Pierre; il fut chanté au Panthéon où le panégyriste surpassa en platitude adulatrice les exemples connus; cela coûta même 160 francs à la Consulta. Les courses de chevaux, place Navone, le feu d'artifice tiré sur le château causèrent quelque satisfaction; dans le mausolée d'Auguste, vaste cirque couvert d'un velum, six mille invités de la municipalité dansèrent fort avant dans la nuit. Le 16, une séance des Arcades, distraction favorite de Miollis, fut la seule cérémonie : M. de Gerando y parla en termes éloquents de la beauté morale — cependant que tous les plébéiens déjà misérables reportaient au Mont-de-Piété les objets que l'avant-veille la Consulta leur avait gracieusement fait rendre (3).

Mais, même à l'heure où le peuple semblait s'amuser, il ricanait tout bas. On s'entretenait à mi-voix de la promenade précipitée que la veille même de la fête, le 13 août, Miollis avait dû faire à

(1) Gaudin à l'Empereur, 29 août, AF IV 1715.

(2) Olivetti à Tournon, 27 juillet 1810, F1e 140, dossier des feux d'artifices; Affiche annonçant la fête, F1e 140; Placard de la municipalité, 11 août 1810, *ibidem*.

(3) *Journal du Capitole*, 17 août 1810, n° 107; *Diario* de FORTUNATI, f. 647; Ortoli, 16 août 1810, CANTU, p. 410; Panégyrique de l'Empereur. Correspondance à ce sujet, F1e 140; Ortoli, 16 août 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944.

Anzo, une frégate anglaise ayant fait mine d'opérer un débarquement. Le général y avait couru avec 300 hommes, cependant que les canons des Anglais chantaient de singulières premières vêpres à la fête de saint Napoléon. A ce sujet, l'on rappelait que, le 25 avril déjà, des frégates anglaises étaient venues délibérément bombarder Terracine, avaient détérioré les bâtiments et envoyé, en s'en allant, des volées de mitraille qui avaient tué un sous-officier et blessé plusieurs soldats. Rome était si près! Les canonnades venant de la mer y trouvaient un écho alarmant, soulevant au fond des cœurs plus d'enthousiasme que les salves du château (1).

Miollis songe avec souci à ce qu'il arriverait de Rome, prise entre la mer et la montagne, si quelque grande guerre rappelait vers le nord les forces dont il dispose. Il sait que les bandits s'organisent durant cet été de 1810, que les prêtres commencent à s'agiter : cependant qu'on médite d'élever au centre du Forum la colossale statue de Napoléon par Canova (2), on trouve sur les murs des affiches d'une violence inouïe dénonçant dans Bonaparte « l'assassin de l'Univers » (3). Le 28 août, on arrête à Subiaco un Ferlini, agent des moines bénédictins, chez lequel la police dit avoir saisi des cocardes siciliennes et un habit de lieutenant-général de Ferdinand de Sicile; en septembre, on étouffe un complot à Norcia, on saisit près de Tivoli des affiches appelant à l'insurrection au nom du pape Pie VII; on en trouve d'analogues près de Viterbe où il est prouvé qu'un ancien sbire, Terraciani, distribue de la poudre aux partisans et où trente hommes d'infanterie ont dû être envoyés pour décourager l'émeute. Dès juin, des troubles plus sérieux ont éclaté à Orvieto, qui ont nécessité l'envoi de deux compagnies et l'arrestation de

(1) *Diario* de Fortunati, 13 août 1810, f. 147; Evénements de Terracine, note au Bulletin du 16 mai 1810, AF IV 1508.

(2) « Entre l'arc de Titus et celui de Septime Sévère, entre les temples de Jupiter et de la Paix, la statue de Napoléon sera dignement placée. » *Journal du Capitole*, 14 juillet 1810, n. 93. Cf. Quatremère de Quincy, *Canova*, lettres de Canova des 11 avril et 17 juin 1810.

(3) Placard à Civita Vecchia, *in extenso* dans le rapport de juin 1810, F7 8887, dossier 3378.

onze rebelles; en décembre, on verra une troupe d'insurgés parcourir le canton de Castiglione del Lago, forçant les habitants à se joindre à eux, pillant les caisses publiques aux cris de : « Il nous faut du pain » (1).

Ce sont de petits frémissements, presque insignifiants, mais qui cependant donnent à songer, dans un pays au caractère habituellement soumis.

Comment dès lors les fonctionnaires ne souriraient-ils pas de « l'enthousiasme » avec lequel le rédacteur du journal a vu se célébrer la fête du 2 décembre? Quelle lassitude cause déjà l'éternel programme : le bal chez Miollis, la revue, le *Te Deum*. Il est bien vrai que l'archiprêtre Campanelli a dépassé encore en exaltation courtisanesque le chanoine Muzio du 15 août, appelant d'une voix presque arrogante les bénédictions du ciel sur « le ventre auguste » de Marie-Louise, « ventre auguste, que dis-je! ventre glorieux! qui renferme un fruit d'un si grand prix! »; devant un public effaré, cet archiprêtre a représenté les anges perdus dans la contemplation de ce ventre auguste et le Très-Haut tout entier absorbé lui-même aux soins qu'il lui faut prodiguer, et a fini par appliquer au futur nouveau-né les paroles réservées par les Ecritures à l'enfant Jésus. Ce discours lui a paru mériter cent écus qu'il demande le lendemain à la Consulta (2). Et on avait écarté comme « inconvenant » un projet de discours soumis au gouvernement par l'abbé Pucci où on eût cependant entendu une stupéfiante comparaison entre le soleil et Napoléon, *stupore della più remota posterità*, tout à l'avantage de l'Empereur déifié (3). Qu'importe que les auditeurs aient entendu « sous les voûtes élevées par Agrippa et dédiées à Auguste » le *Te Deum* de Haydn, et que le *Domine Salvum*

(1) Olivetti, 28 août 1810, au Bulletin du 6 septembre, AF IV 1510; Complot de Norcia, note au Bulletin du 23 septembre 1810, AF IV 1510, Affaire des libelles de Valentano, note au Bulletin du 18 septembre 1810, AF IV 1510; Miollis à Savary, 16 juin 1810, F7 6529; Soulèvement de Castiglione, note au Bulletin du 26 janvier 1811, AF IV 1513.

(2) *Journal du Capitole*, 8 décembre 1810, n° 156; Campanelli à Tournon, F1e 140.

(3) Tournon, 23 novembre 1810, F1e 140.

ait « pénétré le cœur des assistants ». Les assistants sont exclusivement des fonctionnaires et officiers français; qu'est-il besoin du *Te Deum* pour pénétrer d'amour impérial le cœur de Janet ou celui de Radet! Sans doute on a distribué des secours, organisé des courses, donné à danser à 5,000 personnes dans le théâtre Aliberti; sans doute on a chanté une « admirable cantate de M. Alborghetti, conseiller de préfecture, » qui par là mérite une sous-préfecture et l'« on y a vu couronner de myrtes et de lauriers Mars et Junon cependant que Lucina, déesse des accouchements, gardait la porte du temple ». Sans doute Miollis a réuni 120 personnes à sa table et — comble d'honneur — la grande-duchesse Constantin, belle-sœur du tsar. Sans doute, Tournon a prononcé au Capitole un fort beau discours, encore qu' « épouvanté de parler de la même place où Cicéron dénonçait Catilina ». Sans doute, on a distribué à Foligno 800 soupes économiques et 800 autres à Spolète, « qui ont été trouvées excellentes »; le professeur de rhétorique du collège de Spolète a discouru sur les devoirs dus au souverain, et Rœderer a fait danser jusqu'à trois heures de la nuit; sans doute, à Pérouse, on a ouvert à grand orchestre l'*Université Napoléon*, écouté le recteur pérorer aussi bien que Fontanes sur le loyalisme de l'Université, assisté à « des jeux académiques », distribué des dots de 600 livres et marié des rosières à des gardes nationaux (1).

Mais n'est-ce point, tout cela, un feu d'artifice monté par une administration prévoyante? Cependant que des archiprêtres, qui ont 500 livres à gagner, couvrent de bénédictions le « ventre glorieux » de Marie-Louise, que des conseillers de préfecture avisés composent des cantates, que Janet chante le *Te Deum*, que l'on dîne chez Miollis, que Rœderer donne à boire aux professeurs et à manger aux rosières, en ce mois de décembre 1810, la famine dépeuple Rome et la province, la misère gronde, seize évêques sont en exil, mille prêtres sont déportés ou menacés de

(1) *Journal du Capitole*, 3 décembre 1810, n. 154; Olivetti à Savary, 2, 3 décembre 1810, F7 6531; Silvagni, t. II, p. 674; Tournon à ses parents, 10 décembre 1810 (papiers inédits); Rœderer, 4 décembre 1810, F1e 140.

l'être, les moines expulsés excitent les passions, les conscrits désertent, les brigands se font légion, la gendarmerie arrête des conspirateurs de Viterbe à Subiaco, des soldats sont occupés à intimider des factieux et Terracine, mélancoliquement, répare les brèches faites de bien humiliante façon dans ses bâtiments par la canonnade anglaise. Les fonctionnaires français, divisés, se dénoncent et se querellent; la Consulta, effarée, entre deux politiques, oscille et peine. Et les Français ne gouvernent que depuis dix-huit mois, pendant qu'une paix auguste et glorieuse met Napoléon au pinacle de l'Europe.

CHAPITRE IX

LA CONSULTA TRAVAILLE ET LE PEUPLE MURMURE

I. Travail considérable fourni par la Consulta. — L'organisation d'un pays à la française. — La Consulta entend jouer les Mécène et Napoléon les Auguste. — L'enseignement; impossibilité de faire autre chose qu'un simulacre de réforme; M. de Fontanes ne règne pas encore à Rome à la fin de 1810; quelques réformes scientifiques. — Les arts; Canova dictateur; le rapport de Canova et le décret du 20 novembre 1809 réorganisant l'Académie Saint-Luc; Canova devient un représentant officiel de Napoléon. — Miollis organise l'Académie des Accades; Le Tasse canonisé. — Zingarelli et la *Chapelle*; Miollis rêve l'organisation d'une école de musique sacrée. — Camuccini et l'école de mosaïques. — Les autres réformes : la Consulta à l'origine de toutes les entreprises.

II. Vanité de ces réformes aux yeux du peuple romain; toutes les classes coalisées contre la France. La noblesse n'est ralliée qu'en apparence. Abolition de la féodalité et des titres; Napoléon entend remanier les blasons. L'opposition d'un groupe patricien; « ces dames saxonnes »; les opposants exilés à Paris; Massimo et Napoléon; le patriciat effrayé par cet exemple se soumet; il peuple les assemblées; ralliement sans fidélité. — La bourgeoisie : la bourgeoisie jacobine, mécontente de la faveur des nobles, entre dans le parti de Murat; la grande majorité papaline; les banquiers; les avocats mènent l'opposition. — Le peuple : misère grandissante; l'hiver de 1810. — La Consulta organise la bienfaisance officielle; elle paraît inférieure à la charité chrétienne. — M. de Gerando et saint François d'Assise.

III. — La Consulta en butte à toutes les accusations. Il faut un gouverneur général. — L'Empereur aime encore Rome en 1810 et lui pardonne tout. Il songe à aller à Rome; la restauration du Quirinal; on prépare le palais pour recevoir une cour. — Miollis laissé à Rome avec un titre provisoire. — Fin de la Consulta.

I

Des déboires sans nombre qu'elle éprouvait, la Consulta se consolait, ayant conscience de n'avoir ménagé à Rome ni son temps ni sa peine.

De ses délibérations parfois orageuses sortaient des arrêtés si nombreux qu'à les lire on se fait bien l'idée d'un peuple en pleine voie de régénération. L'averse de réformes que nous avons vue dès les premiers jours s'abattre sur Rome stupéfaite, continuait, bouleversant un pays entier. On devine ce que l'organisation de deux départements français en pays romain avec leurs préfets, sous-préfets, conseils généraux, conseils de préfecture, receveurs généraux et particuliers, percepteurs, inspecteurs, contrôleurs, commis, archivistes, conservateurs des hypothèques, de l'enregistrement et des domaines, des contributions directes et indirectes, conservateurs, inspecteurs et sous-inspecteurs des forêts, etc., etc., avait entraîné d'arrêtés abolissant et créant, dissolvant et reconstituant; et de même l'organisation des communes, de leurs municipalités, de leurs conseils, de leur comptabilité, de même l'organisation d'une police avec son directeur général, ses commissaires, inspecteurs et agents; d'une magistrature avec sa Cour d'appel, ses tribunaux et justices de paix, ses parquets, ses chambres d'avoués et de notaires, son Code civil et son Code criminel. On suppose facilement le nombre d'arrêtés qu'avait nécessité l'application des décrets sur la conscription, la dissolution des corporations, le remaniement des circonscriptions ecclésiastiques, la liquidation financière.

Les cinq membres de la Consulta avaient — encore que divisés et parfois démoralisés — fait preuve, en toutes ces circonstances, d'une activité et d'une ténacité au labeur que n'avaient pas toujours récompensées les résultats obtenus et moins encore les appréciations, qu'à Paris comme à Rome, leur valait cet insuccès.

Son activité s'était exercée d'une façon qui parut d'abord plus heureuse dans un domaine qui, dans la ville de Mécène et de Léon X, paraissait fort important, je veux parler du domaine intellectuel. Encore que ses réformes n'aient été, dans ce domaine magnifique des arts, des lettres, de l'enseignement, de l'archéologie, que des ébauches et des essais, elles montrèrent tout au moins aux Romains à quel point leurs nouveaux gouvernants, loin d'être les Vandales que leur avaient montrés

les Français de 1798, entendaient faire briller leur ville. Les réformes apportées à l'agriculture, au commerce, à l'industrie qui seront étudiées plus loin, les tentatives faites, nous le verrons sous peu, pour organiser la bienfaisance à Rome les montraient par ailleurs disposés à enrichir une ville qui leur paraissait vraiment manquer autant de Mécène que de Virgile.

***

Napoléon avait entendu doter la ville d'un Mécène en la personne d'un membre de l'Institut qui était l'excellent de Gerando, et d'un grand nombre de Virgile encore inconnus. Ce n'était pas seulement la « Rome guerrière des Scipion et des Métellus », la « Rome civique des Caton et des Cicéron » qu'il avait résolu de rappeler à la gloire militaire et à la vie publique : c'était aussi la Rome policée où avaient écrit Tite-Live et Tacite, chanté Virgile et Horace, c'était encore — car Léon X échappait à l'excommunication dont l'Empereur frappait « les Jules, les Grégoire et les Boniface », — la cité où avaient, sous un prince éclairé, travaillé Raphaël et Michel-Ange. Bonaparte, dans son désir éperdu d'être à Rome supérieur à tous ses devanciers, tenait pour assuré qu'il y pourrait tout à la fois surpasser César Auguste et Léon le Magnifique.

La même erreur qui lui faisait penser, avant 1809, que Rome dormant, depuis des siècles, d'un sommeil léthargique, se réveillerait soudain amoureuse de la gloire militaire et de la liberté civile, l'engageait à croire que, seul, il manquait un Léon X à ces Raphaël et à ces Michel-Ange, un Mécène à ces Virgile et à ces Horace qui, inconnus encore, végétaient sans doute sous le joug qu'un régime rétrograde faisait peser sur les intelligences asservies. Il en était encore à penser que ce sont les Louis XIV qui font les Racine et les Bossuet, alors qu'à Paris même, une triste expérience le pouvait détromper, puisque — le concours d'avril 1810 le montrait assez — Napoléon le Grand ne faisait surgir que des Esmenard et des Luce de Lancival.

Il avait une excuse : de la Rome de l'esprit, il ne connaissait

alors qu'un homme, Canova; et c'était précisément *son* artiste. Personne ne réalisait plus que ce statuaire aux lignes pures et précises le rêve de cet Empereur classique et autoritaire. L'enthousiasme inouï que soulevait, nous l'avons dit et la suite le montrera, celui qu'on égalait à Phidias et qu'on plaçait à cent coudées au-dessus du Buonarotti, l'Empereur le partageait sans réserves. Ce Canova, il voulait, ne le pouvant tenir à Paris, en faire à Rome son ministre des beaux-arts, et cette ville qui nourrissait dans son sein un si incomparable génie, lui paraissait capable de produire une pléiade d'artistes. Si la protection de ce misérable Pie VII avait suffi à faciliter l'essor de cet admirable Canova, que ne ferait le regard de César!

C'était donc une très importante partie de la mission confiée à la Consulta que de préparer à Rome l'exaltation des lettres, des sciences et des arts : Gerando paraissait propre à cet ouvrage, et devait ainsi créer par arrêtés, de même que des préfets et des sous-préfets, sculpteurs, peintres, savants et écrivains. C'était l'esprit de Napoléon et sa volonté.

***

A cet égard, le plus pressant paraissait, à Paris, de fonder à Rome un « enseignement national, » ce qui ne se pouvait faire — on reconnaîtra là l'éternel travers de ces gens de bien — qu'en rattachant les collèges de Rome à *l'Université impériale*. Entreprise difficile entre bien d'autres! Qu'on pût faire passer en quelques mois sous la férule de l'éminent M. de Fontanes, professeurs hollandais, allemands, milanais, peut-être! Mais l'enseignement romain! Ce n'était point d'un changement d'horaire et de programme qu'il en allait, mais d'une révolution dans les cerveaux; certes il avait pu venir, avant 1809, à quelque laïque audacieux l'idée que peut-être il ferait un aussi bon administrateur que tel prélat gouverneur; aucun n'avait certainement conçu la pensée sacrilège qu'il pourrait dispenser l'enseignement, fonction et monopole ecclésiastique. Après 1809, les prêtres seuls continuent à professer, et lorsqu'en juin

1810, l'Empereur veut étendre aux professeurs l'obligation du serment (1), la Consulta cette fois désobéit franchement; les chaires seraient désertées et il n'existe point parmi les laïques romains un homme qui soit capable d'en remplir une. « L'instruction restera longtemps entre les mains des prêtres, écrit Olivetti le 14 septembre 1810; si on les excepte, on trouve difficilement des personnes dont les connaissances s'étendent au delà de leurs affaires domestiques (2). » On dut travailler sur le papier, faire des projets de lycées et de collèges; la Consulta ne voulut point s'en aller sans avoir « fait quelque chose ». Le 17 décembre 1810, l'établissement d'un lycée de première classe au Collège romain, avec proviseur, professeurs de rhétorique, humanités, troisième, etc. — tout le cycle français auquel, à l'heure présente seulement, on porte une main hésitante dans le sacrilège, — celui de deux collèges, l'un à l'oratoire de Saint-Philippe, l'autre à la maison des Doctrinaires, donnèrent une satisfaction à ses désirs (3). Les maîtres y enseigneraient aux jeunes Romains, avec le culte de Plutarque et de Virgile, celui de Napoléon : ils y montreraient « leur patrie sortant de la léthargie où elle a subsisté longtemps pour s'élever, sous le gouvernement du grand Napoléon, à la hauteur de ses anciens souvenirs, et l'empire français, le seul digne de succéder à l'ancien empire romain (4). » Un arrêté décide que les écoles primaires vont être organisées : deux par justices de paix. Mais le collaborateur de Gerando étant ici le vénérable Père Isaïa, ancien supérieur des écoles Pies, il apparaît clairement que c'était là une nouvelle fantasmagorie, qu'à nommer lycée impérial ce qui s'appelait collège romain, collège impérial ce qui s'appelait école oratorienne ou doctrinaire, proviseur ou principal ce qui s'appelait supérieur, c'était changer simplement de façade et couvrir d'un bien mince crépi impérial les vieux établissements pontificaux.

(1) A Bigot, 26 juin 1810; Lecestre, t. II, p. 636.
(2) Olivetti, 14 septembre 1810, F7 6531.
(3) Norvins, 11 mars 1811, F7 8891; *Journal du Capitole*, 26 décembre 1810, n° 164.
(4) Rapport Anglès, 1811, F7 4435.

C'était en toute vérité que Gerando disait, quelques semaines après, à l'Empereur qu'il faudrait encore de longs mois avant que l'Université impériale pût étendre sur Rome sa juridiction. Chose incroyable, il y avait à Rome un préfet, un premier président, un receveur général, un conservateur des forêts — et pas de recteur! On s'en indignait à Paris : Gerando cependant répondait à cette indignation en soutenant que « l'Université de Rome, fort bien organisée, était dans un bon esprit (1) ». Il en était de même de l'Université de Pérouse qui, réorganisée au 1er décembre 1810 et faisant grand honneur à la province, fut baptisée *Université Napoléon*, mais dans laquelle il fallut bien se résigner à laisser professer jusqu'à des moines fort peu sécularisés sous la surveillance de son *recteur* scandaleusement indépendant du Grand-Maître de Paris (2).

Ce serait cependant mal juger l'œuvre de la Consulta, en matière d'enseignement, que de la borner à des réformes aussi platoniques; la création d'un observatoire météorologique et d'un nouveau laboratoire au Collège romain, l'accroissement considérable donné au Jardin botanique, la réorganisation des bibliothèques que la dissolution des « corporations » livrait à l'Etat, de la Vaticane où, à l'instar de Paris, tout imprimeur romain dut déposer un exemplaire de chacune de ses publications, étaient de plus effectives mesures qu'après 1811 Miollis devait d'ailleurs rendre plus complètes (3). Mais créer un enseignement scientifique à Rome était une tâche qui exigeait tout à la fois des ménagements et des soins qu'on méconnaissait à Paris : ce fut un des griefs les moins fondés faits à la Consulta que d'avoir laissé — o scandale! — l'enseignement aux mains de ceux « qui avaient torturé Galilée » et si longtemps voué l'Europe à l'obscurantisme. Déjà il était question, à la fin

(1) « Résumé d'une conversation avec le sieur Degerando », 1811, AF IV 1715.

(2) Correspondance de Pérouse, *Journal du Capitole*, 15 décembre 1810, n° 159; Université de Pérouse, Correspondance de Rœderer, F1e 198; Réorganisation de l'Université, F1e 201; Orioli, professeur à l'Université de Pérouse, *Souvenirs*, p. 184-185.

(3) *Journal du Capitole*, 22 octobre 1810, n° 136; 20 octobre 1810, n° 135.

de 1810, d'envoyer enfin à Rome un recteur qui appliquât à la ville de Léon X la forte discipline de M. de Fontanes.

***

En attendant que de nouvelles générations s'élevassent sous des maîtres selon le cœur de M. de Fontanes, peut-être trouverait-on parmi ces élèves des prêtres romains, des artistes et des écrivains qui, encouragés et protégés, feraient derechef briller le nom de Rome dans le monde civilisé.

On s'apprêtait à donner aux artistes de nobles modèles : déjà M. de Tournon recrutait les équipes qui allaient exhumer « la Rome antique », noble tâche dont nous « montrerons en leur place les péripéties et les résultats (1) »; peut-être, pour remplacer l'Apollon du Belvédère et tant d'autres œuvres arrachées à Rome de 1797 à 1799, allait-on voir surgir du sol avec les colonnes des temples les statues des Dieux : dès les premières semaines la Consulta prit de sévères arrêtés pour qu'aucun objet d'art ne fût dérobé à Rome — et c'était bien surtout contre Paris qu'elle semblait d'avance se gendarmer (2).

C'était cependant à Paris que se préparait la réorganisation des arts à Rome. Canova passa sur les rives de la Seine l'automne de 1809. Ce séjour allait lui permettre de rentrer à Rome en dictateur de l'art romain, pour en avoir été à Saint-Cloud l'éloquent avocat.

Nous avons dit de quel prestige il jouissait : à lire les pages que lui consacrent Romains et Français, visiteurs et fonctionnaires, on voit qu'une royauté restait debout sur les bords du Tibre. Les pèlerinages à l'atelier de Canova remplacaient ceux que naguère on voyait s'acheminer vers le seuil des Apôtres : c'est avec une dévotion pareille que David lui écrit : « A Monsieur Canova, en Europe (3) », car il n'y a qu'un Canova dans la

(1) Cf. plus bas, p. 535-542.

(2) Décisions de la Consulta, 5 août 1809 et 3 septembre 1809, AF IV 1715; *Journal du Capitole*, 23 août 1809, nº 24.

(3) David à Canova, 27 juin 1811. (Plaquette *per Nozze Chiminnelli Bonuzzi*, lettres de Canova conservées dans le musée de Bassano.)

Chrétienté. Du reste généreux, hospitalier, sincèrement voué à son art et à l'Art, il séduisait : artiste méthodique, sans grande envergure, créé pour cette époque et ce régime, à peu près indifférent, en sa maîtrise, à qui régnait à Rome, il y préférait rester, sachant qu'il y serait le premier, tandis qu'à l'Institut et au Sénat de Paris où tous l'appelaient, il ferait moins grande figure. Il avait donc refusé le siège que l'Empereur lui offrait au Luxembourg et le fauteuil que David lui présentait à l'Académie : il entendait regagner Rome, mais en apportant aux artistes de sa ville, qui ne l'agréaient pas tous, un cadeau qui lui assurât, autant que son éminent talent, la dictature sans murmures; il était en effet, ayant été trop adulé, offensé de la moindre critique comme d'un crime de lèse-majesté, « roi despote qui ne voulait qu'être applaudi (1) ». Le peintre Camuccini menait contre lui une sourde campagne; on poussait contre lui Thorwaldsen; il allait, grâce à l'Empereur, s'imposer par un bienfait immense (2).

Le 31 octobre 1810, à l'issue d'une de ces curieuses séances de pose où le modèle impérial et son artiste causaient de cette Rome qu'ils aimaient l'un et l'autre en maîtres jaloux, Canova entrevit à la fois la perspective d'un art romain régénéré et, pour lui, d'une sorte de vice-royauté impériale. C'était bien un concordat entre deux puissances, Bonaparte et Canova, qu'il rêvait. L'Académie Saint-Luc végétait, nous l'avons vu; son école était tombée (3). Le 31 octobre l'Empereur reçut un rapport de son sculpteur; celui-ci demandait pour l'Académie, dont Canova deviendrait *prince*, un vaste local dans un des nombreux bâtiments, qu'à Rome la confiscation livrait aux domaines, un revenu de 200,000 livres dont 50,000 seraient attribuées à la restauration des monuments antiques, aux fouilles dont l'administration passerait ainsi des bureaux à l'Académie canovienne, et 100,000 à faire travailler les artistes.

(1) Comtesse D'ALBANY, Notes de 1811, Carnet, 1901, t. IX.

(2) MISSIRIMI, *Canova* (1825), p. 227-236; QUATREMÈRE DE QUINCY, *passim*; D'ESTE, *Memorie di Canova*, *passim*; Mme RÉCAMIER, *Souvenirs*; SILVAGNI, t. I, p. 449-503.

(3) Cf. p. 89.

Si ambitieuse que parût la requête, elle fut agréée, ayant précisément conquis l'Empereur par le côté magnifique que présentait cette largesse. Aussi bien l'idée d'une Académie hiérarchisée avec un *princeps* à sa tête, ses cadres rigoureux et son enseignement officiel, celle même de confier à ces artistes *officialisés*, caporalisés, la direction des grandes fouilles, avaient également séduit l'imagination et flatté les idées de l'Empereur. L'Académie deviendrait un nouveau moyen de règne; elle l'avait été pour Richelieu, pour Louis XIV à Paris; elle le serait à Rome pour Napoléon par Canova.

Celui-ci partit, emportant le décret rêvé. Gerando prévenu cherchait déjà à loger l'Académie : le couvent de *l'Ara Cœli*, adossé aux musées du Capitole, parut désigné. Le 23 novembre 1809, l'Académie était réorganisée, pourvue d'un enseignement complet, enrichie de biens nationaux et gratifiée d'un directeur dont le choix ne pouvait faire doute : l'illustrissime artiste Antonio Canova. A l'école de peinture Landi, Agricola, Pozzi; à celle de sculpture Thorwaldsen et Laboureur; à l'architecture Mazzoli, sans parler de maîtres de mythologie, d'anatomie, de géométrie, allaient professer l'art à l'ombre de ce Capitole, où l'on avait un jour couronné Pétrarque : montant à l'Ara Cœli, Canova montait, lui aussi, au Capitole.

L'organisation fut plus lente que ne l'eût pensé Napoléon. L'Académie étant venu offrir à Canova la couronne de *princeps*, tout semblait cependant devoir marcher à souhait. Un décret du 12 juin 1811 devait confirmer les arrêts ultérieurs; ce n'est cependant que le 12 mai 1812, que Canova radieux présidera à l'ouverture des écoles. Il est alors comblé d'honneurs et d'hommages, seul souverain désormais incontesté à Rome. La Consulta a en quelque sorte abdiqué entre ses mains, estimant que c'est avoir beaucoup fait pour l'art et Napoléon que d'avoir institué au-dessus des écoles restaurées une dictature amie (1).

(1) Missirimi, *Ant. Canova*, p. 227-236; Quatremère, p. 189; Silvagni, t. II, p. 449-453; Canova à l'Empereur, 31 octobre 1810 (en italien), AF IV 1715; Arrêtés organisant les écoles, *Journal du Capitole*, 28 novembre 1810, nº 252; Arnaud, *L'Académie Saint-Luc*, p. 90, 91-94.

***

Que n'a-t-on semblable ressource pour le gouvernement des lettres, semblable fortune pour leur gloire? Mais quel Pétrarque, quel Tasse, quel Arioste, faire monter au Capitole sous l'égide impériale? Faute d'un roi, il faut bien traiter là avec une République, pauvre république où l'abbé Godard est consul et le conseiller de préfecture Alborghetti, ministre, *l'Académie des Arcades*, joie des mauvais plaisants.

Si elle est déchue, dit-on, c'est que l'Empereur n'y a pas mis sa main. Il la met, sous la signature de Gerando. Dès le 24 juillet 1809 un arrêté de la Consulta a « rendu *l'Arcadie* à sa première institution ». Elle se réunira régulièrement au siège de ses séances, *le Bosco Parrasio*, et puisqu'elle ne compte point dans son sein de Canova des lettres, elle délibérera dorénavant sous le buste de Torquato Tasso, canonisé par Gerando. Sous cette présidence posthume, l'Académie des lettres sera, comme celle des arts, pourvue d'un but utile; elle décernera des prix accordés par l'Empereur à qui saura l'emporter, en des concours annuels de langue italienne (1). Et cependant l'infatigable Gerando, qui en outre tente de réorganiser l'Académie des *Lincei* (2), fonde une Société d'archéologie à laquelle, pense-t-on, les fouilles vont donner du travail (3).

Les arts du dessin ont Canova; aux lettres il a fallu donner un président de marbre dans « l'immortel Torquato Tasso ». Grâce à Dieu, la musique a un chef : Zingarelli. Nous avons dit qui était ce musicien estimable, mais surfait. On le prisait haut; mais il était à conquérir, étant papalin. Le mieux paraît à Gerando de mettre le *maëstro* à la tête d'une école de mu-

(1) Arrêté de la Consulta, *Journal du Capitole*, 24 juillet, n° 14; *Journal du Capitole*, 16 septembre, n° 30; Mgr Carini, *L'Arcadia dal* 1690 *al* 1890, Roma, 1891; Azzurri, *Il Bosco Parrasio*, Roma, 1839.

(2) Domenico Carutti, *Dell' Accademia dei Lincei*, Roma, 1885; *Item. Degli ultimi tempi, dell' ultima opera degli antichi Lincei e del risorgimento dell Accademia*, Roma, 1878.

(3) Tournon, *Etudes*, t. II, p. 89.

sique qui, enrôlant les chanteurs désemparés de la Sixtine dissoute et les organistes dépossédés des chapelles fermées, « conserverait à Rome son caractère de première école en Europe de chant et de musique d'église. » Zingarelli, à qui on ne demande point encore de serment, accepte de la diriger ainsi qu'une chapelle impériale qui servira de débouché aux élèves de la nouvelle école. Un arrêté du 10 décembre 1810 organise l'école avec huit professeurs et la chapelle impériale avec un maître à 2,400 livres, un organiste à 1,200, *soprani*, *contralti*, *tenori*, basses de première et deuxième classes à 1,200 et 800 livres. « Elle fournira des sujets pour les grandes solennités à la chapelle de Saint-Pierre, à Saint-Jean de Latran, à Sainte-Marie Majeure, Sainte-Marie du Trastévère et Saint-Paul hors les murs »; *elle composera et chantera les Te Deum* qu'à l'infini les victoires du grand Empereur vont nécessiter. Mais si désireux qu'il fût d'être recommandé à Dieu sur tous les tons, l'Empereur estime excessive la somme cependant modeste de 12,000 livres par an accordée à la musique. Il faudrait que, comme Canova, Zingarelli fût à Paris, plaidât la cause des *soprani* et des *tenori*. L'Empereur raye les crédits, supprime la chapelle, encourt l'hostilité des chantres de la Sixtine et rejette dans l'opposition le maître qui tous les soirs fait pâmer Rome devant la *Jérusalem détruite* (1).

En revanche, on donne satisfaction à un autre artiste, Camuccini que, si volontiers à Rome, on proclamerait le Raphaël moderne. Peut-être juge-t-il qu'on l'estime trop peu en ne lui confiant que la direction de la fabrique de mosaïques, agrandie, restaurée, transportée en un local où les modèles de toile ne pourrissent plus; on y ajoute cependant celle de l'école destinée à perpétuer, sous les auspices du bienfaisant Empereur, cet art si spécial à Rome, en assurant des successeurs aux très anciens Cosmas (2).

(1) Dossier relatif à l'établissement d'une chapelle impériale et d'une école de musique sacrée, O2 1075; *Journal du Capitole*, 13 décembre 1810, n° 159; Sur Zingarelli, cf. p. 90 et 424.

(2) *Journal du Capitole*, 15 décembre 1810; TOURNON, *Etudes*, t. II, p. 21-22.

***

A la fin de décembre 1810, la Consulta avait ainsi ébauché l'œuvre de restauration artistique, une des parties les plus importantes, eût-elle dit, de l'entreprise française à Rome. Que cette œuvre fût vouée à un relatif insuccès, c'est ce que la suite de cette étude fera voir. En attendant, M. de Gerando estimait avoir rempli les intentions du maître. S'il avait sagement ajourné la refonte de l'instruction publique, quelques institutions utiles avaient pu témoigner du désir qu'avait la France de donner aux études un essor nouveau. Il avait infusé, pensait-il, une vie nouvelle aux Académies vieillies de Rome : à l'heure où la cité, pour la première fois depuis des siècles, retentissait du fracas des armes, il avait voulu que quatre sociétés perpétuassent à Rome le culte du beau, que sous la direction de Canova l'Académie Saint-Luc se fît maîtresse des arts, nourricière des artistes, inspiratrice des fouilles qui se préparaient, que, sous la surveillance du meilleur peintre de Rome, la mosaïque sortît du domaine de l'industrie pour devenir derechef un art délicat et magnifique, que, régie par un musicien de talent, une école perpétuât dans Rome laïcisée cet art de la musique sacrée dont l'avait dotée l'Eglise catholique, et qu'enfin l'Académie des Arcades retrouvât, sous l'invocation du Tasse, le crédit des Académies florissantes que la Renaissance avait de si brillante façon fait surgir de ce sol fécond qui, jadis, avait nourri Virgile et Horace, Tite-Live et Cicéron.

Aussi bien, l'œuvre réformatrice de la Consulta, pour inféconde qu'elle parût, ne pouvait en toute justice être jugée qu'avec indulgence et parfois avec estime. Etudiant plus loin tour à tour les travaux entrepris pour donner un essor nouveau à l'agriculture et à l'industrie, pour bonifier les routes, dessécher les marais, endiguer les fleuves, restaurer Rome et l'embellir, nous trouverons au début de toute entreprise ces hommes laborieux et consciencieux, illusionnés sans doute, présomptueux parfois, mais généreux toujours, qui entendirent

que, sur tous les terrains, le passage des Français fût marqué, comme celui des Césars et des Papes, par une floraison d'œuvres nouvelles et grandioses.

Il n'en allait pas moins que, quelles que fussent la grandeur de l'effort et la générosité du but, les difficultés rencontrées par la Consulta, sans paralyser toujours son action, la faisaient méconnaître. Ses institutions semblaient vaines, ses réformes politiques, sociales, économiques, intellectuelles illusoires, et, par une injuste exagération, l'opinion publique, irritée ou narquoise, lui déniait toute capacité de faire le bien d'une façon conséquente et féconde. A mesurer les éblouissantes promesses qu'on avait eu le tort de faire, aux résultats que dix-huit mois de gouvernement avaient donnés, on sentait vraiment une disproportion qui consternait les amis et faisait triompher les adversaires. Les réformes étaient tenues par tous pour vaines, quand on ne les estimait pas funestes.

II

De fait, la protection accordée aux artistes, savants et écrivains, ne touchait pas plus les nobles barons que le dernier Trastévérin : les Romains de toutes les classes s'entendaient pour témoigner aux Français des sentiments qui, en dépit du servilisme manifesté par des patriciens sans scrupules, étaient à la fin de 1810 unanimement hostiles. Le 7 février 1811, le Capitole devait être le théâtre d'une scène qui parut « scandaleuse » et qui était surtout inquiétante. Le conseil municipal, assemblée de ralliés cependant, qui jusque-là s'était tenue dans une réserve froide, laissa éclater des sentiments qui devaient consterner Miollis; deux bourgeois, le banquier Valentini et le négociant Cruciani, à la seule proposition de prêter serment, protestèrent avec une âpreté extrême; le groupe des nobles assista à ce déchaînement avec un sourire; seul le duc

Pio Bonelli, vieux jacobin de 98, s'éleva contre des paroles outrageantes à l'adresse de l'Empereur. Tournon dut fermer les yeux; ces insurgés et ces neutres, c'étaient « les amis de la France (1) ».

Noblesse ralliée, mais par intérêt et servilité, toujours prête à sourire à l'opposition plus audacieuse des autres, bourgeois plus nettement hostiles, le tableau était bien en raccourci celui de la Rome française : il ne manquait sur la place du Capitole que la plèbe réclamant ses moines, son pain et ses fils partis pour l'armée.

Le patriciat s'était en apparence rallié; nous avons dit ailleurs pourquoi il était ralliable (2) et, d'autre part, comment l'institution du Sénat avait servi de prétexte au ralliement : la municipalité, issue du Sénat, comptait quatre barons des plus notables; le conseil municipal était pour les neuf dixièmes peuplé de nobles gens, le conseil général plus encore; on ne députait à Paris que des petits-neveux de pape ou des petits-fils de princes; le banquier Torlonia lui-même est tenu pour prince, étant duc de Bracciano, et dispensé d'ancêtres, ayant des millions. Il faut que tous se rallient, s'ils veulent rester nobles, car un arrêté du 10 juillet 1809, appliquant aux Etats romains la loi de l'Empire, a aboli non seulement « la féodalité, les droits féodaux, les prérogatives, privilèges, titres, juridictions qui en dérivaient... » mais encore « la noblesse héréditaire, les blasons, qualifications, distinctions nobles, *sauf pour les familles qui en jouissent de s'adresser à Sa Majesté et d'en obtenir, s'il y a lieu, les titres, prérogatives et majorats institués par les statuts de l'Empire* (3) ». Que de princes à resacrer princes et que de comtes surtout — ils sont légion en ce pays — vont s'exposer aux habituelles railleries : « les *comtes refaits* de Sa Majesté ». L'Empereur cependant entend faire un choix : « Les ducs, barons, comtes qui sont pauvres et n'ont pas l'ai-

(1) Raffin à Savary, 10 février 1811, F7 6531.
(2) P. 97.
(3) Arrêté du 24 juillet 1809, *Journal du Capitole*, 29 juillet, nº 13; Gaudin à l'Empereur, 15 juillet, AF IV 1715.

sance convenable, je les supprimerai, écrit Napoléon (à ce titre que de comtes vont rester sur le carreau de Rome); les marquis, je les ferai barons, et je reconstituerai les armoiries en y faisant quelques changements (1). » Tremblez, dragon des Buoncompagni, tour des Orsini, monts des Albani, lis des Braschi, étoile des Altieri, tremblez, colombe des Pamfili, abeilles des Barberini; l'aigle plane qui entend tout assombrir de l'ombre de ses ailes éployées. Il va falloir gratter les antiques palais aux lourds blasons et les panneaux des grands carrosses, faute de pouvoir soumettre, petits-neveux des grands barons ou des magnifiques papes, au petit capitaine corse des titres de rente assez solides ou des comptes de fermage en bon ordre. Le mieux est de gagner la faveur ou tout au moins de mériter l'indulgence du maître.

Quelques-uns savent déjà ce qu'il en coûte d'encourir sa colère. Le ralliement ne date pas du premier jour, qui, en apparence, est presque complet à la fin de 1810, et l'été de 1809 a vu une noblesse hésitante et parfois opposante. Un groupe considérable, que resserrent les alliances, s'est, dès l'abord, constitué en bataillon sacré que ne pourraient entamer ni menaces ni promesses ni offres alléchantes : Massimo, qu'un caractère enjoué et libéral semblait préparer à moins de rigueur, est malheureusement « esclave de sa femme »: or sa femme est une princesse de Saxe ainsi que la jeune comtesse Patrizzi, ainsi que la princesse Altieri; ces trois Saxonnes, fort dévotes, n'aiment point Napoléon et poussent maris, beaux-frères, beau-père même à la révolte; car c'est le vieux comte Patrizzi qui, « vieillard des plus enragés », refuse une place au conseil du Capitole; refusent également et l'aimable Massimo, et l'« orgueilleux Altieri », et le prince Barberini « qui sur lui seul a rassemblé tout l'orgueil et la dureté des vieux Barberini » et le jeune Rospigliosi, duc de Zagarolo, qui, ardent et charmant, plus courageux que son beau-père Colonna, ne sait pas rester neutre et sera ainsi successivement la victime bruyante et

(1) A Gaudin, 22 août 1809, Correspondance, 15692.

l'allié éclatant du régime français. Le pis est que tous ces récalcitrants sont riches, leur revenu variant de 60,000 à 150,000 livres; ils ne sont que plus coupables, dirait l'Empereur(1).

Dès le 20 septembre l'ordre est donné de les arrêter tous les cinq et avec eux ce comte Baglioni de Pérouse qui, parce que ses aïeux ont régné en Ombrie, héros tragiques qui tinrent tête à César Borgia, se croit autorisé à refuser une place dans la députation, « retenu, dit-il, par ses affaires ». Y a-t-il une plus pressante affaire que de venir saluer le grand Empereur et les rois de Wurtemberg et de Bavière ont-ils des affaires quand il leur faut venir rendre hommage au plus grand des monarques?

Septembre n'est pas fini que ces honnêtes gens roulent en poste sur la route de Paris, au grand désespoir « de ces dames saxonnes, » et « surtout de la Massimo qui, furieusement jalouse, craint l'effet des beautés parisiennes » sur un époux enjoué (2). Les six exilés s'installent mélancoliquement à Paris sous la surveillance avisée du duc d'Otrante; de temps à autre, le vieux Patrizzi s'en vient, de la rue Saint-Dominique où il loge en garni, rendre compte de ses actes au préfet de police. Il y vint peu de temps. A Rome, les familles travaillaient; le père Altieri, « bénédictin fanatique », « ancien conseiller intime de Pie VII », abdique le « fanatisme », fait des démarches, escorte à Paris les archives dont il est un des gardiens et s'y démène si bien que cet industrieux fils de saint Benoît obtient de l'ex-oratorien Fouché un rapport concluant au renvoi à Rome du prince Altieri d'ailleurs assoupli. Ils l'étaient tous par cette pénitence. Massimo avait vu l'Empereur qui l'avait voulu questionner : « On dit, monsieur, que vous descendez de Fabius Maximus. Cela n'est pas vrai! — Je ne saurais en effet le prouver, avait répondu cet homme d'esprit, c'est un bruit qui ne court que depuis douze cents ans dans notre famille. » Mais le marquis sut donner d'autres gages que ceux de son esprit.

(1) Alberti, 9 août 1809, CANTU, p. 386; 17, 20 octobre 1809, *ibidem*, p. 397; Miollis, 19 octobre 1809, au Bulletin du 8 mars 1810, AF IV 1508.

(2) Mêmes sources et l'Empereur à Murat, 24 septembre 1809, DEBROTONNE, p. 466.

« *Cunctando restituit* », disait sa devise, héritée du problématique ancêtre.

Miollis réclamait le retour : Fouché s'y montra favorable (1). Ils rentrèrent en avril 1810, « goûtant mieux le nouvel ordre de choses », bons Romains qui surtout avaient mal goûté Paris. Patrizzi « enragé » passa « sa rage » à son fils qui ne paraissait point à craindre, « aux trois quarts au moins imbécile qui tremble à la pensée de voir un Français » : dévot, il ne laissait pas encore voir que le cierge, qu'il tenait fidèlement dans toute procession, pût un jour devenir un brandon de révolte (2). Le prince Colonna, échappé par miracle à l'exil, se tenait coi; son gendre, Rospigliosi, allait se rallier; son beau-frère, Doria, parvint à garder une neutralité sans dommages; mais Chigi, qui était encore au début de 1810 du parti de Pie VII et dont la fortune et le crédit rendaient la conquête précieuse, se laissait lentement conquérir, flatté, dans sa manie de versifier, par les applaudissements dont, aux Arcades, les fonctionnaires français couvraient — par ordre — ses plus plates compositions. La princesse Chigi va devenir dame d'honneur de l'Impératrice. Ainsi dans les derniers jours de 1810 s'est émiettée la débile opposition patricienne (3).

***

Quant aux ralliés de 1809, ils sont partout : conseil municipal, conseil général, commissions, comités; il y en a dans les bureaux de la préfecture où d'ailleurs ils font vilaine besogne; il y a dans les sous-préfectures : un Ruspoli, un Gabrielli, un Spada, un Santa-Croce (4); un César Borgia est sous-préfet de

(1) Notes de 1812 sur Altieri, AF IV 1715; Notes sur les nobles exilés, F7 653; Fouché, 1er mars 1810, F7 8887; Fouché, autre rapport, AF IV 1715.

(2) Rapport sur la confrérie des Quarante Heures, Raffin, 2 mai 1811, F7 6531; Mémoires inédits du comte Patrizzi.

(3) Tournon, 5 février 1811, F7 8891 et Mémoires inédits de Tournon (particulièrement curieux sur tout ce patriciat).

(4) Celui-ci, fils de la célèbre princesse, avait été prélat avant d'être sous-préfet de Tivoli. (Note, F1b II, *Rome*, 1.)

Tivoli (ce régime est plein de surprises); il y en a dans les états-majors de la garde nationale, car ce ne sont plus comme en 98 « les boulangers, droguistes et cabaretiers qui paradent avec des épaulettes d'officiers (1) » (ils ne paradent peut-être pas assez pour la solidité de ce régime), mais de jeunes nobles fringants qui complaisamment étalent l'uniforme, que Lafayette a naguère illustré, le long du Corso et dans les allées de la villa Borghese; il y en a dans la gendarmerie où nous verrons un autre comte Borgia se prodiguer, « celui de tous les nobles qui mérite le plus (2) » et qui d'ailleurs nous trahira sans hésiter en 1814. Il y en a — ce qui est fort honorable — dans les armées de Napoléon, Aldobrandini, Gabrielli ((l'insurgé de 1808 maintenant enrégimenté), Buoncompagni, Lante, Savini, dragons, hussards, cuirassiers, brillants officiers qui, une fois au feu, montreront une valeur insoupçonnée. Et tandis que les Patrizzi, Massimo, Altieri, Rospigliosi et Barberini reviennent de Paris l'oreille un peu basse, d'autres partent, sénateurs, députés, chambellans, dames d'honneur : Colonna d'Avella va rejoindre, avec Spada et Bonnacorsi, au Luxembourg, le Corsini déjà si francisé; ces petits-neveux de pontifes vont ainsi siéger à côté de ces autres pontifes, Grégoire, Sieyès, Fouché, tandis que des cadets Marescotti et Altieri s'en viennent au Palais-Bourbon (3). Il y a des petits-fils de Mucius Scevola dans les antichambres, la clef au pan; une Chigi, née Barberini, assiste Marie-Louise; et, après tout, la venue aux Tuileries de cette Habsbourg, de race moins ancienne il est vrai que les Colonna, mais plus antique que les Chigi, ne justifie-t-elle pas d'une façon éclatante la présence de cette petite-nièce d'Urbain VIII et d'Alexandre VII dans le salon de l'Impératrice.

Tous ces aimables gens sont d'ailleurs ralliés tout juste comme Marie-Louise est mariée à l'Empereur — et le sacrement en moins : provisoirement. Dès maintenant, dans le secret des conversations entre intimes, ils se réservent; ceux qui

(1) L'abbé Benedetti, dans Silvagni, cité.
(2) Norvins, 5 février 1811, F7 6531.
(3) Almanachs impériaux, 1810-1813; Silvagni, t. II, p. 646-647.

siégent au Capitole affirmeraient, nous l'avons vu, qu'ils gardent la ville contre une plus complète usurpation. Ils dansent, cela est vrai, chez Miollis et Tournon, mais comme ils dansaient chez Bernis, ambassadeur de France; les sorbets exquis qu'ils y dégustent fondent moins vite que ne fondrait leur fidélité à l'épreuve. Ceux qui se rallient trouvent d'étranges indulgences chez ceux qui, comme les Patrizzi et les Colonna, refusent de le faire, et la grande franc-maçonnerie aristocratique maintient entre eux un lien qui, en les unissant, les ligue, au fond, ralliés, neutres ou opposants, contre l'étranger. Lorsque Corsini vient à Rome, le sénateur qui, petit-neveu de Clément XII, a voté le Sénatus-Consulte du 17 février, est reçu fort cordialement même par les tenants nobles de Pie VII : Patrizzi, si amer, en parle avec rondeur (1). Il rend des services. Braschi et ses adjoints en rendent aussi, font exempter d'impôts et du service les beaux fils nobles. Et n'est-ce point d'ailleurs un constant service rendu à leurs congénères que d'avoir pris les places qu'en 1798 un Masséna ou un Berthier avaient données, pour le grand dam du *baronnage*, aux scélérats qui l'ont voulu ruiner? Les prêtres n'excommunient point ces ralliés nobles; chacun joue un rôle dans une comédie où les Français, qui d'ailleurs le sentent vaguement, tiennent celui toujours médiocre des maris trompés.

Le mauvais côté de l'aventure est que cette faveur accordée, imposée aux nobles, acceptée par eux avec les réserves que l'on sait, dérallie une partie de la bourgeoisie, sans rallier l'autre.

Ceux qu'elle dérallie ce sont les anciens « amis de la France ». Ils étaient compromettants, misérables, beaucoup étaient des scélérats, mais quelques-uns, comme le maître de Lamartine,

(1) Mémoires inédits du comte Patrizzi.

étaient de pauvres braves gens auxquels le régime français enlevait leurs dernières illusions (1). Angelucci n'était pas le seul à protester contre la défaveur dont étaient frappés, par les agents de « l'héritier de la Révolution», les hommes que jadis les généraux du Directoire avaient installés au Capitole (2). Ceux-ci critiquaient avec une aigreur exaspérée « le cardinal Miollis » frère d'évêque, le ci-devant comte de Tournon, ex-émigré, Gerando, député fructidorisé, et tout à l'heure Norvins, encore un émigré, Daru, un réacteur, toutes gens au mieux avec les prêtres, quoi qu'ils disent, et aux pieds des nobles. Ils vilipendaient les singuliers administrateurs que fournissait le patriciat : Braschi qui n'était qu'un vieux bellâtre et un maire détestable, les jeunes sous-préfets Gabrielli, un ambitieux sans scrupules, Ruspoli, un incapable : « Trop de nobles, trop de riches », répètent-ils sans cesse (3). Naturellement ils ne se vont pas jeter dans les bras de Pie VII. Mais c'est dans ce petit groupe de gens aigris que, tout à fait en dehors de la Maçonnerie officielle, à côté de la *loge Marie-Louise* où Radet pontifie, se forment les *ventes* des *Carbonari* que, dès 1812, Barras verra composées d'avocats, de médecins et de prêtres libéraux. C'est le futur parti italien, qui se forme là; en attendant, ce sont eux qui, au moment où les nobles semblent désespérer de sa cause, se font à Rome les partisans de Murat : comme ils sont peu, on les dédaigne. Ce sont cependant de dangereux mécontents.

L'autre partie de la bourgeoisie, la très grosse, est opposante aussi, mais au nom du Saint-Père. On ne parle pas de Torlonia; ce spéculateur est l'argentier de tous les régimes, il a prêté à tous : Pie VI, la République jacobine, les généraux du Directoire, le Bourbon de Naples, Pie VII, l'Empire; il sera pour Murat, reviendra à Pie VII, gagnant quelques millions à chaque règne, « spéculant sur tout, depuis les souliers des soldats

(1) Lamartine, *Mémoires*, p. 165.
(2) *Diario* de Fortunati, 26 août 1810, f. 647.
(3) Norvins, 18 août 1811, F7 6531; Serofani, 17 novembre 1809, F7 6531.

jusqu'aux perles et diamants », parvenu ridicule, fastueux et avisé, Auvergnat mâtiné d'Italien, sans éducation ni façons, que Tournon voit « en présence de vingt femmes titrées jouant en robe de chambre avec ses pantoufles », personnage que la noblesse méprise, que la bourgeoisie ne connaît plus — car il est duc de Bracciano! —; président de la chambre de commerce, il promène chez Miollis, Tournon, Gerando son habit à boutons de diamant, mais lui aussi est un rallié provisoire et d'ailleurs son crédit qui est grand sur le marché, est nul sur le forum (1); les financiers Marconi, Vaccari, Valentini, moins riches, ne sont pas plus influents; Valentini n'acquiert dans le peuple un peu de crédit, que le jour où au Capitole il se dérobe au serment. Quand Cruciani et lui s'insurgent, ils représentent vraiment mieux leur classe que si le suffrage universel et non Miollis les avait appelés au conseil. Les avocats, nous avons dit à la suite de quel conflit, forment un groupe d'opposition irréductible et active et leur influence est immense, car ces hommes de loi, tenant les secrets des grandes familles et gérant leurs biens, sont d autre part familiers avec le petit peuple, conseillers bienveillants que l'on peut consulter à chaque coin de rue et qui, maintenant, entre deux conseils, glissent une critique contre le régime, une nouvelle vraie ou fausse qui lui fait tort, signalent les fautes, soulignent les griefs, commentent les dommages, excitent les rancunes, surexcitent les haines (2).

***

Le peuple n'a pas besoin de ces excitations. Il sombre dans la misère et la misère lui conseille, plus que tous les avocats insurgés, la haine et le désespoir. Ces gens, nous l'avons vu, vivaient de la Chrétienté; l'Europe entretenait le peuple romain; tandis que l'énorme administration ecclésiastique nourrissait des milliers d'agents — le tiers de la nation —, le Sacré-

(1) Notes de 1812, AF IV 1715; Mémoires de Tournon; Stendhal a peint le personnage avec verve.
(2) Rapport du 8 mai 1811, F7 6531.

Collège faisait vivre une clientèle de serviteurs, de parasites et de mendiants. Les pèlerins attirés à Rome étaient la grande ressource de tout un autre peuple : logeurs — plus de mille — aux chambres toujours occupées, négociants, fabricants et trafiqueurs de « souvenirs romains », commissionnaires, *facchini, ciceroni, pifferari*. Toutes ces ressources s'étaient évanouies. Réduits à la pauvreté dès l'été de 1809, ces malheureux s'étaient tournés vers les moines, avaient grossi la clientèle déjà énorme des parasites du monastère. Or, en avril 1810, les couvents se ferment; les moines eux-mêmes viennent augmenter la foule des misérables, cependant que tous ceux qu'ils employaient, artisans et commerçants, sombrent avec eux dans la ruine. « La moitié des artisans réduits par ce seul coup à la misère », la foule des gens qui jamais n'avaient su travailler se grossit de la foule de ceux qui ne le pouvaient plus. Les indigents qui, à Rome, seront 30,000 en 1812, étaient, de l'aveu de Norvins, plus de 12,000 dès la fin de 1810, qui mendiaient jusque sur le seuil du préfet importuné. Le pain étant devenu cher, pour la première fois ce peuple connut la faim. « Des familles innombrables ont perdu leur pain... Cet hiver est un hiver dur pour les classes ouvrières. Le pain et l'huile sont extrêmement chers. Le petit pain d'un bajocque ne pèse que trois onces; il pesait jadis... 8 onces du temps du pape Braschi... Les accapareurs, qui sont en partie les fournisseurs de l'armée, enlèvent les blés... » Sur cette misère atroce, une seule voix, et venant des moins suspects : Miollis, Olivetti, Norvins, Tournon, Gerando, Mme Récamier, Lamartine, la comtesse d'Albany, Canova. Les naissances allaient tomber de 5,260 à 3,138 (1).

Evidemment des hommes aussi intelligents et, pour la plupart, aussi généreux, que les membres de la Consulte romaine, ne pouvaient voir, sans songer à y porter remède, une misère dont ils se sentaient en partie responsables. Eux qui propa-

(1) Olivetti, 14 septembre 1810, F7 6531; Correspondance adressée le 8 décembre 1810 de Rome aux *Mélanges pour la connaissance du Monde*, journal suisse, extrait porté au Bulletin du 16 janvier 1811, AF IV 1513; Mémoires inédits de Tournon; TOURNON, *Etudes*, t. II, p. 147-148; Janet lui-même s'apitoie, 24 mai 1810 (papiers inédits).

geaient la vaccine et prêchaient l'hygiène, ne pouvaient se résigner à laisser, sans y porter secours, se creuser sur le corps romain l'ulcère qui le rongeait. Ces hommes avaient malheureusement une foi aveugle dans l'*institution;* ils estimaient que le pain, donné par la bienfaisance officielle, même avec une parcimonie forcée, pourrait remplacer avec avantage le pain que la charité cléricale prodiguait « au prix de la liberté ». Ils entendirent « organiser la bienfaisance » dans une ville où, depuis des siècles, elle régnait.

Dès le 21 juillet 1809, sans attendre les pitoyables effets de la politique qu'on leur allait imposer, ils avaient fondé la *Société de bienfaisance.* Le programme en était magnifique jusqu'à la présomption : on allait éteindre la misère à Rome et faire disparaître cette plaie de la mendicité qu'entretenait, pour avilir un peuple, le système des prêtres. Il est vrai que, ne pouvant se passer des prêtres, on en avait dû admettre dans la commission : Ramolini, supérieur des *Benfratelli* et le curé Polani, de Sainte-Marie du Peuple (1); 60,000 livres par an leur étaient allouées. Le 12 août, autre mesure bienfaisante : on nomme une commission qui va réorganiser les hôpitaux; le gouvernement assume la charge de distribuer aux indigents les aumônes que les institutions de charité accordaient; les *Benfratelli* deviennent plus que jamais les exécuteurs des mesures de la Consulta. Le 5 septembre, réorganisation de l'hôpital Saint-Michel — ou tout au moins nomination d'une commission qui le doit réorganiser. Le 30 avril, on porte de 1,000 à 1,500 écus par mois les sommes accordées à la Société; le 5 juillet, on décide la distribution de bons de pain, de viande, de soupes économiques. Entre temps, une note officieuse décerne de grands éloges à l'institution *des secours à domicile* « qui n'existe à Rome que depuis la réunion à la France ». Le 12 août 1810, institution de la Société maternelle : « grande pensée de Sa Majesté » au moment où Elle attend un enfant; la duchesse Braschi en sera présidente avec Mme Torlonia, la duchesse Sforza Cesarini, Mme Marconi, dont par ailleurs le mari, spéculateur sans vergogne, affame Rome, dit-on; Miollis

souscrit pour sa femme lointaine, Tournon pour sa mère, Radet y mettra « son épouse » et cela attendrit fort le *Journal du Capitole*. Le 1er novembre, ouverture des soupes économiques dont les bureaux de bienfaisance accordent les bons à profusion : 800 soupes sont ainsi distribuées par jour. Le 17 du même mois, deux cents lits de plus sont fondés à Saint-Michel (1). Enfin — et ce sera la grande pensée du règne — le gouvernement décide la création de dépôts de mendicité qui seront établis à Saint-Jean de Latran pour Rome et le département, et, pour le Trasimène, au monastère de Sainte-Marie des Anges, à Assise; rabattre des mendiants sur Assise, d'où sont partis les « moines mendiants », quel singulier retour des choses d'ici-bas! (2).

En attendant l'ouverture de ces dépôts, on se promet beaucoup de grands travaux dont le devis est en ce moment soumis à l'Empereur; on va fouiller le Forum, élever les terrasses du Pincio, creuser deux grands cimetières, faire des quais au Tibre, percer de nouvelles rues, restaurer le Quirinal; on pense pouvoir dès 1810 employer un millier d'ouvriers, car déjà le chantier est en pleine activité autour du « Temple de la Concorde » au Forum. On y chasse les mendiants. « Voilà, déclarent à l'envi Miollis et Gerando, des misérables rendus à la dignité de travailleurs libres; ils gagnent leur pain. » Ils le gagnent de fort mauvaise grâce. Conduits au Forum par des sbires, ils y travaillent sous l'œil d'un gardien; ils s'évadent deux fois; la police les ramène aux fouilles, en attendant qu'ils se pénètrent mieux de ce qu'exige la dignité des travailleurs libres. Ils gagnent, sous un régime de forçats, leurs trente sous journaliers (3).

(1) Décisions de la Consulta, 19 juillet, 12 août, 5 septembre 1809. AF IV 1715; *Journal du Capitole*, 29 juillet, n° 13; 17 août, n° 21; 30 avril 1810, n° 52; 11 juillet, n° 92; 13 août, n° 106; 22 octobre, n° 136; 28 novembre n° 152; 24 octobre, n° 137; 17 novembre, n° 147; 26 novembre, n° 150; Bulletin du 11 janvier 1811, AF IV 1513.

(2) *Journal du Capitole*, 26 novembre 1810, n° 150; Note sur Rome au Bulletin du 11 janvier 1811, AF IV 1513.

(3) *Journal du Capitole*, 23 mars 1810, n° 38; Notes sur Rome au Bulletin du 11 janvier 1811, AF IV 1715; au Bulletin du 4 avril 1811, *ibidem*.

Quant aux dépôts de mendicité qu'on leur promet, d'avance ils les détestent, car ce seront des prisons déguisées. Ils sont d'ailleurs d'une ingratitude qui révolte. Soupes économiques et bons de pain ne sont, disent-ils, que de faibles compensations de ce qu'on leur a pris avec leurs *frattoni;* les *secours à domicile* ne leur parviennent point puisque la plupart vivent sans logis, et quant à ceux qui en possèdent, ils poussent l'ingratitude jusqu'à ne se sentir point émus de la visite de la générale Radet et de Mme de Gerando, l'une un peu trop meusienne, l'autre un peu trop alsacienne pour comprendre ces âmes romaines; ils aimaient bien mieux aller manger près des monastères où, leur distribuant pain et polenta, les *frattoni* riaient avec eux, en camarades romains qui ne connaissent point les distances : les sociétés, commissions, comités, bureaux organisés, nommés à grand tapage, ne sont que des tromperies de ces Français du diable, avec leurs présidents et présidentes, secrétaires, enquêteurs et visiteurs qu'on ne voit point. Et de fait, sauf les soupes économiques, rien n'est encore venu de tant de commissions délibérantes; la bienfaisance officielle a tort devant la charité catholique, et saint François d'Assise domine encore de cent coudées le bienveillant M. de Gerando.

III

« Il n'est personne qui n'accuse amèrement la Consulta. On lui reproche d'avoir tout fait mal, même le bien. Il est certain que tout ce qu'elle a ordonné de nécessaire, d'utile ou d'honorable s'est exécuté de manière à nous rendre ridicules » (1).

Au moment où ce jugement si sévère était porté sur son œuvre, la Consulta était dissoute. Elle avait succombé sous le poids des responsabilités, dans lesquelles on l'avait — fort sou-

(1) Rapport de police du 8 mai 1811, F7 6531.

vent contre son gré, — engagée, et de fautes qu'elle n'avait pas toujours commises (1).

Une poussée de plus en plus forte de l'opinion se produisait contre elle dans les derniers mois de 1810 : elle s'était encore augmentée depuis que, par la nomination de Fouché, l'opinion avait cru obtenir satisfaction. La Consulta elle-même en arrivait à souhaiter sa dissolution; Gerando ne voulait plus délibérer avec Janet; Balbo aspirait à quitter une charge qui le retranchait, pensait-il, de la communion de l'Eglise. Les amis de Murat qui, après l'avortement de la combinaison Fouché, avaient derechef dressé leurs batteries, croyaient à tort que la dissolution de la Consulta entraînerait le départ de Miollis, qu'ils détestaient.

Les municipalités organisées à si grand'peine se dissolvaient; les fonctionnaires s'étaient remis à refuser le serment; les prêtres « continuaient à se conduire indignement », et préparaient une croisade; les brigands pullulaient. L'aristocratie n'adhérait que pour garder son rang et au fond se réservait; la bourgeoisie hostile se partageait entre Murat avec les *carbonari*, et Pie VII avec les papalins, les sacristies et les *ventes* nous étant maintenant également ennemies; le peuple, réduit déjà à une terrible misère, nous haïssait.

« La population a déjà perdu 30,000 habitants; si l'Empereur n'y porte les yeux et la main, ceux qui s'y connaissent bien assurent qu'en moins de dix ans, la ville des papes sera presque aussi ruinée que celle des Césars... Les jardins du Quirinal sont en friches; le palais n'est plus qu'un monastère désert et délabré. Les grandes familles ferment leurs maisons par détresse ou avarice; les rues ne sont peuplées que de mendiants. En s'emparant des caisses publiques, des domaines, des propriétés des ordres religieux, on n'a voulu supporter aucune des charges dont ils étaient grevés, ce qui bouleverse une foule de transactions et l'existence de 20,000 personnes... Le mécontentement est tel qu'il serait impossible d'en prévoir les résultats, s'il arrivait

(1) Ortoli, 23 juillet 1810, Archives des affaires étrangères, *Rome*, 944; Radet, juillet 1810, au Bulletin du 12 août 1810, AF IV 1509.

quelque événement malheureux pour la France pendant que la basse Italie est dégarnie de troupes, que les prêtres ne cessent de citer au peuple l'exemple des Espagnols » (1).

Les uns accusent la Consulta de trop de rigueur; les autres, de trop de faiblesse. On a beaucoup trop ménagé les Romains, dit l'un (2); pas assez, dit l'autre. Le gouvernement ne s'est entouré que de nobles qui le trahissent ou sont prêts à le faire.

En réalité, il n'existe à Rome qu'une opposition naissante : les prêtres se concertent encore, les brigands se recrutent, les nobles hésitent, les bourgeois complotent, le peuple murmure; mais personne ne crie fort, n'agit vigoureusement, ne lève le drapeau de la révolte. Un peuple ne se fait ni des muscles ni un cœur en quelques mois, et ce peuple, sous ses anciens maîtres, n'a su garder que de l'esprit. Une seule chose suffirait à déconcerter cette opposition naissante, lente à s'organiser : la visite de l'Empereur et l'établissement d'une cour. Est-ce flatterie, est-ce nécessité, unanimement on réclame l'Empereur. A son défaut et en attendant, il faut un grand dignitaire, maréchal d'Empire ou ministre d'Etat, qui vienne à Rome gouverner avec fermeté et dépenser avec prodigalité. « La vanité romaine en serait flattée » et sa fronde déconcertée. Il faut « une tête et une main » — une bourse surtout, ajoutent les gens sincères (3).

***

« Le pays de Rome excite ma sollicitude », écrit l'Empereur à Montalivet le 25 juillet 1810 (4). Les « scènes ridicules », les « scènes scandaleuses » du printemps de 1810 n'ont pu ébranler

(1) Rapport du 8 mai, F7 6531, cité.
(2) Ortoli, 23 juillet 1810, cité.
(3) Quelques pensées sur Rome française, dans les papiers inédits du baron de Tournon; Pellenc, 1811, nº 35, AF IV 1715; Lettre de Rome adressée à Nardino à Venise (interceptée), 14 décembre 1810, F7 6534; et tous les rapports d'Ortoli en 1810, d'Olivetti en 1810, de Norvins en 1811, avec cette différence que les uns pensent à Murat et que les autres le redoutent.
(4) A Montalivet, 25 juillet 1810, Correspondance, 16716.

la confiance de l'Empereur ni altérer son amour. Il ne veut point avoir eu tort. « Le désordre n'est qu'apparent, disait-on à Paris avec un sourire optimiste, et *entre dans un plan général* » (1). Tout s'arrangerait. Rien ne s'était arrangé et Napoléon ne sévissait ni même ne grondait. « Les hommes justes, écrivait-on de Rome, admirent la douceur et la générosité de Sa Majesté. » De fait, sa mansuétude — peu ordinaire — étonnait en face d'une révolte d'autant plus irritante qu'elle était impunissable. « En de telles circonstances la terre a été inondée de sang quand régnaient des empereurs moins glorieux » (2). Les agents de Napoléon, qui le savent si irritable, ne comprennent rien à son indulgence : c'est qu'ils ignorent ce sentiment tendre que nourrit l'Empereur pour *sa* Rome. Certes la situation lui arrache parfois des gestes d'impatience : « Il faut en finir », répète-t-il depuis six mois. On n'en finit pas, et cependant jusqu'à l'été de 1811, cet homme à l'esprit si pénétrant se leurre ou dissimule son dépit. Sa colère éclatera, nous le verrons, pour la première fois devant Tournon en juin 1811 : ce n'est qu'en 1812, le 10 avril, qu'elle grondera, furieuse, au Conseil d'Etat, mais ce qu'on y sent vibrer, c'est plus la douleur que la colère.

En décembre 1810, Rome reste la maîtresse, rebelle à son amour, éloignée de son cœur, mais qu'il ne faut point violenter encore; car il entend toujours l'avoir belle, souriante, les bras ouverts. Pourquoi ne se livre-t-elle pas? Parce que ses prêtres la tiennent encore loin de lui : il les chassera. Parce que ses mandataires n'ont point su s'y prendre, calmer les nerfs de l'aimée et atteindre son cœur : il les remplacera; — c'est alors qu'il songe à Fouché, — et bientôt il ira lui-même vers elle, et, de son regard qui, si terrible souvent, sait se faire parfois si câlin, il la subjuguera et la séduira.

Y aller; il y songe très sérieusement, en cette année 1810. La paix promet de se prolonger en 1811 : Napoléon a certainement résolu pour cette date une visite à Rome. Pourquoi presserait-il soudain la restauration du Quirinal qu'un chapitre de cette

(1) Marescalchi (de Paris) à Alberti, CANTU, p. 395.
(2) Ortoli, 24 juillet 1810, CANTU, p. 410.

étude nous montrera sortant en quelques mois de son marasme et de sa ruine? Pourquoi ferait-il couvrir de peintures par les maîtres romains les trois appartements que l'architecte Sterne, en quelques mois, taillera pour l'Empereur, l'Impératrice et le futur roi de Rome, dans la demeure de Paul V? Pourquoi parlerait-on de transformer en salle du trône la chapelle Pauline, rutilante d'or? Pourquoi organiserait-on des logements pour le grand maréchal, la dame d'honneur, quatre dames, deux chambellans, deux écuyers, un aide de camp, quatre secrétaires, cinquante valets, le grand écuyer, un ministre, le colonel de la garde impériale, etc.? Pourquoi les écuries sont-elles réorganisées, des voitures, des chevaux, des harnais commandés? Pourquoi y dépenserait-on pour 30,000 livres de lingerie, 20,000 de batterie de cuisine, 100,000 de vaisselle, 70,000 de voitures, 20,000 de tapis, 200,000 de glaces, 60,000 de tapisseries, 800,000 de meubles, depuis les bois de lits à 190 jusqu'aux bidets à 20 livres et des tables de nuit aux tables de bouillotte et de piquet? Pourquoi, durant quelques mois, cette activité fébrile à laquelle Daru va venir présider, pour restaurer, agrandir, meubler le palais impérial, s'il ne doit pas être habité? (1). Tout cela n'est pas fait pour Fouché, encore moins pour Miollis. L'Empereur compte venir.

Par un contraste intéressant, le Vatican reste dans un état d'abandon qui étonne ceux qui ne comprennent pas. Jusqu'à la fin de 1811, le palais des Borgia, des Della Rovere et des Médicis reste sans « conservateur et sans entretien » (2). Des mendiants s'y réfugient. Sauf la Sixtine, les chambres de Raphaël et la bibliothèque, tout y est à l'abandon. On n'y fait pas un sou de dépenses. L'Empereur ne répond pas aux questions qui lui sont posées à ce sujet.

S'il répondait, il lui faudrait dévoiler des projets qui doivent rester secrets; car il faudrait convenir qu'il ne considère point comme sien le Vatican, palais du pape que le pape fera restaurer à sa guise. Car le pape, ayant enfin abdiqué la couronne tem-

(1) Cf. plus bas la restauration du Quirinal d'après les papiers de l'intendance de la Couronne, O2 1075.
(2) Janet, 15 novembre 1811 (papiers Janet).

porelle, doit y revenir pour présider au couronnement à Saint-Pierre de l'Empereur d'Occident. Ce jour-là, les prêtres romains se presseront en foule dans les églises pour chanter *Te Deum* et *Domine Salvum;* les Romains venus de tous les quartiers, les Sabins, Albains, Volsques, Ombriens, accourus de tous les points de la province, rempliront l'air de leurs acclamations: il n'y aura plus de brigands dans la montagne ni de mendiants dans les rues. Le Vatican abritera l'évêque de Rome, le Quirinal son maître, maître incontesté, magnifique, magnanime, tout-puissant et plein d'amour.

D'ici là, l'orgueil superbe de Napoléon se refuse à une entrée incertaine dans la ville des Césars. Il ne veut point des acclamations salariées par la police d'Olivetti dont un Murat peut seul se contenter, des courbettes hypocrites de Braschi et de ses adjoints mal ralliés et pleins de remords, des *Te Deum* arrachés à quelques prêtres par la peur ou la cupidité et de ce silence du peuple qui lui paraîtrait un insupportable outrage. Qu'on n'ait crainte : cette chevauchée triomphale de Saint-Pierre au Capitole, on la verra; on a vu bien autre chose qu'on ne pensait guère voir. Dans l'Empire soumis de Hambourg à Bayonne, de Cherbourg à Trieste, ce petit pays de Rome finira par céder. Après tout, qu'a-t-il demandé à la Consulta? De liquider. Elle a liquidé. Elle est mal vue; qu'importe, ou plutôt tant mieux! Elle a, en l'assumant, déchargé le maître de cette funeste impopularité. Il est temps de la remplacer, mais elle a fait son œuvre, l'Empereur se fait l'étrange illusion que tout est préparé par elle pour une reconstruction grandiose.

***

L'architecte de cette reconstruction, par disgrâce, il ne le trouve pas. Le cherche-t-il sincèrement? Cela est bien peu probable. Nous avons dit pourquoi et quelle jalousie il a pour la première fois senti le poigner quand Fouché a fait mine de s'en aller conquérir Rome. Il serait malheureux de penser qu'un autre, — même à son profit, — se fait aimer à Rome. Ce senti-

ment le jette dans les desseins les plus contradictoires : ce qui est bien le propre d'un amour inquiet.

Va-t-on donc laisser Miollis qui, en dépit de tant de qualités, a fait si médiocre figure durant ces trois années à Rome? Personne ne le pense, le général tout le premier. Sa famille, très catholique, aspire à ce qu'il revienne, affirme qu'il y aspire lui-même. « Enfin! le général pense pouvoir quitter Rome, écrit l'évêque de Digne, j'en suis fort aise. La capitale de la Chrétienté a été et sera passée au crible. » Trop longtemps pour son salut le brave général a tenu le crible (1).

Napoléon cependant entend qu'il le garde. Dans le désir qu'il a maintenant qu'aucun personnage superbe, important, influent, ne règne à Rome, Miollis lui apparaît comme un idéal réalisé. Il est honnête, fidèle, discipliné, ne se prêtera à nulle intrigue; il est modeste, incertain, défiant de lui-même, il ne prétendra à aucune prééminence; il est l'ami des prêtres, il tâchera de les calmer; l'ami des nobles, il les fera danser : on doublera son traitement à cet effet. Il manque de poigne; on lui laissera Janet qui en a, on lui adjoindra Norvins qui a de la tête; il manque de sens administratif, mais il a Tournon et Rœderer qui en ont; il aura par surcroît Daru pour administrer le domaine. Ainsi, dans son désir de ne point mettre une tête à Rome, il en met cinq, six, sept, car il y enverra encore le prince Corsini en *missus dominicus*, Fouché en conseiller sans pouvoirs. Et Miollis lui-même ne recevra que le titre bizarre de *lieutenant du gouverneur général de Rome*, un gouverneur qui reste à nommer et ne le sera jamais. Tout cela laissera malheureusement aux Romains l'idée funeste d'un gouvernement toujours provisoire, mal assuré et flatteur en sa médiocrité.

***

Le 31 décembre, la Consulta adressait à l'Empereur le rapport qui clôturait ses travaux (2). M. de Gerando s'apprêtait à rega-

(1) L'évêque Miollis, 1er janvier 1811, RICARD, *Mgr de Miollis*, p. 146.
(2) Décret de clôture, 5 août 1810, F7 4376 B; La Consulta et l'Empereur, 31 décembre 1810, AF IV 1715.

gner Paris en compagnie de Balbo, enfin délivré du cauchemar où gémissait sa conscience timorée (1). Les cinq hommes se séparèrent très froidement. Le bon Gerando avait perdu des illusions sur la *perfectibilité* des hommes à laquelle ce philosophe avait cru sur la foi de Rousseau; Janet ne pouvait dissimuler la joie que lui causait le départ de cet intellectuel égaré dans la politique; Balbo aspirait à se faire promptement absoudre.

Ils n'avaient pas toujours réussi, mais ils avaient travaillé avec zèle, presque tous avec des sentiments généreux, tous avec beaucoup de fidélité à l'œuvre épineuse qui leur était confiée. Etait-ce leur faute si les exigences de la politique impériale, les cruautés inévitables de la conscription, l'application des décrets contre les moines, les évêques et les prêtres, les conséquences de maintes mesures nécessaires avaient fait plus grave et presque inextricable une situation que l'occupation même de Rome contre le gré de sa population, l'opiniâtre protestation du souverain déchu, la rancune d'un peuple de fonctionnaires dépossédés avaient au préalable rendue si difficile?

Le 19 février 1811, après six semaines d'hésitations qui en disaient long sur ses sentiments, l'Empereur nommait « lieutenant du gouverneur général le comte Sextius Miollis. » A la même heure, Rome apprenait qu'elle allait enfin avoir *un roi*. Dernière mystification, ce roi était un enfant à naître. Faut-il conclure que, jusqu'à la majorité de ce roi d'opérette, l'honnête et peu brillant Miollis va administrer l'héritage de César et le bien de Pierre?

Cela, du reste, importe peu à la plupart des Romains. Ils ont un souverain qui est à Savone et que la Madone ramènera quelque jour; ils ont des prêtres qui commencent à peupler les bagnes, mais qui reviendront; ils ont des fils qui vont à la guerre et peut-être n'en reviendront pas. Ils détestent les Français; ils ne leur tiennent compte en ce moment ni de leur probité, ni de leur bienveillance, ni de leurs travaux les plus utiles, ni

(1) Balbo, *Autobiografia*, p. 388.

de leurs réformes les plus louables. Peut-être un Fouché gagnerait-il encore la partie; Miollis renommé, elle était perdue.

Ainsi l'astre impérial, à son zénith, en cette glorieuse année 1810, restait voilé, au-dessus de Rome, par un nuage qui ne fera dès lors que s'épaissir.

LIVRE III

LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL

CHAPITRE PREMIER

LES FRANÇAIS S'INSTALLENT

Le chevalier de Norvins à Rome; un policier à talons rouges. — *La Couronne* s'empare de Rome; ce qu'était cette administration. Martial Daru; le Don Juan de l'intendance; une victime de Stendhal; arrivée de Daru. — Le palais impérial; les projets; l'Empereur logera au Quirinal. — L'architecte Sterne voit grand. — Enorme palais projeté. — Les artistes; les projets de peinture murale. Thorwaldsen et Ingres; on lésine avec les artistes. — L'ameublement; grande prodigalité. — Le Quirinal sera prêt en 1814. — Rome représentée au Sénat et au Corps législatif; les « élus » en paraissent peu réjouis. — Naissance du roi de Rome; Rome manque d'« électricisme ». — Braschi à Paris. — Les fêtes du baptême à Rome; l'incident Zingarelli; tristes fêtes; efforts des fonctionnaires pour les rendre brillantes; une séance historique des Arcades. — Les bals; mésaventure de Martial Daru; la Juive. — Romulus bonapartiste. — La province très froide. — Au 15 août, au 2 décembre, même froideur. — Hédouville à Rome. — Le parti de Murat se relève; les intrigues de Maghella; le palais Farnèse menacé de confiscation; Murat populaire. — Les collèges électoraux. — Une maladie de nerfs générale. — Rome apprend à connaître le régime constitutionnel. — Rome est tenue pour ville de France définitivement.

La direction générale de la police des départements romains était, en 1810, installée dans le palais de Saint-Ignace; les agents de Fouché logeaient ainsi dans les meubles des « disciples de Loyola », alors dissous. C'était un massif édifice dans le style cher aux Jésuites, bâti sur l'emplacement d'un ancien temple de la mystérieuse Isis. Isis, les jésuites, les agents de la police impériale, la place était prédestinée au secret.

Le 28 janvier 1811, au soir, « une solide chaise de poste de fabrication anglaise » déposa à grand fracas devant l'ancienne demeure des Jésuites un voyageur affairé. Sa figure poupine qui, à l'ordinaire, devait être joviale, à l'œil vif et aux cheveux ébouriffés, lui faisait une physionomie de bourgeois déluré; son attitude affirmait qu'il s'estimait de poids. Le personnel de la police l'accueillit avec considération et empressement, mais il promena sur ces agents un œil irrité. Il avait failli, aux portes de Rome, être enlevé par cinq bandits — ce qui eût été la pire aventure, car ces honnêtes gens avaient ainsi manqué monsieur le chevalier Marquet de Montbreton de Norvins, le nouveau directeur général de la police des ci-devant Etats romains (1).

Il s'installa en grondant : qu'il trouvât que tout allait mal avant lui, c'est l'idée qui vient communément à tout nouveau gouvernant. Mais la mésaventure dont il avait failli être victime avait excité sa bile, encore qu'il se réjouît peut-être en secret de donner dès l'abord à son ministre, le duc de Rovigo, une preuve indéniable de la déplorable incurie de son prédécesseur.

Le chevalier se rasséréna d'ailleurs promptement. Après tout, le danger couru avait été évité, puisqu'il avait pu parvenir jusqu'à Rome, en dépit des bandits, avec « sa solide chaise de poste », son petit trésor de 10,000 livres, son valet de chambre et « un excellent cuisinier » dont il attendait merveille. Tout allait mal avant lui, mais tout allait marcher fort bien sous lui : ces braves gens, « l'honnête Miollis », ce timoré de Tournon et les autres allaient voir comment un habile policier savait hâter les ralliements et faire marcher une province. Ces fonctionnaires l'accueillirent d'ailleurs à bras ouverts. Soit qu'on se laissât prendre à une rondeur apparente qui était sa manière, soit qu'on lui sût gré de remplacer Olivetti dont on se défiait fort, soit que l'arrivée d'un gentilhomme authentique flanqué d'un si excellent cuisinier convînt à tous, Tournon le trouva « affectueux et spirituel », Miollis, toujours hésitant, se sentit rassuré par la résolution que montrait le nouveau venu, Braschi le traita de

(1) Norvins à Anglès, 29 janvier 1811; Norvins, *Mémorial*, t. III, p. 306.

go en ami et la noblesse romaine lui reconnut au premier abord une incontestable *gentilezza*.

« Cadet d'une famille de finances », dira de lui avec dédain Tournon promptement revenu des premières effusions, et plus Marquet que Norvins. Cadet de Gascogne, dans tous les cas, avec toute la hâblerie, toute la jactance, toute l'imagination fumeuse du personnage, et d'autant plus noble à ses propres yeux qu'émigré pour la bonne cause, il avait ainsi gagné dans l'exil maints quartiers de noblesse (1).

Cet avatar n'était ni le premier ni le dernier d'une carrière aventureuse qui l'avait mené du Châtelet, où on l'avait connu auditeur en 1777, aux conciliabules de Coblentz en 92, aux salons de Copey en 97, aux prisons du Directoire après Fructidor, à la préfecture de la Seine, secrétaire de Frochot, après Brumaire, à l'armée de Saint-Domingue où Leclerc l'avait entraîné, aux gendarmes d'ordonnance dont il avait été lieutenant, à la cour de Westphalie où il avait joué l'homme à tout faire, et où Savary était allé chercher ce maître Jacques pour en faire un directeur général de police à 50,000 livres.

Ce n'était pas un mauvais choix, d'ailleurs; il était homme d'esprit, fonctionnaire zélé, assoupli par une vie d'aventures et allégé des plus gênants scrupules, tout en ayant gardé de l'ancien régime, dont il se réclamait, « de bonnes manières propres à diminuer l'inquiétude que ses fonctions donnaient à ceux qui étaient dans le cas d'être surveillés ». Policier à l'usage de la bonne société, il aimait « honorer sa place » en recevant avec bonhomie et générosité. Si la bonne compagnie avait été à conquérir, il l'eût conquise : elle l'était dans la mesure fort médiocre que nous avons dite et ne le pouvait être plus; mais c'était l'erreur de ce gouvernement impérial, après 1810, que de bander tout son effort à satisfaire avant tout « les classes dirigeantes », qui à Rome ne dirigeaient personne. Pour Norvins, le peuple était la chose du monde la plus méprisable. Quant aux prê-

(1) Pellenc, 1811, nº 35, AF IV 1715; Hédouville, 1812, AF IV 1715; TOURNON, Mémoires inédits; NORVINS, *Mémorial, passim*, et l'excellente préface de M. de Lanzac de Laborie.

tres, il les tenait dans une mésestime dont son Mémorial nous livre le secret : prisant les évêques à l'égal de Loménie de Brienne, son ancien protecteur, et les prêtres à l'égal du peu édifiant abbé Raynal, qu'il avait beaucoup connu, il les eût taxés volontiers d'hypocrisie, quand il ne les tenait point pour le « dangereux fanatiques ».

Aimable, rond, accessible, il reçut donc, « bien vu de la noblesse » qu'il hébergeait, moins bien vu, après quelques aventures où il parut qu'il faisait trop causer ses hôtes après boire et que « son excellent cuisinier » préparait trop savamment ses commensaux aux confidences fâcheuses. Même découverte ayant été faite assez vite à leurs dépens par Tournon et quelques autres agents, les relations se refroidirent pour ne point tarder à se tendre fort. Ceux que personne n'avait avertis, par contre, s'y laissaient prendre : ce brave homme qui pleure d'attendrissement au *Miserere* chanté à Saint-Pierre et se montre si spirituellement gai aux réceptions qu'offre « la divine Juliette » au palais Fiano, ne saurait être un séide. Il l'est, car il est tout ce qu'on veut, en bon méridional, musqué, rusé, dur, élégant, tendre, artiste et gendarme; il a simplement mis des talons rouges aux bottes de Savary (1).

Profondément dédaigneux de tout ce qui n'est pas Français, « mal servi parce qu'il ne consulte pas assez les gens du pays », confiant à l'excès en ses moyens, il arrache parfois un sourire à Anglès, son chef, par une fatuité qui dépasse un peu les bornes. Aussi bien se croit-il une mission; tout au moins laisse-t-il entendre qu'il en a une, fort grave, il vient préparer Rome à de hautes destinées; lesquelles? C'est encore un mystère. Mais qu'on tienne pour assuré que sa venue ne saurait être indifférente. Miollis, un peu effrayé par tant de mystère et qui se sent particulièrement surveillé, tremble devant ce singulier collaborateur. Quant à Norvins, il démontrerait volontiers, dès

(1) Mme Récamier à Camille Jordan, 21 avril 1813. « C'est quelquefois M. de Narbonne et, l'instant d'après, c'est Regnault de Saint-Jean-d'Angély. » Mme Lenormant, *Mme Récamier et les amis de sa jeunesse*, p. 141 et suivantes.

le 29 janvier, à qui le voudrait entendre, que Rome n'est réunie à l'Empire que depuis qu'il y a mis les pieds; mais que cette fois elle l'est, puisque lui, chevalier de Montbreton de Norvins, a décidé qu'elle l'était.

***

C'est donc encore de la monnaie de gouverneur général que ce Gascon, et Miollis lui-même, qui, le 11 février, ne reçoit plus que le fameux titre de *lieutenant du gouverneur général* (2), est-il autre chose? Une sorte de seconde Consulta se reconstitue: avec Tournon qui affecte de se croire indépendant de tout pouvoir, sauf de Montalivet, son ministre, avec Norvins, qui ne ménage pas toujours Miollis près du sien, le duc de Rovigo, avec Janet, nommé intendant du Trésor, que le général ne gêne guère dans les opérations tous les jours grossissantes de la liquidation pour lesquelles lui a été adjoint Dal Pozzo, tout à sa dévotion, avec Daru, nommé intendant de la Couronne, représentant direct du maître et, de ce fait, fort libre du côté du lieutenant du gouverneur général.

« La Couronne » s'empare en effet de Rome et ce fut cette fois devant le Quirinal que, par une journée de mars 1811, une chaise déposa ce nouveau représentant de l'Empereur, Martial Daru.

Partout où régnait l'Empereur, celui-ci se taillait une part qui, dans le grand domaine de l'Etat, était le « domaine de la Couronne ». C'était d'ailleurs, qu'on ne s'y trompe point, une pensée bienfaisante qui, en cela, guidait le souverain. L'administration de l'énorme Empire aux rouages compliqués ne peut, en dépit des intentions de ceux qui la dirigent, épandre sans des difficultés fort grosses les bienfaits que rêve Napoléon pour ses peuples ; « la Couronne », administration plus restreinte et qui reçoit du maître une impulsion directe, y supplée. Une somme considérable, prise sur les revenus du pays, constitue la « dotation de la Couronne ». Qu'on ne pense point que cette somme entre

(1) Décret du 17 février 1811, F7 4376 B; Mémoires inédits de Miollis.

dans la cassette du souverain pour n'en point ressortir; elle en ressort, ou bien plutôt elle n'y entre jamais, car elle n'est pas seulement employée à entretenir, restaurer, meubler les palais impériaux pour le plus grand profit des artistes comme des artisans, à assurer aux forêts, champs, prés, compris dans la dotation, une gestion particulièrement active, elle se déversera, à Rome spécialement, sur les établissements qui font la gloire de la cité : cette administration des fouilles, confiée primitivement à la ville, va lui être retirée; sans doute elle sera surveillée par l'Académie de Saint-Luc et dirigée réellement par le préfet de Rome, mais elle sera alimentée par les fonds de la dotation : c'est avec ces fonds qu'on déterrera le Forum et le Colisée. Les musées et bibliothèques à leur tour seront annexés à la Couronne, mis ainsi sous la garde du souverain dont ils deviendront, pour leur plus grand avantage, le bien particulier, car l'argent ne leur sera jamais refusé; ce n'est point pour rapporter de l'argent, mais en coûter, que les dieux et déesses du Vatican, les prophètes de Michel-Ange, les suaves créations de Raphaël, les œuvres d'art trouvés au Vatican ou qui y seront apportés des monastères confisqués, deviennent biens de la Couronne. Ils seront ainsi assurés d'un entretien qu'aucun ministère ne saurait leur procurer, car il n'y a pas dans l'Empire d'administration qui vaille celle de la Couronne, et par l'intelligente activité d'un personnel d'élite, et par la gestion sévère, encore que large, des fonds considérables, et par la surveillance particulièrement étroite où la tient le maître (1).

Il fallait, à Rome, un chef à cette administration : représentant en quelque sorte personnel du souverain propriétaire, l'intendant de la Couronne aurait à Rome un rôle aimable; il ferait gagner de l'argent et donnerait, en attendant la venue du maître ou de quelque agent supérieur, des fêtes dans le Quirinal restauré. Laissant la rigueur aux agents de l'Etat, l'agent de l'Empereur ne représenterait à Rome que le cœur d'un « souverain paternel », propriétaire avisé, large, bienveillant.

(1) Il faudrait renvoyer à l'abondante correspondance des cartons O2 1069-1080 dont je me sers largement pour ce chapitre.

Norvins survenant pour appliquer aux Etats romains récalcitrants la politique de Savary, Daru y devait faire voir celle de Pangloss (1).

***

Daru! Le nom était déjà connu et presque célèbre, lié qu'il était à celui de la grande armée. L'état-major, c'était Berthier, la cavalerie Murat, l'intendance Daru. « Le grand Daru », dit-on de l'aîné, Pierre-Antoine, qui, d'intendant de la grande armée, puis de la liste civile, devint ministre de la Maison. Le cadet a pâti de la célébrité de son frère; il est « l'autre Daru ». Il avait cependant depuis 1789, — car il avait été fonctionnaire à 15 ans, — montré quelques talents et rendu quelques services, à Brunswick, à Hildesheim, à Vienne, dans l'inspection des revues ou l'intendance.

Tournon, qui paraît l'avoir cordialement détesté, nous trace de lui un portrait que démentent d'autres notes; que « violent, présomptueux, enflé du crédit et du mérite de son frère, il se rengorgeât de la manière la plus plaisante », cela est fort possible, mais il avait d'aimables qualités que le préfet de Rome méconnaît et qu'Hédouville lui concède : probe, artiste, sociable (2).

« Homme du monde » avant tout, il réalisait assez ce que Napoléon désirait de son représentant personnel à Rome où il fallait plaire. Que son cousin Beyle, qui paya de mauvaise façon les Daru de leurs bienfaits, ait quelque peu chargé la figure de Martial, joueur effréné, capable de perdre avec désinvolture quelques rouleaux de louis dans sa nuit, don Juan infatigable qui, à la veille de son mariage, aurait confié à Stendhal en vue du traditionnel *autodafé* les lettres et les cheveux de vingt-deux maîtresses, rien n'est plus probable : Stendhal, qui gasconne volontiers, est, en outre, ici, suspect vis-à-vis de Martial

(1) Instructions à Martial Daru, O2 1069.
(2) Hédouville, 1812, AF IV 1715; Mémoires inédits de Tournon.

de sentiments dont le secret n'est pas le nôtre (1). Qu'il fût le Lovelace de l'intendance, homme de plaisir, fort amateur du jeu et des femmes, de la danse et de la bonne chère, cela est si probable que le choix de l'Empereur put en être influencé; ne fallait-il pas plaire avant tout, rendre agréables aux petites-nièces de vingt papes les réceptions offertes dans le Quirinal laïcisé. Il était artiste et saurait achever la conquête de Canova que les règlements de la dotation allaient en partie mettre sous ses ordres; il pouvait faire le Mécène et, sans avoir traduit Horace comme son grand frère, connaissait ses auteurs : aussi bien, la famille était de lettres, et Mme Daru, artiste, écrivain, saurait être, en matières intellectuelles, la meilleure collaboratrice de son mari (2). D'opinions, point d'affichées : dès l'Empire, dit-on, ces favoris de Napoléon méritaient les faveurs de Louis XVIII; leurs relations avec les royalistes restent un problème angoissant. Autant que Tournon et Miollis, il devait déplaire aux jacobins de Rome qui voyaient avec découragement ce suppôt de la réaction s'installer en ces salons où les épouses des consuls de 98 avaient jadis fait briller aux feux des lustres les diamants volés aux Braschi. C'étaient maintenant les Braschi qui, sous le buste de Bonaparte, allaient danser au Quirinal. Ce qui était certain, c'est qu'on y allait danser sous un maître de belle humeur, envoyé à la conquête de Rome; qu'il se fit aimer, l'Empereur ne lui demandait pas autre chose, sauf qu'il lui gardât jalousement, une fois conquise, cette vingt-troisième maîtresse.

***

Le 18 mars, « le grand Daru » recommandait à Janet son jeune frère; le 22, celui-ci avait reçu ses instructions : il allait administrer, du palais du Quirinal qu'il habiterait avec trente mille francs de traitement, « les forêts, domaines, bâtiments, jardins,

(1) Chuquet, *Stendhal*, p. 38-40.
(2) Hédouville, cité.

mobilier, musées et manufactures impériales » (1). Il se trouva mal dans ce « grand monastère » encore désolé et sentant l'eau bénite; lui qui n'était point moine du tout, devait traverser, de sa chambre à son salon, deux chapelles : c'était beaucoup pour un chrétien en vérité médiocre; de Paris, on l'autorisa sans peine à les supprimer (2). On ne loge point les diables, — fussent les meilleurs diables, — dans un bénitier.

Il avait pris en mains, dès le jour de son arrivée, l'administration du domaine, un million et demi de revenu à gérer qu'en attendant la constitution d'un domaine productif, le Trésor public devait verser à la Couronne. La somme n'était point considérable, car tout était à faire ou à refaire, à commencer par le palais dont la restauration allait coûter cher (3).

Se loger purement et simplement dans les meubles de Pie VII était impossible et les murs de Paul V paraissaient trop étroits. On comptait remeubler, du rez-de-chaussée aux combles, un palais, d'autre part si considérablement élargi, qu'il couvrirait de ses bâtiments, pavillons et jardins la colline entière dont le palais pontifical n'occupait point le quart.

Il fallait que le palais de l'Empereur d'Occident à Rome fût imposant. Les gens classiques l'eussent voulu au Palatin où d'Auguste à Constantin, à Charlemagne même, dit-on, les empereurs avaient demeuré. Mais tout y eût été à faire : les palais de Tibère, de Domitien, de Septime-Sévère n'eussent offert que des bases branlantes à celui de Napoléon; on les ignorait d'ailleurs, car ils dormaient alors sous les roses des jardins Farnèse.

L'architecte Perosini, artiste qu'exalte son époque, rêve mieux encore : un ensemble de palais, un palais gigantesque qui, ayant son centre au Capitole, s'étendrait de la place Colonna au Colisée, dont le palais de Venise ne serait qu'un commun, l'église de l'Ara Cœli la chapelle, le Forum la cour intérieure, trois quartiers de Rome englobés dans ce palais aux innombrables

(1) Daru à Janet, 18 mars 1811; Instructions à Daru, 22 mars 1811, O2 1069; Règlement du traitement, 1er juin 1811, O2 1080.

(2) Martial Daru à son frère, 2 décembre 1811, O2 1069.

(3) Daru à Miollis, 28 février 1811, O2 1069; Décret du 25 février fixant les fonds de la dotation à Rome, O2 1071.

portiques, galeries et escaliers de marbre (1). Après tout, est-ce rêve plus grandiose que ce palais de Chaillot qui, dit-on, va s'étendre de l'Ecole militaire par-dessus la Seine jusqu'à l'Arc de Triomphe pour y loger le bambin qui va naître? Perosini au moins loge dans le sien les vingt administrations avec l'Empereur, de la Cour d'appel aux théâtres, de la préfecture aux douanes, de la police à la municipalité, et d'avance réalise le rêve du colonel Fougas, *l'homme à l'oreille cassée* d'About. Il soufflait sur l'Europe un vent de folie, la folie des grandeurs. On écarta cependant le projet comme trop dispendieux : le Forum ne pouvait d'ailleurs être avili, sous le nouvel Empereur romain, au rang d'une cour intérieure.

Au Quirinal, on a l'avantage d'avoir trois ou quatre palais et il ne s'agit que de raccords : s'y installer marquera mieux d'ailleurs l'irrémédiable déchéance du pontife-roi ainsi exproprié de sa maison comme de son Etat . On laissera le Palatin aux grandes ombres, Césars d'un voisinage parfois compromettant, Tibère, Caligula, Domitien, le Capitole à la municipalité, le Vatican, auquel il est interdit d'emprunter aucun meuble, à l' « évêque de Rome » (2), et, au centre de la ville, « dans une position magnifique et élevée au-dessus de tous les autres monuments » (3) (la considération était pour plaire) s'élèverait, sur le mont des Quirites, le palais du grand Empereur.

Le 20 juin 1811, on vit quelques ouvriers dresser leurs échelles le long des murs du vieux palais pontifical. Au-dessus de la porte — preuve de l'inanité des mesures prises par la Consulta, — un de ces blasons, condamnés depuis deux ans à disparaître, figurait encore, celui de Paul V Borghèse, ce dragon qui s'étalait sur les armes du beau-frère de l'Empereur, mais le dragon depuis longtemps rampait sous les serres de l'aigle : en face, au fronton du palais de la Consulta, on abattait le même jour le blason de Clément XII que les complaisances du sénateur Cor-

(1) Auguste Coulon, *Les plans de Rome, Revue des questions historiques*, juillet 1904, et la réponse du 14 décembre 1811, F13 1568, d'après la lettre de Perosini du 23 août 1811.

(2) O2 1072, dossier 7.

(3) Rapport de l'architecte Sterne, août 1811, O2* 1083.

sini ne sauvaient pas. Ainsi se marquait l'installation de l'Empereur dans son palais du Quirinal devenu l'aire magnifique d'où l'aigle planerait sur la ville, en face de la croix de Saint-Pierre (1).

L'architecte Sterne, nommé, le 25 février 1811, architecte des palais impériaux en raison de « son dévouement à la personne sacrée de l'Empereur », était déjà à l'œuvre (2). Il fallait changer ce somptueux « monastère » (3), dédale de petites pièces, en un palais habitable. On en expulsa tout d'abord, à leur plus profonde stupéfaction, les familles de parasites que la bonté des papes avait laissées s'installer et pulluler en ces murs trop hospitaliers. La place nette, on se mit à abattre les cloisons. Huit mois étaient donnés à l'architecte pour mettre le palais à même de recevoir l'Empereur au début de 1812, les trente-six personnes de sa maison et une centaine de valets, un ministre et son cabinet, des chevaux et des carrosses, l'Empereur, l'Impératrice et le roi de Rome se réservant le seul premier étage. On relierait par des galeries les palais de la Daterie, de la petite Daterie, de la Panneterie, de la Consulta, le bâtiment de San-Felice, les monastères des sœurs Thérésianes, de Sainte-Suzanne, de Sainte-Marie-Madeleine, des Capucins, des Missionnaires, et toutes les maisons avoisinantes; par-dessus la *Via Quattro Fontane*, le palais devait englober les jardins Barberini. Ce n'était point le plan de Perosini, mais c'était un fort beau morceau qui ferait assez voir que Napoléon le Grand ne se logeait point comme un modeste Pie VII (4)

En attendant la réalisation d'un plan si grandiose, on se contenta d'expulser Tournon du palais de la Consulta, ce dont il garda une rancune tenace à Daru, et d'aménager le palais du

(1) *Diario* de Fortunati, 21 juin 1811 (Bibliothèque vaticane), f. 654; Procès-verbal de la prise de possession du Quirinal, O2 1073, dossier 9.

(2) O2 1074, dossier 7; O2 1071; Daru à Sterne, 28 février 1811, O2 1069.

(3) Rapport de Sterne, O2* 1082.

(4) Rapport de Sterne, O2* 1082; M. Daru, 6 novembre; L'intendance de la Couronne à M. Daru, 19 novembre 1811, O2 1074; Correspondance (volumineuse) concernant la mise en état, O2 1069; Ordres donnés à M. Daru, 14 mai 1811, O2 1069; M. Daru à Gaudin, 18 mai 1811, O2 1069; Rapport à la Consulta, 24 août 1810, O2 1073; Daru à Sterne, 28 février 1811, O2 1069.

Quirinal. Un million 156,824 livres 30 étaient mis à la disposition de l'heureux Sterne (1). Celui-ci, en bon architecte, fit attendre son impérial client : le 5 octobre 1811 seulement, on put annoncer au public qu'en restaurant et remeublant son palais, l'Empereur allait donner « l'espérance qu'il viendrait à Rome constater l'amour de ses sujets » (2). Sterne pouvait s'attarder aux travaux : l'amour des sujets romains ne le talonnerait pas.

Suivre Sterne en son entreprise nous entraînerait loin; les cartons où tient sa correspondance sont remplis d'intéressantes surprises : les lettres au grand maréchal Duroc s'y mêlent aux devis des serruriers romains, les missives de M. Denon, directeur des musées impériaux, aux factures des marbriers. Rien ne sera négligé, ces artistes vont travailler à cette œuvre capable « de réveiller dans toute l'Italie l'enthousiasme du siècle d'Auguste » (3); l'art ancien lui-même est mis à contribution, car Sterne, de la race des architectes à la Barberini, songe à faire concourir les débris des temples antiques à l'ornementation du nouveau palais : pourquoi ne pas employer à faire les cheminées sept morceaux magnifiques de rouge antique provenant d'un temple et qui sont au Vatican? Denon s'indigne d'une pareille idée « barbarie digne du huitième siècle » (4). Si l'on écoutait l'architecte romain, les dieux de marbre deviendraient vite tables et cuvettes. Il le faut modérer : tout au plus permettra-t-on d'utiliser les dépouilles des églises; des pilastres de *San Spirito*. De bonne foi, à Paris, on estime qu'il y a là moindre profanation (5). Sterne cependant regrette qu'on n'ait point employé les marbres inutiles du Vatican à cette salle de bains de 4,167 livres 65 qui, à la fin de 1811, avant le cabinet de l'Empereur, est installée pour les besoins de la famille impériale. En janvier 1812, on a si bien travaillé que Sterne a déjà soldé pour 75,797 livres 86 de petits travaux (6).

(1) Décret du 17 septembre 1811, O2 1071.
(2) *Journal du Capitole*, 5 octobre 1811, n° 119.
(3) Sterne au comte Daru, 15 août 1811, O2 1073.
(4) L'intendance de la couronne à M. Daru, 6 avril 1812, O2 1070.
(5) *Item*, 14 août 1812, O2 1070.
(6) Etat des propositions de payement, février 1812, O2 1078.

***

Réveiller l'enthousiasme du siècle d'Auguste! Il n'y parut pas. La peinture académique qui va s'étaler sur les murs du Quirinal dénote plus de soucis courtisanesques que d'inspiration artistique. *L'Empereur donnant le Code de ses lois à Rome, l'Empereur ordonnant les embellissements de Rome, Trajan distribuant les sceptres de l'Asie, Virgile lisant l'Enéide devant Auguste* (1), dix-huit sujets du même esprit sont proposés par Denon à l'Empereur et par Canova. *Le séjour de l'Empereur à Rome*, répond-on de Paris, non sans hauteur, *devant donner lieu à quelque fait historique que la peinture pourra retracer*, il faut laisser quelques panneaux vides; le *fait historique*, qu'on n'en doute pas, ce sera le couronnement de Napoléon à Saint-Pierre et le triomphe au Capitole. Denon ne comprend pas, propose de nouveaux sujets : *Justinien entouré des jurisconsultes décrétant les Pandectes*, pour le salon des ministres; au plafond de la chambre impériale, *l'Aigle impériale de retour au Capitole;* dans le salon de l'impératrice, *le berger Faustulus apportant à Laurentia les jeunes Rémus et Romulus*, et, en pendant, *la France confiant le jeune Napoléon à la ville de Rome*. A quelle débauche de lignes droites, de toges et de tuniques, de lauriers et de glaives, de « figures héroïques » et de gestes davidiens, toute cette peinture va donner carrière! On lâche cependant dans le palais la bande des disciples lointains du maître de Paris : « le fait historique » auquel le séjour de Sa Majesté doit donner lieu semblant de jour en jour moins proche, il faut recourir à l'antiquité, féconde en flatteuses allusions (2).

En 1812, les artistes sont à l'œuvre. On a déjà payé 333 livres 33 à Thorwaldsen pour son *Triomphe d'Alexandre*, qui courra sous la frise du troisième salon de l'Empereur (3); Thor-

(1) L'idée, nous le verrons, fut reprise par Ingres pour la villa Miollis.

(2) Rapport à l'Empereur, mai 1812, O2 1074; L'intendance de la couronne à M. Daru, 30 décembre 1811, O2 1069; 5 avril 1812, O2 1070.

(3) Bordereau des Mémoires, O2 1078; Plon, *Thorwaldsen*, 1867, p. 44-49.

waldsen est discuté, d'autant que Canova ne l'aime guère; Finelli et Alvarez, mieux vus du maître, ont touché un plus fort salaire, l'un, pour le *Triomphe de Jules César* dont il orne la salle des ministres, l'autre, pour trois œuvres, — car il a le ciseau facile : *le Songe de Cicéron, les Spartiates aux Thermopyles, César la nuit de la bataille de Pharsale se voit prédire par le ciel la victoire future* (1). Ces héros décoreront la chambre à coucher de Sa Majesté. Laboureur, chargé du cabinet de travail, a déjà gagné 1,333 livres 33 pour son *Laurent de Médicis chassant les vices et introduisant les vertus en Toscane.* — Que dira Elisa? Que dira Baciocchi? — Pacetti, 333 livres 33 pour des *Renommées*, Ilari, 266,67 pour son *Repas de Calypso avec Télémaque* destiné à la salle à manger ainsi que les *Noces de Pélée*, de Festa, les *Noces de l'Amour et de Psyché* et *Enée faisant son récit à Didon* du peintre Piggiani. Le salon de l'Impératrice s'orne d'*Horatius Coclès*, du même, des combats troyens, grecs, romains, par Madrajo, par Conca, sans parler du *Trajan* de Paelinck et du *Temple de la Concorde*, de Micocca, pour lesquels de petites sommes ont déjà été ordonnancées. Si l'on pénètre, à la fin de 1812, dans le deuxième salon de l'Impératrice, on y trouve, finissant son œuvre, un jeune et bien modeste peintre français, qui, pour son *Romulus offrant les dépouilles opimes*, n'a encore obtenu que 833 livres 33 — tout juste de quoi payer sa *trattoria* : il s'appelle Jean-Auguste Ingres (2).

Toute cette débauche d'art officiel, classique, historique, allégorique, césarien, davidien et canovien, n'a pas encore coûté très cher en 1812 : 13,911 livres en tout. Les artistes aux yeux desquels on avait fait miroiter les promesses, crient à la lésinerie (3). Mais que peut faire Daru? L'Empereur qui a ouvert un crédit de

(1) Sur Finelli (1782-1858), cf. *Le Arti del disegno*. Florence, 1856. Son *Triomphe de César* excita une vive admiration. — Sur Alvarez, sculpteur espagnol (1768-1827), cf. Ossorio y Bernard Galina. *Galeria de artistas espânoles del Siglio XIX*. Madrid, 1883. Les bas-reliefs du Quirinal restèrent une de ses plus célèbres œuvres.

(2) Bordereau des Mémoires, O2 1078; Delaborde, *Ingres*, p. 214. Ingres donnera deux œuvres au Quirinal : celle-ci et le *Songe d'Ossian*. Sur ses relations avec Miollis, cf. plus bas, p. 528.

(3) Hédouville, 1812, AF IV 1715.

800,000 francs pour literies, tables de nuit, chaises et fauteuils, et de 200,000 pour les seules glaces, n'a inscrit que 40,000 francs pour les peintres et sculpteurs. C'est payer suffisamment, pense-t-il, tant de Césars et d'Alexandres, d'Augustes et de Léonidas, de Trajans, d'Hectors, d'Enées, petites gens qui ne sont que ses arrière-cousins. Il payera mieux ceux qui, le « grand fait historique » s'étant produit, sauront transporter aux murs du Quirinal le couronnement du nouveau Charlemagne par le nouveau Léon, ou peindre dans toute sa gloire le nouveau César au Capitole, le nouveau Trajan distribuant du haut de la colline sacrée les sceptres à l'Europe.

***

Comme il faut préparer promptement l'impériale visite ou donner aux Romains l'illusion qu'elle se prépare, on accumule vaisselle, meubles, tapis. D'énormes caisses qui font jaser Rome sont, toutes les semaines, apportées de Paris : une semaine on déballe pour 370,000 livres de vaisselle plate. Sèvres fournit; les Gobelins fournissent; on accorde cependant à Rome de préparer les étoffes des meubles impériaux et c'est à *San Michele* que sera tissé le tapis de 200,000 livres qui, durant deux ans, remplit la correspondance des agents de Paris et de Rome. Quant aux meubles, tout est déjà, à la fin de 1811, commandé et en partie exécuté : 100,000 livres ont été payées; les Ingres et les Thorwaldsen ont le droit de jeter un œil d'envie sur les tapissiers et ébénistes employés à si productive besogne. L'acajou étincelle partout, et les bronzes dorés : de la chaise longue destinée à Marie-Louise à la table de piquet où s'assoiront demain Duroc ou Maret, depuis « les flambeaux de bronze doré » des ministres jusqu'aux « bougeoirs argentés » des grands officiers, depuis les oreillers où se posera une tête auguste jusqu'aux traversins plus maigres de la valetaille (1).

(1) Correspondance entre Paris et Rome, O2 1075, O2 1069, O2 1080, O2 1078, O2 1070; Adjudications passées etc...; l'intendance à Daru,

Les écuries cependant se vont remplir : une voiture de cérémonie à huit glaces — sera-ce celle du sacre de Saint-Pierre? — deux voitures de ville pour les souverains, six pour les officiers. En attendant, on liquide les mules du pape, les chaises à porteurs, la carrosserie pontificale indigne du nouveau maître, impropre à son usage. Cent cinquante et un mille sept cents francs sont inscrits au budget pour ces seules voitures. On va acheter les chevaux, on commande les livrées (1).

En 1812, on arrête les frais. Puisque l'Empereur ne vient pas et que le Kremlin le verra avant le Quirinal, n'est-il point ridicule, écrit l'architecte, de dépenser tant d'argent en vaisselle, meubles et voitures? L'Empereur, repris par ses habitudes de sage économie et qui, nous le verrons, boude Rome, décide qu'on y expédiera du mobilier destiné à Versailles : on prendra dans les garde-meubles. Il ne veut plus dépenser pour une maison qu'il ne peut habiter (2). On vend les chevaux (3), on supprime la « chapelle » inscrite au budget du Quirinal; on entend même que le palais rapporte, que les jardins qui, par la vente des agrumes, étaient d'un rendement annuel de 1,500 livres, donnent, en 1812, pour 3,000 livres d'oranges et de citrons (4). Le grand enthousiasme est tombé : peintres et tapissiers ne travaillent plus.

Menuisiers et maçons continuent à travailler : en dépit du tremblement de terre qui, le 21 mars, fend la voûte d'entrée et ébranle le palais, celui-ci s'aménage pour son nouvel emploi (5). L'architecte Berthaut, chargé, par l'Empereur, d'inspecter les palais romains, se déclarera, le 21 mars 1813, tout à fait satisfait : la pouzzolane fait merveille, les marbres sont magnifiques, « beau granit oriental d'une extrême richesse ». Le premier

29 juillet, 2 août 1811, O2 1069; Daru, 1er avril 1812, O2 1072; Nouvelles adjudications, O2 1072, dossier 7.

(1) Rapport de 1811, O2.1071; Etat des écuries, O2 1072; L'intendance à M. Daru, 17 août 1811, O2 1069.

(2) L'intendance à Daru, 3 mars 1812, O2 1069.

(3) Daru à l'intendance, avril 1812, O2 1072.

(4) L'intendance à Daru, O2 1069; Dossier des jardins, O2 1075.

(5) Dégradations causées par le tremblement de terre, avril 1812, O2 1073; Rapport de Sterne, 20 février 1813, O2 1066.

étage présente maintenant trois grands appartements destinés aux trois souverains. La salle des maréchaux, avec la chapelle Pauline toute rutilante d'or, complète ce magnifique ensemble. Acajou, bronze doré, marbres précieux, 218 livres, 127 livres 50 de glaces dans ce seul premier étage. A la fin de 1813, tout est prêt pour recevoir le maître (1). Le maître rentre peu après, mais ce maître, c'est Pie VII, qui vient se réinstaller dans ce beau palais aux stucs fraîchement dorés, aux reluisants acajoux, aux bronzes éclatants, aux peintures nouvelles, aux meubles neufs. Et le grand Empereur — ironie du destin! — aura travaillé pour le modeste pape.

Nul ne prévoit encore, en 1811 et en 1812, ce singulier retour des choses d'ici-bas : la restauration et l'installation du Quirinal semblent constituer une preuve de plus de la stabilité assurée du régime français à Rome (2), et, une fois de plus, le gouvernement de Paris tient pour progrès de la conquête ce qui est simplement mesures administratives. On s'installe dans les chambres, mais non dans les cœurs.

***

Comment croire cependant que Rome n'est point ville française? Non seulement on vient d'augmenter le nombre des hauts fonctionnaires en appelant Sforza Cesarini au gouvernement — platonique d'ailleurs — du palais restauré et Buoncompagni à la place — sollicitée par la moitié du patriciat — de trésorier de la Couronne (3); mais voilà qu'à son tour, Rome envoie à Paris députés et sénateurs. Envoie est mot téméraire. Car l'Empereur ne veut pas attendre la convocation, cependant prochaine, des collèges électoraux, pour que Rome soit représentée à Paris; il se substitue aux collèges et appelle à Paris les élus fictifs des Etats romains. « Nos peuples des départements de

(1) Berthaut, 4 mars 1813, O2 1066; Sterne, 21 février 1813, O2 1066.
(2) Norvins, 1er avril 1811, F7 8888.
(3) *Journal du Capitole*, 23 mars 1811, nº 35; Norvins, 19 août 1811, F7 6531.

Rome et du Trasimène connaîtront par là l'intérêt que nous leur portons et notre volonté d'assurer leur félicité » (1). Ce fut donc pour « la félicité » du peuple romain qu'on appela au Sénat le duc Colonna d'Avella, le prince Spada et le comte Bonacorsi. Ce ne fut pas pour la leur : Colonna était un grand ami de Murat, Spada un rallié fort hésitant, Bonacorsi, encore qu'allié à Braschi, comptait encore récemment dans les rangs de l'opposition. Ils se voulurent dérober : Colonna arguait de sa santé — de fait il mourut peu après —, Bonacorsi de son âge, Spada de ses convenances. Colonna ne partit point (2). Par contre, Braschi à qui Gerando avait, de Paris, annoncé sa prochaine promotion au Sénat et qui en avait tiré quelque gloriole, ne pardonna point au gouvernement le mortifiant mécompte auquel on l'avait exposé (3). Spada, résigné, s'en alla siéger au Luxembourg. C'est encore « pour la félicité » des Romains qu'Altieri dut accepter un siège au Palais-Bourbon ainsi que le comte Mariscotti, le sous-préfet Zaccaleoni, le chanoine Vergagni, le maire de Civita Vecchia, Capalti, le professeur Scarpellini, de Tivoli, un bourgeois de Viterbe, Pocci, un de Pérouse, Domini, les maires de Spolète et d'Assise et le comte Baglioni, descendant des princes de l'Ombrie (4). De ces députés quelques-uns seulement se rendirent à Paris; ils y menèrent une vie besogneuse et malheureuse, réclamant des suppléments d'indemnité et ne trouvant sans doute à leur exil aucune compensation dans le tableau pittoresque que pouvait offrir une assemblée où se coudoyaient des marchands d'Amsterdam ou de Rotterdam, des seigneurs florentins, des bourgeois de Hambourg et de Mayence, des patriciens romains, de nobles Vénitiens, des Illyriens, des Croates, tous tenus officiellement pour d'aussi bons Français que leurs collègues tourangeaux, normands, bretons ou bourguignons. Comment nier que ces braves « députés » ne représentassent des « mandataires fran-

(1) Message de l'Empereur au Sénat, *Journal du Capitole*, 6 mars 1811, n° 28.

(2) Ortoli à Testi, 7 mars et 18 mars 1811, CANTU, p. 416-417.

(3) Ortoli, 12 mars, CANTU, p. 416.

(4) *Journal du Capitole*, 6 mars 1811, n° 28.

çais », puisqu'ils délibéraient des affaires de l'Empire sous l'œil de M. de Montesquiou, grand chambellan et président du Corps législatif, en face même des Tuileries?

***

Ces Tuileries, en échange, enverront-elles, enfin! un maître à Rome? Le problème toujours agité est de nouveau posé. Dès février 1811, le bruit court avec persistance que l'Empereur va venir ou va envoyer un grand dignitaire. Puis c'est la déception que cause la nomination de Miollis (1). Mais de quoi Rome se plaint-elle? Elle n'a pas de gouverneur général, mais elle va avoir un roi! Ne sera-ce point le dernier sceau mis à la réunion, que ce signe éclatant de la bienveillance impériale : le fils de l'Empereur, roi de Rome, non plus, comme pour le « roi des Romains » que l'Allemagne a longtemps fourni, « titre de courtoisie, mais aujourd'hui titre de possession » (2).

Pour persuader aux Romains mal convaincus que c'est là un honneur tel qu'il compense les pires inconvénients de la réunion, on a pendant six mois prêché à Rome la venue de cet enfant comme celle « d'un véritable messie » (3). A force de le répéter aux Romains, les agents français ont fini par croire qu'en nul endroit, ce bambin n'était attendu avec plus d'impatience, ne serait accueilli avec plus de joie que sur les bords du Tibre.

Ce fut un nouveau mécompte : le 25 mars 1811, le canon du château fit entendre sa grosse voix et cent un coups apprirent à Rome que *son* roi était né. Aux coups de canon les cloches de deux cents églises avaient répondu, — car Rome restait l'île tintinnabulante de Rabelais, — et, incontinent, le prieur de Saint-Louis, prêtre complaisant, improvisa un *Te Deum*.

(1) Correspondance de Rome adressée au journal *le Correspondant*, de Hambourg, février 1811; Extraits de journaux, Bulletin du 8 mars 1811, AF IV 1514; Correspondance adressée à la *Gazette universelle*, avril 1811, Bulletin du 17 mai 1811, AF IV 1515.

(2) F. Masson, t. V, p. 18.

(3) Norvins, 1er mars 1811, F7 6531.

Le 27, la « cité illumina »; il faut entendre les édifices publics et les maisons des fonctionnaires; les théâtres ouvrirent leurs portes à la foule qui longuement acclama — le journal l'affirmait — Miollis, Norvins et Tournon. Ces acclamations, Norvins ne les entendit point : « la naissance a eu, disait-il le 10 avril, un effet *plutôt intérieur que public* » et, sur un ton désenchanté, il lui fallait constater que « vraiment les Romains ne sont pas démonstrateurs » et que si l'événement « *doit* les attacher au gouvernement..., le signal de la conversion publique ne sera donné que par l'arrivée de Sa Majesté ». « L'esprit public n'est pas disposé (aux fêtes), écrit-on d'autre part, et il n'y a point d'*électricisme* » (1).

Le seul conseil municipal feint un enthousiasme extrême : il députera à Paris : Aldobrandini, Buoncompagni, l'hésitant Chigi, Barberini jusque-là opposant, Colonna, Braschi; finalement, l'enthousiasme éteint, même au Capitole, et Braschi part seul (2). Seul il verra aux Tuileries Rome associée par de touchantes allégories à la joie de Paris, la statue du Tibre érigée dans la résidence impériale; s'il restait à la cour, il lui serait loisible d'entendre rappeler que le nouveau-né est un nouveau Romulus à qui seule manque la rude louve romaine, et de voir par exemple la France personnifiée par la reine de Naples, Mme Murat, — ô cruauté des quadrilles — remettre au cours d'une figure de danse, tableau vivant et parlant, le nouveau Romulus à Rome, doublement favorisée en l'occurrence, puisqu'elle s'incarne dans la toute belle Pauline Borghèse (3).

Mais Rome ignore tant d'honneur : le connût-elle, qu'il serait à craindre que ces grossiers mendiants du Trastévère et du Borgo estimassent trop peu, au regard de leurs malheurs, une si touchante, une si flatteuse allégorie.

(1) *Journal du Capitole*, 25 mars 1811, n° 36; Norvins, 29 mars 1811, F7 6531; Le même, 28 mars 1811, F7 6531; Le même, 1er avril 1811, F7 8888; Lettre particulière de Rome (interceptée), 25 mai 1811, F7 6532; *Diario* de Fortunati, 8 juin 1811, f. 654.

(2) *Journal du Capitole*, 29 avril 1811, n° 51; Ortoli, 29 avril 1811, Cantu, p. 418.

(3) F. Masson, *Napoléon et son fils*, p. 170.

Ce que Rome voit en cette circonstance, c'est que, contre une espérance que Norvins lui-même a nourrie, le gouverneur général, le vice-empereur rêvé ne vient pas — messager de joie — présider aux fêtes. Faire naître quelque *électricisme* paraît décidément impossible, et les sonnets que publie le *Journal*, malgré des hyperboles véritablement échauffantes, ne parviennent point à fondre la glace. C'est à ce point que les agents français craignent que des troubles viennent causer devant l'Europe attentive — car Rome est remplie d'étrangers en cet hiver de 1811, — un épouvantable scandale. C'est presque avec soulagement que Norvins et d'autres avec lui constatent que les fêtes officielles se sont déroulées les 8, 9, 10 et 11 juin « sans joie ni trouble ». Et cependant c'est peu pour cette Rome qui, dans la joie universelle, se devait distinguer, heureuse ville à qui le plus grand des monarques vient enfin de donner un roi (1).

***

Que n'a-t-on fait cependant pour charmer et enthousiasmer un peuple? Dès le premier soir, embrasement des monuments, le Capitole, du faîte du palais au bas de sa pente, devenu une cascade de feu au milieu de laquelle se dresse « ce Marc-Aurèle dont les vertus évoquent un prince plus grand et encore plus digne d'amour (2) ». Le Forum, où déjà se dressent des colonnes récemment exhumées, offre un spectacle de flamme, « le Colisée, les Temples, les Colonnes dessinant leurs lignes de feu au sein d'une belle et tranquille nuit (3) ». Mais des quartiers entiers restent dans l'ombre.

Il est bien vrai que, pour la première fois, on s'est décidé à aller chanter le *Te Deum* à Saint-Pierre. Mais il a fallu peser sur Attanasio, le timide vice-gérant de Rome, terroriser l'infortuné prélat qui a cédé, ordonné les prières : plus catholiques que l'évêque, beaucoup de prêtres ont refusé; ceux qui ont

(1) Ortoli, 27 mai 1811, Cantu, p. 418; Norvins, 10 juin 1811, F7 6531.
(2) *Journal du Capitole*, 10 juin 1811, n° 69.
(3) Mémoires inédits de Tournon.

obéi remplissent mal de leurs voix grêles l'immense vaisseau. Plus que la défection des prêtres, un événement a bouleversé la cérémonie : le matin même, le *maestro* Zingarelli, convié à diriger les chanteurs, s'y est refusé, « persuadé de pécher s'il battait la mesure pour le *Te Deum* »; tous les chantres ont suivi l'illustrissime musicien dans sa « rébellion » : on enfermera « ces animaux », cet « imbécile fanatique (1) »; mais en attendant le « *Te Deum* est détestable », c'est « une cérémonie sans majesté ni ordre (2) ». Pas de spectateurs, sauf les employés et leurs femmes; aucune dame, aucun patricien en dehors de la municipalité. Les soldats, qu'on a mobilisés, remplissent mal la nef: ils plaisantent au sujet du trône qu'on a élevé à l'Empereur. « mesquin de forme et de décoration », et qui, inoccupé, met une note froide de plus à la cérémonie, cependant que Daru, debout derrière ce trône vide, se sent, pour la première fois, ridicule (3). Lisons *le Journal* après les rapports : « Clergé nombreux, nombreuse et excellente musique et, dans l'immense basilique garnie, le chant prenant un caractère plus auguste, etc. » Ainsi s'écrit l'histoire dans les journaux officiels (4).

Miollis sait ce qu'il en est : au banquet qu'il offre aux fonctionnaires et aux patriciens, il est, contre son habitude, morne et distrait, oublie de porter le toast au bambin impérial. Morne aussi, la foule assiste « sans tumulte ni joie » aux illuminations, encore qu'on ait distribué pour 50,000 livres de secours, doté 162 rosières, secouru 1,500 familles et rendu les objets du Mont-de-Piété.

Les fêtes, cependant, continuent au milieu de cette froideur; le peuple ignore-t-il qu'au bal offert, le 12, par Miollis, « les femmes les plus distinguées plus encore par leur beauté que

(1) Note de Savary sur un rapport de Norvins, F7 6536.
(2) Norvins, 10 juin 1811, F7 6531.
(3) Norvins, cité.
(4) *Journal du Capitole*, 10 juin 1811, n° 69.
(5) Sur toutes ces fêtes, *Journal du Capitole*, 10 juin 1811; Norvins, 10 juin, F7 6531; *Diario* de FORTUNATI, 8 juin, f. 654; Mémoires inédits de Tournon; Ortoli, 10 juin 1811, CANTU, p. 419; Préparatifs de la fête, F17 III. *Rome*, 2.

par la richesse de leurs parures, ont donné une nouvelle preuve que les Romains ont toujours conservé tout leur droit à l'empire de la beauté », et que « la galanterie et les pressantes attentions des hommes, tous en habit de cérémonie, n'ont pas peu ajouté à l'éclat de cette réunion? » Ignore-t-il que le sévère Janet s'est déridé, a offert bal et souper, que Tournon a fait exécuter chez lui une cantate composée par le fécond conseiller Alborghetti et qu'on y a applaudi la divine Haeser et « le brave ténor Bertozzi? » Comment le peut-il ignorer, puisqu'un transparent, placé aux fenêtres de la préfecture, a, au cours de la cantate, fait apparaître aux yeux de la foule amassée « l'auguste enfant relevant Rome de ses ruines. » Hélas, quel aveu terrible! Va-t-il falloir tout attendre de ces mains débiles? La foule ricane; que veut-on qu'elle fasse? Comment n'est-elle point cependant sensible à l'hommage que, le 12, Miollis rend aux lettres romaines? Point de bonne fête pour Miollis sans une petite débauche littéraire et académique : le *pizzicante di litteratura* d'Alfieri, toujours. Donc séance aux Arcades : Miollis y célèbre dans la langue de Dante l'éloge de l'Empereur. Tournon lui-même s'y essaye; la nymphe Egérie révèle à Numa la résurrection de la Cité par la main de l'Empereur et de son fils, et Titus, Trajan, Marc-Aurèle, empereurs choisis avec un tact singulier, venant à la rescousse, s'inclinent devant l'éminence de Napoléon dont ils sont les indignes prédécesseurs : le préfet fut applaudi et en tira de la gloire. Le directeur général de la police se révèle à Rome ce qu'il est depuis longtemps, écrit *le Journal*, « un célèbre poète et lettré »; nouveau venu, Norvins, prudemment, versifie en français une ode! D'avance, on l'applaudit; que ne ferait-on pas pour un directeur de police qui taquine la Muse! O gouvernement Athénien! Miollis, épanoui, se régale encore, et d'une ode latine de l'avocat Tinelli, et des « superbes sonnets » de l'abbé Godard, et d'une poésie latine du directeur du Mont-de-Piété et d'un sonnet allégorique du juge Biondi. La fête cependant ne serait pas complète si le conseiller de préfecture favori des Muses, le célèbre Alborghetti, ne venait débiter une ode pindarique en français. Il a vu

— heureux conseiller! — « le délire de l'enthousiasme » soulever Rome.

Tibur s'émeut aussi sur ses vertes collines,
Mille feux ont trahi l'éclat de ses ruines.
Leurs hôtes ne sont plus.
Mais dans se bois sacrés des mânes poétiques
Font redire aux échos ces accents pathétiques :
Tu Marcellus eris!

Ce conseiller se fait maladroitement prophète : le prince sera Marcellus. Mais la note jette un froid. On se congratule néanmoins. Quelle débauche! Des Français ont fait de médiocre prose italienne, les Italiens de détestable poésie française; voilà la fusion faite sous les auspices des Muses; et quels écrivains de marque! Un général, un directeur général de la police, un préfet, son secrétaire, un de ses conseillers, un juge, le directeur du Mont-de-Piété! (1).

En dépit de fêtes si variées, le « délire de l'enthousiasme » ne soufflait que dans les odes du conseiller de préfecture. Les fêtes elles-mêmes réservaient maintenant aux Français mécompte sur mécompte. Au Capitole, un bal tourne en déroute : sur 1,500 invités, 400 viennent danser dans une salle où 2,000 se fussent trouvés à l'aise. Le patriciat s'abstint : « on n'y vit que la duchesse Cesarini, la princesse Santa Croce, deux de ses filles et trois autres dames » : Norvins sortit glacé de cette soirée (2). Que sera-ce au Quirinal où Daru, empêtré dans ses réparations, ne peut offrir son bal que le 6 juillet? Nouveau venu, il ne s'est point informé! C'est le 6 juillet que, deux ans avant, Pie VII a été brutalement enlevé de ce même palais. Cette malheureuse date fait trembler Norvins et indigne les prêtres. C'est avec une joie extrême que ceux-ci voient dès le matin s'amonceler de monstrueux nuages : que deviendra la fête de nuit dans les « jardins impériaux », — il ne faut point songer à danser dans le palais où se voient encore les portes enfoncées par Radet, — que deviendront les illuminations qui ont coûté 4,698 livres 30, les orchestres installés dans les bosquets? L'orage

(1) *Journal du Capitole*, 12, 15 juin 1811, nº 70, 71.
(2) Lettre de Norvins au Bulletin du 5 juillet 1811, AF IV 1516.

crève, noie tout, mais la soirée est belle; Daru triomphe : trop tôt. Brusquement le patriciat, d'ordinaire si docile, s'est abstenu : l'éternelle duchesse Cesarini, la secourable princesse Santa-Croce, la duchesse Lante exceptées, plus de dames : dans l'après-midi trois cents cartes de refus se sont abattues — orage bien autrement désastreux — sur Daru affolé. On a su que l'aimable intendant avait étendu ses invitations à « la juive femme du Baraffaele ». Le patriciat qui accepte bien pire, n'accepte point cela; il acclamerait comme maître le « régicide » Fouché; il ne veut point frôler une juive. Mme Baraffaele promène une mine étrange en ce Quirinal d'où, en pareille nuit, le vicaire du Christ a été arraché : Daru, consterné, n'osa se plaindre. Rome fit des gorges chaudes de l'aventure. Les jardins du Quirinal, qu'on entendait agrandir, avaient pour la première fois paru, ce soir-là, fort étendus à l'infortuné Martial. Il arrivait de Paris : Tournon souriait sous cape (1).

Jusqu'au bout et en dépit de tant de mécomptes, on voulait soulever l'enthousiasme. Pour clore « ces fêtes mémorables », voici un gala, le 26 juillet, au théâtre Apollo : « *Romolo ed Ersilia* ou *les Sabines* », Romulus pressent Napoléon, l'annonce, l'appelle en des tirades bourrées d'allusions : on applaudit, comment être moins bonapartiste que Romulus? On applaudit unanimement, d'autant que les loges ne sont guère pleines que de fonctionnaires et d'officiers. Le peuple n'est point du gala (2). Le 26 juillet il ne sait déjà plus qu'un *bambino* porte sur ses langes, à Paris, la couronne de Tarquin. Romulus lui-même reviendrait gouverner Rome au nom de l'Empereur qu'on lui ferait médiocre accueil.

En province, la fête a été froide ou troublée : les sous-préfets les plus heureux se félicitent de ce qu'aucune manifestation ne se soit produite. Il y a eu des ricanements pendant le *Te*

(1) Norvins, 8 juillet 1811, F7 6531; *Diario* de Fortunati, 30 juin 1811, f. 654; *Journal du Capitole*, 8 juillet, n° 81; L'intendance à Daru, 22 août 1811, O2 1069.

(2) *Journal du Capitole*, 27 juillet, n° 89.

Deum, des farces indécentes : en vingt lieux, les curés ont refusé d'ouvrir leurs églises. A la porte de quelques églises, on a dû arracher un placard où l'enfant impérial est appelé bâtard (1).

Le « délire de l'enthousiasme » ne gagnait point la province, et ce pauvre roi de Rome a eu décidément à Rome un triste baptême.

***

Le 15 août s'annonçait mal. Pour faire tomber l'équivoque, dont les Français profitaient, des prêtres déclaraient qu'il ne fallait point célébrer l'Assomption, qu'il fallait ne point aller à la messe, qu'il fallait rester chez soi à réciter le rosaire; ils obtiennent qu'on ne fasse point à Rome l'illumination traditionnelle du 15 août dont la Saint-Napoléon tirait un éclat tout factice (2). On retourna cependant à Saint-Pierre où le chanoine Claudio della Valle prêcha l'obéissance aux lois et exalta Napoléon. En vain on a distribué de nouveaux secours, organisé des courses place Navone, donné un bal populaire au mausolée d'Auguste; en vain deux princes, nouvellement promus hauts fonctionnaires, Sforza Cesarini et Buoncompagni, ont étalé au bal de Miollis des livrées impériales qu'ils ont récemment rapportées de Paris; en vain la Chambre de commerce offre un feu d'artifice (3). Le 18, on a dû faire arracher des murs de Rome ce distique haineux :

Gallia, vicisti profuso turpiter auro,
Armis pauca, dolo plurima, jure nichil (4).

Jure nichil! La cérémonie du surlendemain sembla une réponse à cette audacieuse accusation. Ce jour-là le sénateur

(1) Fêtes du 9 juin, rapports au Bulletin du 7 juillet 1811, AF IV 1516; Affiche incendiaire, rapport du conseiller de préfecture Marini, 4 juillet 1811, F7 8893.

(2) Raffin, 17 août 1811, F7 6531.

(3) Norvins, 16 août 1811, F7 6531; Rapport au Bulletin, 28 août 1811, AF IV 1517; Correspondance de Rome à la *Gazette d'Arau* du 11 septembre, extraits au Bulletin du 17, AF IV 1517; *Journal du Capitole*, 17 août, n° 98.

(4) FORTUNATI, f. 656.

Corsini, délégué à Rome par l'Empereur, installa solennellement les cours et tribunaux. Rien ne manqua à cette fête austère : *messe rouge*, discours du prince, du procureur général, réception offerte aux fonctionnaires par le premier président, le procureur général, le prince en son palais de la Longara où « trois cents dames brillant par la beauté et l'élégance » firent oublier aux graves magistrats les discours sévères de l'après-midi (1).

Corsini reste à Rome : on le tient pour dévoué; on a pensé que, petit-neveu du pape, il gagnerait des cœurs; on lui rend de grands honneurs; il est *missus dominicus* sans fonctions déterminées. Ce « sénateur de Bonaparte » se prodigue d'ailleurs en vain. La fête du 2 décembre 1811, à laquelle il présidera, sera moins brillante que celle du 15 août avec son éternel programme officiel qui laisse le peuple indifférent et narquois (2).

Ces fêtes manquées de juin, d'août et de décembre montraient de façon alarmante quels progrès en arrière faisait à Rome l'influence française. En vain répandait-on des bruits d'accord entre le pape et l'Empereur : de pareils bruits arrêtaient les adhésions au lieu de les provoquer, tant on tenait pour assuré que le pape ne céderait pas sur le temporel et que la conséquence de tout accord serait son retour. L'instabilité du pouvoir semble démontrée par le caractère provisoire ou subalterne des agents. Fouché est, dit-on, rentré en grâce; il reste, aux yeux des Romains, une sorte de prétendant au gouvernement romain dont Miollis tient la place, « chef provisoire n'ayant point par sa position les avantages que la ville et le pays retireraient d'un gouverneur général (3) ». Le bruit court entre temps qu'Eugène va être chargé du gouvernement de Rome, puis le duc de Padoue Arrighi (4). Au début de 1812

(1) *Journal du Capitole*, 21 août, n° 100, 28 août, n° 103, 7 septembre, n° 107; FORTUNATI, 15 août 1811, f. 655.

(2) *Journal du Capitole*, 2 décembre 1811, n° 144; Note au Bulletin du 11 décembre 1811, AF IV 1519.

(3) Norvins, 24 août 1811, F7 6531.

(4) Correspondance de Rome à la *Gazette universelle* et à la *Gazette de Berne* (Extraits dans les Bulletins des 1er et 15 juin 1811), AF IV, 1516.

on croit voir arriver un nouveau gouvernant : le général Hédouville, nommé à la Sénatorerie de Rome, se vient installer dans le palais ci-devant de Malte, sur l'Aventin (1). Gros personnage appartenant aux deux noblesses, il est reçu avec pompe... et inquiétude par les autorités. Va-t-il prendre la première place? Il n'en prend aucune. Ce vieux garçon n'est point fait pour relever le prestige de la France ni inquiéter longtemps la jalousie de Miollis : « il mange tout seul chez lui un mauvais dîner de la *trattoria* » et, dans la journée, cultive, nouveau Cincinnatus, son beau jardin au flanc de l'Aventin. Ce jardinier n'est point encore le haut gouverneur prédit par les oracles et promis par le Sénatus-Consulte. Sa présence cependant, à titre officiel, augmente l'incertitude — comment se reconnaître entre tant de maîtres? — sans rassurer les intérêts (2).

***

Il est naturel que Murat profite de l'aventure. Loin de lui accorder Rome, Napoléon pense à lui reprendre Naples (3). Il lui en a, dit-on, parlé en avril 1811. Joachim revient en Italie sombre et déjà révolté. A Rome on le vit si amer que dès cette époque Norvins le tint pour un dangereux voisin. A Naples, il retrouve son âme damnée, le Maghella appliqué à surexciter sa rancune, à la faire tourner au profit du grand projet italien que ce Génois ténébreux médite déjà de loin, d'accord avec les premiers *carbonari* de Rome (4). Il faut que Joachim devienne prince national de Naples avant de devenir roi national de l'Italie unie. On lui fait donc rendre le décret du 24 juin qui accule les Français employés à Naples à la naturalisation ou au départ. Il croit ainsi se proposer en chef national, non seulement à Naples, mais à l'Italie entière séduite.

(1) *Journal de Rome*, 11 avril 1812, n° 44.
(2) Norvins, 30 mai 1812, F7 6531.
(3) Masson, t. VI, p. 148; le bruit courut à Rome qu'il allait être nommé roi de Pologne.
(4) Masson, t. VI, p. 308.

A Rome, Murat qui, depuis qu'on le croyait soumis à la férule impériale, avait vu décroître sa popularité, a été aussitôt « couvert d'éloges ». Les Anglais ont à Rome une agence dirigée de Londres par un aventurier, Baï, qui mène campagne, en 1811, pour Murat contre la France. Les prêtres tiennent celui-ci pour ami du pape — Consalvi en est encore à cette heure-là convaincu : — « Que Joachim se mette à la tête de ses troupes, qu'il vienne à Rome, qu'il s'avance dans l'Italie, les peuples mécontents se réuniront à sa bannière (1). » Voilà ce qu'on entend à Rome, deux ans et plus avant la grande trahison. Le patriciat lui-même qui, un instant, l'a abandonné, resserre ses liens avec Naples : les nobles romains, barons de Naples par leurs fiefs d'outre-Garigliano, ont reçu dès le mois de mai l'ordre de se rendre à la cour; dès le soir, les Orsini de Gravina et Carlo Doria ont quitté Rome où ils refusaient de servir l'Empereur pour se rendre à Naples rendre hommage à Joachim (2). On affirme que le chambellan de Naples, prince Colonna, le majordome de Naples, prince Caetani qui, à Rome, se tiennent à l'écart, partiront pour Naples quand Murat les appellera à remplir leurs charges traditionnelles. On travaille Chigi hésitant.

Le palais Farnèse devient à ce point un foyer d'intrigues, que Napoléon s'en émeut, donne le 7 septembre l'ordre d'expulser l'agent de Murat, Crivelli, et pense à reprendre au roi de Naples le palais lui-même, « en renvoyant tous les agents que le roi peut avoir pour le gouvernement de ses biens (3) ».

C'est donc une guerre presque déclarée, à Rome, entre Murat et l'Empereur, guerre où Napoléon n'ose cependant frapper trop dur, puisque finalement il laisse son palais à Murat, mais guerre où Murat, en dépit des lettres de protestation éplorée, ne désarme point. Il est derechef un prétendant : prêtres et

(1) Norvins, 11 août 1811, F7 6531; Raffin à Savary, 6 août 1811, *item*.
(2) Norvins, dans le Bulletin du 11 juin 1811, AF IV 1516.
(3) Napoléon à Clarke, 7 septembre 1811; Debrotonne, n° 908; Au même, 6 juillet 1811, Correspondance, 17894; A Gaudin, 23 octobre 1811; Lecestre, p. 887; Miollis, 20 septembre 1811, F7 8895.

carbonari, bourgeois jacobins et patriciens opposants, tous pensent à lui et en secret l'appellent, les uns comme le coryphée de la Révolution italienne, les autres comme le restaurateur de la monarchie pontificale, tous comme l'ennemi secret de l'Empereur détesté.

Et toujours on attend l'Empereur qui maintenant ne saurait venir en personne mettre fin à tant d'intrigues et d'instabilité; car il va s'enfoncer vers Moscou.

***

Avant de s'éloigner, il entend cependant donner à ses sujets des rives du Tibre une nouvelle preuve de la stabilité de son gouvernement romain. Le 10 janvier 1812 les collèges électoraux vont élire des candidats au Sénat et au Corps législatif et ainsi sera inauguré pour Rome « le régime constitutionnel ». Corsini présidera le collège de Rome et les premiers comices qu'on y verra se réunir depuis César. Déjà on fait la leçon aux électeurs, « participant pour la première fois au droit constitutionnel que Sa Majesté a daigné leur accorder, ils s'empresseront à remplir ses vues et, par leur choix éclairé, donneront une preuve de leur fidélité, de leur dévouement comme au plus grand des souverains. » Les choix éclairés le sont surtout par Corsini qui a sa liste et n'en saurait connaître d'autres. Ce sont ceux que l'Empereur a déjà désignés un an avant pour siéger au Luxembourg et au Palais-Bourbon.

Les opérations électorales se déroulent dès lors sans incidents notables : on triomphe du serment arraché comme électeur au vieux Patrizzi qui, à la vérité, n'entend plus revoir la rue Saint-Dominique et surtout la rue de Jérusalem; des rixes éclatent, il est vrai, entre nobles et bourgeois, les électeurs présents prêtent le serment; mais, par disgrâce, trop peu sont présents : les plus importants se sont excusés « pour cause de maladie », Colonna en tête « malade des nerfs ». Cette maladie là énerve encore cinquante-deux électeurs sur cent un qui ont

été convoqués à Rome : en pleines opérations, elle gagne le jeune comte Capranica qui revient sur son serment et qu'on envoie en prison pour avoir refusé de voter. Ainsi les classes éclairées connurent la joie de participer au droit constitutionnel (1). Les électeurs qui marchèrent bien furent décorés : l'Ordre de la Réunion fut distribué, et puisque des princes, des banquiers, et même des chanoines l'arboraient (2), il parut que Rome, pourvue du régime constitutionnel, était bel et bien réunie; signe de toute domination française, les boutonnières fleurissaient et l'on élisait des amis du gouvernement.

Un lieutenant du gouverneur général plein de bonté, un directeur de police plein de fermeté, un intendant de la couronne plein de bienveillance; un palais restauré, meublé, décoré, où, de la literie à la batterie de cuisine, tout est prêt pour la visite impériale; deux préfets maintenant bien assis dans leurs préfectures — celui de Rome pourvu de tout pouvoir sur l'ex-ville libre impériale, — le conseil municipal de Rome en activité, deux conseils généraux, des conservateurs des forêts, des hypothèques et des contributions, des inspecteurs, des percepteurs, des receveurs, des cours installées à la chancellerie et qui vont tenir, dans la basilique Saint-Laurent désaffectée, de solennelles audiences, une gendarmerie, des impôts français, des décorations françaises; à Paris des sénateurs, des députés, des conseillers à la Cour de cassation, des chambellans, des colonels romains; une sénatorerie installée à l'Aventin; des Gobelins, du Sèvres au Quirinal; demain, dit-on, du chasselas de Fontainebleau dans les jardins du Vatican; un journal qui s'imprimait en italien et qui va s'imprimer en français; des collèges électoraux, des tournées de revision, de braves gens qui « spontanément » deviennent soldats de Napoléon; un prince qui, fils de Napoléon, petit-fils de l'Empereur d'Autriche,

(1) *Journal de Rome*, 11 mars et 16 mars 1812, nos 31 et 33; Bulletin du 16 avril 1812, AF IV 1521; du 24 mars 1812, AF IV 1520; 7 avril 1812, AF IV 1520; Notes de Rome, 11 et 12 mars 1812, F7 6531; Miollis, 20 mai 1812 ; Copie lettres du général, papiers inédits de Miollis; Sur les assemblées électorales, 1811-1813, cf. les dossiers de F1c III, *Rome*, 1.

(2) *Journal de Rome*, 25 avril 1812, no 50.

porte le nom de roi de Rome dans un berceau au-dessus duquel veille l'ombre évoquée de Romulus!

Comment ne pas reconnaître à ces traits éclatants que Rome est partie intégrante de l'Empire, au même titre que Nancy, Rennes, Blois ou Orléans?

CHAPITRE II

LA GUERRE DES PRÊTRES

« Une journée de prêtre. » — La Croisade commence. Les moines, disparus officiellement, pullulent; la question des pensions; le moine est un élément réfractaire. — Savone continue à parler. — Le clergé assermenté se rétracte, d'autant qu'il est de plus en plus misérable et méprisé. — Atanasio consent aux *Te Deum*, sans les prescrire. — Les évêques jureurs refusent de faire acte de juridiction dans les diocèses réunis. — Un seul évêque romain au concile de Paris. — Sourdes, mais actives menées. — Le refus de prières; déportations qui s'ensuivent. — La figure de Pie VII prend un caractère surnaturel et surexcite les passions; miracles et prophéties; les punitions du ciel. Les Vierges remuent les yeux. — Guerre de racontars; toutes les mauvaises nouvelles connues à Rome avec une étonnante rapidité, colportées et grossies. — Ces nouvelles amènent un arrêt dans les adhésions. — Refus général de serments chez les laïques; les *Curiali*, les *Montisti*, Canova; les chantres; Zingarelli fait école. — On envoie au bagne laïques et ecclésiastiques.

« Une journée de prêtre détruit ici tout ce que l'on a cru établir après un mois de travail. » Celui qui écrit ces lignes découragées est le fringant directeur de police qui, six mois auparavant, arrivait à Rome plein d'espoir et de présomption (1).

De fait, l'instabilité du régime résulte avant tout de ce que ce régime est — à Rome — combattu par les prêtres avec une croissante ardeur : « pernicieux système, écrit un chanoine de San Martino, envers lequel la moindre condescendance doit inspirer l'horreur ». Nous avons vu, dès la fin de 1810, des prêtres appeler de leurs vœux exaspérés le Sicilien, l'Anglais, la peste : ils appelleraient le Turc pour les délivrer de Napoléon (2).

(1) Norvins, 2 août 1811, F7 6531.

(2) Chanoine Claes, 24 avril 1811 (lettre interceptée), F7 6532; Note de Rome au Bulletin du 11 avril 1811, AF IV 1514.

Les moines, officiellement disparus, donnaient de gros soucis et de toutes sortes. Jamais l'on n'en avait tant vu que depuis que, pour le gouvernement, il n'y en avait plus. On a beau fermer les quelques couvents que « la faiblesse de la Consulta » avait laissé subsister, et renvoyer de Rome les moines âgés qui, par exception, avaient obtenu d'y demeurer (1). Le moine reste à Rome. Où est-il? Partout, sous l'habit séculier ou même sous le froc; et les gendarmes de Radet perdent leurs peines à le chercher (2). On avait compté sur un moyen de contrôle et de sujétion : les pensions. Mais, refusant le serment de fidélité à Sa Majesté, ces misérables moines se montrent indignes de « ses bienfaits »; d'autres, la plus grande partie, sont insaisissables, ne réclament aucune pension. Janet, à dire vrai, en prend son parti. La liquidation des couvents est plus lourde qu'on ne l'a imaginé, et les millions qu'on a fait miroiter avant 1809, aux yeux de l'agent financier, ont disparu, fondu. Nous avons dit plus haut que ce mécompte était fatal. Le peu qu'on retirait des ventes de biens passerait tout entier aux pensions; tout en se donnant l'apparence d'une vive indignation pour tant d'ingratitude, ce n'était pas sans satisfaction que Janet, déclarant close la liste des pensionnés en octobre 1811, constatait que, sur 3,016 religieux (20,000 avaient été expulsés) ayant droit à la pension, 1,888 se dérobant au serment, n'en toucheraient aucune. Mais, dès lors, aucun moyen de surveillance sur ces milliers de religieux chassés, soit qu'ayant dépouillé le froc ils se terrassent à Rome, soit qu'au contraire ils promenassent comme des reliques leurs robes en loques à travers la province. Les uns minent le terrain sourdement, les autres provoquent des manifestations, se font nourrir, héberger par l'habitant, et, dans les paroisses dont le curé insermenté est déporté, prennent la direction des consciences — on pense dans quel esprit peu conciliant (3).

(1) Janet, 26 mars 1812 (papiers Janet, Archives des affaires étrangères.

(2) *Diario* de Fortunati (Bibliothèque vaticane), f. 654.

(3) Miollis, 13 janvier 1811 (Copie lettres, papiers Miollis); *Journal du Capitole*, 11 avril 1811, n° 49; 30 novembre 1811, n° 143; Note au Bulletin du 6 juin 1811, AF IV 1516.

Les communautés de femmes maintenues deviennent par ailleurs foyers de pieuse opposition. Elles ont pour directeur des prêtres réfractaires qui les poussent à la « rébellion ». Qu'on n'aille pas croire que ces saintes filles descendent dans la rue; mais elles prient Dieu pour Pie VII; quelques-unes mêmes se permettent des extases, des miracles et des prophéties, toutes choses que n'autorise pas le concordat. Dès juillet 1811, Miollis demande leur suppression (1).

***

« Si je dois à la crainte de la déportation en Corse quelques serments, j'apprends au même moment autant de rétractations », écrit Norvins (2).

Pie VII a fait entendre sa voix. En dépit d'une surveillance rigoureuse jusqu'à l'indécence, des papiers s'envolent de Savone vers Rome d'où des comités occultes, que, tous les mois, on pense surprendre et dissoudre, propagent la parole pontificale dans les provinces (3). On a cru notamment déconcerter « la tactique de Savone » en arrêtant, le 18 janvier 1811, le prélat Dominique Sala, une des créatures du pape : Norvins épluche ses papiers, scrute ses tiroirs; mais si on y trouve des pièces curieuses intéressant le passé, aucune trace ne s'y rencontre d'une correspondance clandestine avec Savone (4). Sala enlevé, cette correspondance secrète continue : elle a pour conséquences d'incessantes rétractations.

D'ailleurs rien n'engage les prêtres à jurer. De jour en jour la situation de ceux qui l'ont fait devient plus misérable. Ils ne sont point payés : le vicaire général de Civita Vecchia « qui

(1) Norvins, 18 août 1811, F7 6531; Bulletin du 28 mars 1812, AF IV 1520.

(2) Renseignements donnés par Duval, préfet des Apennins, SCLOPIS, p. 41; Miollis, 13 janvier 1811, 8 mai 1812, copie lettres du général, papiers inédits.

(3) Miollis à Savary, 16 janvier 1811, copie lettres, papiers Miollis; Norvins, 5 février 1811, F7 6531.

(4) Miollis au Bulletin du 10 juillet 1811, AF IV 1516.

est un homme dévoué et a rendu de grands services», a dit à Norvins « qu'il n'avait pas de pain ni de quoi acheter des cierges (1) ». Rœderer transmet aux Cultes un dossier dont j'aimerais extraire les pièces, pétitions, suppliques de prêtres jureurs que le peuple abreuve de mépris sans que le gouvernement leur donne un morceau de pain. L'Empereur répond, le 27 décembre 1811, avec l'impatience que, dès cette époque, excitent chez lui les affaires de Rome, qu'il ne peut augmenter le traitement des curés romains, car ce serait grever le budget de 500,000 livres (2). On parle même de supprimer les fameuses messes à quinze bajocques de Saint-Louis et du Panthéon qui attirent à Rome la tourbe de prêtres déclassés (3). Alors c'est la misère noire.

Fussent-ils nourris, que la portion plus ou moins congrue qu'ils recevraient, ne paierait pas les outrages dont on les accable. A Rome, les curés assermentés « objets d'une proscription scandaleuse et coupable » n'ont plus de fidèles. On quitte leur messe avec ostentation : les *ragazzi* refusent d'aller au catéchisme chez le *giuratore*, le Judas. On affiche sur les murs que Pie VII excommunie ceux qui assisteraient à la messe d'un jureur. A Foligno, un collège qui accueille parmi ses professeurs deux prêtres jureurs, voit partir tous ses élèves (4).

Dans ces conditions, on comprend qu'ils aient, vis-à-vis d'un gouvernement qui ne les paye ni ne les protège après les avoir compromis, des sursauts d'indépendance. Ce clergé a juré, mais n'en est pas beaucoup plus docile. Sans doute le clergé de Saint-Louis multiplie les adresses de dévouement à l'Empereur, mais elles sont contresignées de Norvins, ce qui les juge (5). Le reste du clergé romain insermenté est rétif, ménage sans

(1) Norvins, 25 mai 1811, F7 6351; Rœderer, 5 août 1812, F19 1023.

(2) Napoléon à Gaudin, 27 décembre 1811, LECESTRE, t. II, p. 188, nº 917.

(3) Janet, 14 janvier 1812 (papiers Janet, Archives des affaires étrangères).

(4) Note de janvier 1811, F7 8892; Norvins, 1er mai 1811, F7 8888; Norvins, au Bulletin du 5 avril 1811, AF IV 1514; Bulletin du 6 février 1811, AF IV 1513; du 14 février 1811, *ibid.*

(5) *Journal du Capitole*, 11 mars 1811, nº 30.

cesse de désagréables surprises à ses gouvernants. Atanasio consent à des *Te Deum* : il *consent*, il refuse d'ordonner et il n'assiste pas. Il faudra qu'un jour Miollis se décide à le faire sortir de son lit en lui envoyant deux gendarmes; tout pâle, il paraîtra à Saint-Pierre : on pense quelles sincères prières le prélat terrorisé adressera au ciel pour le grand Napoléon. Ses mandements sont des monuments de la peur. « Pour prévenir de plus grands maux il pourrait être bien, en conscience, de se conformer aux ordres de Monsieur le préfet. » Cela ne peut passer pour une exhortation convaincante (1). D'ailleurs sa voix, fêlée par la peur, n'est pas entendue : à tout instant, des prêtres dont on se croyait sûr refusent de chanter *Te Deum* et *Domine Salvum*. Au moment où deux ou trois l'entonnent, « les autres s'échappent de l'église avec un scandaleux tumulte » (2). Certains font avec leur conscience ou leurs fidèles des compromis qui alarment le gouvernement. Lorsqu'au début de 1812, Napoléon se décide à augmenter le traitement des curés, tel, comme le bon abbé Tonni, curé de Corforcella, qui a juré, refuse quatre fois de suite ce supplément de congrue : il est arrêté, prend des airs désintéressés : « Ma paroisse donne des revenus suffisants pour mon entretien. Le peuple de cette paroisse veut bien m'estimer, c'est *particulièrement pour mériter toujours cette estime que j'ai jugé convenable de refuser ledit supplément* » (3). Evidemment des jureurs qui ne veulent point toucher à l'argent de Napoléon ne sont point de très solides suppôts; et à qui entendre? les uns réclament avec aigreur, d'autres refusent avec hauteur; et ce sont cependant « les prêtres dévoués à nos institutions ».

Une autre question était soulevée par les évêques jureurs. Outre qu'ils montrent chez eux la plus mauvaise volonté, « car ils sont convenus entre eux d'être malades aux jours où doivent

(1) Norvins, 5 février 1811, F7 6531; Norvins, au Bulletin du 5 avril 1811, AF IV 1514; Ortoli, 1er février 1811, CANTU, p. 415; Miollis, 21 février 1811, F7 6532.

(2) Norvins au Bulletin du 5 avril 1811, AF IV 1514; Chiappina à Barsanti, 22 avril 1811 (lettre interceptée), F7 6532.

(3) Lettres relatives à la liquidation des congrues de curés, 1810-1813. Interrogatoire de Tonni, 1812, F7 8887.

se faire des cérémonies en l'honneur de l'Empereur » (1), ils refusent formellement de faire actes de juridiction dans les diocèses que l'Empereur, coiffant la tiare, a annexés aux leurs. Les curés des diocèses annexés — même jureurs — ne les reconnaissent pas pour leurs évêques (2). On tient pour une éclatante victoire que les enfants des diocèses de Terracine, Pérouse, Sonnino, Velletri et Tivoli réunis à celui d'Anagni, aient consenti à recevoir la confirmation des mains de l'évêque d'Anagni (3). Celui-ci ne se fût ni étonné ni froissé d'un refus. Ces faits sont menus, mais bien caractéristiques de l'anarchie où dès lors vit l'Eglise romaine assermentée.

Becchetti lui-même, naguère si soumis, devient arrogant et inquiète son préfet : ce gaillard, promu dans la Légion d'honneur. voudrait recevoir la pourpre des mains de l'Empereur, ambitionne un siège au Sénat : « Il se mêle des affaires de l'administration »; il est intrigant : Rœderer ne le croit pas sincère dans son remuant et bruyant dévouement (4). Cet ambitieux court à Paris dès que la convocation au Concile lui parvient; il y court seul : l'évêque de Ferentino — premier rallié — répond qu'il est fort dévoué à l'Empereur « protecteur du monde et de la religion », mais qu'il a quatre-vingt-quatre ans (5); l'évêque d'Anagni, sur lequel on comptait, s'excuse sur son peu de fortune, sa récolte n'ayant rien donné (6). Les autres sont malades, de ce mal mystérieux qui, à la même heure, cloue au lit, de Terracine à Viterbe, de Pérouse à Rome, patriciens nommés sénateurs, évêques convoqués au Concile, bourgeois appelés à voter, maires conviés à gouverner, toute une population.

Obtenir de nouveaux serments serait téméraire : on s'estime heureux quand les assermentés ne se rétractent pas. Et quand les agents français considèrent *leur* clergé, ils se sentent pris de dégoût. « On n'a encore trouvé pour prêter serment que des ec-

(1) Norvins, 8 octobre 1812, F7 6531.
(2) Norvins, 29 novembre 1812, F7 6531.
(3) Miollis à Bigot, 28 janvier 1813 (copie lettres, papiers Miollis).
(4) Norvins, 1er octobre 1812, F7 6531.
(5) Norvins, 13 mai 1811, F7 6531.
(6) Bulletins des 25 et 26 mai 1811, AF IV 1515.

clésiastiques sans considération et sans talents. La disette a fait recevoir tout ce qui se présentait, même des hommes flétris; encore le clergé à demi-déshonoré que le gouvernement salarie sans en recevoir aucun service et qui se dégrade jusqu'à mendier dans les rues, est bien loin de suffire aux besoins du culte. Il faut nécessairement que l'autorité ferme les yeux et laisse desservir presque toutes les églises par des prêtres non assermentés, les seuls que le peuple respecte et qui conservent une grande influence. Ce sont aujourd'hui des ennemis irréconciliables aussi fourbes, aussi cauteleux qu'opiniâtres et vindicatifs. »

***

De fait, la campagne avait commencé, d'abord sourde, puis exaltée par la persécution. Rien ne la découragera : teintée de mysticisme, elle devient vite une croisade, et des pires, car sans chefs à atteindre, sans cadres à briser, sans porte-drapeau à renverser, elle est conduite avec une prudence qui déconcertera, après ses agents, l'Empereur lui-même et, plus qu'une révolte ouverte, l'exaspérera.

Pie VII connaissait son clergé quand il avait prêché la résistance passive et opiniâtre sous l'apparence d'une soumission prudente.

Ce ne sont point, ces ecclésiastiques romains, de ces prêtres qui, à cette heure, embrasent l'Espagne; on ne devait point les voir, la soutane troussée autour des reins, diriger les bandes, soulever les villages, recevoir au bout de leurs fusils l'agent de Bonaparte. En 1811 et 1812, on fût venu à bout d'une pareille résistance : la division de Miollis, la gendarmerie de Radet, les troupes de Murat, les auxiliaires appelés, on se le rappelle, sur l'Apennin, « cent mille hommes, s'il le faut », eussent, à coups de fusils, de sabres et de canons, mis fin à la rébellion cléricale (1). Devant une opposition qui le mine, il faut que l'Empereur se donne les torts, envoie au bagne à

(1) On connaît d'ailleurs les principes de Napoléon. « A tout pays conquis, écrit-il à Joseph en 1808, il faut une révolte. »

grand tapage des prêtres que cent autres se déclarent prêts à remplacer dans leur souterraine besogne.

La seule manifestation qui permette de frapper les coupables, c'est *le refus de prières*. En 1809, en 1810, des prêtres qui en 179[illegible] semblaient avoir, sans de trop grandes difficultés, appelé sur la République jacobine les bénédictions du ciel, se refusaient déjà à les faire descendre sur le Robespierre à cheval; mais la prudence de la Consulta avait par un procédé fort simple évité à Rome la vue de ce scandale : afin de ne se point exposer à un refus public, on n'avait sollicité qu'officieusement le concours du clergé aux fêtes nationales. Saint-Pierre était resté fermé le 15 août et le 2 décembre, deux ans durant. On ne l'avait ouvert que pour célébrer la naissance de l'enfant promis aux nations, si bien que sur plus de deux cents églises, trois seulement résonnaient du *Te Deum* officiel, Saint-Eustache, le Panthéon à moitié laïque et Saint-Louis devenu, depuis la déportation de ses premiers chapelains en 1809, une annexe de la préfecture (1). En 1811, Miollis, pressé par le cabinet de Paris, parut tout à la fois plus disposé à provoquer les refus et à les punir. Par disgrâce, les occasions se multiplièrent en cette année de bénédictions. Il ne fallut pas seulement rendre des grâces au ciel pour le 15 août et le 2 décembre, naissance et couronnement de l'Empereur : il fallut chanter, et pour la grossesse de l'Impératrice, et pour la naissance du prince, et pour son baptême... Cinq *Te Deum* en une année! Un suffisait à faire expédier cinquante curés ou chanoines au bagne; car lorsqu'un curé a chanté en hésitant le premier *Te Deum*, il reçoit de si vertes admonestations de ses fidèles qu'il se refuse à chanter le second, et l'on sent ainsi sur quel sable mouvant est fondée la fidélité « des prêtres dévoués à Sa Majesté ».

L'exemple part de haut. En dépit des conseils — à la vérité timides — d'Atanasio *pro meliori bona pace* (2), Rome et, dans Rome, les trois basiliques majeures « se conduisent fort

(1) Ortoli, 31 janvier et 12 mars 1811, CANTU, p. 415 et 417.

(2) L'avocat Fabrizio Gaspari à son frère, 14 avril 1811 (interceptée). F7 6533.

mal. » Le *Te Deum* qui doit saluer la naissance du fils de César paraît une sorte de consécration et presque de sacre administré au nouveau *roi de Rome*; mais si l'Empereur l'entend ainsi et par conséquent tient à donner à la fête un éclat inusité, les prêtres romains le comprennent de leur côté et, partant, se refusent avec plus d'énergie qu'à l'ordinaire, en remerciant le ciel, à consacrer l'usurpation. Les trois chapitres de Saint-Pierre, de Sainte-Marie Majeure et du Latran refusent net de chanter : on insiste, on caresse, on menace : on fait appeler individuellement les « rebelles » devant des policiers, des gendarmes; au Latran, six seulement sur vingt-neuf cèdent; à Sainte-Marie, six aussi, mais sur cinquante-sept, et à Saint-Pierre quatorze capitulent, mais soixante persistent dans leurs rébellions. Ce sont donc cent quarante-huit prêtres qu'il va falloir déporter et qui effectivement le seront, tandis que six autres sous les voûtes du Latran, six sous celles de Sainte-Marie, quatorze sous celles de Saint-Pierre — maigre chœur — loueront le Seigneur d'une voix frémissante de crainte et de remords, encadrés de gendarmes, de sbires et de soldats (1).

Mais ce ne sont point des héros exceptionnels que ces cent quarante-huit chanoines romains : des trois basiliques, que la Chrétienté entière révère, aux églises perdues dans l'Apennin romain, sous les voûtes de brique comme sous les voûtes de marbre, des prêtres refusent de chanter et de sonner les cloches, à Tivoli, Frascati, Amelia, Rieti, vingt autres lieux signalés entre cent à la colère impériale. Ils empêchent leurs confrères mieux disposés de chanter, et cela en toutes les circonstances, le 2 décembre, le 25 mars, le 8 juin, le 15 août. Ils ont même renoncé à chanter, à la fin des offices, le *Domine Salvum fac Imperatorem* dominical. A Montefiascone, les professeurs du propre séminaire du cardinal Maury ont fait imprimer, par contre, un recueil de prières séditieuses dont Tournon a ordonné de briser la planche. Le 15 août 1811, nous l'avons vu, certains curés renoncent à célébrer l'Assomption pour ne se point donner

(1) Tournon, au Bulletin du 2 avril 1811, AF IV 1514; Bulletin du 14 mai, AF IV 1515; *Diario* de FORTUNATI, 8 mars 1811, f. 653.

l'apparence de fêter l'Empereur (1). A travers les Etats romains circule un libelle — « infâme » écrivent les agents — qui excite les prêtres à refuser les prières. « Ce n'est pas notre Empereur comme les prières le portent, y lit-on, c'est le sacrilège usurpateur des biens de l'Eglise. Il veut détruire la religion par la religion même et par les prières. Il détient dans les chaînes notre Souverain Pontife » (2). Et, de fait quand, entre les gendarmes les six chanoines du Latran, sous leurs oripeaux violets, bénissent Dieu d'avoir fait naître le Maître qu'ils détestent, n'est-ce point pure mascarade et peut-être indigne profanation? Qui sait si des cœurs de ces pauvres confrères de don Abbondio ne part pas une prière ardente, suppliante, sincère celle-là, qui voue l'usurpateur à l'enfer et rappelle parmi eux le souverain pontife « enchaîné »?

***

La figure de Pie VII grandit étrangement à Rome en ces conjonctures : elle prend un aspect mystique et par conséquent redoutable; le pape devient l'esprit de lumière opposé à l'esprit de ténèbres qui s'incarne dans ce « geôlier ». Ce n'est plus le souverain dépossédé, chassé, auquel des fidèles restent dévoués : c'est un saint, un confesseur, un thaumaturge.

Les bruits les plus étranges circulent : ce n'est point de chaînes métaphoriques qu'on le représente couvert et meurtri, mais de chaînes réelles dont « les sicaires de l'Antechrist » ont chargé ses bras : des Romains jureraient que leur pape est dans une cage de fer. Pie VII est un saint : il a des extases, dit-on, et dans ses extases, il s'élève dans les airs; qu'on en croie les vignettes qui courent les Etats Romains : Pie VII soulevé de terre surnaturellement (3). De loin, le saint pontife fait des

(1) Norvins au Bulletin du 5 avril 1811, AF IV 1514; Bulletin du 30 avril 1811, AF IV 1510; Miollis au Bulletin du 22 juin 1811, AF IV 1516; Miollis, 13 septembre 1811, AF IV 1517; Bulletin du 13 février 1811, AF IV 1513; Raffin, 17 août 1811, F7 6531.

(2) Raffin, 17 août 1811, F7 6531.

(3) Raffin, 17 août 1811, F7 6531.

miracles; qu'on aille le demander à Ambrogio Cornacci, de Rome: il affirmera de la meilleure foi du monde que sa pauvre femme Lucia se mourant, sa sœur a eu l'inspiration de faire toucher à la bouche de la malade deux fils d'une pièce de la chemise de Pie VII et que la *poveretta* a été subitement guérie : qu'on aille le demander au médecin, au prêtre qui assistait Lucia, aux assistants, et, un mois après, à tous les opposants de Rome et des environs : le médecin raconte le miracle au café, le prêtre dans les réunions religieuses, les assistants dans les faubourgs; les uns y croient, les autres l'exploitent; le prestige de l'Empereur en reste diminué. Si puissant qu'il soit, que pourra-t-il contre un pontife qui, à cent lieues de Rome, y ressuscite les morts? (1).

A ces mystiques histoires s'en mêlent de sanglantes : on dit le cardinal Di Pietro guillotiné à Paris; les populations soulevées contre l'Empereur en France, au nom de Pie VII, vont massacrer les mécréants. Pie VII prêchera la croisade; s'il ne la prêche pas, si surtout il faiblissait, une association s'est formée « franc-maçonnerie dont les signes ne sont entendus que par les seuls partisans », dans le but de faire élire un autre pape en Sicile (2).

D'ailleurs on tient le pape pour inébranlable, protecteur mystique de la Cité. Il y a dans la rue Quattro Fontane une prophétesse, sœur Flaminia de l'Incarnation, qui remonte sur son trépied, prédit la chute de l'usurpateur : on propage ses oracles, on en provoque d'autres, on l'entoure. Son couvent — un des rares qu'on ait conservés — des *Sagramentine di Santa Anna* devient « le point de réunion de nobles fanatiques » : des prêtres dirigent la prophétesse. Il faut fermer le couvent, envoyer la sœur Flaminia vaticiner en Toscane, ses aumôniers méditer en un bagne. « De par l'Empereur, défense à Dieu de faire miracle en ce lieu » (3).

Dans le peuple, les prêtres entretiennent aussi une atmos-

(1) *Diario* de Fortunati, 8 juillet 1811 (Bibliothèque vaticane), f. 655.
(2) Norvins, 13 février 1811, F7 6531; Hédouville, 1812, AF iv 1715.
(3) Note du ministère, 4 juillet 1811, F7 6529; Norvins, 26 mai 1811, F7 8892; Décisions au Bulletin du 21 juillet 1811, AF iv 1516.

phère mystique qui se double d'une crainte mystérieuse. Les plus grands malheurs vont atteindre les usurpateurs et Rome même. N'a-t-on pas vu la princesse Marianne Borghèse frappée d'apoplexie dans un salon où elle venait de plaisanter l'excommunication pontificale (1)? N'a-t on pas vu enlevé par un mal mystérieux, terrible et foudroyant, ce misérable Salicetti qui, plus que personne, avait contribué à la spoliation? Colère de Dieu. Un épouvantable orage se déchaîne-t-il sur les côtes ravageant tout de Gaëte à Civita Vecchia? Colère de Dieu; on expose le Saint Sacrement, on se précipite dans les églises si vides les jours de *Te Deum*, on chante le *Miserere*. Dans le ciel on aperçoit un globe de feu énorme : on tient pour assuré que la terre va trembler; de fait elle tremble; elle tremble en temps opportun, car, en dépit des avertissements des prêtres, le peuple a fait mine, en 1811, de célébrer le carnaval; au milieu des premiers divertissements la terre frémit : dans la nuit du 17 au 18 février 1811, d'Albano à Ostie, un long craquement se fait entendre : colère de Dieu. Que sera-ce un an après quand, dans la nuit du 21 au 22 mars 1812, un nouveau tremblement de terre fendra en deux la voûte du Quirinal restauré?

> L'impie Achab détruit, et de son sang trempé
> Le champ que, par le meurtre, il avait usurpé.

Le pis est que la police impie refuse d'autoriser les prières en l'honneur de Saint-Enridio, qui seul protège — le fait est patent — contre les tremblements de terre (2).

Le peuple énervé, surexcité, voit partout des prodiges. Dès le 10 mai 1811, une Vierge a fermé et rouvert les yeux à Civita Vecchia, dans la chapelle du Saint Sauveur; on interne la Vierge coupable dans une église plus officielle, la cathédrale. Mais à Rome le miracle est courant : Olivetti, a, dès la fin de 1810, dû enlever des Madones coupables de ce délit; le 22 mars

(1) Silvagni, t. II, p. 612-615.

(2) Correspondance de Rome à la *Gazette d'Arau*, de janvier, du 15 avril, des 12 février et 2 mai, Extraits dans le Bulletin du 7 mai 1812, AF IV 1520 et 1521; *Diario* de Fortunati, 21 mars 1812, f. 657; Norvins, 18 février 1811, F7 8891; Raffin à Savary, 18 février 1811, F7 6531.

1812, ce sera un Christ qui, en plein Borgo, à son tour, roulera les yeux; une foule s'émeut, s'ameute, crie au miracle : la police disperse le rassemblement et ferme la chapelle. En avril 1812, on confisque également, à Velletri, un Christ qui, entre les mains d'un moine fanatique, exorcise des possédés. On vit en plein miracles et il ne suffit point de déporter des prêtres, il faut maintenant tenir tête à des Madones rebelles, à des Christs séditieux (1).

Le peuple qui, à Rome, n'est point fanatique, se fanatise. Le 6 juin 1811, on trouve le Crucifix qui étend ses bras au centre du Colisée, mutilé, les bras cassés, la tête disparue. L'émeute gronde : ce sont les Français, on n'en peut douter (2). D'autres incidents dont les Français sont moins innocents surexcitent ce fanatisme : on a vu vendre des cloches qui jadis ont appelé les foules à la prière : Janet les a livrées aux revendeurs juifs qui, sans vergogne, les brocantent, et de même des ornements, des chandeliers de l'autel : ces signes palpables de la spoliation religieuse émeuvent, scandalisent (3). Le peuple, qui, jadis, se montrait plus sceptique, devient d'une susceptibilité nerveuse : des visions le hantent et il attache aux prophéties une créance inusitée.

*
* *

Plus que les miracles, les nouvelles fâcheuses ébranlent le crédit des Français et c'est la grande campagne menée contre l'Empire que celle des faux bruits. Dans ce peuple de bavards où la *chiacchiera*, nous l'avons vu, colporte des cafés aux places publiques les moindres racontars, c'est une campagne qui trouve de faciles et innombrables alliés. A parcourir les bulletins et

(1) Le commissaire général de Civita Vecchia, mai 1811, F7 8887; Norvins, 23 mars; 22 avril 1812, F7 8897; Norvins, 5 août 1811, F7 8893; Olivetti, 20 juillet 1810, F7 8888; Note au Bulletin du 8 avril 1812, AF IV 1521; Alberti, 24 juillet 1810, CANTU, p. 410.

(2) Ortoli, 10 juin 1811, CANTU, p. 419; *Diario* de FORTUNATI, 6 juin 1811, f. 654.

(3) Janet, 11 décembre 1811 (papiers Janet, Archives affaires étrangères); Raffin, 2 février 1811, F7 6531; *Diario* de FORTUNATI, 5 juin 1811, f. 665.

rapports de police, on est étonné et presque égayé de voir, à Rome, un général de division, un général de gendarmerie, un directeur général de police, deux préfets s'user à combattre, avec un énervement croissant, les fausses nouvelles — et parfois les vraies. Cela donne à penser que les prêtres ont touché juste quand ils se sont faits, contre ce gouvernement dont, avant tout, l'instabilité doit être tenue pour certaine, les inspirateurs et premiers propagateurs des mauvais bruits (1).

« Les vœux et l'espoir des prêtres restant les vœux et l'espoir de la majorité du peuple », toute nouvelle répandue par les prêtres trouve créance (2). Or, les prêtres ne font point qu'inventer : leurs fables sans fondements s'éventeraient vite. Ils sont, de l'aveu de Norvins stupéfait, instruits avec une rapidité incroyable des nouvelles défavorables, qu'elles viennent de Vienne, de Londres ou de Paris. Dans les cent bruits propagés, il en est assurément de forgés à Rome, tous sont avec soin dramatisés, exagérés; mais on retrouve dans la plupart une parcelle de vérité : le moindre refroidissement entre la France et son alliée la Russie, qu'on pourrait ne croire connu que des cabinets, le moindre échec des Français au delà des Pyrénées, la plus inoffensive tentative faite par les Anglais sur les côtes de l'Empire — demain les terribles événements de Russie — trouvent à Rome un écho surprenant, et les complots contre l'Empire, et les oppositions faites à l'Empereur, et les propos des mécontents de Paris, et les aigreurs des frères de l'Empereur, et — ce qui touche le plus Rome — les progrès de l'opposition en Italie, qu'on dit minée, avant tout la résistance de Murat à son beau-frère (3). Dès lors, rien n'est moins douteux, pour les Romains les moins avertis, que la chute prochaine, assurée, de l'Empereur et de son régime d'antechrist.

(1) Dans les correspondances de Miollis, Norvins, Tournon, Raffin, *passim* ; il faudrait citer cinquante lettres : tous les échecs vrais ou présumés sont annoncés ou prédits; il y a vraiment de curieuses coïncidences qui feraient croire à ce que dit Norvins de la prodigieuse rapidité avec laquelle les prêtres étaient informés.

(2) Raffin, 23 juin 1811, F7 653.

(3) Bulletin de police de 1811, 1812, 1813, *passim*.

« La population, souffrant beaucoup et abusée par de semblables fables, attend l'effet des prédictions » (1). Une constante anxiété pèse sur Rome, une persévérante espérance règne parmi les ennemis de la France. Dans ce pays, les faux bruits font plus de tort au gouvernement français qu'une émeute : les prêtres ont deviné où il fallait frapper. « Chaque fois que se répandent ces bruits, on constate une diminution dans les adhésions (2) »; qui pis est, on reçoit des démissions; la vente des biens nationaux se ralentit soudain. L'Eglise opprimée mène ici la seule guerre où Napoléon ne puisse avoir le dessus, la guerre des *racontars*.

Racontars tendancieux, déconcertants, alarmants à l'excès — parfois justifiés et confirmés, — qui intimident les ralliements et exaltent l'opposition, miracles et prophéties qui émeuvent, énervent, surexcitent le peuple, libelles répandus en un style violent et apocalyptique, refus de prières pour l'Empereur, refus de sacrements aux agents romains du gouvernement entretiennent une fièvre maligne dont le clergé, en état de légitime défense, sème à pleines mains, de Terracine à Pérouse, les germes pernicieux.

***

La pire conséquence d'une défiance si savamment, si continument nourrie, d'une si active et si féconde hostilité, c'est que le serment de fidélité au gouvernement apparaît tous les jours comme un acte plus grave et plus scabreux qui, tout à la fois, engage la conscience et compromet l'avenir. Or, plus les prêtres travaillent le pays, plus il semble nécessaire d'étendre aux catégories qui, vraiment, pourraient en être affranchies, la loi du serment : à Paris, à Rome, on entretenait l'idée — assurément ingénue — que lorsque, sous divers prétextes, on aurait fait prêter le serment, non seulement aux agents romains de dix administrations, non seulement aux électeurs des collèges convoqués,

(1) Raffin, 2 février 1811, F7 6531; Note au Bulletin du 15 février 1811, AF IV 1513.
(2) Un commissaire de police à Norvins, 20 mai 1811, F7 6531.

non seulement aux avocats, avoués et notaires, mais aux artistes attachés à la Maison, aux chantres de la Chapelle, aux employés du Mont-de-Piété et de la Loterie, aux commerçants patentés et aux balayeurs des rues, on pourrait tenir pour certaine la fidélité ainsi affirmée d'un peuple, des plus grands aux plus petits, assermenté.

Les avocats refusaient de revenir sur leur première décision. A la fin de 1810, quarante, on se le rappelle, sur douze cents, s'étaient soumis au serment. C'était un des plus grands soucis du gouvernement que la situation de ces hommes de lois rebelles et l'Empereur lui-même en paraissait hanté. Le 18 février 1811, il entendait leur « faire grâce » à condition qu'ils la demandassent « par une adresse à cause de la circonstance de la naissance du roi de Rome ». Ayant prêté serment, ils se verraient restituer le droit de plaider : l'affaire devait s'enlever « avec dextérité » (1).

Norvins s'y appliqua : le président du tribunal, Petrarca, lui-même ancien *Curiale*, manda l'un après l'autre ceux de ses anciens confrères qu'on jugeait les plus disposés à se laisser ébranler. Ils le prirent de haut, voulurent dicter des conditions et des réserves, « traiter individuellement avec l'Empereur de puissance à puissance ». Invités à prêter serment nommément, en juin et en novembre 1811, quarante-sept, puis cent vingt-sept d'entre eux ne parurent point ébranlés par les menaces dont était accompagné cet appel individuel. Au commencement de 1811 Norvins et Petrarca avaient obtenu quarante-cinq serments : « la signature de ces quarante-cinq (rappelons qu'ils étaient mille deux cents) peut facilement passer pour la soumission du corps entier », écrit Norvins qui essaye de consoler (2). L'Empereur entendait être non consolé, mais satisfait. Dès juillet, on arrêtait, sur son ordre, cinquante *curiali* « coupables » et on séquestrait leurs biens. L'émotion fut extrême : on en peut juger par ce que l'on sait du rôle que jouaient à Rome ces hommes d'affaires.

(1) Napoléon à Savary, 18 février 1811, Lecestre, n° 768; Dossiers des Curiali, juin 1811-mai 1813, F7 8893.

(2) Norvins, 19 mai 1811, F7 6531, et décrets relatifs aux Curiali, F7 8893.

Mais il restait plus de mille « coupables »! Allait-il déporter, ce gouvernement issu de 1789, mille avocats qui ne l'entendaient point honorer de leur serment? On ne fit que quelques exemples : le 24 novembre 1811, l'ordre fut donné à Savary de déclarer « hors de la protection civile » une poignée de récalcitrants particulièrement en vue et de les expédier au bagne de Corse « sans éclat et rapidement » (1).

Avec les employés du Mont-de-Piété, on fit moins de cérémonies. Sur cinquante-quatre, vingt-trois refusèrent le serment : ils furent en un jour destitués, arrêtés, incarcérés au Château, expédiés à Civita Vecchia — dans l'expectative d'un voyage en Corse (2).

Comment toutes ces petites gens n'hésiteraient-ils pas quand les employés de la Maison, et à leur tête Canova, tergiversent; il faut deux ans d'instances et de négociations à Daru pour décider au serment le grand sculpteur, « qui croyait, par l'effet des scrupules qu'on lui inspirait, qu'il ne lui était pas possible de jurer ce que cependant sa conduite attestait. » Canova refusant de jurer, tous les employés des musées, de l'école des Beaux-Arts, de la Maison impériale se dérobaient; il ne se décidera qu'au début de 1813. Camuccini ne voulut jurer qu'avec des réserves, et un troisième artiste, le jardinier en chef des jardins impériaux, Cenarelli, fit craindre fort longtemps un suprême refus. C'est avec un soupir de soulagement que Daru fait part, en février 1813, que sculpteur, peintres, jardiniers, bibliothécaires et gardiens de musées ont enfin! juré (3).

Une ombre obscurcissait cette joie : les musiciens s'étaient révoltés. L'exemple néfaste donné par Zingarelli avait produit son effet; en mai 1811, sur quarante-cinq chanteurs incorporés sous la condition du serment dans la chapelle impériale, trente refusèrent, refus méritoire, car, tout chantres qu'ils fussent de la Sixtine, ils avaient, d'après le rapport officiel, une nom-

(1) Napoléon à Savary, 24 novembre 1811, Lecestre, n° 903; Norvins au Bulletin du 23 juillet 1811, AF IV 1516, et du 8 août 1811, AF IV 1517.

(2) Bulletin du 10 novembre 1811, AF IV 1518; et *Diario* de Fortunati, 23 novembre 1811, f. 657.

(3) M. Daru à Champagny, 18 février 1813, O2 1074.

breuse famille et « la plupart dans la misère ». La colère de Paris avait éclaté sur Zingarelli. « *Faire mettre cet imbécile fanatique dans un cachot au pain et à l'eau*, écrit Savary; *ce ne sont pas des êtres de raison; il faut les traiter comme des animaux.* » Au pain et à l'eau, le musicien que Rome entière entourait d'une vénération et d'une adoration que connaissent dans la seule Italie les musiciens populaires! Qu'importe au duc de Rovigo! « L'Empire n'a pas besoin de musiciens! » répondrait ce gendarme promu ministre. Zingarelli — à qui l'Empereur saura personnellement, quelques mois plus tard, offrir à Paris une éclatante réparation — va apprendre au château Saint-Ange ce que vaut le bâton d'un chef d'orchestre contre celui d'un agent de la police impériale. La Sixtine insermentée ne chante plus que pouille à l'Empire (1).

Ces exemples pris entre cent — car on soumet au serment sans beaucoup de succès, les libraires, les imprimeurs, les plus humbles employés de la ville — montrent quelles difficultés rencontrait une politique qui, allant au-devant des affronts, condamnait le gouvernement à sévir toujours, à sévir partout et — s'il était logique — à envoyer au bagne ou à réduire à la misère tous ceux qui refusaient de lui promettre, non point la soumission, mais la fidélité sur la foi du serment. Dès 1812, il y a dans les prisons et déjà dans les bagnes, à côté de chanoines, curés, moines, vicaires et aumôniers, des docteurs récalcitrants, des avocats, des employés du Mont-de-Piété, des bibliothécaires du Vatican, des professeurs et des musiciens (2). Nous verrons de quelles rigueurs nouvelles, de Paris, on les va menacer au printemps de 1812; et cependant, chaque jour, de nouveaux refus répondent à de nouvelles sollicitations. Plus on exige de serments, plus on découvre, sous ce qu'on tenait pour indifférence narquoise ou timide opposition, l'opiniâtre et invincible résistance de consciences en révolte et d'âmes indomptables.

(1) Zingarelli au maître de chapelle, F7 6536; Note de Rome du 16 mai 1811 au Bulletin du 26, AF IV 1515; Raffin, 16 mai 1811, F7 6531; *Diario* de FORTUNATI, 8 juin 1811, f. 654.

(2) Clarke à Miollis, 17 juillet 1812, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1812; Miollis à Clarke, 7 octobre 1812, *item*.

Les prêtres inspirent, nourrissent, exaltent cette résistance. Elle est leur vengeance et leur revanche. Derrière ces misérables employés qui lui tiennent tête, Napoléon perçoit 2,000 prêtres rangés en bataille contre lesquels l'armée d'Austerlitz et d'Iéna ne pourrait rien; car ils sont une force morale, l'âme du pays romain.

CHAPITRE III

LE BRIGANDAGE MONTE

Difficultés croissantes de la conscription; exaspération des mères. Les levées de 1812 et 1813; soulèvement de conscrits en Ombrie. — Giovannino sur la Bérésina. Neige de Russie et soleil de Rome. « Les brigands sont maîtres de la montagne. » Qu'est-ce que la montagne? Nouvelles recrues au brigandage; les sbires déserteurs; les soldats de Murat. — Situation effrayante. Le bandit qui pullule se fait cruel. Les bandes. Les attaques de grand chemin et les invasions à domicile; les femmes violées. Vengeance des bandits. — Les fonctionnaires français spécialement attaqués. Les agents de Janet renoncent à percevoir. Les bandits mènent grand train; leur audace; complicité des habitants. — On essaye des « moyens de police ». — Les sbires pactisent avec l'ennemi. Norvins songe à empoisonner les chefs après avoir voulu les faire évangéliser. *La Ristretta.* Les colonnes mobiles; Borgia et ses ruses; les cruautés du général Heyligers. — On n'arrête guère que des complices; un trop jeune bandit. Les commissions militaires; le procès de Spadolini; un type curieux de bandit romain. Les exécutions; le peuple salue des martyrs en ces misérables. — Premiers frémissements; la conspiration de Rieti, l'émeute de Marino. — Autorité quand même de Miollis et de son gouvernement. — L'armée va fondre; la 11e division se dégarnit. Les Anglais tentent de nouvelles descentes. — Rome peut être prise entre trois feux. — Situation critique.

Sacrifier les scrupules de sa conscience aux profits d'une place petite ou grande paraît impossible aux trois quarts des Romains. Les sacrifier pour aller servir dans les armées du Grand Empereur — fût-ce pour « égaler et surpasser César » — à la veille d'un conflit gigantesque, que, dès 1811, les prêtres annoncent à Rome, avec la Russie, paraît plus impossible encore à leurs fils.

Bagatelles que les difficultés rencontrées lors de la première

conscription par l'entreprenant Camille de Tournon (1). Voici qu'en surgissent de bien autres! Les bandes de brigands sont maintenant constituées, nous l'allons voir : c'est une fort petite affaire pour le conscrit de les rejoindre au milieu d'une universelle complicité. « Ma tournée, écrira mélancoliquement le préfet, ne servait guère qu'à accroître les bandes de brigands (2). » Les curés n'étaient que défiants en 1810; ils sont hostiles en 1811, en 1812 : non seulement — ce qui est leur droit — ils se refusent à lire en chaire l'avis du maire relatif à la conscription (3), mais ils préfèrent brûler les registres de baptêmes que de livrer leurs fils spirituels au Minotaure. Les maires montrent une singulière mauvaise volonté (4). Il y a tant de réfractaires avant la tournée du préfet que celui-ci est contraint, pour « épuiser la conscription », de prendre les malingres qui ne sont restés qu'avec l'espérance de se faire réformer (5). Mais il les faut réformer plus tard. Sur soixante Romains de la levée de 1811 versés au 17e de ligne, le chirurgien en réformera vingt-sept pour maladies graves (6).

Le préfet est partout accueilli par des regards sombres, encore que mille indices montrent au *Journal du Capitole* « une jeunesse digne de servir sous les drapeaux de l'auguste Empereur et d'atteindre un jour la gloire de ses ancêtres ». Ce sont les clichés de 1810 qui servent (7). Mais cette fois les lettres que Tournon envoie aux siens ne viennent point corroborer ces affirmations optimistes : « il fait pleurer quelques mamans et quelques belles » et comme il a l'âme sensible, il essaye en vain de montrer de l'insouciance. Le 9 juin 1811, il a eu à Rome un pitoyable spectacle. Les conscrits traités en captifs sont enfermés au château autour duquel, plus bruyamment

(1) Cf. plus haut, p. 300-309.
(2) Mémoires inédits de Tournon; Tournon à Anglès, 22 janvier 1812, F7 8894.
(3) Ortoli, 12 mars 1811, Cantu, p. 417.
(4) Mémoires inédits de Tournon.
(5) Note au Bulletin du 23 janvier 1812, AF IV 1519.
(6) Note au Bulletin du 12 février 1812, AF IV 1520.
(7) *Journal du Capitole*, avril 1811, 11 mai 1811, n° 56; 14 octobre 1811, n° 125.

qu'en 1810 — comme si elles avaient le pressentiment que leurs fils partent pour la Bérésina — les mères se lamentent et s'exaspèrent. Lorsque les jeunes gens sortent, les cris deviennent déchirants (1). Mais instruit par les mésaventures de 1810, on a triplé l'escorte, si bien que, sur 536 conscrits du Trasimène, 80 seulement parviennent à s'échapper (2). Ah! la longue et triste plainte qui court le long du pays romain : les *ragazzi* partis pour la guerre! Ce ne sont point « quelques mamans » qui pleurent, mais toutes; car celles dont les enfants vont partir en 1812, en 1813, en 1814 si le régime dure encore, s'alarment, et d'avance pleurent. Dans leurs cauchemars la redoutable figure de l'« empereur Bonaparte » se dresse qui dévore leurs enfants (3).

Même situation en 1812. Elle doit même être pire, car le *Journal* lui-même loue surtout « le zèle infatigable des sous-préfets (4). » On se lasse de gémir : voici qu'en 1812, on commence à se soulever. Dans le Trasimène, où Rœderer ne sait point mettre de gant de velours à sa main de fer, les cantons de Città di Castello et de Monte Santa Maria s'insurgent contre la levée. Un premier mouvement nécessite l'envoi de 150 soldats qui arrêtent les rebelles et de 50 garnisaires qui occupent les foyers que les fils — conscrits réfractaires — ont abandonnés. Puis un nouveau sursaut de résistance court dans ce coin d'Ombrie; dans deux villages, Peretto et Paterna, le tocsin sonne; les conscrits refusent de marcher, essayent de soulever les villages voisins; le 22e de ligne est en partie envoyé dans le haut Tibre avec la gendarmerie. A la fin de mai, l'ordre règne à Città di Castello; dans ce décor charmant et fait pour la joie, garnisaires, gendarmes, soldats campés sur les places, gardant le peloton tremblant des conscrits cernés, font connaître que l'ère de gloire est rouverte aux descendants des

(1) Correspondance de Rome au *Morgenblatt*, extrait au Bulletin du 10 juillet 1811, AF IV 1516.

(2) Bulletin du 20 novembre 1811, AF IV 1518.

(3) Lettres de la comtesse Pecci, dans Boyer d'Agen, *La jeunesse de Léon XIII*, après les papiers des Pecci.

(4) *Journal de Rome*, 22 février 1812, n° 23.

« vaillants Etrusques (1). » Et toujours à l'éternelle plainte des mères affolées répondent les lamentations des conscrits « *Non vogliamo andare alla guerra!* ». En 1812, la guerre est là; elle se prépare; les caissons, les canons roulent vers la Pologne; les troupes s'y acheminent. Dans un suprême mouvement de désespoir énergique cinquante conscrits parviennent à forcer les cadres de leur escorte et à s'enfuir à Monterosi (2). Et on parle de rappeler les garnisons de Rome, de Civita Vecchia, de Pérouse vers le Nord.

Trois classes de Romains sont sous les drapeaux du nouveau César. Ils vont montrer « dans les plaines de Russie » qu'ils se sentent « dignes de suivre les traces de leurs frères d'armes ». Ainsi s'exprime, en novembre 1812, l'infatigable journaliste. Les plaines de Russie! Novembre 1812! En ce moment l'armée en déroute atteint les bords glacés de la Bérésina!

*
* *

Le petit conscrit romain, devenu malgré lui un héros, chemine à cette heure lentement, dans cette neige que les Romains voient toujours avec tant d'horreur, sous le ciel bas, gris, glacé, au milieu des tourbillons de givre qui fouettent le visage et coupent les mains, menacé par les Cosaques, misérable dans les loques de « ce glorieux uniforme » dont Tournon les entretenait, enveloppé dans l'implacable tourmente où sombre une armée, un Empire, un monde; Peppino ou Giovannino songe à Rome, à Pérouse, à Anzio, à Città di Castello, à Viterbe, à la belle ville aux monuments familiers ou au petit village pittoresque de la montagne; à cette époque de novembre le ciel y est encore si doux, les fleurs n'ont pas toutes disparu dans

(1) Norvins, 18 avril 1812, au Bulletin du 1er mai, AF IV 1521; Miollis, 30 avril, au Bulletin du 9 mai 1812, *item*; Miollis, 6 mai, au Bulletin du 15 mai 1812, *item*.

(2) Tournon, 3 juin, au Bulletin du 17 juin 1812, AF IV 1523; Norvins, 9 juin 1812, au Bulletin du 20, AF IV 1523.

la campagne, le Tibre roule à travers la douce Ombrie et la Campagne romaine, ses flots entre des rives aux feuillages verts et le soleil parfois dore de ses rayons le pays natal. Peppino trouve la neige plus mordante, le ciel plus bas, la terre plus glacée; ce fils du soleil est dans un enfer de glaces.

Cependant ses amis, plus avisés, courent, sous le tardif soleil d'automne, la montagne romaine; ils se sont faits bandits ne voulant pas être soldats. Et bien plus que sous les drapeaux du nouveau César, ils sentent la joie de dominer. Car le grand Napoléon règne peut-être sur la plaine, mais ce sont deux cents petits Fra Diavolo qui possèdent la montagne après 1811.

« Il faut le dire, avoue Norvins, *les brigands sont maîtres des montagnes*... (1) » Les montagnes — rappelons-le — ce sont, de Subiaco à Tivoli, de Frosinone à La Tolfa, les trois quarts du pays, Apennins, monts Albains et Sabins, monts Lepini, monts Cimino, des cantons entiers qui ne sont séparés des villes où tremblent les sous-préfets que par quelques heures de marche, et qui communiquent, par la plaine déserte, avec la mer, domaine de l'Anglais.

Les bandes sont maintenant constituées : trois levées les ont grossies de quatre ou cinq cents conscrits réfractaires; les poursuites exercées par le procureur général Le Gonidec contre les virtuoses du stylet les grossissent encore, et encore la désertion des sbires du pape, à qui Norvins offre — trop tard et trop chichement — du service : « J'étais banquier, dit un des héros d'Offenbach, et si je me suis fait brigand c'est qu'il y avait moins de travail et plus de profit. » Ainsi pensent les sbires du pape : comme policiers, ils ne toucheraient que 8 *paoli* (0 l. 12) par semaine et ils savent que les chefs de bande donnent au moins 12 *paoli*, sans parler des revenant-bons. Comment hésiteraient-ils? Ils déclarent que des scrupules religieux les empêchent de servir Bonaparte; ce sont presque des confesseurs de la foi : les prêtres les louent. Ils se font bandits et sont ainsi en règle avec leur conscience et leurs intérêts (2).

(1) Norvins, 10 mai 1811, F7 6531.
(2) Norvins, 21 mai 1811, F7 6531; Note au Bulletin du 23 juin 1811.

Et l'arrivage des bandits Siciliens continue à se faire activement par le littoral pontin : on en enlève trente, le 19 juin 1811, au moment où ils débarquent (1). C'est l'élément international des bandes qui renforcent les déserteurs du régiment étranger cantonné à Rome, ceux de l'armée Napolitaine qui, au début de 1812, passe par Rome et repassera deux fois en 1813; parfois le cabinet de Naples prévient l'administration romaine : on va faire passer par Rome un régiment « spécialement composé, écrit à Miollis l'aimable duc de Campo Chiaro, d'anciens forçats, contumax, bandits qui assurément vont s'efforcer de rejoindre les brigands. » De fait le tiers parvient à gagner le maquis, nouvelles recrues, et d'une grâce particulière (2). La bande des « Calabrais » qui, trois ans, règne par la terreur, est ainsi formée par la collaboration imprévue de Ferdinand de Sicile et de Joachim-Napoléon de Naples.

Je passe les cent autres sources où maintenant s'alimente le brigandage : des galériens s'évadent sans cesse, quarante de Corneto en avril 1812. Les contrebandiers qui, partout dans l'Empire, sont légion depuis que le blocus continental fait mieux apprécier leurs services, les gens que le nouveau fisc persécute, tous les irréguliers, réfractaires, déserteurs, criminels, rebelles, se joignent à des aventuriers que rien ne pousse eux-mêmes à la montagne que le goût héréditaire pour la vie du bandit qui brave la loi sous le ciel clément.

***

Dès les premiers mois de 1811, la situation était effrayante : l'administration s'avouait débordée. Les maires ne dénonçaient plus les bandits, les uns par une réelle bienveillance pour ces sympathiques concitoyens, les autres par une peur affreuse de leurs représailles. On se cite le cas du gros propriétaire

AF IV 1516; Correspondance de Rome au *Morgenblatt* du 14 septembre 1811, extrait au Bulletin du 18, AF IV 1517; Mémoires inédits de Tournon; TOURNON, *Etudes*, t II, p. 109.

(1) Miollis, 24 juin 1812, F7 6532.

(2) Norvins, 2 mai 1812, F7 653, Bulletin du 3 février 1813, AF IV 1525.

Pilotı qui, pour avoir dénoncé des bandits, a été saisi, attaché à un arbre et proprement abattu à coups de fusils ainsi que son valet. Le bandit tue pour tuer, pour terrifier. Les cavernes du pays volsque voient d'étranges scènes d'initiation : « As-tu déjà tué? dit-on à la recrue. — Oui, tel et tel. — Viens! » Et sur une réponse négative : « Eh bien! tue. » Le nouveau venu « prend son fusil, vise un paysan qui passe chargé de fagots, le tue et est installé au milieu des acclamations ». Le chef de bande jouit sur « ces démons » d'une autorité absolue (1); « il brûle la cervelle au moindre mécontentement ». Les hommes « fort bien armés » se rient des têtes mises à prix publiées à Rome, les femmes les aident à s'en jouer; on en arrête comme complices sans mettre fin à une connivence qui est la meilleure sauvegarde des bandits.

En août 1811, il y a cinq bandes dans la seule région du Sud, certaines comptent plus de cinquante hommes; les bergers les nourrissent et les renseignent; il y a des villages de bandits dont le maire et le curé sont des affiliés. Le voisinage de ces bandes rend tout un pays ingouvernable. Le moindre signe de mécontentement donné par un sous-préfet est accueilli par des ricanements et des menaces. « Si on veut nous punir, disent les habitants, voilà la montagne, nous savons où aller et avec qui (2) », ce qui laisse les fonctionnaires « dans un état de crainte difficile à exprimer (3) ». La terreur est d'ailleurs générale; si, d'après la comtesse d'Albany — et le fait est patent — c'est aux Français qu'ils en veulent particulièrement (4), aucun voyageur n'ose s'aventurer sur les grandes routes que sous escorte sérieuse; le duc de Campo Chiaro s'attarde à Rome, n'osant partir pour Naples, et la grande-duchesse Constantin ne quitte la ville en avril 1811 qu'avec un fort détachement de chasseurs (5). Un jeune voyageur qui s'achemine vers Naples, Alphonse de Lamartine, jouit du spectacle

(1) Note d'Anglès sur le brigandage, 22 mai 1811, F7 6531.
(2) Norvins au Bulletin du 16 juillet, AF IV 1516.
(3) Norvins, 11 juin 1811, F7 6531; Ortoli, 22 juin 1811, Cantu, p. 420.
(4) Comtesse d'Albany, novembre 1811. Notes citées.
(5) Bulletin du 22 novembre 1811, AF IV 1518; 4 avril 1811, AF IV 1514.

d'une voiture de poste flambant sur la grande route, tandis que deux cadavres rougissent la poussière de leur sang (1). Qu'on ne croie point à une imagination ou même à une exagération de poète : les mille dossiers du brigandage romain sont un commentaire fort éloquent et une justification sans réplique des propos du poète; M. de Norvins, qui n'est cependant qu'un médiocre poète, met au tableau des touches plus vives que Lamartine lui-même.

A quoi bon énumérer ces attaques; le fait se répète sans cesse : du 4 au 18 février 1811, neuf attaques; le 8 mars, cinq voyageurs dépouillés, puis égorgés; le 21, la malle de Naples attaquée près la Cisterna, un chasseur tué, le courrier et deux voyageurs dévalisés; le 30 juin, le même courrier dévalisé près de Terracine; le 27 septembre, le courrier de Rome à Florence assauté à trois milles des murs romains, et, durant toute l'année 1812, le 16 janvier, le 4 avril, le 11 mai, le 26 novembre, etc.; nous connaissons les faits quand le voyageur est notable, la route nationale ou le forfait sanglant; on tremble entre Florence et Rome, entre Rome et Naples, mais on est assuré de son mauvais destin entre Rome et Frascati (2).

Les propriétaires sont attaqués chez eux; le prétexte est commode; les plus riches sont tenus pour des « amis des Français », et le prétexte est souvent faux, puisque le maire de Carpineto, qui ne les aime guère et les sert mal, est pillé; quelques-uns, pris, doivent payer d'énormes rançons : l'adjoint de Rocca Massima, le 1er avril 1811, 50 piastres; deux notables d'Alatri, le 13 avril, 130 piastres; le maire de Sonnino, 1,070 écus; le 8 mai, le comte de Armis, 500 piastres; le 2 juin, le 3 septembre deux propriétaires de Ceccario, 1,070 écus; le même jour Gal-

(1) Lamartine, *Mémoires*, p. 175.

(2) Dossier des attaques de courriers dans le département de Rome 1811-1813, F7 8895; Notes aux Bulletins des 11 mars, AF IV 1514, 8 mai (1515), 10, 17 mai (1515), 20 juillet (1516), 8 octobre (1518), 26 février 1812 (1520), 4 avril 1812 (1521), 26 novembre 1812 (1523), 3 mars 1813 (1526), etc.; Correspondance de Rome du 12 novembre 1811 au *Morgenblatt*, extrait au Bulletin du 21 décembre 1811, AF IV 1519; Correspondance du 5 avril 1812 à la *Gazette d'Arau* du 2 mai, extrait au Bulletin du 7 mars 1812, AF IV 1521.

luzi de Veroli, 6,430 francs; le 20 septembre, deux marchands de Possedi, 5,000 livres; le 2 octobre, le maire de Gavignano, 400 piastres; le 5 novembre, Graziosi, riche propriétaire de Velletri, 8,000 piastres. Et qu'on ne s'avise point de refuser rançon : le 25 juin, un propriétaire de Santo Stephano, près Frosinone, est massacré pour avoir voulu se dérober à ces formidables taxes. D'ailleurs les bandits se paient eux-mêmes; à Arnara, près Frosinone, ils pillent la demeure d'un riche habitant et y prennent 16,000 livres; le 5 décembre, ils envahissent la maison du maire de Carpineto, sans qu'une population de 3,000 habitants ose s'y opposer. Ces 3,000 habitants de Carpineto qui assistent impassibles à cet exploit, on les retrouve partout; le pays est terrorisé par des hauts faits de tous les genres : le 31 mai, trois brigands tuent deux habitants de Giuliano et, au milieu d'une population glacée de peur, râflent toutes les armes du village; le 19 mai, un habitant d'Alatri est tué sans motifs en pleine ville; le 30, le pauvre Evangélisti de Capranica a le même sort. Le 30 janvier 1812 les bandits tueront deux paysans de Banco, en plein village, et dès lors les meurtres se multiplient. D'autres forfaits sèment la terreur: le 27 mai les bandits enlèvent quatre filles de Ferentino, le lendemain quatre d'Anagni; le 8 octobre, deux femmes de Maenza, le 6 avril 1812, huit femmes de Vallecorsa sont violées, laissées à moitié mortes; le 5 avril 1812, les misérables violent une mère et sa fille à Ceprano. Le 15 juillet, ils feront rassembler toutes les femmes de Rocca Massima et, en présence des maris et des pères terrorisés, en choisiront cinq — flatteuse distinction, — qu'ils emmènent sans être inquiétés ni dénoncés. Je ne cite que dix faits entre cent (1).

(1) Correspondance de Norvins dans les Bulletins des 25 avril 1811. AF IV 1515, 11 et 26 mai (1515), 13, 22 et 23 juin (1516), 17 juillet 1811. 5 septembre, 26 septembre (1517), 13 octobre (1518), 5 avril 1811 (1514), 7 décembre (1519), 8 janvier 1812 (1519), 19 février (1520), 19 mars (1520), 29 avril (1521), 11 juin 1812 (1522); Dossier du maire de Carpineto, 1812. F1b II, *Rome*, 3; Norvins, 11 juin 1811, F7 6531; 17 octobre 1811, F7 8895; Moncey, 24 août 1812, F7 8899; Norvins, 3 juin 1811, F7 8889; 3 juillet 1812, F7 3776.

On ne se plaint pas à l'autorité; on a peur de pires aventures, car de terribles vengeances atteignent les délateurs, les espions et jusqu'aux victimes qui ont porté plainte. C'est le berger de Possedi à qui on coupe les oreilles et quatre doigts; c'est cet autre, Zeppieri de Veroli, qui, jeté à genoux, doit demander pardon et est ensuite abattu; c'est la malheureuse femme de Portica, près Frosinone, qui ayant été témoin à charge contre deux bandits, est trouvée lardée de coups de couteau peu après; c'est le pauvre Ciocci de Polfi, l'espion Paniccia de Veroli, les deux gamins de quinze et seize ans, bergers de Ceccano, massacrés, et le berger Belli, et celui de San-Lorenzo atrocement mutilé, et celui de Carpineto qui n'a pas reçu moins de vingt-deux coups de stylet, et vingt autres dont le sort rend les habitants prudents jusqu'à la plus honteuse pusillanimité, complaisants jusqu'à la complicité (1).

On pense si les fonctionnaires sont terrifiés, car ils sont particulièrement visés; qu'on le demande à l'inspecteur de l'enregistrement, Cordier, attaqué près de Rieti, pillé, volé, menacé de mort, et au receveur des contributions directes de Frosinone grièvement blessé, car les agents des finances, objets de la haine naturelle des populations, et de la convoitise avisée de bandits (2), sont particulièrement pourchassés. « L'arrondissement de Frosinone, écrit Janet, sera bientôt inhabitable et les recouvrements presque impossibles... J'ai prescrit au receveur de ne faire aucun versement sans une forte escorte, mais les percepteurs ne peuvent jouir des mêmes avantages dans tous les mouvements journaliers qu'exige la perception (3). »

Les gendarmes sont naturellement guettés et à l'occasion abattus, ainsi que les gardes champêtres et agents de la

(1) Correspondance de la police et de la gendarmerie aux Bulletins des 27 juin 1811, AF IV 1516, 23 juillet (1516), 6 juillet (1516), 8 septembre (1517), 28 novembre (1518), 1er mai 1812 (1521), 24 juin (1523); Norvins, 11 juin 1811, F7 6531; Tournon, 15 juillet, F7 3776.

(2) Correspondances aux Bulletins des 8 mai (1515), 3 et 6 novembre (1518), 12 novembre (1518).

(3) Janet, 20 septembre 1811 (papiers Janet, Archives des affaires étrangères).

police (1). Mais les maires eux-mêmes n'échappent point à la vindicte dont ces grands justiciers de bandits frappent les « agents de Bonaparte ». Le 22 janvier 1812, le brigand Tenente arrête un paysan d'Alatri : « Va dire à Veroli, lui dit-il, que nous irons sous peu y jouer aux boules avec les têtes du maire, du juge de paix et autres (2). » Ces plaisanteries sinistres empruntent une incontestable gravité à l'enlèvement de toute une bande de fonctionnaires à Torri (3). Au cours d'une expédition imprudente dans la campagne, un jeune fonctionnaire romain ne se tire des mains d'une bande qu'en reniant plus de trois fois Napoléon et son gouvernement (4). Nous croyons sans peine le policier qui écrit que « les fonctionnaires ne cessent de faire de vives représentations pour être préservés de tant de dangers ».

Enrichis par les rançons dont ils frappent les riches, enhardis par la terreur qu'ils sèment parmi les humbles, encouragés par la faveur dont ils jouissent dans certaines communes, ce ne sont plus des misérables que ces bandits. Ils sont bien habillés; quelques-uns portent des uniformes empruntés à l'armée : un de leurs chefs est porteur d'une tenue d'officier de chasseurs. Ils sont très heureux, font ripaille, se montrent en plein jour dans des villages remplis de parents, d'amis, de secrets complices, ils protègent ces villages, et, en interdisant impudemment l'entrée aux percepteurs de Bonaparte, exemptent ainsi d'impôts leurs amis : les familles de bandits, sans vergogne, achètent des terres, se mettent à mener grand train, forment une aristocratie (5). Beaucoup de maires refusent de les dénoncer, même quand — tel le maire de Carpineto (6) — ils en ont été victimes; un autre maire sert de parrain au fils d'un chef (7);

(1) Bulletins des 28 janvier 1812, AF IV 1519, 12 mars, 1521.
(2) Bulletin du 16 février 1812, AF IV 1520.
(3) Bulletin du 28 mai 1812, AF IV 1522.
(4) *Souvenirs d'un gentilhomme italien*, *Revue britannique*, 1825, t. III, p. 4.
(5) Sources citées, *passim*.
(6) Bulletin du 8 janvier 1812, AF IV 1519.
(7) Norvins au Bulletin du 1er janvier 1813, AF IV 1525.

Sorio, hier maire de Santo-Stefano, est l'ami intime du grand bandit *Il Cotto*. Un bandit vient au grand jour se marier avec la fille d'un maire, reçoit la bénédiction très cordiale du curé (1). Les misérables ont des lieux d'asile; la Trappe de Casamaria, près Veroli, dont on finit par arrêter l'abbé, Peretti, haut aumônier du banditisme (2); ils ont leur trésor de guerre, leurs tacticiens, leurs chefs obéis, de bonnes armes, un service de renseignements. Ils n'hésitent pas à attaquer de front des escouades de soldats (3). C'est une véritable guerre qu'il faut mener contre eux et il en coûte plus cher de se battre contre eux que de repousser une descente anglaise ou une invasion napolitaine. En cas d'une insurrection de l'Italie, ils fourniraient de terribles enfants perdus à la révolte, et ils constituent ainsi une menace qu'à tout prix on voudrait conjurer.

***

On avait — avec ingénuité — eu recours tout d'abord à la simple police et pensé appliquer à l'arrondissement de Frosinone le régime de Bondy. Sur l'avis de Tournon, on avait réorganisé le corps des sbires; nous venons de dire pourquoi la plupart de ces honnêtes policiers ne s'étaient point retrouvés : pour quelques sous de plus, ils s'étaient faits bandits. Ceux qui restaient à Rome l'étaient au fond de l'âme; on les forma en trois compagnies de cent hommes, mais on eut tôt fait de connaître la valeur de leur concours. Peureux, sournois, improbes, ils n'allaient à la montagne qu'en tremblant, avertissant sous main leurs anciens collègues devenus bandits (4). Même aventure arriva quand on entendit organiser aux frais des communes — à Rome, Velletri, Frosinone, — des compagnies auxiliaires de la gendarmerie; ces héros à vingt-centimes par jour avaient, eux aussi, pour les brigands des sentiments dont la gamme allait

(1) Miollis au Bulletin du 12 juin 1813, AF IV 1529; Dossier des maires, F1b II, *Rome*, 3.

(2) Bulletins des 8 octobre et 16 novembre 1811, AF IV 1518.

(3) Norvins, 25 juin 1812, F7 3776.

(4) Tournon, janvier 1811, F7 6531; Norvins, 18 mai 1811, F7 6531.

de la terreur à l'affection (1). Leurs chefs étaient pour qu'on négociât, comme aux beaux temps des papes, avec un bandit qui s'engagerait, sur la promesse d'une amnistie, à livrer la tête de son chef. Ces négociations réussirent mal; les chefs ne rentraient, amnistiés, que pour rencontrer une nouvelle bande; les faux frères, les traitres étaient démasqués et égorgés (2). Miollis entendit alors faire agir les évêques, sollicita de celui d'Anagni « des missionnaires grossiers avec une croix de bois au côté et la menace de l'enfer dans la bouche (3) ». Mais ces ex-capucins eussent plus volontiers voué aux flammes éternelles les impies Français que les honnêtes brigands; l'arme était à deux tranchants. On y renonça.

A bout de ressources, Norvins alla très loin. Sur la proposition du sous-préfet de Frosinone, qui cependant ne s'appelait point Borgia, comme celui de Rieti, mais que son malheur exaspérait, le directeur de la police songea sérieusement à empoisonner les chefs de bandes; les « Calabrais » éventèrent le projet, déclarèrent qu'ils ne boiraient plus de vin et que, munis de fiasques à leur seul usage, ils ne prendraient plus d'eau qu'à des sources sûres. Que faire contre des gens si avisés? Norvins qui, en cette ville d'Alexandre VI, se faisait une âme du quinzième siècle, ne demandait qu'à verser le poison, mais quel moyen de le faire? Le 15 avril, il annonçait qu'il y renonçait (4).

Les attentats se multipliant cependant, on se décida à mettre la montagne en état de siège et à mobiliser l'armée.

Avant toute opération, il fallait briser le service d'espionnage des bandits qui, maintenu, ferait échouer toutes les expéditions. Ce fut la *Ristretta*, déjà mise en usage dans les Abruzzes voisines par le général Manhès, au service de Murat : défense était faite aux bergers de passer la nuit dans la montagne; tous les

(1) Bulletin du 19 juillet 1811, AF IV 1516.

(2) Bulletins des 26 mai 1811 (1515), et 11 mars 1812 (1520); Dossier relatif à l'organisation de la police, F7 6531.

(3) Norvins, 3 décembre 1812, F7 6532; Miollis, 25 novembre 1812 (copies lettres de Miollis, papiers inédits).

(4) Norvins, 8 avril 1811 et lettres annexées de mars 1811, F7 6529.

troupeaux d'un arrondissement seraient tous les soirs enfermés, avec leurs bergers, dans des parcs surveillés par la police et d'où ils ne sortiraient que sous l'œil des surveillants; ils ne pourraient, par ce moyen, porter aux bandits vivres ni avis (1); le système était d'une application difficile et ne put jamais donner des résultats appréciables. Un autre parut plus pratique, qui ne l'était guère : on dresserait par commune la liste des absents sans passeports ni raisons, afin de leur faire rendre compte de leur conduite lorsqu'ils viendraient coucher au village. Avertis, ces demi-brigands se firent brigands pour tout de bon et couchèrent à la belle étoile (2).

A l'automne de 1811, on lâcha sur les arrondissements de Frosinone et de Velletri une première colonne mobile sous les ordres du major Nicolas; elle râfla, faute de brigands, des complices; à Velletri le capitaine Borgia fit merveille, cependant, « par la ruse et l'espionnage »; cet officier romain était du bois dont on faisait les sbires; les officiers français, que révoltaient des procédés de bandits policiers, protestaient; il fallut cependant reconnaître que ce Borgia jetait plus de pâture aux commissions militaires avec ses machinations que Nicolas avec ses compagnies (3). Le système des colonnes parut bon; l'Empereur entendit lui donner quelque extension; le 30 septembre, Eugène fut prié d'organiser deux colonnes mobiles dans l'Apennin, ainsi que deux commissions militaires; Elisa et Miollis en constituèrent, de leur côté, qui combinant leurs mouvements devaient empêcher les bandits de s'échapper (4). De fait, l'Ombrie, mise un instant en état de siège par le général Pourchin et parcourue par deux colonnes mobiles, parut promptement pacifiée (5).

Mais le sud préoccupait plus le gouvernement de Rome. On tenait ce pays pour si dangereux qu'on lui envoya un gé-

(1) Dubarry, *Le brigandage*, p. 191-194; Norvins, 31 octobre 1812, F7 6531.
(2) Miollis, 11 septembre 1811, F7 6531.
(3) Miollis, 9 août et 11 septembre 1811, F7 6531.
(4) Napoléon à Eugène, 30 septembre 1811; Correspondance, 18156.
(5) Miollis, 20 octobre 1811, au Bulletin du 29, AF iv 1518.

néral. C'était un reître hollandais, le général Heyligers, qui « menait une véritable campagne » avec une vigueur qui alla jusqu'à la cruauté. Des listes de « suspects de complicité » dressées, Heyligers fit de véritables râfles et remplit de victimes, parfois innocentes, les prisons de Rome. Ce que Miollis appelait « la sévérité d'Heyligers » jetait Frosinone dans la terreur : Norvins, qui n'était point doux, devait cependant écrire, quelques mois après, que ce Hollandais s'était livré à des « actes atroces »; certaines exécutions avaient été « des assassinats »; des bandits, des conscrits réfractaires qui s'étaient soumis sur la foi d'une promesse de pardon, avaient été sur l'heure abattus; on pensait que, loin d'être intimidé, le pays s'exaspérerait et qu'une insurrection éclaterait (1). Heyligers, tout en restant à Albano, fut alors spécialement chargé de surveiller la côte; le capitaine De Filippi, un Romain, reprit la politique de Borgia, son collègue; il avait demandé moins d'hommes et plus d'argent, et, ayant reçu quarante mille francs, se mit à corrompre; il gagna des villages, parvint à réduire deux bandes, en rejeta deux autres dans le royaume de Naples, ne vouant aux exécutions militaires que trois communes, Giuliano, San-Stefano, Vallecorsa dont les habitants étaient tous des bandits (2). A la fin de 1812, l'arrondissement de Frosinone paraissait pacifié; mais il reprit feu aux nouvelles qui, en 1813, nous le verrons, déchaînèrent l'opinion contre les Français.

***

Tant d'opérations, qu'elles fussent menées avec ruse ou brutalité, par les Heyligers et les Pourchin, les Borgia ou les De

(1) Miollis, 1er janvier 1812, AF IV 1715; 4 mai, 20 mai 1812 (copie lettres); Norvins, 3 novembre 1812, F7 6531; Tournon, 22 janvier 1812, F7 8894; Bulletin du 27 décembre 1811, AF IV 1519; Mémoires inédits de Tournon.

(2) Miollis à Heyligers, 14 juin 1812; à Norvins, 15 octobre 1812 (copie lettres du général); Norvins, 3 novembre 1812, F7 6531; Norvins, *Etat des brigands*, etc., Archives de la guerre, armée d'Italie, 1812.

Filippi avaient rempli, on le suppose, les prisons de Rome : plus de deux cents « accusés de brigandage » y attendaient leur sort. Mais c'était se faire illusion que de croire le banditisme atteint : ces cinq cents « coupables » l'étaient surtout d'une complicité qui était probable, mais parfois fort douteuse. Combien sur ce demi-mille avaient tenu le maquis? A peine un dixième. « On arrête, on fusille, écrivait Tournon en janvier 1812, mais les véritables brigands échappent (1). » Et de fait le procès-verbal des commissions militaires, les registres d'écrou, les rapports de Norvins confirment les paroles du préfet (2). Ce sont des complices qu'on écroue, vrais ou présumés, bergers pourvoyeurs, paysans recéleurs, indicateurs, espions, et surtout parents des bandits, les femmes, les filles, les vieux pères; il y en a dans les cachots de Rome : on en garde à Frosinone trente-sept, parmi lesquels la femme Palombi, mère de cinq fils, jeunes bandits, et qui est en prison avec un sixième, espoir du banditisme, à qui elle donne le sein (3). Ce précoce complice compte dans le chiffre des « bandits détenus ».

Quatre commissions militaires vident cependant ces prisons que remplissent les soins d'Heyligers et de ses émules : une à Rome, une à Frosinone, une à Acquapendente, une à Spolète. Sur cinq cent cinquante-trois bandits arrêtés en 1811, trois cent seize passent en jugement : il faut que les arrestations aient été faites à la légère, puisqu'en dépit des excitations à la sévérité qui, toutes les semaines, viennent de Paris, cent neuf inculpés sont remis en liberté, cinquante renvoyés à la surveillance de la police, dix-huit aux tribunaux civils pour délits de droit commun, trente et un condamnés à la détention ou au bannissement, vingt-neuf seulement aux fers et soixante-dix-neuf à la peine capitale. De temps à autre, un bandit paye pour ceux de ses compagnons qu'on n'a pas pris : de temps à autre, on frappe durement les complices. On fait des exemples, on

(1) Tournon, 22 janvier 1812, F7 8894.
(2) Correspondance de Miollis, Norvins, Tournon, déjà cités; Bulletins de police déjà cités.
(3) *Etat des détenus*, 1813, F7 8895.

veut en faire et, malgré tout, sur cinq cent cinquante-trois « bandits » arrêtés à grand tapage, soixante-dix-neuf à peine connaissent le poteau d'exécution (1).

En 1812, la même proportion s'observe : soixante-dix-huit bandits sont fusillés : une seule commission, celle de Rome, a été maintenue. C'est devant elle que se déroulent, en mars 1812, les débats passionnants d'un procès resté célèbre : celui du grand brigand Spadolini. Celui-là au moins était « un bon », un vrai, un authentique bandit et, qui mieux est, « du temps des prêtres ». Il avait exercé dix-huit ans, et, depuis 1810, il était dictateur dans la vallée du Sacco. On tenait à donner de l'éclat à son procès et à sa condamnation, d'autant qu'on y devait voir la différence qui distinguait du gouvernement anarchique du pape la sévère discipline d'un régime organisé : le rusé compère, condamné une première fois aux galères sous le bon Pie VII, avait obtenu sa grâce en épousant au bagne, après l'avoir convertie à la religion chrétienne, une Turque : l'amnistie avait récompensé ce haut fait. Il est vrai que, fertile en artifices, le bandit s'était l'un des premiers rallié au régime français et, pour prix d'un zèle assez rare en 1809, avait obtenu d'un sous-préfet mal averti les fonctions de garde champêtre. Il avait alors reformé sa bande qui, nouvelle originalité, était presque exclusivement composée de femmes. Après cinq mois d'instruction, vingt-quatre jours de débats féconds en incidents — le bandit reconnut et dénonça même comme un de ses hommes un des gendarmes qui l'avait mené à l'audience — le grand brigand fut condamné à mort le 11 mars 1812 avec cinq de ses complices — le gendarme compris. On le vit au poteau à côté de sa femme, cette Mauresque conquise par lui au Christ, grand sujet d'édification pour la foule. Il fit d'ailleurs une belle fin, souriant à la mort et commandant le feu comme un grand seigneur, victime de la tyrannie. La foule en fut très impressionnée (2).

(1) Arrêts des commissions militaires dans les Bulletins de police. 1811-1812, AF IV 1513-1519.

(2) Correspondance de Rome du 20 mars à la *Gazette d'Arau* du 4 avril.

Aussi bien ces bandits mouraient presque tous fort bien; et c'était grand dommage pour les Français. Cette fin consommait leur popularité; ils arrivaient déjà au poteau auréolés par une vie d'aventures, chantés par des poètes populaires; à côté d'eux étaient exécutés des jeunes gens de vingt ans qui avaient refusé de servir sous les armes le « nouveau Néron »; un jour, on vit s'adosser au mur de *Sainte-Marie in Cosmedin* deux anciens séminaristes, conscrits réfractaires : la foule, ce jour-là, houla. D'autres fois, des femmes venaient se ranger devant le peloton, les yeux en flamme, l'injure à la bouche contre le Bonaparte; ces « coupables » ne paraissaient plus des criminels; la légende en faisait des martyrs (1). Ce peuple dont l'opposition était si apathique se réjouissait, s'enorgueillissait de ces héros, scélérats parfois assez vulgaires, voleurs et assassins que le pape lui-même eût fait pendre, mais qui empruntaient à la mort plus noble à laquelle les vouaient les commissions militaires, cette exécution par les balles, une allure plus grande et une plus impressionnante grandeur. Il suffisait, d'ailleurs, qu'ils eussent enlevé quelque percepteur de Janet en tournée, tué quelque gendarme de Radet ou de Heyligers, menacé des sous-préfets de Tournon, et, pris par des policiers de Norvins, comparu devant des juges de Miollis, pour qu'ils parussent les nobles victimes de la tyrannie étrangère et donnassent à ce peuple, timide en ses secrètes fureurs, l'illusion que, lui aussi, avait des héros, des braves qui savaient résister, le fusil à la main, et vaillamment mourir « pour l'indépendance du pays et la sainte religion ».

*
* *

De fait, aucune autre résistance violente ne se faisait craindre. Les complots avortés de Norcia, Subiaco, Tivoli, Valentano,

extrait au Bulletin du 10 avril 1812, AF IV 1521; *Diario* de FORTUNATI, 10 mars 1812, f. 658; *Souvenirs d'un gentilhomme italien, Revue britannique*, 1825, t. III, p. 275.

(1) Norvins, 26 avril, au Bulletin du 10 mai 1812, AF IV 1521; *Diario* de FORTUNATI, 13 décembre 1811, 28 décembre, 31 décembre 1811, f. 657

la petite émeute d'Orvieto, l'essai d'insurrection de Castiglione del Lago, en 1810, même si Radet n'en avait pas, suivant sa coutume, singulièrement outré le but et les moyens, n'avaient été que des velléités (1). On en peut dire autant des « complots » de 1811. Faut-il prendre au sérieux les placards qui, au nom du roi Ferdinand de Bourbon, ainsi promu prévôt du Saint-Père, menacent les jacobins d'être pendus (2)? Est-il bien prouvé, en dépit des affirmations de Borgia qui a l'esprit noir, que les habitants de Supino ont, en avril 1811, médité et préparé le massacre des officiers et des autorités? qu'à Ferentino les mêmes desseins aient été découverts? et le fait nécessitait-il l'envoi de troupes auquel la dénonciation a donné lieu (3)? Peut-on tenir pour une émeute politique cette révolte frumentaire qui agite Castiglione del Lago, réclamant le pain moins cher et criant famine, et là, encore, n'est-ce pas beaucoup accorder à des criailleries que d'envoyer de la troupe à ces gens qui ont faim et dont les vœux bruyants trouvent une issue beaucoup plus logique dans un débat du conseil général du département (4). La « conspiration de Rieti » est-elle plus sérieuse? On le pourrait croire, puisqu'en octobre 1811, on arrête à Rieti neuf complices dont le jeune et entreprenant abbé De Sanctis, qui avoue avoir machiné le massacre des Français, puisque douze nouveaux « coupables » se découvrent qui ont pu gagner la frontière de Naples, puisqu'on trouve chez l'abbé, dans une malle remplie de stylets et de pistolets, un uniforme de lieutenant-général de Ferdinand de Naples et puisqu'enfin, le 28 décembre 1811, cinq inculpés sont condamnés à mort et incontinent exécutés devant la population terrifiée de Rieti (5). Faut-il attacher quelque importance à « l'émeute de Marino » qui éclatera sept mois plus tard, en juillet 1812,

(1) Cf. plus haut, p. 365.
(2) Norvins, 31 juillet 1811, F7 8894.
(3) Le capitaine Borgia à Norvins, 29 mai 1811, F7 6531.
(4) Bulletin du 27 février 1811, AF IV 1513, et du 3 septembre 1811, AF IV 1517.
(5) Tournon, 4 octobre 1812 et dossier de l'affaire, F7 8895; Bulletin du 24 octobre 1811, AF IV 1518 et du 5 février 1812, AF IV 1520.

soulèvement de quarante conscrits qui, tout d'abord, ameutent un village au son du tocsin, mais fuient devant la première escouade de ligne qu'on leur envoie; n'est-ce point être bien sévère que de fusiller, le 11 décembre 1812, les fauteurs de cette émeute avortée (1)? De fait, émeutiers de Marino, conspirateurs de Rieti pâtissent précisément de l'absence de toute résistance armée. On dirait, en vérité, que, devant l'opposition, dix fois plus exaspérante, que leur oppose un peuple tranquille, les gouvernants en arrivent à désirer une résistance qui les autorise à des exemples, et, ne la rencontrant pas, ils ne peuvent se résigner à croire que les soulèvements de 1798 ne se renouvelleront point, fût-ce au petit pied : ils pensent qu'ils se préparent pour l'heure des désastres, qu'en punissant rudement les velléités, qu'en attachant créance aux soupçons, ils déconcertent l'action future, et c'est sans doute pourquoi, sur l'ordre du préfet, le maire de Rome même interdit à ses administrés, en septembre 1812, le port de toute arme à feu (2); d'avance, on désarme l'émeute possible, car le temps des revers est proche.

En réalité, les représentants de Napoléon sont trop modestes. Ils ne sentent point qu'entre leur gouvernement et celui des jacobins de 98, il y a l'abîme qui sépare la dictature éclairée de l'anarchie tyrannique. Sans doute le peuple n'aime point l'Empire et l'Empereur : mais ce serait lui faire tort que de lui attribuer un complet aveuglement. Si détestés qu'ils soient comme Français, Miollis, Norvins, Tournon, probes, laborieux, consciencieux, ne sont point personnellement impopulaires : le crédit dont malgré tout ils jouissent fortifie, quoi qu'ils pensent eux-mêmes, le gouvernement qu'ils dirigent. On les sait disposés, d'autre part, à ne se laisser entraîner à aucune faiblesse qui, de près ou de loin, pourrait en faire des agents infidèles, et la suite fera voir qu'on les estime ainsi à leur juste valeur : on les devine donc prêts, pour défendre le régime, à se servir,

(1) Miollis, 14 juillet 1812 et dossier de l'affaire, F7 8898; Bulletin du 23 décembre 1812, AF IV 1524; *Diario* de FORTUNATI, 10 décembre 1812, f. 661.

(2) *Diario* de FORTUNATI, 26 septembre 1812, f. 660.

en dépit de leur *gentilezza* ordinaire, des armes qu'ils ont sous la main pour briser toute résistance illégale. Or, au printemps de 1812 encore, l'Empire est tout-puissant : nul ne doute que dans la lutte qui semble se préparer, les Français ne s'apprêtent à écraser les Russes. Les prudents Romains, même dans la conjecture d'une défaite, préfèrent attendre la débâcle.

***

Mais c'est précisément ce que Miollis redoute; la soumission de ce peuple lui paraît subordonnée aux événements, son audace réfrénée par la seule crainte. Or, dès l'automne de 1811, Napoléon rappelle vers le nord les troupes de la 11e division. Cette belle division qui, en 1808, s'est installée dans les Etats romains, va se réduire de jour en jour. Bientôt deux compagnies, l'une du 6e de ligne, l'autre du 14e léger, seront à Rome les seuls débris de la division Miollis : on leur a, il est vrai, adjoint un bataillon de troupes étrangères, le 2e bataillon étranger qui est à Civita Vecchia, et on a renforcé les postes à la côte, Fiumicino, Anzio, que gardent, par ailleurs, les canonniers gardes-côtes et les vétérans romains; mais ce sont là des troupes bien peu sûres et dans tous les cas d'une solidité bien problématique. En septembre 1811, Norvins affirme que mille neuf cents hommes répartis dans les deux départements constituent un corps d'occupation trop restreint. Mais que dira-t-il quand il verra partir la cavalerie, dragons et chasseurs que Miollis pleure dès janvier 1812, les 3e et 4e bataillons du 6e de ligne, le 14e régiment d'infanterie légère, les compagnies du 2e régiment d'artillerie à pied, cependant que le bataillon du 2e étranger est décimé par la fièvre pontine qui fait descendre à un effectif ridicule et alarmant le chiffre des hommes disponibles (1).

Or, à l'heure où la côte perd ainsi les trois quarts de ses défen-

(1) Norvins, 2 septembre 1811, F7 8888; Miollis à l'Empereur, 1er janvier 1812, AF IV 1715; Miollis à Clarke, 12, 23 janvier, 6, 8 mars, 14 juillet, 20 août, 24 septembre 1812, 23 juin 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1812-1813; *Emplacement des troupes de l'Empire*, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, à la Bibliothèque du ministère de la guerre.

seurs, elle se trouve exposée plus que jamais aux insultes et bientôt aux incursions répétées de l'Anglais. En vain l'Empereur presse-t-il la mise en état de défense du cap Circeo (1) : le 3 mai 1811, une frégate anglaise détruit à coups de canon les ouvrages commencés (2); d'autre part, Civita Vecchia mal défendue ne saurait opposer de résistance « à l'attaque faite par deux bâtiments un peu forts » (3). Les corsaires eux-mêmes débarquent impunément à l'ombre du Circeo et se cachent dans ces criques que, pour leur malheur, connurent en des temps reculés les compagnons du prudent Ulysse (4). Si ces corsaires ne se laissent point effrayer par les gardes-côtes, que peuvent penser les Anglais? En 1812, les descentes commencent. Le 7 mai, l'agent Ortoli est sur le point d'être enlevé à Marinella par une bande d'Anglais qu'un brick a débarqués; le général Lasalcette, appelé en hâte, est réduit à contempler, sans pouvoir s'y opposer, une centaine de pillards envahissant les maisons de la côte : lorsque Miollis, prévenu par Ortoli, fait marcher sur Palo un petit corps de troupe, il trouve l'ennemi rembarqué (5). Mais le 21 mai, il faut encore courir à Civita Vecchia menacée (6). A partir de cette date il ne se passe pas de mois où l'on ne signale des attaques, des descentes, des incursions audacieuses (7) en attendant la plus sérieuse tentative que nous verrons les Anglais faire sur Anzio au moment où l'Empire s'effondre. Pour le moment, la seule vue du drapeau anglais planté, fût-ce pour quelques heures, sur une tour du littoral, encourage les espérances factieuses; cet ennemi qui, suivant l'expression de Norvins, n'est séparé de Rome que par quelques heures d'une marche facile (8) et qu'on voit ainsi, en 1811, en 1812, en pleine ère de prospérité

(1) Napoléon à Clarke, 14 février 1811, Correspondance, 17369.
(2) Bulletin du 12 mai 1811, AF IV 1515.
(3) Norvins, 25 mai 1812, F7 6531.
(4) Dossier des débarquements de corsaires siciliens, F7 8898.
(5) Ortoli, 10 mai 1812, CANTU, p. 422.
(6) Norvins, au 25 mai, au Bulletin du 7 juin 1812, AF IV 1522.
(7) « Tentatives de l'ennemi », dossier F7 8893.
(8) Norvins, 2 septembre 1811, F7 8889.

impériale, rôder à toute heure le long du littoral, achève d'enlever toute confiance, toute assurance aux amis de la France, aux Français eux-mêmes que, dès cette heure, on devine fort anxieux. Le général Miollis, en dépit de sa fermeté, se sent atteint lui-même de l'inquiétude générale et prend des mesures pour constituer à Albano un petit corps volant qui, surveillant du haut des monts Albains, le pays romain entier, se puisse porter, en quelques heures, soit vers la côte menacée par l'Anglais, soit au plus profond du maquis tenu par les bandits (1). Rome, en effet, peut être pris entre deux feux, entre trois, pourrait-on dire : la montagne, au sud et à l'est, est aux brigands; en dépit des colonnes mobiles que le rappel des troupes va du reste affaiblir, en dépit des arrêts de la commission militaire et des exécutions solennelles ou sommaires, l'armée du banditisme, alimentée par la désertion des conscrits, grandit : ce sont corps isolés, mais qui attendent le Fra Diavolo qui, la fleur de lis des Bourbons ou la croix pontificale au chapeau, fera de ces quarante bandes une petite division, fort capable de se jeter en quelques heures, du haut des monts de la Sabine, sur Rome ouverte et qui d'ailleurs les attend : l'opposition sourde des prêtres a miné le sol. Anglais des côtes et bandits de la montagne trouveraient Rome prête à les accueillir en libérateurs. Les légers mouvements qui, de l'Ombrie aux Marais Pontins, trahissent l'impatience, font songer. Et, dépouillés de leurs défenseurs rappelés vers le nord, les fonctionnaires français conçoivent une inquiétude bien légitime; elle ne saurait échapper aux yeux perspicaces des Romains qui les contemplent avec une joie sournoise et des regards narquois.

(1) Miollis à Heyligers, 14 juin 1812 (copie lettres).

CHAPITRE IV

UNE BANQUEROUTE

Des phrases! — Le baronnage est mal rallié; motifs qu'il a de se gendarmer en secret. — La « conscription dorée ». Les jeunes Romains nobles appelés dans les écoles françaises; émotion du patriciat; un bon tour de Rœderer; résistance du comte Patrizzi; l'incident tourne en événement; Patrizzi arrêté et déporté; le futur cardinal Patrizzi s'achemine vers La Flèche. Le patriciat reste blessé de l'aventure; il est prêt à la défection. — La bourgeoisie ne s'est jamais ralliée. La liquidation de la dette achève d'exaspérer les porteurs de rentes. Elle aboutit à une véritable banqueroute. Les impôts nouveaux; superposition au lieu de remplacement. Malgré les intentions de l'Empereur, le pays s'estime ruiné par la France. — Le gouvernement ne peut d'autre part l'enrichir; projets formés pour donner au pays une vie économique. — On veut faire de la campagne une colonie cotonnière; premiers succès suivis d'un prompt échec. — Fondation à Rome d'une industrie cotonnière; grands espoirs, prompte déception. — Le commerce ne se développe pas. La bourgeoisie constate que la France ne réalise rien de ses grandes promesses d'enrichissement. — Misère croissante du peuple. — Les maladies. — Impuissance de la bienfaisance officielle. Rome se dépeuple. Ce que Napoléon peut constater au printemps de 1811.

« Le dévouement sans bornes, l'admiration profonde, l'affection filiale que la ville de Rome professe pour notre bien-aimé et glorieux souverain... » Ah! qu'il est beau, le maire de Rome, le superbe duc Braschi entassant pour la centième fois les superlatifs, au moment où il reçoit au seuil du Capitole le préfet de l'Empereur qui le vient introniser! Quelle chaleur admirable dans la voix et quelle souplesse dans les reins, quel œil franc tout enflammé d'amour et de quel geste loyal il montre ce conseil municipal qui lui fait une magnifique escorte, princes, comtes, banquiers, nobles et bourgeois! En vérité ce geste jette aux pieds de Tournon la ville brûlante de reconnaissance, d'amour et d'enthousiasme, du Trastevère à l'Esquilin, du Borgo au Viminal. Et sans rire Tournon répond : « Le dévouement bien

connu que la seconde ville de l'Empire professe pour Sa Majesté... ».

Si Braschi parlait franchement, il dirait qu'il est horriblement aigri contre un gouvernement auquel il a sacrifié son honneur et le souvenir de son oncle pontife et confesseur, mais qui lui réfuse un siège au Luxembourg et le règlement de ses créances. Si les patriciens qui, derrière lui, forment le premier rang du conseil parlaient franchement, ils diraient qu'ils sont révoltés de leur propre bassesse, de leur humiliation que l'affaire du comte Patrizzi, nous l'allons voir, vient de leur faire mesurer. Si les bourgeois qui forment le second rang de cette assemblée si soumise parlaient franchement, ils diraient que leur horreur redouble pour un régime qui vient de faire faillite à ses promesses, en échouant dans la grande tentative de rénovation économique; et si le peuple, qu'ils sont censés représenter au Capitole, pouvait parler, il dirait qu'il a faim et qu'il envoie tous les jours en ses prières au diable son père le Bonaparte, auteur de tous ses maux. Si Tournon parlait franchement, enfin, il dirait qu'il tient Braschi pour un ami peu sûr, les patriciens pour de faux ralliés, les bourgeois pour des adversaires, le peuple pour un ennemi et Rome pour une ville cent fois plus insoumise que lorsque pour la première fois il a, tremblant d'émotion, de joie et de piété, mis le pied sur le seuil sacré du Capitole conquis.

***

Quelle illusion que d'avoir cru le baronnage rallié sincèrement (1)! Il l'est sans doute au début de 1811, puisque rien ne trahit dans ses rangs la moindre velléité d'opposition, puisque des exilés de 1809, le vieux Patrizzi, Barberini, Massimo se tiennent cois, qu'Altieri et Rospigliosi di Zagarolo paradent chez Miollis, puisque Chigi, si hésitant, a accepté pour sa femme un poste près de Marie-Louise (2), puisque Doria et Colonna se sont enfin décidés à prêter un serment « qui les fait traiter

(1) Cf. plus haut, p. 382-385.
(2) *Diario* de Fortunati, 24 janvier 1811, f. 652.

d'apostats par quelques malveillants (1) », puisque Braschi multiplie les courbettes et que Sforza Cesarini et Buoncompagni collectionnent les livrées, ralliant ainsi de façon plus intime non seulement, écrit Norvins avec simplicité, « *les amants de leurs femmes*, mais cette foule de subalternes, prêtres, nobles, légistes et bourgeois qui servent et ruinent les grandes familles » (2), puisque enfin, le jour où le bruit court qu'un royaume d'Italie se pourrait organiser avec Rome comme capitale, Norvins trouve, à son petit lever, quatre patriciens anxieux qui, déjà, sollicitent les grasses sinécures du royaume futur. Comment ne les point tenir pour ralliés?

Ils le sont cependant moins qu'en 1809. Braschi a collectionné les mécomptes et les déboires; Janet, qui le déteste, a juré qu'il ne serait pas payé de ses créances, et on ne l'a point payé même de ce siège au Sénat qu'en bon parvenu, cet Onesti Braschi, devenu duc de Nemi de par Pie VI, maire de Rome de par Napoléon Ier, ambitionne maintenant avant tout (3). Les jalousies se déchaînent furieusement : pour deux que Daru a satisfaits, Sforza Cesarini et Buoncompagni, combien a-t-il fallu mécontenter par un refus qu'ils ont tenu pour un insupportable affront! tous entendaient porter livrée et deux seuls ont été choisis. Et quels deux? un Buoncompagni qui reste exaspéré des titres qu'on lui a pris (4) et un Sforza qui, mécontent lui aussi de n'être point payé des créances qu'il prétend avoir, cherche comment il se fera pardonner par Pie VII! Le prince X... a d'autres soucis : son fils, rallié zélé, mais fonctionnaire corruptible, s'est laissé acheter : il a fallu que le vieillard courût à Paris, s'humiliât pour obtenir une grâce qui l'exaspère au fond plus qu'un affront (5). Cela, c'est l'état-major des ralliés, la quintessence du parti français! Que penser des autres? Ils

(1) Bulletin de Rome, 10 mars 1812, F7 6531.
(2) Norvins, 19 août 1811, F7 6531. Ortoli, avril 1811, CANTU, p. 418; Janet, 6 janvier 1811 (papiers Janet, Archives affaires étrangères).
(3) Norvins, 27 mars 1811, F7 6532.
(4) Janet, 18 juin 1813 (papiers Janet).
(5) Tournon, F7 8891; Miollis au Bulletin du 17 février 1811, AF IV 1513; Bulletin des 21 février, 3 mars, *item*, Mémoires inédits de Tournon.

sourient tous, mais ce sourire a quelque chose de si forcé! Ils avaient espéré du régime autocratique la restauration des fortunes et voilà que deux d'entre eux sont forcés de vendre leur galerie, et qu' « au grand scandale de la ville entière », le prince Ruspoli transforme le rez-de-chaussée de son palais du Corso en café. Si ce régime n'engraisse point le baronnage, à quoi bon avoir fait litière de la fidélité à cette papauté qui, jadis, l'a enrichi jusqu'au scandale?

De plus, ce gouvernement devient d'une insupportable exigence. Il ne nourrit pas les pères, mais il leur vole leurs fils. Norvins n'a pas eu besoin de dire et de répéter que l'éducation romaine, même revernie par M. de Fontanes et ses recteurs, ne fera jamais des fils de patriciens de bons sujets de l'Empereur. Le « système » depuis longtemps exigeait la « conscription des écoliers nobles ». Voici que, le 9 juillet 1811, un décret de l'Empereur appelle à l'Ecole de Saint-Germain Alexandre Chigi et Urbain Barberini, à l'Ecole de Saint-Cyr deux Ruspoli, un Altieri, un Spada, un Sacchetti, un Olgiati, dix-sept jeunes nobles de Rome et treize du Trasimène, et au Prytanée de la Flèche trente-quatre rejetons du patriciat des deux départements : voici que le même jour, un décret nomme, en un âge vraiment tendre, auditeurs au Conseil d'Etat, un Doria, un Palavaccini, un Santa Croce, un Spada, un Colonna, un Odescalchi, un Caetani, un Potenziani, un Baglioni; des décrets du 17 mars, du 1er et du 6 avril 1812 feront entrer dans les écoles de nouveaux collégiens romains, espoirs des états-majors ou du Conseil d'Etat (1).

Quelle stupeur! et cette fois quel geste héroïque de général refus (2). Ce que Patrizzi dira, tous le pensent ! « Plutôt cesser d'être père que de me voir dépouiller du droit sacré de l'éducation de mes fils! » Les fils livrés à Moloch! ou plutôt, pire sort

(1) Décrets manuscrits, F7 4377.

(2) Sur toute cette affaire, les mémoires restés inédits du comte Patrizzi sont vraiment très précieux, pleins de détails caractéristiques sur les relations des agents français et de l'aristocratie. Cf. aussi sur tout cet incident, Norvins, 11 août 1811, F7 6531; 2 août 1811, *item*; Tournon, 22 janvier 1812, F7 8894; Tournon, 10 octobre 1811, AF IV 1518; Miollis, 1er janvier 1812, AF IV 1715; Hédouville, 1811, AF IV 1715.

les fils à l'Antéchrist, « changés en un court moment d'innocents agneaux en loups infernaux ». Rœderer, Tournon sont assiégés de protestations. Qu'y pouvaient-ils répondre? Que toutes les parties du grand Empire connaissaient depuis un an de pareilles mesures et que c'était au tour des Etats romains d'éprouver les bienfaits nouveaux dont les voulait bien honorer l'Empereur. Du faubourg Saint-Germain où s'était abattue « cette pluie de brevets imprévus » aux châteaux de la Vendée, aux hôtels de Bruxelles et de Turin, aux palais de Florence et de Venise, on avait subi cette « conscription dorée », on avait dû envoyer les beaux fils aux états-majors, aux écoles militaires, au Conseil d'Etat, aux collèges et lycées de la capitale; ainsi, pensait-on à Paris, pourraient se « napoléoniser » ou tout au moins « se franciser » ces cerveaux de Belges, d'Allemands, de Hollandais, d'Italiens, d'Illyriens, pour que, de l'Atlantique à l'Elbe, de la Manche au Garigliano, il n'y eût qu'une jeunesse. Les Romains, après tout, ne se devaient-ils point estimer bien heureux qu'on ne leur demandât point encore, ainsi qu'aux nobles d'Anjou et de Bretagne, leurs filles, héritières titrées destinées à partager d'office le lit des officiers dévoués à Sa Majesté, et, ainsi, qu'on ne les fît point encore participer à « la conscription des filles ».

Et d'ailleurs, ajoutait Tournon, il ne se fallait point effrayer : « la France n'était point une Turquie; la religion y fleurissait autant et plus qu'à Rome. » Aussi bien, et il en fallait venir là, c'était une marque de la grande bienveillance de l'Empereur que de vouloir « compléter l'éducation trop ecclésiastique qui se donnait à la jeunesse romaine » par les saines leçons de l'*Alma Mater* ou de l'école militaire.

Les résistances ne parurent pas céder : on se jurait de garder les enfants. C'eût été trop attendre de ces pauvres gens, déshabitués de tout acte énergique, autre chose que des velléités, de timides objections et d'enfantines ruses. Après les supplications aux préfets, on eut les certificats de maladie : jamais, en pleine crise de croissance, ces enfants ne supporteraient un climat septentrional et le régime des écoles françaises. Des médecins

complaisants le certifiaient et les maladies si variées qui clouaient au lit conscrits, électeurs, députés et sénateurs, maintenant frappaient cette jeunesse. On contrôla de si près les certificats qu'il fallut se soumettre. A Spolète, d'ailleurs, Rœderer avait opposé le gendarme au médecin; il traita ces collégiens comme il avait traité les évêques, leur signifiant ses ordres par des brigadiers. « On comprit ce que cela voulait dire, » écrit d'Hédouville. A dire vrai, l'ordre était accompagné d'une invitation à dîner chez le sévère préfet; parents et enfants s'y rendirent, comptant précisément attendrir le préfet *inter pocula;* au dessert, Rœderer se leva, porta un toast à cette vaillante jeunesse qui, après quelques années d'école, rejoindrait ses aînés dans les conseils ou les états-majors. Pourquoi retarder d'un jour un si heureux destin? Des voitures seraient prêtes qui, le lendemain matin, emporteraient ces enfants de Spolète vers Paris où la famille du préfet leur ferait bon accueil. Comment ne pas reconnaître tant d'obligeance? Ils partirent soixante-dix, dans les jours qui suivirent (1).

A Rome, au milieu des larmes, on faisait de grands préparatifs. Des mères et même quelques pères « désolés » estimaient qu'ils ne pouvaient laisser ces « innocentes brebis » aller seules en cette caverne. Les patriciens affirmaient, avec des larmes dans la voix, qu'ils étaient reconnaissants à l'Empereur, heureux, spontanément.

Soudain une protestation s'éleva, suivie d'une opiniâtre résistance. Nul ne se défiait jusque-là du comte Patrizzi « aux trois quarts au moins imbécile » et dont les prêtres eux-mêmes raillaient l'incapacité. Tout au plus l'estimait-on bon à tenir avec componction un cierge derrière une procession. Ce cierge faillit mettre le feu aux poudres. Nettement Patrizzi déclara que ses fils n'iraient point en France et il se tint opiniâtrément à cette résolution. Il ne nous est point loisible de conter ici les mille pas et démarches de l'infortuné, les instances de Tournon tour à tour aimables et impérieuses, les entretiens vraiment instruc-

(1) Hédouville, 1812, AF IV 1715.

tifs du préfet de César et de ce vaillant père. Il est clair que Patrizzi croyait envoyer ses fils à Nabuchodonosor — car les réminiscences bibliques paraissent familières à ce saint homme. Tournon sourit : la France n'est point si noire. Aussi bien, si le comte se dérobe, on lui enverra les gendarmes, ce qui, ajoute le préfet, n'enlève en rien à l'*invitation* de l'Empereur « son caractère gracieux ». « Je refuse l'invitation. — L'invitation d'un souverain ne se refuse pas comme une invitation à dîner. — Non! non! il n'y a pas là un trait de bienveillance, mais un châtiment de l'Empereur contre ma famille. » Trois mois durant, il s'obstina, invoquant Dieu, la Madone, les saints Anges et son saint patron. Le 25 novembre, le capitaine De Filippi le vint sommer pour la dernière fois : « On peut me fusiller, me guillotiner, mais jamais me faire changer de sentiments. Dieu et la nature m'ont donné un droit inaliénable sur l'éducation de mes enfants. Je suis heureux de montrer que ce qu'on a voulu faire passer pour un honneur était un châtiment et cela à la face de Rome et de toute l'Italie. »

Ce « sot » devenait gênant : il fut arrêté le jour même, jeté au Château, expédié à la prison de Civita Vecchia, puis à celle de Turin et enfin à Fenestrelle où Pacca ne put se défendre d'admiration pour ce pauvre homme qui, si raillé naguère par les beaux seigneurs, ses congénères, avait seul trouvé le courage de « refuser de ramper » (1). Cependant, la Patrizzi, née princesse de Saxe, s'acheminait mélancoliquement vers La Flèche avec Filippo et Severio. Ils y furent élevés jusqu'en 1814. L'un d'eux, devenu cardinal, devait faire, cinquante ans après, le voyage en de plus agréables circonstances; représentant de Pie IX au baptême du prince impérial, il devait ainsi tenir sur les fonts baptismaux le petit-neveu de ce maître impérieux qui, en 1811, l'avait fait asseoir de si énergique façon sur des bancs où, somme toute, « les brebis » innocentes ne s'étaient point changées en « loups infernaux ».

(1) Pacca, t. I, p. 279; Mémoires inédits de Tournon, qui est plein d'admiration pour cette belle résistance; *Diario* de Fortunati, 23 novembre 1811, f. 657.

Quoi qu'il en soit, ce « sot » de Patrizzi avait fait mauvaise besogne : il avait forcé la gendarmerie à envahir un palais patricien et à y enlever un membre du baronnage, apparenté à tout un clan de grands seigneurs, Barberini, Massimo, Altieri; il avait fait mesurer la valeur du « bienfait de Sa Majesté » et, comme il le disait lui-même, bien montré ce qu'était ce prétendu honneur. Le patriciat s'était senti humilié et blessé, mortifié dans son orgueil, alarmé pour l'avenir. Napoléon le pressentait, poursuivant d'une rancune démesurée et tenace cette famille Patrizzi qui avait failli faire échouer une de ses combinaisons en rendant tangible — et lourdement — le joug qu'on faisait peser sur le baronnage humilié (1).

C'est pourquoi, sous les sourires forcés des grands seigneurs, il n'y a que mécontentement, fiel et rancune. Ce n'est pas seulement par lésinerie qu'ils ferment leurs salons et « serrent leur argent ». Ce n'est point, ainsi que l'affirme Raffin, « pour dégoûter le peuple romain de son inclination pour la France (2) », puisque cette inclination n'existe pas; c'est parce qu'ils ont le cœur en deuil : leur foyer est vide : les mères ont suivi les fils. Hédouville les tient pour hostiles au fond (3). Ces dispositions les préparent à une défection plus prompte que n'a été leur ralliement.

***

La bourgeoisie suivait plus ardente, moins complaisante. De Torlonia, qui n'envoie qu'à regret son fils à La Flèche, aux tout petits boutiquiers et entrepreneurs qui manifestent la plus vive irritation, lorsque leurs fils sont, par décret du 9 juillet 1811, appelés à l'école des Arts et métiers de Châlons, tous refusent de reconnaître « les bienfaits de Sa Majesté » et n'attachent quelque attention qu'à ce qu'ils appelleraient volontiers ses méfaits (1). Très franchement, leurs représentants font de l'op-

(1) Note au Bulletin du 16 avril 1812, AF IV 1521.
(2) Raffin, 21 janvier 1811, F7 8891.
(3) Hédouville, 1812, AF IV 1715.
(4) Tournon au Bulletin du 10 octobre 1811, AF IV 1518; Miollis, 1er janvier 1812, AF IV 1715.

position dans le sein des conseils municipaux, commencent à former des conciliabules, promènent, des loges de *carbonari* aux sacristies, des cafés aux boutiques, des propos pleins d'aigreur, si bien qu'il faut faire un exemple, arrêter l'avocat Luparelli et l'employé Folcari qui font scandale au café Vénitien et que, cependant, on n'ose punir (1). Tous les jours de nouveaux ennemis se déclarent; on a réduit les places de juges, épuré les tribunaux, rejeté ainsi des ralliés dans une opposition rancunière (2). Janet, dur, hautain, a fermé sa caisse aux réclamations des « vieux amis de la France » et, de plus en plus, les anciens partisans de la République font bloc avec les tenants de Pie VII pour faire de la bourgeoisie romaine le corps d'armée le plus résolu de l'opposition.

Quant aux indifférents, ils ont d'autant plus volontiers rallié ce corps d'armée qu'ils s'estiment, non sans raison, ruinés par le régime : la liquidation de la dette a été une vraie banqueroute et l'échec des tentatives pour relever l'agriculture, le commerce et l'industrie a montré ces Français aptes à ruiner, inaptes à enrichir.

« Le remboursement de la dette est une des sources les plus funestes des malheurs des habitants de ce pays », écrivait Tournon le 22 janvier 1812 (3).

Le pis est qu'on en avait attendu merveille. Nous avons vu quel était l'état lamentable des finances romaines à l'époque de la réunion. L'intérêt de la dette constituée par les actions du Mont-de-Piété — les *Luoghi di Monte* — et par les *Vacabili*, rentes viagères assises sur les produits de la Daterie, montait à 2,234,085 écus. Presque tous les sujets du pape pourvus de quelque fortune, grands seigneurs, bourgeois aisés, petits négociants aussi, possédaient des *Luoghi*. A l'époque où les papes n'y regardaient point avec leurs sujets, ils leur servaient généreusement 16 pour 100. Cet intérêt démesuré avait été réduit par Pie VI à 5 pour 100 et — provisoirement — par Pie VII à

(1) Norvins, mai 1811, F7 8893.
(2) Janet, 17 mars 1812 (papiers Janet).
(3) Tournon, 22 janvier 1812, F7 8894.

2 pour 100 : conversion qui n'avait point été sans entraîner le plus vif mécontentement. A vrai dire, cette réduction avait été peu sensible pour l'excellente raison qu'obéré, le gouvernement pontifical avait, dans les dernières années, suspendu les payements, et que ses créanciers attendaient depuis longtemps le remboursement non seulement de la dette, mais même des intérêts en retard à 2 ou à 5 pour 100. On avait pardonné à Pie VII une réduction de l'intérêt et jusqu'à la suspension des payements, en raison des difficultés que le pape rencontrait : cette double mesure avait été tenue pour provisoire, le capital n'ayant, bien entendu, subi aucune réduction.

La réunion faite, c'était sur les finances de l'Etat romain que l'attention du nouveau gouvernement avait paru se fixer avant tout. La « mauvaise administration des papes » ayant servi de thème aux déclamations et de prétexte à l'annexion, il était naturel que Rome attendît précisément du nouveau régime le règlement exact des dettes, et elle l'attendait, en effet, avec un espoir qui, d'ailleurs, paraissait justifié. « La réunion n'est point une affaire de finances », disait l'Empereur : on s'attendait donc à le voir liquider non seulement avec exactitude, mais avec largeur la situation financière. « Je n'aurais pas de difficultés à mettre ces finances sur un meilleur pied, afin d'en finir tout d'un coup », écrivait-il encore en décembre 1809 (1). Ces intentions connues laissaient tout espérer. On allait être remboursé en bons napoléons sonnants du papier pontifical : le capital des *Luoghi* — environ 50 millions — allait être restitué aux créanciers avec l'arriéré des rentes dues et le règne de l'Antéchrist aurait ainsi tout au moins ce bon côté, de faire de créanciers inquiets des capitalistes à peu près satisfaits.

A la dette de l'Etat, l'Empereur, au cours de l'année 1810, en ajouta une autre : la dette du clergé et plus particulièrement celle des couvents. Il était évident que, confisquant leurs biens, il prenait leurs dettes à son compte; ce fut également avec satisfaction que les créanciers des moines envisagèrent la

(1) Napoléon à Gaudin, 19 décembre 1809, Correspondance, 16077.

perspective d'être remboursés, et ce fut une nouvelle espérance qui, un instant, rasséréna quelques visages. Les Français exigeant avec une remarquable rigueur le payement des dettes contractées vis-à-vis des monastères, il était logique de penser qu'ils tiendraient à honneur de payer aussi promptement et aussi rigoureusement les dettes contractées par ces mêmes monastères.

Le malheur fut qu'à la mieux connaître, la fortune des monastères donna quelques mécomptes. Peu d'argent comptant : des maisons, des terres, quelques fermes, des jardins, et il en était de même de la fortune des évêques, des chapitres et des fabriques supprimés. C'était priser haut ce domaine que de l'estimer ainsi que le faisait l'Empereur à 148 millions (1). Mais c'était, dans tous les cas, 148 millions à réaliser. Or, qui donc achèterait ces maisons, ces champs, ces fermes, dans un pays où le préjugé religieux viendrait renforcer le préjugé économique, où les nobles entendaient eux-mêmes réaliser plus que dépenser, où les grandes fortunes assez rares se terraient et où, par surcroît, courait déjà le bruit que tout acheteur de domaine ecclésiastique serait frappé d'excommunication? Comment alors payer, et la dette des couvents, et les pensions promises, après liquidation, aux moines renvoyés?

Napoléon était un administrateur fort jaloux: s'il n'entendait point faire de l'argent avec Rome, il entendait moins encore perdre de l'argent à Rome. Il héritait, du côté de l'Etat romain, d'une caisse vide et d'une dette considérable, du côté des moines de biens-fonds importants, mais difficiles à aliéner et d'une autre dette considérable.

La question se posait avec ces données : elle ne pouvait se résoudre que d'une façon très nette. On payerait les créanciers de l'Etat et du clergé en terres; on payerait même en terres les pensions ecclésiastiques et civiles. L'opération obtiendrait un triple effet : outre qu'elle ferait payer, sans impôts nouveaux, aux Romains, la liquidation de leurs dettes, elle créerait

(1) Napoléon à Gaudin, 17 mai 1810, Correspondance, 16484.

tout un monde de petits propriétaires qui, constituant ainsi une nouvelle classe sociale, modifierait de la façon la plus favorable l'économie de l'Etat romain et qui, d'autre part, « craignant que le pape ne vînt les dépouiller », se sentiraient attachés par les liens d'un perpétuel intérêt au régime fondateur, garant et protecteur de la nouvelle propriété. On pourrait dès lors partager les biens en deux parties, attribuer 50 millions au remboursement de la dette, 60 à celui des pensions (1).

En attendant, le *Journal du Capitole* excitait par des articles sensationnels l'appétit des créanciers. On allait payer les intérêts de la dette en retard « qui forme la fortune et l'aisance d'une infinité de familles »; on avait mis de l'ordre dans les déplorables finances de la papauté et le gouvernement « se trouvait enfin en état de satisfaire à la dette dans le temps même où il paye les pensions et toutes les autres dépenses. Un système aussi bien ordonné garantissait l'exécution des payements successifs sur lesquels on peut faire fond en toute confiance. » Et de fait, la Consulta s'était mise à servir avec une scrupuleuse exactitude les intérêts de la dette depuis deux ans impayée et l'arriéré lui-même (2).

***

La déception fut grande, et bientôt l'inquiétude, quand on connut le décret du 5 août 1810. Une commission était créée, présidée par Janet, chargée de rembourser la dette et de liquider les pensions. On remettait à cette commission cinquante millions de biens ecclésiastiques évalués, d'après les baux, à vingt fois le revenu pour les biens ruraux et à douze fois pour les immeubles. Il serait créé au Trésor pour 50 millions de rescriptions ou de bons divisés en cinquante séries, admissibles en payement de ces biens nationaux et qui seraient immobilisés

(1) Note à Gaudin, 26 juillet 1810, Correspondance, 16724.

(2) *Journal du Capitole*, 6 septembre 1809, n° 30; Actes de la Consulta. 24 juin 1809, AF IV 1715.

entre les mains des créanciers de la dette ainsi remboursés (1).

Etre payés en terres constituaient déjà pour les créanciers de l'Etat une fort désagréable surprise. Mais le décret leur en ménageait une autre. L'intérêt de la dette avait été réduit par Pie VII de 5 à 2 pour 100, mais on s'était rassuré en pensant que le capital restait intangible et intégral. Or, le décret calculant le chiffre du capital remboursable, en raison du taux de la rente, opérait une véritable réduction : la dette serait remboursée en raison de vingt fois la rente : nous verrons tout à l'heure quelles conséquences pratiques entraînait cette réduction.

D'autres exigences rendaient cette liquidation plus pénible pour le créancier; on obligeait celui qui toucherait pour plus de 5,000 livres à acquérir, avant le 1er juillet 1811, les domaines nationaux correspondant à cette somme; celui qui toucherait pour plus de 1,000 livres à acquérir les biens équivalents avant le 1er décembre de la même année; on ne leur permettait par conséquent pas d'attendre les occasions de réaliser avec fruit leurs bons de payement.

Les *Vacabili* devaient, l'année suivante, être payés suivant les mêmes principes. « Ces dispositions de notre bien-aimé souverain, déclarait le *Journal*, ont répandu la joie dans une classe nombreuse de citoyens et tous y reconnaissent l'intérêt que prend Sa Majesté au bien-être des deux départements (2). »

Ces « bienfaits » répandaient la consternation et cette consternation ne fit que s'accroître à mesure que se déroulaient les opérations de la liquidation et qu'on voyait se réaliser pratiquement ces « mesures bienfaisantes ».

Ce qu'il fallait retenir, c'est que le gouvernement français rendait définitive l'énorme réduction que Pie VII avait naguère — provisoirement, avait-on prétendu, — fait subir aux intérêts, puis s'était basé sur cette réduction pour réduire en proportion le capital remboursable. « Il y a plus, cette

(1) *Journal du Capitole*, 24 septembre 1810, nº 124; Actes de la Consulta, 4 août 1809, AF IV 1715; Gaudin à l'Empereur, 28 janvier 1811, AF IV 1715; Décret du 5 août 1810; DUVERGIER, p. 150.

(2) *Journal du Capitole*, 26 janvier 1811, nº 11; 13 mars 1811, nº 31

réduction calculée sur celle des intérêts devait lui être proportionnelle : ainsi 100,000 livres en *luoghi* auraient dû être réduits à 40,000. Cependant, par une opération que je ne puis encore comprendre, écrit Tournon en 1812, il fut déclaré que 100,000 livres seraient réduits à 24,000 », soit un revenu de 1,200 livres par an.

Cette réduction faite, il se fallait payer en biens. Et ce fut là une considérable aggravation : l'estimation des biens avait été, non sans arbitraire, fixée à vingt fois le prix de ferme; mais Janet, n'y trouvant pas son compte, fit décider que, si on l'estimait trop peu avantageuse, cette base d'appréciation serait abandonnée, et que la commission de liquidation « pourrait prendre l'estime cadastrale et la doubler pour former la première mise à prix. » Cette mesure arbitraire parut d'autant plus lésante qu'elle fut appliquée à certaines régions, qu'elle ne le fut pas à d'autres.

Les ventes commencèrent : on avait craint que peu d'acheteurs se présentassent ; mais la spéculation s'en mêlant, il y en eut beaucoup : des acheteurs, prête-nom des spéculateurs, « hommes étrangers à Rome », se mirent sur les rangs. « Les prix des biens payés en papiers sans valeur s'élevèrent beaucoup au-dessus des estimations les plus forcées : d'autre part, une foule de petits créanciers qui ne pouvaient acquérir de biens ou qui ne pouvaient se faire jour à travers les agioteurs, mettaient leurs créances sur la place : ceux-ci les marchandaient, les achetaient à vil prix et poussaient avec d'autant plus d'ardeur aux enchères. C'est ainsi que, dans le cours de 1811, des biens domaniaux estimés 15 millions furent vendus pour 23 millions. » Soit donc qu'ils vendissent leurs créances à bas prix, soit qu'ils fussent payés en biens appréciés et surtout achetés à un

(1) Tournon, 22 janvier 1812, F7 8894. Cette lettre très claire, et très détaillée tout à la fois, est le plus précieux document qu'on puisse avoir sur la liquidation. Le préfet y écrit, sur le ton de l'amitié familière, à son supérieur et ami Anglès et ne gaze rien. Les détails précis qu'il cite sont corroborés entièrement par la volumineuse correspondance de Janet que nous livre son copie lettres; il faudrait citer presque toutes les pièces de ce dernier recueil de documents; toute l'histoire de la liquidation jour par jour s'y trouve écrite. Nous n'avons eu qu'à l'en faire sortir.

taux si exagéré, les créanciers se trouvaient pour la troisième fois lésés dans leurs intérêts.

Ce n'était pas suffisant : Janet, « voyant que la vente des maisons se trouvait presque arrêtée faute de concurrence », imagina de joindre un lot de maisons à chaque lot de terres et d'imposer ainsi à l'acheteur — en l'espèce, le créancier, — des immeubles improductifs qui diminuaient encore la valeur réelle d'un lot acheté déjà trop cher.

Tournon, qui confirme par ces précieux renseignements tout ce que d'autres écrivaient de Rome, expose à Anglès avec un véritable chagrin les résultats du système. « Je prendrai, par exemple, le prince Ruspoli : il jouissait de 12,000 écus romains de rente provenant de 4,000 *luoghi*, formant un capital de 400,000 écus, soit 2,150,000 livres. Par suite de la réduction opérée en 1810, ce capital n'a plus été que de 96,000 écus dont le revenu eût été, au 5 pour 100, de 4,800 écus. En supposant que ce capital restant soit employé en achat de biens, il est constant que Ruspoli, à cause de l'accroissement du prix des enchères, ne pourra acquérir de biens ayant une valeur supérieure à 60,000 écus et donnant un revenu de 1,500 écus environ. Ainsi, plus de 2,150,000 livres ne donnent à leur propriétaire, qu'un bien de 350,000 livres et 60,000 livres de rente se réduisent à 8,000 livres. Ainsi la réduction n'est pas des deux tiers comme en France, mais des sept huitièmes. Il y a plus : si M. Ruspoli, au lieu d'acheter des biens (ce qui n'est pas facile aux petits créanciers), veut vendre ses créances sur la place, il n'aura que 6,75 pour 100. Ainsi les 400,000 écus de M. Ruspoli réduits à 96,000 par la dernière opération ne vaudront en argent comptant, au taux de la place, que 26,800 écus, c'est-à-dire que 400 seront réduits à 26 ou à un seizième de la valeur primordiale... Il résulte de cet état de choses que les petits créanciers vendent leurs créances à vil prix pour avoir de quoi vivre quelques mois et qu'après ce secours épuisé, ils seront livrés aux horreurs de la misère; que les grands créanciers vendront leurs immenses capitaux représentés par une très petite quantité de terres et de maisons qui leur seront à

charge (1). » « La perte s'élève à 94 pour 100, écrit de son côté un agent peu suspect et, ajoute-t-il, on se plaint avec aigreur de ce que le domaine fait payer rigoureusement tout ce qui est dû aux couvents, tandis qu'il ne paye lui-même qu'avec réduction les sommes dont les couvents étaient débiteurs. La compensation même n'est pas admise en faveur de celui qui, à divers titres, est tout à la fois débiteur et créancier du même couvent... Les plaintes sont unanimes (2). »

***

La réduction du capital de la dette à une somme si dérisoire frappait des citoyens notables, patriciens, bourgeois, et atteignait même quelques petites fortunes. L'augmentation des impôts devait paraître plus exorbitante à des gens qui venaient de perdre les neuf dixièmes de leur fortune. Le pis est que, là encore, la déception avait été grande, les intentions de l'Empereur tout à fait vaines et les espérances de ses nouveaux sujets démenties. « L'intention de l'Empereur est que les Etats romains payent moins que le reste de la France », avait écrit Napoléon en juillet 1810. Et depuis 1809, se basant sur des paroles toutes semblables, la Consulta avait affirmé que les Etats romains connaîtraient l'âge d'or jusque dans l'administration de ses impôts. Mais payer moins que « le reste de la France » n'était pas beaucoup promettre; la « France » — entendez l'Empire — payait sa gloire assez cher. Nous savons, d'autre part, que les papes avaient usé, en ces matières financières, d'une particulière condescendance et que, faisant contribuer la Chrétienté à l'entretien des Etats romains, ils avaient pu quelque peu ménager le contribuable, leur sujet. Entre le *minimum* que rêvait l'Empereur en sa paternelle — et sincère — bienveillance, et le *maximum* auquel Pie VII avait dû porter les impôts après 1807, il y avait encore une fort notable différence qui allait paraître sensible.

(1) Tournon, lettre citée.
(2) Pellenc, Lettres de Rome de 1811, AF IV 1715.

Elle devait d'autant plus l'être qu'en matière d'impôts le changement est chose toujours néfaste (1). A égalité de charges, l'impôt avec lequel on est familiarisé paraît moins onéreux que la nouvelle taxe dont on est frappé. Le Romain, qui payait le droit de mouture, le tenait sans doute pour fâcheux; mais, de l'aveu unanime, il estima plus lourdes les contributions indirectes qui, dans l'esprit de l'Empereur, devaient promptement remplacer le *Macinato*.

La Consulta, comme en toute matière, avait cru pouvoir maintenir aux Etats romains leur système d'impositions. Le 4 août 1809, elle avait entendu un rapport sur la matière et avait admis le *statu quo* : impôts directs et indirects avaient été conservés sous leur forme passée. On avait même cru voir un effort pour soulager le peuple romain dans la suppression de la taxe sur les loyers décidée le 11 août suivant (2).

Mais, de Paris, on envoyait à la Consulta représentations sur représentations. Pouvait-on admettre qu'une province de l'Empire payât le droit de mouture que nul ne payait sous l'administration du duc de Gaëte, et possédât franc de tous droits le tabac que seul dispensait le gouvernement en d'autres provinces? Les Etats romains pouvaient-ils être tenus pour réellement réunis si la farine y payait et si le tabac n'y payait pas? Le 11 mai 1810, l'Empereur signifiait au duc de Gaëte qu'il entendait voir les contributions perçues dans les départements romains d'après le même système que dans les autres départements de l'Empire (3). Mais dès le 15 avril, la Consulta, toujours désireuse de ne mécontenter trop ni son maître ni ses sujets, avait supprimé le droit de mouture proprement dit et l'avait remplacé par des baux passés par cantons : voulait-on rendre l'impôt impopulaire pour le mieux tuer, le fait est que la réforme avait amené une augmentation de charges d'un demi-million (4). Le 1er octobre, la Régie mettait sa main sur Rome

(1) Janet, 17 décembre 1812 (papiers Janet).
(2) Actes de la Consulta, 4 août 1809, 11 août 1809, AF IV 1715.
(3) Napoléon à Gaudin, 11 mai 1810, LECESTRE, t. II, p. 28, n° 609.
(4) Gaudin à l'Empereur, 15 avril 1810, AF IV 1715.

où la vente du tabac devenait monopole de l'Etat, sans d'ailleurs que le droit de *Macinato* fût de ce fait supprimé (1).

Il semblait, en effet, à Paris, qu'on pouvait, en guise de transition, imposer aux départements romains un système mixte qui, en maintenant quelques mois les anciennes charges, permît cependant d'introduire les nouvelles et de les acclimater, en quelque sorte, sans s'exposer à un possible déficit. Là comme en d'autres matières, l'Empereur annonçait qu'il traiterait Rome en père bienveillant; mais il était dans son système de n'être jamais la dupe de personne. S'il convenait de maintenir les diverses sortes de contributions (anciennes), peut-être convenait-il d'en établir en même temps de nouvelles. Dans tous les cas, « il fallait prouver que le droit de mouture, s'il est maintenu, remplace les droits réunis ». Or, il ne les remplaçait point. « En tout état de cause, il fallait que les dépenses départementales, les centimes fixes et variables et le régime d'octroi, surtout à Rome, fussent établis sur le même système qu'en France... Il n'y a point de temps à perdre, ajoutait l'Empereur, pour que sous tous les rapports, la réunion soit vraiment effectuée (2). »

Elle parut l'être et au grand mécontentement des contribuables. Les témoignages sont unanimes sur ce point. « Telle est la force de l'habitude que le peuple se croit vexé par des impositions qui lui sont inconnues. Le temps seul pourra détruire ces germes de mécontentement, écrit un agent (3). » Elles lui étaient bien en partie connues; mais de nouvelles connaissances s'ajoutaient aux anciennes : en septembre 1810, Olivetti affirmait avec raison que « les Etats Romains payaient double » (4). Ils n'étaient pas « les plus chargés des sujets de Sa Majesté » ainsi qu'ils le prétendaient, mais ils étaient au moins aussi chargés, en dépit des belles promesses de 1809. Les anciennes

(1) Séance de la Consulta, 3 juillet 1810, AF IV 1715.
(2) Note à Gaudin, 22 juillet 1810, Correspondance, 16703.
(3) Ortoli, 23 mai 1810, CANTU, p. 405.
(4) Olivetti, 14 septembre 1810, F7 6531.

contributions montant à environ neuf millions et demi, les nouvelles s'élevaient à seize millions et plus en 1812 (1).

Vexatoire, une telle augmentation devait le paraître et plus vexatoire encore la façon dont était perçu l'impôt. Le Romain en était resté en matières de finances à la conception patriarcale de la Curie. Des communes étant endettées, l'Etat pontifical payait leurs dettes : les arriérés d'impôts étaient sans cesse éteints. Le fonctionnaire romain, d'autre part, ne se gênait guère, déchargeant volontiers un ami, un puissant. Sous Janet et à sa grande colère, les percepteurs romains, gardant ces habitudes, avaient des indulgences néfastes, affranchissaient de l'impôt des propriétaires aisés, le faisant peser sur les humbles; et, chose étrange, les humbles que de telles pratiques n'indignaient point sous le pape, s'exaspéraient à les voir pratiquer sous l'empereur (2). C'était avec la même aigreur qu'ils devaient accueillir en 1811, en 1812, en 1813 tout nouveau droit, droit sur les loyers, droits sur les entrées, etc., taxes municipales, que la nouvelle administration de Rome rendait nécessaires et qui étaient imputées à mal à l'empereur Bonaparte (3).

De fait, sur un pays dont les crédirentiers venaient de subir sur le capital remboursé de la dette une perte de 76 à 96 pour 100, une augmentation d'impôts de sept millions paraissait particulièrement pénible. Réduction du capital de la dette, — taxée de banqueroute par les plus indulgents, — et augmentation des impôts compliquée d'un changement de système fort peu apprécié, frappaient surtout la petite bourgeoisie : les rares patriciens encore riches gémissaient, fermaient leurs salons, louaient au besoin — tel le Ruspoli si bien accommodé — leur rez-de-chaussée aux boutiques, mais ne voyaient point la misère fondre incontinent sur eux; mais les petits crédirentiers plus atteints encore que les grands, au témoignage de Tournon, après avoir vendu à bas prix leurs créances, n'avaient plus aucune ressource. Et des impôts qui, évidemment, frappaient tout

(1) Tableau comparatif..., AF IV 1715, pièces 96-99.
(2) Janet, 11 janvier 1812 (papiers Janet).
(3) *Diario* de FORTUNATI, *passim*.

le monde, les petits bourgeois se sentaient plus atteints : payer à un taux deux fois plus élevé le tabac qu'on prisait, payer à l'octroi 6 pour 100 d'un maigre poulet et au fisc pour un loyer de 32 écus plus qu'autrefois pour un de 100, leur semblaient griefs autrement cuisants que le renvoi même de leurs moines : d'autant qu'en dépit de l'abolition du droit de mouture, le tabac augmentant, le pain ne diminuait pas. La petite bourgeoisie était ruinée dès 1811 et fermait boutiques.

***

Le pis était que ce gouvernement qui vous ruinait, avait promis — Dieu sait avec quelle ostentation! — qu'il vous allait enrichir. Or, à l'heure où la « banqueroute partielle » ruinait les crédirentiers, à l'heure où taxes et impositions nouvelles frappaient les contribuables, l'essai de rénovation économique qu'on avait tant escomptée pour enrichir ce peuple romain, « apauvri par les prêtres », échouait assez lamentablement. On sait ce qu'était l'état économique de ce pays, quels griefs en tiraient contre les prêtres les agents de l'Empereur avant 1809 et quels rêves de restauration magnifique avaient été conçus dans les jours qui avaient suivi la réunion de Rome à la France. Affranchis de la domination stérilisatrice des prêtres, les descendants de Cincinnatus et de Caton allaient faire revivre leurs vertus : là comme en toutes les branches de l'activité, l'Empereur allait faire miracle, et miracle serait le mot si, en dépit des sourires sceptiques dont les visiteurs de Rome accueillaient de si belles prétentions, l'administration transformait vraiment en une campagne florissante le désert romain, en riches manufactures les minces fabriques de la province, les trafics puérils en commerce actif et étendu, et en travailleurs féconds les Romains indolents.

« Le pays de Rome excite ma sollicitude », a écrit l'Empereur en 1810, et la manifestation de cette sollicitude a été de nommer une commission qui, se rendant à Rome, examinera les causes de l'abandon de la campagne et les remèdes à y ap-

porter : à la même date, il a prescrit à Montalivet d'encourager la culture et l'industrie du coton dans les départements romains et attribué 500,000 livres à cet objet (1).

La Consulta n'avait point attendu les ordres de Paris; elle avait, dès la fin de 1809, promis des primes — 1 livre par kilogramme — aux cultivateurs du coton (2), et, d'autre part, décidé la formation de pépinières destinées à répandre dans le pays romain les cultures inconnues; l'une d'elles avait été installée au Palatin, dans les jardins Farnèse, où, nouvelle preuve de la francisation de Rome, on avait transporté à grand tapage les plants empruntés à la pépinière du Luxembourg et qui, objet de soins constants, contenaient plus de 80,000 pieds d'arbres en 1813 (3). La Consulta avait en outre organisé sur de nouvelles bases la guerre aux horribles sauterelles, instituant contre elle une redoutable commission d'enquête, imposant sous peine d'amendes aux propriétaires des mesures d'ensemble, la formation d'une sorte de syndicat pour la défense de leurs terres, accordant des primes aux inventeurs de machines à détruire les œufs et employant à cette bienfaisante destruction près de 6,000 ouvriers et un millier de soldats (4). Désireuse de remédier à l'une des causes patentes de l'insalubrité de la campagne, le déboisement, la Consulta avait obligé les propriétaires à faire chacun sur ses terres, avant la fin de 1810, une plantation de jeunes arbres (5). Elle avait enfin, de toutes les façons, encouragé la culture de la soude qui, introduite deux ans auparavant, fit bientôt merveille autour de Rome. En rendant la liberté au commerce du blé, elle avait obtenu un résultat appréciable, car de 14,700, le nombre des hectares cultivés en froment était, durant les années 1809 et 1810, monté à près de 22,000 (6).

(1) Napoléon à Montalivet, 25 juillet 1810, Correspondance, 16716.
(2) Décision du 23 février 1810; *Journal du Capitole*, 3 mars 1810, n° 27.
(3) Tournon, *Etudes*, t. I, p. 382.
(4) *Journal du Capitole*, 13 août 1810, n° 106; Tournon, *Etudes*, t. I, p. 294.
(5) *Journal du Capitole*, 19 septembre 1810, n° 122.
(6) Tournon, *Etudes*, t. I, p. 315, 316, 356.

Les ordres de l'Empereur avaient été par ailleurs exécutés. Le ministre de l'intérieur avait, par un arrêté du 30 septembre 1810, constitué la commission d'études dont le sénateur Fossombrone et le savant ingénieur Prony étaient des membres importants; dès octobre, on l'avait vue à Rome, menant une enquête consciencieuse (1). Tournon, de son côté, dans l'ardeur de ses premiers pas, avait adressé à l'Empereur rapports sur rapports où la question était traitée avec largeur et ingéniosité. Si peu qu'il eût encore, en 1810, résidé à Rome, il s'était vite convaincu qu'on ne pourrait, dès l'abord et avant longtemps, obtenir des Romains le travail particulièrement ardu que représentait la reconquête de la campagne; le jour où cette malheureuse terre purifiée, desséchée, assainie, plantée d'arbres, couverte de fermes et de villages, livrée aux cultures rêvées, blé, soude, coton, serait ainsi transformée en un champ de travail moins exceptionnellement ingrat, peut-être alors y pourrait-on installer des travailleurs romains: jusque-là ils trouveraient un prétexte facile dans la mortelle insalubrité de la région pour s'abstenir de toute culture persévérante; pour préparer un terrain moins rebutant à leur naturelle indolence, que ne recourrait-on à la colonisation? « Celui qui, à sa voix, déplace 600,000 combattants peut bien réunir 25,000 colons autour de Rome et y fonder une quinzaine de villages...; chaque colon recevrait une maison, deux arpents, une paire de bœufs et des instruments. » En attendant que la culture eût bonifié l'atmosphère, on établirait dans chaque village un pharmacien et un médecin. Si les Romains se dérobaient, on ferait appel à des Piémontais, des Suisses, des Allemands; on dessécherait les marais, on reboiserait les pentes, on planterait le bord des routes, on encouragerait l'élevage et par-dessus tout la culture du coton, on établirait une ferme modèle et pépinière entre Rome et Albano (2).

C'étaient là de vastes desseins; mais ces gens de 1810 y

(1) Arrêté du ministre, 30 septembre 1810, *Journal du Capitole*. 13 octobre 1810, n° 132.

(2) Pensées sur Rome française (papiers du baron de Tournon).

étaient exercés et, disons-le, autorisés. Ces desseins d'ailleurs n'étaient point irréalisables. Mais on était à la veille d'un conflit qui allait coûter la vie à ces milliers d'hommes que Tournon eût voulu appliquer à l'œuvre de résurrection.

Il fallait, en attendant, se contenter d'efforts moins démesurés et de résultats moins éclatants. La culture de la soude avait un instant paru destinée à prendre, sous les Français, une extension considérable. En 1810, Rome put jeter sur le marché européen trois millions et demi de kilogrammes de soude; de mémoire d'homme, aucune culture n'avait atteint en cette région de pareils résultats. Mais Rome et ses nouveaux administrateurs jouaient de malheur. En cette même année 1810, Berthollet découvrait le moyen de tirer à bon compte la soude du sel marin; la culture de la plante tomba dès 1811 de telle façon que la production fut d'un million de kilogrammes en 1811, de 500,000 en 1813. Elle tomba à rien en 1814 (1).

Dès 1811, l'administration, qu'aucun mécompte ne découragait, parut disposée à concentrer tous ses efforts sur la culture du coton. Elle y voyait plus d'un avantage. C'était une sorte de colonie nouvelle à créer qui, par la production abondante du coton, remplacerait celles que l'Anglais nous avaient prises, fournirait à l'Europe le coton dont la privait le blocus, et, profitant du blocus même, s'enrichirait d'une culture qui, une fois organisée, survivrait aux circonstances où elle aurait été créée. Le coton brut pourrait, en outre, traité à Rome même, puis en d'autres villes voisines, fournir la matière à l'industrie considérable qui manquait à ces provinces. Qui sait si, la campagne devenue une petite Louisiane, la ville à son tour ne deviendrait point, par la fondation de filatures favorisées par le voisinage immédiat du terrain de production, une concurrente de Mulhouse et de Birmingham?

Le plan ne manquait ni d'ingéniosité ni de grandeur. Il séduisait beaucoup Gerando et devint dès l'abord un des

(1) Tournon, *Etudes*, t. I, p. 356; Note au Bulletin du 5 décembre 1811. AF IV 1519.

soucis favoris de Tournon. Celui-ci, dès 1810, ne tarissait point d'éloges sur cette campagne méconnue qui, sous peu, allait enrichir ses ingrats voisins. A peine cultivée, elle livrait des trésors; la soude était encore pleine de promesses, « produisant, après un an, des résultats qu'on aurait à peine pu attendre après des années d'essai »; les blés qui « manquaient à Rome une année sur trois », rendant la ville tributaire de l'Afrique et de la Sicile, « rapportaient en 1809 et 1810 à Rome des sommes considérables et donnaient à Gênes, Livourne, l'île d'Elbe de grands secours contre la disette. L'huile, qui s'achetait à Naples pour la majeure partie de la consommation, s'exportait pour la première fois, fournissant les savonneries de Marseille », et « Rome qui achetait des laines en vendait maintenant des quantités considérables ». « J'ai fait une très belle récolte de coton, écrivait joyeusement ce préfet modèle à sa mère; notre campagne est couverte de soude et nous fournissons toutes les savonneries de Marseille. *Voilà une innocente guerre aux Anglais.* » Cette phrase trahissait le grand dessein (1).

De fait le succès parut grand dès 1810 : 16,000 kilogs de coton furent produits. En 1811, la culture prit une extension plus grande encore. Elle s'étendit à 15,000 hectares, et cinq cents cultivateurs s'appliquèrent à cette seule culture. En septembre les plantes pliaient sous des gousses pleines : la victoire sur les Anglais paraissait assurée, une revanche de Trafalgar! Hélas! ce beau rêve fut noyé : l'automne de 1811 fut exceptionnellement pluvieux; les prêtres avaient raison de représenter les pluies diluviennes qui crevèrent sur Rome, comme un châtiment du ciel vengeur; elles tuaient dans l'œuf le rêve d'une Louisiane romaine. Des gousses inondées le coton s'échappait pourri, lamentable. En 1812, on recommença, mais avec moins d'ardeur (2). Les pluies revinrent; on essaya de semer de meilleure heure; les gelées tardives firent périr les plantes et il en

(1) Tournon à ses parents, 1810 (papiers privés); « Pensées sur Rome française », *item.*; Miollis, 1er janvier 1812, AF IV 1715.

(2) Tournon, t. I, p. 156-157; Miollis, 1er janvier 1813, AF IV 1715.

fut de même de l'indigo qu'un Français, revenant de l'Inde, avait vainement essayé d'acclimater (1).

C'était un échec. Peut-être fût-on parvenu, avec quelque persévérance, à le réparer. Mais on était arrivé à cette année 1813 où, les yeux fixés sur la Saxe où se jouait le sort de l'Empire, on se désintéressait, du moins momentanément, des soucis subalternes. La déconfiture du coton romain comptait peu à côté de la défaite de Leipzig; elle mortifiait cependant profondément le préfet de Rome qui regardait d'un œil désolé cette campagne déserte dont il avait rêvé généreusement, dont il avait, avec éclat et non sans quelque imprudence, promis à tous de faire une des plus riches colonies agricoles du grand Empire.

*
* *

Le pis, en cette mésaventure, était que rêves et promesses s'écroulaient de concert, l'échec de la culture entraînant la ruine d'une industrie que, sans attendre de plus durables résultats, on avait incontinent fondée à Rome. Plus peut-être que sa mésaventure agricole, la chute de l'industrie cotonnière, qui avait à Rome excité des espoirs et nourri quelques familles, devait paraître un très grand malheur : elle devait déconsidérer les Français et, en ajoutant une déception à tant d'autres, aigrir tous les mécontentements.

L'intérêt économique était assurément grand; mais il était cependant relégué au second plan, tant était important le résultat d'ordre social et par conséquent politique qu'on attendait de l'entreprise; on ferait du coton filé, tissé, on le vendrait; on stimulerait, ce qui était mieux, et on occuperait une partie de ce peuple dont l'oisiveté hargneuse devenait, nous le verrons sous peu, la plus abominable conséquence du régime et constituait une constante et effrayante menace.

Ce fut donc à bras ouverts qu'on accueillit à Rome, en jan-

(1) Tournon, t. I, p. 157.

vier 1811, un fabricant de Molsheim, Xavier Bucher, lorsque ce filateur de la bonne école alsacienne vint offrir d'ouvrir à Rome « une filature de cotons et fabrique de nankins, perkals, piqués, basins, toiles d'impression et autres articles (1). » Il obtint sans peine la concession des vastes bâtiments qu'offraient les Thermes de Dioclétien au nord de la ville, si bien qu'en avril 1811, l'Alsacien filait et tissait le coton sur le Viminal, occupant, dès ses débuts, 600 ouvriers, mais laissant espérer que le succès de l'entreprise ouvrirait à toute une population de travailleurs les salles bâties au quatrième siècle par les forçats chrétiens pour 3,000 baigneurs. Sur le conseil de Norvins, bon directeur de police, qui voyait avant tout en cette entreprise une diversion à la misère, Miollis s'inscrivit comme premier actionnaire. Au milieu de l'année 1811, 80 métiers étaient en pleine activité et c'était miracle que de voir, vers le soir, 600 ouvriers romains sortir en bande serrée des Thermes de Dioclétien.

Mais Bucher avait — en Alsacien peu au fait des choses de Rome — compté sur l'afflux des capitaux, la filature une fois fondée; nous avons dit à quel point il comptait sans ses hôtes, sans l'étroitesse ou l'avarice des princes, sans l'hostilité secrète que tous nourrissaient sournoisement pour une entreprise française. Il fallait cent actionnaires, on n'en avait trouvé que vingt-sept en juin 1811. D'autre part, nous l'avons vu, la récolte allait manquer. Une crise s'annonçait. Si elle aboutissait à une faillite, « on perdait pour toujours l'occasion de donner à ce peuple oisif les éléments et les ressources d'une industrie précieuse ». C'était presque une affaire d'Etat : avec une très claire intelligence de la situation, les hauts agents français entendirent tout faire pour préserver d'une chute humiliante l'industrie à peine née et déjà prospère. Miollis

(1) Sur cet épisode, Tournon, t. II, p. 3-4, 311; Pellenc, 1811, AF IV 1715; Miollis, 1er janvier 1812, 1er janvier 1813, AF IV 1715; Norvins, 12 juin 1811, 2 juillet, F7 6531; Miollis, 19 décembre 1811; Raffin, 26 août 1811; Miollis, 31 août 1811, Tournon, 18 octobre 1811, F7 8894; Miollis à l'Empereur, 19 décembre 1811, *ibidem;* Montalivet à Miollis, 1er décembre 1811, *ibidem*; Daru à Montalivet, 23 juillet 1811, O2 1069.

convoqua Janet, Tournon, Daru et Norvins : après délibération il fut décidé que Miollis prêterait 30,000 livres sur sa caution et les autres 60,000 sous la leur. En outre on convoqua les banquiers auxquels on fit d'urgence souscrire pour 110,000 livres d'actions. On ne pouvait payer les ouvriers : Torlonia, Marconi et Lavaggi se chargèrent d'avancer les fonds. Tout cela était un peu provisoire. Il fallait obtenir du gouvernement de Paris une subvention annuelle; en juillet, chacun des hauts fonctionnaires plaidait près de son ministre avec une extrême insistance la cause de l'industrie menacée. Cet appel réitéré ne fut pas entendu; un an plus tôt Napoléon eût signé sans se laisser prier, mais il était, nous l'allons voir, aigri et déjà presque exaspéré contre cette ville qui coûtait tant sans montrer aucune gratitude. Montalivet opposa, avec un visible regret personnel, au nom de l'Empereur, un formel refus à la requête. La culture du coton mangeait déjà trop d'argent en primes; rien ne devait aller à l'industrie. D'autre part, Marconi et Torlonia, infatigables spéculateurs, n'étaient entrés dans l'affaire que pour la mieux perdre; ils retirèrent brusquement leur concours, pensant faire tomber Bucher et reprendre l'affaire en sous-main. Bucher ne tomba pas en 1812, mais il réduisit ses métiers, congédia des ouvriers et bientôt il ne resta plus dans les ruines grandioses de Dioclétien que quelques maigres vestiges de la filature tant prônée. C'était avec elle la grande pensée du règne qui échouait. On avait négligé toute espèce d'autres entreprises industrielles et dès lors l'inspection des manufactures instituée à grand tapage devenait dérisoire (1). En attendant que les jeunes gens envoyés dès 1810 à l'école des Arts et métiers en si grand nombre, rapportassent à Rome les procédés nouveaux de l'industrie française, l'inspecteur sera réduit à visiter les maigres industries que nous avons jadis énumérées et qui faisaient si peu d'honneur aux deux provinces (2). Quant aux mines d'alun de la Tolfa, qui, depuis 1798, avaient donné

(1) *Journal du Capitole*, 22 octobre 1810, n° 136.
(2) Cf. plus haut, p. 39-40.

lieu à tant de spéculations, le gouvernement, lié par des engagements antérieurs avec les fermiers, ne pouvait, à son très visible regret, ni tirer profit de leur exploitation, ni donner à celle-ci l'extension qu'elle eût pu prendre (1).

Faute de pouvoir doter le pays de cette grande industrie rêvée par Gerando, Miollis, Tournon, on libérait tout au moins l'industrie existante du joug entravant de certains monopoles. L'envoi annuel de trente jeunes Romains à l'école des Arts et métiers montrait aussi quel essor on comptait voir prendre un jour à cette industrie. Mais on avait beau donner du travail aux tissages de soie de Pérouse et autres lieux, à la fabrique de tapis de San Michele, aux fabriques de mosaïque — bénéficiaires de la restauration du Quirinal, — tout cela paraissait peu, en regard des grandes promesses et des vastes pensées (2).

Le double échec essuyé dans le domaine de la culture et dans celui de l'industrie frappait jusqu'à nouvel ordre de vanité le rêve d'une extension donnée au commerce. Aussi bien le blocus, gênant partout les transactions, devait à plus forte raison paralyser les efforts timides d'une entreprise à ses débuts. Les récoltes de blé et de soude avaient permis en 1810 et 1811 d'en expédier à Naples et à Marseille pour 8 ou 9 millions. On décida de creuser un canal entre Civita Vecchia et Rome; on entendit rendre le Tibre navigable entre Pérouse et Rome; on projeta de refaire de Rome un port de mer. On créa, d'autre part, à Civita Vecchia et à Rome un tribunal, une chambre de commerce. On organisa des expositions, tout cela avec un tapage destiné à édifier les Etats romains sur une activité et un dévouement dont, à la vérité, ils ne pouvaient voir les résultats.

Ces résultats ne pouvaient être patents avant de longues années. Si « le temps est galant homme », c'est surtout en matière économique. Changer l'esprit politique d'un peuple en

(1) Janet, 9 février 1812, 4 avril 1813 (papiers Janet).

(2) Champagny à Daru, 26 mars 1811, O2 1069; Correspondance entre Daru et l'intendance générale, 1811, O2 1072.

quelques années était une entreprise bien audacieuse, moins que celle qui entendait doter en quelques mois ce peuple, mal entraîné au travail, dépourvu de tout esprit d'initiative féconde, sans capitalistes hardis et sans ouvriers instruits, d'une agriculture, d'une industrie et d'un commerce prospères. Ces réformes étaient à longue échéance et il serait téméraire d'induire de leurs échecs, inévitables au début d'une entreprise si audacieuse, aux résultats que l'avenir réservait peut-être aux efforts inlassables d'esprits généreux et puissants.

Il n'en allait pas moins que, dès 1812, il apparaissait aux mieux disposés que l'entreprise économique avait échoué. Les cultures qui devaient faire de la campagne déserte une terre promise, l'industrie du coton qui devait être la source d'une prospérité jusque-là inconnue, tout sombrait assez lamentablement. Et, dès lors, c'était avec des *lazzi* où l'amertume fêlait le rire, que la bourgeoisie, d'autre part ruinée par la banqueroute et atteinte par les nouveaux impôts, parlait de ces « grandes réformes » tant prônées, annoncées avec tant d'éclat, inaugurées si solennellement et destinées à lui faire trouver l'Eldorado aux bords du Tibre. Ceux qui n'avaient point attaché créance aux promesses de ces Français raillaient ceux qui leur avaient accordé quelque crédit. Les uns et les autres, pesant les charges nouvelles trop certaines et les profits désormais tenus pour nuls, concluaient assez logiquement qu'à changer de maître ils avaient décidément perdu, et la bourgeoisie, haute ou basse, se confinait, dès lors, en une opposition faite non plus seulement de préjugés, mais de rancunes.

***

La misère du peuple était devenue intolérable. Rome, que nous avons vue tomber de mois en mois à une détresse déjà pitoyable, était au début de 1811 dans une situation qui effrayait les plus optimistes. Qu'on ajoute à la multitude

qu'ont tour à tour affamée pendant dix-huit mois la destruction de la Curie romaine, l'exil des cardinaux et prélats et le départ des moines et religieuses, « un nombre infini de familles abandonnées de leurs chefs déportés à cause du serment » (1), les clients encore nombreux des Benfratelli, maintenant dissous (2), les ouvriers un instant occupés, puis congédiés de la filature Bucher, mille autres victimes de réformes grandes et petites, et on supposera facilement quelles touches noires il faut ajouter au tableau que nous avons déjà tracé de cette terrible misère. Par surcroît le pain manque; tandis que, dans le Trasimène, on s'est soulevé aux cris de : « Nous voulons du pain! », à Rome des placards dénoncent les accapareurs, quarante spéculateurs qui passent par disgrâce pour des amis du nouveau pouvoir, Marconi en tête (3). Le peuple n'a plus de pain, plus de poissons salés, les ports étant bloqués par l'Anglais, si bien que, même en Carême, il mange de la mauvaise viande dont les confesseurs autorisent l'usage, laissant à ces maudits Français la responsabilité du péché (4). En réalité, la plupart ne mangent ni gras ni maigre. « La misère est croissante et en conséquence le mécontentement », écrit-on de Rome en décembre 1811. « Le pays est à sec, écrit de son côté une visiteuse, dépeuplé, ruiné. » « Thèbes occidentale pleurant ses oracles en un désert anticipé », dira Lamartine alors à Rome. Lamartine est poète : Norvins doit reconnaître, en policier avisé et alarmé, l'augmentation de la classe indigente « qui fatigue cruellement les administrations qui sont dans l'impuissance de la soulager (5). » Le dernier coup est l'abolition du *lotto* qui prive six ou sept cents employés de leur place et enlève à des milliers de misérables leur consolant mirage. On se privait de pain pour jouer et nous avons dit

(1) Sala au cardinal Roverella, 11 décembre 1811 (interceptée), F7 6536.
(2) Raffin, 16 mai 1811, F7 6531.
(3) Correspondance au Bulletin du 27 février 1811, AF IV 1513.
(4) Correspondance de Rome du 28 février 1811 à la *Gazette d'Arau* du 21 mars, extrait dans le Bulletin du 27 mars 1812, AF IV 1520.
(5) Comtesse D'ALBANY, 1811, *Carnet*, p. 193; LAMARTINE, *Mémoires*, p. 161; Norvins, 5 avril 1811, F7 6531.

dans quelle consolante hallucination ce billet de loterie faisait vivre ces gens. La petite bourgeoisie exaspérée, ne pouvant plus jouer, se mit à bavarder — Dieu sait avec quelle aigreur exacerbée (1).

Les maladies se multipliaient, les demi-saisons ayant été par malheur particulièrement pluvieuses en 1810. En 1809, le maximum des malades à l'hôpital des fiévreux de Rome avait été de 260, en 1810 il fut de 600. Mais un mal plus terrible que la fièvre romaine décimait depuis 1810 la population, c'est ce que plus que jamais les Romains appellent le *mal français*. Sur 200 filles publiques, 100 au moins sont contaminées, d'après un rapport du sénateur Hédouville; les soldats propagent la maladie; les Romaines la leur repassent avec une joie presque patriotique; les conscrits la recherchent pour ne point partir, préférant Vénus qui les rend infirmes à Mars qui les peut faucher; toute la population connaît maintenant les inconvénients d'une garnison nombreuse déchaînée dans une ville malpropre; partie en 1813, l'armée laisse derrière elle de douloureux souvenirs et en emporte.

***

Misère, famine, maladies, on met tout au compte des Français, avec une exagération qui n'étonne point. Ces pauvres Français essayent bien d'y porter remède, quoique le bienfaisant Gerando ne soit plus là, les mains pleines d'arrêtés humanitaires. Le bureau de bienfaisance institué par lui fonctionne encore; mais que peuvent les visiteurs patentés de la bienfaisance officielle en face de cet océan de maux? Le bureau d'ailleurs est suspect; en avril 1812, sur la dénonciation des curés, on a constaté que « par dégoût ou insouciance » les membres romains de la Société de bienfaisance ont laissé la disposition des fonds au secrétaire, di Pietro, qui les a en partie dilapidés. D'ailleurs, les visites se faisant à domi-

(1) *Journal du Capitole*, 11 février 1811, nº 18; Norvins, 21 mai, 31 mai 1811, F7 6531; *Diario* de Fortunati, 24 mars 1811, f. 653.

cile ces fonds n'iraient point aux milliers de mendiants errants (1).

A ceux-là on destine un toit : les dépôts de mendicité s'achèvent; les pauvres refusent d'y entrer (2). On les y contraint : dans la journée du 1er mars 1813 une râfle de police les rabattra sur l'asile du Latran ; ils s'en évadent les jours suivants. Ils s'évadent également des fouilles du Forum où on entend toujours qu'ils gagnent, en hommes libres, leurs vingt sous par jour (3). En vain multiplie-t-on pour les occuper les travaux de restauration, ils ne veulent point travailler, démontrant aux Français indignés de tant de déconvenues que « le régime des prêtres » n'est pour rien dans leur paresse chronique : plus ancienne que saint Pierre. En revanche on voit avec pitié parmi les travailleurs du Forum qui, sous le dur soleil ou par les intempéries, fouillent le sol antique et traînent les brouettes, d'anciens employés des bureaux pontificaux, des avocats réfractaires, et jusqu'à des moines expulsés qui, au pied du temple contigu à la demeure d'un visiteur, déblayent la poussière des siècles, « dieux vivants qui ressuscitent les dieux morts » (4). Moines, avocats, bureaucrates s'emploient à la seule tâche pour laquelle, par fortune, on n'a pas encore exigé le serment de fidélité.

Quels peuvent être les sentiments de ces misérables, paresseux qu'on empêche de mendier, pauvres qu'on a privés de leur pain, bourgeois réduits aux travaux d'artisans, artisans réduits au rôle de mendiants, on le devine, et quelle furieuse rancune gronde au cœur de ces gens.

Naturellement ces malheureux ne font plus d'enfants. C'est une grande humiliation pour un régime que de voir sous sa loi la population d'une grande ville tomber de 135,000 à 123,000 âmes, les naissances de 5,260 à 3,138, et tout un département

(1) Tournon, *Etudes*, 147-150.
(2) Bulletin du 8 avril 1812, AF IV 1521.
(3) Miollis, 1er janvier 1814, AF IV 1715; Hédouville, 1812, *item*.
(4) Norvins, 1er avril 1811, F7 8889; Note au Bulletin du 4 avril 1811, AF IV 1514.
(5) Lamartine, p. 161.

« se dépeupler chaque année d'une façon effrayante » (1). Dès 1812, la mordante comtesse d'Albany raillait le gouvernement, « faisant partout des promenades », chose assurément réalisable, puisque « la ville se dépeuplant terriblement » ne sera bientôt plus elle-même qu'une vaste promenade solitaire — à l'usage des autres peuples (2).

***

Napoléon ne connaissait point les railleries de l'ancienne maîtresse d'Alfieri, il n'entendait point les murmures grandissants de la ville affamée, pas plus que les cris de douleur des mères de conscrits, les clameurs de triomphe des brigands, les malédictions des prêtres et de leurs clients déportés : il sentait néanmoins tout ce qu'avait de cruellement ironique la situation où les événements le plaçaient vis-à-vis de Rome. Sous sa loi magnifique, la ville, qui devait connaître enfin des destinées dignes d'elle et de lui, devenait un vaste dépôt de mendicité; point de héros, mais 30,000 mendiants; sous sa loi « bienfaisante », le pays lésé, et par la liquidation de la dette, et par les impôts nouveaux, ruiné par mille circonstances dont il est responsable, n'a recueilli aucun fruit, qu'un mécompte nouveau, de la superbe restauration économique que l'Empereur a rêvée pour lui. Celui-ci sait que, tout se conjurant contre le nouveau pouvoir, la faillite économique, financière, sociale s'ajoute d'une façon lamentable à la faillite politique.

(1) Tournon, *Etudes*, t. I, p. 275; Norvins, 3 novembre 1812, F7 6531.
(2) Comtesse d'Albany, 1811, *Carnet*, cité.

CHAPITRE V

NAPOLÉON SÉVIT

Tournon à Compiègne; scène terrible de l'Empereur au préfet de Rome. — « Je ne leur dois que la mort! » — Napoléon reconnaît qu'il s'est trompé sur Rome. — Rome le déteste et le persifle. Réveil du lion. Il dicte des mesures rigoureuses. Il s'attendrit encore parfois; bon accueil fait aux Romains. — A Rome, l'administration se décide à sévir. — Les déportations continuent. — Les séances du 10 et du 24 avril au Conseil d'Etat: débats au sujet du décret de proscription; curieuse discussion; Napoléon rencontre une opposition qui l'étonne; le « scandale » que donne Rome excite la colère de l'Empereur. Le décret du 4 mai 1812. Miollis, qui a longtemps hésité entre les deux politiques, se croit autorisé à semer la terreur sans l'avoir désirée. Effroi de Rome. Les commissions spéciales. Les déportations augmentent. On redouble de vigueur contre les prêtres déjà déportés. — Haine que cette politique fait naître à Rome. — Napoléon et Rome à la fin de 1812.

« Monsieur le préfet du département de Rome! » L'Empereur déjeunait dans une petite pièce du château de Compiègne et, avec des gestes brusques, picorait son dessert, servi sur une petite table, son chapeau sur la tête. Près de lui, M. de Bausset, un des préfets du palais, en habit rouge, se tenait debout, le chapeau sous le bras (1).

Camille de Tournon entra suivi de son notaire : il venait soumettre à la signature auguste le contrat récemment passé — c'était en juin 1811 — entre le brillant préfet de Rome et l'aimable Adèle de Pancemont, sa nouvelle épouse. Le préfet s'avançait non sans trembler, car il savait l'Empereur irrité contre Rome. Tout y allait mal : c'était peut-être, à cette heure, la ville qui dans l'Empire « se conduisait le plus mal ». Or,

(1) Mémoires inédits du baron de Tournon.

Tournon était le premier fonctionnaire de Rome que vît l'Empereur depuis que le clergé, « en révolte ouverte », agitait le pays et tenait la ville ingrate loin des bras de son bienfaiteur.

Le préfet fit « forces révérence » ainsi que le notaire. L'Empereur, sans paraître les voir, porta d'un geste bref la main à son chapeau. On apporta un écritoire : l'Empereur jeta un coup d'œil sur le document, et brusquement signa. « La sœur du beau page Pancemont? — Oui, Sire, — C'est un bon sujet. » Soudain sa figure se rembrunit, et il parla de Rome. D'une voix âpre qui trahissait une colère faite d'une amère déception, il flétrit l'ingrate cité et « rudement rudoya » son préfet. Les avocats notamment, qu'il n'aimait nulle part, ces *Curiali* de Rome étaient d'infâmes rebelles; ils venaient de refuser pour la deuxième fois le serment: ville de révoltés et impardonnables. Le préfet essaya d'une justification : une population mal préparée aux bienfaits de Sa Majesté... L'Empereur, un instant calmé, repartit : « Ces prêtres qui refusaient scandaleusement les prières... A Vienne, à Vienne même, capitale ennemie, tout le clergé avait dit des prières pour lui, s'était soumis à lui! Et à Rome — à Rome! — je n'ai rien pu obtenir... » Et tout à coup s'animant jusqu'au paroxysme : « *Dites-leur bien, Monsieur, dites-leur que je ne leur dois rien, que je ne leur dois que la mort.* » Sa colère s'exaltant encore, il ajouta quelques mots entre ses dents, puis s'interrompant, comme pour ne pas se laisser emporter à de pires propos, il fit un signe de tête qui congédia le préfet de Rome consterné.

Il fallut toutes les assurances de Montalivet pour calmer les inquiétudes qu'un tel accueil avait causées à Tournon sur son propre sort. Mais Rome évidemment était en mauvaise odeur aux Tuileries. Napoléon accusait les avocats et les prêtres : « Ce sont les nobles », dit quelques jours après Savary, ministre de la police, au préfet... Envoyez-moi à votre choix quatre ou cinq de vos grands seigneurs : je les garderai quelques années à la Cour, cela les formera. » Avocats, prêtres, nobles, évidemment du palais impérial au ministère de la police, toute Rome était tenue pour suspecte et coupable.

Dès l'été de 1811, en effet, l'Empereur, obligé de s'avouer qu'il s'était trompé, que, loin de l'aimer, Rome le détestait ou se jouait de lui, passait vis-à-vis de la ville « coupable » d'une bienveillance particulière à une aigreur exaspérée. Nous savons quels sentiments l'animaient à la veille de la réunion et de quels rêves demesurés était fait cet amour impatient pour la ville des Césars. Deux ans durant il n'a point voulu croire sa chère Rome rebelle :

> Tant d'heur et tant de gloire
> Ne peuvent point si tôt sortir de la mémoire.

Pendant deux ans il a mis sur le compte des maladresses de la Consulta des rancunes des prêtres, des habitudes difficiles à corriger que les papes ont données aux Romains, l'hostilité sourde que rencontrent ses mesures : tout s'arrangera. En 1811, il lui faut reconnaître qu'il s'est trompé, qu'il s'est doublement trompé, et sur le caractère des habitants de Rome qu'il entendait réveiller à la gloire, à la liberté, et sur l'influence que le Pape, même captif, gardait sur ses sujets. Le Pape résiste. Rome le suit et ne se rend pas. Ce qui est plus sensible à l'Empereur, Rome le déteste personnellement et le persifle. Il est dans la « position ridicule » du vainqueur qui, s'étant fait gracieux une fois dans sa vie, est repoussé et raillé.

Le réveil du lion est terrible : Tournon en entend les premiers rugissements : « La mort! je ne leur dois que la mort! » Nous en entendrons d'autres quelques mois après au sein du Conseil d'Etat, quand, le feu dans les yeux, il flétrira Rome « *la seule ville de France* où le scandale (le refus de serment) ait eu lieu », Rome, la *cavale rétive* de Dante et que ce terrible cavalier va maintenant essayer de dompter.

Des choses qui l'ont déçu profondément, l'Empereur, en général, parle peu : en 1808, 1809, 1810 encore, Napoléon s'occupe de Rome, sa correspondance trahit une sollicitude active et presque agitée. En 1811, les lettres deviennent rares; des cris d'impatience fusent parfois. A la fin de 1811, les lettres relatives à Rome cessent : ce silence reste obstiné en 1812 et 1813. Les

ministres n'obtiennent plus de directions au sujet de l'ingrate ville que l'Empereur semble avoir bannie de son cœur et presque de sa mémoire.

Une des dernières lettres est de juin 1811 : elle permet de corroborer les souvenirs de Tournon, puisqu'elle est contemporaine de l'orageuse entrevue de Compiègne. « Mon intention, écrit l'Empereur à Savary, est d'en finir avec ce qui se passe dans cette ville. Vous devez ordonner que tous ceux qui refuseraient le serment, sous quelque prétexte que ce soit, soient arrêtés, à commencer par les *Curiali*, et qu'*on prenne des mesures rigoureuses pour sortir de cette situation ridicule* (1). » Tout le décret du 4 mai 1812 est en substance dans cette lettre; il faudra cependant de nouveaux déboires pour qu'il se décide à faire connaître à Rome, par cette loi des suspects, les signes de sa colère.

Rien ne va à Rome, et ses dernières lettres sont pleines d'amertume. Ses plaintes sont variées : collèges électoraux qu'on ne convoque point, dépôt de mendicité qui ne s'achève pas, les oliviers à la culture desquels il a accordé des primes et dont on ne lui parle pas, le port de Civita Vecchia qu'on ne répare pas. Puis des ordres sévères : rigoureuse exécution de la conscription — Rome n'est plus à ménager, — établissement exact des impôts, à la ville ingrate le droit commun qui fait gémir l'Empire, lui arrache ses fils et ses écus, aux bandits les colonnes mobiles et les exécutions sommaires, aux prêtres le bagne (2).

Cette colère est l'envers d'un grand amour et — chose intéressante — cet amour parfois reparaît. C'est quand il reçoit des Romains : à voir des citoyens de Rome, tous ses vieux sentiments le ressaisissent et c'est avec un visage riant qu'il les accueille. Braschi est toujours reçu à bras ouverts; l'empereur a eu des paroles bienveillantes pour les patriciens oppo-

(1) A Savary, 3 juin 1811, Correspondance, 17763.

(2) A Montalivet, 23 avril 1811, Correspondance, 17641; A Maret, 4 juillet 1811, 17883; et les sorties de Napoléon devant Tournon et au Conseil d'Etat.

sants exilés à Paris; il en aura même pour Consalvi, même pour Pacca, ces hauts « prêtres de Rome », même pour ce Zingarelli que Savary a fait jeter au château Saint-Ange et exiler à Paris, et qui, reçu par l'Empereur, se voit commander une messe en musique. Que Canova ne revient-il à Paris, il y trouverait le même accueil empressé qu'en 1809.

Il aime tous ces Romains; à travers eux, c'est encore la Rome de ses illusions et de ses espérances qu'il caresse et à laquelle, malgré lui, il sourit.

***

Contre ce reste d'amour il réagit : il enfle la voix, prescrit de nouvelles rigueurs. Il entend que l'autorité s'affirme, non plus celle du père vis-à-vis d'enfants mal élevés, mais celle du souverain vis-à-vis de sujets rebelles. La possession est réelle; elle doit se confirmer tous les jours. Il faut confisquer les derniers biens des évêques, chapitres et corporations, et la liquidation se présente, cette fois, si injurieuse, que Balbo, rentré au Conseil d'Etat et d'abord désigné pour la diriger de loin, s'excuse, se dérobe, sa conscience décidément alarmée. Il faut supprimer les quelques couvents que Miollis a laissés subsister, disperser les dernières religieuses, renvoyer les moines âgés. Il faut déporter en Corse les avocats rebelles — dans les vingt-quatre heures. Les prêtres romains relégués à Plaisance, Parme, Bologne sont trop près de Rome et, grâce à la bienveillance des habitants, trop bien traités, il faut transporter, dans les bagnes qui leur sont préparés en Corse, ces 600 prêtres, 150 immédiatement (1). A Rome les rigueurs redoublent. Les fonctionnaires, eux-mêmes énervés par leurs multiples échecs, et d'ailleurs instruits des sentiments de l'Empereur, se sentent des cœurs de pierre et des fronts de bronze.

(1) Aux évêques envoyés à Pie VII, Correspondance, 17566; à Gaudin, 22 avril 1811, *item*, 17643; à Savary, 24 novembre 1811, Lecestre, p. 903; Miollis au Bulletin du 10 juillet 1811, AF IV 1515; Anglès à Savary, 12 avril 1811, F7 6530; Savary, 4 février 1811, F7 6529.

Où sont les ménagements envers les papalins reprochés au « cardinal Miollis » par les jacobins de Rome? Où est la bienveillante politique de Gerando qui, à Paris, essaye timidement encore de se faire entendre? Où est l'optimisme souriant de Tournon, où sont les belles espérances de Norvins?

Vingt-trois curés insermentés ont été, par faiblesse, laissés libres à Rome, étant vieux; trois sont expédiés en Corse, quatorze tout à fait infirmes sont enfermés dans une maison de détention; six épouvantés balbutient le serment. A la fin de février 1811, même mesure est appliquée à dix-sept chanoines infirmes qui sont envoyés en Corse. Malheur aux rétractants qui, depuis quelques mois, se multiplient; ceux-là sont, dans les vingt-quatre heures, expédiés à Civita Vecchia d'où la goélette l'*Eclair* transporte maintenant presque toutes les semaines dans l'île bagne des prêtres qui « ont refusé les prières pour Sa Majesté », « abusé de la confession pour altérer l'esprit public », ou simplement refusé le serment. En juillet 1811 quarante prêtres sont arrêtés qui ont cessé de chanter le *Domine salvum fac imperatorem*. On n'apporte plus de ménagements : l'abbé Pommi, un des confesseurs les plus célèbres de Rome, est arrêté précisément dans son confessionnal. Les prêtres ne doivent plus circuler qu'avec des *cartes de sûreté* attestant qu'ils ont juré, cartes civiques comme en 93. Les *Curiali*, de leur côté, ont maintenant en Corse leurs « martyrs ». Ce sont les plus coupables, entendez les plus influents; le barreau de Rome a en quelque sorte son conseil de l'ordre dans les fers (1). Les « amis de la France » s'en réjouissent; chose incroyable, à Paris, c'est un député de Rome, Zaccaleoni — jacobin d'ailleurs aigri depuis 1798 — qui dans son désir éperdu de plaire et peut-être de satisfaire de vieilles haines, réclame des rigueurs contre ses compatriotes (2). On a séquestré les biens des employés du Mont-de-Piété qui ont refusé le serment;

(1) Bulletins des 12, 16 et 24 février 1811, AF IV 1513; du 30 avril 1811, AF IV 1515; 22 juin, 5 et 6 juillet 1811 (1516), 28 septembre 1811 (1517); Norvins, 1er juin 1811, F7 6531; *Diario* de FORTUNATI, 30 janvier 1811, f. 652, 1er juillet 1811, f. 655; Ortoli, 29 janvier 1811, CANTU, p. 413.

(2) Zaccaleoni, 20 août 1811, F7 8894.

au nom de quelle loi, Miollis serait embarrassé, sans doute, de le dire (1). Au nom de quelle loi — avant le décret de mai 1812 — déporte-t-on? Et l'on déporte : le 28 février trois individus, du 3 mars au 19 cent quatre par petits paquets, le 3, le 4, le 9, le 14, le 19, le 4 mai huit, le 9 mai cinquante-deux, le 10 quarante-six, le 28 juin cinq, le 17 juillet un, le 14 août deux, le 20 août un, un le 14 septembre, un le 11 octobre, trois le 20, un le 21, dix-huit le 23, etc., en tout 307 déportés en Corse du 1er janvier 1811 au décret du 4 mai 1812 qui va régulariser la mesure. On n'arrête point seulement des prêtres, des avocats, des employés réfractaires, mais cent autres « coupables de dix délits fort peu prévus par le Code; témoin Ranieri Friggeri de Pérouse, emprisonné pour avoir porté un pli dans lequel le vicaire général Lambruschini, lui-même détenu, pourvoyait aux besoins du diocèse (2). A Rome les prisons sont encombrées. Ces misérables prêtres s'y entassent et encore en reste-t-il des centaines d'impunis. A tout instant les prêtres se rétractent, des maires démissionnent, des municipalités s'écroulent, des avocats se font gloire de nouveaux refus; les bruits sinistres que la préparation de la guerre avec la Russie permet aux prêtres de répandre, arrêtent tout ralliement. Il faut donc frapper un grand coup; il faut que Rome soit en quelque sorte au ban de l'Empire, qu'un décret solennel et rigoureux vienne mettre fin à une situation intolérable. La foudre est suspendue au-dessus de Rome durant le printemps de 1812.

***

Le 10 avril 1812 le Conseil d'Etat se réunit à Saint-Cloud: l'ordre du jour appelait la discussion des termes d'un décret qu'au nom de l'Empereur, le ministre d'Etat Boulay de la Meurthe lui présentait, portant confiscation des biens de ceux

(1) Miollis à Tournon, 23 novembre 1811 (copie lettres).

(2) Listes des déportés. Bibliothèque nationale de Rome, fonds Risorgimento, 18-32; RINIERI, p. 226, d'après listes du Vatican.

qui ont refusé le serment (1). La mesure paraissait grave même à ceux d'entre les conseillers qui avaient siégé dans les assemblées révolutionnaires; la confiscation, la peine la plus odieuse qui se pût inscrire, la plus contraire à la justice dans tous les temps puisqu'elle frappait, au delà du coupable, ses légitimes et innocents héritiers. D'autre part, les modérés du Conseil voyaient avec peine l'Empereur décidé à cette terrible extrémité contre les prêtres de Rome. La guerre religieuse n'en naîtrait-elle point? Les fronts étaient sombres. Ce n'était point le Sénat dans cette séance du 14 février 1810, proclamant dans un flot de promesses magnifiques, rêves superbes, mirage chatoyant, la réunion à la France de cette Rome où Napoléon « s'est réservé de paraître en père ». Le père offensé va punir des enfants rebelles.

Dès l'abord, Defermon s'éleva contre, au nom du droit des enfants, et voyant l'assemblée incertaine, l'Empereur lui-même prit la parole. « Les enfants, dit-il en substance, auront toujours des aliments : il n'est point dans l'intérêt de l'Etat de maintenir dans l'opulence quelques familles où règne l'esprit de révolte. Les enfants ont presque toujours les sentiments de leur père. Quand les pères seront seuls imbus de mauvais principes, on pourvoira plus largement au sort des enfants. Au surplus ce n'est pas ici le seul cas où la famille se trouve ruinée par la mauvaise conduite de son chef. »

Cette justification hardie du péché originel parut étonner ces jurisconsultes. L'application qui en était faite aux sujets de Pie VII alarmait particulièrement les « réacteurs ». Ségur protesta : non seulement on ne pouvait faire supporter aux enfants la faute du père, mais le coupable lui-même devait être admis à la résipiscence. Boulay défendit le projet : « Révolte scandaleuse que le procédé de celui qui, pouvant se dispenser de comparaître, se présente néanmoins et refuse le

(1) Sur ces deux séances, voir les deux résumés des discussions du Conseil d'Etat, dont Locré qui, on le sait, en a laissé toute une suite, donna la copie au cardinal Consalvi en 1815, et qui, trouvés dans les papiers du cardinal, ont été publiés en note dans les Mémoires du prélat, par Crétineau Joly, t. II, p. 146-148.

serment. Un tel homme, ajoutait-il, mérite que la police ait constamment les yeux fixés sur lui. »L'argument ne s'appliquait pas à Rome où le refus avait été provoqué. Regnault de Saint-Jean d'Angély qui, naguère, était au Sénat l'organe des grandes promesses, penchait vers la clémence; dans tous les cas il eût voulu que les « coupables » fussent préalablement sommés de venir se défendre avant d'être frappés. Ce Regnault n'était point un ami des prêtres; Napoléon sentit le Conseil mal disposé, fit une concession : « on pourrait donner au coupable le délai d'un mois pour revenir sur son refus ». Cette concession ne satisfit point; le principe même du serment extorqué paraissait mauvais et, qui plus est, ridicule au général Gassendi qui s'en expliqua franchement : « Comment compter sur des serments prêtés par la force? Les sentiments et les opinions demeurent les mêmes et n'attendent que l'occasion de se développer. » L'Empereur répliqua encore; sa politique romaine était ici en jeu et contestée en plein Conseil d'Etat : « Le serment est toujours un frein, du moins pour les hommes qui ne sont pas entièrement pervertis. On ne demande le serment à personne, mais si quelqu'un se présente à l'effet de remplir une fonction pour laquelle le serment est exigé et que néanmoins il le refuse, il vient évidemment braver la loi; le laisser impuni serait un scandale. »

Gassendi ne se déclara pas convaincu; dans tous les cas confiscation, déportation étaient peines excessives; ne suffisait-il pas de mettre l'insermenté sous la surveillance de la police? — « Cette mesure n'est pas une peine! » s'écria l'Empereur. Plus l'opposition se dessinait, plus il s'irritait; sa rancune contre l'ingrate Rome se faisait jour; il entendait non prévenir, mais punir. « Le gouvernement s'avilit s'il souffre qu'un individu puisse spontanément prétendre vivre sous la protection de l'autorité et partager les avantages qu'elle accorde aux citoyens et que néanmoins il vienne déclarer en public *qu'il ne reconnaît ni l'Empereur ni l'Empire.* Il est naturel que cet individu *soit écarté. Ce jeu est insultant :* il faut y mettre un terme. *C'est l'indulgence qui a donné tant d'audace. Quand on*

usait de plus de sévérité, personne ne se serait permis ces excès. Aujourd'hui l'on en fait une plaisanterie. On va rire dans sa maison de sa scandaleuse résistance! » Et après quelques mots flétrissants pour les prêtres qui, au confessionnal, exhortent à la résistance : « Que du moins, ajouta-t-il, il en coûte les biens pour de semblables jeux et l'on est bien sûr qu'ils ne se renouvelleront plus. »

Les arguments étaient d'ordre politique plus que juridique; Fievée, que l'Empereur écoutait volontiers, opposa de nouvelles objections.

Napoléon mettait parfois une sorte de coquetterie à ne point violenter le Conseil; d'ailleurs ce vaste cerveau, égaré souvent par la folie du grandiose, était accessible, plus qu'on ne le pense communément, aux arguments de bon sens. Ce qui précède prouve d'ailleurs que les opposants avaient, contrairement à ce qu'on prétend volontiers, toute liberté de faire valoir avec sincérité et même — Gassendi l'avait assez montré — avec hardiesse, les raisons qui militaient, à leur sens, contre l'opinion impériale.

Le souverain retira le projet provisoirement : on pourrait, en effet, dit-il, y inscrire quelque tempérament; car « il y a dans ce refus de serment plus de folie que de mauvaise intention ». Et dans cet adoucissement soudain on pourrait voir sans doute, après les éclats de colère qui avaient précédé, un retour de cette persistante indulgence qui lui fait, malgré tout, déplorer ce rôle de Jupiter tonnant auquel les circonstances l'acculent — alors qu'il a rêvé de jouer à Rome un rôle si différent.

De pareils sentiments ne pouvaient résister aux nouvelles qui, tous les jours, lui parvenaient de Rome. Le 24 avril, le Conseil, cette fois réuni aux Tuileries, entendit un second rapport de Boulay qui n'introduisait dans le projet que l'admission à la résipiscence. « Voulant toutefois continuer à user d'indulgence envers des hommes *trompés par l'abus des choses saintes*, disait l'article 5 du nouveau projet, nous accordons à tous ceux qui, dans les départements de Rome et du Trasimène, ont refusé de prêter le serment prescrit, *le délai d'un mois pour*

prêter ledit serment. » L'Empereur paraissait d'ailleurs fort surexcité. « Rome était *la seule ville en France* (*sic*) où le scandale que le décret tendait à prévenir, eût eu lieu. »

Cambacérès cependant entendait amender le projet : le délai était trop court. Il eût voulu que la confiscation n'intervînt que cinq ans après le refus de serment. Boulay se récria : « Ces gens refusaient le serment parce qu'ils espéraient un changement dans l'ordre des choses. Si on donne au réfractaire un aussi long délai, il attendra les événements sur lesquels il compte, et il persistera avec d'autant plus d'opiniâtreté dans son refus qu'il est assuré de recouvrer ses biens après cinq ans dans le cas où il lui faudrait renoncer à son illusion. » Malgré de nouvelles objections de Defermon qui estimait le séquestre une suffisante punition, l'Empereur, en quelques mots brefs, appuya Boulay. C'était bien ce qui l'irritait, que cette révolte, blâmable en soi, fût chez les Romains l'effet d'une absolue soumission aux ordres du souverain déchu et d'une confiance entière en sa restauration.

Le décret fut approuvé : le 4 mai il fut publié. Les réfractaires étaient déclarés « *coupables de félonie et placés hors de la protection des lois* » : ils seraient arrêtés, leurs biens confisqués, eux-mêmes traduits devant une commission militaire spéciale qui, constatant le refus de serment, prononcerait la condamnation prévue.

Comme une première menace, un décret du 10 avril avait créé de nouveaux commissaires de police à Rome et dans le Trasimène. C'était évidemment l'indice d'une nouvelle politique; celle du poing levé remplaçant la main tendue (1).

***

Le décret du 4 mai fut affiché le 23 à Rome et y souleva un émoi facile à deviner (2). Miollis était de ces faibles, de ces mo-

(1) Décret du 4 mai 1812, *Bulletin des Lois*, 4e série, t. XVI, n° 7982; Décret du 10 avril 1812, n° 7868.

(2) Norvins, 26 mai, au Bulletin du 5 juin 1812, AF IV 1522; *Diario* de FORTUNATI, 23 mai 1812, f. 660.

dérés, de ces hésitants qui, une fois couverts d'un texte sévère dont ils n'ont point la responsabilité, entendent l'appliquer avec une rigueur impitoyable; enfin on en avait fini avec les ordres vagues de répression, les instructions sévères, mais qui laissaient encore à l'infortuné général le choix des châtiments et l'appréciation des circonstances; puisque la politique de modération et de bonne grâce qu'il avait, avant 1811, préconisée de concert avec Gerando et d'accord, sur ce point, avec Tournon, n'avait point réussi, il fallait bien, sous peine d'être débordé, user d'autres procédés; et, depuis le début de l'année 1811, on avait vu le général flotter désespérément entre sa politique passée et la nouvelle. Il couvrait encore les nobles, se donnait pour garant de leur fidélité, défendait énergiquement le prince Albani qui, devenu adjoint, était dénoncé par Savary comme coupable d'un bigotisme dangereux, essayait d'arranger l'affaire Patrizzi et gavait de sorbets et de gaufres le patriciat qui en était friand; mais il donnait maintenant raison à Janet, et le financier — Gerando parti, Tournon presque brouillé avec le général, Norvins tenu à distance — était devenu le membre prépondérant du gouvernement; or, Janet, cordialement détesté, unanimement abhorré, rendu responsable de la ruine des crédirentiers et de l'exagération des impôts, mais insensible aux plaintes et les bravant, poussait à la rigueur, inspirateur constant des sévérités et des répressions. Plus écouté que Tournon, le préfet Rœderer, vrai fils de légiste révolutionnaire, n'envoyait, de Spolète à Rome, que des exhortations à sévir contre les bandits, les conscrits, les prêtres, les avocats et au besoin les nobles qu'il fallait jouer ou punir. Tournon, désespéré de cette politique qui, tous les jours, s'affirmait et s'exagérait, affectait de s'enfermer dans les travaux de restauration et d'embellissement de Rome, essayait à titre officieux d'arracher des prêtres à la proscription et d'apaiser des conflits, régalait de musique la société romaine et essayait de conquérir le peuple par sa cordialité d'abord et son dévouement aux intérêts de la ville. Miollis restait livré aux suggestions sinon des violents, au moins des sévères. Et

nous savons qu'il était suggestionable (1). Mais sa bonté naturelle, sa modération instinctive et son respect foncier pour l'Eglise réagissant contre ces nouvelles dispositions, on le voyait tergiverser, hésiter, se contredire sur le chapitre des prêtres. Il eût mieux fait, au dire de Norvins, d'aller plus souvent à la messe — le général, franc-maçon très modéré et libre-penseur fort libéral, ne se rendait qu'aux *Te Deum* — et de moins ménager ceux qui la disaient : Norvins était « pour la religion » et « contre les prêtres ». Ceux-ci comptaient encore sur Miollis à la veille du décret, puisqu'un ex-jésuite, Cernitori, écrivait, le 24 avril 1812, que lui et ses confrères jouissaient à ce point de la confiance de Miollis, « qu'ils avaient été dispensés de toute contribution et qu'on n'avait exigé d'eux aucun serment (2) ». En décembre 1811, le général avait contraint à des excuses publiques un lieutenant de gendarmerie coupable d'avoir procédé chez des prêtres à une inconvenante perquisition (3). Il avait défendu jusqu'au bout les *Benfratelli*, les religieuses conservées, les prêtres douteux. Et c'était d'une main timide, encore qu'exaspérée, qu'il avait signé les premiers ordres de proscription que les ministres de Paris lui imposaient.

Cette fois l'Empereur parlait, le déchargeait de la responsabilité; une loi lui était imposée qui le faisait simple exécuteur, simple enregistreur. Il résolut de la mettre incontinent en vigueur. Le 2 juin, il avertissait Norvins qu'il entendait appliquer le décret « aux 67 individus qui avaient perdu leur place aux octrois pour avoir refusé le serment (4) ». Le 16 juin, on expédiait à Civita Vecchia et de là en Corse trois prêtres insermentés qu'avait jusque-là protégés, aux yeux de Miollis, leur titre de professeurs au Collège romain, et on arrêtait seize autres prêtres. « On voit à Rome avec plaisir, écrit Miollis, qui évi-

(1) Mémoires inédits de Tournon.
(2) Le P. Joseph Cernitori au P. Sanvitale, 24 avril 1812 (interceptée). F7 6532.
(3) Miollis, 2 décembre 1811, F7 8895.
(4) Miollis à Savary, 2 juin 1812 (copie lettres).

demment enfle la voix, briser les instruments de discorde et d'une opposition insensée (1) ».

A voir le général, jusque-là réputé timide, appliquer si promptement le terrible décret, un affolement courut dans les deux départements durant l'été de 1812. Miollis affecta de croire que « l'esprit public s'améliorait » : 1,227 individus, appelés à prêter serment, jurèrent fidélité; des avocats, des employés réfractaires revinrent sur leur refus; les prêtres furent plus difficiles à réduire. Deux cent vingt et un refusèrent derechef de se parjurer, deux cent un à Rome et vingt dans le Trasimène : deux conseillers d'arrondissement, quatre adjoints, trente-neuf conseillers municipaux, onze archiprêtres, soixante-sept chanoines, et un des avocats les plus en vue, Cimarelli, maintinrent leur refus.

Dès le 17 juillet, l'avocat et les deux conseillers d'arrondissement étaient condamnés par la commission spéciale à la déportation avec confiscation des biens. Les refus cependant continuèrent à se produire : durant le mois d'octobre, il fallut frapper dix-huit employés, six avocats, dix-sept chanoines et curés, un maître d'école (2). Et dès lors, ce sont tous les mois de nouvelles exécutions, car les désastres de l'Empire une fois connus, nous le verrons, à la fin de 1812, les serments, arrachés par la crainte en juin 1812, seront rétractés par leurs auteurs qu'impitoyablement la commission militaire expédiera au bagne. Le 18 novembre 1812, on déportera encore dix-huit réfractaires; le 20, vingt-deux employés du Mont-de-Piété; le 29, deux chanoines et quatre curés; le 29 janvier 1813, cinquante « coupables » et, en pleine déconfiture, le 23 décembre 1813 et le 2 janvier 1814, la commission condamnera encore à la Corse quarante-trois réfractaires qui, naturellement, n'y pourront être menés (3).

(1) Miollis à Savary, 2 juin 1812 (copie lettres); Norvins au Bulletin du 5 juin 1812, AF IV 1522; Bulletin des 16 et 18 juin 1812, *ibidem*.

(2) Clarke à Miollis, 17 juillet 1812; Les bureaux de la guerre à Clarke, 17 juillet, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1812; Miollis, 10 juillet 1812, F7 3776; Norvins, 2 octobre, F7 3777; Ortoli, 5 septembre 1811, 7 juin 1812, CANTU, p. 421, 423.

(3) Listes (mss. de la Bibliothèque nationale de Rome), déjà citées;

Rœderer mettait une singulière ardeur à appliquer dans son département cette politique de rigueur qu'il avait en vain préconisée pendant trois ans; il prenait sa revanche des déboires que la Consulta lui avait fait essuyer, faisant arrêter par sa fidèle gendarmerie deux chanoines octogénaires, traînés devant la commission militaire à l'indignation des Français eux-mêmes; outrepassant, de l'aveu de Norvins lui-même, les prescriptions du décret, il avait entendu soumettre au serment et, sur refus, aux jugements des tribunaux des prêtres sans emploi que le décret ne visait point. Miollis dut lui renvoyer ces malheureux dont « le déplacement sans motif et le retour faisaient également mauvais effet (1) ».

En même temps un redoublement de rigueur atteignait à Plaisance, où ils se croyaient préservés, les anciens réfractaires. En application du décret, on les somma de revenir sur leur refus passé, les menaçant du bagne et de la confiscation; le préfet de Marengo, comme jadis Radet, essaya de les convaincre par des arguments théologiques, mais y perdit son latin; le leur était simple : « *Sanctissimus Pater locutus est*, le Très Saint Père a parlé. » C'était triompher à bon compte que d'inscrire comme une victoire la rétractation de quatre malheureux en Corse, de trente-quatre sur deux cent vingt-trois à Parme et Plaisance. La ténacité admirable de ces prêtres les exposait aux pires rigueurs : de simples « surveillés », les exilés de Parme et Plaisance deviennent prisonniers, durement traités, empêchés, malgré les protestations des évêques, de dire la messe; à Alexandrie, ils sont jetés dans des cachots où, de l'aveu du commissaire général de police, « ils hasardent leur santé et leur vie » (2). La plupart sont conduits en Corse, d'autres — « les

Norvins, 4 octobre, F7 3777; 9 octobre, *item.*; Bulletin du 6 octobre, F7 3777; Etat des prêtres, F7 8887; Norvins, novembre 1812, F7 8894; Norvins, 16 octobre, F7 3777.

(1) Norvins, 30 septembre 1812, F7 6531.

(2) L'évêque de Plaisance au ministre des cultes, 22 juillet 1812, F7 8887; le préfet de Marengo, 12 décembre 1812, *item*; le préfet de Taro, 22 juillet 1812, *item*; le directeur général de police de Turin, 10 octobre 1812, *item*.

plus dangereux » — enfermés à Fenestrelle. C'est alors que Pacca vit arriver dans sa prison ce terrible type du curé de campagne romain, ce Sebastiano Leonardo, violent, grossier, fruste, plein de foi et de colère, que, de Plaisance, on avait traîné, à travers toute la Lombardie, avec une chaîne au cou.

Quels sentiments peut nourrir pour le grand Empereur « notre bien-aimé souverain », comme dit Braschi, don Sébastiano Leonardo? Je le laisse à penser. Mais don Sébastiano est légion. A l'heure où nous sommes parvenus, dans les derniers jours de 1812, il y a, somme toute, guerre déclarée entre l'Empereur, d'une part, et, d'autre part, le clergé romain soutenu par ses fidèles. Mais ce « parti de factieux », comme dirait Napoléon, c'est Rome tout entière.

Que Rome ait tort ou raison, que Rome soit perfide et ingrate, aveugle et stupide, que son opposition soit inspirée par les élans de la conscience, par l'ardeur de son loyalisme envers un souverain déchu, par les menaces des prêtres, par sa croyance en l'instabilité de l'Empire ou par un tempérament naturellement frondeur, que les relations de Pie VII avec ses anciens sujets ou les intrigues tous les jours plus actives des amis de Murat y contribuent, que brigandage, désertion des conscrits, défection des fonctionnaires, froideur des classes supérieures, exaspération du peuple misérable soient dus à la haine de l'étranger, aux excès du pouvoir ou aux défauts de ce peuple, que l'opposition elle-même ait pour cause le fait même de l'occupation, la façon dont elle s'est consommée, la faiblesse de la Consulta ou la rigueur des ordres de Paris, qu'importe? Cette opposition est maintenant patente et elle peut devenir violente; sans soulèvement — car on a peur encore — elle s'exaspère dans l'ombre.

Napoléon, ulcéré de tant d'ingratitude, aigri par une si cruelle désillusion, accepte maintenant la guerre. Il répond aux coups d'épingles par des coups de canon. S'estimant lui-même dans une « situation ridicule », il n'est pas douteux qu'il préférerait qu'elle devînt tragique, et si les événements qui s'apprêtent au printemps de 1812 ne détournaient son atten-

tion et ne sollicitaient ses forces, peut-être la querelle dégénérerait-elle de part et d'autre en ce sanglant conflit que, de son côté, don Sébastiano appelle assurément de tous ses vœux.

L'Empereur, au comble de l'irritation dès 1811, entend traiter Rome « cette seule ville qui donne le scandale à l'Empire » plus qu'en ville rebelle, en misérable ingrate qui, ayant méconnu les bontés de son maître et méprisé sa tendresse, n'est plus digne « que de la mort ».

Et si, à tout jamais, Rome a fait la preuve de son horreur du joug français, c'en est fini aussi du grand amour « du plus grand des souverains » pour « la plus grande des cités ».

CHAPITRE VI

UN GOUVERNEMENT ATHÉNIEN

La villa Aldobrandini-Miollis. L'Académie de Miollis et son musée. — Un gouvernement athénien à Rome. — Les Arcades. — La société hellénique. — Rome et Pérouse rattachées à l'Université impériale; Fontanes accorde un recteur à l'*Académie de Rome;* nouveau trompe-l'œil; l'enseignement reste « monastique ». — Les travaux de restauration artistique. Canova, prince de l'Académie Saint-Luc et directeur des musées impériaux. — Les artistes de la villa Médicis. — La galerie Miollis; anciens et modernes. Les musiciens. Miollis se fait Mécène, mais ne trouve point de Virgiles. — Travaux de restauration archéologique. Projets de l'Empereur. Il veut d'abord en confier l'exécution à la municipalité; on s'expose ainsi à ne rien faire. L'Académie et le préfet chargés concurremment des travaux. — Temples de Vesta et de la Fortune virile. — Tournon déterre le Forum. Le temple de Jupiter tonnant. — Le temple de la Concorde. — La colonne de Phocas. — Le temple de Jupiter Stator. — Le temple de la Paix. — La Voie Sacrée. — Joie orgueilleuse du baron de Tournon. — Le temple de Vénus et Rome. Le Colisée. Les Thermes de Titus. Le Forum de Trajan. — Les « embellissements de Rome ». — Projets. — Saint-Pierre. — Le Panthéon. — La fontaine de Trévi. — Les cimetières. — Restauration des palais officiels. — Le Pincio et ses jardins. L'administration française entend laisser en fleurs la Rome qu'elle a trouvée en friches. — Autres projets gigantesques. — Rome port de mer. Travaux commencés dans les provinces. — Les marais Pontins amendés. — Activité stupéfiante.

Sur la pente rapide qui, au flanc du mont Quirinal, dévale vers le Forum de Trajan, s'étagent les terrasses de la villa Aldobrandini. Le passant qui descend la très moderne *via Nazionale,* accorde toujours un regard au mur de soutènement au-dessus duquel se voit une végétation luxuriante et qui domine de quelques coudées les restes noircis de la muraille antique de Servius Tullius.

En 1811, cette villa était le centre de la vie intellectuelle

et artistique de Rome sous le nom nouveau de *Villa Miollis al Quirinale.*

Le général Miollis continuait à résider officiellement au palais Doria où il était l'hôte du prince et de la princesse Doria; là se trouvaient les très modestes bureaux de son état-major; là se donnaient les bals officiels offerts par le général à la société romaine.

Mais quand, dépouillant le personnage officiel et l'uniforme brodé, Miollis entendait se reposer des soucis du pouvoir; c'était vers la villa ci-devant Aldobrandini qu'il s'acheminait, de ce joli lieu il avait fait son académie et son musée. Nous savons quels goûts de lettré possédait ce vieux soldat; le dévot de Virgile continuait, en cette ville pleine de souvenirs classiques, à cultiver les bonnes lettres, ne dédaignant point de taquiner la Muse et y encourageant ceux qui l'entouraient; si bien que ce gouvernement qui, par ailleurs, apparaissait si sévère, gouvernement de soldats et de fiscaux avec sa direction générale de police, ses colonnes mobiles, ses commissions militaires, présentait en d'autres circonstances toute l'apparence d'une réunion de beaux esprits, classiques, amateurs de toute beauté, un peu précieux parfois.

Miollis relisait Virgile, si possédé du souvenir du « divin poète » que dès 1811, entreprenant une nouvelle décoration de sa villa, il demandait avant tout à Ingres un *Virgile lisant l'Enéide devant Livie* (1). Tournon et Norvins ne parlaient point seulement au Capitole; ils lisaient aux Arcades des poésies que les Romains applaudissaient plus que leurs arrêtés. Le grand poète de Rome, le plus infatigable à coup sûr et le plus fatigant, est un conseiller de préfecture, Alborghetti, populaire aux Arcades, tandis que son collègue, autre collaborateur de Tournon, Marini, est archonte de la *Société hellénique des sciences et des beaux-arts* (2); l'avocat général Ortoli préside les cours de sciences philosophiques institués par cette savante confrérie; le directeur du Mont-de-Piété s'exerce

(1) Delaborde, *Ingres*, p. 221.
(2) *Journal de Rome*, 26 mai, 3 juillet 1813, nos 63 et 79.

en public au vers latin; Biondi, juge à la Cour d'appel, fait des sonnets; Dal Pozzo, ci-devant chef de la justice et maintenant président de la commission de liquidation, entre deux arrêtés financiers, compose des poésies galantes. Qui sait si, entre deux feuillets des registres du sévère Janet, on ne trouverait point quelque projet d'élégie oublié? Ames sensibles, nos fonctionnaires pleurent aux *Miserere* que la chapelle exécute à Saint-Pierre et se pâment aux chants profanes dont ils régalent leurs invités. L'air de Rome exerce sur ces esprits, d'ailleurs nourris de lettres, sa divine action, cette griserie de l'esprit et de l'âme auquel nul n'échappe. Les bandits de la montagne qui les tiennent pour des geôliers et des gendarmes, les curés ruraux qui les réputent sicaires de la barbarie jacobine, ne reconnaîtraient point « ces tyrans » en ces hommes qui cisèlent le vers latin, français ou italien aux Arcades ou promènent sous les ombrages de la villa Aldobrandini-Miollis des propos d'intellectuels assez raffinés. Gerando, membre de deux classes de l'Institut, a été l'oracle de ce monde de fonctionnaires beaux esprits; il a, nous l'avons vu, fondé, restauré, réorganisé des académies, érigé les Arcades en juges des concours de lettres, les *Lincei* en conservatoire de la science, l'Académie Saint-Luc en maîtresse des arts, réformes pleines de promesses (1). Promesses seulement, car des arrêtés ne font point des génies; de 1810 à 1813, les séances des Arcades dont le rédacteur — toujours enthousiaste — du *Journal du Capitole* nous rend compte en termes exaltés, restent empreintes de ce caractère vieillot ou puéril, qui était, nous l'avons dit, celui des lettres romaines, tournant dans le cercle des poésies allégoriques aux mille allusions mythologiques, des sonnets précieux, des odes anacréontiques dont l'enthousiasme sonnait faux parce qu'il était faux ; mais était-elle très différente, cette littérature, de celle de l'Europe entière en ce moment où se faisait à peine sentir le souffle vivifiant des Chateaubriand, des Gœthe et des Byron? Evidemment les « sublimes poèmes

(1) Cf. plus haut, p. 275-279.

latins » de l'avocat Tinelli, les « majestueuses » dissertations de l'abbé Masacci, les « ingénieux chapitres » de Biondi, les « gracieuses odes » de Panzieri, les « magnifiques sonnets de l'abbé Borgia, de Pieromaldi, de l'avocat Armellini, de M. Rondanini, les « majestueux sonnets » du prince Chigi, les « magnifiques sonnets » de l'abbé Godard, custode général des Arcades, les élégies latines de l'abbé Fuga, procustode, les « odes lyriques » d'Alborghetti, les « fantastiques pages en *terza rima* » de M. Ferretti, les « *polimetri* », les « *exametri* », les « *ottava rima* », les églogues du professeur Ruga n'exhaleraient pour nous qu'une odeur assez rance (1); mais ces jeux poétiques, imités d'Horace, Virgile, Ovide, Théocrite, Anacréon — voire Pindare — étaient ceux de l'époque. Les Arcades leur donnaient un caractère de particulière fadeur, en raison même de leur origine que rappelait une terminologie insupportable de mièvrerie; en ce « bercail de l'Arcadie », on distinguait difficilement des brebis qui bêlaient les bergers qui chantaient (2). L'administration attique de Miollis fût-elle arrivée à faire de ce troupeau aux flûtes enfantines une Académie vraiment utile à la langue, c'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre.

Miollis, devenu son propre ministre des beaux-arts après le départ de Gerando, avait tenu à fonder lui aussi sa nouvelle académie, *la Société hellénique* qui, elle tout au moins, organisa un enseignement dont les maîtres, philosophes, savants, littérateurs étaient les hôtes préférés de la villa Miollis (3).

***

L'enseignement ainsi fondé à côté des collèges était d'autant plus précieux que l'*Université impériale*, enfin fondée à

(1) Séances des Arcades, *Journal du Capitole*, 23 avril 1810, n° 49; 4 juin 1810, n° 67.

(2) Le 16 avril 1813, l'Arcadie, sous la présidence de Chigi, élisait *pastorella* la princesse de Dietrichstein et la faisait entrer dans « le bercail ». *Journal de Rome*, 26 avril 1813, n° 50.

(3) *Journal de Rome*, 26 mai et 3 juillet 1813, n°s 63 et 79.

Rome — sur le papier —, donnait de médiocres résultats (1).

Ç'avait été un nouveau présent de l'Empereur à l'ingrate cité; le 27 juillet 1811, on avait déclaré l'enseignement romain digne d'être agrégé à l'Université impériale (2). Gerando avait déconseillé la mesure qui était vaine. Mais comment ces collèges pouvaient-ils rester plus longtemps sous le sceptre de Napoléon sans passer sous la férule de M. de Fontanes? Miollis avait mis quelque mauvaise volonté à déguiser en universitaires les ecclésiastiques qui, exclusivement, continuaient à enseigner : en février 1812 il s'était décidé à faire appel aux Romains qui aspireraient à professer dans les « lycées et collèges impériaux » — nous avons vu ailleurs ce qu'étaient ces établissements — des départements romains. Les professeurs ecclésiastiques, prévoyant qu'il leur faudrait prêter serment, opposèrent à cet appel une impassible indifférence : comme des laïques ne se présentaient point, il fallut bien, à moins de fermer les portes des lycées, laisser ces prêtres dans leurs chaires.

L' « Académie de Rome » existait cependant, on lui donna un « recteur », Ferri de Saint-Costant qui arriva de Paris à Rome, résolu à « conduire à terme vite et heureusement l'opération » — entendez la francisation de l'enseignement. On lui adjoignit Cuvier, conseiller de l'Université et Coiffier, inspecteur général, qui « étaient de concert avec le recteur chargés de cette importante opération » (3). Le grand maître Fontanes avait, annonçait-on, sur Rome de très hautes visées; l'Université de la Sapience allait, divisée en *facultés* à la française, connaître d'illustres destinées (4). Miollis entendit ne point rester en retard; il tint à présider lui-même les examens et la distribution des prix de 1813; le « proviseur » Calandrelli parla en cette circonstance en fils dévoué de l'*Alma Mater* (5). Fidèlement, les journaux firent connaître que les examina-

(1) Cf. plus haut, p. 272-273.
(2) Décret du 27 juillet, *Journal du Capitole*, 8 août 1811, n° 94.
(3) *Journal de Rome*, 8 février 1812, n° 17.
(4) *Journal de Rome*, 14 avril 1813, n° 45.
(5) *Journal de Rome*, 10 juillet 1813, n° 82.

teurs pour l'Ecole polytechnique comprendraient l'*Académie* de Rome dans leur tournée de 1813 (1).

En réalité, tout cela restait pure fantasmagorie. On avait tout au plus rendu un peu plus épais le crépi français autour de l'édifice romain. Les maîtres restaient ecclésiastiques : « Les enfants continuent, écrivaient des mécontents, à être élevés par des prêtres fanatiques dans les principes ultramontains. On a fait quitter à ces enfants la soutane noire qui était l'uniforme de tous les écoliers, mais on lui a substitué l'habit noir court et, dans les petites pensions comme dans les grandes, l'éducation reste monastique. » Quoiqu'on « ait appliqué autant qu'il était possible les règlements de l'Université aux académies existantes, la seule Faculté de droit où l'on explique le Code Napoléon a changé quelque chose à son enseignement ». Un mois avant la chute de son gouvernement, Miollis devra constater que « l'instruction reste toujours liée à ses anciennes institutions » (2). Rome ignorera toujours les toges noires à simares jaunes, roses ou violettes des professeurs de Fontanes. En vain un recteur français, un inspecteur français auront régné à Rome : sous eux et à leur grand dépit l'enseignement sera resté « monastique ». Dans tous les cas, recteur et inspecteur auront trouvé consolation dans cette villa Aldobrandini où quiconque est initié au culte de Virgile, d'Horace et de Cicéron, trouve un cordial accueil.

***

Quiconque y propose quelque mesure de restauration et de conservation artistique, n'y est pas moins bien reçu. C'est assurément à la villa Aldobrandini que sont méditées et conçues les décisions qui réorganisent la bibliothèque du Vatican et les musées, les enrichissent l'une des manuscrits des bi-

(1) *Journal de Rome*, 23 juin 1813.
(2) Norvins, 20 septembre 1812, F7 6531; Hédouville, 1812, AF IV 1715; Miollis, 1er janvier 1814, AF IV 1715.

bliothèques appartenant aux congrégations dissoutes (1), les autres des œuvres enlevées aux églises fermées (2), les décisions qui protègent contre les dégradations qui les menacent les fresques de Grottaferrata, de la Farnésine et de la villa Papa Giulio (3). C'est à la villa que vient chercher des inspirations le baron de Forbin, désigné pour faire entrer dans les galeries publiques de Rome les toiles que détient la province. C'est à la villa que Canova rencontrerait ses plus enthousiastes amis.

C'est que, plus que jamais, Canova est prince; à son titre de *princeps* de l'Académie et de directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, il joint, depuis 1811, celui de directeur des Musées impériaux de Rome. Daru dirait ce qu'il a fallu de prières pour lui faire accepter un titre qui l'oblige au serment, avec quelle joie la définitive acceptation du maître a été accueillie au Quirinal comme à la villa (3), de quels respectueux hommages on entoure ce despote qui, « modeste », assure un admirateur vraiment aveuglé, veut bien être reconnaissant à l'Empereur des bienfaits dont on le comble (4). Ce n'est point sans hauteur qu'il les accepte, et c'est presque en demi-dieu qu'on l'accueille chez Miollis. Le 17 décembre 1810, on l'a porté aux nues : l'Académie Saint-Luc, solennellement installée en son absence, a pu faire entrer l'absent dans l'Olympe de l'art, on a placé son buste entre celui de Michel-Ange et celui de Raphaël. Et chaque discours, chaque pièce de vers a évoqué le grand absent, émule de Phidias, bienfaiteur et protecteur de l'art, héros de cette fête. Une députation est allée porter au « Phidias moderne » qui, alors, travaille à Florence, la couronne que la reconnaissance lui a tressée (5). Et prince,

(1) L'intendance générale à Daru, 9 mai 1812, O2 1069.

(2) A Daru, 4 et 16 mai 1811, 16 juillet 1811, Daru à Miollis, 1er mars 1811, O2 1069; Inventaires, O2 1074; A Daru, 19 décembre 1812, 10 décembre 1812, 12 juillet 1811, O2 1069.

(3) Décret du 25 février 1811, O2 1071; Daru à Canova, 28 février 1811, O2 1069; L'intendance générale à Daru, 8 avril 1811, O2 1069; Daru, 18 avril, 29 mai 1811, O2 1071; Daru à Champagny, 18 février 1813, O2 1074.

(4) Hédouville, 1812, AF IV 1715.

(5) *Journal du Capitole*, 8 septembre 1810, nº 117; 17 décembre 1810, nº 160; Note de Rome du 17 décembre 1810, Bulletin du 25, AF IV 1512.

c'est en prince qu'il est reçu à la villa Aldobrandini.

Il y rencontre tout un monde respectueux — désormais soumis — d'artistes. La villa de ce soldat est le vrai foyer des pensionnaires français qui n'abandonnent que pour s'y rendre leurs ateliers du Pincio; entre vingt qui sont restés obscurs, on verrait là avec leur directeur le peintre Le Thiers, les peintres Drolling et Leclerc, le sculpteur Cortot, le graveur Gatteaux, et ces jeunes gens à qui l'avenir réserve la gloire, les sculpteurs Rude et Pradier, le musicien Hérold qui a vingt ans, et leur aîné, resté à Rome depuis 1804, Jean-Auguste Ingres (1). Il est ici chez lui, car il mène de front le *Romulus* du Quirinal et le *Virgile* de la villa Aldobrandini-Miollis, et chez lui aussi le peintre Granet, concitoyen du général, — car il est d'Aix, — mais Romain d'adoption, qui termine pour la galerie Miollis une *Assemblée de religieux* — la seule qui se voie maintenant à Rome.

C'est sur les conseils de Granet que le général, non content d'ouvrir sa villa aux artistes de Rome, l'a ouvert, avec libéralité, aux maîtres disparus. Miollis possède là une des belles galeries de l'Italie et — chose qui eût étonné en 1898 — une galerie qu'il a payée. On y voit trois cent quatre-vingt-dix toiles de maîtres anciens, trente-trois d'artistes modernes : des Caravage, des Lotti, des Véronèse, des Luca Giordano, des Tintoret, des Zuccari, des Borgognone, des Carrache, des Tiepolo, des Guido Reni, des Velazquez, des Andrea del Sarto, des Holbein, des Philippe de Champagne, des Téniers, des Bellini, des Poussin, des David : Ingres et Granet viennent d'y placer leurs œuvres récentes. Le vieux soldat, sincèrement amoureux du beau, jouit pleinement de ces trésors, passe dans cette villa des jours délicieux, d'autant que les jardins,

(1) Papiers de l'Académie de France à Rome; Correspondance du directeur, Archives des Beaux-Arts. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. H. Marcel, alors directeur des Beaux-Arts, de l'autorisation qui nous a été libéralement donnée de travailler aux Archives de la rue de Valois : nos recherches dans les cartons des Beaux-Arts ne pouvaient que nous livrer d'assez minces détails, le cadre de notre étude ne nous permettant point de nous arrêter à la chronique de la Villa Médicis, de 1809 à 1814.

négligés avant lui, se sont, par surcroît, peuplés de « 233 sculptures, statues, bustes et fontaines », tandis qu'on en compte 224 dans le palais et 18 dans la Loggia, toutes œuvres commandées, depuis 1810, par le général aux artistes de Rome (1).

C'est donc un Mécène que ce vaillant. Sa sollicitude s'étend à toutes les parties de l'art; c'est à regret qu'il voit son maître se brouiller avec les musiciens : en dépit des ordres de Paris, il fait tout, de concert avec Daru, pour empêcher la dispersion de la chapelle « qui seule sait chanter la Palestrina (2). » Jusqu'à sa disgrâce Zingarelli a été l'ami du général et, le maëstro exilé, Fioravanti le remplace dans les bonnes grâces de Miollis; l'auteur de *Camilla* est souvent l'hôte de la villa.

Cette maison joue donc tous les jours à Rome le rôle des hospitaliers *casini* où les ministres de Léon X appelaient dans des jardins délicieux semés d'œuvres d'art et dans des galeries de chefs-d'œuvre lettrés et artistes. Et vraiment Miollis y remplit avec une allégresse touchante la partie la plus séduisante de son ministère. Ce ministère pouvait-il être fécond? Etait-ce la faute de cet aspirant Mécène, si Rome se trouvait aussi appauvrie de talent que d'argent et si, en dépit d'illustres exceptions, un Léon X eût été pour l'heure incapable de trouver sur les bords du Tibre la monnaie même d'un Raphaël ou d'un Arioste?

***

On cherchait cependant d'autres satisfactions à l'esprit, d'autres objets à l'infatigable activité des administrateurs. Plus qu'aucune autre, une entreprise avait dès l'abord exalté l'Empereur et c'était la grande œuvre que, dès le premier jour, il promettait de mener à bien. Le décret de réunion lu le 10 juin

(1) *Indicazione delle sculture e della Galleria de quadri esistenti nella villa Miollis al Quirinale.* Roma, Stamperia de Romanis, 1814 (inventaire avec préface de A. Visconti).

(2) Daru au comte de Montesquiou, 31 mars 1812, O2 1069; Daru à l'Empereur, 3 janvier 1811, O2 1071; Miollis à Champagny, 14 juin 1811, O2 1072.

à Rome ne portait-il pas : « Les restes des monuments élevés par les Romains seront entretenus et conservés aux frais de notre trésor? » Parmi les griefs qu'à la veille de réunion, le jaloux souverain invoquait contre la papauté, maîtresse négligente de l'héritage de César, le plus grave était l'état de cet illustre Forum transformé en « champ des vaches », profanation sacrilège.

Il fallait en finir avec cette indignité. De bonne foi l'Empereur s'imaginait qu'il restait beaucoup de la Rome antique. De ce que les monuments antiques conservés à peu près entiers, le Théâtre de Marcellus, le Portique d'Octavie, le Panthéon d'Agrippa, les Temples dits de Vesta et d'Hercule, l'Arc de Titus fussent en quelque sorte étouffés entre des constructions plus récentes, de ce que quelques colonnes, celles du Temple dit de Jupiter Tonnant ou autres, émergeassent à moitié d'un amas de terre, qui, en leur enlevant toute élégance, les livraient en outre aux outrages des passants, l'Empereur en avait conclu que la Rome antique était là presque tout entière, enlisée, voilée, et qu'il suffirait de déblayer, dégager, fouiller pour donner à ces monuments une physionomie si nouvelle, que, soudain, ressuscitât en sa splendeur, sinon la Rome d'Auguste, du moins tout un monde de reliques méconnues.

A qui serait confiée cette entreprise? Dans sa confiance première dans le génie « des Romains délivrés d'indignes liens » et dans son respect pour la fiction d'une « ville libre », l'Empereur avait tout d'abord remis avec une certaine solennité au conseil municipal le soin de faire revivre la Rome des ancêtres. De fait, ces descendants indignes des vieux édiles ne firent rien pendant l'année 1809. Quelques trous de sonde donnés au Forum avaient excité le très vif mécontentement des voisins : ces « Romains dégénérés » qui habitaient les maisons contiguës au Temple d'Antonin et Faustine, insensibles à la grandeur des projets généreux dont ces trous n'étaient que les premiers indices, geignaient qu'on leur allait donner la fièvre, en organisant sous leurs fenêtres des puits d'eau stag-

nante et qu'ils s'allaient casser la tête dans des précipices creusés à leur porte (1). La municipalité, plus attentive aux plaintes des Romains vivants qu'à la gloire des morts, procédait avec hésitation; la Consulta elle-même semblait avoir abandonné le Forum et poussait à dégager avant tout les Temples de Vesta et de la Fortune Virile, situés sur la rive du Tibre; dès mai 1810, le charmant Temple Rond apparaissait aux yeux charmés dans sa grâce première, et, à deux pas de là, le Temple de la Fortune Virile dressait sur une place enfin nette ses colonnes ioniques, témoin attardé du dernier siècle de la République romaine (2).

C'était, au sens de l'Empereur, avoir fait trop peu en un an de règne. Il lui fallait prendre en main les travaux, il le voyait bien. Le 6 octobre 1810, un décret modifiait l'organisation de l'entreprise. L'intendant de la couronne était exclusivement chargé d'en régler les frais; l'Académie Saint-Luc, dotée, nous l'avons vu, de 100,000 livres par an, en consacrerait 75,000 aux fouilles qu'elle inspirerait; 20,000 livres seraient par ailleurs affectés aux mêmes travaux. Une commission, présidée par le préfet et où siègeaient archéologues, architectes, représentants de l'Académie et de la municipalité, dirigerait les travaux (3). En réalité la direction passa, sans conteste et sans retard, tout entière entre les mains de Tournon qui, dès l'automne de 1810, installa ses chantiers à la base du Capitole, à l'entrée du Forum (4).

Là, d'un amas de terre qui cachait d'autre part le *Tabularium* du Capitole, émergeaient trois sommets de colonnes enlisées presque jusqu'à leurs chapiteaux, supportant un débris d'entablement; le temple de Jupiter Tonnant, disaient d'une

(1) Piranesi à Gerando, 27 octobre 1809, F1e 143.

(2) *Journal du Capitole*, 2 mai 1810, n° 53.

(3) L'intendance générale à Daru, 15 mai 1811, O2 1069; *ibidem*, 19 juillet 1811, O2 1069; Décret du 6 novembre 1810, O2 1071; Dossier des réclamations de la municipalité relatives aux fouilles, O2 1071; Notes de l'administration des fouilles, O2 1076; Etats des dépenses, O2 1078, O2 1080; Mémoires inédits de Miollis; Mémoires inédits de Tournon.

(4) Tournon à ses parents, 17 novembre 1810 (papiers de Tournon).

voix dévote les *ciceroni*. En réalité ces trois colonnes étaient les restes du Temple de Vespasien, construit par Domitien et restauré sous Septime Sévère. On lisait à l'entablement les lettres du mot *R[estituer]unt*. Nous ne saurions entrer avec le baron de Tournon dans le détail de la longue opération fort délicate à laquelle donna lieu l'exhumation du Temple de Vespasien par les agents de Napoléon. Les colonnes endommagées ne reposaient elles-mêmes que sur un stylobate qu'il fallut consolider en entreprenant en sous-œuvre la construction de nouvelles fondations à 15 mètres de profondeur; on dut auparavant déposer l'entablement qui se fût à coup sûr écroulé au cours de l'opération; en juillet 1811, l'opération était terminée; le monticule de terre qui s'élevait à la base du Capitole avait disparu; les vénérables pierres du Tabularium Capitolin étaient au jour, les murs de ces salles où avaient été, un siècle avant Jésus-Christ, enfermées les archives de l'Etat Romain, et les trois colonnes aux fines cannelures se dressaient, majestueuses en leur vétusté, sur une base qu'un siècle a, depuis, mise à l'épreuve, tandis que, sur le ciel bleu, l'entablement montrait ce débris d'inscription, ce *Restituerunt* qui maintenant semblait s'appliquer aux agents du nouveau César (1).

Le dégagement du temple tout voisin, qu'on disait alors Temple de la Concorde, était plus facile, puisqu'il suffisait d'abattre simplement quelques masures appuyées contre les ruines ainsi dégagées.

Cependant un problème occupait encore les archéologues : qu'était cette colonne qui, au milieu du Forum, se dressait isolée? à quel temple impossible à identifier appartenait-elle? Depuis un siècle les savants discutaient : un temple de Jupiter Custos, disaient les plus hardis. On fouilla : il ne fallut pas aller loin pour découvrir l'inscription qui consacrait cette

(1) Sur tout ce chapitre des fouilles, cf. TOURNON, *Etudes*, t. II, p. 266-277; THÉDENAT, *Le Forum Romain*, p. 47 (qui d'ailleurs renvoie exclusivement aux *Etudes* de Tournon); *Journal du Capitole*, 14 novembre 1810, n° 146; 18 novembre 1811, n° 139; Rapport général de Champagny à l'Empereur sur les fouilles de Rome, 21 décembre 1811, O2 1071; TOURNON, Comptes rendus administratifs trimestriels, 1810 à 1813, F1c III, *Rome*, 2.

colonne à la gloire de l'empereur byzantin Phocas, colonne empruntée à un temple antique inconnu et transportée là au septième siècle. Rome s'égaya aux dépens des savants; un sonnet courut qui faisait parler Phocas. « Un ouvrier avec sa bêche en deux jours a tout éclairci; ma gloire renaît : sots savants, les volumes par vous écrits sur le nom à donner à ma colonne, placés les uns sur les autres auraient formé une pile plus haute qu'elle. Que n'avez-vous jeté votre plume et pris une bêche (1) »?

On explorait cependant tout le Forum; en 1811, on déblaya jusqu'à la rencontre du pavé les bases des colonnes du temple qu'on appelait Temple de Jupiter Stator — temple actuellement dit de Castor et Pollux. — On tirait du sol la magnifique vasque de granit qui, en 1818, allait orner la fontaine du Monte Cavallo. Enfin, on dégageait les bases des colonnes de cipolin du Portique d'Antonin et Faustine; on toucha ainsi au rude pavé de ce qu'on voulut être la Voie Sacrée; moment solennel où l'émotion fut grande. Sur ce pavé avaient, pensait-on, roulé les chars des triomphateurs; peut-être Jugurtha et Vercingétorix captifs avaient foulé ce sol derrière un Marius et un César. Il appartenait au grand Empereur qui, par ses triomphes, effaçait Marius et César, de rendre à la lumière romaine la voie qu'ils avaient jadis suivie. En transmettant aux lecteurs cette nouvelle, le *Journal du Capitole* du 20 avril 1811 ne dissimulait pas la joie générale (2).

Le chantier se transportait ensuite vers ce *Temple de la Paix* (la basilique de Constantin) auquel on attribuait alors une plus haute antiquité. Le pavé était à ce point enterré que les voûtes ne formaient au-dessus du sol qu'un arc de quelques mètres; le repaire ainsi ménagé servait d'étables à des bestiaux et de remise à des charrons; des masures s'appuyaient à ses murs. Après un an de travaux, les trois énormes nefs, dégagées jusqu'au pavé, offraient à l'œil l'imposant spectacle que connaissent assez les visiteurs de Rome,

(1) STENDHAL, *Promenades*, t. I, p. 201.
(2) *Journal du Capitole*, 20 avril 1811, n° 47.

auparavant, soumis à Léon X et, ces travaux révélateurs en appelant d'autres, ouvert au siècle qui allait suivre une voie, où, après bien des hésitations, il allait s'engager.

***

L'avantage que, sur le moment, présentaient ces travaux était d'occuper quelques centaines de bras; 1,200 ouvriers avaient été, en quatre ans, employés dans les chantiers de fouilles (1). D'autres travaillaient à ce qu'un décret avait appelé « les embellissements de Rome ». Embellissements de Rome! mot troublant, inquiétant pour quiconque aime Rome et l'a vue s'enlaidir de tant d'embellissements inintelligents! mot prétentieux, mot orgueilleux que tous les maîtres de la Ville Eternelle ont inscrit en tête de leur programme, des édiles parant l'œuvre des rois aux quarante Césars entendant laisser de marbre la ville qu'ils avaient reçue de briques, des Césars aux papes bâtissant basiliques et palais avec les marbres des empereurs et les briques des édiles, des papes, enfin, aux maîtres piémontais de Rome dépeçant les villes pour y fonder des maisons sans grâce, arrachant le château Saint-Ange à son cadre de prés pour y bâtir un gigantesque Palais de justice, obstruant d'un monument grandiosement prétentieux la base du Mont Capitolin. Eternels démolisseurs, éternels constructeurs, les maîtres de Rome sentent au contact de la ville comme un prurit de production architecturale auquel pouvait, moins que personne, échapper le souverain qui, en 1809, arrivait avec la prétention d'éclipser Auguste et Léon X. Et voilà que d'énormes dossiers se forment et s'entassent : « Embellissements de Rome! » Voilà les millions qui s'engouffrent dans cet abîme sans fond : Rome à embellir. Voilà Saint-Pierre livré à l'architecte Sterne, coûtant, en 1811, 82,000 livres rien qu'en menues restaurations qui paraissent mesquines auprès de ce que d'autres rêvent; il faut abattre la façade indigne du mo-

(1) Miollis, 1er janvier 1813, AF IV 1715; Tournon, 23 janvier 1812, F7 8894.

nument, reprendre l'œuvre des Bramante et des Michel-Ange, jeter par terre celle de Maderna, se donner le droit d'effacer du fronton de l'édifice le nom de Paul V pour y inscrire celui de Napoléon; avec une façade nouvelle le dôme s'élancera avec plus de grâce et de majesté; on rejette provisoirement le projet comme étant trop coûteux, mais on donnera à l'ensemble du prestigieux monument une valeur nouvelle en abattant le considérable pâté de maisons qui, du Tibre, obstrue la vue de la basilique; à l'extrémité d'une large avenue plantée d'arbres — et qui, présentement, reste encore à faire — le dôme élancera sa masse azurée dominant la façade dès lors moins fâcheuse (1).

On dégagera pareillement, et le Panthéon — nous l'avons vu — et la fontaine de Trevi; elle reste encore enserrée entre les maisons ceignant une place trop étroite; en 1812, on a projeté de la dégager, de lui faire un cadre singulièrement plus large, de la situer à l'extrémité d'une place plus considérable que la place Colonna elle-même.

Le grand cimetière de Rome était entièrement fondé en 1813 : le *Campo Verano*, derrière la basilique San Lorenzo fuori delle Mure, un de ces cimetières à l'Italienne, monumental et fastueux, palais mortuaire sans mélancolie, aux galeries de marbre et aux terrasses enjolivées, et dont la construction avait coûté 400,000 livres (2).

Sans revenir sur la restauration du Quirinal devenu Palais impérial de Rome (3), sans parler de celle de la Chancellerie devenue Palais de justice (4), de celle de Monte Citorio devenu Préfecture, de celle du Capitole, siège de la nouvelle municipalité, comment ne pas s'arrêter à ce qui fut peut-être la seule œuvre complètement conçue, exécutée et achevée par l'admi-

(1) Tournon, t. II, p. 288; *Journal du Capitole*, 26 décembre 1810, n° 164; Coulon, *Les plans de Rome.... Revue des questions historiques*, juillet 1904.

(2) Tournon, *Etudes*, citées ; *Journal du Capitole*, 23 mars 1811, n° 35. Pour tous ses travaux, Comptes rendus trimestriels de Tournon à Montalivet, 1811-1813, F1e III, *Rome*, 2.

(3) Cf. plus haut, p. 413.

(4) Coulon, article cité.

nistration française, la construction du Pincio? Est-il besoin de présenter au lecteur cette promenade en terrasses, aux allées sinueuses, qui, sur le flanc et le sommet du coteau, où jadis Lucullus étagea ses jardins, fait, à l'heure présente, partie si intégrante de Rome qu'on a peine à croire que la ville en ait été dotée il n'y a pas un siècle et par des étrangers. Sur cette *Collis hortorum* prédestinée où s'étaient étendus les jardins antiques les plus célèbres, vont se dessiner les allées d'un délicieux parc, les *Jardins de César* — car toujours l'idée antique domine tous les projets. — On a d'abord projeté en 1809 une vaste promenade, *la villa Napoléon*, qui s'étendrait hors la porte du Peuple, entre le Tibre et la voie Flaminienne (1). Mais ce serait trop peu pour la gloire de l'Empereur : les *jardins de César*, ce décor de feuillages et de pierre dressé à la vue de Rome, dans l'intérieur de ses murs, diront bien haut la magnificence du nouvel Auguste en même temps que sa sollicitude pour *son* bon peuple de Rome. C'est ainsi qu'en 1811, 1812, 1813, on défonce les vignes du *Monte Pincio*, on démolit les communs attenant à l'église *del Popolo*, on trace l'hémicycle d'où partent les rampes que, dès lors, vont, durant les heures fraîches, parcourir tant et tant d'équipages, on construit les galeries aux niches ornées de statues qui supporteront la terrasse, on plante cette terrasse dont les frondaisons iront se confondre avec celles de la villa Médicis et domineront, par-dessus le vieux mur d'Aurélien, celles de la villa Borghèse, et les dernières allées se dessinent, en 1813, sous les ordres de l'architecte Valadier; déjà on projette l'établissement d'une gigantesque fontaine dont les eaux descendront en cascades les pentes de la « colline aux jardins »; déjà on discute pour savoir si une statue de Rome ou une statue de Napoléon s'érigera au centre de la grande terrasse, lorsque la chute du gouvernement français permet à Pie VII restauré d'apposer sur l'œuvre de l'étranger le sceau de ses armes et, cette fois, cette unique fois, c'est l'excellent Pape qui usurpera; car ce sont les armes de Tournon sous l'aigle

(1) Décisions de la Consulta, 10 août 1809, AF IV 1715; Gaudin à Napoléon, 30 août 1809 (plan, devis, rapports), AF IV 1715.

impériale qu'il faudrait apposer sur ces terrasses aux feuillages enchanteurs (1).

Ces jardins du Pincio ne seront pas les seuls : on entend en semer Rome. Le botaniste Nectous, nommé directeur des jardins romains, veut planter d'arbres les nouvelles places, les avenues et les rues que va percer Tournon; on entend transformer en une autre promenade la partie déserte de Rome, l'Aventin, le Cœlius où dorment les vieilles églises solitaires et vénérables; peut-être même va-t-on entourer de parterres et de bosquets les ruines du Forum, les abords du Capitole. La France n'entend peut-être point laisser en marbre la ville qu'elle a trouvée en briques; elle projette de laisser en fleurs une Rome qu'elle a trouvée en friches et d'étendre des parterres là où se nourrissaient d'herbe rare les troupeaux des couvents (2).

Napoléon estimait cependant que, si activement qu'on travaillât, le plan manquait d'unité. En 1812, Berthault, architecte des palais impériaux, fut chargé d'une mission à Rome. C'était un dangereux missionnaire; car, pénétré de la doctrine qui sera celle de Viollet-Leduc, il entendait *restaurer* à la façon des pasticheurs et mettre quelques pierres d'Auguste dans beaucoup de marbre de Napoléon (3).

D'autres architectes concevaient de bien autres plans, témoin ce fantastique projet Perosini dont nous avons parlé ailleurs et qui eût couvert tout un quartier de Rome des constructions cyclopéennes d'un palais impérial (4).

En 1811, l'Empereur, tout en résistant à de si étranges propositions, persistait, en dépit des déceptions que, par ailleurs, Rome lui faisait éprouver, à n'y pas ménager ses bienfaits. La commission des embellissements disposa d'un million par an : le dégagement de Saint-Pierre, de la fontaine de Trevi, du Palais de Venise et du Panthéon fut résolu ainsi que la restau-

(1) Tournon, *Etudes*, citées. *Journal de Rome*, 2 janvier 1812, n° 1; 1er avril 1812, n° 40.

(2) *Journal de Rome*, 1er avril 1812, n° 40.

(3) Hédouville, 1812, AF IV 1715, et Coulon, article cité.

(4) Coulon, article cité; et « Pensées sur Rome française », papiers inédits de Tournon.

ration du palais Médicis destiné au tribunal de première instance, la construction de la caserne de *San Carlo dei Catinari*: les dépôts de mendicité qu'on construit l'un à Saint-Jean de Latran, l'autre à Sainte-Croix de Jérusalem, les deux cimetières, la restauration des aqueducs, la construction d'un nouveau pont à l'emplacement de celui d'Horatius Cocles, l'achèvement du *Ponte Sisto*, l'édification d'une halle et de deux abattoirs, la fondation des deux jardins épuiseraient vite le million annuel dû à la munificence de l'Empereur (1).

Un dernier projet germait, non moins grandiose : on allait essayer de restituer à Rome son port depuis longtemps obstrué par les débris des ponts jadis écroulés. Défense fut faite préalablement de jeter dans le lit du Tibre décombres et immondices; on fit enlever les débris des piles de l'ancien pont triomphal « travail qui, quoique non terminé, fit baisser d'un demi-mètre les eaux au pont Saint-Ange ». Le 17 avril 1812, l'Empereur compléta ces mesures par un décret rendu sur l'avis de Tournon : on devait faire un quai allant du monastère de Giacinto au Ponte Sisto. L'Empereur, pour lequel rien n'était impossible, entendait qu'on revît un jour les galères au pied de l'Aventin (2).

***

Tout cela était gigantesque; et cependant, lorsque l'on considère les résultats acquis en trois ans d'un travail mené par une administration sollicitée par d'autres soucis, on peut sans témérité affirmer que ce gigantesque se fût assez promptement réalisé. Ne pouvant séduire Rome, on cherchait à l'éblouir et à faire vibrer dans le cœur des Romains, à défaut de l'affection qu'on désespérait d'obtenir en 1812, du moins cet orgueil, ce goût des grandes choses qu'on voulait à toute force qu'ils eussent malgré tout hérité des illustres ancêtres.

(1) Coulon, article cité.

(2) Tournon, t. II, p. 204-205; *Journal du Capitole*, 8 juillet 1812, n° 82; Décisions de la Consulta, 1er décembre 1809, AF IV 1715.

Cette activité était d'autant plus méritoire, d'autre part, qu'elle s'exerçait encore sur d'autres terrains et que les travaux exécutés à Rome ne faisaient point oublier la province.

L'établissement projeté d'un port à Rome entraînait, d'ailleurs et tout d'abord, la fondation d'un canal qui devait unir Rome à Civita Vecchia et la remise en état du canal de Rome à Fiumicino. La Consulta en avait ainsi ordonné (1). D'autre part, on avait mis à l'étude un projet qui eût rendu normalement navigable le Tibre entre Pérouse et Rome; il s'agissait de la création d'un canal latéral qui eût comporté la construction de vingt-neuf écluses : on manquait des fonds nécessaires pour l'exécution. On dut la remettre à plus tard (2).

On travaillait en même temps à la réfection des routes; la Consulta avait mis la question à l'ordre du jour de ses premières séances; en 1810, elle y était revenue, désignant des ingénieurs, donnant dans ce seul but aux deux préfets des sommes assez considérables — 180,689 francs pour 1810. Mais les matériaux dont ces routes étaient faites rendaient la réfection fort difficile; d'autre part, le brigandage paralysait le travail après 1811. En 1813, Hédouville constatait que les routes du département de Rome restaient dans un déplorable état (3).

***

Sur un dernier terrain, les intentions excellentes de la Consulta s'étaient réalisées avec plus de bonheur. Le 15 mars 1810, les habitants de Cisterna, petite localité située au seuil des marais Pontins, avaient vu débarquer de leur voiture six personnages fort affairés : c'étaient Gerando, alors membre de la Consulta, le préfet de Rome, l'infatigable Tournon, le sous-

(1) Décisions de la Consulta, 9 août, 3 septembre, 18 décembre 1809, AF IV 1715.

(2) TOURNON, t. II, p. 201.

(3) Bulletin de la Consulta, n° 15; *Journal du Capitole*, 24 juillet 1890; Article sur la réfection des routes, *Journal du Capitole*, 28 avril 1810, n° 51; Décisions de la Consulta, 24 avril 1810, AF IV 1715; Hédouville, AF IV 1715.

préfet de Velletri Zaccarelli, l'ingénieur en chef Vici, l'abbé Nicolaï, commissaire du gouvernement pour les travaux des marais Pontins et Scaccia, ingénieur ordinaire attaché aux mêmes travaux. Ces six fonctionnaires constituaient la commission formée dès le 26 novembre 1809 en vue d'étudier la grande œuvre du desséchement des marais Pontins. Ç'avait été le souci de tous les maîtres de Rome que ce desséchement, une œuvre à laquelle, depuis le consul Appius, tous les gouvernements avaient finalement échoué. Récemment Pie VI y avait jeté des millions.

Durant neuf jours, la commission avait battu le pays, examinant les récents travaux de l'avant-dernier pontife, les plans d'irrigation et d'endiguement, et réunissant à Terracine les cultivateurs et propriétaires du territoire pour recueillir leurs observations et leurs avis. « Les habitants de cette région, écrivait le *Journal*, ont exprimé une vive et unanime reconnaissance pour la généreuse sollicitude que S. M. l'Empereur, du centre de son Empire, a daigné étendre sur la partie malheureuse de ses nouveaux sujets situés sur son extrême frontière. Ils se sont abandonnés à l'espérance de voir terminer par la puissance de Napoléon le Grand l'entreprise tentée par Auguste, Trajan, Theodoric et Léon X » (1).

Le fait était que l'Empereur se sentait fort tenté par l'entreprise, précisément parce que de fort grands souverains y avaient successivement échoué. Ce territoire resté bourbeux à l'extrémité de son Empire lui paraissait presque une offense au bon ordre et il n'entendait point que l'empire français comptât dans ses limites ce désert marécageux. Ceux d'entre nous qui ont parcouru les Marais et battu les roseaux de Ninfa, la ville lentement mangée par la vase, se rendent compte de la grandeur de la tâche. L'Empereur ne se fiant

(1) *Journal du Capitole*, 31 mars 1810, n° 39; sur les travaux des marais Pontins, Nicolai : *Dei bonificamenti delle terre Pontine ;* de Prony, *Description hydrographique et historique des marais Pontins*; Tournon, *Etudes*, t. II, p. 231-257; *Journal du Capitole*, 31 mars 1810, n° 39; 27 octobre 1810, n° 13; 24 février 1812, n° 24; L'intendance générale à Fossombrone, 18 mai 1811, O2 1069; Miollis, 1er janvier 1813, AF IV 1715.

qu'à moitié à la commission nommée par la Consulta, en constitua une autre dont les membres étaient, outre les ingénieurs distingués Prony et Fougères et les agronomes Yvart et Rigaud de l'Isle, deux savants Toscans, le sénateur Fossombrone et Fabroni. En avril 1811, Fossombrone adressait un rapport mûrement étudié : il lui fallait cinq ans et trois millions; moyennant quoi, il s'engageait à faire de ce désert une région fortunée; l'administration de Paris lui adressa des félicitations chaleureuses, saluant en ce sénateur ingénieux « l'héritier et le digne compatriote de Torricelli (1) ». Les travaux commencèrent aussitôt.

La rivière Amazeno débordait, s'infiltrait, imbibait les terres; on parvint à l'endiguer « au moyen d'une digue de 3 mètres de hauteur sur 4 mètres de base » : la rivière coula dès lors normalement; on gagnait ainsi à la culture plusieurs cantons. En 1812, toute une partie de la plaine apparaissait couverte de blés et de pâturages. Ce n'était cependant qu'une petite partie de l'œuvre projetée. Dans les premiers jours de 1812, Scaccia faisait creuser un nouveau canal qui, rejoignant un émissaire déjà créé par Pie VI, *la ligne Pie*, devait dessécher toute la portion des marais qui se trouvait entre Bocca di Fiume et Mesa; on coupa la chaussée de la Voie Apienne d'un pont qui coûta 200,000 livres et permit aux eaux recueillies de franchir cette chaussée pour courir au grand collecteur dû à l'administration du pape Braschi.

Prony cependant proposait bien d'autres travaux : un canal beaucoup plus considérable presque parallèle au Fiume Sisto devait conduire au grand collecteur les eaux de la rivière Tepia qui se perdait dans les terres et des ruisseaux qui descendaient des Lepini; l'Uffente, autre rivière, devait être élargie; un nouveau système de curage était proposé pour l'entretien des canaux existants. Ce beau projet arriva à Paris à la fin de 1813 : l'Empire croulait. Il avait bien mérité de ce petit coin du territoire romain; le gouvernement français n'avai

(1) L'intendance générale à Fossombrone, 18 mai 1811, O2 1069.

ménagé ni l'argent de ses coffres ni la peine de ses ingénieurs et on ne saurait que s'associer à ce que dit de cet effort considérable le baron de Tournon : « A quelque époque que se termine l'entreprise du desséchement, l'administration française aura droit de revendiquer une part dans la gloire assurée au prince qui achèvera l'œuvre de Pie VI. » En deux ans, la France avait rendu à la culture et à la vie le quart des marais Pontins.

***

La largeur de vues dont fait preuve cet exposé très bref et, partant, incomplet des œuvres accomplies ou projetées à Rome, fait vraiment songer. Le travail véritablement considérable que représente la réalisation, en quelques années, de la plupart des projets formés, étonne et édifie. Qu'on imagine ces vingt ou trente fonctionnaires français, installés de la veille, au milieu d'un peuple qui ne les aime pas, servis plus ou moins mal par des agents subalternes médiocrement recrutés, et qui, ayant à lutter contre une résistance politique de tous les moments et de tous les lieux, à appliquer une politique de combat, à modifier de fond en comble le système séculaire, le régime, les mœurs mêmes de ce peuple, à fonder dix administrations, préfectures, finances, domaines, forêts, assistance, et à créer à Rome une agriculture, une industrie, un commerce, cultivaient les arts et les belles-lettres, organisaient des écoles, refondaient des Académies, se créaient des galeries d'œuvres d'art, déterraient le Forum romain et dix autres reliques du passé, restauraient des palais, perçaient des rues, construisaient des cimetières et des promenades, endiguaient les fleuves et desséchaient des marais, on est, en dépit de l'inanité de certaines de leurs tentatives, vraiment saisi d'admiration devant l'énergie et l'intelligence de ces vaillants Français. Ce préfet de Rome qui, entre deux tournées de revision fatigantes dans ce pays aux terribles routes, court aux marais ou aux fouilles, ce général qui, entre deux inspections militaires, entre deux délibérations de son conseil, s'en vient causer

lettres, arts, enseignement avec Canova, cet intendant de la couronne qui sait s'élever du plus petit au plus grand, réorganiser les musées et meubler les palais, ce furent vraiment d'incomparables agents bien dignes de la confiance que mettait en eux, que mettait, disons-le avec orgueil, en cent de leurs semblables, de par l'Europe, le grand homme dont ils savaient représenter tout à la fois les grands intérêts et la prodigieuse activité.

Plus leur tâche politique nous contraint aux critiques, plus leur merveilleuse activité administrative mérite la louange; ces agents de César furent assurément les plus étonnants administrateurs que l'Europe eût connus, et peut-être le monde.

CHAPITRE VII

LA ROME QUI S'AMUSE

Propos de bivouacs; souvenirs enivrants rapportés de Rome. — Premières déceptions; Cythère boude. Le pape enlevé, les fêtes commencent. 1809-1810. — Le théâtre; Polichinelle en scène; succès de la compagnie Dorati. Comédies, drames, opéras et ballets. — Les *Palj*. Le carnaval de 1810 dans le Corso; Tournon voit un peuple de fous. — Réceptions chez les agents français. Les dîners de la préfecture; Tournon mondain; vie d'enchantements. Miollis conquérant. Les bals chez Miollis. La fête travestie du 23 février 1810; spectacle chatoyant; masques et guitares; ballets à l'anglaise; Emerentienne Frattini dit la bonne aventure; le musée des déesses ; les petits-neveux de dix papes dansent le *saltarello;* Adèle de La Rochefoucauld se démasque; valse et champagne, deux nouveautés françaises; fusion. — Zingarelli règne à Rome; la *Jérusalem détruite* Distractions de Carême; les *Miserere* des basiliques; le jeudi saint de Saint-Pierre. Saison théâtrale de printemps. Bals d'été; villégiatures mondaines. 1811, Fêtes assombries; les fêtes du roi de Rome. — Sforza Cesarini sauve Rome d'un désastre. Le carnaval de 1811. Tristesse grandissante. Le carnaval de 1812; impressions d'un membre de l'Institut; folle gaieté. Saison de 1812 au théâtre. — La baronne de Tournon présentée à Rome. — Plus de cavaliers. — Singularité des rencontres. — La grande Cosmopolis; les étrangers à Rome de 1810 à 1813. — Mme Récamier au palais Fiano. — Lamartine se promène. — Barras à Rome. — Rois en exil : Charles-Emmanuel; Marie-Louise de Bourbon; Charles IV à Rome; singulier intérieur; carnaval de Venise. — La Rome mondaine de 1810-1813.

Au bivouac, le soir, près d'Ulm, de Vienne ou de Berlin, on cause entre officiers : à la veille d'une bataille, qui pour beaucoup sera mortelle, on aime à se rappeler les heures enivrantes, vécues depuis quinze ans qu'on roule le monde, Allemagne, Hollande, Tyrol, Lombardie, filles blondes du Rhin et de l'Oder, filles brunes de l'Adige et du Pô, aventures galantes, soirées délicieuses. « Tout cela n'a jamais valu Rome, en l'an VII, dira un officier à qui dix ans ont valu cinq galons » et il dit, au

milieu d'une attention pleine de désirs, les soirées de Rome, les grandes dames faciles, les bals enivrants, les chants de là-bas voluptueux et prenants, les prouesses galantes, les excursions en folle compagnie à Tivoli et à Nemi, et, entre deux alertes, retours offensifs des Napolitains, émeutes qu'on allait réprimer à coups de sabre et de canon, les rendez-vous secrets et les nuits de plaisir. « Après la seconde entrevue, on était reçu le matin comme le soir, au théâtre comme au palais, en tête à tête comme en nombreuse compagnie, avec toutes les marques de l'intimité et de la bienveillance; on n'était plus appelé que par un nom de baptême ou de famille tout court, ce qui paraissait mettre tout le monde de pair et autoriser d'inappréciables réciprocités. A quelque femme que l'on parlât, on ne l'apostrophait que par son seul titre; de quelque femme que l'on causât, absente ou présente, titrée ou non titrée, on ne la désignait que par une telle, ainsi l'Ottoboni... Mœurs charmantes, mais dangereuses, grâce auxquelles l'amour ne vieillit pas, devient le seul Dieu qu'on adore et transforme Rome la sainte en une des arènes les plus actives de Cythère. » Et c'étaient de plus indiscrets propos : les grâces de la Lepri, cette belle brune aux yeux bleus, la duchesse de C..., « se donnant sans rien garantir, n'exigeant que ce qu'elle accordait », l'Ottoboni bernant son vieux mari, la jeune duchesse L..., vive et charmante, donnant un premier rendez-vous à un aide de camp de Kellermann la nuit qui a précédé son mariage. Ah! l'heureux temps et l'enivrante ville! (1).

D'avance les jeunes officiers tendaient les bras vers Rome! Ceux-là ne songent guère à Brutus, à Cicéron ni même à César... Ils rêvent de « ce teint pétri de lis et de rose », de « cet incarnat » tel « qu'on croit toujours voir la belle rougir » (2). Retrouverait-on près de la duchesse L..., mariée depuis dix ans, l'accueil tendrement hospitalier qu'avait connu cet heureux homme d'aide de camp? La duchesse C... avait-elle fait école et l'Ottoboni souche d'aimables filles? C'était une fort grosse question.

(1) Thiébault, t. II, p. 275 et suiv.
(2) Dupaty, t. I, p. 285.

***

La déception fut grande, tout d'abord. Les soldats, entrés à Rome en 1808, se sentirent glacés par l'hostilité qui les entourait; qu'avait-on donc fait de la Rome de 98, et comment les salons si largement ouverts à leurs aînés se fermaient-ils devant eux? Et, lors même qu'ils y étaient admis, qu'est-ce que ces sacristies mondaines où officient les cardinaux et les prélats, où il faut se garer pour ne point accrocher une *mantellata* rouge ou violette et où, entre des femmes désirables et les officiers avides de plaire, s'interpose la muraille mouvante, mais épaisse, des prélats de la cour et des prêtres souriants et presque narquois? Qu'est-ce que ces théâtres déserts où six loges seulement sont louées depuis que l'*usurpateur* occupe Rome (1); qu'est-ce que ces jardins Borghèse déserts, ces palais clos, ce deuil qui semble peser sur cette « Cythère » de l'an VII redevenue en 1808 Ville Sainte et Ville Sainte qui boude?

Il faut derechef *déniaiser* Rome, et quel meilleur moyen que de lui enlever ses surveillants au regard gênant? Qu'on tienne pour assuré que, le Pape enlevé du Quirinal, les cardinaux liquidés, les prélats dispersés ou dépouillés du manteau violet, les directeurs de conscience, capucins, dominicains et carmes renvoyés aux quatre vents du ciel, Rome va se livrer, et que la joie va renaître.

Rome se défendit encore quelques mois sur le terrain mondain; mais, plus vite que sur le terrain politique, elle se livra. Le 11 juillet 1809, le palais Doria illumine : le Pape, sous l'escorte de Radet, n'a pas encore atteint les Alpes, et déjà Miollis reçoit : sorbets délicieux, contredanses, chants, illumination des jardins; un mois avant, Miollis a essuyé — pour un semblable *recevimento* — vingt refus pour une acceptation : ce soir, il y a foule, une foule effarouchée un peu, mais qui renaît aux plaisirs : on se raconte que certaines de ces dames

(1) Alberti, 4 octobre 1809; Cantu, cité.

ont craint les gendarmes de Radet et leur ont préféré les officiers de Miollis; ce sont des victimes traînées au sacrifice par des maris désireux, comme Braschi, de toucher des créances sur l'Etat. Ces victimes dansent; il règne une sorte de fièvre spéciale dans cette première réunion : l'orchestre fait rage, et, cependant, on croit vaguement entendre le galop des chevaux de la gendarmerie, la lourde voiture de geôle entraînant vers Grenoble un vieillard souffrant qui pleure.

Au son du violon, on se rallie : toujours on prétexte le gendarme qui vous contraindrait; n'a-t-on point parlé autour de Miollis de faire entendre *le langage de la raison* aux dames qui refusent de renouveler la location de leurs loges au théâtre (1)? Les théâtres, peu à peu, se remplissent. Assurément on n'y jouera pas, comme en 98, *la Mort de Jules César*, car Brutus est démodé. Le théâtre *Valle* rouvre ses portes avec le *Matrimonio per ragiro, le Mariage par ruse*, de Cimarosa; interprètes : les dames Valsorani et Fenzi; et, durant tout l'automne de 1809, on voit le public grossir au spectacle : au théâtre *Clementino*, où les pièces ont été jugées trop libres, Radet, transformé en censeur, maître Jacques dans cette Rome conquise, fait faire des coupures : on rétablira au fond des loges les passages supprimés (2). Le Carnaval de 1810 se prépare : on désire une saison théâtrale excellente : Miollis se fait soumettre les programmes, les veut très gais : le philosophe Gerando recrute des *impresarii* et les subventionne. Au théâtre *Pace* on a joué, le 30 novembre, *Pulcinella schiavo in Constantinopoli;* le 3 décembre, *le Locandiere*; le 7, *la Giornata critica di Arlechino*; le 10 décembre, *la Vendetta non eseguita con Pulcinella cavaliere oltramontano*, et, durant les mois de janvier et février, vingt-deux comédies représenteront Polichinelle, Arlequin, Colombine dans mille aventures, y compris *Pulcinella condamnato a morte pel consiglio di guerra* qu'on n'oserait peut-être plus jouer l'année suivante, après les premières audiences des

(1) Alberti, 4 octobre 1809 cité.
(2) Manifeste théâtral du théâtre Valle, pour l'automne de 1809, F1e 140; Gerando à Braschi, 11 janvier 1810, F1e 139; SILVAGNI, t. II, p. 659.

commissions militaires. L'*impresario* Settimio de Dominicis fait de son mieux pour divertir (1).

Ceux qui préfèrent au grand guignol la comédie d'intrigue ont le théâtre *Valle*, où l'excellent Giacomo Dorati, qui fait acclamer l'acteur Subotici et l'aimable Rosa Dorati, donne une *première* tous les trois soirs, puisqu'il fait jouer quarante-neuf pièces nouvelles en trois mois : *Pace alle donne* (La paix aux dames), *Donne avvocati* (Les femmes avocats), *Gazzetta Parizina* (Gazette parisienne), *Gelosie per equivoco* (Jalousies par équivoque), *le calife de Badgad*, *Ajo imbarazzo*, la jolie pièce du comte Giraud qui est alors grand fournisseur de vaudevilles, un rallié par la coulisse. Que les pièces soient souvent médiocres, que nos officiers ne comprennent point, qu'importe : des loges, où l'on intrigue, on n'écoute guère (2).

Cependant, le théâtre *Pallacorda* donne un spectacle de marionnettes, des drames populaires, *la Pèlerine errante*, *Orphée et Eurydice*, diverses aventures d'Arlequin et trois ballets, tandis qu'au théâtre *Clementino*, la noble compagnie *Rastapulo* donne, en trois mois, trente-sept pièces, drames historiques, *Robert le Diable*, *Andromède et Persée*, *les Tartares*, *Charles XII à Narva*, *la Terrible nuit* (3).

En ce qui concerne l'*Opera Seria* — grand opéra — et les grands ballets, il faut négocier avec l'aimable duc Sforza Cesarini qui a joui sous l'ancien régime du droit exclusif de donner — à son profit — ces spectacles à grand orchestre. Sforza vient d'être nommé adjoint, il est fort occupé : pas d'*Opera Seria*, mais en revanche, cinq opéras bouffes, dont deux nouveaux avec petits ballets au *noble théâtre Apollo* loué par la compagnie Zannini, titres affriolants : *Cosi si fà alle donne*, musique de Caroso, poésie de Megranotte, et, qui mieux est, première danseuse Carolina Majorani, et huit ballets en outre aux titres prometteurs (4).

(1) Manifeste du théâtre *Pace*, F1e 139.
(2) Note des comédies de la Compagnie Dorati, au *Valle*, F1e 139.
(3) Note des comédies du Pallacorda, F1e 139.
(4) Note de Gerando, extrait des registres de la Consulta ; Affiche du théâtre Apollo, F1e 139.

Le noble théâtre *Argentina* joue le drame : *Le Coupable sauvé de la faute*, cinquante francs une place de parterre (1).

En province, à Orvieto, Spolète, Assise les théâtres ont rouvert avec des ballets, des opéras bouffes, des comédies, des arlequinades. Pie VII est loin (2).

***

Aussi bien ce premier Carnaval *doit* être brillant : c'est une affaire d'Etat. Plus Pie VII a multiplié les défenses, plus on est décidé à amuser le peuple comme le patriciat. Les *palj* (drapeaux offerts aux vainqueurs) se courent tous les jours, le 24, le 26, le 27, le 28 février, le 1er, le 3, le 5, le 6 mars 1810, et quels *palj*, magnifiques, en soie rose, en velours violet (3). On n'a d'ailleurs pas attendu le carnaval : durant l'été de 1809, du 6 juillet au 1er octobre, il y a eu au Mausolée d'Auguste vingt-quatre « joutes et fêtes nocturnes » qui ont coûté 4,559 livres 86 avec mille attractions, globes aérostatiques, feu d'artifice représentant des fêtes chinoises, deux orchestres, des bals (4).

Le carnaval a été « très brillant » ou plutôt très bruyant. Avec curiosité, nos fonctionnaires ont vu pour la première fois ce peuple de masques se porter dès une heure dans le Corso, assiéger les voitures qui, remplies de dames masquées, montaient ou descendaient l'étroite rue entre les murs pavoisés de tapis et ornés de guirlandes, les cribler de *confetti* de plâtre au milieu des cris et des rires, au point que « l'on croit que cette population de vingt à trente mille individus est tout à fait folle ». Puis, au coucher du soleil, ils voient, sur trois coups de canon, les voitures évacuer la rue et, les dragons ayant fait ouvrir le passage, les huit ou dix petits chevaux, les *barberi*, partir comme d'autres fous, au milieu des gageures, des défis, des *lazzi*, des imprécations et des rires. Dix jours, ils regardent s'amuser ainsi

(1) F1e 140.
(2) F1e 139.
(3) Programme du carnaval, placard, F1e 140.
(4) Entreprise des joutes et fêtes, tableau; Affiche de la quatrième fête, F1e 140.

palmiers d'Albano et qu'il fasse passer dans les phrases l'enthousiasme qu'il ressent pour Rome après les soirées de la ville et les après-midi passés dans les villas des monts. A l'automne encore, durant ce mois d'octobre qui « est pour les Romains un carnaval champêtre », on le voit à Albano, à Frascati, promenant chez les patriciens aux champs sa belle humeur, sa fière mine, ses tendres regards et son débordant enthousiasme (1).

***

Par ce préfet expansif, on juge des impressions ressenties par les autres Français (2), et on devine celles qu'ils pouvaient, même lorsque la nature les avait, moins que Tournon, favorisés, causer à leurs hôtes et administrés. Miollis, grisonnant et défiguré, continue « à sacrifier au culte de Vénus! » Il y sacrifie avec d'autant plus d'ardeur qu'il connaît là des succès que la politique lui refuse, qu'il conquiert sans mortifications une partie de Rome et que, loin de sa femme, il peut se faire l'illusion de servir ainsi l'Empereur de tout son pouvoir. Si, parcourant à cheval les rues de Rome, il apparaît plus soucieux que son jeune préfet, si sa figure balafrée inspire quelque terreur à la population des faubourgs, les dames qui, dans leurs voitures, croisent ce cavalier au très simple uniforme, savent de quel sourire tendre peut s'éclaircir cette physionomie ravagée et plus d'une — s'il faut en croire la chronique — sait que ce vieux soldat rendrait peut-être, en certaines matières, des points aux plus jeunes de ses aides de camp. Il en a le sentiment et en gardera le souvenir : à lire ses *Mémoires*, on le sent si délicieusement ému de certains souvenirs, si fier du succès de ses réceptions et de ses entreprises, que ces aimables images, évoquées plus tard en secret par le vieillard, doreront les événements les

(1) Tournon à ses parents, 19 mars, 1er avril, 21 avril 1810, 20 mai 1810, 17 juin 1810, 26 octobre 1810; Mémoires inédits de Tournon; Silvagni, t. II, p. 162.

(2) Balbo écrit qu'il se divertissait fort. *Autobiografia*, p. 388.

plus tristes : ses mémoires induiraient ainsi, par leur optimisme, en de singulières erreurs l'historien qui s'y fierait. Est-il toujours sous la puissance de la belle Montanari, dont le mari a été — dûment — pourvu d'une grasse sinécure? Quoi qu'il en soit, il se partage; car on nomme dès 1810 une fort grande dame qui vaut, elle aussi, à son mari, patricien de grande race, un accueil particulièrement cordial au palais Doria. Mais faut-il croire les agents de Savary qui savent l'Empereur friand de chronique scandaleuse? Officiellement, la princesse Doria, qui offre au général un somptueux « garni », fait seule les honneurs des salons où Miollis reçoit (1).

Tous les vendredis, réceptions chez le général, réceptions *intimes* — où cent amis absorbent des sorbets, sans parler politique. Mais tous les mois et à propos de tout, grandes soirées. Bal le 16 août 1809 pour la fête de l'Empereur, où nos officiers font merveille; bal le 28 octobre 1809; bal le 17 novembre en l'honneur du roi Joachim après un dîner de quatre cents couverts, interrompu par un feu d'artifice « magique » et où l'on danse jusqu'à quatre heures; bal le 2 décembre; bal le 19 février 1810, qui ouvre brillamment le Carnaval; bals masqués le 23 du même mois et le 3 mars, tandis qu'un bal public remplit de monde le théâtre Aliberti (2).

Et quels bals! Négligeant celui où on a vu le beau roi Murat reposer avec une complaisance flatteuse ses regards sur des épaules célèbres, tenons-nous-en aux réceptions moins officielles du Carnaval (3). Le palais Doria, illuminé, ouvre ses portes : la foule des nobles invités s'y engouffre. Des cavaliers masqués, en costumes espagnols, envahissent déjà les degrés; d'autres, le visage découvert, conduisent une femme masquée : on devine cette dame à ses cavaliers, car Tournon vous dirait l'étrange coutume des Sigisbées, la hiérarchie des amants et l'aimable indulgence des témoins. Faut-il suivre le témoin

(1) Miollis, Mémoires inédits.
(2) *Journal du Capitole*, 19 août 1809, n° 22; 28 octobre, n° 48; 18 novembre, n° 61; 26 février 1810, n° 25.
(3) Silvagni, t. II, p. 682-683.

dans l'énumération des couples qui devient scabreuse après ce propos. Voici, en costumes grecs et albanais avec chaînes d'or et de perles, masquées et identiques en leurs travestissements, de joyeuses invitées qui se sont plu à dérouter leurs cavaliers, parmi lesquels un grave magistrat. Voici un quadrille où, du côté des danseurs, on se montre un garde noble de Pie VII passé à l'ennemi : les huit danseurs sont en costumes vénitiens, les dames en robes à traînes de brocard, les hommes dans la toge lie de vin dans laquelle Tintoret drape ses sénateurs. Voici la comtesse Giraud, femme du vaudevilliste, aux bras du Palombi et sa belle-sœur avec don Filippo Albani, les deux belles-sœurs en gitanes. Et voici dans un délicieux travestissement de soie rose, velours et dentelles noirs, la veuve de Piersanti et cette Ottoboni qui, il y a dix ans, a fait les délices des officiers de Macdonald et de Championnet. A côté d'elles ce souple capitaine Borgia qui, sous peu, battra le maquis à la recherche des bandits, chasseur rusé qui rabattra vers les commissions militaires un gibier tenu pour imprenable. Voici, travesties en marquises du siècle précédent, la duchesse Mattei, née Sforza Cesarini et la comtesse Muti, et on se montre en souriant un peu, sans se scandaliser, un de leurs cavaliers, Longhi, qui, même en habit de ville, paraîtrait déguisé, car on l'eût vu, deux ans avant, en soutanelle noire, bas et collets violets, un ancien prélat, d'ailleurs laïque, qui, ayant jeté la soutane aux orties, s'amuse en bienheureux. Mais les regards sont attirés par un admirable spectacle : la marquise Giustiniani, la marquise Ceva, « cette belle brune aux yeux bleus » qui a jadis, toute jeune, tant séduit Thiébault, la duchesse Fiano, la marquise Simonetti, et la superbe Isabella Belluccio Moroni, conduites par Olgiati, Crivelli, Cavaletti et Stuart, tous les huit en costume d'Anglais du temps d'Elisabeth : ils dansent à l'*anglaise*, le ballet à la mode, car c'est, en dépit du blocus, ce qu'on ne peut prohiber chez ce patriciat déjà anglomane; c'est au son de la harpe divinement effleurée par Isabella Palombi, que, sans souci de la politique, dansent ces aimables gens.

Emerentienne Frattoni s'avance au milieu d'un murmure de joie : l'aimable tzigane aux sequins d'or! qui veut la bonne aventure? Une nuée d'officiers, tout l'état-major franco-italien se met à tourbillonner; qu'on prenne garde, elle est mordante; ses prophéties sont des épigrammes en vers, et voilà qu'usant des droits que leur confère la confraternité des lettres, les Arcades aux « sonnets délicieux » et aux « odes magnifiques », le prince Chigi, le conseiller Alborghetti, dix autres entendent avoir leur part du régal.

Une autre surprise : quatre reines et quatre rois de cœur, pique, trèfle et carreau parmi lesquels, entre autres, on verrait 'a femme du banquier Torlonia, la duchesse de Bracciano, ruisselante des diamants que son mari gagne à la petite et à la grande journée, et cette princesse Chigi, spirituelle, mordante et pour laquelle ce costume semble bien un défi, car elle passe pour possédée de la passion du jeu (1).

Après les reines du tapis vert, voici le musée des déesses : une Vénus dans laquelle se reconnaît Marina Braschi, nièce du pape Pie VI, entourée de trois cavaliers fort empressés à jouer les Mars, et une Junon bien incarnée dans cette grande femme « à la beauté un peu sèche (2) » qu'est la princesse Buoncompagni, née Odescalchi, nièce d'Innocent XI et, par son mari, de Grégoire XIII dont elle porte dans ses armes le furieux dragon. Ce costume magnifique de marquise, tout rouge, que porte cette autre dame, est un cadeau du fringant adjoint et duc, son amant. Quant à la duchesse Sforza Cesarini, elle est en *Rome triomphante,* « traînant à son char » sept adorateurs parmi lesquels le vaudevilliste comte Giraud. Mais ces courtisans s'effacent : Miollis, souriant, s'avance : *Rome triomphante* ne peut être qu'au représentant de l'Empereur. Elle a cependant une rivale, la forte duchesse Braschi qui, ainsi que sa fille, Bonnacorsi, drapée de pourpre et d'or, possède, à défaut de la jeunesse, le prestige qui s'attache à celle qui, en d'autres soirées, fait les honneurs du Capitole à la Rome qui danse. Et

(1) Mémoires inédits de Tournon.
(2) *Item.*

derrière la duchesse et sa fille, voici bien d'autres patriciennes, Massimo, Barberini, Colonna d'Avella, Corsini, Lante accompagnées des Sforza, Sciarra, Corsini, Barberini, Caetani, Braschi : hauts barons et grandes dames sont tous vêtus comme des paysans de la campagne romaine et on les voit, la mandoline au poing, danser le *saltarello*, ces aimables petits-neveux et petites-nièces d'Urbain VIII, de Clément XII, de Pie VI, de Martin V et de Boniface VIII : toute l'histoire somptueuse de la Papauté tient dans cette farandole qui se déploie sous les yeux enchantés du représentant de l'Empire.

On valse, danse nouvelle qui fait fureur, introduite à Rome par les Français : c'est en effet le propre aide de camp de Miollis, le capitaine Garabeau, qui y entraîne le premier la belle Valdambrini, c'est le colonel Nicolas, c'est Radet, homme aux mille ressources, qui initient, au scandale des vieilles gens, à cette danse aux étroits enlacements, la comtesse Spiega, de Viterbe, et la femme du conseiller poète Alborghetti.

Soudain les danses s'arrêtent. Une des grandes dames a retiré son masque et Miollis a couru la saluer : une nouvelle venue, cette Adèle de La Rochefoucauld, mariée récemment au prince Aldobrandini-Borghèse, belle-sœur par conséquent de Pauline Bonaparte, et qui apporte à Rome et à cette soirée la note parisienne; comment ne serait-elle pas accueillie à bras ouverts par le patriciat, qui se trouve bien justifié d'un ralliement forcé par le spectacle de cette fille très authentique des croisés français qui leur arrive du faubourg Saint-Germain en passant par les Tuileries?

Tout concourt donc à faire de cette soirée une réunion sans précédent. Elle se prolonge tard : au dehors, le peuple regarde les illuminations, un peuple que réjouissent toujours les girandoles. Miollis, épanoui, fleurette : un domino de soie rose s'acharne à l'intriguer; une mystérieuse Circassienne le taquine. Le général se prodigue, passant de la princesse Chigi, qui est encore à rallier, à la marquise Ceva. Il n'était plus le haut proconsul qui, au début du bal, était apparu entouré de la Consulta, de son état-major, de la municipalité. A l'aube, le

champagne coulait à flots : le champagne, inconnu à Rome avant les Français et qui, maintenant, grise Rome l'espace d'une nuit.

Fut-ce le champagne, ce nouveau venu perfidement entêtant? Mais le bruit courut le lendemain que dans les voitures qui, par centaines, stationnaient devant le collège romain, certains officiers avaient emmené de jolis masques à barbe de soie rose et que, durant cette nuit, la fusion, rêvée par Napoléon entre Rome et Paris, avait pris un caractère d'intimité que l'Empereur lui-même n'eût pas osé prévoir.

***

Ces détails nous livrent assez le caractère des réunions qui illustrèrent ce premier carnaval franco-romain de 1810. Le Carême lui-même, qui jadis fermait salons et théâtres, les laisse entr'ouverts. La société se précipite aux représentations du *Valle :* petite hypocrisie, on y donne, pour tranquilliser les consciences, un opéra sacré, cette *Jérusalem détruite,* « chef-d'œuvre » qui, du 16 au 25 mars, « fait à Rome une semaine de délices » et fonde décidément la gloire de ce Zingarelli, si bien fait pour plaire à la population romaine : pour la première fois, on avait apporté aux décors et aux costumes une particulière attention, les chœurs avaient été renforcés, et les interprètes, Carlotta Haeser, Rosa Morando, pour lesquelles nos officiers brûlent, le ténor Tacchinardi se firent, à la mode italienne, rappeler à l'infini. Jérusalem détruite! le grand prêtre proscrit! le temple violé! les lévites aux abois! il y eût eu là matière à de curieux rapprochements (1).

Le Carême a toujours eu ses distractions particulières, surtout à Rome. Sous les voûtes des grandes basiliques s'élèvent les chants singuliers de la chapelle romaine. Nous avons connu, dans ces églises aux vastes nefs, plongées dans la pénombre, ces concerts spirituels, ces voix étranges au son de cristal fêlé, clamer la douleur du peuple de Dieu en deuil, les menaces de Jéré-

(1) *Diario* de Fortunati, 14 mars 1810, f. 651; *Journal du Capitole,* 26 mars, n° 36.

mie, le *Stabat* déchirant, le *Miserere* suppliant, les *Turbes* de Vittoria, puis, soudain, les voix tombant brusquement dans le silence et l'obscurité d'une basilique où dans l'ombre Rome entière s'est donné rendez-vous. Et c'est ainsi que Tournon court à Saint-Pierre, le 20 avril, pour « entendre le *Miserere* chanté par des voix que des moyens très peu humains ont rendues angéliques » et « parcourir cette belle église éclairée seulement par une immense croix de feu suspendue à la voûte »; à la lueur de cette croix, il reconnaît sans doute, sous les vêtements noirs de circonstance, les bayadères, gitanes, bergères, marquises, reines et déesses, dames de pique et dames de cœur, Vénus et Junon du 19 février, car nous connaissons la cohue mondaine du jeudi saint (1). Seul, le grand pénitencier, drapé dans sa cape rouge, n'est pas sur son siège, exilé qu'il est à Paris, et Dieu sait cependant si, depuis la nuit du 19 février, ces dames auraient besoin du coup de baguette symbolique. L'année prochaine on verra cet autre grand pénitencier, Norvins, pleurer au *Miserere* de Saint-Pierre.

Puis, le Carême fini, la saison théâtrale de printemps s'ouvre au *Valle* avec un drame : *Le Vergini del Sole*, et Rome y voit se révéler une nouvelle étoile, Trasmondi, « qui sait plaire aux yeux et satisfaire les oreilles. » Jusqu'en plein été, les théâtres feront recette, puisque, le 9 juin, la Haeser, « qu'on ne peut voir sans être transporté », chante d'un accent un peu trop germanique, mais avec finesse, expression et grâce, le rôle de Didon dans l'opéra de Fioravanti, élève de Cimarosa (2).

En plein été également, Miollis rouvrit ses salons : il y eut bal le 10 juin 1810 pour l'anniversaire de la prise de possession des Etats romains, bal le 14 août pour la fête nationale; il y avait bal également le 15 août au Mausolée d'Auguste, et on voulait que la foule se fût amusée aux courses de chevaux de la place Navonne et aux illuminations de la soirée : nous avons dit ailleurs ce qu'il en fallait penser. On revint, pour danser au palais Doria, des villégiatures voisines : là s'étaient transportés

(1) Tournon à ses parents, 21 avril 1810 (papiers de Tournon).
(2) *Journal du Capitole*, 2 mai 1810, n° 53; 11 juin 1810, n° 70.

les propos charmants et les intrigues galantes. Fonctionnaires et officiers apprenaient, dans un but charmant, le chemin qui mène à Albano, Frascati, Nemi, Tivoli et Anzio. Miollis se voyait surtout à Tivoli, où il surveillait l'exécution de ce chemin pittoresque que nous avons suivi tant de fois pour descendre au fond des gorges où, à cent pieds au-dessous du Temple de Vesta, bouillonnent les flots contrariés de l'Anio. Jusqu'en cet octobre enchanteur les villégiatures se prolongèrent; nos officiers grisés ne songeaient plus au lendemain : la paix était générale, les grands espoirs permis assuraient la sécurité des plaisirs promis. L'hiver de 1810-1811 s'annonçait charmant (1).

***

Il le fut cependant moins que le précédent. Rome s'assombrissait un peu et, si détachée que fût la noblesse des misères de ce peuple, on s'amuse de moins bon cœur au milieu d'une misère morne. Les fêtes officielles de décembre à août offrirent aux mondains des réunions auxquelles donnait quelque tristesse la vue des officiers qui avaient dû la veille battre le maquis à la recherche des bandes grossissantes, arrêter de malheureux conscrits en rupture de ban et contraindre des moines à déguerpir. Certaines Romaines ne s'ingéraient-elles pas, entre deux valses, de plaider près de certains fonctionnaires la cause de gens arrêtés par mesure de haute police et de demander à Norvins des explications : « ces femmes, écrit le directeur de police, se croient permis, comme au temps des prêtres, de poser une médiation presque tyrannique. » Tout cela attriste les réunions (2). Le *Journal officiel* seul enregistre « la grande gaieté » qui régna au souper du 1er décembre 1810 et à la fête qui suivit. Les « fêtes du baptême », nous l'avons vu, manquèrent d' « électricisme » ; les bals chez Miollis, le 12 juin, encore que le *Journal* affirmât que « les Romaines y avaient fait la preuve qu'elles conservaient l'empire de la beauté », chez Janet, le 15 et

(1) Miollis, Mémoires inédits.
(2) Norvins, 8 juin 1811, F7 8893.

lé 19, chez Tournon qui fait entendre à Rome l'admirable Haeser et le ténor Bertuzzi, le 16 juillet chez Daru; toutes ces réceptions ont quelque chose de guindé : on y entend des odes, des hymnes, on y voit des figures de feu où reviennent trop souvent Romulus, César, Auguste — surtout Napoléon. Nous avons dit ailleurs comment, chez Daru, la seule présence d'une belle israélite, Mme Barafaelle, suffit à éloigner le patriciat. Et nous avons dit aussi quel *fiasco* fit le bal du Capitole, où seules la duchesse Sforza Cesarini, la princesse Santa Croce et deux ou trois patriciennes parurent. Et c'est grand dommage, car rien n'est plus curieux que ces fêtes où l'on danse au pied de ces marbres antiques auxquels de puissantes lumières redonnent presque la vie : les Vénus et les Junon du carnaval de 1810 auraient-elles craint une comparaison trop désavantageuse? Et au théâtre ne leur donne-t-on pas trop de Romulus, de Sabines, de Numa avec allusions politiques qu'il faut applaudir, sous peine d'être mal noté (1)? Ce petit roi de Rome a glacé la joie mondaine. Et ce sera la même chose en 1811, en 1812, aux bals offerts par Miollis, par Corsini au palais de la Lungara, par Tournon maintenant installé — toujours fort bien — au Monte Citorio. « Fêtes dignes des hautes vertus de notre auguste souveraine », écrira le journaliste après l'*onomastique* de Marie-Louise. Trop dignes, précisément. Ce n'est point au bal du sévère procureur général Le Gonidec au palais Ruspoli, qu'on se réchauffera. Les familles romaines ne se décident point à recevoir : seuls, les Sforza Cesarini, tout dévoués, semble-t-il, au régime, donnent des fêtes, mais ils doivent bien ce plaisir à Miollis qui les accable de prévenances (2).

Le duc, aussi bien, est toujours le grand organisateur des fêtes municipales. Il avait cependant donné une alerte assez forte. On crut un instant, à la fin de décembre 1810, que le carnaval allait manquer de théâtre. Les hauts fonctionnaires s'en montrèrent affolés, car à Rome c'était affaire d'Etat. On se trouvait sans fonds pour subventionner les entreprises, pour

(1) *Journal du Capitole*, 22 juin 1811, n° 74.
(2) *Journal de Rome*, 19 août 1812, n. 100.

donner les 30,000 livres promises à l'*impresario*. Le duc Sforza intervint, trouva l'argent. Rome eut sa saison (1).

De 1811 à 1813, les carnavals se succédèrent ainsi, ramenant fêtes de la rue et fêtes des salons, opéras-bouffes et comédies, marionnettes et ballets. On continuait à applaudir la « divine Adélaïde Malanotti » et « l'admirable Charlotte Haeser » dans la musique de Zingarelli. On fredonnait après elles le rondeau *Ombra cara*, et la Valsovani jouit d'une passagère et bruyante popularité pour la phrase délicieusement chantée de la cavatine : *Vengo a voi di lauri adorno!* On reprit la *Jérusalem détruite*, on donna la *Bérénice* du même Zingarelli, devant un public énorme. Le *Valle* continuait à donner des pièces très comiques : *Les astuces féminines* de Cimarosa qui d'ailleurs échouèrent, encore que « les braves bouffons Parlamagini et Carani joignissent à de très belles voix la science et l'adresse comiques (2) ». On multiplie pour le peuple les attractions. « Les courses de chevaux remplacent les processions et ces courses surpassent tout ce que Rome avait jadis connu de plus brillant (3) ».

Le peuple est trop misérable : il s'amuse une heure. Des familles nobles, prétextant le départ pour la France de leurs enfants, ou les ont suivis, ou se sont mises à bouder. Les beaux officiers qui faisaient la joie des salons officiels ont, en grande partie, quitté Rome : la guerre de Russie les a arrachés à la ville bien-aimée. Ils sont partis, comme jadis Thiébault, emportant le souvenir de cheveux bruns, de regards ardents, de déesses ruisselantes de diamants, des rendez-vous clandestins, des parties de campagne à Tivoli, et beaucoup qui, six mois après, moururent de froid entre Moscou et Vilna, eurent peut-être alors une dernière pensée pour le doux soleil du carnaval romain.

(1) Miollis, Tournon, Sforza Césarini, Gerando; Correspondance, F1e 139.

(2) *Journal du Capitole*, 22 octobre 1810, n° 136; 14 et 21 septembre 1811, n°s 110 et 113; 13 novembre 1811, n° 136.

(3) Correspondance de Rome, du 1er décembre 1811, à la *Gazette d'Arau* du 18 décembre, extrait au Bulletin du 24, AF IV 1519.

Celui de 1812, en dépit de ces absences et de quelques appréhensions, fut brillant encore. Un vénérable savant qui, à l'ordinaire, se partage entre l'archéologie et l'histoire naturelle, Millin, l'auteur alors célèbre des *Antiquités nationales* et de la *Minéralogie homérique*, abandonne un instant l'étude « des vases antiques vulgairement appelés étrusques » pour se jeter dans la mêlée : ce fringant sexagénaire ne craint point de compromettre les Inscriptions et Belles-Lettres en cette cohue où des polichinelles au nez gigantesque, dans lesquels il reconnaît avec stupeur des princes rencontrés chez Miollis, viennent gambader autour de lui, où des fous, vêtus sommairement d'une longue chemise blanche, se livrent aux ordinaires facéties, où de belles dames habillées en *ciociare* (paysannes d'Anagni), où des vendeuses de *provature* (fromages), très provisoires et de fort noble extraction, le séduisent jusqu'à l'enthousiasme, où il contemple avec joie les *Micheletti* aux vestes brodées, au gilet rouge, au chapeau à ganses d'or, les *quaqueri* aux masques outrés, à la veste de brocard, à l'ample habit de soie, aux perruques grotesques, où il s'amuse à voir les têtes d'ânes et de dindons promenés à travers les faux paysans des Abruzzes, les charlatans au bonnet pointu, les chevaliers errants, les Turcs aux turbans monstrueux, les *pifferari* de fantaisie et les nourrices énormes dont les poupons de cire portent des nez démesurés; il expose en sa personne deux classes de l'Institut aux *confetti* cinglants comme aux lazzi mordants; il contemple avec enthousiasme la course des petits chevaux, le défilé des calèches festonnées de roses, de violettes et de rubans d'or : tout comme un autre, il fait l'assaut des *mocoletti*, et pour assister le soir au bal de l'Aliberti, il revêt le masque et l'habit de brocard, cependant que la société, bonne ou mauvaise, se précipite aux *trattorie* où se préparent dindes truffées et *gnocchi famosi*, où coule l'Orvieto, comme aux cuisines en plein air où grésillent les fritures douteuses. Allez dire à ce savant homme que ce peuple souffre, hait, gronde : il ne vous croira pas. Un instant ces malheureux oublient, en des saturnales follement joyeuses, la noire misère où les jette le régime. On a, la veille, par les

soins prévoyants de l'administration, répandu assez d'argent pour que chacun puisse acheter son masque, sa poignée de confetti, ses *mocoletti* et son *fiaschetto* d'Orvieto (1).

Au théâtre, Mlle Chiari, « danseuse de première force », monte d'autres têtes, dans le ballet cependant austère des *Horaces et des Curiaces* de l'*Argentina*. Au *Valle*, un comique excellent, Vestris, fait rire jusqu'au délire une salle toujours comble. Et, même après le carnaval, la *Vedova in contrasto*, opéra-bouffe, et *Demetrio e Polibo*, opéra où la « brave famille Mombelli » fait merveille, attirent jusqu'à l'été la foule au parterre. Entre temps, un des grands fabricants d'instruments de musique, Ruffini, fait courir Rome à l'Oratorio de Haydn, *la Création du monde*, exécuté chez lui par des amateurs. Les coups d'archets des orchestres couvrent un instant le bruit que fait dans la montagne la fusillade des bandits insurgés (2).

Ce carnaval de 1812 a été brillamment célébré chez Miollis comme chez le duc Sforza : bals masqués et déguisés. A la préfecture, on mène grand train. En 1811, l'administration française a fait une recrue charmante : Camille de Tournon a épousé Adèle de Pancemont, et on ne pouvait rêver à Rome une *préfette* plus accomplie, gracieuse, pleine de tact, généreuse. Les fêtes de Monte Citorio prennent dès lors une tout autre allure. On y voit danser un jeune cavalier plein d'entrain qui montre pour la valse, comme pour toutes les institutions françaises, un juvénile enthousiasme. C'est le jeune comte Mastai Ferretti, dont les danseuses seraient sans doute fort surprises si on leur révélait que ce brillant valseur s'assoira un jour sur le trône de Saint-Pierre : Pie IX rappelait un jour avec un sourire au comte de Tournon qu'il avait fait chez son père son entrée dans le monde.

Le carnaval de 1813 lui-même est encore brillant. En février, Miollis donne deux bals masqués qui, interrompus par un splendide souper, ne finissent qu'au matin; on a revu les bayadères,

(1) Millin, 12 février 1812, *Le Carnaval de Rome*, p. 24-61.
(2) *Journal de Rome*, 27 janvier 1812, n° 12; 10 février 1812, n° 18; 4 mai 1812, n° 55; 26 février 1812, n° 25.

et les déesses d'antan (1). Mais où sont ces fringants lieutenants auxquels la Frattoni disait la bonne aventure, et quelle mauvaise aventure leur a-t-elle donc prédite, pour qu'à cette heure les plaines de Russie et d'Allemagne puissent seules dire où gisent ces brillants cavaliers? Comme Miollis lui-même apparaît plus sombre, les Anglais menaçant la côte, et la trahison couvant à Naples! On s'amuse cependant. Dans la rue, le carnaval se déchaîne. A l'assaut des *mocoletti*, au Corso, on a compté 20,000 personnes qui ont rempli la rue de leurs cris de joie jusqu'à neuf heures du soir. On a dansé deux soirées au théâtre Aliberti. Et chez Miollis, les officiers — car malgré tout il en reste — se sont efforcés de valoir leurs aînés (2). C'est le côté piquant de ces fêtes : ce colonel est peut-être le fils de paysans lorrains ou normands; qui sait s'il n'a pas jadis quitté son village avec la carmagnole ou le bonnet de la liberté en criant : « Vive la nation! A bas les ci-devant et les prêtres! » Il entraîne dans une valse folle une femme qui est la petite-nièce de trois ou quatre papes. Il règne un parfum mêlé des Tuileries et du Quirinal, du Corso et du Palais-Royal. Et il court comme un frisson de fièvre à l'idée même du péril qui menace de partout : on jouit avec avidité, en gens qui savent combien sera courte la durée de leur règne et de leurs plaisirs.

***

La grande Cosmopolis vient, elle aussi, achever de mélanger de singulière façon cette société composite. A partir de 1811, les étrangers, sans affluer à Rome comme « sous les prêtres », commencent à revenir. En 1813, Norvins comptera 15,000 étrangers à Rome en dehors des Français (3). Ils n'étaient point sans donner quelque souci à la police de Rome. Encore qu'Olivetti eût fait placer aux quatorze portes de Rome un registre où se

(1) *Journal de Rome*, 15 février 1813, nº 20; 3 mars 1813, nº 27.
(2) *Journal de Rome*, 15 février et 3 mars 1813; Miollis à Lagarde, 2 mars 1813 (copie lettres).
(3) Norvins au Bulletin du 24 novembre 1813, AF IV 1532.

devaient inscrire les arrivants (1), Norvins se plaignait, en février 1811, de n'avoir point d'observateurs au milieu de la société allemande et russe « qui est considérable » (2). A cette époque les Russes — nos alliés encore — jettent une note toujours originale dans les réceptions de Miollis et du banquier Torlonia. La grande-duchesse Constantin passe l'hiver de 1810-1811 à Rome sous le nom de comtesse Romanoff avec un chambellan, deux dames d'honneur et une suite de dix personnes. La princesse, sous un incognito transparent, donne des fêtes, y convie fonctionnaires français et patriciens romains : elle-même se rend au bal chez Miollis (3) ; la présence de trente ou quarante Russes, gens aux allures félines et élégantes, donne un nouveau caractère à ces réceptions; mais ce sont les grands alliés, et quels alliés charmants! Un an après, les officiers français qui, au palais Doria, leur font vis-à-vis dans les quadrilles, se retrouveront en face de leurs souples partenaires aux rives de la Moskowa ou de la Bérésina.

Rome redevient ainsi un instant le carrefour de l'Europe dont parlait Bernis; cette fois, c'est Miollis et Tournon qui y tiennent l'auberge de la France. C'est chez eux qu'on voit défiler, en l'année 1811, le prince d'Anhalt Coethen Pless et sa petite suite d'Allemands, le duc de Campo-Chiaro, ministre de Murat, un chambellan du tzar, le prince Strogonoff, la femme d'un ex-ministre portugais, la comtesse d'Ega, la comtesse Schouvaloff, l'ex-ministre russe Lissakiewitch, les princes prussiens de Schœnach Carolath, de nobles Allemands, Winterfeld, Eckardstein, Rochow, la princesse Czartoriska, l'ancien ministre de Saxe en Russie, Schullenbourg, les princes de Mecklembourg et de Saxe-Gotha qui fréquentent assidûment chez Miollis où l'on a vu, reçue presque familièrement, la grande-duchesse Constantin; à ces Allemands, Russes et Polonais, Tournon mêle toute une petite société française non officielle,

(1) Olivetti, 25 décembre 1810, F7 6531.
(2) Norvins, 5 février 1811, F7 6531.
(3) Mémoires inédits de Miollis, de Tournon; Miollis, 29 novembre 1810, F7 6531; Norvins, 23 novembre 1810, au Bulletin du 1er décembre, AF IV 1512; Bulletin du 11 décembre 1810, *item*; du 4 avril 1811, AF IV 1514.

Saint-Vallier, le vieux d'Agincourt, le baron de Fortia, Mme de Custine, l'amie de Châteaubriand et de Fouché. On ne se contente point de rire et de chanter dans les salons de la préfecture. Tournon n'a point oublié le chemin des *Castelli Romani*, et on organise des parties folles aux environs de Rome (1).

Un an après, Mme Récamier vient tenir salon à Rome: autour de cette déesse, tout de suite, une chapelle se forme: elle ne plaît guère au maître : on la doit surveiller; Norvins ne trouve rien de mieux, pour le faire, que de rechausser les talons rouges et de venir faire ses dévotions dans ce temple ouvert au palais Fiano. Une société d'élite se groupe autour de sa chaise longue : l'aimable d'Ormesson, Forbin qu'une mission artistique a — non sans raison — éloigné de Pauline Borghèse, le peintre Granet; Norvins, qui demain écrira un rapport fort dur sur l'aimable femme, guide la caravane : on va au *Miserere* de Saint-Pierre, on va chez Canova dont le frère improvise aussitôt un sonnet délirant *alla bellissima Zulietta*. Des visiteurs viennent encore grossir le groupe : Ballanche, Rohan; Tournon, parfois, paraît chez cette séduisante suspecte (2).

Pendant que Paul-Louis Courrier porte à travers les salons un œil ironique, on rencontrerait, errant mélancoliquement du tombeau du Tasse au Temple de la Sibylle, un grand jeune homme, alors obscur, Alphonse de Lamartine, que guide la gracieuse chanteuse Camilla — en attendant Graziella toute prochaine (3).

Quelques Français promènent à Rome des loisirs d'exilés, car, tandis qu'un Chouan amnistié, de la Houssaye, y est relégué (4), un régicide, qui fut presque roi, apparaît en 1813, c'est Barras : le peuple se montre avec terreur cet homme « un de

(1) Norvins, 24 septembre 1811, F7 6531; 13 avril 1813, 16 avril 1813, F7 8901; Voyageurs ayant passé par Terracine, F7 8895; Tournon, 26 janvier 1813, F7 6531; Tournon à sa mère, 21 mars 1812, 18 octobre 1812 (papiers Tournon); Bulletin du 22 novembre 1811, AF IV 1518; Mémoires inédits de Tournon.

(2) Norvins, 12 avril 1813, F7 8901; Miollis à Norvins, 29 janvier 1813 (copie lettres); HERRIOT, *Mme Récamier et ses amis*, 1905, t. I, p. 310-318.

(3) LAMARTINE, *Souvenirs*, p. 163.

(4) F7 8902.

ceux qui ont condamné à mort le roi de France (1) ». On le voit peu : le fusil sur l'épaule, il bat la campagne, assure qu'il chasse. « Cet exercice est très utile à sa santé », écrit Miollis à Savary (2).

***

Il n'est pas le seul roi en exil que Rome compte dans ses murs. Quelques princes déchus viennent mettre une dernière touche à ce tableau de la Rome mondaine et cosmopolite de 1812-1813. Trois anciens souverains, en cette année-là, se disputèrent la curiosité de Rome.

Le premier est le roi Charles-Emmanuel IV qui, ayant, en 1802, abdiqué la couronne de Sardaigne, est depuis longtemps l'hôte de Rome où il vit dans la dévotion et la gêne. Napoléon avait bien, avec quelque ostentation, accordé au vaincu de Mondovi une pension de 100,000 livres. Nonobstant ce *secours* un peu humiliant, le pauvre prince ne faisait pas grande figure; presque aveugle, d'une intelligence fort médiocre, il recevait peu, vivant dans une retraite de cénobite, assidu aux offices plus qu'aux réceptions, toujours besogneux; car, écrivait Janet en 1810, il y aurait quelque intérêt à lui servir sa pension par douzièmes mensuels, ce qui « le laisserait moins longtemps aux expédients ». C'est ainsi que vivait, sur la cassette de l'*Usurpateur*, et de Turin, et de Rome, celui dont les petits-neveux règnent aujourd'hui au Quirinal (3).

Il eût pu voisiner avec une autre souveraine qui, à partir de 1811, exerçait singulièrement *la chiaccheria* romaine. Un beau jour d'août 1811, on avait appris que la Supérieure du couvent de Saint-Dominique et Sixte, une des rares maisons religieuses qui, grâce à l'amitié de Miollis, avaient pu survivre aux décrets

(1) *Diario* de Fortunati, 2 juin 1813, f. 665; Norvins, 31 mai 1813, F7 8901.

(2) Miollis, 2 novembre 1813, 13 janvier 1814 (copie lettres); Barras, *Mémoires*, t. II.

(3) Bellaire, *Précis de l'invasion des Etats romains*, p. 12; Janet, 22 août 1810 (papiers Janet).

de 1810, préparait à une mystérieuse pensionnaire un appartement en ses murs. Le 11 août, la dame arriva avec sa suite : elle fut saluée par Norvins à la porte du Peuple avec un certain cérémonial et conduite par une escorte de gendarmerie au couvent qui lui était assigné comme résidence. Celle-là, Marie-Louise de Bourbon, avait régné à Parme, puis à Florence comme reine d'Etrurie et, après avoir été un instant désignée pour gouverner un royaume espagnol, elle s'échouait aux environs des Thermes de Caracalla. Elle y était réellement prisonnière, soupçonnée qu'elle était de vouloir correspondre avec les insurgés espagnols — elle était la fille du roi Charles IV, — et le couvent avait été littéralement muré depuis que cette auguste et remuante princesse s'y trouvait en subsistance. On lui fournissait une pension qu'elle dépensait et au delà, elle aussi, ce qui mettait Miollis en un assez cruel embarras. Il était le seul à Rome qui fût autorisé à pénétrer chez la princesse dont il essuyait avec ennui les violentes récriminations : deux dames d'honneur et une jeune princesse étaient enfermées avec elle (1).

Elle put espérer rompre cette grille, quand elle apprit que son père, le roi Charles IV, allait lui-même venir habiter Rome avec la reine et le trop fidèle Godoy, prince de la Paix. Soit que Napoléon mît quelque orgueil à montrer à cette Rome insoumise des princes aussi abaissés par lui que Charles-Emmanuel de Sardaigne et Charles IV d'Espagne, soit qu'il espérât que celui-ci, donnant à Rome l'illusion d'une cour, y dépenserait généreusement, il ne lui déplaisait point que ces souverains humiliés attendissent à Rome le jour où, triomphant, il monterait lui-même au Capitole : il se préparait ainsi savamment un triomphe à la romaine.

Le roi fit, le 18 juin 1812, à Rome, avec une suite de deux cent soixante personnes, une entrée somptueuse, car ce Bourbon déchu aimait la pompe. On le vit pénétrer par la porte du Peuple, en

(1) *Diario* de Fortunati, 14 août 1811, f. 656; Mémoires inédits de Miollis et de Tournon; Miollis, 15 mai 1812 (copie lettres); Norvins, 12 juillet 1811; Miollis, 6 avril 1812, F7 8897; Marie-Louise de Parme, *Mémoires*, p. 313-317; Bellaire, *Invasion des Etats romains*, 12.

compagnie de Miollis et de Tournon qui l'étaient allés saluer à Viterbe, « avec un grand train de voitures datant de Philippe V, attelées de six chevaux et chargées derrière de trois grands laquais en grande livrée ». Au palais et à la villa Borghèse, on vit dès lors cette singulière cour en exil étaler son luxe démodé, ses plates intrigues, ses hontes et ses ridicules — Godoy continuant à y faire la loi. Tournon, admis dans l'intimité de ces princes, s'en égayait et parfois s'en attristait, âme loyale qu'humiliait le spectacle de « ce descendant de Henri IV et de Louis XIV », réduit à cette vie de bourgeois ridicule dont il trace à ses enfants l'étonnant tableau. Le voulant sortir de l'humiliante société où vivait le successeur déchu de Charles-Quint, il entendit créer entre celui-ci et le roi de Sardaigne des relations qui restèrent froides, le vieux Bourbon y apportant, en dépit de tout, la morgue espagnole en toute sa superbe. L'entrevue émut le préfet plus que les deux souverains (1).

Cette scène renouvelée de *Candide* devait frapper Tournon à l'heure où il cherchait dans le Forum le pavé sur lequel les rois vaincus attendaient devant la Curie le bon plaisir du Sénat romain. Elle complétait bien la série de spectacles qu'offrait une fois de plus cette Rome, décidément vouée, sous tous les régimes, au plus singulier cosmopolitisme.

Tandis qu'un préfet français reçoit dans l'intimité de son palais romain des princes Mecklembourgeois, qu'un général français va d'un roi piémontais à un roi espagnol, que Mme Récamier, reine en exil aussi, tient salon au Corso, que Lamartine court les ruines, que Barras poursuit le gibier à travers la campagne, des chambellans espagnols, des ministres russes, de grands seigneurs saxons, prussiens, portugais, polonais représentent l'Europe entière dans des salons où de jeunes officiers bourguignons, normands ou gascons, des fonctionnaires pié-

(1) Mémoires inédits de Tournon; de Miollis; Tournon, 11 juillet 1812, F7 3776; Norvins, 30 mai 1812; Tournon, 19 juin; Norvins, 19 juin; Tournon, 27 juin, 11 septembre 1812; 20 août, F7 8897; Miollis à Norvins, 14 mai 1812; à Savary, 15 mai 1812; à la reine de Naples, 8 juin 1812; à Norvins, 9 juin 1812 (copie lettres), etc., etc.

montais ou lombards, rivalisent d'ardeur avec d'anciens prélats romains rendus aux manèges des salons, et assautent de propos galants les petites-nièces de ceux que Napoléon appelle les Grégoire, les Boniface et les Jules. Carnaval étourdissant que celui de la rue ne vaut pas et qui donne à l'épisode, par ailleurs si attristant, qui nous occupe, un côté de rêve joyeux et presque extravagant.

CHAPITRE VIII

A LA VEILLE DES DÉSASTRES

On danse, on souffre, on meurt, on hait. — Vanité de l'annexion. Les prêtres soulevés. Compression des sentiments par la crainte. La débâcle proche.

Au son des violons, on danse chez Miollis : salons grands ouverts aux ébats d'une société un peu fébrile et aux intrigues passionnées d'un monde bigarré.

Dehors, dans les faubourgs, dix mille pauvres, en dépit des vains efforts de la bienfaisance officielle, mouraient de faim : la filature avait fermé ses portes, l'industrie morte née; la campagne abandonnée ne donnait plus de blé; les maladies décimaient la population et on mourait de misère en regardant brûler, sur l'ordre du gouvernement, de solides marchandises anglaises — vêtements et denrées — introduites par fraude et saisies par Janet (1). Des gens en haillons s'asseyaient sur le seuil des palais où le patriciat, travesti en arlequins et en déesses, dansait avec « l'oppresseur » et dégustait les sorbets de l' « usurpateur ». Ce peuple était sombre.

En dépit des efforts de Miollis, les artistes se plaignaient de manquer d'ouvrage. En vain le général déployait-il, pour l'encouragement des arts et des lettres, toutes les ressources d'une âme bienveillante et d'un esprit nourri de beau; en vain Tournon exhumait-il la Rome antique aux yeux des « descendants de César »; en vain promettait-on qu'avant peu les marais Pontins seraient desséchés, le Tibre navigable, Rome pourvue de

(1) *Diario* de Fortunati, 10 avril 1813, f. 664.

monuments superbes, de places larges et de promenades magnifiques. Insensible à des bienfaits qu'il ne sollicitait pas, le peuple les voulait ignorer : il les dénigrait même, car chacun d'eux représentait à côté de grands avantages quelques conséquences qui dérangeaient des habitudes et froissaient des intérêts.

La bourgeoisie foncièrement hostile encourageait le peuple au mécontentement par des bavardages venimeux; la noblesse, froissée de se sentir — depuis l'affaire Patrizzi — sous la botte d'un parvenu, dansait encore, mais attendait sans tristesse l'heure des promptes défections.

Le gouvernement se croyait fondé, parce qu'il y avait un roi de Rome, — mais le peuple romain traitait de plaisanterie cette puérile royauté, parce qu'il y avait des Romains au Sénat, au Corps législatif, au Conseil d'Etat, à la Cour de cassation de Paris, — mais ces Romains, après avoir mis à accepter ces postes une hésitation outrageante, étaient tenus pour des traîtres par le peuple, parce que le *système* français était établi dans les deux *départements* avec son mécanisme de préfets, sous-préfets, maires, agents des finances, des forêts, des douanes, de la justice et de la gendarmerie, — mais ces fonctionnaires, quand ils étaient Français ou même Piémontais, étaient l'*étranger*, et quand ils étaient Romains, de faux frères, agents de l'étranger ou, pour les Français, des ennemis dans la place prêts à toutes les trahisons.

Les prêtres avaient horreur des Français. D'année en année, de mois en mois, cette horreur s'augmentait, et cette haine active, encore que prudente, se communiquait aux âmes, aux esprits, aux consciences, si bien que, l'odieuse conscription et l'énorme brigandage aidant, le pays, « gâté », suivant l'expression de Tournon, était, en octobre 1812, à la veille des désastres, mille fois plus mal disposé pour l'*empereur Bonaparte* et ses Français qu'en 1809.

Napoléon a voulu contraindre par la force ceux qui ne se donnaient point par amour. Le décret du 4 mai 1812 a organisé la proscription et régularisé la persécution : des centaines de prêtres et de laïques ont été déportés. Des commissions mili-

taires ne jugent plus seulement des complices de bandits qu'ils envoient au mur de Sainte-Marie in Cosmedin et des conscrits réfractaires qui sont tantôt fusillés et tantôt mis aux fers, mais encore des avocats, bureaucrates, officiers municipaux envoyés au bagne pour refus de serment.

Les haines, attisées par cette répression, couvent : le prestige incontesté de l'Empire leur impose la prudence, le maintien de quelques troupes leur dicte le respect, une administration vigilante étouffe les complots dans l'œuf; la peur seule comprime les âmes.

On ignore à Rome, en novembre 1812, que Moscou a flambé du 16 au 19 septembre, contraignant à la retraite l'Empereur désemparé; on ignore que le 18 octobre Kutusof a failli détruire une partie de l'armée à Malo Jaroslawetz, que la grande armée, enveloppée, insultée, entamée par les Cosaques, a connu, dès le commencement du mois de novembre, le froid qui la va décimer, et que des 35,000 soldats de l'Empereur, reste d'une armée de 350,000, à peine quelques milliers pourront franchir la Bérésina le 28 novembre. On ignore le désastre qui se prépare, se consomme, s'élargit, mais on ne l'ignorera pas longtemps. Quelle sera, dès lors, la conduite de ce pays, patient, prudent, plein de cautèle, mais à l'heure présente enfiévré de haine et de rancune? Grosse question que se poseront les fonctionnaires français; elle rétablira entre eux une union patriotique que des dissentiments exaspérés a rompue, en cet automne de 1812; car, dernier mal, généraux, administrateurs, agents supérieurs sont en pleine querelle, Miollis contre Tournon, Tournon contre Janet, Rœderer contre Tournon et Miollis, le général Lasalcette contre Miollis, Daru contre Norvins, Norvins contre tous, cependant que le pays est surchauffé, Murat aux aguets et les Anglais sur les côtes.

LIVRE IV

LA DÉBACLE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS CRAQUEMENTS

Automne maussade. Bruits alarmants. On y répond par des *Te Deum*. Le 15 août 1812. Le grand silence de novembre 1812 dans l'Empire. La journée du 26 décembre; le 29e Bulletin affiché à Rome. Sourde joie. Cris de révolte qui accueillent l'organisation des cohortes. — Murat venant de Vilna apparaît à Albano; sinistres paroles. — On réagit contre la démoralisation. Les dons patriotiques; puissance d'un adverbe latin; manifestations « spontanées »; cavalerie improvisée. Les gardes d'honneur; les Romains en fournissent peu; le sonnet du comte Gentili. Première session du conseil général ; installation du conseil municipal. Bals et concerts; on s'étourdit. On multiplie les *Te Deum*. Le peuple sceptique; la débâcle commence; insubordination sourde; placards injurieux. Complots surveillés. — Le concordat de 1813, loin de réparer le désastre, le consomme. On en nie l'authenticité, puis on y cherche la preuve que l'Empereur a cédé et que le pape va revenir; Atanasio traîné à Saint-Pierre. — Les brigands ne connaissent plus de mesures; ils deviennent innombrables, audacieux et cruels. Les nouvelles bandes. Répression hésitante. Les commissions militaires frappent des complices. La guillotine sur la place du Peuple. Miollis inquiet; Rome menacée; la 11e division en lambeaux; plus de défense sérieuse. Les Anglais commencent à débarquer. La garde nationale suspecte. — Le gouvernement français est environné de périls.

Le mois d'octobre est un des plus charmants de Rome : un beau temps presque constant règne sur une campagne encore en fleurs; une sorte de printemps tardif excite à la joie; « se-

cond carnaval », a écrit l'enthousiate Tournon en 1810, mais un carnaval ensoleillé et fleuri. Or le mois d'octobre 1812 fut pluvieux et triste; un ciel brumeux qui parfois crevait, en ces averses qui noient le décor d'Italie, lui enlèvent tout attrait, entravent la vie méridionale et, dans ce pays de ciel bleu, font voir toutes choses en noir. En novembre la pluie continua, plus froide. L'hiver était partout prématuré (1).

« C'est le ciel qui punit Rome de s'être encore trop livrée à l'usurpateur », disaient les prêtres pour la vingtième fois : ils rappelaient les tremblements de terre du printemps précédent. Ils semaient des bruits alarmants et, avant les désastres, ils les prédisaient; « aux aguets d'une bataille douteuse pour nous la faire perdre », ils avaient, dès la fin de juillet, répandu le bruit que l'Empereur avait été tué et l'armée mise en déroute (2). Qu'ils fussent contre nous pour les Russes — et le peuple avec eux — on n'en pouvait guère douter; dès le printemps de 1812, on avait trouvé, pendu à un mur de Rome et la tête coupée, un chien vêtu de l'uniforme français et portant une inscription où il était écrit : « Le Moscovite coupera la tête à l'empereur Bonaparte. » L'outrage, grossier et vil, avait eu quelque succès : le peuple s'en était égayé (3).

Le 15 août avait été célébré au milieu d'une lassitude morne : réception chez Miollis, harangues de Hédouville, *Te Deum* et *Salvum fac* à Saint-Pierre, et même banquet offert par le roi déchu de toutes les Espagnes aux fonctionnaires de l'usurpateur, distribution des prix de l'Académie Saint-Luc avec poésies des Arcades, parade officielle, toujours la même, qui n'arrivait même plus à solliciter la curiosité. On donne un bal au Mausolée d'Auguste, magnifiquement illuminé : le journaliste y voit 5,000 personnes. Cinq mille familles sont secourues le 15; mais le 16? Des gages du Mont-de-Piété sont rendus; on dote des rosières; on promène Charles IV à travers les fêtes officielles. Mais il n'y avait personne au *Te Deum* de

(1) Tournon à sa mère, 12 octobre 1812 (papiers du baron de Tournon).
(2) Norvins, 13 juillet 1812, F7 6531.
(3) *Diario* de Fortunati, 10 avril 1812, f. 659.

Saint-Pierre; à Marino les prêtres — assermentés, chose remarquable — ont avec éclat refusé de chanter le *Te Deum*, appuyés par les conseillers municipaux; même manifestation à l'Ariccia dont il faut arrêter, déporter le clergé. A Rome illuminations mesquines, encore que Charles IV, toujours empressé, eût consciencieusement garni ses fenêtres des bougies — que payait d'ailleurs le trésor de Napoléon (1).

Pour répondre aux bruits sinistres semés par les prêtres, on célèbre avec fracas les grands succès de l'armée : Borodino, la Moskowa, l'entrée dans Moscou; on chante des *Te Deum*, on tire des salves (2). Les prêtres haussent les épaules, continuent à tenir les propos de Cassandre.

En novembre, un grand silence régna dans l'Empire. Moscou flambait, on se battait au milieu de la neige, l'armée sombrait à la Bérésina, la retraite horrible acheminait sur Vilna, en cohue affolée, martyrisée, décimée, ce qui avait été la Grande Armée, que parfois on chantait, de Bruxelles à Rome, des *Te Deum* attardés. Dans tous les cas on tenait à donner au 2 décembre une particulière solennité. L'anniversaire d'Austerlitz fut célébré à Rome par des joutes, des bals, des galas plus nombreux que de coutume, et par un *Te Deum* chanté à grand orchestre dans Saint-Pierre aux trois quarts vide. En province, refus général de chanter; cette fois, c'est le clergé d'Albano qui paie pour tous les autres : cinq chanoines, quinze prêtres conduits au château Saint-Ange, puis expédiés à Civita Vecchia (3). Norvins revient désespéré d'une tournée en province; il dit les fonctionnaires à l'index, des conscrits réfractaires, des brigands triomphants, un département qui se dépeuple et qui sue la haine avec la misère. Ces misérables se taisent, attendant « l'heure de Dieu » (4).

(1) *Journal de Rome*, 17 août 1812, n° 99; Norvins, 17 août 1812, F7 6531; 16 août 1812, F7 8899.

(2) Norvins, 30 septembre 1812, F7 6531; 13 octobre 1812, F7 3777; *Journal de Rome*, 12 octobre 1812, n° 123.

(3) *Journal de Rome*, 7 décembre 1812, n° 147; Norvins, 11 décembre 1812, F7 8900.

(4) Tournée de Norvins, novembre-décembre 1812, F7 6531.

***

Dans la journée du 26 décembre 1812, une rumeur, grossissant d'heure en heure, courut dans Rome; on avait des nouvelles : la Grande Armée détruite, l'Empereur tué. Le gouvernement était instruit du désastre.

De fait, Miollis avait, dans la matinée, reçu les plus graves nouvelles; très ému, il les avait incontinent communiquées à Tournon, Norvins, Janet et Daru. Le célèbre 29e Bulletin, où, dans le but d'obtenir une levée extraordinaire de 350,000 conscrits, l'Empereur avouait, avec une franchise un peu brutale, la ruine de son armée, était, le 25, parvenu au général. Ce n'était point une pièce confidentielle : le 26, il en fut tiré de nombreux exemplaires par les imprimeurs; le soir, vers six heures, une foule énorme envahit le Corso, assiégea les imprimeries, s'arracha les papiers frais imprimés. Une stupeur immense poignait les cœurs, les Français consternés, les Romains dissimulant mal joie et espérance, mais gardant néanmoins — Norvins ayant lâché sa police dans le Corso — un silence prudent. Aussi bien pourquoi s'agiter? La justice de Dieu, la vengeance de la Madone, la revanche du Saint-Père, tout cela était dans ce bout de papier. Il n'y avait qu'à attendre: on n'arrêta quelques badauds qu'au café Vénitien où le vin de Frascati avait fait de trop audacieux tribuns (1).

En revanche des cris s'élevèrent de toute part quand on apprit que le Sénat avait voté la levée extraordinaire de 350 mille conscrits qui, joints aux 150,000 de la classe 1813, portaient à 500,000 le nombre des hommes demandés au pays. La cohorte organisée à Rome montra le plus mauvais esprit : les soldats romains refusèrent de crier « Vive l'Empereur! », et, entendant ne se point laisser griser, refusèrent les rations d'eau-

(1) Mémoires inédits de Tournon, de Miollis; Norvins, 26 décembre 1812, au Bulletin du 9 janvier 1813, AF IV 1525; Tournon, 1er décembre et 4 janvier, F1c III, *Rome*, 2.

de-vie qu'on leur offrait (1). Les troupes napolitaines, qui passaient par Rome en route pour l'Allemagne, donnaient l'exemple de l'indiscipline et presque de la sédition.

Le 30 janvier, un voyageur qui semblait fort pressé et qui, lui, arrivait du Nord, brisa sa voiture à Albano. Informé de la présence, aux portes de Rome, de ce personnage qui, disait-on, était de poids, Miollis se rendit à Albano en toute hâte. Il y trouva un homme agité, sombre, exalté qui lui confirma, en l'outrant, l'effroyable désastre où sombrait l'Empire. La voiture réparée, le voyageur prit, en brûlant le pavé, le chemin de Naples, brisant encore ses roues près de Terracine. Miollis rentra doublement inquiet à Rome : ce Joachim Murat avait été si amer en ses propos que sa trahison semblait certaine au général; l'avenir apparaissait plus sombre encore que le récent passé (2).

***

Que Miollis et ses collègues fussent assombris, ils n'en laissaient rien paraître. Ils réagissaient contre la démoralisation avec un sang-froid surprenant; quelques-uns se reprenaient d'ailleurs à espérer dans le génie de l'Empereur. « C'est alors, écrit Tournon, que je vis quel talisman était ce grand nom (3). » Il fallait, dans tous les cas, imposer la confiance. Les travaux des fouilles et embellissements furent dans ce but poussés fièvreusement (4). Miollis continuait à publier avec une imperturbable persévérance les lois « qu'il complétait à 739 (5) »; on voulait aller plus loin, arracher au peuple lui-même de nouveaux témoignagnes d'un amour qu'il n'avait jamais éprouvé et d'une confiance qu'il n'avait plus.

Le Moniteur porta, un beau jour, que le corps municipal

(1) Bulletin du 3 février 1813, AF IV 1525.
(2) Norvins, 1er février, au Bulletin du 13, AF IV 1525; Mémoires de Tournon, de Miollis.
(3) Mémoires de Tournon.
(4) *Journal de Rome*, 1813, *passim*.
(5) Miollis à l'Empereur, 1er janvier 1814, AF IV 1715.

de Paris venait de voter la levée et l'armement, aux frais de la ville, d'un régiment de cavalerie. Quelques jours après, Tournon recevait, expédié du cabinet de l'Empereur, l'exemplaire du *Moniteur* : à la marge, en regard de la délibération du conseil municipal, un seul mot était écrit à l'encre rouge : *Hic.*

« Ce laconique avertissement était facile à comprendre. » Le préfet convoqua le maire qui, lui aussi, n'eut point de peine à entendre ce latin et, après une discussion des plus vives entre les membres de la municipalité, il fut convenu que le lendemain « on voterait d'enthousiasme l'armement de deux escadrons de cavalerie ». Le don fut voté, accompagné d'une adresse où, entre autres expressions de l'adulation coutumière, Braschi, Gabrielli, Sforza Cesarini et autres déclaraient « envier le sort de leurs fils qui, marchant sous les augustes étendards de l'Empereur, allaient pouvoir lui prouver leur fidèle attachement et leur désir de lui consacrer leurs fortunes et de lui vouer leur vie. »

L'exemple donné portait des fruits; le receveur général équipait deux cavaliers, le tribunal des douanes deux, la Cour impériale dix; un était offert par l'évêque de Ferentino, « orné des plus sublimes vertus », et un par son chapitre. Puis chaque ville s'inscrivit : Marino pour deux cavaliers, Velletri pour sept, Viterbe pour vingt, Corneto pour cinquante, etc., et les adresses d'inaltérable fidélité pleuvaient. On espère « qu'une paix glorieuse hâtera le lumineux moment du couronnement de Napoléon le Grand dans sa bonne ville de Rome. »

Miollis signala à Rœderer *ce mouvement spontané inspiré par l'esprit national*, le priant de tout faire pour déterminer les Ombriens à une analogue spontanéité.

On ne savait d'ailleurs que faire de toute cette cavalerie: le préfet dut se charger de la monter : en mai, elle partit pour la Saxe. « Les hommes étaient aussi inexpérimentés que les chevaux étaient neufs, écrit Tournon lui-même. » Les chevaux périssaient, les hommes désertaient. Il n'en arriva guère à

Dresde. Jusqu'au bout cette histoire gardait le caractère d'une incohérente mystification (1).

Il fallait cependant faire feu de tout bois; on organisa des gardes d'honneur, nouvelle conscription déguisée qui « fit pleurer quelques mamans et quelques belles (2) »; atteignant les hautes classes d'après les intentions de l'Empereur, elle ne les frappa cependant guère à Rome où, toujours plein de ménagements pour ses amis indigènes, Tournon « profitait des bonnes dispositions de beaucoup de jeunes Français établis dans la ville » pour « diminuer le tribut demandé aux Romains ». Sur 136 gardes d'honneur dont la joie était, écrivait-on, une nouvelle preuve du dévouement sans bornes de la jeunesse romaine au grand Empereur, plus de soixante-dix environ étaient français. On ne le disait point; cette phalange dévouée allait « faire revivre les vertus des Scipion et des Camille »; un des rares Romains enrôlés, le comte Gentili, lut, au cours d'un punch offert à ces prétendus descendants de Mucius Scévola, un sonnet où il se proclamait « digne du sang latin en révolte dans sa poitrine qui le faisait se jeter dans le sentier de l'honneur » — où Tournon avait bien fait quelque chose pour l'engager (3).

Dans le Trasimène Rœderer trouva 74 gardes d'honneur — toujours par la voie de la gendarmerie (4).

Ces preuves de dévouement ne suffisaient point. Il fallait que, de toutes les façons, la stabilité, la pérennité du régime s'affirmât. Le 10 mai 1813, on ouvrit la session du conseil général. Tournon lui apportait un programme énorme de travail, sur lequel on délibéra avec l'apparence d'une sécurité

(1) Mémoires inédits de Tournon; *Journal du Capitole*, 13 février 1813, nº 19; 30 janvier 1813, nº 13; 17 février 1813, nº 21; 6 mars 1813, nº 78. Correspondance de Rome du 14 février à la *Gazette d'Arau* du 3 mars, extrait au Bulletin du 9 mars, AF IV 1526; Miollis à Rœderer, 27 janvier 1813 (copie lettres); Tableau des offres de cavaliers et des gardes d'honneur, 20 septembre 1813, F1b II, Trasimène, 1.

(2) Tournon à sa mère, 11 mai 1813 (papiers Tournon).

(3) Mémoires de Tournon; *Journal de Rome*, 2 juin 1813, nº 66; 19 juin 1813, nº 73.

(4) Rœderer, 7 mai 1813, au Bulletin du 21, AF IV 1528.

toute pareille à celle que pouvait montrer à cette heure le conseil général de la Charente-Inférieure ou du Morbihan. On se souvint aussi que le conseil municipal de Rome siégeait depuis trois ans sans avoir jamais été installé solennellement; on l'installa avec pompe et fracas au Capitole (1).

On mettait de l'affectation à poursuivre les travaux d'aménagement du Monte Citorio en préfecture, de la Chancellerie en Palais de justice, du Quirinal en Palais impérial. Etalons et mérinos arrivaient de France, on allait entreprendre un nouvel élevage. « A la veille de perdre le pays, on agissait comme si on était sûr de le garder à jamais (2). »

Les bals continuaient : Tournon multipliait les soirées musicales; plus les dépêches d'Allemagne étaient inquiétantes, plus on chantait, plus on dansait. *L'Agnese*, de Fitzenry, mise en musique par le *maëstro* Paer, faisait courir Rome au *Valle*: ce Martinelli était si bon bouffe, la signora Riccardi-Paer était une *diva* de si grand avenir! La jeunesse, qui se sent capable de tous les dévouements, organise une « Académie des ignorants » qui joue la comédie de société, charmante idée; ils promènent le *Bourgmestre*, de l'avocat Féderici, des salons du préfet au théâtre Capranica, d'aimables actrices leur donnant la réplique. On s'amuse beaucoup : le *Casino*, installé au palais Ruspoli, après avoir fait scandale, fait fortune. Le café de Venise continue à fournir des sorbets délicieux (3).

Pourquoi d'ailleurs ne point se réjouir? L'Empereur est vainqueur en Saxe toutes les semaines; les canons du château Saint-Ange, de Civita Vecchia ne se taisent plus : Lutzen, Bautzen, d'autres combats heureux. On chante des *Te Deum* à Saint-Pierre à chaque nouvelle victoire, le 30 mai, le 13 juin. On y traîne le prélat Atanasio. Sur la place des parades pour montrer qu'il y a des troupes à Rome, et le soir, dans les salons

(1) Session de 1813, F1c V, Rome; *Journal de Rome*, 22 mai 1813, n° 61; 15 septembre 1813, n° 111.

(2) Mémoires de Tournon.

(3) *Journal de Rome*, 1er mai 1813, n° 52; 25 octobre 1813, n° 128; *Diario* de FORTUNATI, 25 juin 1812, f. 660; Mémoires de Tournon

du palais Doria, banquets, toasts à l'Impératrice régente, au roi de Rome espoir de la ville, à l'invincible Empereur, valses et contredanses. Pour affirmer son existence ou la révéler, l'Université impériale donne une fête le 10 juillet. On célèbre le 15 août avec une pompe inusitée : représentations gratuites au *Valle* et à l'*Argentina*, messe d'actions de grâce à Saint-Pierre — car Dieu accable de ses bienfaits Napoléon le Grand, — banquet de cent couverts chez Miollis, courses de chevaux place Navone, feu d'artifice place Saint-Pierre, illumination extraordinaire de la basilique et de la colonnade, bal public au Mausolée d'Auguste, lecture de sonnets aux Arcades, festin chez le roi d'Espagne avec nouveaux toasts à l'Invincible. On le proclame si souvent, si haut, invincible, que cette insistance laisse voir une vague appréhension qu'il ne le soit plus. Vainqueur, le grand Empereur va reparaître à Berlin, peut-être à Moscou. Jamais l'Empire n'a été si solide; on entreprend un nouveau coin du Forum et l'on danse avec des visages si riants que c'est merveille (1).

***

Le peuple romain assiste à toute cette comédie avec le scepticisme impassible qui lui est propre. Il ne croit plus du tout à la durée de l'Empire, aux victoires de Napoléon, il attend la faillite. Il ne la hâte d'ailleurs que de ses vœux; seulement, parfois, un mouvement d'impatience, mais le plus souvent ce qu'on saisit, c'est le ricanement sourd d'une foule habituée à rire sous cape.

Les départements sont « persuadés que les Etats romains vont être rendus au Saint-Père », a écrit le capitaine de Filippi à Norvins dès février 1813; ils fixent même l'époque au 4 mars. Les contribuables retardent leurs paiements, les conscrits se disposent ouvertement à refuser l'obéissance et les brigands

(1) *Journal de Rome*, 12 mai, n° 57; 24 mai, n° 62; 3 mai, n° 65; 7 juin, n° 68; 14 juin, n° 71; 16 août, n° 98; Tournon, 17 août 1813, au Bulletin du 28, AF IV 1530; *Diario* de FORTUNATI, 3 juin, f. 666; 15 août, f. 667.

« disent hautement qu'ils peuvent maintenant commettre toute espèce d'excès, parce qu'ils sont sûrs du pardon à la rentrée de leur ancien maître dans ses Etats (1) ».

L'insubordination va du haut en bas : à l'heure où le peuple affiche des placards séditieux et refuse ses conscrits, en pleine Académie Ellenica, le 17 février, le professeur Armellini a osé lire, au lieu d'une élégie vue et approuvée par les censeurs, un sonnet sur le retour du Pape à Rome. Armellini a beau être arrêté, jeté au château Saint-Ange; le trait paraît dur (2).

Les placards se multiplient dans les départements, à Rome, à Viterbe, à Civita Vecchia, à Alatri, dans la Sabine, les uns attaquent l'Empereur en termes ignominieux, brigand, bandit, Néron, Caligula, menacent de mort horrible Miollis, Tournon et leurs sous-préfets, les autres persiflent cruellement les fausses victoires, annoncent « la fin de la comédie », le retour du Saint-Père (3).

Parfois un petit sursaut de révolte; à Assise un mouvement étouffé, on renvoie quelques moines tenus pour les fauteurs (1); des hommes qui, en 99, se sont distingués comme réacteurs violents, suppôts des Napolitains, de la cruelle Marie-Caroline, un Hippoyte Borgia à Pérouse, un Nicolas Battesti qui, en 99 « a saccagé le territoire Ombrien » au nom des bons principes, à Pérouse encore le barbier Mauri qui semble aiguiser ses rasoirs pour de sinistres besognes, le noble Braccichi, chef des brigands de 99, à Orvieto Gualtieri, « fanatique qui a refusé d'être maire », sont à surveiller étroitement; à Civita Vecchia « le parti des vengeances » s'agite, se prépare, le débitant de vin Bartolini « qui a pour les Français une haine violente » et dont la boutique « est du matin au soir le lieu de réunion des ennemis du gouvernement », l'ardent Centofanti qu'on appelle déjà *le capitaine*, l'ancien *barigello* (chef de police) de Rome Zerga « homme capable de tout », à

(1) Norvins, 18 février 1813, F7 6531.
(2) Texte du sonnet, dossier 14156, F7 8900.
(3) Bulletins des 20 février 1813, AF IV 1526; 20 juin 1813 (1529); Norvins, 13 et 23 octobre, F7 8903.
(4) Norvins, 13 octobre, au Bulletin du 24, AF IV 1531.

Rieti l'abbé Pitoni qui au confessionnal dirige toute la ville, à Tivoli le dominicain Cesari, le redoutable marchand de poisson Bocchino, ancien chef de bande en 99, homme violent et sans scrupules, le maçon Siméoni, l'ex-curé Coraccini qui se vante de transformer sous peu « ses brebis en loups », monde mêlé de moines, d'artisans, de petits nobles, d'ex-fonctionnaires, d'anciens sbires (1). Et à Rome même, la *Société des quarante heures* devient décidément un foyer de sédition; un des fauteurs, le marquis Ercolani, est expulsé (2), et Norvins, au grand dépit de son collègue de Toscane, trouve bon d'évacuer sur la Toscane « tout ce que Rome contient d'équivoque et de gênant. » Equivoque? Il faudrait alors évacuer Rome entière sur Florence (3).

***

Le Concordat, conclu le 25 janvier 1813 à Fontainebleau, avait achevé d'ébranler la confiance. A Paris, on avait généralement affecté d'y voir la renonciation formelle du Pape à Rome, mais sur les bords du Tibre, on tint l'acte pour une capitulation de l'Empereur.

Le 22 février, le *Journal de Rome* annonçait que la paix était rendue à l'Eglise grâce au Concordat signé le 25 janvier entre les deux souverains. On laissait entendre qu'ayant consenti à résider à Avignon, le Pape avait, par là même, implicitement abdiqué la couronne romaine; dans ces conditions, une amnistie était accordée aux Etats romains (4).

Incontinent, Miollis fit parvenir à Atanasio le texte du Concordat, en l'invitant à le notifier à son clergé et à ordonner un solennel *Te Deum*.

Atanasio parut surpris : ce texte était-il authentique? Il finit par se soumettre, envoya, le 24, une note aux curés,

(1) Norvins, octobre 1812, F7 6531; Miollis à Clarke, 25 novembre 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813.
(2) Ortoli, 6 octobre 1813, CANTU, p. 445.
(3) Lagarde à Savary, 1er juin 1813, F7 8901.
(4) *Journal de Rome*, 22 février 1813, nº 23.

ordonna un *Te Deum*. Le 28 février, il fut chanté à Saint-Pierre « au milieu des transports de joie de toutes les classes de la société. » Atanasio lui-même, coiffé de la mitre, officiait, Dieu sait avec quel sentiment; car s'étant déclaré malade le matin même, il avait été arraché du lit par un ordre impérieux de Norvins; peu s'en fallait qu'on ne l'eût flanqué, en guise d'assistants, de diacres bottés et éperonnés.

Plus libre que le pauvre prélat, *le Pasquino* ricana, le soir même, une parodie du cantique d'actions de grâces:

Te Deum laudamus.
Noi non speriamo
Ed a Bonaparte non crediamo.

Te Deum : quant à nous nous n'avons en Bonaparte ni foi ni espérance (1).

En réalité la plus invincible incrédulité accueillait la nouvelle. Pur mensonge, disait-on communément, faux manifeste; on a trouvé dans les papiers de Sala des blancs-seings du Pape, le Bonaparte en a rempli un et le tour a été joué. « Si la chose est vrai, criait-on dans les rues, nous voulons bien nous faire Hébreux. » L'évêque d'Anagni refusa de sanctionner par un *Te Deum* ce que le peuple tenait pour une farce méprisable (2).

Ceux qui ajoutaient foi à la nouvelle avaient une autre doctrine : rien, dans le texte supposé authentique, n'impliquait une renonciation du Pape à Rome; le pape pouvait accepter de résider à Avignon sans abdiquer la couronne romaine; de fait l'acte ne spécifiait rien à ce sujet et il semble bien que, dans l'esprit de Napoléon lui-même, il « ne comportait aucune renonciation à la souveraineté de Rome (3) ». On allait plus loin : on admettait que la conséquence du Con-

(1) Tournon, 6 février 1813, F1c III, *Rome*, 2; Miollis, 1er mars, au Bulletin du 10, AF IV 1526; Miollis à Lagarde, 2 mars (copie lettres); *Diario* de FORTUNATI, 2 février, f. 662; 8 février, f. 663; *Journal de Rome*, 1er mars 1813, nº 26.

(2) PACCA, II, p. 327; Miollis, 1er mars, au Bulletin du 10, AF IV 1526; Bulletin du 27 février 1813, AF IV 1526; *Diario* de FORTUNATI, 8 février, f. 663.

(3) Lettre dictée à l'évêque de Nantes, 25 janvier 1813, D'HAUSSONVILLE, Pièces justificatives, p. 530.

cordat était le retour du Pape à Rome; le financier Marconi, alors en France, se faisait, dans des lettres envoyées de Paris, l'écho de ce bruit tendancieux. On pense s'il se répandit promptement à Rome et s'y accrédita. Une vraie panique relâcha en quinze jours les ressorts de l'administration : les fonctionnaires se terrèrent, démissionnèrent. « Tout est renversé par la nouvelle du Concordat », écrit Norvins, et Tournon : « Le peuple qui ne voit dans un changement que l'abolition de la conscription, la diminution des impôts et l'impunité de sa licence, s'est de nouveau livré à des espérances. » On lacère les arrêtés de Tournon affichés sur les murs; un conseiller municipal est insulté à Rome comme servant l'Antéchrist, et soudain on voit sortir d'entre tous les pavés de la ville « une foule de prêtres qui étaient cachés ou avaient quitté l'habit ecclésiastique (1). »

Les prêtres jureurs se rétractaient en chaire; les commissions spéciales ne suffisaient plus à expédier ces malheureux au bagne; le 29 janvier, on en avait déporté 50; 80 allaient encore payer pour ceux qui, légion, ne pouvaient être tous arrêtés.

***

Les brigands devenaient, cependant, d'une insupportable insolence. La plaie toujours mal bridée s'ouvrait maintenant largement au flanc de l'Etat romain; l'outrageant relent en venait jusqu'à Rome troubler les délibérations fiévreuses des fonctionnaires et empoisonner les dernières fêtes officielles. Les exploits de 1811 et 1812 se répétaient à l'infini; la liste en serait longue pour la seule année 1813 : attaques de courriers, enlèvements de propriétaires, rapts de femmes, exécutions sanglantes des agents secrets de la police, rafle de fonctionnaires, le percepteur de Cascia saisi avec sa caisse et son

(1) Le préfet de l'Arno, 21 février 1813, F7 6529; Norvins, 2 février, au Bulletin du 13, AF IV 1525; Norvins, 18 février, F7 6531; Tournon, 1er avril 1813, F7 6529, F7 6531; Correspondance du 14 février à la *Gazette d'Arau*, 3 mars, extrait au Bulletin du 9, AF IV 1526; Bulletin, 21 février 1813, AF IV 1526; Norvins, 20 février, au Bulletin du 3 mars, AF IV 1526.

escorte de gendarmes, les douaniers chassés de Citta di Castello à coups de fusils, le capitaine de gendarmerie Lapierre égorgé, le sous-préfet de Frosinone, Taurelli, enlevé au cours d'une tournée, le 26 mai. On a le droit de trembler : le bruit ne court-il pas que le bandit Panucci a, à la Cisterna, enlevé et violé une princesse de sang royal? Ce qui est vrai, c'est qu'ayant rencontré le prélat Ugolini à Fondi, Sambucci, autre chef expéditif, lui a, pour obtenir plus vite un anneau convoité, coupé le doigt d'un grand coup de coutelas (1). Si tel est le traitement infligé à un prélat, quel est celui qui attend les agents de Bonaparte (2).

Les bandes pullulent : Melchiori, lieutenant de gendarmerie — à qui se fier dorénavant? — déserte et prend la tête d'une bande qu'il conduit avec tant de brio que le célèbre Diécinove qui, à la tête de quarante hommes, tient depuis quatre ans le maquis, flaire en ce gendarme « un bon chef » et lui propose de s'unir; avec ses vingt-deux hommes, l'ancien subordonné de Radet porte la terreur jusqu'aux portes de Rome. De puissantes complicités favorisent le mouvement : le *Cotto* n'a que dix hommes, mais il a des complices partout, curés, maires, gentilshommes et bourgeois. Rome est enveloppée — qu'on me passe ce néologisme — par une *Maffia* aux ressources multiples.

Que peut y faire une répression même cruelle? On poursuit bien tout à la fois cinq bandes : celles d'Argante, du Cotto, de Diécinove, des Calabrais, des Giuliani; mais les *Calabrais* échappent grâce aux rapports étroits qu'ils nourrissent avec l'archiprêtre et le maire de San Lorenzo. Les gaillards sont défiants : Matera, autre chef, soupçonné de trahir, a été égorgé par les siens, et trois de ses complices, suspects de connivence avec la police, brûlés vifs par leurs compagnons. En vain Norvins se rend en personne à Velletri pour arrêter un véritable plan de campagne avec le capitaine de Filippi. S'il savait

(1) Dubarry, cité, p. 191-194.

(2) Bulletins de police de janvier-décembre 1813, AF IV 1525-1533; Norvins, 28 août 1813, copie aux Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813.

scruter cette face de sbire, il verrait bien vite que ce Romain ne dit point toute sa pensée et, en ménageant les bandits, se prépare une rentrée en grâce près de ses compatriotes. Est-il étonnant que la colonne mobile qu'on lui confie fasse buisson creux, durant tout le mois de février 1813, à travers les deux arrondissements du sud : les chefs Calabrais pris le 17, la bande échappe. L'été de 1813 verra se déployer autour de Frosinone de nouvelles colonnes; elles se sentent impuissantes, de l'aveu de leurs chefs, « perdues au milieu de 1,000 conscrits, déserteurs et brigands ». On arrête des « complices », des parents surtout et, faute des chefs — on ne prend qu'un vrai bandit en quinze jours — leurs mères et leurs sœurs. Les brigands courent aux représailles, enlèvent les filles des notables, otages fort exposés que, dit-il, ils ne rendront que contre l'immédiat élargissement de leurs mères. Il faut entrer en composition avec ces misérables. Ceux-ci deviennent féroces, exercent « d'atroces vengeances », traînent dans la montagne le malheureux d'Ambrogi qui a livré un des leurs et « l'égorgent avec des raffinements de cruauté », envoyant sa tête en exemple aux communes terrorisées (1).

Les commissions militaires n'ont guère à juger que des complices; elles n'hésitent pas à en envoyer par douzaines au poteau d'exécution; on fusille en plein Trastévère où les bandits, dit-on, ont des complices, devant Santa Maria; et l'on fusille encore à la *Bocca della verita* (2).

A l'autre extrémité de Rome, on élève pour la première fois, le 28 décembre 1813, l'instrument national français qu'ont en 1793 illustré tant d'exploits, *il nuovo edificio*, comme dit le bourreau lui-même, la guillotine. Cela va plus vite que le *squarto*. Pour n'être réservé qu'aux délits de droit commun, ce sinistre monument, qui évoque aux yeux des Romains une

(1) Bulletin de police, 1813, AF IV 1525, 1533; Rapport de de Filippi du 16 septembre 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813; Norvins, 18 février 1813, F7 6531; 10 juin 1813, *item*.

(2) Dossiers des condamnations de 1813, *Archivio de Stato* de Rome, 2e série (*Commissioni militari*), *Busta* 22; et Bulletins de police de 1813, AF IV 1525, 1533.

foule de légendes terribles rapportées de France — ne dit-on point que Pacca vient d'être guillotiné à Paris? — semble une menace horrible, une affirmation odieuse de la domination française. Mais ne fallait-il point que, sujets de l'Empereur des Français, les assassins du Trastévère et de Borgo mourussent à la française (1).

Le pis est que tant de menaces n'effraie point les bandes. A la fin de 1813, dix-sept troupes de bandits battent l'Ombrie : à Cascia, l'une d'elles vient d'assassiner trois habitants, après les avoir faits se confesser, et de planter leurs têtes sur les ponts de la ville; le 12 octobre, Fama *exécute* le garde champêtre de Rieti. Le décret du 6 novembre 1813 expédié de Paris, terrible, draconien, fait ricaner les coquins. On a beau capturer Fama, faire capituler Melchiori le 6 novembre, forcer Rosati à se brûler dans sa maison après une résistance héroïque : pour un chef détruit, trois se révèlent. Le 23 décembre encore, on apprenait à Rome la formation d'une dernière bande, et c'est un pays qui compte autant de bandes que de villages et dont tous les recoins regorgent de brigands audacieux que l'administration française va léguer à ses successeurs. En décembre 1813, les bandits opèrent aux portes de Rome : un chef audacieux pourrait — il n'y a plus à Rome qu'une si mince garnison! — enlever le gouvernement tout entier (2).

***

Rome prise entre deux feux, ceux de la montagne et tout à l'heure ceux de la mer, n'a plus d'armée : les bandits qui sont à Albano à sept lieues de Rome, les Anglais qui sont descendus à Palo à douze lieues du Capitole, trouveraient Rome sans défense

(1) Notes du bourreau Bugatti, 1796-1840, dans Ademollo, *Le Giustizie* etc., cité.

(2) Norvins, 22 octobre, au Bulletin du 12, AF IV 1532 ; le capitaine de gendarmerie, 2 novembre, au Bulletin du 5 novembre 1813. AF IV 1532; Miollis, 20 décembre, au Bulletin du 29, AF IV 1535; Norvins, 23 décembre, au Bulletin du 7 janvier 1814, AF IV 1534; Miollis à Clarke, 7 décembre 1813, Archives de la guerre; 20 décembre 1813, *item*.

Miollis tourmenté faisait, tous les jours, à cheval le tour des vieux murs d'Aurélien. Son œil sévère cherchait les brèches: toute la garnison était aux portes. La muraille impériale se garnissait de postes déjà presque anxieux (1). Mais quelle sécurité peut inspirer cette petite troupe? La pauvre 30e division qui de 1808 à 1810 déployait si fièrement à Rome ses bataillons solides, sa fringante cavalerie, ses menaçantes batteries n'est plus qu'un agrégat hétéroclite de corps bizarres : 500 Allemands, Russes, Tyroliens, Illyriens, Espagnols formant le 2e *Etrangers*, gens qui, depuis que l'Europe se bat avec Napoléon, rongent leur frein, captifs, otages qui aspirent à voir « l'ennemi » — pour se livrer à lui; à Rome de tout jeunes conscrits du pays, sept cents baïonnettes, produits des levées de 1812 et 1813, avec de vieux officiers trop infirmes pour avoir été appelés en Saxe; le long des côtes un bataillon de vétérans, invalides presque tous, trois compagnies de gardes-côtes qui « ne cherchent que l'occasion de s'échapper », une compagnie de canonniers de ligne « absorbée par une étendue de 200 milles et surtout par Civita Vecchia dont les batteries demanderaient au moins trois compagnies »; un peu partout les trois compagnies de gendarmerie, soldats plus solides, mais qui ont trop de chefs romains, Borgia, de Filippi, prêts à passer à l'ennemi au premier signal de débâcle; dans tous les corps, des officiers rouillés, rhumatisants, si peu de sous-officiers qu'on fait des sergents-majors après quatre mois de service, voilà la misérable armée à la tête de laquelle se morfond le vaillant soldat des Lafayette et des Bonaparte (2). Il se morfond et presque s'essoufle, car on arrive toujours trop tard, à Porto Clementino, près de Corneto, à Palo, à l'embouchure même du Tibre, à Tor di Paterno où le 30 mars, le 31 mars, le 10 mai, les Anglais ont fait d'outrageantes incursions (3).

(1) Miollis au général Lasalcette et au colonel Joannès, 16 janvier 1813 (copie lettres).

(2) Tournon, 28 mai 1813, F7 6531; Norvins, 28 août 1813, Archives de la guerre; Miollis, 14 octobre 1813, *item*.

(3) Miollis, 14 octobre 1813, 12 mai 1813, Archives de la guerre; Miollis, 5 avril 1813, au Bulletin du 15 avril 1813, AF IV 1527.

Il a fallu organiser une garde nationale dont un opposant d'hier, le jeune Palaviccini, duc de Zagarolo, a accepté le commandement, avec des Sciarra, des Barberini, des Massimi comme chefs de légions; le jeune colonel passe des revues, trouve « la tenue militaire parfaite ». Mais quelques semaines après cette levée, l'œil perçant de Fouché, en mission à Rome, lui fait apercevoir assez clairement que cette garde sans énergie ne constituerait, plus énergique, qu'un danger pour la France, et que ces beaux fils nobles chefs de légions n'étaient « propres qu'à fournir des chefs aux factions (1) ».

Somme toute, Rome est sans défense sérieuse du côté de la montagne, comme du côté de la mer. Alors que le brigandage prend des proportions émouvantes et un caractère insurrectionnel grave — les déserteurs ayant appris aux bandits le maniement des fusils de l'Empereur — alors que les Anglais sondent les côtes, explorent les havres, et déjà surprennent les tours et en chassent les garnisons, la 30e division, réduite à des soldats sans fidélité ou sans vigueur, n'offre plus qu'une façade qui heureusement fait encore — mais pour combien de temps? — illusion à l'ennemi, tandis que la garde nationale du Palaviccini, arborant avec tapage sur ses shakos la cocarde tricolore, cache sans doute dans ses gibernes celle du pape Pie VII.

Et à ce moment il faut encore que Miollis, sollicité à l'ouest par l'Anglais, à l'est par les bandits, tourne ses regards angoissés vers le sud où s'organise la décisive campagne de trahison qui mettra fin au régime.

(1) Placard portant l'arrêté de Tournon, 26 septembre 1813, Archives de la guerre; Miollis à Clarke, 29 septembre 1813, *item*; Norvins, 23 juin 1813 au Bulletin du 7 juillet, AF IV 1530; Le duc d'Otrante à Napoléon, 20 décembre 1813, Archives des affaires étrangères, Naples, supplément 7.

CHAPITRE II

ROME MENACÉE

Réapparition à Rome du roi de Naples revenant d'Allemagne. Murat trahira-t-il? Joachim, Caroline et Maghella. Celui-ci veut faire de Murat l'instrument d'un *risorgimento*. Le plan de Maghella; ne comptant pas séduire Miollis et ne voulant pas le combattre, il entend l'envelopper et le paralyser. Murat asquiesce à cette politique. Entrevue de Murat avec Miollis et Tournon, le 4 novembre 1813. — Tournon apprend par un des officiers la défaite de Leipzig. — Le parti Napolitain se constitue définitivement. — Zuccari; patriciens et *carbonari*. — Murat réclame le commandement des Etats romains. En attendant qu'il l'obtienne, son parti se fait fauteur de troubles. — Dernières hésitations de Miollis. La débâcle est connue à Rome. Le conseil municipal délègue une nouvelle ambassade à Paris. Deux ambassades. Derniers efforts tentés pour en imposer aux Romains. — La dernière fête officielle : le 2 décembre 1813. — L'opposition grossit : les cafés s'insurgent. — Les Anglais appellent le Trastévère aux armes. — Tournon flétrit l'étranger. — Les Anglais entrent en scène. — L'affaire d'Anzio. Démoralisation qui résulte de l'attitude de la garnison. Les côtes sont toutes menacées. — Mille périls à la fois. — Le conseil du 7 novembre; Miollis parle haut; on défendra Rome; attitude admirable des hauts fonctionnaires; les petits meurent de peur; ils sont prêts à la défection, on renforce les garnisons.

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 1813, le baron de Tournon apprit que le roi Joachim était arrivé à Rome et, sous le voile de *l'incognito*, descendu modestement à l'hôtel.

Le roi de Naples! On le croyait en Saxe; car après bien des hésitations, cet illustre cavalier avait consenti à se rendre, au cours du printemps de 1813, en Allemagne où l'ancien chasseur de la République avait bien voulu reprendre la tête d'un corps français. On l'avait vu si aigri dès l'hiver de 1812-1813, certains ennemis de la France à Naples et à Rome avaient paru si peu douter que Joachim n'eût, en quittant précipitamment, en décembre 1812, l'armée de Russie, définitivement déserté

la cause française, que ce départ pour l'armée en mai 1813, donnant aux méchants bruits un éclatant démenti, n'avait pas peu contribué à imposer à l'opinion romaine elle-même, à mettre un frein aux révoltes sourdes et à décourager certains meneurs. Tant que Murat restait fidèle, la France avait toujours, à quelques journées de Rome, une armée nombreuse, sinon très aguerrie, l'armée de Naples, et on savait Murat si inconstant, si fantasque dans ses ardeurs, que les ennemis de la France le tenaient pour aussi capable de comprimer très violemment une émeute au Trastevère ou dans la Sabine que d'en fomenter une au besoin. Si Norvins, ennemi du roi de Naples, prédisait, dès les premiers jours de 1813, la trahison certaine, Miollis et Tournon répondaient par le départ de Murat pour l'armée; à Naples la propre sœur de Napoléon, Caroline, devenue régente, n'étoufferait-elle pas les factions de trahison, ne paralyserait-elle pas le mouvement antifrançais qui, de jour en jour, s'accentuait et s'aggravait à Naples?

C'était mal connaître le mari et la femme : elle ambitieuse ardemment, folle de grandeur, dépourvue de tout scrupule, lui incertain, jaloux, rusé maladroitement, sachant dissimuler, mais livré par une totale absence de conscience et de jugement aux conseils du plus persuasif ou du plus offrant, et, sous eux, mais les dominant, elle par la connaissance qu'il avait de ses désordres, lui par la science qu'il avait de son cerveau mal équilibré, le Maghella, le rusé Génois qui, après s'être probablement débarrassé de son chef Salicetti, avait pris sa place à la tête de la police générale du royaume et dans la confiance mêlée de terreur de souverains sans principes.

Maghella! énigmatique figure placée au seuil de l'histoire du *Risorgimento* italien, car cette cause qui eut avec les Mazzini, les Pellico, les Cavour, les d'Azeglio, les Garibaldi, ses martyrs, ses héros, ses organisateurs et ses soldats, est cependant en partie née dans le cerveau de ce politicien louche, Maghella.

Napoléon était perdu : avant même qu'il l'estimât tel, Maghella avait, nous l'avons vu, conçu — éventuellement — l'idée de faire de Joachim, ce latin somptueux et vaillant, le

chef d'une Italie indépendante et une : le chef? qui sait? Le soldat dans tous les cas qui eût tout entraîné et que peut-être on eût, la besogne faite, supprimé de façon ou d'autre. Autour de lui, Naples entière, d'avance, était complice : de Naples allait partir le grand mouvement... Chez les aristocrates qui remplissaient le ministère comme chez les *lazzaroni* de *Santa Lucia*, les agents que Norvins entretenait à Naples n'avaient point de peine à entendre des propos qui, grossissant tous les jours, disaient à la fois la haine du Français et la confiance dans Murat, la chute de l'étranger, le triomphe des Napolitains dominant, grâce au sabre de Joachim, l'Italie unifiée.

Le coup droit, porté à la faction par le départ du roi pour l'armée d'Allemagne, n'avait point tué le rêve; il n'avait même pas fait cesser un instant les bavardages. Le roi n'était point là un fauteur; au contraire, la présence de ce soldat, beau-frère de l'Empereur, intimidait parfois. Lui parti, on fit ouvertement, pour lui, des plans de trahison. Le roi, à son retour, les accepterait-il? agréerait-il — ce que préparaient Maghella et les autres — les négociations secrètes avec l'Anglais et l'Autrichien, la rupture avec Napoléon, l'appel à l'Italie contre la France?

La grosse objection, c'était la présence de Miollis à Rome. Ce soldat ne se laisserait pas entraîner à la trahison ; il était probe, patriote, d'une fidélité absolue; il n'avait qu'une petite armée; mais il n'hésiterait pas à s'en servir contre un ennemi déclaré de son pays et de son souverain, fût-il le beau-frère de l'Empereur et l'ancien chef de sa cavalerie. Devant ce chef résolu, Murat allait hésiter; faire tirer sur des soldats français, le malheureux Joachim n'en était pas encore là; il aurait, forcé de faire mitrailler une troupe française, ce dernier sursaut d'honneur qui, soudain, pouvait faire tomber toute l'intrigue.

A cette objection Maghella répondait : on ne combattrait point Miollis; ne pouvant le séduire, ne voulant le combattre, il fallait l'envelopper, le paralyser en le trompant, le garrotter en douceur; lorsque le général se réveillerait de sa confiance, il serait ligotté, incapable de se défendre : Rome serait au roi de

Naples. Faire croire qu'une armée napolitaine marchait vers les plaines de Lombardie pour prêter son appui au vice-roi menacé par la défection de l'Autriche, obtenir, s'il était possible, de l'Empereur le commandement en chef de l'armée d'Italie ou dans tous les cas le commandement des Etats romains, remplir, cependant, Rome sans garnison sérieuse, de deux ou trois divisions napolitaines, et, un beau jour, sous prétexte d'émeutes, de mouvements, de troubles, s'emparer des Etats romains au nom même de la sécurité des Français, voilà le plan machiavélique que l'on forgeait à Naples.

D'avance, le roi entrait dans ce plan; il devait séduire son esprit cauteleux et ce Roland, en passe de devenir Ganelon, croyait évidemment être grandement généreux en trompant les Français au lieu de les faire tuer; peut-être même s'excusait-il d'avance de les remplacer sous le fallacieux prétexte qu'il les sauvait; son imagination de Gascon suffirait à dorer l'entreprise. Et puis il allait assurer l'indépendance à l'Italie, idée généreuse qui souffrait bien quelques sacrifices de conscience, et qu'était-ce que tromper ce brave soldat de Miollis pour sauver les Français et libérer les Italiens?

Le roi, cependant, était en Allemagne; on se rassurait donc à Rome, le sachant sous l'œil et la main de l'Empereur (1); et brusquement, Joachim reparaissait, ce 3 novembre, place d'Espagne.

***

Tournon et Miollis coururent à l'hôtel. Joachim les reçut avec une certaine lassitude. Il ne prononça, à l'adresse du préfet, que quelques paroles insignifiantes. Se tournant vers Miollis, il lui dit qu'il allait se mettre à la tête de 30,000 hommes à Naples, et marcher sur le Pô pour défendre l'Italie. D'ailleurs, toujours dévoué à l'Empereur, il ne songeait qu'au salut de

(1) Miollis à Savary, 4 août 1813 (copie lettres). « Son départ pour l'armée a produit grand effet », écrit Miollis. On trouve la trace de cet effet dans le *Diario* de Fortunati, 3 août 1813, f. 667.

l'Empire. Pour l'heure Miollis n'avait rien à craindre; en cas d'attaques sérieuses sur Rome, il était convenu que les troupes napolitaines, celles des Abruzzes à l'est, celles de la Terre de Labour au sud, viendraient prêter main-forte; il y avait aussi, prêts à marcher, trois escadrons de cavalerie légère à Fondi et Itri, deux bataillons d'infanterie légère à Corteleone, quatre bataillons d'infanterie légère à Terano, Citta San Angelo, Curta Ducale, et Aquila sous le général Daquino. Ces officieux alliés étaient un peu trop nombreux et bien près; Miollis se demanda sans doute, dès ce moment, qui le pourrait bien sauver de ces sauveurs (1).

C'était aussi l'impression de Tournon : il s'était, sortant perplexe de la chambre du roi, arrêté à l'antichambre et avait interpellé les aides de camp qu'il connaissait. L'un d'eux se départit du silence qui était évidemment la consigne; brusquement, il dit : « Tout est perdu; l'Empereur n'a plus d'armée; les alliés doivent être sur le Rhin »; et il donna au préfet atterré les détails les plus émouvants sur l'épouvantable bataille de Leipzig des 16, 17, 18 et 19 octobre : le roi avait quitté l'armée le lendemain, courait à Naples prendre d'importantes décisions. Tournon rentra au Monte Citorio le cœur serré. Tout était bien noir.

***

Pendant qu'à Naples, où nous ne saurions aujourd'hui suivre Murat, se préparait la trahison, Norvins en suivait de Rome les progrès et en signalait les indices. Il y avait à Rome un « parti napolitain romain » bien constitué : les familles Giustiniani et Barberini en faisaient le noyau (2). L'agent actif du parti, le trait d'union, était le vice-consul Zuccari; son chef, Crivelli, expulsé de Rome sur un ordre formel de l'Empereur, Zuccari était resté « espion actif et très mal intentionné ». Espé-

(1) Mémoires inédits de Tournon; Bellaire, *Invasion des Etats romains*, p. 5-6; Norvins, 21 novembre 1813, AF IV 1685.
(2) Norvins, 21 décembre 1813, F7 8890.

rant jouer quelque temps encore la comédie de la cordiale amitié, il avait essayé de s'insinuer dans les bonnes grâces de Norvins : ce Zuccari, dira de lui un an plus tard Pacca parfois facétieux, « qui sous les apparences du *zuccaro* (sucre), est plus amer que le poison (1) », n'avait rencontré du côté de Norvins qu'une méfiance invincible. Dès le printemps de 1813, il dénonçait dans ce Zuccari un agent chargé des plus louches besognes.

Après le passage du roi de Naples à Rome, Zuccari devient personnage. Le palais Farnèse où habite l'agent napolitain est une terre ennemie : on n'y illumine plus aux fêtes nationales. Cela réjouit fort les opposants de tout ordre. Zuccari qui, en février 1813, essayait encore d'obtenir de Norvins l'insertion au *Journal de Rome* d'un article du *Moniteur des Deux Siciles* où était raconté, sur un style mirifique, l'entrée, au milieu de transports de joie et d'amour, du bien-aimé Joachim à Naples, se départait maintenant de toute prudence et, autorisé ou non, faisait du palais un club. Ce « commis du consulat » pénétrait tous les milieux, essayait de démoraliser et de conquérir (2).

Nous avons à plusieurs reprises vu se former à Rome, lentement, secrètement, dès le début, ce « parti de Naples ». Reprenant la vieille tradition napolitaine, il proclamait que Rome et Naples unis sous un même sceptre, c'était l'Italie une et libérée des *Stranieri*, Français ou Allemands. La noblesse était favorable à la combinaison : les Doria, Colonna, Orsini, Caetani, Chigi, Giustiniani étaient mi-patriciens romains mi-barons napolitains; quels que fussent par ailleurs leurs sentiments et surtout leurs manifestations politiques, qu'ils fussent papalins ou impérialistes, ralliés, soumis, résignés, hostiles au régime napoléonien, ils se seraient tous accommodés aisément du *consortium* romano-napolitain qui, d'ailleurs, n'eût pas tardé à installer à Rome, capitale italienne, le roi national. Cette société que

(1) Pacca à Consalvi, 3 décembre 1814, Rinieri, p. 173.

(2) Norvins, 13 février 1813, F7 6531; Norvins, 6 décembre 1813, F7 6531; Tournon, 3 décembre 1813, F7 6531; Note de police, 4 décembre 1813, Archives de la guerre.

les gouvernants français avaient tout fait pour gagner était mûre pour la trahison; Zuccari y était le bienvenu.

Ces nobles de Rome ne font point de révolutions; ils les subissent ou les complètent. Il fallait un élément actif dans ce parti napolitain... A partir de novembre 1813, on surprend la main de Zuccari dans toutes les entreprises : il a des agents dans la montagne parmi les pires bandits, il a des brigands à sa solde, il a des agents dans le clergé aigri, tout à l'heure il armera le curé Battaglia et sa bande; il a surtout des agents dans les *Vente de carbonari*, ou plutôt tous les francs-maçons sont ses agents. Ce fut le grand levier auquel se fia Murat, la franc-maçonnerie romaine.

Tout porte à croire qu'il avait, dès août 1809, accepté la grande maîtrise de la franc-maçonnerie, tout au moins de la maçonnerie italienne : on la lui avait offerte dans tous les cas (1). Les carbonari s'étaient greffés sur le grand arbre, tiers ordre maçonnique voué plus spécialement à la libération de l'Italie. Murat les avait d'abord tenus pour « faux francs-maçons dont il allait demander la suppression aux francs-maçons eux-mêmes (2) ». Puis il s'était probablement laissé conquérir. Cette association des carbonari semble s'être établie à Rome en dehors des loges officielles que Radet avait présidées; alors que la Loge Marie-Louise publiait, propageait même ses procès-verbaux, ses discours emphatiques et pompeux, les *carbonari* se réunissaient en cachette chez le prélat Martorelli où Barras lui-même se laissait prendre à leurs serments vengeurs et à leur caractère antique (3). Quel était exactement le degré de liaison entre Murat, ou plutôt Zuccari, et les *Vente*? On sait quelles difficultés on rencontre dès qu'on veut pénétrer dans ce dédale des sociétés secrètes. Quel était même exactement l'esprit du carbonarisme à cette époque? Il semble bien que, voyant chanceler Napoléon, ces gens entendaient ne point se

(1) Murat à Napoléon, 27 août 1809, AF IV 1685.
(2) Durand à Maret, Archives des affaires étrangères, Naples, Correspondance, 139, f. 78.
(3) BARRAS, t. IV, p. 209.

laisser ensevelir sous les ruines du colosse qu'ils avaient encensé. Ils avaient alors trouvé ou reçu de Naples le mot d'ordre : « *L'Italie libre* », qui à cette époque semblait plus encore dirigée contre l'oppresseur présent que contre les oppresseurs futurs. Ils avaient adopté Murat; à la suite de quelles négociations, c'est ce que nous ignorons. Un officier de Miollis écrit qu'à Rome deux sociétés travaillaient pour Murat, les *Carbonari* et les *Crivellari* (cribleurs) (1). Ces associations étaient remplies d'avocats et de prêtres. A tout hasard, tous les ennemis de la France, même les plus ardents partisans du Pape, se faisaient complices de Murat qu'on écarterait ensuite, et d'une association dont l'hostilité à l'Eglise n'éclatait point encore.

Quoi qu'il en soit, des cavernes de la montagne aux palais du patriciat, des presbytères de la province aux loges des *Charbonniers*, Murat était l'homme du moment — pour beaucoup de ces étranges *partisans*, l'homme d'un très petit moment.

Des papiers couraient « à profusion » où Murat était appelé à délivrer l'Italie. L'ode à l'Italie disait : « C'est le brave, c'est l'invincible Joachim qui, aujourd'hui, te rend à toi-même; c'est pour toi seulement qu'il reprend l'épée, ne brûlant d'amour que pour toi (2) ».

A la fin de l'automne personne ne mettait en doute l'entrée probable de Murat dans la coalition. On regrettait, dans les milieux français, que Miollis n'eût point arrêté le roi lors de son passage à Rome (3).

Le 31 octobre, le roi avait réclamé de l'Empereur le commandement des Etats romains; il n'obtint point de réponse. De cette heure les troubles commencèrent : il fallait faire de Murat

(1) Bellaire, p. 5-6; Borgia était déjà l'agent actif de Murat dans la franc-maçonnerie. En 1815, il devait former au service du roi de Naples une compagnie ouvertement nommée Compagnie des francs-maçons (Correspondance de Pacca et Consalvi; Rinieri, p. 589).

(2) Tournon, 3 décembre 1813, F7 6531; Miollis, 7 décembre 1813 (texte *in extenso* de l'*ode à l'Italie*), Archives de la guerre.

(3) Norvins, 21 novembre 1813, AF IV 1685.

un homme nécessaire : Zuccari lança contre Miollis brigands, prêtres, déserteurs, pirates, francs-maçons, Anglais — le patriciat romano-napolitain restant prêt à fournir, au lendemain de la victoire, des préfets à Joachim.

***

A dire la vérité, Zuccari travaillait sur le velours : il avait à surexciter plus qu'à fomenter. Depuis le début de l'automne, le gouvernement français ne subsistait plus à Rome que par une fiction à laquelle personne ne croyait.

Miollis oscillait : il avait reconstitué une sorte de Consulta avec Tournon, Daru, Janet et Norvins, y appelait parfois le premier président, le procureur général, les généraux : on crut qu'il y allait appeler les colonels. Ces gens, aigris les uns contre les autres depuis trois ans, furent plus avisés que leur chef, le sommèrent de ne point leur demander cette direction qu'une seule main devait imprimer. Le général, un instant incertain, parut se ressaisir (1).

Le plus pressant semblait d'en imposer une fois de plus, d'étouffer les méchants bruits sous les salves et les *Te Deum*. On célébra la victoire de Dresde à grand fracas (2). Le *Pasquino* ricana : « Solennel *Te Deum* ce matin à Saint-Pierre en l'honneur de la grande bataille perdue par les Français et dont ils chantent victoire. — Pendant qu'ils étaient à l'église, que n'ont-ils chanté les prières des agonisants »? ripostait *Marforio* (3).

Rome s'amusait, incorrigible bavarde. On cherchait à la soulever : le Trastévère était inondé de manifestes signés du gouvernement anglais annonçant les défaites, la chute prochaine de l'usurpateur; qui lui resterait soumis s'exposerait

(1) Miollis, 8 octobre 1813, F7 6531; Norvins, 28 août 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813; Tournon, Mémoires inédits.

(2) Miollis, 22 septembre 1813, Archives de la guerre; *Journal de Rome* 27 septembre 1813, nº 116.

(3) *Diario* de Fortunati, 24 septembre 1813, f. 668.

aux représailles des alliés; trouvant l'Italie soulevée, ceux-ci y rétabliraient la paix, y fonderaient la liberté (1).

Ces papiers étaient nuisibles; l'Illyrie envahie, la Vénétie menacée, le désastre de Leipzig, la retraite des Français sur le Rhin et l'Adige, tout était su à Rome avec une rapidité qui étonnait. Comment les prêtres faisaient-ils pour être si promptement et si fidèlement instruits des pires nouvelles, c'est ce que Norvins se demandait encore vingt ans après. Vienne les leur expédiait mystérieusement; les agents de Norvins les recueillant instruisaient celui-ci, Tournon et Miollis des nouvelles de la Coalition avant qu'on les sût à Paris, et des nouvelles de Paris même (2). On connut tous les détails de Leipzig au palais Doria par les bruits de Rome, bien avant que Paris en informât ses agents, et l'histoire de ce pont qui, *par la providence et miséricorde de Dieu, sauta en l'air au moment où passaient les Français*, disaient à Rome d'aimables nouvellistes (3).

Si décourageante que fût l'attitude plus narquoise encore qu'hostile de la population, Miollis essayait de réagir et d'illusionner. Il fallut que Braschi soumît une nouvelle adresse aux hommes du Capitole, leur fît élire une députation qui partit pour porter « au pied du trône cette preuve d'un inaltérable dévouement ». La députation partit bien, Altieri, Palaviccini, Albani, partisans du Pape, qui entendaient bien être arrêtés en route par les Autrichiens, cependant que leurs congénères, signataires de l'adresse « d'inaltérable dévouement », s'apprêtaient à revêtir les livrées de Murat, puis de Pie VII. L'aventure devint bouffonne quand la députation, parvenue à bon port, vint offrir à la régente l'assurance du « dévouement des Romains à la personne de son auguste époux » à l'heure où, Murat ayant, nous le verrons, occupé Rome, les commettants des trois ambassadeurs envoyaient au roi de Naples

(1) Correspondance de Rome au *Mercure de Souabe* du 29 octobre 1813, extrait au Bulletin du 4 novembre, AF IV 1532; *Diario* de FORTUNATI, 30 septembre 1813, f. 668.

(2) NORVINS, *Fouché à Rome*.

(3) *Diario* de FORTUNATI, 3 novembre 1813, f. 673.

au sud et à Pie VII au nord des messages analogues (1).

On n'en était pas encore là en novembre 1813. On affectait de croire à la prise imminente de Berlin, de lire avec satisfaction les innombrables adresses à l'Empereur que le *Journal* publiait; la feuille officielle réservait cependant une de ses colonnes à énumérer les bienfaits dont la France inondait Rome, travaux du Pincio qui s'achevaient, fouilles du Forum qui rendaient à Rome ses titres de noblesse, Académies où renaissaient des Virgiles, campagne qui s'allait couvrir de frondaisons et de moissons; *in extremis*, le *Journal* essayait d'attendrir les cœurs rebelles en assurant que, grâce aux Français, la campagne allait voir fleurir pour la première fois le *Polygala flavescens*, le *Cnicus pungens* et le *Carduus pycro-polycephalus* (2).

En vain le 2 décembre déploya ses pompes officielles. Ah! que tout cela paraissait tout à la fois fastidieux et ridicule, l'éternel *Te Deum* dans Saint-Pierre vide, la revue sur la place d'une garnison dont, chose incroyable, des Russes et des Allemands exaspérés formaient encore la majeure partie, les courses de chevaux, le dîner chez Miollis, les toasts à l'Empereur invincible, à l'Empereur bien-aimé. Et par surcroît — car les troupes napolitaines arrivent par paquets — on se sent gêné en face de ces beaux officiers de Joachim à la taille souple, au regard rusé, à la lèvre souriante, qui approuvent bruyamment les toasts, applaudissent, s'attendrissent : « *Bravo! bravissimo! Evviva l'Imperatore* », alors que dans cette assistance personne ne doute que ces hôtes enthousiastes ne soient de mortels ennemis dans la place, traîtres qui vont mordre — avec quel plaisir! — la main qu'on leur tend. Eux le savent mieux que personne. Ces belles dents blanches que découvre le sourire s'aiguisent; le champagne coule, allume les yeux. Ce fut la dernière réception du général Miollis (3).

(1) *Journal de Rome*, 6 novembre 1813, n° 133; *Diario* de FORTUNATI, 13 novembre, f. 673.

(2) *Journal de Rome*, 3 novembre 1813, n° 132; Mois de novembre 1813, *passim*.

(3) *Journal de Rome*, 6 décembre 1813; *Diario* de FORTUNATI, 3 décembre, f. 671.

***

On portait ailleurs des toasts qui manquaient de discrétion: c'était dans les cafés avoisinants. Au Casino établi au palais Ruspoli la haine trop longtemps frémissante éclatait; au café Barcaccia, les artistes allemands fêtaient Leipzig avec une si insolente ardeur qu'il fallut l'intervention du bon Le Thiers, alors directeur de l'Académie, pour leur épargner une sévère correction; de vrais clubs se formaient sur tous les points de Rome; le maître d'hôtel du prince Chigi en tient un dans ses cuisines, il s'en improvise un au Monte Citorio, en face de la préfecture; il s'en organise au café de Venise, au café Greco, chez Martorelli, dans les sacristies et dans les ateliers (1). Et voici que les libelles, forgés dans ces réunions, inondent Rome et la province: d'autres sont introduits par les pêcheurs, écrits dans une langue italienne dont l'incorrection révèle les auteurs, les Anglais de Sicile. On les trouve partout à Viterbe, en Sabine, en Ombrie, dans les faubourgs de Rome et de Civita Vecchia. Il faudrait arrêter tout le monde, car la complicité est universelle (2). Tournon peut-il sans sourire signaler aux maires et curés, en une véhémente circulaire, ces misérables « étrangers » qui essayent de fomenter les troubles, ces Anglais, *stranieri, forestieri*, hérétiques qui ignorent la fidélité des braves Romains à cette religion catholique qui prêche l'obéissance et, par conséquent, l'amour du souverain? Cette phrase émouvante est-elle une simple introduction à cette autre où « nos valeureux soldats » sont évoqués « prêts à réprimer l'audace de qui veut allumer le feu de la discorde dans la patrie? » On entend que les curés lisent en chaire la lettre du préfet français flétrissant les intrigues de *l'étranger*. Mais soudain, par crainte d'une

(1) Miollis à Norvins, 9 et 25 novembre 1813 (copie lettres); Miollis, 15 novembre 1813, au Bulletin du 24, AF IV 1532.

(2) Miollis à Clarke, 28 septembre, 29 septembre, 30 septembre 1813, Archives de la guerre; Rapports de la gendarmerie, 24-27 décembre 1813, Bulletin du 29, AF IV 1533; Tournon, 6 décembre 1813, F1c III, *Rome*, 2.

contre-manifestation, on leur interdit de rien en lire. Evidemment on hésitait entre une fermeté et une diplomatie également nécessaires. On se décida à ne point faire flétrir en chaire les hérétiques Anglais que, depuis quelques années, Rome, tenant Napoléon pour le diable, estimaient les meilleurs serviteurs de la Chrétienté (1).

Les Anglais! Pour la première fois, ils venaient jouer un rôle dans ce scénario compliqué, et si petit que fût ce rôle, le prestige était tel de cette fabuleuse nation, que, de Terracine à Civita Vecchia, de Rome à Pérouse, l'Etat romain en avait tressailli.

Certes on les avait vus, trois ans, rôder le long des côtes; ils avaient, un jour, lancé quelques bombes sur Terracine; ils avaient menacé le littoral, au sud comme au nord du Tibre, jeté à terre des pirates, des bandits, entretenu quelque trouble. En octobre 1813, ils s'étaient décidés à opérer un débarquement.

Dès le mois d'août, ils avaient jeté un premier coup de sonde. Après un premier essai de débarquement le 15 août, — comme pour s'associer à la fête qui se célébrait si tristement à Rome, — ils avaient, le 17 août, tenté une démonstration : débarquant, fort audacieusement, à quelques lieues de Rome, à Paterno, quatre-vingts marins et soldats, ils les avaient jetés sur la tour délabrée et désarmée, mais où, pour le principe, se tenait une misérable garnison, cinq vétérans et six chasseurs du 2e étrangers. Les défenseurs ayant précipitamment battu en retraite, les Anglais avaient fait sauter la tour et emmené un des soldats étrangers, un Espagnol, enchanté d'être capturé; puis, la démonstration leur paraissant suffisante, ils avaient regagné leur bord bien avant que la garnison de Fiumicino eût pu accourir (2).

Au commencement de septembre, une division composée

(1) Circulaire de Tournon du 1er octobre 1813, Archives du Vatican, *App. Nap.*, VI D; *Diario* de FORTUNATI, 4 octobre, f. 669.

(2) Miollis à Clarke, 19, 24 août, Archives de la guerre; Norvins, 13 et 17 août, au Bulletin des 28 et 29 août, AF IV 1530; *Diario* de FORTUNATI, 19 août, f. 667.

d'un vaisseau, trois frégates, deux bricks, fut aperçue, croisant le long de la côte romaine; on approvisionna les tours et postes maritimes; on donna de sévères instructions aux petites garnisons que pouvait impressionner, d'ailleurs, la traduction devant le conseil de guerre des soldats qui, le 17 août, avaient abandonné la tour de Paterno (1).

Anzio paraissant particulièrement menacé, Miollis en renforça la garnison de 25 gendarmes et rassura les alarmes du général Lasalcette qui commandait ces côtes : n'avait-on pas à Anzio 46 canonniers, 36 vétérans, 130 hommes du 2e étrangers, 100 hommes du 22e d'infanterie légère, les employés des douanes, les gendarmes, sans compter que les garnisons de Velletri et Albano allaient sous peu détacher 80 hommes de renfort? Enfin Miollis n'avait-il pas fait appel à la reine de Naples, alors encore régente, pour qu'elle massât des troupes à Fondi? (2)

En dépit de ces préparatifs de défense, les Anglais s'étaient plu à braver le général : dans la nuit du 29 au 30 septembre ils avaient débarqué à trois milles d'Anzio et fait sauter la tour de Caldera avec une partie des onze hommes qui étaient censés la défendre (2).

Puis, brusquement, dans la nuit du 5 au 6, l'ennemi attaqua Anzio (4); le 5 il jeta quelques bombes et, dans la nuit, il débarqua une centaine d'hommes qui marchèrent sur la ville. La panique y fut générale. Le général Le Monnier, « dont on ne peut expliquer la conduite qu'en pensant qu'il avait les organes affaiblis », battit précipitamment en retraite; canon-

(1) Miollis, 25 septembre 1183, Archives de la guerre.

(2) Miollis au général Lasalcette, 22 septembre 1813; A la reine de Naples, 1er octobre 1813 (copie lettres); A Clarke, 2 octobre, Archives de la guerre.

(3) Miollis à Clarke, 1er et 3 octobre 1813, Archives de la guerre.

(4) Sur tout cet épisode, Miollis à Lasalcette, à Tournon, 5 octobre 1813; à Lasalcette, 7 octobre; à Pignatelli, 8 octobre; à Clarke, 8 octobre; à Lasalcette, 13 octobre (copie lettres du général); Registre des délibérations de la commission d'enquête, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813; Tournon à Miollis, 6 octobre; Miollis à Clarke, 6 octobre, Archives de la guerre; Dossier des débarquements, 14214 F7 8900; Ortoli, 6 octobre. CANTU, p. 445 et 446; *Diario* de FORTUNATI, 6 octobre, f. 668; Tournon, 23 septembre, F1c III, *Rome* 2.

niers, vétérans, soldats, douaniers abandonnèrent leurs postes sans tirer un coup de fusil et, pêle-mêle avec les habitants affolés, se jetèrent dans les bois qui s'étendent à l'est de la côte. On ne donna même pas à la garnison de Velletri le temps d'arriver; même lorsque ce renfort eut rejoint à Nettuno le général Le Monnier, celui-ci refusa de marcher sur Anzio pour en chasser l'ennemi. Pendant ce temps, les Anglais, maîtres de la petite ville, enclouaient les canons, faisaient sauter les ouvrages, pillaient la ville, et paraissaient vouloir s'y installer.

L'émotion fut immense; on crut à un débarquement plus considérable. Dans la nuit du 6 octobre, la générale fut battue dans les rues de Rome; les troupes consignées, le général Miollis partit; déjà le général Lasalcette marchait sur Anzio, combinant tout un plan de campagne contre ce qu'il supposait être un corps d'armée. Lorsqu'il arriva, après avoir pris les dispositions les plus savantes, en vue du petit port, il aperçut Anzio dans les flammes : l'ennemi avait mis le feu et s'était rembarqué.

Miollis parut sur les lieux le 10; il ne put que constater le désastre. Le désastre moral était plus grand. En vain le général fit-il arrêter et traduire devant un conseil d'enquête le malheureux Le Monnier; en vain fit-il jeter au château Saint-Ange le lieutenant de douane qui avait, le premier, lâché pied; en vain, fit-il traduire devant un conseil de guerre les officiers et sous-officiers. L'effet moral restait irréparable : une garnison de plus de 300 hommes avait, affolée, battu en retraite sans combattre. « Les habitants de Porto d'Anzio sont indignés. Ceux de Nettuno s'attendent à subir le même sort; ils sont dans l'anxiété et la méfiance. » A quoi servent ces fameux Français, s'ils ne savent même pas se battre et protéger leurs sujets?

Comme, d'autre part, Fiumicino, à quatre heures des portes de Rome, avait été, le 4, menacé par une flottille, que la tour *Santa Marinella*, à six milles de Civita Vecchia, avait été assiégée par un détachement anglais pendant trois heures, il parut que ces débarquements n'étaient que le prologue d'évé-

nements plus graves, et qu'ayant constaté la faiblesse numérique et la démoralisation évidente des garnisons côtières, l'Anglais n'hésiterait pas à jeter un corps d'armée sicilien sur le littoral (1).

Miollis, à la vérité, passa dès lors plusieurs heures de sa journée à combiner des plans de défense : une sorte de colonne mobile fut établie, qui pourrait courir d'un point menacé à l'autre; mais qu'eût pu le plus valeureux chef, le plus savant tacticien avec ce corps d'armée en délabre (2)? Tout le monde le sentait. On savait que par surcroît on manquait de fonds. Janet déclarait sa caisse vide (3). Les premières troupes napolitaines arrivaient, ennemies ou amies, dans tous les cas peu sûres, insolentes, semant le désordre. Les Autrichiens menaçaient le nord de l'Italie; Norvins craignait que leur entrée sur le territoire lombard n'amenât une insurrection générale en Italie, qui fermât la retraite aux fonctionnaires et aux soldats français. On était pris entre la trahison probable de Naples, l'insurrection proche du pays, le brigandage de la montagne, la menace d'un important débarquement anglais. La démoralisation pouvait être redoutable.

***

Le 7 novembre, Miollis réunit le conseil : ce n'était plus le galant soldat que nous avons vu si empressé auprès des Vénus et des Junon du palais Doria; ce n'était pas non plus le gouvernant un peu hésitant, timoré, bienveillant qui, pendant quatre ans, avait balancé entre deux politiques. A l'heure où e péril était extrême le soldat ferme, consciencieux, un peu

(1) Miollis, 6 octobre 1813, Archives de la guerre; Ortoli, 7 octobre 1813, Cantu, p. 446.

(2) Miollis à Lasalcette, 1er novembre 1813, 13 décembre; à Degallo, 13 décembre (copie lettres); Bellaire, p. 7. 4,500 hommes dont à peine 2,000 combattants, « troupes exclusivement composées de conscrits italiens, déserteurs étrangers et anciens soldats pontificaux ».

(3) Bellaire, p. 5-6.

rude qu'il était d'autre part, se révélait tout entier. Ce n'étaient plus des conseils qu'il venait demander à Tournon, Janet, Daru, Norvins, Cavalli, Le Gonidec, aux généraux Simon, Lasalcette et Lecrosnier. Le général prit la parole de cette voix de commandement qu'on n'avait point entendue de longtemps. Il fit un exposé des périls dont Rome était assiégée; ces périls ne pouvaient le faire faiblir : il était résolu à se maintenir à Rome envers et contre tous. Le château Saint-Ange était armé. Il n'admettait point de retraite. « La seule retraite que je vous présente est un fusil et des cartouches pour concourir à défendre Rome (1). »

Ce langage trouvait des oreilles pour l'entendre. Ces hommes, que des tempéraments si différents avaient jusqu'à cette heure divisés jusqu'à la haine, étaient tous de vaillants patriotes, des agents très supérieurs autant par la fonction dont ils étaient investis, que par leur intelligence et leur conscience; aucun d'eux — sauf un, nous le verrons, qui faiblit — ne songea jamais à déserter. Ils se réconciliaient, communiant dans un même sentiment élevé du devoir envers la France, leur Empereur, et Rome même. Déserter, c'eût été laisser une ville et un pays dans l'anarchie, sans parler des Français qui, jusqu'au bout, ne fût-ce que pour s'assurer une retraite honorable et se sauver du massacre qui les menaçait, devaient en imposer par un sang-froid, un courage indéfectibles.

Mais les paroles de Miollis étaient destinées à passer par-dessus ces auditeurs complaisants à l'entendre. Le pays était affolé. Dans la colonie française un mouvement de débâcle s'était produit : la femme du préfet du Trasimène, Mme Rœderer, était partie précipitamment pour la France; Miollis adressa de sévères observations à son mari (2) : ce « signal d'alarme » était une faute; Mme Daru, Mme de Tournon montraient à toutes l'exemple de la constance, prêtes à s'enfermer au besoin au château Saint-Ange (3). Sur l'invitation du préfet, le

(1) Miollis à Clarke, 8 novembre 1813, Archives de la guerre; Bellaire, p. 12.
(2) Miollis à Rœderer, 11 novembre 1813 (copie lettres).
(3) Mémoires inédits de Tournon.

maire ferma les portes de Rome aux voitures et équipages qui prétendraient en sortir (1).

De la province arrivaient des plaintes lamentables. Les fonctionnaires romains étaient désespérés; ils avaient peur des vengeances, des représailles, peur des Napolitains, des Autrichiens, du Pape, des bandits, des Anglais et le pis est pour eux qu'ils avaient encore très peur de Miollis et de Norvins. Ils eussent préféré une solution prompte : « Messieurs les membres de mon tribunal et encore plus messieurs les membres de la Cour, écrit le procureur impérial de Pérouse, Corradi, voient déjà levées sur leurs têtes les épées des Allemands... Il est très probable que si nous restons ici sans aucune force, au cas que les Allemands s'approchent, la populace nous sacrifie. Il faudrait savoir ce que nous devons faire dans cette circonstance... Je suis disposé à tout, *mais je n'aime pas m'exposer à être sacrifié sans aucun avantage* » (2). Cette plainte naïve n'est qu'un témoignage de la terreur générale. Les arrondissements sont dans l'épouvante. De fait, la plupart des Romains employés s'apprêtent à trahir au premier signal, des capitaines de gendarmerie Borgia et de Filippi jusqu'aux conseillers municipaux de Rome, du commissaire de police Domenico Pepe, dont le cahier de rapports nous livre l'âme fluctuante, jusqu'aux membres romains des cours et des tribunaux, aux commis romains de la préfecture et des finances (3).

Miollis n'avait aucune confiance dans ces trembleurs; il n'avait plus les yeux fixés que sur le château Saint-Ange qu'on approvisionnait et qu'on armait, et sur Civita Vecchia où le général Lasalcette avait juré de tenir jusqu'à toute extrémité. Deux mille hommes pourront s'enfermer au château, 1,200 à Civita Vecchia; c'est un branle-bas; on visite les batteries, on passe revue sur revue, on évacue les 1,300 forçats de Civita Vecchia sur Livourne, on encadre solidement de troupes de

(1) *Diario* de Fortunati, 24 novembre, f. 673.

(2) Corradi à Le Gonidec, 11 novembre 1813, Archivio di Stato de Rome, *Polizia giudiziale.*

(3) Carnet de Domenico Pepe, 1813-1814, Archivio di Stato, *Polizia giudiziale, Busta* 16.

gendarmerie les soldats étrangers qui ont tenu de mauvais propos. On envoie encore des colonnes mobiles battre les arrondissements menacés (1). Et on a raison. Car, grâce à ces actes de fermeté, l'on respecte encore le nom français et jusqu'à la fin on le respectera, en dépit des épreuves qui, à cette heure, fondent de toute part sur le malheureux gouvernement.

(1) Miollis à Lasalcette, à De Gallo, 13 décembre 1813 (copie lettres); Miollis, 25 septembre, 9 octobre, 26 octobre, Archives de la guerre.

CHAPITRE III

NAPLES ENVAHIT ROME

L'insurrection du curé Battaglia. La *Ligue italienne*. Les complicités. Poursuite et prise du curé. Que va-t-on en faire? — Arrivée et séjour de Fouché à Rome; le duc d'Otrante reçoit la Cour impériale le rasoir à la main. Fâcheuse impression de Fouché; il part pour Naples et en revient sans avoir réussi; il entre dans la politique de Murat et travaille à la substitution en Italie de Murat à Napoléon. Il conseille à Rome la prudence et les ménagements; Battaglia traité en voleur de grand chemin. Le duc d'Otrante vide la caisse et part pour Florence. — Murat se décide à s'allier aux Autrichiens et aux Anglais. — Les troupes napolitaines, sous prétexte de passer à Rome, investissent la ville. Carascosa, leur chef, tranche du gouverneur. Murat essaye de se faire livrer Rome et d'intimider Miollis. — Pignatelli à Rome; Miollis n'a plus d'illusions, approvisionne le château et reconstitue sa petite armée. — Murat se démasque; froide réponse de Miollis. Pignatelli s'arroge le droit de commander à Rome. Les Napolitains fomentent des troubles. Emeute de prisonniers. La révolte de Montefiascone. — Le gouvernement napolitain s'organise à Rome. Anxiétés des hauts fonctionnaires. Fuite de Janet. — Maghella s'installe au palais Farnèse; les patriciens députent à Naples et appellent Joachim. Entrevue curieuse de Maghella et de Miollis. — Imminence du coup d'Etat.

Le 18 novembre, le curé Félice Battaglia appelait les Romains à la liberté (1); ce prêtre n'était point un homme ordinaire :

(1) Sur l'incident Battaglia : Miollis à Clarke, à Savary, 20, 25 et 29 novembre; à Norvins, 25 novembre; au général Lafosse, 26 novembre; à Murat, à Elisa, à Eugène, à Borghèse, 7 décembre 1813; à Norvins, 22 décembre; à Savary, 22 décembre (copie lettres inédit) du général de Miollis); Tournon, 6 décembre, F1c III, *Rome*, 2. Dossier de l'affaire Battaglia, rapport d'Anglès, etc., 20 janvier 1814, F7 8898; Bulletins des 3, 7, 21 décembre 1813, AF IV 1533; 5 et 7 janvier, AF IV 1534; Norvins, 6 décembre 1813, F7 6531; Mémoires inédits de Tournon; ORIOLI, *Souvenirs*, p. 181-183; *Mémoires de Fouché*, t. II, p. 234; BELLAIRE (aide de camp de Miollis), *Précis de l'invasion des Etats romains* (1838), p. 5-6.

il était dur, intelligent, patriote ardent plus que prêtre fanatique. Il ne parlait point de rappeler le Pape; au contraire, il disait que l'Italie devait et allait être une, indépendante et libre; il se disait affilié à une *Ligue italienne* qui, disait-on, avait des ramifications à Naples, à Bologne, à Milan; il s'en proclamait le chef dans les Etats romains. Il se vantait : la *Ligue italienne* n'existait que dans la pensée de patriotes isolés. Battaglia cependant n'était ni un vulgaire brigand, comme on entendit le soutenir dans les milieux officiels français, ni un insurgé local; ce prêtre libéral s'était, avant de lever le drapeau dans la Sabine, mis en relations avec Rome et Pérouse; il agissait de connivence avec des professeurs du Collège romain et de l'Université pérugine, des avocats, des artisans de Rome; un de ses complices était un professeur à la Faculté de droit, Bencivenga; il était d'accord avec les *Ventes carbonari* et *crivellari*. Ce n'était point un prêtre édifiant, car son principal agent à Rome était sa maîtresse, nièce d'un avocat, et il n'agissait pas pour le pape, étant des loges maçonniques; mais, en attendant, il était sûr de l'appui de tous ses confrères, insermentés ou assermentés, tous mécontents. Il s'était aussi mis en rapports avec Zuccari, et, mystérieusement, le futur insurgé était venu au palais Farnèse instruire de ses projets le représentant de Murat. Le rusé Napolitain ne s'était point avancé; il avait encouragé le prêtre sans s'engager, mais il l'avait abouché avec des comités italiens qui fonctionnaient à Milan, préparaient peut-être déjà l'horrible émeute qui devait suivre le départ d'Eugène. Enfin il semble que Félice s'était ménagé des intelligences avec les Anglais de la mer qui, au cas d'un échec, lui offraient d'opérer une descente pour le recueillir à leur bord.

En cas de succès, c'était la traînée de poudre. Battaglia vainqueur, Murat, prévenu par Zuccari, s'avance, libérateur de l'Italie; les loges de *carbonari* soulèvent la ville; les curés insurgent la campagne; les bandits fournissent un corps de troupe terriblement exercé; les Anglais descendent.

A la tête de dix hommes, Félice Battaglia entra le 18 dans la

commune de *Rocca del Verne*, dans l'arrondissement de Viterbe; il y prèleva un tribut, y fit un emprunt, signant : *Battaglia, chef de la Ligue italienne.*

La brigade de gendarmerie et une partie de la garnison de Viterbe se jetèrent à sa poursuite. Cent hommes partirent de Rome pour leur prêter main-forte.

Le 20 novembre, Battaglia avait cinquante hommes; il se heurta, le 21, à une colonne française et se replia sur *Rocca del Verne* où il se retrancha dans le palais Costaguti; le palais fut attaqué et forcé; un capitaine français fut mortellement frappé et un maréchal des logis grièvement blessé, mais dans le palais on ne trouva plus les « brigands » : ils étaient parvenus à s'enfuir, sauf un des complices qui fut arrêté.

Où était Battaglia? On avait de ses nouvelles. Le prêtre avait une presse portative, il imprimait des placards appelant les Etats romains aux armes, « papiers atroces ».

La bande fut signalée promenant son drapeau, sa presse et ses fusils dans les arrondissements de Tivoli et de Todi; le pays cependant n'osait se soulever.

A Rome, on était fort inquiet; les déclarations du complice arrêté avaient fait connaître les relations de Battaglia avec les professeurs qu'on avait incontinent arrêtés, et avec les Anglais, ce qui avait fait redoubler la surveillance des côtes.

Le général Lafosse s'était jeté à la poursuite du prêtre qui maintenant avait 70 hommes; le capitaine de Filippi se donnait toutes les apparences de concourir avec ardeur à cette poursuite. Le 23, la bande parvint à passer le Tibre non loin d'Attigliano et se dirigea vers Amelia. Le 7 décembre, Miollis annonçait, sur un ton de triomphe qui révélait son inquiétude passée, la capture du chef de la ligue italienne.

Il subit à Viterbe un premier interrogatoire : il s'y montra plein de sang-froid et de courage. « Il voulait mettre sur le trône un homme né en Italie, comprendre dans ce royaume toute l'Italie depuis les Alpes, l'affranchir à jamais de la domination des étrangers... Il était heureux de mourir pour une si belle cause : si on le mettait en liberté, il suivrait son projet. »

Il fut expédié à Rome : mais la perplexité était grande à son endroit. On avait découvert ses relations avec Zuccari. Norvins eût été enchanté de saisir cette occasion pour frapper ce traître, le faire désavouer par Murat ou forcer celui-ci à se déclarer. D'un autre côté, allait-on, par un éclat, frapper les esprits? N'y avait-il pas plus d'inconvénients à faire croire à une insurrection sérieuse? On mit Battaglia au secret. De Naples, le ministre français Durand conjurait Miollis de ne pas précipiter les événements.

***

Miollis et ses collègues avaient d'ailleurs près d'eux depuis quelques jours un homme qui devait les pousser aux atermoiements.

Une chaise de poste avait déposé, le 28 novembre, devant un hôtel de la place d'Espagne, S. E. Monseigneur le duc d'Otrante, ancien ministre de la police générale et sénateur qui, chassé par les Autrichiens de son gouvernement général d'Illyrie, arrivait de Milan, pourvu d'une mission mystérieuse et probablement complexe (1). On le disait chargé de négocier avec Murat, son ami, de raffermir la fidélité ébranlée du roi de Naples et de l'amener avec ses troupes sur le Pô où l'attendait Eugène, généralissime des troupes françaises en Italie. Pour beaucoup, cette mission en cachait une autre d'ordre plus général. L'Italie troublée, morcelée par surcroît, pesait d'un poids lourd, à l'heure où, ramené sur le Rhin, l'Empereur allait avoir à disputer le sol même de la patrie. On ne pourrait défendre la Péninsule, et contre les Autrichiens arrivant par

(1) Sur cette mission : Louis MADELIN, *Fouché* (2e édition), t. II, p. 272-298; Sur le séjour à Rome : Norvins, Fouché à Rome, *Revue de Paris*, septembre 1838; BARRAS, *Mémoires*, t. IV, p. 217 et 450; Fouché à l'Empereur, 28 novembre, 10 et 20 décembre 1813, Archives affaires étrangères, *Naples*, supplément 7; Norvins, 4 et 27 décembre 1813, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1813, 2e semestre; Mémoires inédits de Miollis, Tournon et Gaillard; BELLAIRE, cité, p. 11 ; *Mémoires de Fouché*, t. II, p. 233-252.

Venise, et contre les Anglais la guettant des ports de Sicile, et contre les insurrections locales, que par une entente parfaite entre les gouvernants français, Borghèse en Piémont, Eugène en Lombardie et dans les Légations, Elisa en Toscane, Miollis à Rome, et, dans la mesure où on pouvait encore le tenir pour Français, Joachim à Naples. Le duc d'Otrante. *missus dominicus*, courait l'Italie, enquêteur, haut conseiller, chargé d'établir l'unité de vues désirable. Si l'Italie était perdue, il négocierait, liquidateur de la faillite. — « *Antéchrist*, écrira Norvins vingt ans après, annonçant la fin d'un monde. » « Agent de la Providence », a-t-il écrit en 1814, dans le premier mouvement de joie que causait aux agents aux abois l'arrivée de cet homme d'Etat exercé. Subsidiairement, — principalement peut-être, — Napoléon l'éloignait ainsi aux extrêmes confins d'un empire en délabre, désireux avant tout de ne pas voir à Paris cet éternel pêcheur en eau trouble.

A Rome, sa situation allait être singulière. Il était, on se le rappelle, gouverneur général des Etats romains, en disponibilité depuis le mois de juin 1810. Il parut en vouloir prendre le titre, sinon les responsabilités, et il reçut avec une certaine hauteur les agents supérieurs accourus place d'Espagne, Miollis, Janet, Daru, Tournon et Norvins. Resté policier dans l'âme, il revit Norvins dans la soirée.

Il l'interrogea avec une très grande curiosité sur « son gouvernement général de Rome ». La curiosité était d'ailleurs partagée : Rome entière s'était émue de l'événement : « Curieux, ces Romains? questionna Fouché. — Oui, très observateurs. » Fouché se mit à rire : il se connaissait en observateurs : Norvins, à moitié narquois, le convia à passer la soirée au Colisée : il faisait un beau clair de lune; des Allemands y chanteraient des strophes mélancoliques. « Des Allemands! il ne manquerait plus que cela : j'en ai plein les oreilles (il arrivait de Laybach). J'aime mieux me coucher. » Et il donna rendez-vous à Norvins pour le lendemain : le directeur servirait d'introducteur à la Cour impériale, désireuse de saluer officiellement l'important per-

sonnage. Norvins le trouva à neuf heures du matin se rasant devant sa fenêtre, sordide et repoussant. La Cour était là, attendant, son premier président Cavalli en tête, drapée dans ses robes rouges. Le duc la reçut, le rasoir à la main : il était pressé : Cavalli parlait de ses querelles avec le préfet : la Cour eût dû être au Monte Citorio : le duc le plaisanta. En secret, il pensait que, sous peu, ni préfet ni Cour ne seraient plus au Monte Citorio.

Son impression sur Rome était médiocre, injuste même : « chacun n'y paraissait préoccupé que de ses inquiétudes particulières », Norvins attachait une importance exagérée aux bavardages sans savoir les réprimer; on avait volé sa montre au jeune comte d'Otrante. Ville mal tenue.

Il en partit le jour même pour Naples, où « il allait faire marcher Murat. »

On le revit le 18 décembre; il resta à Rome jusqu'au 5 janvier. Quoiqu'il essayât d'en imposer, on pensait que sa mission avait échoué. De fait, Murat s'alliait avec l'étranger, négociait avec l'Autrichien et l'Anglais, allait marcher, mais contre nous. Fouché, d'ailleurs, s'en rendait un compte fort exact : il tenait, en secret, la partie pour perdue en Italie : Murat étant le moindre mal, il fallait que, se substituant aux gouvernements français de Rome, de Florence, de Bologne, l'ancien chasseur de la Révolution y établit le régime de transition qui, contenant les haines et satisfaisant les ambitions italiennes, empêcherait l'explosion, la réaction, le massacre, et assurerait, partant, aux Français une retraite sûre. Pour favoriser le mouvement, il conseilla à Miollis la temporisation : ne pas mécontenter le roi, se soumettre à ses exigences, même si elles devenaient inquiétantes, ne pas donner de prétextes à Murat — s'il était fidèle — de cesser de l'être, s'il était infidèle, de consommer sa trahison par une éclatante rupture.

Les fonctionnaires de Rome qui, on le voit assez, et par les Mémoires de Tournon, et par la correspondance même de Norvins, le tenaient pour l'homme le plus avisé qui fût, suivaient ses conseils, accueillaient l'armée de Murat qui, peu à peu,

remplissait Rome sous prétexte d'y passer, affectaient d'être dupes d'une comédie dont ils apercevaient la trame. Le cas Battaglia fut soumis à Fouché : c'était le remettre dans son élément. Depuis longtemps le duc d'Otrante n'était plus pour la violence : faire un procès retentissant, dévoiler une conspiration où trempaient des gens importants, fusiller ce curé qui, mourant en clamant sa foi, deviendrait de ces martyrs dont le sang est une semence, quelle erreur! Il fallait, au contraire, traiter Battaglia en bandit vulgaire : le faire comparaître devant une commission militaire, confondu avec quelques brigands pris dans la vallée du Sacco, voleurs de grands chemins dont le voisinage ravalerait le curé rebelle, et, autant qu'il était possible, ne le condamner qu'à la déportation. L'opinion parut « sage » même à Norvins (1); l'enquête avait dévoilé des détails véritablement démoralisants : Orioli, professeur à Pérouse, avait déclaré qu'ayant reçu dès octobre les confidences de Battaglia, il avait dénoncé ses projets au procureur général, au maire, au lieutenant de gendarmerie de Viterbe, tous indigènes, et que ces trois hauts fonctionnaires l'avaient empêché d'en avertir Norvins (2). On résolut, pour n'avoir à faire le procès ni au parti napolitain qu'on pousserait à bout, ni aux *carbonari* déjà puissants, ni aux fonctionnaires infidèles, ni aux curés complices, de « diriger la marche de la commission militaire vers des délits moins importants, pillage de caisse publique », etc... : le « brigand Battaglia » passerait devant la justice militaire avec le voleur de grand chemin Fama, complice qu'il n'avait jamais vu. — Du même coup, Fouché avait sauvé Zuccari et rendu service à Joachim.

Ce malheureux Battaglia, oublié dans les prisons de Rome, y fut plus tard trouvé par Murat, et, expédié à Naples sous bonne garde, disparut assez mystérieusement en chemin, supprimé probablement par ses anciens complices (3).

(1) Norvins, 21 décembre 1813, F7 8890; Bulletin du 5 janvier 1814. AF IV 1534.

(2) Fouché à l'Empereur, 20 décembre, Archives des affaires étrangères, *Naples*, supplément 7; *Mémoires de Fouché*, t. II, p. 252.

(3) BELLAIRE, p. 16.

Quant au duc d'Otrante, après avoir émis sur le gouvernement du « bonhomme Miollis » quelques critiques acerbes, il quitta, en dépit des supplications des hauts agents, la ville de Rome, le 5 janvier, non sans avoir au préalable achevé de vider la caisse de Janet par un audacieux coup de main. « Son autorité ne pouvant plus y avoir aucun poids », autrement dit son action commençant à y éveiller des défiances, il gagna Florence.

***

Il avait servi Murat — très consciencieusement; car il avait contribué à perpétuer l'équivoque jusqu'au point où Joachim la voulait conduire. A la fin de décembre, la trahison de Murat se consommait; son parti était pris; le 31, il traita avec Lemberg, l'envoyé autrichien, et, le 4 janvier 1814, avec Graham, représentant lord Bentinck. Le même jour le ministre De Gallo déclara à Durand, ministre de France, que « le roi ne pouvait plus rien ni pour la France ni pour l'Empereur (1) ».

Si Murat avait attendu si longtemps, c'est qu'il voulait, avant toute rupture, que ses troupes eussent pacifiquement occupé l'Italie, qu'il n'eût pas à répandre de sang français et que, sa belle-sœur Elisa étant résignée à lui céder en Toscane, Miollis fût, suivant le plan de Maghella, enveloppé, ligoté, incapable de résister sérieusement.

Au commencement de janvier Miollis était en effet enveloppé.

A son passage à Rome, Murat avait, avec sa jactance ordinaire, déclaré qu'on l'allait revoir, un mois après, avec 70,000 hommes « pour aller jeter les Autrichiens à la mer (2) ». On avait feint de croire le roi.

C'était la consigne. Norvins lui-même écrivait le 11 novembre à Caroline qu'on « attendait avec impatience le passage du roi

(1) Durand à Maret, 5 janvier 1814, Archives des affaires étrangères, *Naples*, 140.

(2) Norvins, *Fouché à Rome*, cité.

et de ses troupes (1) ». Le 13, Miollis était avisé que 30,000 Napolitains « devaient traverser les Etats romains pour se rendre à Bologne ». C'était, de toutes les façons, un gros souci, car il fallait préparer des subsistances et des gîtes à ces *alliés et amis*. On le faisait avec conscience, quand le général Carascosa parut à Rome, le 25 novembre, avec la première division; 600 hommes de cavalerie, 2,000 d'infanterie napolitaines firent ce jour-là, au milieu d'une curiosité générale, leur entrée à Rome et furent répartis dans les couvents vides de la cité; le 28, 2,200 hommes d'infanterie, le 1er décembre, le train d'artillerie avec 6 canons, 4 obusiers, 45 caissons; le 2, enfin, 2,000 fantassins et 500 cavaliers arrivèrent grossir cette garnison (2). Aucun désordre d'ailleurs; on avait redouté des rixes entre Romains et Napolitains, ennemis nés; une certaine harmonie parut au contraire régner, mauvais signe pour le Français. En secret, Rome voyait dans ces voisins des libérateurs. Le journaliste officieux avait la naïveté de se féliciter de cette bonne entente inaccoutumée; le duc de Sora, adjoint, adulait les officiers de Murat (3).

Carascosa montrait assez, par une attitude impérieuse, qu'il se considérait comme chez lui. Il exigeait vivres et fourrages, traitant d'assez haut des gens qui lui montraient une caisse vide. Murat de son côté prenait avec Miollis le ton du commandement; il lui fallait l'état des munitions et des fusils du château Saint-Ange et de Civita Vecchia, sous prétexte que ces renseignements lui étaient nécessaires pour son propre approvisionnement. Miollis ayant, à contre-cœur, obtempéré (de Paris on l'y avait engagé), Joachim alla plus loin, exigea 500 fusils.

(1) Norvins à Caroline, 11 novembre 1813 (*Revue des autographes*, n° 281, avril 1904).

(2) Miollis à Borghèse, à Elisa, à de Cessac, à Savary, à Eugène, à Clarke, à Vignolle, 13 novembre 1813; à Murat, au ministre de la guerre napolitain, 18 novembre; à Murat, 25 novembre 1813 (copie lettres inédit); Janet, 22 novembre, 14 décembre 1813 (papiers Janet, Affaires étrangères, cités), *Diario* de Fortunati, cité, 25 novembre, f. 673.

(3) Tambroni à Testi, 29 novembre 1813, Cantu, p. 449; le duc de Sora au peuple romain, Cantu, p. 448; *Journal de Rome*, 1er décembre 1813, n° 144.

ces armes lui étant nécessaires pour l'armement de ses conscrits : Miollis céda encore. On armait ainsi l'ennemi du lendemain (1).

On faisait de grands préparatifs au palais Farnèse : le roi allait arriver, dans toute sa splendeur. Ses officiers affectaient de croire qu'il entrerait en souverain: ils avaient été, en corps, pour flatter le clergé, rendre visite au pauvre prélat Atanasio, fort étonné de tant d'honneurs, lui que, si récemment, on arrachait de son lit pour le mener chanter le *Te Deum* : la démarche avait eu quelque retentissement. Les Napolitains, d'ailleurs, ne se gênaient guère, dans les salons, pour dire que le roi arriverait à Rome en maître et qu'ils ne marchaient point contre les Autrichiens. Ce Zuccari qui, si peu de jours avant, avait failli s'échouer sur les bancs d'un conseil de guerre, tranchait maintenant de l'homme d'Etat. « Tout Rome croit et dit que le roi trahit l'Empereur », écrit Norvins décidément édifié. On ménageait les habitants : Zuccari écrivait insolemment à Tournon que celui-ci serait rendu responsable si les habitants étaient indisposés contre les troupes. La situation était telle que la longanimité de Miollis commençait à éveiller à Rome des doutes injurieux. Le 2 décembre, les Napolitains refusèrent d'entrer au *Te Deum* de Saint-Pierre : les officiers n'y vinrent qu'en curieux, et le palais Farnèse n'illumina pas. D'ailleurs l'état-major napolitain accepta, nous l'avons vu, d'aller banqueter chez Miollis et daigna boire à la santé du grand Napoléon (2).

Carascosa ne parlait point de partir; ses troupes se faisaient nourrir avec sans-gêne par le souverain qu'ils allaient combattre; on prévoyait qu'au 8, il y aurait 14,284 Napolitains à Rome.

Le 10 décembre, la garde royale arriva; le 15, Carascosa se décida à s'éloigner, mais, le même jour, 10,000 hommes de la seconde division remplacèrent la première. Murat parlait tous les jours plus haut, exigeait des subsistances

(1) Miollis à Clarke, 2 décembre 1813 (copie lettres).
(2) Norvins, 4 et 6 décembre 1813, Archives de la guerre, F7 6531.

extraordinaires et des armes. « Le service de son armée devant passer avant tout, il ordonnait et prenait toute la responsabilité. *Il entendait commander dans tous les pays occupés par son armée;* Miollis devait correspondre avec lui pour tout ce qui concernait la défense des départements romains (1). »

Ayant reçu de Paris, sur ces entrefaites, une lettre où il lui était formellement ordonné de ne plus fournir aucun fusil au roi de Naples et de ne laisser entrer ses troupes ni à Civita Vecchia ni au château Saint-Ange (2), Miollis vit, à cette marque de méfiance, qu'il devait, tout en restant correct, se garder à carreau; il fit fermer les forteresses. La situation devenait tous les jours plus fausse : l'attitude louche de Murat, l'infâme comédie qui se jouait et qu'on pénétrait maintenant, exaspéraient les Français : Norvins eût préféré qu'on renvoyât le pape à Rome, tant l'idée que ce traître allait réussir à les jouer l'irritait (3).

Le 1er janvier 1814, le lieutenant-général Aymé, aide de camp de Murat, certifié « bon Français » par Fouché, arriva à Rome, annonçant la venue d'une 3e division commandée par ce Pignatelli qui était venu prêter main-forte à Radet, la veille de l'expulsion de Pie VII. Les deux autres divisions s'étaient écoulées, d'une part, sur Florence qui était occupée comme Rome, hypocritement, et, d'autre part, sur Ancône où le général Barbou s'était enfermé. Le général Miollis, qui ne se faisait plus d'illusions, hâtait l'approvisionnement du château et de Civita Vecchia; le 6 janvier, il avait reçu avis du ministre de France à Naples que le roi était, selon toute vraisemblance, devenu, par des traités secrets, l'allié des Coalisés (4).

(1) Miollis à Clarke, 5 décembre 1813 (copie lettres), 17 et 27 décembre. Archives guerre; Miollis à Murat, 2 décembre, Archives affaires étrangères, *Naples*, 135, n° 243; *Diario* de FORTUNATI, décembre 1813, f. 671.

(2) L'Empereur à Miollis, 11 décembre 1811, Miollis à Murat, 22 décembre 1813 (copie lettres).

(3) Miollis à Clarke, 21 décembre 1813, Archives de la guerre; *Diario* de FORTUNATI, 19 décembre, f. 671.

(4) Norvins, 4 janvier 1814, F7 4290; Miollis, 1er janvier 1814, Archives de la guerre; Miollis à l'ordonnateur, 3 janvier (copie lettres); Miollis, copie d'une lettre de Durand, 6 janvier 1814, Archives de la guerre; Norvins, 29, 31 décembre 1813, F7 4291; BELLAIRE, p. 7.

*
* *

Or, dès le 31 décembre, la proclamation de Francfort circulait dans Rome, qui, appelant les peuples à secouer le joug de Napoléon, eût pu logiquement être signée de Murat, allié de Metternich et de l'Angleterre (1).

Joachim annonçait toujours sa propre arrivée pour le lendemain, mais il n'arrivait pas, gêné sans doute de se trouver devant cette poignée de bons Français; déjà il avait fait savoir, par le duc d'Otrante, qu'il ne voulait point trouver à la porte Saint-Jean, le jour de son arrivée, Norvins, qu'il tenait pour son ennemi. Il redoutait plus encore le regard loyal de Miollis.

Celui-ci refondait sa petite armée; il avait toujours son 2e étrangers qui lui donnait du souci : il procéda à la dissolution de ce corps, incorpora dans les régiments français Russes, Polonais, Autrichiens, Prussiens et Espagnols, soldats malgré eux de l'Empereur, à l'heure où leurs compatriotes marchaient sur Paris (2).

Le 8 janvier, il y avait 5,000 Napolitains à Rome; « par toutes sortes de détails leurs chefs manifestaient le projet d'occuper les départements romains » : Miollis rappelait les troupes et la gendarmerie du Trasimène, ne laissant à Rœderer que les forces suffisantes pour protéger « sa retraite vraisemblable ». A Rome, les soldats de Murat disaient que le roi allait alléger les impôts, supprimer la conscription; Rome allait avoir un gouvernement national; on allait chasser « les étrangers » (2).

Murat commençait à se démasquer : il écrivait, le 10, à Miollis que, l'invasion de l'Italie par les Anglais étant imminente, il le priait de recevoir un bataillon napolitain au château Saint-Ange. « Vous ne voudrez pas, écrivait ce malheureux, confirmer par un refus *le soupçon que la malveillance s'est plu à répandre sur mes sentiments* et exposer les Français aux fureurs

(1) Miollis au maréchal Pérignon, 7 janvier 1814 (copie lettres).

(2) Miollis à Elisa, 8 janvier 1814; au général Lafosse, à Rœderer, 9 janvier (copie lettres); Norvins, 29, 31 décembre 1813, F7 4291.

de la populace romaine qui n'est que trop indisposée contre nous. Au reste je vous rends responsable, aux yeux de la France et du monde, des événements que votre refus pourrait amener. » Il menaçait, au cas de ce refus, de prendre décidément le commandement des Etats romains, espérant encore que Miollis « concourrait avec lui au maintien de la tranquillité et de la sûreté de tous les Français (1) ». A cette lettre hypocrite Miollis répondit avec une froideur extrême que « les forces qu'il avait suffisaient pour la tranquillité du pays », ajoutant, avec une ironie mal déguisée, qu'il n'avait point attaché foi aux soupçons qui pesaient sur le roi et qui, étant donné le caractère du beau-frère de l'Empereur, étaient « absurdes ». Aussi bien, il avait demandé des ordres à Paris : il ne relevait que de l'Empereur (2).

Pignatelli, cependant, tranchait du gouverneur : il avait, le 14 janvier, avec éclat, envoyé une garde d'honneur au roi Charles IV et à la reine d'Etrurie, comme pour réparer un crime de lèse-majesté; Miollis protesta contre cet oubli de toutes convenances. Pignatelli répondit à cette protestation en plaçant aux portes de Rome des plantons napolitains, sous prétexte d'empêcher la désertion parmi ses troupes (3). En réalité Rome était aux Napolitains : dès le 11 janvier, Tournon constatait que rien ne leur était plus facile que de désarmer les troupes françaises. D'heure en heure, on attendait le coup d'Etat qui allait mettre fin au régime. Le 15, Miollis donnait d'urgence au payeur de l'armée l'ordre de mettre nuitamment au château Saint-Ange les derniers cent mille francs qui constituaient le mince trésor du gouvernement. A la direction générale de la police, Norvins brûlait papiers secrets, registres, quittances, lettres du ministère. « Nous touchons au moment

(1) Murat à Miollis, 10 janvier 1814, transmise par Miollis le 11, Archives de la guerre.

(2) Miollis à Murat, 11 janvier, au général Pignatelli, 11 janvier (copie lettres).

(3) Miollis à Clarke, à Elisa, 14 janvier, 15 janvier; à Savary, 15 janvier (copie lettres); Norvins, 15 janvier 1814, F7 4290; Marie-Louise de Parme, *Mémoires*, p. 317; Bellaire, p. 12.

de notre dissolution, » avait-il écrit dès le 8. « Nous serons à nos postes jusqu'au dernier moment », ajoutait-il le 15 (1).

***

Le côté inquiétant de la situation était que, décidés à tout pour brusquer les événements ou simplement justifier leur intervention, les Napolitains étaient véhémentement soupçonnés de fomenter les troubles. Par une coïncidence qui ne pouvait échapper, le même jour, 11 janvier, deux émeutes se produisirent qui faisaient mal augurer de l'avenir. A quatre heures, les prisonniers, incités on ne sut par qui, se soulevèrent dans les *prisons neuves;* ils parvinrent à forcer les portes de leur geôle, renversèrent les gardiens, se heurtèrent à la garde : un combat sauvage s'engagea; les misérables furent refoulés par la troupe dans la prison, laissant sur le carreau neuf morts et onze blessés grièvement. La mauvaise foi s'empara des faits : les Français, avant de s'en aller, massacraient leurs prisonniers comme ils brûlaient leurs archives (2).

Or, à la même heure, une révolte, dont les conséquences pouvaient être plus graves, se déchaînait à Montefiascone. Le peuple s'y soulevait, faisait prisonniers les pionniers du 2e bataillon, de passage dans leur ville, pillait les caisses du receveur, dévastait la caserne de gendarmerie, se donnait un gouverneur provisoire en la personne assez humble de Leopoldo Gervasi, frère du secrétaire de la mairie, et aux cris de « *Vive Marie! vive le Pape! A bas les Français!* » arborait le drapeau pontifical sur la mairie (3).

La gravité de cette petite insurrection consistait en ce que,

(1) Tournon à Savary, 11 janvier 1814, F7 6531; Miollis au payeur, 15 janvier (copie lettres); Miollis à l'Empereur, 19 janvier 1814, *item*; Norvins, 8, 15 janvier 1814, F7 4290.

(2) Miollis à Clarke, 12, 15 janvier, Archives de la guerre; Dossier de l'affaire des prisons neuves, F7 8899; Mémoires inédits de Tournon; Bellaire, p. 12.

(3) Miollis à Savary, à Clarke, 12 janvier 1814 (copie lettres); Norvins, 12 janvier 1814, F7 6531.

placé sur la route de Florence, Montefiascone pouvait bloquer les fonctionnaires français dans l'Etat romain. Tout en donnant au capitaine de Filippi l'ordre de marcher avec 100 gendarmes contre la cité rebelle, Miollis, Norvins et Tournon, d'un commun accord, entendirent négocier ; le neveu du cardinal Maury, évêque, on se le rappelle, de Montefiascone, lui-même chanoine de Saint-Pierre, fut député dans la ville épiscopale de son oncle pour apaiser ces révoltés. Au moment où il y arriva, le gouvernement français sombrait à Rome. Mais les cris de dévouement enthousiaste qui, de Montefiascone, s'étaient élevés en l'honneur du pape, et le traitement que les rebelles avaient fait subir à certains soldats napolitains, avaient éclairé le gouvernement de Murat sur l'inconvénient qu'il y avait décidément à déchaîner la bête populaire. Les Napolitains renoncèrent au système, se prévalant simplement de ces « graves troubles » pour déclarer qu'il était grand temps qu'à un « gouvernement en dissolution » se substituât un nouveau régime. Le gouvernement du lendemain, aussi bien, était déjà organisé.

***

Cependant qu'une véritable invasion dotait Rome de toute une société napolitaine (1), un gouvernement occulte siégeait en effet au palais Farnèse. Pignatelli passait pour le gouverneur de Rome et agissait comme tel; le secrétaire du Conseil d'Etat napolitain Manzi était venu organiser un corps de police. Tous les fonctionnaires, destinés à remplacer les nôtres, étaient, dès le 6, désignés et s'instruisaient de leurs fonctions (2). Il était évident que tout était prêt pour un coup d'Etat. Le duc d'Otrante s'en faisait complice, mettant, de Florence, les fonctionnaires en garde contre les dangers et « le ridicule » que présenterait une résistance, conseillant de ne se point abandonner « aux fausses idées de bravoure et de dévouement », engageant à quitter Rome pour rallier les troupes du vice-roi et conduiant.

(1) Rapport sur les voyageurs de Naples à Rome, F7 8895.
(2) Norvins, 6 et 8 janvier 1814, F7 4290.

suivant sa coutume, « qu'en la crise actuelle et quand on n'a pas de force militaire, *le courage était l'habileté* (1) ». Cet homme d'Etat — en plein *imbroglio* italien — sentait s'aiguiser son génie d'intrigues; il datait sa lettre de la ville de Machiavel.

Les conseils n'étaient point entendus de Miollis. Celui-ci, après avoir été si longtemps le fervent de Virgile, était devenu devant le danger l'homme juste d'Horace.

Autour de lui, on délibérait; Daru, sans oser l'avouer, trouvait l'idée d'un siège absurde; Norvins se posait avec angoisse la troublante question : « Allons-nous être des otages ou des prisonniers? » Tournon, très vaillant, ne pouvait se défendre d'un serrement de cœur devant sa femme de vingt ans et sa petite fille au berceau (2). Ils restaient, cependant, tous fidèles au poste, mais fort assombris. Brusquement leur collègue Janet avait déserté. Dans ces débâcles, lorsque menace l'émeute, l'agent financier, toujours maudit plus que tout autre, fuit le premier; très pâle, il vint, le 9 janvier, solliciter de son ennemi mortel Tournon un passeport « pour sa femme »; le préfet comprit; il envoya le passeport en blanc; le lendemain on apprit que le financier était parti avec les siens. On en fit à Rome des gorges chaudes; l'argentier était détesté; on prétendit, et cela semble admis, qu'il emportait les diamants de la reine d'Etrurie, en dépôt dans ses caisses; Miollis, indigné, mit à sa poursuite une brigade de gendarmerie, résolu à ramener de force son ministre des finances déserteur au Château; il affecta de croire qu'il avait voulu sauver la caisse, et le somma par une lettre sévère de rentrer (3).

Si Janet partait, Maghella arrivait. Le 17, le rusé Génois s'installait au palais Farnèse, comme, à la veille du 10 juin 1809, son prédécesseur Salicetti. Les dieux et les déesses de Carrache virent alors le même spectacle, sauf quelques variantes. Ils virent les mêmes patriciens ou à peu près, aussi affairés, aussi

(1) Martial Daru à son frère, 17 janvier 1814, Archives de la guerre.

(2) Martial Daru à son frère, 17 janvier, Archives guerre ; Norvins, 1er janvier 1814, F 4290; Tournon, Mémoires inédits.

(3) Tournon, *Mémoires*; *Diario* de Fortunati, 9 janvier, f. 672; Bellaire, p. 12.

tremblants, aussi incertains; ils virent un ministre de Sa Majesté Napolitaine se promener dans la galerie, disant des paroles rudes ou caressantes; c'était Maghella, au lieu d'être Cristoforo Salicetti, mais lui aussi devait parler d'enclumes et de marteaux. Salicetti avait dit : « Prenez garde d'être les enclumes sur lesquelles frapperait le marteau français. » Ils s'étaient inclinés et ralliés à la France. Maghella leur disait : « Ne vous entêtez pas à une fidélité absurde. Tournez-vous vers le roi de Naples. » Ils abandonnaient la France, l'Empereur, désignaient incontinent une députation qui allait porter au roi l'expression du dévouement du patriciat et de la ville à Sa Majesté. Buoncompagni et Barberini partaient pour Naples, au moment où Altieri, Palaviccini, Albani arrivaient à Paris, prêts à proférer les mêmes paroles, parlant au nom des mêmes gens, de l'inaltérable dévouement du peuple romain à Sa Majesté. C'étaient les descendants non des Caton, mais des affranchis de César (1).

Maghella se présenta au palais Doria le 17 janvier au matin; Miollis vit ce petit homme noir s'agiter en démonstrations persuasives : « le roi voulait..., le roi exigeait..., le roi prétendait... » Le Génois savait bien, en effet, ce que le roi voulait, puisque lui, Maghella, était l'auteur du scénario qui se déroulait; mais il embrouillait les phrases, essayait d'envelopper dans ses tirades à la génoise — *uomini senza fede*, dit-on de ses compatriotes — ce loyal soldat qui d'un mot rude brisait les trames. « Le roi voulait pourvoir à la conservation de ses Etats, garantir les Français, se mettre à même, à tout événement, de pouvoir être utile à la France et à l'Empereur; à cet effet il pourrait se trouver de telles circonstances urgentes où, pressé tellement par la coalition et les Anglais, il serait obligé de prendre des mesures extraordinaires qui répugnent sans doute à son cœur, en s'emparant du commandement et de la direction des pays qu'il occupait, etc., etc. » — « La position de l'armée napolitaine est depuis longtemps désignée sur le Pô, répondit brus-

(1) Miollis à Clarke, 17 janvier 1814 (copie lettres); Durant à Miollis, 17 janvier 1814, transmise par Miollis, Archives guerre; Bellaire, p. 12.

quement le général, cette armée ne peut exister nulle part comme alliée qu'en combattant nos communs ennemis; aucune disposition ne peut varier ni changer le gouvernement des Etats de l'Empire, que celles émanées directement de l'Empereur à qui je soumettrai toutes les demandes qui m'ont été faites et dont mon devoir est d'attendre les ordres (1) ».

C'était la réponse d'un soldat bien trempé. Il console de Bernadotte, de Moreau, de Fouché, de Talleyrand, de Marmont et des *ragusades* de tout à l'heure; tout trahissait, tout manquait, sauf le vieux soldat à la figure balafrée qui, venu sur le tard à l'Empire et n'ayant jamais flatté César, formulait seul de sa voix rude les règles élémentaires du devoir et de l'honneur. Rome connaissait enfin un Caton, mais ce Caton était un Français, Sextius de Miollis.

Maghella se retira, décidé à tout pour écarter ce butor qui n'entendait rien au dialecte génois. Un mouvement fébrile agita Rome dans la soirée du 18 janvier; une houle courait du Trastévère aux Monti; le drapeau français continuait à flotter à ce vent de fièvre le long de la haute hampe où on l'avait vu hisser le 10 juin 1809, au-dessus du château des Borgia, sombre, massif, fermé, qui semblait braver l'émeute, la trahison, l'assaut.

Les théâtres étaient fermés; le 28 décembre, on avait pour la dernière fois joué, à *l'Argentina*, *Trajan en Dacie* et dansé un ballet : *La vengeance d'Ulysse* (2).

Au Monte Citorio, près du berceau de la petite Alix, le baron de Tournon, au palais de Saint-Ignace, le chevalier de Norvins, qui se croyait voué au martyre, au Quirinal, Daru, devenu grave, au palais Doria, sans courtisans, sans flatteurs, le général Sextius de Miollis se sentaient perdus dans une ville hostile où des bruissements d'armes se percevaient dans ces ruelles dont les lampes des Madones perçaient seules les ténèbres; à travers Rome plongée dans un sommeil fiévreux, les traîtres Napolitains couraient de poste en poste et préparaient leur mauvais coup.

(1) Miollis à Clarke, 17 janvier (copie lettres).
(2) *Diario* de FORTUNATI, 28 décembre, f. 671.

CHAPITRE IV

LE COUP D'ÉTAT DU 19 JANVIER

Le comte Paul de La Vauguyon. — Il est chargé de l'opération par Murat. Pourquoi? On veut surprendre les Français. Ceux-ci se mettent manifestement en garde; il faut les endormir. Maghella prend rendez-vous avec Miollis pour visiter sa galerie. — Le coup d'Etat. — Rome se réveille entre les mains des Napolitains : attentat nocturne. — Proclamation de La Vauguyon. — La Vauguyon à la préfecture; Tournon refuse de trahir ou même de céder ses pouvoirs; deux noblesses. Correspondance entre La Vauguyon et Miollis. — Miollis refuse de reconnaître les pouvoirs de La Vauguyon. Instructions de Miollis aux hauts fonctionnaires. La population calme n'acclame pas Murat, mais attend le pape. — Le coup d'Etat se consomme : les Napolitains au Monte Citorio et au Quirinal. — Le premier président Cavalli « lève l'audience ». — Miollis s'achemine vers le château Saint-Ange au milieu d'une foule impressionnée et s'y enferme. — La Vauguyon veut garder la gendarmerie française; refus réitérés du général Lecrosnier qui est arrêté. — Odyssée de Tournon et de Norvins à travers les Etats romains; tristes adieux à Rome ; voyages mouvementés. — Les hauts fonctionnaires rentrent en France. — Défection des fonctionnaires romains. — Deux Français.

Un mois avant ces événements, on avait vu arriver à Rome — en simple touriste — un très fringant Français. Il descendit à l'auberge, en apparence indifférent aux incidents qui se déroulaient. Ce Paul de Quelen, comte de la Vauguyon, était pourtant au service du roi Joachim, mais on le disait en disgrâce. C'était un bel homme de quarante ans, à l'esprit borné et au cœur sec. Après avoir été, de la part de Murat, l'objet de bienfaits extraordinaires, il avait été l'amant de Caroline, un « godelureau », disait de lui Salicetti; Maghella avait dénoncé au roi ce compromettant et ingrat coquebin et l'avait fait écarter (1).

(1) Masson, t. IV, p. 467.

Il était homme à tout faire, — d'ailleurs avec toute l'élégance d'un gentilhomme né qui, ayant eu ses aïeux parmi les pairs, croit ennoblir les besognes qu'on lui confie. Les avatars par lesquels il avait passé lui avaient fait une conscience facile. Ses états de service sont bizarres : émigré à vingt ans, il avait fait les campagnes de 1794 et 1795 aux Pyrénées du côté espagnol, avait gagné le 9 août 1794 l'épaulette de lieutenant, puis, le 20 avril 1805, de capitaine. Tardivement, il avait abandonné le service étranger pour rentrer en France le 10 avril 1806. Il avait pris part aux campagnes de la Grande Armée, Iéna, Friedland, l'Espagne (cette fois du côté français) et décoré à Tilsitt, avait été pourvu, par décret impérial, des biens que la Révolution avait confisqués à sa famille. Aide de camp, dès 1806, de Murat, grand-duc de Berg, il avait passé, en 1809, au service de Naples et avait alors connu, sans d'autres travaux que ceux de l'alcôve, une fortune sans pareille, colonel sans avoir été chef d'escadron, général de brigade, puis de division dans la même année. Depuis 1811, il ne jouait aucun rôle pour en avoir joué près de la reine un trop actif; mais Murat l'employait à des besognes secrètes. Plus tard, après avoir, nous l'allons voir, porté derechef les armes contre la France, il devait, en 1816, rentrer au service des Bourbons, le duc de Feltre ayant reconnu, par un brevet de lieutenant-général, « les bons et loyaux services rendus en toutes occasions par le comte de la Vauguyon (1) ».

Le plus éclatant de ses services fut de porter à Rome le dernier coup à la domination française.

Pourquoi Murat avait-il choisi un Français pour cette besogne parricide? Etait-ce un bon ou un mauvais sentiment qui, en cette circonstance, l'avait inspiré? Encore qu'entre les mains de la faction napolitaine, ce malheureux Joachim avait-il encore assez de sens pour se défier de ses généraux indigènes, fils et frères de ceux qui avaient en 99 présidé aux horribles massacres de la réaction bourbonnienne? Estimait-il dangereux

(1) Dossier du général comte Paul de La Vauguyon, Archives administratives de la guerre.

de mettre la vie d'une poignée de Français à la merci de ces hommes au penchant à la fois voluptueux et cruel que sont, neuf fois sur dix, les Napolitains en apparence les plus policés? Croyait-il, d'autre part, que les Français sentiraient moins d'humiliation et montreraient plus de complaisance à déposer leurs pouvoirs entre les mains d'un de leurs compatriotes? Voyait-il encore quelque avantage à prouver d'une façon éclatante que certains Français lui restaient fidèles, presque tous l'abandonnant à la vérité depuis sa trahison? Compromettait-il sciemment dans une aventure honteuse, à l'instigation de Maghella, l'amant de Caroline? Ou tout simplement, n'obéissait-il pas à un sentiment bien humain, excusant, palliant, croyant justifier sa conduite infâme en y associant ce fils des croisés? Peut-être y eut-il de tous ces sentiments dans l'âme de Murat, lorsqu'il désigna comme devant consommer le coup de force ou plutôt de ruse contre les Français, ce futur duc et piar de France, ce très haut Paul-Yves-Bernard de Quelen, comte de La Vauguyon.

Maghella, Pignatelli, Zuccari, Manzi constituant au palais Farnèse le vrai directoire de Rome, ce fut dans son auberge que ces hommes astucieux allèrent chercher le Français pour lui faire porter le dernier coup aux Français.

***

Ce choix devait causer quelque surprise; mais c'est que, précisément, on entendait surprendre pour mieux prendre. Au gré de Maghella, les Français avaient su, avec trop de perspicacité, pénétrer la trame qui, depuis deux mois, les enveloppait, et prendre des précautions qui pouvaient faire échouer ou trop dramatiser le dénouement. Tout en restant courtois vis-à-vis de ses hôtes incommodes, Miollis faisait des préparatifs de résistance qui ne pouvaient leur échapper. On rappelait des troupes au Château; la vieille forteresse s'armait. Contre qui, sinon contre les hommes du coup d'Etat futur? Le 18 janvier, la gendarmerie française, disséminée dans le département, avait

fait à Rome, sur l'ordre exprès de Miollis, une rentrée bruyante, avertissement aux fauteurs de coup d'Etat. Dans la nuit précédente, le général français avait essayé de faire arracher à la garde napolitaine le roi Charles IV et sa famille; du Château une troupe française s'était, à travers les ruelles silencieuses du quartier de Ripetta, dirigée sur le palais Borghèse et n'avait reculé que devant les forces napolitaines doublées le soir même. Dans la journée une batterie d'artillerie arrivant de la côte avait traversé Rome ventre à terre, et devant les troupes de Murat, n'osant s'y opposer, s'était, avec ses canons et ses caissons, engouffrée dans le château Saint-Ange (1).

Par ces signes, il était manifeste que Miollis prenait des dispositions, avec la claire vue d'un événement prochain. Paralysés par les relations qui continuaient à être faussement courtoises, isolés dans cette ville suspecte, enveloppés avec leurs quelques centaines de soldats par 5 à 6,000 Napolitains, coupés de tout secours, ces chefs français paraissaient encore redoutables, étant hommes de cœur et de devoir. Il fallait que la situation se dénouât à l'improviste et que tout fût — s'il était possible — surprenant dans le coup d'Etat, *l'heure et l'homme*. Peut-être cette surprise paralyserait-elle un instant la résistance : une heure de désarroi pouvait être profitable. L'homme choisi fut donc ce Français, général en disgrâce dont la soudaine apparition pouvait déconcerter les agents français préparés à traiter de haut le Napolitain Pignatelli ou le Génois Maghella. L'heure choisie devait, par ailleurs, rester secrète; on eut recours au subterfuge : cela rentrait dans le département de Maghella. Le Génois vint, le 18 au soir, dîner au palais Doria; le général Miollis, esclave de la consigne donnée de Paris, s'efforça d'être gracieux; Maghella fut fort aimable, devint flatteur; il désirait visiter la ravissante villa Aldobrandini-Miollis, l'orgueil du général, ses statues, ses tableaux; quel propriétaire de galerie résiste à cette demande? Un instant séduit, Miollis accepta un rendez-vous pour le lendemain 19. Pour être cousue de fil blanc, la ruse, un

(1) Journal du consul d'Italie, 13 janvier. CANTU, p. 451; *Diario* de FORTUNATI, 18 janvier, f. 673.

instant, parut endormir les méfiances de Miollis; il eût dû incontinent conclure que le coup était pour le lendemain et que c'était d'autre chose que Maghella s'allait occuper le 19, que des Tintoret, des Teniers et des Caravage de la villa Aldobrandini-Miollis. Le général français renonça à coucher au château et passa la nuit au palais Doria (1).

***

Le 19, Rome se réveilla aux mains des Napolitains. L'usurpation s'était consommée silencieusement, sournoisement. En sortant de chez Miollis, Maghella, allant du palais Doria au palais Farnèse, avait pu voir s'agiter dans l'ombre des détachements où ne s'entendaient que des voix étouffées. Les soldats de Murat désarmaient un à un les postes français; des soldats étrangers, des sous-officiers romains, gardant leurs armes, se ralliaient aux usurpateurs; les autres gagnaient par troupes le château, librement, car toute cette opération se faisait avec la manifeste intention d'éviter toute violence, toute rupture, tout éclat (2).

L'aube, qui se levait tardivement en ces jours de janvier, vit les derniers pelotons français franchir le pont-levis de la forteresse. L'audace napolitaine s'était arrêtée devant ce fossé : peut-être d'un coup de main hardi les soldats de Murat eussent-ils pu enlever le château, et c'en était fait ainsi, en un instant, de Rome française. Mais la hardiesse n'était point leur fait : de la cautèle, des tentatives de trahison, des appels à la défection, de fausses promesses, c'étaient là les seules armes de ces soldats du fougueux cavalier Murat qui, naguère encore, savait si bien charger, pointer, sabrer à la hussarde. Peut-être Miollis qui, confiant en la parole de Maghella, avait passé la nuit en son palais, avait-il, après tout, donné des ordres : on pou-

(1) Bellaire, p. 16.

(2) Miollis à Clarke, 19 janvier 1814, Archives guerre; Norvins à Savary, 19 janvier 1814, F7 6531; Marie-Louise, *Mémoires*, p. 317; Bellaire, p. 12; *Diario* de Fortunati, 19 janvier, f. 673.

vait être reçu à coups de fusil et tout l'artifice s'écroulerait.

A la même heure, la surprise s'augmentait du nom — qui maintenant courait de bouche en bouche — du lieutenant-général La Vauguyon. Ce nom s'étalait en bas d'une proclamation où ce petit-fils d'un des plus vaillants lieutenants du Maréchal de Saxe annonçait à Rome que son maître, l'auguste Joachim Napoléon, mettait fin à la domination de la France à Rome, que l'anarchie où l'Etat romain était plongé l'engageait à annexer à son royaume l'ancien Etat pontifical et qu'en conséquence, Sa Majesté le roi des Deux-Siciles l'avait nommé lui, comte Paul de La Vauguyon, gouverneur général des Etats romains. Rome apprenait ainsi qu'elle cessait d'être française grâce au coup d'Etat fait, au profit d'un ancien volontaire de la Révolution française, par le descendant d'un des meilleurs soldats de Fontenoy et de Lawfeld. L'imbroglio était complet, ahurissant et déshonorant (1).

Dans son grand uniforme de lieutenant-général sur lequel s'épingle sans doute encore cette croix de la Légion d'honneur attachée par l'Empereur lui-même à la poitrine de ce brave, le comte de La Vauguyon a quitté l'auberge où il attendait secrètement l'événement pour se rendre au palais Farnèse où Maghella lui tend les bras.

De là, de bon matin, ce singulier Français se transporte au Monte Citorio. Rien à faire avec Miollis, rude soldat, dont le seul regard intimiderait peut-être le représentant de Murat; mais Tournon, un ancien émigré, royaliste de race, charmant gentilhomme, un congénère! Ils n'étaient congénères que par le sang : ils ne l'étaient point par les sentiments. Le baron de Tournon reçut le comte de La Vauguyon avec une froideur où perçait le mépris. La Vauguyon se faisait pourtant fort gracieux : il n'entendait qu'assurer la sécurité aux Français, la tranquillité aux Romains. Pourquoi le préfet ne garderait-il pas sa place? Tournon se récria avec indignation. Pourquoi, en ce cas, ne la céderait-il pas à l'amiable au

(1) Proclamation de La Vauguyon, RINIERI, p. 77-78; BELLAIRE, p. 12.

préfet qu'allait choisir le représentant de Murat? Tournon n'était point homme à prolonger une comédie inutile. Ce poste lui avait été confié par l'Empereur : il ne sortirait de la préfecture de Rome que si la force l'y contraignait. Cependant, sachant que toute résistance serait vaine, il consentait à entrer en pourparlers pour assurer une retraite honorable, digne et sûre à ses compatriotes. Aussi bien, ajouta-t-il, le général de Miollis, prévenu de bon matin, l'avait autorisé et même engagé à traiter de cette retraite, le général s'enfermant pour sa part très délibérément au château : il fallait que le comte de La Vauguyon s'engageât à laisser les fonctionnaires français quitter Rome avec une escorte, précaution nécessaire contre les troubles qu'allait déchaîner le changement de gouvernement, c'est-à-dire toute la gendarmerie française. Désireux de plaire, La Vauguyon donna sa parole : nous verrons comment il la tint. Ces accords étant conclus, le préfet maintenait néanmoins sa résolution de ne quitter le Monte Citorio que devant la force : La Vauguyon lui annonça incontinent l'envoi d'un piquet de soldats napolitains (1).

***

Miollis avait de bon matin appris que la trahison se consommait. Il s'était rapidement levé et, tout étant d'ailleurs parfaitement prévu, avait avec sang-froid réglé le rôle de chacun. Il allait se retirer au château avec les troupes : les fonctionnaires civils, après avoir cédé devant la force, se réuniraient et, avec la gendarmerie, gagneraient le nord de l'Italie; le général s'apprêtait à adresser auparavant une lettre de protestation au comte de La Vauguyon au sujet d'une usurpation de titre aussi flagrante, quand il reçut du jeune lieutenant-général un billet que celui-ci avait, dans son trouble, daté du 20. « Sa Majesté le roi de Naples... a appris les troubles de Montefiascone et de Bolzano. Des avis confidentiels l'avertissent

(1) Journal du consul d'Italie, 19 et 20 janvier, CANTU, p. 451.

aussi que le district de Velletri est en fermentation. Le roi Charles lui a écrit que Rome était agitée et le prie de veiller à sa sûreté et à celle de la reine. En un mot, tout lui annonce que la tranquillité des Etats romains est menacée et que les Français y courent des dangers. Cependant ses troupes occupent Rome et couvrent les Etats romains, et depuis deux mois vous refusez d'exécuter les ordres de Sa Majesté, tandis qu'avertis sur les dangers trop réels qui menacent leur sûreté, les Romains appellent à leur secours, par leurs vœux et par des députations, l'autorité royale. Sa Majesté espérait toujours que Votre Excellence, éclairée sur le véritable état des choses, se déciderait à exécuter ses ordres et à concourir avec elle à sauver les Etats romains des malheurs dont ils sont menacés : mais votre lettre ne laissant plus à Sa Majesté d'espoir à cet égard, et ne voulant pas s'exposer au blâme de n'avoir pas empêché les troubles de Rome, le roi me charge de vous annoncer que sur votre refus d'exécuter ses ordres, il m'a nommé commandant supérieur desdits Etats. Je vous préviens, en conséquence, que j'en prends dès à présent le commandement. J'espère, Monsieur le Comte, que vous ne contrarierez pas Sa Majesté dans la résolution qu'elle a prise d'assurer le salut de Rome et que vous contribuerez, par votre déférence à ses dispositions, à me mettre à même de maintenir la tranquillité dans Rome, dans les Etats romains, d'y veiller à la sûreté des Français et de sauver cette ville importante de l'anarchie qui menace de la dévorer (1). »

Le général répondit avec plus de sobriété : « Placé à la tête du gouvernement de Rome par Sa Majesté l'empereur et roi, je n'ai d'ordres à recevoir que de lui : j'ai dû attendre sa décision sur les demandes que m'a faites Sa Majesté le roi de Naples. Aucun danger ne menace Rome placée sous la protection de l'Empereur. L'anarchie n'existe pas dans les départements, qui lui donnent des preuves continuelles de leur dévouement; la tranquillité la plus parfaite y règne malgré les moyens qu'*on*

(1) La Vauguyon à Miollis, 20 janvier (*sic*) 1814 (papiers inédits du général de Miollis); la copie dans une lettre de Miollis du 19 janvier. Archives de la guerre.

a employés pour la troubler. Vingt gendarmes ont suffi pour calmer le mouvement de Montefiascone. Rien ne peut donc motiver l'acte du commandant militaire des Etats romains *dont vous vous investissez.* Je ne puis en aucune manière reconnaître d'autre autorité que celle que je tiens de Sa Majesté (1) ».

Evidemment le général exagérait quelque peu les bonnes dispositions des Romains et la tranquillité de l'Etat, mais il n'en allait pas moins que sa lettre, ferme, digne, correcte était bien la réponse d'un soldat conscient de son devoir, la seule qu'il pût opposer aux phrases embarrassées par lesquelles La Vauguyon essayait en vain, et avec des exagérations plus manifestes encore, de justifier le coup d'Etat.

Avant de quitter le palais Doria, le général adressa à chacun des hauts fonctionnaires, Tournon, Norvins, Daru, le premier président Cavalli, un court billet où il les priait, après n'avoir cédé qu'à la force majeure, « d'assurer sur la Toscane la retraite de tous les fonctionnaires publics qui se trouvaient dans leurs départements respectifs. » Il manifestait, quelques instants après, son intention de gouverner quand même : confiant à Daru la mission d'aller exposer à Paris la situation où se trouvait placée Rome, il appelait, très sérieusement, par une lettre brève, le duc Sforza Cesarini à exercer, en *l'absence de M. Daru,* les fonctions d'intendant de la couronne « dont il le rendait personnellement responsable ». Le général Lecrosnier, commandant la gendarmerie du département, devait réunir les détachements isolés des troupes françaises de la côte et toute la gendarmerie des arrondissements du sud pour les diriger sur la Toscane après « s'être concerté avec le préfet et le premier président pour assurer l'ordre public et la retraite des fonctionnaires civils »; le général Lafosse était chargé de la même mission dans le département du Trasimène; le général Lasalcette devait s'enfermer dans Civita Vecchia avec les troupes du nord et y tenir bon (2).

(1) Miollis à La Vauguyon, 19 janvier 1814 (copie lettres).

(2) Miollis au général Lafosse; au colonel Lecrosnier; à Tournon; à Norvins; à Daru; à Cavalli; à Rœderer; à Janet; au général Lasalcette; au

*
* *

La ville était tranquille : à chaque révolution, à chaque coup d'Etat on retrouve le bon peuple romain apathique, vaguement inquiet, plutôt narquois. Le commissaire de police, Domenico Pepe, constate que le changement de gouvernement « n'a produit aucun tumulte ». Les Napolitains sont maintenant maîtres de tous les postes : les places de Rome sont occupées par de beaux régiments qui crient : *Evviva il re Gioacchino!* Le peuple ne crie ni *Evviva!* ni *Abasso!* Il attend le Pape : il l'attendait déjà quand le héraut étincelant du 10 juin 1809 proclamait la réunion éternelle des Etats romains à l'Empire. Quatre ans et demi de cela! Le peuple a murmuré, sans agir, quand on a enlevé le pape, chassé les moines, proscrit les prêtres et même quand on a supprimé le loto. Le roi *Gioacchino*, encore du nouveau! Cela empêchera-t-il le bon Saint-Père de revenir avec l'aide de la Madone et du Christ? (1).

Chez chacun des hauts fonctionnaires les Napolitains se présentent. A la préfecture, Tournon a écrit sa dernière circulaire aux sous-préfets : ils doivent, incontinent, abandonner l'administration, se rendre à Rome dans les deux jours avec les employés français et la gendarmerie (2). L'agitation est grande au palais préfectoral; le préfet vend ses meubles, négocie un emprunt avec Torlonia, qui toujours tire quelque argent des événements grands et petits, brûle les papiers qui peuvent compromettre des Romains, acquitte les mémoires de ses fournisseurs, solde ses commis, tout cela avec un calme parfait. Il avait cependant l'âme bouleversée par l'émotion où il était de quitter sa Rome et l'inquiétude que lui causait ce voyage pour sa femme et sa fille, car le bruit courait qu'infi-

duc Sforza Cesarini, 19 janvier 1814 (copie lettres); Miollis à Clarke, 19 janvier, Archives guerre; Norvins à Savary, 19 janvier 1814, F7 1531.

(1) Tournon à Savary, 19 janvier, copie aux Archives de la guerre. Domenico Pepe, rapport, n° 26, 20 janvier 1814, *Archivio di Stato, Polizia giudiziale*, 1316; Bellaire, p. 12.

(2) Tournon à Miollis, 19 janvier (papiers de Miollis).

dèle à sa parole, La Vauguyon refusait aux Français l'escorte de gendarmerie promise. Vers le soir, les troupes napolitaines envahirent la préfecture; mais le colonel — on ne trouvait point de candidat à cette lourde succession — était chargé d'offrir de nouveau, au nom du roi Joachim, au baron de Tournon de garder la préfecture de Rome. Le préfet refusa net derechef, adressa au colonel la protestation la plus énergique contre l'invasion à main armée de sa demeure, quitta son cabinet de préfet et gagna ses appartements. Il y trouva une lettre du secrétaire général Piranesi : sur un ton cassant que ne justifiaient guère les bienfaits dont son préfet l'avait comblé, ce bon Romain, ancien jacobin de 1798, ancien directeur de la police de Miollis et que Tournon tenait pour sa créature, réclamait les sceaux de la préfecture où provisoirement il s'installait au nom du roi Joachim. Exaspéré, « le préfet renvoya le message avec la menace de jeter par la fenêtre » ce secrétaire général félon, s'il se présentait. Tristement, Tournon voyait tout son conseil de préfecture passer à l'ennemi. Il avait eu foi en ces Romains, les avait défendus jadis contre les attaques et les suspicions de Norvins : ils l'abandonnaient sans visites, sans excuses. Piranesi se carrait déjà dans le fauteuil du préfet. « Quoi qu'il pusse arriver, écrivait cependant celui-ci, je ne cesserai jusqu'au dernier moment où j'aurai le pied sur le département dont l'administration m'a été confiée, d'y faire respecter le nom français et le caractère dont je suis revêtu. » Il appartenait décidément à une autre noblesse que le brillant La Vauguyon (1).

***

Chez le joyeux Martial Daru la chose s'était passée avec la même gravité. Ce mondain savait être rude. Muni du billet de Miollis, il attendait de pied ferme les Napolitains. Ils se présen-

(1) Tournon à Miollis, 19 janvier (citée); Tournon à Savary, 19 janvier (citée); Mémoires inédits de Tournon; Tournon à Montalivet, 19, 20, 22, 24 janvier 1814, F1c III, *Rome*, 2.

tèrent au Quirinal, vers midi; deux commissaires, chargés de prendre possession de l'intendance, exhibèrent leurs pouvoirs signés de La Vauguyon. Daru inscrivit au bas du papier ces mots qui giflaient à la fois le maître et le serviteur : « La trahison, l'ingratitude étant les seuls fondements de cette déclaration, je déclare à mon tour que, loin de me prêter à ce que prétend faire le gouvernement napolitain, je m'y refuse entièrement et m'y refuserai toujours comme à une lâche usurpation et comme devaient le faire attendre de moi ma fidélité à l'Empereur et la reconnaissance. » Une heure après, le Quirinal était occupé par Pignatelli ainsi que l'hôtel de la police et celui des postes. Le coup d'Etat était ainsi consommé. Laissés dans leurs appartements privés, les fonctionnaires français fermaient mélancoliquement leurs malles. Nous savons avec quelle ardeur ils étaient arrivés dans cette ville, Tournon, Daru, Norvins, disposés à la conquérir par la bienveillance autant que par la fermeté, amoureux de la cité, enthousiasmés d'y exercer l'autorité au nom du puissant Empereur. Ils s'en allaient avec le mortel regret de se voir dérober traîtreusement leur place, chassés par une trahison qui les jouait, conscients du moins d'avoir occupé jusqu'au bout avec probité et dignité l'office qui leur avait été confié (1).

A la même heure, le palais de la chancellerie voyait un spectacle aussi beau. L'envoyé de La Vauguyon était venu sommer le premier président Cavalli d'y rendre dorénavant la justice au nom de Joachim. Le haut magistrat avait appelé autour de lui ses présidents de chambres, ses conseillers et son parquet général; entouré de ses collègues drapés dans leurs toges rouges, il déclara au Napolitain que la justice ne devant être rendue à Rome qu'au nom de l'Empereur des Français, il proclamait la Cour *momentanément* dissoute, abandonnait *intérimairement* ses fonctions et *levait l'audience*. Le procureur général Le Gonidec, que son attitude rigide d'antan exposait, semblait-il, à la haine du peuple, regagna son domicile avec un courage

(1) Miollis, Mémoires inédits; Gaillard, Mémoires inédits; Pignatelli, *Mémoires*, t. I, p. 95-106.

serein qui lui valut même des signes de bienveillance (1). Un sentiment obscur arrachait à ce peuple, hier hostile, un mouvement de sympathie : c'étaient de vrais gouvernants que ces gens-là : le peuple le sentait d'instinct au moment où ils succombaient avec tant de noblesse.

***

A l'heure de l'*Ave Maria*, vers quatre heures du soir, une foule énorme avait envahi le Corso : elle assiégeait le palais Doria où Miollis faisait, avec un calme parfait, ses préparatifs de départ pour le château Saint-Ange. Il laissait partir ses collègues vers le nord : lui restait, s'entêtant noblement à faire flotter, aussi longtemps qu'il le pourrait, le drapeau aux trois couleurs au-dessus de la Ville Eternelle.

La nuit n'était pas tombée qu'une voiture quittait le palais où jadis tant de fêtes avaient appelé les Romains à la joie, fendait la foule très hardiment sous la modique escorte de neuf cavaliers, se dirigeant, à travers les quartiers populaires du Panthéon, de la place Navone et de Tor di Nona, vers le Château Le général de Miollis n'a qu'un compagnon, le colonel Bellaire, son aide de camp : l'escorte n'est point une défense : le plus léger mouvement populaire jetterait dans le Tibre, sans efforts, cavaliers et voiture : c'est cependant, dans cette voiture, noyée dans cette foule qui a tué Bassville et Duphot, le représentant de cet usurpateur détesté, de ce « moderne Néron » qui passe : pas un cri, tant le courage impose; les postes napolitains laissent passer le courageux officier; de temps à autre un coup de sifflet qui reste sans écho dans la populace. A cinq heures, le pont-levis de la forteresse d'Alexandre VI se relevait :

(1) Cavalli à Miollis, 24 janvier 1814 (papiers du général de Miollis); Journal du consul d'Italie, 20 janvier 1814, CANTU, p. 451; Nécrologie de Le Gonidec, *Journal des Débats*, 16 février 1844. Ces détails sont confirmés par une *note* manuscrite laissée par Le Gonidec à ses enfants et qui m'a été aimablement communiquée par son petit-fils M. Lacaille que je suis heureux de remercier ici.

le général était au Château, et toute l'autorité impériale était maintenant ramassée en ce massif donjon qui avait été premièrement le tombeau magnifique d'un empereur romain (1). A la même heure, en conformité des ordres reçus par exprès, le général Lasalcette s'enfermait à Civita Vecchia et les troupes françaises se rabattaient de toute part sur les deux forteresses.

***

Les Napolitains n'avaient point osé s'opposer à la manifestation imposante qui retardait leur triomphe définitif et complet, sans pouvoir d'ailleurs entraver leur entreprise. Ils n'étaient cependant point sans inquiétudes. Le peuple ne laissait voir nulle joie, nul enthousiasme. Il semblait mettre sur le même pied Français et Napolitains, Miollis et La Vauguyon. Si la maréchaussée quittait ces lieux, accompagnant les fonctionnaires français, comment se défendrait-on contre un mouvement populaire dont le peuple des campagnes, suivi de la ville, pouvait récompenser les bienfaits de ces sauveurs vite méprisés, parce que dépourvus d'une forte gendarmerie. Les anciens soldats de Radet, restés, eux, hors du château, ne devaient-ils point d'ailleurs, pour l'exemple, se soumettre au roi Joachim? En dépit des promesses faites à Tournon, La Vauguyon refusa, dès le 20, de laisser la gendarmerie évacuer librement Rome et manifesta l'intention d'obliger la 30e légion à fournir le service, tout au moins jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie napolitaine. Le général Lecrosnier, soldat énergique et bon Français, refusa de se laisser convaincre : il se connaissait un double devoir : se dérober au service d'un usurpateur doublé d'un traître et protéger dans leur retraite les fonctionnaires ses compatriotes. « Soit, répondit La Vauguyon, partez, mais partez seul. » Lecrosnier se récria : il ne partirait qu'avec ses gendarmes. La Vauguyon lui ordonna de se rendre aux arrêts pour refus d'obéis-

(1) Miollis à Clarke, 19 janvier (copie lettres); Le consul d'Italie, 19-20 janvier 1814, CANTU, p. 451; *Diario* de FORTUNATI, 19 janvier 673; BELLAIRE, p. 16.

sance. « De quel droit ce général napolitain lui imposait-il des arrêts? » et il se retira insoumis et irrité. On le consigna, et, le croyant enfin mûr pour l'obéissance, Pignatelli, le même jour, lui proposa de partir en poste, après avoir remis aux autorités constituées la comptabilité de la gendarmerie. Il refusa, fut déclaré prisonnier. « Telle chose qui m'arrive, écrivait-il sur ces entrefaites à Miollis, vous pouvez être sûr, mon général, qu'imitant votre exemple, je resterai fidèle à l'Empereur et que n'eût-il même que dix soldats, je me ferai honneur d'en faire partie. » Il tint parole, refusa toute concession, fut enlevé, conduit à Gaéte. Il faut retenir ces exemples : ils reposent des défections qui se multipliaient au moment où le régime tombait en morceaux.

Les gendarmes se divisaient : les Français partaient isolément ou par petits groupes, se dérobant par la fuite aux sollicitations : les Italiens, les Romains surtout, passaient du côté de Murat : Borgia, souple, rusé et complaisant, avait donné l'exemple dès le 19 : de Filippi suivait, « séduit par l'offre d'un grade supérieur », et, avec lui, tous les gendarmes romains. Rien, après tout, que des serments illusoires, ne retenait ceux-là au service de la France (1).

***

C'était cependant là un incident de fort grave conséquence pour les fonctionnaires qui, le 21, se décidaient à quitter Rome. Tournon avait hésité deux jours. Très librement, il était allé faire ses adieux à Miollis au château Saint-Ange le 20 et avait trouvé le général qui, ayant pris son parti d'un long blocus, mangeait du cheval pour s'entraîner à une nourriture de siège : puis il avait enfin quitté Rome déchiré d'angoisses avec sa femme malade et sa fille au berceau. « Notre adieu à Rome fut triste : nous y avions passé des jours si heureux! » Le lendemain,

(1) Le Crosnier à Miollis, 21 janvier 1814; Miollis à Clarke, 29 janvier 1814, Archives guerre; Le consul d'Italie, 21 janvier, CANTU, p. 431; BELLAIRE, p. 14.

ils étaient aux portes de Viterbe : la ville était soulevée, on voulait égorger les Français : le sous-préfet fit avertir son ancien chef ; il y avait grand danger : rétrograder, reprendre la route de Spoleto, à quoi bon? on rencontrerait de nouveaux dangers : courageusement, Tournon se résolut à passer. Il comptait sur la gendarmerie que commandait de Filippi : nous savons qu'il comptait sans son hôte. Les traîtres refusaient de s'exposer : le préfet les harangua, parvint à en détacher quelques-uns qui lui firent escorte. A travers une population qu'un seul cri eût jetée sur les Français, l'ancien préfet de Rome passa. Le péril n'était cependant pas conjuré : Montefiascone était en pleine insurrection : il fallut mettre les quarante gendarmes en bataille autour de la voiture : la foule ameutée sifflait, huait pendant qu'on changeait de chevaux. On voulait la tête du préfet. La voiture passa cependant : le 23, elle atteignait San Lorenzo, le 24 Acquapendente : Tournon y laissa ses gendarmes pour y protéger le passage des autres Français et, le 25, il franchissait la frontière qui séparait la Toscane de ce qui avait été son cher et superbe département de Rome (1).

Norvins était parti vingt-quatre heures plus tard : Braschi était venu le saluer, le remercier au nom de la ville : il se fiait à ces protestations qui, d'ailleurs, étaient peut-être sincères, lorsqu'il apprit dans la matinée du 21 que la prolongation de son séjour à Rome l'exposait à des dangers certains. Après avoir été « embrasser bien fort le bon général de Miollis », il partit, sans hâte d'ailleurs, recueillant, en traversant la ville, de Saint-Ignace à la porte du Peuple, les saluts et jusqu'à des signes d'affection. Mais à Viterbe que venait de traverser Tournon, la populace insurgée se déchaînait. On avait saccagé la maison d'un employé aux vivres : il tourna la ville, mais, comme il cherchait des gendarmes, on lui apprit « que Montefiascone « serait son tombeau » s'il y paraissait avec ces soldats qui le signaleraient sans le pouvoir défendre. Quatre obligeants brigands se firent fort de lui faire franchir

(1) Le consul d'Italie, 20-21 janvier, CANTU, p. 451; FORTUNATI, 20 janvier, f. 673; Mémoires inédits de Tournon.

sans dommage la terrible ville, « ce qui ne me mettait pas à l'aise », écrit à son ministre l'infortuné policier réduit à cette singulière escorte. Une heure après, il laissait Montefiascone derrière lui et fuyait à bride abattue vers la Toscane : quarante-deux gendarmes, un officier, le procureur général Le Gonidec, l'intendant Daru avaient pu passer. Après leur passage, Montefiascone boucha délibérément la voie. Le 25, Norvins, qui avait recueilli en route le prudent Janet, s'embarqua à Lerici, à destination de Nice, en compagnie du maréchal Pérignon, qui venait d'abandonner les troupes de Murat (1). Tournon et Daru avaient gagné Florence où ils retrouvèrent Fouché et le préfet Rœderer qui, sans difficultés, avait évacué le Trasimène avec les gendarmes du général Lafosse et tous les fonctionnaires français. Les sous-préfets romains s'étaient ralliés, là aussi, au nouveau pouvoir (2).

Le 24, il n'y avait plus à Rome de hauts fonctionnaires français : préfecture, police, administration des finances, des douanes, des hypothèques et des forêts, intendances du trésor et de la couronne, université, cours et tribunaux, tout s'était dissous en deux jours. En vérité, ce gouvernement était bâti sur le sable. Les agents romains s'étaient soumis : ils représentaient des lambeaux d'administration : un secrétaire général, Piranesi, qui occupait le cabinet du préfet, deux substituts, Chiaramani et Taurelli qui géraient le parquet, des capitaines de gendarmerie, Borgia, de Filippi, qui ralliaient la gendarmerie disloquée. Il n'y avait plus à Rome que deux Français de marque : au palais Farnèse, le gouverneur général La Vauguyon, au château Saint-Ange le gouverneur général Miollis. Au palais Farnèse, La Vauguyon était adulé par les courtisans du succès, Romains empressés et Napolitains exubérants; pas un qui, au fond, n'examinât avec curiosité la physionomie de ce Français qui venait,

(1) Norvins, 24, 28 janvier, F7 4290; Le consul d'Italie, 21 janvier, CANTU, p. 451; *Diario* de FORTUNATI, 21 janvier, f. 673.

(2) Rœderer à Clarke, 22 janvier 1814, Archives guerre; Norvins, 4 janvier, F7 4290; Fréminville, sous-préfet de Foligno, 28 janvier 1814, F1b II, *Trasimène*, 1. *Note* inédite de Le Gonidec (papiers Lacaille, cités).

avec tant de savoir-faire, d'arracher un fleuron à la couronne française. Au château Saint-Ange, une petite bande de soldats fidèles se serraient autour du bon Français qui sauvait l'honneur du nom que l'autre entachait.

Rome était libre de Français : on viendrait vite à bout de ceux du château par la famine : Murat pouvait venir sans affronter le regard d'aucun de ses concitoyens, sauf de La Vauguyon. Mais l'ancien officier d'ordonnance du maréchal Murat n'était plus que le lieutenant-général de Sa Majesté Gioacchino, roi des Deux-Siciles, allié de Leurs Majestés Autrichienne et Britannique, et ne savait plus parler qu'italien.

CHAPITRE V

MURAT ET MIOLLIS

Murat « appelé par les vœux des Romains. » La députation des patriciens à Naples. Un peuple comblé. Les nouveaux fonctionnaires. Entrée de Murat à Rome; Joachim fardé. Il entend séduire; le vitrage du Vatican. — *E mutato, il maestro di capella...* — Murat quitte Rome. — Miollis enfermé au château y résiste quarante-neuf jours. Siège monotone. Miollis résiste à toutes les sollicitations. Lettre naïve de La Vauguyon. Froid. Armistice entre les deux partis. — Capitulation de Lucques qui livre l'Italie à Murat. Chagrin de Miollis. Reddition du château. — Les troupes françaises évacuent Rome le 10 mars. — Miollis à sa villa. Souvenirs. Le général quitte Rome. — Retraite des troupes à travers l'Italie. — La revanche de Miollis.

« Le dimanche 23, une députation des principaux propriétaires de la ville de Rome a été admise à l'audience de Sa Majesté le Roi et lui a présenté une adresse. Le corps municipal de la même ville lui a offert aussi l'adresse suivante. » Le *Moniteur des Deux-Siciles* publiait, le 24, cette information suivie d'un long morceau où se donnait carrière l'éloquence adulatrice à laquelle cinq années du règne de Napoléon le Grand avait, après des siècles de pouvoir pontifical, exercé le patriciat romain : « Reconnaissant des dispositions bienfaisantes de Votre Majesté et se rappelant les preuves de bienveillance et de bonté que cette ville a plusieurs fois reçues de sa part, le conseil municipal de Rome ne doute pas que vous les continuerez dans les circonstances présentes. L'éloignement des maux de la guerre, l'appel des Romains à divers emplois, la facilité du commerce sont les principaux objets que le corps municipal recommande à Votre Majesté. » Et les signataires priaient « le grand Joachim », substitué au « grand Napoléon », d'agréer les

plus sincères et respectueuses protestations du dévouement de ses plus humbles, de ses plus obéissants serviteurs. » Les signataires étaient le maire Braschi, le duc de Sora et le duc Sforza Césarini, hier fonctionnaires de la Maison, Gabrielli et Curti Lepri, les quatre adjoints au maire, Petrarca, président du tribunal par la grâce de Napoléon, Torlonia, duc de Bracciano, le duc « jacobin » Bonelli, des Barberini, des Chigi, des Palaviccini, l'honnête Marconi, dix autres qu'on avait vu officier au Capitole sous le buste de Napoléon et danser au palais Doria. Comment Murat eût-il pu douter de leur sincérité? Le pauvre homme n'en doutait pas : il était grisé. Le « peuple romain » l'aimait, l'appelait, l'acclamait. Avant même le coup d'Etat, le duc de Sora, Barberini, Potenziani, poussés par Maghella et Tito Manzi, avaient couru à Naples. Ils étaient « affranchis du joug d'un despote »; ils ne voulaient point retomber « sous celui des prêtres ». Ils voulaient un souverain laïque et national : l'ancien séminariste de Cahors devenu roi de Naples, suffisamment laïcisé et italianisé, était le prince que la Providence leur envoyait, et Joachim, naïvement, les croyait : Maghella, au palais Farnèse, La Vauguyon distribuant des places, Pignatelli, maître, avec son armée, des Etats romains, Murat était « le souverain indiqué » comme Napoléon l'était la veille pour Braschi avec son Miollis, son Tournon, son Norvins, sa gendarmerie et ses troupes, comme Pie VII le serait le lendemain avec ses cardinaux, ses Suisses et l'appui de l'Europe. Le ciel était clément pour le « peuple romain » : il lui allait accorder, tous les trois mois, le souverain qu'il « réclamait (1) ».

***

Le roi, rassuré par tant de protestations, partit pour Rome. Dès le 23, on avait pourvu aux grands postes de l'Etat : Piranesi restait jusqu'à nouvel ordre préfet; Chigi devenait maire,

(1) *Moniteur des Deux-Siciles*, 24 janvier 1814, Bibliothèque nationale de Naples; *Journal de Rome*, 26 janvier 1814, n° 11; RINIERI, p. 67; *Diario* de FORTUNATI, 20 janvier 1814, 673.

Braschi intendant du Trésor, Ruspoli directeur des postes. Joachim les trouva à la porte Saint-Jean, fortement encadrés par toute une bande de ministres, conseillers d'Etat, officiers de Naples. Derrière la haie des soldats napolitains présentant les armes, le peuple curieux se presse : on pense si, enfin maître de cette Rome tant convoitée, Murat a mis son costume au diapason de cette solennelle cérémonie. C'est toujours le « Franconi » aux soutaches, galons, brandebourgs, fourrures, sabretache, épaulettes, panache, sabre turc et bottes molles que Tournon a admiré avec un léger sourire quatre ans avant, entrant à Rome comme lieutenant-général de l'Empereur. Mais pourquoi Murat est-il allé, ce jour-là, jusqu'à se farder? Se sent-il vieillir? ou bien a-t-il voulu qu'on ne voie point la pâleur du soldat qui, pour la première fois, met le pied sur un territoire volé au prince son bienfaiteur, dérobé par lui, nuitamment, par un artifice d'amitié trompeuse, à de braves Français qu'il a réduits par la ruse et la force à la retraite, n'ayant pu les amener à la trahison? On pourrait le croire, car aussitôt entré au palais Farnèse, il accueille fort mal la nouvelle que quelques fonctionnaires français démissionnaires du précédent gouvernement, n'ayant pu passer à travers l'Ombrie soulevée, l'attendent dans son antichambre. Il craint le regard de ces malheureux : pour ne point passer au milieu d'eux, il sort par une porte dérobée du palais : ils s'entêtent à attendre son retour, quatre heures. Il se décide, traverse d'un pas rapide l'antichambre et, les saluant de la main, il refuse l'audience. Ce soldat, que n'ont jamais intimidé les canons en face desquels il chargeait à la tête de sa cavalerie, se sent pris de panique devant ces regards de Français, et cette peur-là, somme toute, est fort excusable (1).

Il se grise d'encens. Il est allé chez le roi d'Espagne, Charles de Bourbon « son bon frère », l'a embrassé, a « brisé les chaines » dont Napoléon avait chargé l'infortuné monarque — sans se douter qu'il divertissait la petite colonie espagnole par son faste et son fard. Charles IV l'a remercié : il feint de ne se plus

(1) *Diario* de Fortunati, 24 janvier, f. 674; Rinieri, p. 80; Bellaire, p. 18.

souvenir que c'est Murat, lieutenant-général de l'Empereur en Espagne, qui a, en 1808, commencé de souder à Madrid ces terribles fers, et Joachim lui-même ne se le veut pas rappeler. Car il ignore tout de l'ancien Murat (1).

Le 25 au soir, il paraît au gala de l'*Argentina :* il est reçu sur le trône par Braschi et Cesarini qui, debout derrière lui, se montrent si stylés que c'est merveille. Le patriciat applaudit; mais les classes inférieures ne montrent que de la curiosité (2).

Le roi fait tout pour les conquérir; les édits pleuvent; on affiche des décrets trois fois par jour : prêtres insermentés délivrés du bagne, de la prison, restitution des biens confisqués, gages du Mont-de-Piété rendus, etc. On distribue 4,000 écus aux familles nécessiteuses; on flatte les prêtres, les bourgeois. Murat feint la piété, ne veut point qu'on le dise l'ami des *carbonari;* il affecte aussi un grand zèle pour les monuments de Rome, accorde, sur la demande de Canova, artiste insinuant, 13,000 livres à l'Académie, et, Napoléon ayant déterré la Rome antique, dessiné le Pincio, restauré le Quirinal, le grand Joachim décrète qu'un vitrage protégera contre les injures du temps les loges de Raphaël que « *la négligence* » a exposées aux pires dommages. Si, après ce bienfait, Rome ne se livre pas, que lui faut-il? (3).

Rome ne se livre pas : ce souverain de gala lui semble aussi fragile que son vitrage. Napoléon travaillait dans le marbre, Joachim travaille dans le verre. Sous le grand homme on gouvernait; sous celui-ci, tout est fiction. On le tient d'ailleurs pour transitoire. On sait que l'Empereur renvoie le Pape à Rome. Les amis de la France n'ont aucune confiance dans ce traître : les ennemis constatent qu'il maintient en vigueur les lois de Bonaporte. Aussi insolent que Maghella, Zuccari, devenu ministre des cultes, traite de haut ce pauvre Atanasio. « Le maître de

(1) Le duc de La Vauguyon au maréchal Clarke, 9 janvier 1815 (dossier La Vauguyon, Archives administratives de la guerre); Bellaire, p. 18; *Diario* de Fortunati, 25 janvier, f. 674.

(2) *Diario* de Fortunati, 25 janvier, f. 674.

(3) Rinieri, p. 80; Le consul d'Italie, 5 avril 1814, Cantu, p. 453.

chapelle est changé, dit-on dans le peuple, mais la musique est toujours la même. *E mutato il maestro di cappella, ma la musicha e sempre quella*». Seulement le nouveau maître de chapelle ne bat la mesure que d'une main mal assurée (1).

Ce qui le gêne, ce n'est pas seulement l'indifférence de ce peuple dont, de bonne foi, il s'est cru, sans l'ombre de fondement, adoré en secret depuis cinq ans; c'est surtout le voisinage incommode de ce château Saint-Ange au-dessus duquel flotte le drapeau tricolore. Ce drapeau tricolore, on l'aperçoit de tout Rome, et Murat peut le voir à tout bout de rue.

Il ne demeure donc que cinq jours à Rome et part pour le nord où l'appellent d'autres soucis. Derrière lui Rome est dans l'attente.

***

Le drapeau français flotta sur le château Saint-Ange bloqué pendant quarante-neuf jours encore, du 19 janvier au 10 mars au matin. Le château ne fut point forcé : il eût résisté plus longtemps : il fut enveloppé dans la capitulation de l'Italie entière.

Ce fut, d'ailleurs, avec une ardeur juvénile que Miollis organisa sa défense. Le soldat était enfin arraché aux trames qui depuis plusieurs mois l'enserraient : il avait brisé les mailles du filet. La situation était nette, l'ennemi de l'autre côté du fossé (2).

Le 20, ce fossé fut encore, à maintes reprises, franchi de part

(1) Le consul d'Italie, 5 avril 1814, CANTU, p. 453; *Diario* de FORTUNATI, 26 janvier, f. 675.

(2) Sur les incidents du siège : « Journal militaire du général de Miollis commencé le 19 janvier 1814 et clos le 18 mars » (papiers inédits du général de Miollis); Miollis à Clarke, 25 janvier; à Cavalli, 25 janvier; à Lasalcette, le 27; à Le Crosnier, le 27; à Clarke, le 29; au général Simon, 7 février; au colonel Olivier, 10 février; au directeur du génie, 16 février; à La Vauguyon, 31 janvier; à Eugène, à Clarke, 21 février; à Murat, 13 février; au général Simon, 15 février; à l'ordonnateur, 16 février; à Lasalcette, 22 février, 25 février; Convention entre Simon et Caraffa, 1er février (copie lettres du général Miollis); Clarke à Miollis, 9 février 1814 (papiers inédits du général); Tambroni, 3 février 1814; CANTU, p. 452; La Vauguyon à Miollis, 3 janvier, transmise par Miollis le 30, Archives de la guerre; *Diario* de FORTUNATI, 20 janvier, 4 mars 1814, f. 675-676; BELLAIRE, p. 33.

et d'autre : Miollis fit évacuer ses malades et entrer encore quelques approvisionnements, encore que Piranesi eût arrêté 23,000 kilos de farine destinés au château. Le 21, les Napolitains bloquèrent décidément les issues et refusèrent même de laisser passer quelques malades dirigés sur l'hôpital. Miollis ordonna la construction de moulins à bras, pressa l'instruction des conscrits et organisa les travaux de défense.

Au palais Farnèse, on se refusait à croire que seul, en Italie, Miollis allât s'entêter à une résistance inutile. Le 24 au soir, jour de l'arrivée de Murat, un des aides de camp du roi, Romeuf, vint proposer à Miollis, avec force arguments persuasifs, de se retirer avec les troupes françaises sur Gênes : le général s'enferma dans les raisons que son invincible fidélité aux ordres de l'Empereur lui inspirait. D'ailleurs il consentait jusqu'à nouvel ordre à ne se livrer à aucun acte d'hostilité active vis-à-vis des Napolitains. Un armistice de fait existait, mais le blocus du fort devint complet. Aucune troupe nouvelle n'y put pénétrer : le 23 janvier, soixante Français commandés par deux officiers qui, arrivant d'Anzio, traversaient Rome avec une superbe crânerie, tambours battants, et se dirigeaient vers le château Saint-Ange, avaient été arrêtés au *Banco San Spirito*, déclarés prisonniers de guerre et enfermés à la caserne *Sant Agostino*.

Chacun prenait ses positions d'attente. Miollis continuait à envoyer des lettres qui, pour la plupart, étaient interceptées ; son copie lettres seul nous les a conservées : peut-être, d'ailleurs, étaient-elles, plus qu'au ministère, destinées à l'ennemi, car le général y faisait montre d'un optimisme extrême et — chose plus intéressante — s'y exprimait encore en gouverneur général des Etats romains, félicitant Cavalli de sa fidélité, blâmant de Filippi de sa défection, parlant de faire récompenser l'un et punir l'autre, s'entretenant et tentant d'entretenir les autres dans l'idée que la bourrasque passerait et qu'on reverrait Tournon, Norvins et Daru. Il essayait aussi de diriger de loin la défense de Civita Vecchia, envoyant à Lasalcette conseils et exhortations.

La situation était bizarre : il était clair que Miollis était à la merci de quelques batteries bien servies, installées sur les collines : il l'écrivait lui-même plus tard : « Environné presque entièrement par la ville et par les hauteurs qui le dominent à portée de canon, le château n'était proprement qu'une caserne défendue par des retranchements construits d'après l'ancien système défensif qui pouvaient être battus sur tous les points, de front, d'enfilade et à revers et que l'on ne pouvait défendre que par des moyens désespérés. » Sa garnison, forte de 1,943 hommes, image réduite de la petite armée que le général commandait depuis deux ans, était composée de conscrits trop jeunes et d'officiers trop vieux au milieu desquels 317 soldats du bataillon étrangers, entraînés jusqu'au bout dans l'aventure, jetaient une note plus originale que rassurante. Les trente-six bouches à feu étaient médiocrement servies et par surcroît peu importantes, « les pièces du calibre le plus élevé ne correspondant qu'au 17 français »; peu de mitraille, pas de bois de construction, et la poudre, suffisante, ménageait cependant de désagréables surprises par suite de l'humidité du vieux tombeau d'Adrien.

Miollis se rendait donc un compte parfaitement exact que cette *défense* du château Saint-Ange ne pouvait se prolonger que si aucune attaque ne se produisait. De leur côté, les Napolitains, effrayés par la terrible mine que prenait le général et estimant tout supposable de cet enragé, ne montraient aucune velléité d'emporter de force le massif édifice. Il était clair que le général serait forcé de s'en aller, soit quand les vivres manqueraient, soit quand une capitulation générale livrerait l'Italie aux coalisés. Mais c'était une chassie dans l'œil de Rome que ce fort où flottait, presque narquoisement, le drapeau français : les nouveaux occupants tournaient autour, espérant trouver la poterne négligée ou complaisamment ouverte par quelque traître, et qui leur permettrait d'investir, sans coup férir, ce dernier boulevard napoléonien. Mais Miollis, précisément, passait ses jours et ses nuits à inspecter murs, portes, poternes, ponts, passages secrets, n'entendant point se laisser surprendre une fois encore.

Parfois, tablant sur la lassitude possible du général, on tentait d'amorcer une nouvelle négociation. Le 30 janvier, La Vauguyon qui, commençant à se sentir dans une situation fausse, s'efforçait de se débarrasser honorablement de ce gêneur, lui offrit encore toute facilité pour se rendre en France « par terre ou par mer », ajoutant que « le moment n'était peut-être pas éloigné où semblable facilité ne serait plus en son pouvoir ». Détail amusant et bien caractéristique de l'*imbroglio* où tout ce monde s'agitait, cet officier français, au service de ce roi de Naples qui, à cette heure, au vu et au su de tous, faisait avec les Autrichiens cause commune dans les plaines du Pô, tentait de décider Miollis à rejoindre le prince Eugène près duquel, écrivait le lieutenant-général, les forces enfermées au château Saint-Ange seraient « plus utilement employées contre les Autrichiens » : la lettre était d'ailleurs pressante, flatteuse : « Voudrez-vous priver *votre* patrie (c'est le Français La Vauguyon qui écrit) du secours des braves gens que vous commandez et dont vous enchaînez les bras dans un fort qui n'est pas tenable et dont l'inutile défense attirerait les plus grands malheurs sur une ville dont les habitants sont pénétrés d'estime et de respect pour vous et qui devront, j'espère, conserver votre souvenir avec reconnaissance. » Arguments, flatteries, tout glissait sur le tenace Miollis. « Les Français que j'ai avec moi sont à leur poste, répondit-il brièvement, les malheurs dont vous menacez Rome ne peuvent ainsi jamais leur être attribués. » L'aimable hôte du palais Doria se faisait décidément bourru au château Saint-Ange.

Le froid survint, exceptionnellement vif, compliquant la situation, faisant quarante, puis soixante malades dans la petite garnison sans ressources thérapeutiques : on n'avait plus de viande fraîche. Après avoir prouvé, par une canonnade à blanc, qu'il avait tout au moins de la poudre à brûler, le général se prêta à un accord. Un nouvel armistice fut signé, le 13 février, entre l'adjudant général Caraffa de Noja et le général Simon, munis respectivement des pleins pouvoirs de La Vauguyon et Miollis : aucun acte d'hostilité ne se produirait

de part et d'autre, aucun travail d'attaque ni de défense ne serait fait ni d'un côté ni de l'autre : l'hôpital San Spirito neutralisé recevrait les malades français.

Lentement, sans incidents, le temps s'écoulait. A la fin de février, le général eut des nouvelles de France. Le duc de Feltre, ministre de la guerre, lui mandait que, la trahison du roi de Naples rendant la situation intenable en Italie, le général devait s'apprêter à regagner la France par le mont Cenis : le duc d'Otrante était chargé de négocier avec Murat une convention abandonnant l'Italie entière. Miollis déclara qu'il attendrait : il se raccrochait, en bon Français, à des nouvelles un peu vagues de succès de l'Empereur dans la vallée de la Marne. Qui savait ce que l'avenir réservait? On avait vu tant de miracles. A tout hasard, il faisait fabriquer de nouveaux biscuits et poursuivre les travaux de défense intérieure, jurant que rien ne le déciderait à déposer les armes et que, si une capitulation déshonorante était signée, il se ferait plutôt hacher que de s'y soumettre : il engageait Lasalcette à s'inspirer de ces sentiments dans la défense de Civita Vecchia : cette place, d'ailleurs, tenait bon et son commandant se montrait digne en tous points de Miollis (1).

Le 4 mars enfin, on reçut communication de la convention signée à Lucques, le 24 février, entre le duc d'Otrante et le lieutenant-général Lecchi : elle livrait l'Italie à Murat, mais accordait aux garnisons des forteresses défendues les honneurs de la guerre. Tout autre que Miollis en eût éprouvé quelque soulagement : sa responsabilité était à couvert, après une très belle manifestation de fidélité et de discipline. Mais comment pouvait-il se défendre d'une douloureuse émotion devant l'abandon de cette Italie qu'il adorait et où partout à Mantoue, Gênes, Lucques, Florence, Rome, il s'était révélé vrai latin par l'ardente affection qui en avait fait pour les Italiens, ses administrés, un ami plus qu'un chef. « Je suis accablé de chagrin et de

(1) Lasalcette à Miollis, 19 janvier 1814; Leseig à Clarke, 22 janvier; Tournon à l'administration de la guerre, 24 janvier; Lasalcette à Clarke, 6 février, Archives de la guerre, armée d'Italie, 1814.

regret. Les garnisons du château Saint-Ange et de Civita Vecchia, écrivait-il à Clarke, prenaient une bonne attitude et étaient dans les meilleures dispositions. » Et le 9 : « Les troupes étaient dans les meilleures dispositions pour soutenir l'honneur national et prouver leur dévouement à l'Empereur. L'instruction que j'avais vivement pressée, les mesures vigoureuses que j'avais déployées dans les deux places avaient produit comme par enchantement des ressources de défense qui pouvaient se changer en ressources de combat dont les résultats auraient été incontestablement glorieux. Les conscrits qui faisaient ma force principale ne savaient pas armer leur fusil le 19 janvier où je fus obligé de m'enfermer dans le château. J'avais présentement des bataillons carrés de bayonnettes qui pouvaient pénétrer à travers tous les obstacles : je ne puis que peindre mon désespoir et maudire ma destinée qui m'a affligé d'un malheur pareil. »

Il fallait se résigner : le 4, il désigna le général Simon et l'ordonnateur Fornier-Montcazals pour régler les conditions spéciales applicables aux deux garnisons de Rome et Civita Vecchia, donnant aux deux fondés de pouvoirs de minutieuses instructions qui, jusqu'au bout, montraient une sollicitude en éveil. Jugeant le départ par mer, prévu dans la convention, impossible — car c'était exposer de gaieté de cœur les troupes à être capturées par l'Anglais — il organisa tout pour gagner la Provence par l'Ombrie, la Toscane, la Ligurie et le Piémont. Et enfin, le 9 mars au soir, il donna l'ordre d'évacuation pour le lendemain matin (1).

***

Le 10 mars de bon matin, les portes du château Saint-Ange s'ouvrirent : une foule énorme, massée aux abords, vit sortir le général de Miollis, sa noble face mutilée, convulsée de douleur,

(1) Miollis au duc d'Otrante, 6 mars; à Lasalcette, 6 mars; au général Simon, 8 mars; à Eugène et à Clarke, 9 mars (copie lettres); à Clarke, 6 mars, Archives de la guerre; à Clarke, 18 mars, *item*.

puis les treize cents soldats défilèrent. Les tambours battant, les drapeaux déployés, ils emportaient leurs fusils et leurs canons, mais « les yeux empreints de douleur », les mains crispées sur leurs armes, suivis de leurs deux cents malades, ils s'acheminaient avec rage vers Civita Vecchia. Ils traversèrent le quartier de Ripetta, gagnèrent la porte du Peuple, et bientôt, sur la *Via Flaminia*, le *Ponte Molle* franchi, on ne vit plus, très loin, que le nuage de poussière soulevé par les canons glorieusement gardés. La foule avait regardé passer ces braves gens avec respect : ce n'était plus la tourbe qui, en 1799, se jetait avec rage sur nos dragons débandés. Peut-être n'aimait-on pas plus les Français ; mais ils avaient imposé le respect et, par cinq ans d'un gouvernement probe, et par une retraite dont la dignité fière et triste impressionnait les plus hostiles. Sur le château Saint-Ange flottait, enfin ! — pour six semaines — le drapeau du roi Joachim.

Miollis avait voulu partir de Rome le dernier, entendant en chef dévoué rester à l'arrière-garde de sa petite troupe en pleine retraite. Il passa huit jours à la villa Aldobrandini : tout lui rappelait, en ces lieux, ce qu'il avait le plus aimé à Rome : parcourant les galeries où il avait réuni les Titien et les Véronèse aux David et aux Ingres, chères toiles souvent caressées d'un regard orgueilleux, les jardins peuplées par lui de statues et de fontaines, il devait se rappeler les réunions où, au milieu des académiciens de Saint-Luc, de l'Arcadie et des Lincei, artistes, lettrés, beaux esprits, il s'épanouissait, lisant et commentant Virgile à deux pas du palais d'Auguste. Des terrasses de la villa, il pouvait apercevoir le Forum de Trajan exhumé sous son administration, le palais Doria où de si belles fêtes l'avaient vu empressé et galant auprès des déesses du patriciat; hélas! il apercevait aussi cette terrasse du palais Colonna d'où il avait, dans l'ombre d'une triste nuit, surveillé l'escalade silencieuse du Quirinal violé par Radet (1).

Le 20, le général Sextius de Miollis quitta Rome : lui aussi,

(1) Miollis à Eugène et à Clarke, 10 mars; BELLAIRE, p. 29-33; *Diario* de FORTUNATI 14 mars, f. 676.

remontant le Corso, traversa une ville respectueuse. La voiture parcourut la place du Peuple : à sa droite s'étageaient les terrasses gracieuses des « jardins du grand César », don princier de Napoléon à Rome; à sa gauche, se dressait sur le fond vert des *Prati* le massif château Saint-Ange, théâtre d'une résistance qui, sauvant l'honneur, avait jeté un dernier éclat sur le nom français. Il franchit la porte du Peuple qui, le 2 février 1808, l'avait vu pénétrer à Rome à la tête du corps d'occupation français. Et tristement le général de Miollis s'éloigna vers Viterbe, rejoignant ses troupes, sa seule famille, sur la route de France.

***

Suivre sur cette route ce petit corps français que réduisait d'étape en étape la désertion des soldats italiens, dire les alertes par lesquelles il passa au milieu des menaces des populations et des taquineries des soldats de Murat, serait sortir du cadre que nous nous sommes imposé. Après deux mois de retraite, les Français étaient à Sisteron, en territoire national, et Miollis en abandonnait le commandement (1).

Si le vaillant homme était accessible aux joies de la vengeance, il n'avait, pour se sentir en partie consolé, qu'à jeter en arrière un coup d'œil sur cette Rome dont il avait été si perfidement dépouillé. Car, à cette heure, le drapeau napolitain, planté par félonie sur la conquête française, gisait, depuis longtemps abattu au milieu des risées de la population romaine. Une si prompte revanche suffisait-elle à satisfaire ces admirable Français, Miollis et Tournon, inconsolables avant tout de n'avoir pu réaliser dans *leur* ville bien-aimée, trop tôt ravie à leurs soins, tous les bienfaits dont ils avaient noblement rêvé de la combler.

(1) Lettres de Miollis, 20 mars-29 mai 1814 (copie lettres).

CHAPITRE VI

PIE VII RENTRE

Pie VII n'a jamais renoncé au pouvoir temporel. — Ses réclamations au congrès de Prague. Metternich n'y fait point de réponse; les convenances de la Lombardie et le pourboire de Murat. — Napoléon préfère voir Pie VII que Murat à Rome. — Pie VII se voit restituer ses Etats par l'Empereur. — Le pape, après un nouveau séjour à Savone, est renvoyé à Rome. — Entrevue de Pie VII et de Murat à Bologne; Joachim essaie de le prendre de haut; le pape l'accueille froidement. — Rome supporte mal le gouvernement napolitain et aspire à revoir le pape. Murat prend son parti et assume la gloire de rétablir Pie VII. — La junte provisoire et Rivarola. Réaction assez restreinte. Simples peines et disgrâces justifiées. — Rentrée triomphale du pape. Saint-Pierre se remplit; le pape rentre au Quirinal; déesses et madones. — Quelques réparations et quelques réconciliations. Les Bonaparte à Rome. — Pas de réaction contre les institutions. La politique de Consalvi. Il « singe Napoléon ». Le pape conserve une partie de l'organisation césarienne. Bartolucci accommode le Code civil à l'usage de Rome. Le *Motu Proprio* du 6 juillet 1816. Vain essai de réaction de Léon XII. — Jean Mastaï Ferretti. — En apparence tout est rentré dans l'ordre à Rome. Mauvais rêve. — Le règne du « moderne Néron ».

Le Pape n'avait jamais renoncé au pouvoir temporel. Dans la terrible nuit du 7 au 8 juillet 1809, il avait, devant Radet, formulé en quelques mots sa doctrine, justifié son droit et affirmé son devoir. « Nous ne pouvons abandonner ce qui n'est pas à nous. Le temporel appartient à l'Eglise, nous n'en sommes que l'administrateur. L'Empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra pas cela de nous. »

Il s'en tint à cette doctrine : quoi qu'on en ait écrit, il ne s'en départit à aucun moment. Ni les tortures physiques qu'infligea à ce vieillard le chemin de croix qui le conduisit du Quirinal à la Chartreuse d'Ema, du monastère toscan à Grenoble, de Grenoble à Savone, ni les constantes et obsédantes

instances faites près de lui par ses hauts surveillants de Savone, Berthier, Salmatoris et Chabrol, ni les alternatives de rigueur et de douceur recommandées par l'Empereur à ses agents, ni les représentations de certains prélats de France, ni l'intervention de Lebzeltern au nom de l'Autriche, n'avaient eu, nous l'avons vu, raison de ce singulier adversaire qui, ne connaissant plus les accès de colère du Quirinal, d'un geste doux et las, écartait de la main les propositions d'abdication, et, de la tête, avec un sourire triste, disait toujours : *Non possumus*, sans s'irriter jamais (1).

On l'avait transféré à Fontainebleau pendant l'été de 1812. Le captif de Savone était devenu l'hôte honoré de l'Empereur absent. On l'avait entouré d'hommages : le gendarme qui le gardait — Lagorse, célestin défroqué — avait dû retrouver pour traiter avec lui l'onction des premiers jours, se dédommageant de cette contrainte par les propos grossiers dont il émaillait ses rapports au duc de Rovigo (2). On lui avait dépêché des prélats complaisants, Bayanne, Barral, Duvoisin. Puis l'Empereur — le terrain préparé — avait surgi, s'était installé aux côtés du vieillard, l'avait assiégé d'égards, l'avait enveloppé des effluves de son irrésistible séduction. « Ni la comédie ni la tragédie » — suivant un mot célèbre — n'avaient eu prise sur ce prêtre. Il avait cédé sur les articles concordataires, accordé, par une nouvelle convention du 25 janvier 1813, de larges avantages à l'Eglise de France. Mais on avait eu raison à Rome de souligner le silence qui avait été gardé à Fontainebleau sur la question romaine. Accepter de résider à Avignon n'engageait en rien l'avenir : les Clément V, les Jean XXII et leurs cinq successeurs avaient, trois quarts de siècle, vécu à Avignon sans renoncer à la souveraineté de Rome; par surcroît, ce silence même ayant inquiété le Pape, il avait fallu, évidemment sur une suprême requête du pontife, que, déchirant le papier d'une

(1) CHOTTARD, *Le pape Pie VII à Savone.* WELSCHINGER, *Le Pape et l'Empereur, passim.*

(2) Louis MADELIN, *Un cardinal et un gendarme, Revue napoléonienne.* Rome, septembre 1804, p. 88.

plume fiévreuse, César reconnût par une lettre formelle que le nouvel instrument n'infirmait rien des droits du Pape sur Rome, n'impliquait aucune renonciation : le Pontife devait se tenir pour assuré que « n'ayant pas cru devoir (la) lui demander », « Sa Sainteté ne pouvait avoir la crainte que l'on puisse penser qu'Elle avait renoncé directement ou indirectement, en signant lesdits articles, à ses droits et prétentions » : on n'avait entendu traiter qu'« avec le chef de l'Eglise dans les choses spirituelles (1) ».

Pie VII n'avait donc point eu — ainsi qu'on l'a écrit — à se rétracter sur ce point : les scrupules dont il fit montre par la suite lui étaient inspirés par des considérations d'ordre canonique : en dénonçant, quelques jours après, le Concordat du 25 janvier, il ne revenait point sur une renonciation qu'aucun assaut n'était parvenu à lui arracher.

Qu'y a-t-il d'étonnant, dans ces conditions, qu'au premier bruit de la réunion d'un Congrès à Prague, il ait, le 24 juillet 1813, confié au prélat Bernetti une lettre qui, adressée au nonce à Vienne, Severoli, devait être remise à François II, et par laquelle le souverain dépouillé réclamait de l'Europe la restitution de ses domaines « comme fondée sur la justice de sa cause et sur les droits sacrés de la religion qui exigent que le chef visible de l'Eglise puisse exercer librement et d'une manière impartiale sa puissance spirituelle dans toutes les parties du monde catholique (2) ».

Metternich était, moins que Napoléon même, pressé de voir Pie VII réintégré dans ses Etats; dès lors, il convoitait les Légations, espérant hériter de Ravenne, Ferrare et autres lieux : une reconnaissance éclatante des droits du Pape au temporel eût créé un obstacle que, de sa main souple, il écarta par la question préalable : les propositions de Prague ne comportaient même pas la restitution de Rome à son souverain. Le Bourbon de

(1) Lettre dictée à l'évêque de Nantes, 25 janvier. M. l'abbé Paul Dupor vient, dans les *Etudes* du 20 octobre 1905, de nous donner le texte définitif et légèrement remanié de cette lettre célèbre qu'on ne citait jamais que d'après d'Haussonville (t. V, p. 530). L'auteur de l'article nous fournit même la photographie de la lettre originale signée de la griffe de Napoléon.

(2) Jauffret, t. II, p. 546-549; d'Haussonville, t. V, p. 303.

Naples eût été représenté à Prague, qu'il n'eût d'ailleurs pas tenu une autre conduite. On s'apprêtait à la curée : les principes ne devaient guère peser : la « légitimité » prétexte de la croisade de l'Europe, les « droits des peuples » puissant dissolvant insinué dans les membres du Grand Empire, mots vides, creux, hypocrites, illusoires; on n'avait point encore vaincu Napoléon qu'on s'apprêtait à hériter de ses « usurpations ». Le traité d'alliance conclu entre l'Autriche et Murat — avec l'assentiment de l'Angleterre— les 4 et 11 janvier 1813 promettait au roi de Naples, comme récompense de sa défection, une partie des Etats romains — Rome probablement. L'Autriche comptait trouver ses convenances dans les Légations et peut-être les Marches.

***

C'est à cette machination que Napoléon avait, dès janvier 1814, entendu faire échec. Puisqu'il était dit que Rome lui allait être, lui était enlevée par la trahison de Murat, puisque l'aigle pourchassé ne gîtait plus que pour un temps sur l'étroite plate-forme du château Saint-Ange, puisque César ne pouvait plus régner du Palatin au Vatican et du Capitole au Quirinal, nul autre que le Pape n'y devait le remplacer. La jalousie le reprenait, exaspérée à l'idée de ce Joachim, caracolant dans ses oripeaux, sur son cheval aux harnais dorés, dans *sa* chère Rome, conquérant peut-être des cœurs qui s'étaient refusés à l'amour de l'Empereur, et de ce Franconi régnant au Capitole privé de César Mieux valait « le vieux prêtre », et, puisque Rome avait, depuis six ans, préféré aux viriles sacrifices et aux mâles traitements « le régime avilissant » de l'Eglise, il lui fallait rendre ses moines, ses prêtres, ses prélats, ses cardinaux et son pape aux mains débiles, la rejeter dans l'enfance dont elle n'avait point voulu se laisser sortir et lui infliger un suprême châtiment en satisfaisant les vœux misérables d'un peuple irrémédiablement dégénéré.

« Le roi de Naples ayant conclu avec la coalition une alliance dont il paraît qu'un des objets est la réunion éventuelle de Rome à ses Etats, Sa Majesté l'Empereur et Roi juge conforme

à la véritable politique de son Empire et aux intérêts du peuple de Rome, de remettre les Etats romains à Sa Sainteté. *Elle préfère les voir entre ses mains qu'entre celles de tout autre souverain, quel qu'il soit.* Je suis en conséquence autorisé à signer un traité par lequel la paix sera rétablie entre l'Empereur et Votre Sainteté. Votre Sainteté serait reconnue dans la souveraineté temporelle et les Etats romains, tels qu'ils ont été réunis à l'Empire français, seraient remis ainsi que les forteresses entre les mains de Votre Sainteté. » Telle fut la lettre qui, le 18 janvier 1814, fut dictée par l'Empereur à M. de Beaumont; on suppose dans quels sentiments d'amertume et de dépit. « Grégoire » avait vaincu César : une obstination douce avait, à travers de terribles vicissitudes, maintenu intacts les droits du souverain déchu. L'Europe n'allait avoir, pour essayer à son tour de le dépouiller, à arguer d'aucune abdication, et c'était presque de Canossa que Napoléon pouvait dater sa lettre (1).

Mais elle parut cacher un piège. Obstiné jusqu'au bout. Pie VII y vit le dessein de le *réinvestir*, au nom d'un nouveau Charlemagne, du bien dont aucun Charlemagne n'avait pu le dépouiller. Il pensait juste : Metternich, Murat, Ferdinand VII eussent été trop heureux de trouver dans ce traité même une manière d'abdication rétrospective. Le 21, il répondit avec fermeté qu'il ne pouvait signer quoi que ce fût en terre française et qu'il entendait, avant toutes choses, rentrer à Rome (2).

L'Empereur hésitait : au moment de renvoyer à Rome ce prêtre qui l'avait vaincu, de rendre Rome au successeur « des Grégoire et des Jules », un serrement de cœur devait paralyser sa main. Il donna l'ordre, le 30 janvier, de transférer Pie VII. non à Rome, mais à Savone. On verrait ensuite. Après tout, le drapeau qu'il s'apprêtait à défendre dans la vallée de la Seine flottait encore sur le château des Borgia, aux bords du Tibre. L'onctueux Lagorse fut chargé de ne conduire le Pape que sur la Rivière de Gênes.

(1) Lettre dictée à M. de Beaumont, le 18 janvier. D'Haussonville. t. V, p. 313.

(2) D'Haussonville, t. V, p. 315.

Il y attendit l'heure de la suprême réparation avec sa quiétude ordinaire. Elle sonna; le 10 mars 1814, un décret annonçait le rétablissement du Pape dans la possession de ses Etats : le même jour, Savary était avisé que Lagorse devrait, incontinent, diriger le Pape, de Savone, sur les avant-postes napolitains qu'on supposait à Parme. Le 19 mars, le gendarme — lui aussi « fouette, cocher! » — se dirigeait avec son prisonnier vers la vallée du Pô. Le 25 mars, il le remettait, non aux avant-postes napolitains, mais aux avant-postes autrichiens. C'était mêler à cette restitution cette ironie narquoise et amère dont Napoléon était d'ailleurs coutumier, que de jeter ainsi ce pontife encombrant dans le camp de ces deux alliés, Metternich et Murat qui, si allègrement, s'apprêtaient à prendre, l'un Ravenne et l'autre Rome.

De fait, le Pape, rencontrant à Bologne le roi Murat lui-même, le trouva fort incertain. Rome lui avait paru la récompense et la compensation de l'affreux sacrifice de son honneur français. Mais il en était déjà à solliciter avant tout la conservation de Naples et il n'entendait point se faire de Pie VII un ennemi. D'autre part, il savait tout ce qui se disait à Rome contre lui et ce qui s'allait tramer. Il s'était aperçu, dès son passage de janvier 1814, que, depuis six ans, il bâtissait sur le sable mouvant, qu'il n'avait à Rome ni assises solides ni durable établissement. Son La Vauguyon était tenu pour un étranger au même titre que Miollis — et moins redoutable; et ses Pignatelli et autres Napolitains, le premier mouvement d'enthousiasme passé, redevenaient pour les Romains des polichinelles de Naples, moquables, méprisables, détestables.

La nouvelle du voyage du Pape faisait délirer de joie la cité entière : on ne voulait voir dans les Napolitains qu'une garnison provisoire : Joachim ayant entendu réagir et menacer les papalins, on avait senti, sous cette main qui s'essayait à contrefaire César, frémir le pays entier de mépris plus que de colère. A Vallecorsa, à Velletri, à Genzano, ailleurs encore, les poignards s'aiguisaient, les fusils se chargeaient : on s'apprêtait à traiter les amis de Murat comme on n'avait osé traiter ceux de Napoléon. Dans la campagne, on arborait hardiment la cocarde du Pape :

les Trastévérins la portaient ostensiblement. Frascati parut donner le signal de l'insurrection : la garde nationale attaqua les Napolitains, les soldats de Murat ripostèrent, tirèrent sur le peuple qui sortait de la cathédrale, et même à Rome, il fallut que La Vauguyon « fît monter à cheval ses lanciers » pour empêcher « les amis des Français » d'être écharpés (1).

Le pauvre roi se raccrochait à ses patriciens : il croyait à la fidélité, au dévouement, à l'affection peut-être de Chigi, de Braschi, de Sforza Césarini; plus naïf encore que fanfaron, il entendit en éblouir ce pape qui — fin dans son apparente ingénuité — savait ce que valait l'aune de ces dévouements-là, au service du dernier arrivé, prompts aux adhésions opportunes et aux retours utiles. Pie VII vit donc un homme qui tout d'abord essaya de le prendre de haut avec ce prêtre que Napoléon n'avait pas fait céder. Au reste Joachim parut vite découragé : ce Pape, qu'il pensait voir tout au moins humble et empressé, le supposant désireux de créer de cordiales relations avec le détenteur de Rome, souverain de Naples, ne l'accueillit pas en roi, à peine en général et sembla moins disposé à le bien traiter que lorsqu'en 1800, le général Murat s'en venait à Rome le prendre sous sa protection, au nom du Premier Consul : maréchal, grand-duc de Berg, roi des Deux-Siciles — et roi maintenant reconnu par Metternich et Bentinck — il s'apercevait qu'il n'avait jamais valu aux yeux de Pie VII et de Consalvi que par Bonaparte. Il parla — dernier argument — du désir ardent qu'on avait, au Capitole, de le voir, lui, Joachim le bien-aimé, régner à Rome, et, comme preuve, il tira la pétition signée du baronnage, vraie trahison d'ailleurs, car c'était livrer au souverain de demain la liste de ceux qui avaient affirmé — Dieu sait avec quelle sincérité! — leur répugnance à voir le pontife remonter sur le trône. Pie VII aurait pris le papier et sans l'examiner l'aurait jeté au feu. « Rien maintenant, aurait-il dit, ne s'oppose, je pense, à ce que nous rentrions à Rome. » Murat se sentit glacé, vaincu. Il se retira au comble du trouble (2).

(1) Tambroni, 5, 20, 25 avril 1814, Cantu, p. 453-454.
(2) Artaud, *Pie VII*.

Mais il n'était pas Gascon pour rien, toujours prêt à rebondir; il prit les devants, expédia à Rome la proclamation où il assumait le mérite de rétablir le Pape à Rome : il s'attendrissait, s'exaltait, se vantait — oubliant qu'il avait, en 1808, tout fait pour priver Rome de ce « gouvernement paternel », qu'il avait, en 1809, prêté main-forte avec son Pignatelli au coup de main de Radet et que, la veille encore, il délibérait de frustrer le « saint pontife » de son héritage. « Il semble, disait-il entre autres pantalonnades, que le ciel ait voulu seconder les sentiments d'affection qui m'ont attaché à vous dès le temps où le sort de la guerre m'a conduit pour la première fois dans vos murs (1798), il semble qu'il ait voulu récompenser le bien que j'ai pu vous faire en m'accordant de vous annoncer ce mémorable et heureux événement... (1) ». Moins d'une année après, il devait derechef chasser de Rome « le bien-aimé souverain » qu'il rétablissait sur le trône de Grégoire VII. On n'ose être trop sévère pour ce malheureux dont la conscience démoralisée servait mal la valeur et plus mal encore l'esprit et le sens. On se souvient du donjon du Pizzo, de la petite cour froide et triste enfermée dans les murs noirs du donjon calabrais, de la muraille où se voient les traces du plomb qui, d'autre part, frappa ce cœur jadis généreux, épargnant cette admirable tête au cerveau trouble; et, en quittant Murat, à la veille même de cette catastrophe tragique où il allait sombrer de si émouvante façon, on préfère laisser à ses biographes le soin de le juger et de le condamner.

***

La Vauguyon avait quitté Rome : il s'apprêtait à aller faire récompenser à Paris, où maintenant régnait Louis XVIII, « ses bons et loyaux services »; d'ailleurs, on n'eût pas souffert plus longtemps ce Français au palais Farnèse : le préfet Piranesi, compromis dans l'affaire de l'escalade du 8 juillet 1809, avait pris peur et s'était enfui; l'ancien secrétaire général de Tournon,

(1) CANTU, p. 456.

carbonaro actif désormais, mais d'autant plus exposé, quittait en fugitif le Monte Citorio moins de quatre mois après avoir joué les Tartufe devant le préfet français stupéfait. Un ministre napolitain, Macédonio, gouverna seul Rome quelques jours.

Le 10 mai, le prélat Rivarola fit son entrée par la porte du Peuple, chargé du gouvernement provisoire, au nom du Pape. Le même jour, Macédonio réunissait la municipalité, Chigi en tête, et déclarait remettre entre ses mains le gouvernement de Rome. Dès le lendemain, Rivarola en dépouillait la municipalité (1).

Les amis de la France et ceux de Murat tremblaient également. Rivarola était un réacteur résolu, du parti des vengeances. On disait que Pacca avait rejoint Pie VII, Consalvi étant d'ores et déjà désigné pour représenter le Pape à Vienne où il allait falloir disputer les Légations à l'Autriche et subsidiairement démolir le trône de Murat. Or Pacca, redouté dès 1808 pour sa gallophobie, ne pouvait avoir retrouvé sous les verrous de Fenestrelle et d'If la mansuétude que Consalvi avait conservée dans son exil de Reims. De fait, les craintes, pour être légitimes, ne parurent pas justifiées.

On a beaucoup exagéré la réaction de 1814 à Rome (2); nous verrons sous peu qu'elle n'atteignit point autant qu'on eût pu s'y attendre des institutions qui paraissaient cependant si peu conformes au vieil esprit romain. Contre les personnes, la réaction ne se traduisit guère que par des mesures assez modérées. En attendant l'amnistie, pouvait-on véritablement s'indigner de voir deux hommes qui avaient pris part à l'escalade du palais pontifical et à l'éviction du souverain, Marescotti et Giraud, consignés chez eux, deux de leurs bas complices, anciens valets du Pape, qui avaient servi de guides à Radet, condamnés aux galères, sept prélats domestiques qui avaient — en dépit des ordres du Pape — fréquenté Miollis et ses fonctionnaires, dépouillés de la *mantellata*, les évêques, curés et laïcs

(1) Silvagni, t. II, p. 699-704.

(2) Silvagni, p. 699-704; Souvenirs de l'avocat Vera, dans Silvagni, p. 704-730; Stendhal, t. II, p. 176; Orioli, *Souvenirs*, p. 186.

« jureurs » contraints à la rétractation, Atanasio blâmé et destitué et le Quirinal fermé aux officiers municipaux de Napoléon, Braschi, Gabrielli, Buoncompagni, Sforza Césarini et à quelques fonctionnaires romains tels que l'ex-président de chambre de la cour, Angelotti? (1).

La plupart des mesures prises par ce réacteur de Rivarola étaient fort modestes à côté de celles dont l'Europe entière et la France particulièrement étaient le théâtre, et l'on ne pouvait demander à un souverain qui avait été non seulement dépouillé, non seulement trahi par une centaine de ses sujets, mais attaqué dans son palais, expulsé et déporté avec la complicité de plusieurs Romains, la mansuétude dont faisait preuve le nouveau grand-duc de Toscane, que personne n'avait trahi. Pouvait-on attendre de prélats et de cardinaux cruellement frappés, emprisonnés et exilés, une modération absolue et ne doit-on pas plutôt s'étonner de celle que Pie VII pratiqua, aussitôt réinstallé au Quirinal?

***

Il y rentra le 24 mai (2) : cette porte du Peuple qui, le 2 février 1808, avait vu entrer dans Rome la division de Miollis et qui, le 10 mars 1814, en avait vu sortir les derniers Français, servit d'arc de triomphe au pontife restauré. Revêtu des habits pontificaux, Pie VII fit à Rome une entrée solennelle dans ce carrosse de gala de Charles IV qui avait fait l'étonnement de Norvins. Mais, avant même que le cortège eût franchi la Porte, des jeunes gens appartenant aux familles patriciennes s'étaient jetés sur les chevaux, les avaient dételés et, s'attelant au carrosse, avaient ainsi traîné leur souverain de la place du Peuple à Saint-Pierre, de Saint-Pierre au Quirinal. Délirante de joie,

(1) Tambroni, 4 mai, Cantu, p. 437; 23 mai, Cantu, p. 460; 1er mai, Cantu, p. 461; Circulaire de Pie VII au sujet des évêques jureurs, 8 avril 1814 (autographe), Bibliothèque nationale de Rome, *mss. Risorgimento*, 17-49, 7-45. — Orioli, p. 186.

(2) Tambroni, 25 mai 1814, Cantu, p. 461; Pacca, t. II, p. 225-229; Artaud, t. III, p. 87.

la foule débordait la haie formée par les troupes napolitaines, pleurant de tendresse avec cette extraordinaire facilité des foules italiennes à se monter au diapason qui leur convient : celle-là qui avait tout supporté avec cette impassibilité morne que certains taxaient de lâcheté, entendait tout racheter en un jour, et on eût sans doute trouvé parmi ces gens s'égosillant aux *Evviva!* quelques-uns des fauteurs de l'escalade à jamais célèbre. On s'en montrait tout au moins un et qui paraissait fort ému : les troupes napolitaines avaient à leur tête ce même Pignatelli qui, le 8 juillet, avait, en gardant les ponts, favorisé l'entreprise : bon Napolitain, expert aux grimaces, il était attendri plus que personne, se souvenant ce jour-là — faute de se l'être rappelé en 1809 — qu'il était le parent, lui aussi, d'un des anciens pontifes et que son sceau portait les trois cruches d'Innocent XII Pignatelli.

Pour la première fois depuis six ans, on vit Saint-Pierre plein, débordant d'une foule ivre d'enthousiasme : ah! que paraissaient falotes et presque caricaturales les cérémonies qu'un an auparavant présidaient encore Miollis, Norvins et Tournon! Le flot populaire, battant les murs immenses de la basilique vaticane, semblait une mer, longtemps retenue par une digue puissante et soudain déchaînée. La digue, elle avait été bâtie par les mains débiles de ce vieillard qui, maintenant, la rompait. Pie VII avait dit : « Anathème à qui s'associera à l'œuvre des Français », et cette parole avait retenu jusque sur le seuil des basiliques où se chantaient les *Te Deum* « sacrilèges », une foule qui, à cette heure, se ruait sous les voûtes jetées par Michel-Ange au-dessus du tombeau de l'Apôtre.

Dans la soirée, le Pape, toujours traîné par ses jeunes patriciens, arrivait au Quirinal. Le palais superbe avec ses stucs frais, ses marbres neufs, ses dorures étincelantes, ses peintures à peine achevées, attendait César : c'était Pierre qui y pénétrait, le douloureux pèlerin de Savone et de Fontainebleau. Que de souvenirs depuis le jour de février 1808 où des canons avaient été braqués sur le Quirinal, depuis cette nuit de juillet 1809 où Radet avait forcé les portes avant d'arriver à la chambre

violée du Pontife! Le Pape, souriant, pénétra dans ces appartements magnifiques préparés pour l'empereur d'Occident, pour la fille des Césars, pour le *roi de Rome* — quelle ironie! Des déesses maintenant couvraient les murs. Le Pape sourit : « Ah! ah! dit-il, *ils* ne nous attendaient pas. Si ces peintures sont trop indécentes, nous en ferons des Madones et chacun aura fait *suo modo.* » Pie VII se révélait, par ce mot, parfait Romain : on ne détruit point à Rome : l'on substitue et l'on travestit. Il avait fallu un régime étranger pour jeter bas les blasons pontificaux au-dessus des *portoni.* Les déesses de Napoléon transformées en Madones, tout Rome était dans ce mot.

***

Il était caractéristique, aussi bien, d'un état d'âme où l'irritation ne se faisait guère jour, ni un immodéré désir de réaction. Les quelques rigueurs prescrites par Rivarola, et que Pacca entendit prolonger quelques jours, parurent suffisantes à Pie VII. Patrizzi, revenu de Fenestrelle, était porté au Capitole, nommé *sénateur de Rome* pour sa résistance aux ordres du tyran; mais, à la même date, Sforza Césarini, tenu à distance, profitait d'une visite de Pie VII à Sainte-Marie-Majeure pour se jeter aux pieds du Pape, implorer une rentrée en grâce et l'obtenir (1) : on allait revoir au Vatican les Braschi, les Gabrielli, les Buoncompagni. Sans doute, on vidait les prisons de Rome, on amnistiait les bandits, on exaltait les curés qui, par centaines, revenaient des bagnes de Corse, on faisait sans pitié réintégrer le Ghetto aux boutiquiers juifs du Corso, on proscrivait la maçonnerie (2). Mais Pie VII accueillait avec bonté les parents de l'Empereur, Fesch, Madame Mère, les Borghèse, et c'était un scandale dont les Français bourboniens de Rome se montraient seuls indignés. Rome pacifique, toujours un peu sceptique, laissait un Salamon signaler seul avec émotion à son gouvernement la présence dans le salon d'honneur du cardinal

(1) Tambroni, 11 juin 1814, Cantu, p. 462.
(2) Tambroni, 16 juin 1814, Cantu, p. 462; 7 juillet, Cantu, p. 463.

Fesch du buste de « Buonaparte » par Canova (1), et un Sobiratz flétrir la conduite honteuse d'un pape qui « ayant brillé en prison, s'éclipse sur le trône (2) ».

On n'avait pas attendu le retour de Consalvi : un édit du 27 juillet accordait l'amnistie et, dès août 1814, Pacca protestait contre les bruits de réaction romaine répandus en Europe et qui y rencontraient créance (3). Consalvi rentré, aucune réaction ne pouvait être redoutée. Même après l'alerte que donna l'irruption folle de Murat à Rome en 1815, la réaction contre les personnes fut réduite à des mesures légitimes destinées à sauvegarder la dignité d'un souverain outragé, plus qu'à satisfaire ses rancunes.

Contre les institutions, la réaction ne parut point possible. Consalvi, revenu de Vienne avec le prestige que donne un succès considérable — il avait sur les prétentions de l'Autriche reconquis les Légations — jouissait d'une faveur sans égale. Le sévère Pacca décidément écarté, le ministre, qu'on disait à tort libéral et qui n'était qu'intelligent, entendit qu'on tirât de l'aventure tout le profit possible pour le bien de la papauté d'une part, de Rome de l'autre (4). Somme toute, le gouvernement pon-

(1) De Salamon au gouvernement français, 17 août 1814, Archives affaires étrangères, *Rome*, 945.

(2) Sobiratz à la comtesse d'Albany, 26 janvier 1815, Pelissier, *Portefeuille de la comtesse d'Albany*, p. 233.

(3) Pacca à Consalvi, 6 août 1814 (Rinieri).

(4) Dans sa *Note à ses enfants* que j'ai déjà citée, Le Gonidec raconte la curieuse entrevue qu'il eut avec Consalvi dans les derniers jours de 1814. L'ancien procureur général de Rome avait déjà pu se convaincre quelques mois avant des dispositions conciliantes de Pie VII : celui-ci ayant rencontré à Fréjus Le Gonidec, revenant d'Italie, l'avait remercié de la façon dont la justice avait été organisée à Rome par les Français. « Il me dit, rapporte le magistrat, que la justice avait été rendue avec une impartialité remarquable et que si j'étais celui qui avait dirigé cette partie, il me devait ce témoignage. » Quelques mois après, Le Gonidec, allant rendre visite à Consalvi de passage à Paris, est étonné d'être accueilli par les serviteurs romains du secrétaire d'Etat avec une cordialité expansive : « *Che! ecco il signor procuratore generale.* » Consalvi le recoit : « Soyez « le bienvenu, monsieur le procureur général, Sa Sainteté... a été bien aise « de vous dire à vous-même combien l'administration de la justice à Rome « avait laissé des souvenirs agréables. Nous sommes encore à concevoir « comment vous avez rallié tant de personnes estimables qui nous avaient « promis de rester étrangères à l'administration française. » Après une heure

tifical trouvait une organisation Césarienne dont il eût été insensé de ne point profiter. Suivant l'expression de d'Azeglio, Consalvi « singea Napoléon ». Il le continua tout au moins. Jadis les communes vivaient à peu près indépendantes de Rome, autorisées à toutes les fantaisies et ne tournant guère leurs yeux vers la capitale que pour y chercher l'argent destiné à payer leurs sottises. Un gouvernement centralisateur avait été fondé qui fut maintenu. Le territoire fut partagé en provinces et districts fortement hiérarchisés, sous le gouvernement d'agents responsables ne relevant plus des congrégations, mais du seul secrétaire d'Etat. Maintenues sur le papier, les fameuses congrégations se trouvaient dépouillées, en droit, d'une partie de leur pouvoir et bientôt, en fait, de l'autre partie, Consalvi ayant soin, au cours d'une « dictature » de neuf ans, de les peupler de cardinaux médiocres et subalternes (1). Le secrétaire d'Etat devenait ainsi le seul ministre à la fois responsable et capable, le camerlingue étant de jour en jour relégué davantage dans son rôle de gouvernant éventuel et réduit à être — dans l'expectative de l'interrègne, — des années durant, un

de causerie amicale, Le Gonidec quitta le cardinal : celui-ci l'accompagna jusqu'au seuil : « Quand je fus parvenu au bas (de l'escalier), il me rappela, en me faisant remarquer du geste que tout son monde l'accompagnait et levant un peu la voix : « *Monsieur Le Gonidec, Roma vi saluta...* » Au cours de l'entretien, il avait ôté sa calotte rouge et dit : « *Soyez convaincu que sous cette calotte il y a des idées libérales.* Ce sont les vôtres *et celles de beaucoup d'honnêtes gens : mais il est des positions qui ne permettent que de les préparer en les laissant effectuer par d'autres :* je sais ce que les princes romains voudraient et ce qu'ils craignent : le gouvernement civil de Rome pour eux, mais ils craignent la suppression des droits féodaux et un meilleur partage de la propriété territoriale, qui est dans un trop petit nombre de mains. » « Il n'aurait été éloigné, ajoute le magistrat, de l'une et l'autre proposition. » Ceux qui ont étudié Consalvi ne verront aucune invraisemblance dans les propos rapportés par Le Gonidec. Disons en passant que celui-ci profita de l'entretien pour éclairer Consalvi sur l'enlèvement de Pie VII et les responsabilités encourues : d'après le procureur général, Miollis devait en être presque totalement déchargé; c'était Radet, et c'était surtout Salicetti sur l'ordre formel de Murat. Ce témoignage, qu'on nous a communiqué trop tard pour qu'il pût être utilisé, confirme trop l'hypothèse que j'ai soulevée plus haut pour que je n'éprouve pas quelque satisfaction à le signaler ici. (*Note inédite de Le Gonidec*, papiers dus à l'obligeance de M. Lacaille.)

(1) STENDHAL, t. II, p. 176.

rouage inutile. Les cardinaux, suivant une expression de l'époque, devenaient des « sénateurs de Napoléon »; César avait laissé de son esprit à Pierre et, de cette puissante main maintenant brisée, l'humble Pie VII avait ramassé l'autorité souveraine et la conservait. Les Romains, habitués à fronder impunément, ne reconnaissaient plus leurs gouvernants dans ce Pape ennemi décidé de toute anarchie et dans ce cardinal plus aimable aux étrangers qu'aux Romains (1).

On avait, aux dépens des moines, payé la dette publique, affaire excellente que Pie VI avait entrevue, que Pie VII et Consalvi n'eussent osé rêver avant 1808, mais qu'ils trouvèrent faite et qu'ils agréèrent en partie. On dédommagea des couvents, des églises, des particuliers : on rendit des domaines non vendus. Mais on conserva d'autre part une partie des impôts et tout le régime hypothécaire. On gardait de même à peu près tout le Code civil : il avait fait ses preuves et, signe d'une grande modération dans la réaction, on confia le soin de le mettre simplement en harmonie avec les anciennes lois, à qui? A ce Bartolucci, hier premier président de la Cour d'appel de Rome, puis conseiller d'Etat de Napoléon; et cela dès 1816. On ne reverrait plus l'appareil singulier des *Recentiores* et des *Nuperrimæ* de la Rote; on ne reverrait pas non plus l'absurde système judiciaire de l'ancien régime romain, un corps de juges s'organisant spécialisé et indépendant.

Telles furent les principales réformes annoncées dans le *Motu Proprio* du 6 juillet 1816 qui, dû tout entier à Consalvi, gardait à Rome une partie des bénéfices du régime français (2). Beaucoup regrettaient l'ancien régime plein de bonhomie, d'insouciance et d'esprit traditionnel. Encore que tous les articles du *Motu Proprio* ne fussent point exécutés, Consalvi s'appliquait à créer ce nouvel état d'esprit qui, faisant bénéficier les Romains de la liberté civile, désormais fondée, leur enlevait d'autre part toute pensée d'insubordination anarchique et de fronde excessive. Il se créait autour du cardinal un groupe de « libéraux »

(1) Silvagni, t. II, p. 24-25; D'Azeglio, *Souvenirs*, p. 478.
(2) Artaud, *Pie VII*, t. III, p. 161-164; Silvagni, t. II, p. 730-747.

qui travaillèrent si bien sous le règne de Pie VII à créer cette mentalité, que lorsque Léon XII, après 1823, entendit réagir, l'entreprise parut plus absurde encore que dangereuse. Déjà s'élevait à Rome un jeune clerc qui, pénétré dès 1813 — il avait alors vingt ans — d'admiration pour Napoléon et favorable après 1815 à tout essai de réformes, devait un jour — en 1847 — consommer l'œuvre de Consalvi, achever la réforme du système financier, judiciaire et administratif et mériter quelques mois les applaudissements des vieillards qui, sous l'Empereur, avaient dans les prétoires rendu la justice et pratiqué dans les préfectures l'administration française. Ce jeune homme qui, en 1820, approuvait Consalvi, et qui de 1847 à 1848 complétait son œuvre, était ce jeune comte Mastaï Ferretti, que nous avons vu apprendre la valse chez Tournon, le futur Pape Pie IX.

La réforme de l'Etat romain après 1815 mériterait une étude plus approfondie. Il suffisait d'indiquer ici, en peu de mots, quel fut, après le retour de Pie VII, le sort des individus et celui des institutions. Aucune réaction sérieuse ne s'était dessinée. On avait supprimé les termes et laissé les choses. Tandis que Pie VII entendait vêtir de la robe des Madones les déesses que Daru avait fait peindre au Quirinal, Consalvi ne donnait dans les mots qu'un vernis romain au système français.

***

En apparence, cependant, tout avait repris sa physionomie traditionnelle. Les couvents s'étaient rouverts : capucins, carmes, trinitaires, franciscains, moines de toutes robes — et, par surcroît, les jésuites rétablis, — avaient derechef rempli Rome de leurs compagnies. A la porte des monastères, le peuple des mendiants, plus abondants qu'en 1807, s'alignait de nouveau; on revoyait, drapés dans la *mantellata* violette des prélats qu'on avait peut-être vus, revêtus de l'habit civil ou travestis, danser chez Miollis; et aux audiences du Pape, sous la mantille noire, on eût reconnu les

danseuses du palais Doria, déesses, dogaresses, dominos roses. Par contre, on revoyait les Suisses bigarrés du Saint-Père, la hallebarde au poing, et les gardes nobles avaient repris leur service : on eût sans doute trouvé parmi ces derniers d'anciens sous-préfets de Napoléon. Retirés dans leurs palais où de nouveau la vie s'écoulait oisive, les anciens conseillers municipaux du baronnage oubliaient avec délices les problèmes de la voirie et les mystères des finances communales. Braschi, duc de Nemi, était redevenu le neveu « du saint pape Pie VI, martyr des Jacobins » : la duchesse Sforza Césarini n'eût point reconnu Miollis dans le Corso. Borghèse, revenu dans le palais de Paul V, ne se savait plus le beau-frère ni de Bonaparte ni de Murat. Le Forum restait exhumé, mais on en faisait gloire à l'esprit d'entreprise dont, dès 1802, Pie VII — cela était la vérité — avait fait preuve. Le Pincio étageait ses terrasses maintenant ornées d'essences rares : une plaque majestueuse disait qu'il avait été créé par la munificence de Pie VII Pontife Maxime. Dans les allées tracées par Valadier, sur l'ordre de Tournon, ce n'étaient point — ainsi que s'y étaient attendus les agents de Miollis — les fringants officiers de dragons ou de chasseurs qui faisaient caracoler leurs chevaux, c'était la longue théorie des carrosses cardinalices qui défilait où, dans la soie rouge, s'apercevaient les figures hâves des « victimes de Bonaparte », Gabrielli, Litta, Mattei, Pacca, dix autres qui croyaient rêver lorsqu'ils songeaient à leur long exil dans ces villes françaises, Nîmes, Béziers, Draguignan, Orange ou Reims. Ils avaient encore moins de pouvoir qu'en 1807, mais ils étaient entourés de la même pompe. Un jeune voyageur, Henri Beyle, s'émerveillait de trouver en apparence si pareille à celle qu'il avait connue en 1802, si différente de celle qu'il avait vue en 1811, la Rome de 1823.

En vérité la domination du « moderne Néron » semblait à ce monde pontifical et romain un cauchemar déjà lointain. Nulle part la légende de Napoléon et celle de Murat ne prenaient aussi vite qu'à Rome un caractère fabuleux. Ce souverain lointain qu'on n'avait jamais vu, qui avait enlevé le pape, arraché des conscrits à leurs foyers, fait se battre des Romains, établi

des tribunaux criminels, restait sous le poids des anathèmes, non de Pie VII, pontife prompt au pardon, mais d'un peuple qui d'ailleurs ne connut plus guère bientôt que par une tradition grossissante et incertaine le règne éphémère de l' « empereur Bonaparte ».

EPILOGUE

Napoléon avait régné près de cinq ans à Rome : à aucun moment, il n'avait *possédé* Rome.

Pour la posséder, cependant, il avait fait sacrifices sur sacrifices. Il avait contristé, dépouillé et, contre son gré, torturé un vieillard pour lequel, dans le secret de son âme compliquée, il continuait à nourrir de l'affection et quelque reconnaissance. Il s'était, partant, aliéné l'Eglise catholique : l'annexion de ce lambeau de terre romaine avait été un des plus incontestables et un des plus puissants motifs de cette désaffection qui, dès 1809, grandissait au sein de l'Empire pour un souverain qui avait abusé de tout : de la Belgique à la Vendée et des bords du Rhin aux bords du Tibre, la spoliation du Pape avait troublé bien des consciences et, encore que bien peu osassent élever la voix, aigri bien des cœurs. Le « restaurateur des autels » de 1802, le « nouveau Cyrus » avait pris place dans la liste des « persécuteurs de la sainte Eglise ». Son autorité morale en avait été ébranlée. Mais il estimait que la possession de Rome valait de pareils risques.

Cet Etat romain n'était cependant pas enviable : il ne fortifiait point l'Empire, ne pouvait être, ainsi que certaines provinces annexées depuis 1804, une *marche* qui le pût couvrir : indéfendable du côté de Naples, et sur ses côtes exposé aux débarquements de l'ennemi, il était à fortifier et rien n'était plus malaisé que de le fortifier : il ne pouvait être une marche militaire. Il ne pouvait pas être non plus une province de rendement. Sans agriculture, sans commerce, sans industrie, il constituait un des plus misérables pays de l'Europe et l'un des

moins aisés à relever; sa population ne travaillait point depuis des siècles; la campagne romaine était le seul désert qu'on pût apercevoir en Europe autour d'une grande capitale. La race y était de sang appauvri : déshabituée de travailler, elle était de plus déshabituée de se battre : on n'y pouvait trouver de solides soldats, à peine quelques conscrits valides. On n'y pouvait trouver encore moins d'écus vaillants : le pays était incapable de payer ses maîtres en hommes ni en argent. Il était donc improductif.

Par surcroît, il était peu gouvernable : le peuple s'y était accoutumé, sous un despotisme patriarcal, à une douce anarchie : il désobéissait traditionnellement, violait impunément les lois et les règlements et, sans se révolter jamais, avait licence de fronder. Ce peuple qui n'apportait ni forteresses à la défense, ni trésors à l'industrie, ni soldats à l'armée, ni argent aux caisses, n'apportait pas non plus de vertus à la Cité. L'annexion de Rome était une mauvaise affaire.

***

Tout cela compta peu aux yeux de Napoléon. Outre que la possession de l'Etat romain était nécessaire, et à son système italien, et à l'application stricte du blocus, l'Empereur était jeté sur Rome par les sentiments les plus invétérés qui, longtemps comprimés, portaient au Capitole le nouveau maître de l'Occident.

Napoléon aima Rome, nous l'avons vu, d'un amour de jeune homme : il l'avait aimée dans Plutarque, à Brienne : il l'aima par la suite dans Montesquieu et Corneille, et, ainsi, ne la connut pas. Car c'était une autre Rome qu'il aimait. Ce Latin se tournait d'instinct vers la métropole des races latines : il disait bien que Paris était « sa ville chérie », que Rome venait après : il ne fallait pas l'en croire. La cité de Bonaparte fut Rome : il l'adora dans le secret de son âme, et pendant longtemps s'y achemina presque inconsciemment. Le jour où il fut empereur, il y courut. Dès 1805, sans qu'il s'en doutât peut-être lui-même, le sort de Rome était résolu. A l'empire d'Occident, il fallait Rome capi-

tale : les querelles avec la Curie, les chicanes misérables, agents anglais, rivalités des cardinaux Fesch et Consalvi, fermeture des ports, fadaises, vains prétextes : il voulait Rome, — il la prit.

Il la prit avec un frémissement de joie et presque de tendresse. Il avait sur elle les illusions immenses, fatales conséquences de tout amour aveugle et violent. Il la croyait opprimée matériellement, et moralement abaissée par « le joug avilissant des prêtres ». Si ces Romains ne savaient plus ni se battre ni travailler, c'était la faute des prêtres qui, pour les mieux tenir, les avaient ravalés; les petits-neveux de Cincinnatus sauraient travailler la terre et gérer l'Etat, les petits-neveux de Cicéron s'assoiraient aux comices, les petits-neveux de Scipion et de César se battraient en braves dans les armées du plus grand des Césars. Il fallait délivrer le Romain moderne et soudain se réveillerait en lui le Romain antique.

Le Romain antique n'existait pas; il n'avait existé, tel qu'on le connaissait en France, que dans l'imagination de Montesquieu comme de Corneille, complice de la faconde des Tite-Live et des Plutarque. D'ailleurs les habitants de la Rome des Papes ne descendaient point de Romulus ni de César, mais des Goths, Hérules, Grecs, Lombards, Normands, Français, Espagnols, Allemands qui, depuis quinze siècles, avaient violé la Ville Eternelle. Ils consentaient à s'entendre dire qu'ils étaient les petits-fils des grands héros; mais ils n'entendaient point recommencer leurs travaux et eussent été incapables de faire revivre leurs vertus.

Par surcroît, ils étaient presque unanimement contents de leur sort, aimaient leur gouvernement, pour ses défauts surtout, et aussi pour les profits qu'il leur procurait : nourris par l'Eglise, ils étaient d'ailleurs pénétrés de religion et dans la main de leurs prêtres. Ces prêtres eux-mêmes, pour être généralement plus souriants que violents, n'en étaient pas moins les soldats dociles et pour la plupart ardents duSouverain Pontife, leur chef spirituel et temporel.

Le peuple n'entendait donc en aucune façon être délivré du

joug des prêtres et les prêtres étaient disposés à ne rien céder à l'usurpateur.

Napoléon tenait les prêtres romains pour vils et lâches : à la pensée que ces misérables lui pourraient disputer le cœur de Rome, à lui qui arrivait les mains pleines de bienfaits, il haussait les épaules : « On ne connaît pas les prêtres romains », écrivit-il. Contre eux il parla d'envoyer des soldats « cent mille, s'il le faut. » Les soldats n'avaient que faire contre une population dont l'opposition était unanime, mais sans éclats, contre des prêtres dont la résistance était passive et sourde.

L'Empereur entreprit alors de conquérir ce peuple par la séduction de l'orgueil et de la richesse. Pour Rome, cet homme superbe connut des faiblesses de père : il voulut qu'on ne demandât à l'Etat Romain ni trop d'argent ni trop de conscrits; par contre, il entendit qu'on transformât en une riche plaine la campagne déserte et qu'on ressuscitât la Rome antique, en déterrant les temples et les cirques. Il envoya à Rome des hommes plus doux que fermes, les membres de la Consulta, destinés à séduire Rome, des fonctionnaires comme Miollis et Tournon qui, aimant Rome, devaient s'y faire aimer. Il les autorisa à rappeler sans cesse à ces nouveaux sujets qu'ils descendaient de Scipion et de César, — pensant qu'ils livreraient ainsi plus facilement leurs fils à la conscription, — et qu'on les avait délivrés du joug honteux des prêtres, estimant exciter ainsi leur gratitude.

Le peuple romain, après avoir fait fi des héros, resta tout à ses prêtres. Napoléon ayant dispersé ses moines, il le considéra comme l'Antéchrist : déportant ses prêtres, il fut tenu pour le moderne Néron. Prenant par surcroît ses fils, il passa pour Moloch. Les placards le signalèrent comme le fils aîné de Lucifer. Par surcroît, ce qui était pire aux yeux de l'Empereur, ce peuple refusa de travailler comme il refusait de se battre Les conscrits se faisant bandits, les mendiants, d'autre part, devinrent légion, et Rome, sous ce règne glorieux, se dépeupla d'une façon effrayante. Tout y échoua : la campagne ne put devenir colonie agricole; l'industrie ne put s'établir à Rome :

les côtes menacées ne pouvaient s'ouvrir au commerce; les routes semblaient impossibles à refaire.

Le peuple qui, un instant, avait regardé faire les agents de Napoléon avec une curiosité narquoise, en conclut que ces Français qui, en échange de leur gouvernement patriarcal, leur avaient promis monts et merveilles, n'aboutissaient qu'à augmenter le nombre des brigands et celui des mendiants. Il se refusa à reconnaître, d'autre part, des bienfaits dont il ne voulait point profiter, tint la vaccine pour une tyrannie au même titre que la conscription et n'agréa pas plus l'institution des réverbères que l'abolition de l'Inquisition. Lorsqu'on appela des parties de ce peuple à prêter le serment à César, il refusa.

***

Napoléon, désillusionné, devait s'exaspérer. Son amour mal accueilli le rendait ridicule. Cet amour l'avait d'ailleurs toujours mal inspiré, lui avait fait frapper trop fort les prêtres qu'il jugeait ses rivaux, et trop caresser les patriciens, gens peu sûrs, mal ralliés et sans influence, mais qu'il tenait pour les représentants des Cornélius et des Métellus. Cet amour jaloux lui avait fait écarter par surcroît, du gouvernement de Rome, les hommes qui, par leur prestige ou leur énergie, eussent pu, non plus séduire Rome, mais lui en imposer. Il fit ainsi fautes sur fautes avec les intentions les plus louables et les plus généreux sentiments qu'on lui eût connus. L'échec l'aigrissant, il tenta de ployer entre ses bras puissants et irrités cette maîtresse dont la possession avait été le rêve de sa vie et qui, tenue par lui, se refusait. Il édicta les décrets de proscription et de confiscation, les seuls que le Grand Empire ait connus. Il y eut plus de prêtres au bagne et pas un sujet soumis de plus sur les bords du Tibre. Comment se fût terminée l'aventure? Assurément le Romain antique ne fût point ressuscité, puisqu'il n'existait plus. Le Romain se fût-il fait Français, rêve que caressaient, après 1810 — faute d'avoir réalisé l'autre — les fonctionnaires de Napoléon? Cela n'est pas plus probable. Capitale au bout de peu

d'années d'un royaume d'Italie, Rome eût *romanisé* les agents de César, et ne se fût point laissé *franciser*. Faire de cette cité si originale et si archaïque, si férue de sa supériorité et si frondeuse en son orgueil, « une ville de France », suivant l'expression même de l'Empereur, et de la France moderne, c'était labourer la mer.

Ce fut d'ailleurs un grand bonheur que les Romains ne se fussent point laissé assimiler : même lorsqu'ils se refusèrent aux réformes utiles, mais qui les dénationalisaient, ils défendaient leur patrimoine contre le pire des attentats, celui qui visait à uniformiser sous une règle unique, sous une loi forcément tyrannique, des pays différents de climat, de traditions, de tempérament, de mœurs et de sentiments et à étendre l'Europe sur un lit de Procuste. Contre le représentant de la France de 1789, contre celui qui, leur assurait-on, leur apportait la liberté avec la gloire, les Romains défendirent la seule liberté qu'ils reconnussent, celle de vivre à leur guise.

Ils défendirent aussi les droits de leur souverain : le peuple, passif, inerte, fataliste, les défendit mollement, mais ces prêtres qu'on méprisait à Paris firent preuve d'un courage qui édifia, de leur propre aveu, les agents chargés de les faire plier. Sans éclats, sans excès, sans révolte, ils résistèrent, refusèrent le serment, se firent déporter. Dans un empire tremblant, ils se dressèrent, prêtres ignorants et frustes, et, puisqu'on les y forçait, prêtres et évêques déclarèrent que, fidèles à Pierre, ils ne pouvaient jurer fidélité à César qui l'avait dépouillé. Ils se laissèrent conduire au bagne ou à l'exil, bravant des misères qu'on soupçonne, et ainsi ils « firent connaître ces prêtres de Rome ».

Le peuple les entoura de ses sympathies, réprouva les prêtres jureurs, eut recours aux moines réfractaires et par là montra, autant qu'il était dans son tempérament de le faire, qu'estimant ceux qui ne cédaient point à Napoléon, il restait lui aussi fidèle au souverain exilé et captif qui, lui non plus, ne cédait pas, ne céda jamais.

***

Telle fut l'histoire des relations du dernier des Césars avec ce pays de Rome qu'il aimait et que, voulant séduire, il opprima. Il s'était proposé un but; en la soumettant à la loi française, seule génératrice d'ordre politique et de liberté civile, seule dispensatrice de l'égalité devant la justice et seule héritière du vieux droit romain, il avait entendu rendre Rome à son caractère primitif : la loi romaine francisée devait ressusciter les héros romains au service de l'empire français. A cette tâche, il échoua; il devait échouer, mais, échouant là, l'Empereur estimait qu'il avait manqué son but, que l'affaire de Rome était perdue et que Rome le forçait à faire faillite à son programme.

Il avait tort. Du passage des Français à Rome — si rapide qu'eût été ce passage dans cette histoire deux fois millénaire — il restait des traces profondes. Ce n'était pas en vain qu'un gouvernement, si admirablement réglé dans toutes ses parties, avait été imposé à un peuple, si entêté que fût celui-ci dans ses préjugés et ses antipathies. Ce n'était pas en vain que près de cinq ans durant, ces hommes de grand talent et de conscience rigide, administrateurs et magistrats, avaient su faire régner l'ordre dans l'administration et la vigueur dans la justice. Consalvi, nous l'avons vu, recueillit des mains des Tournon, des Janet et des Le Gonidec un héritage dont il conserva précieusement une partie, en l'adaptant aux mœurs et traditions de l'Etat romain. Ce n'était pas en vain que le Code Napoléon avait régné, fût-ce quelques mois, sur ce pays à la législation anarchique : il allait, débaptisé, remanié, réformé, lui aussi adapté, devenir, en réalité, la loi de ce nouvel Etat pontifical dont Azeglio ne reconnaissait plus le pittoresque sans-gêne d'antan. Ce n'était pas en vain qu'une administration attentive aux petites comme aux grandes choses avait voulu inonder Rome des bienfaits de la civilisation : la vaccine imposée, les pompiers institués, les réverbères installés étaient les moindres institutions, mais non les plus méprisables qui survécussent

à ceux qui les avaient instaurées. De même que, dans ces rues de Rome plongées avant 1809 dans l'obscurité, les lanternes françaises, lumignons mal alimentés d'huile après 1814, mais quand même allumées, jetaient leur faible clarté, dans l'ordre politique et social des lueurs demeuraient vacillantes, partielles, sans cesse menacées d'extinction : elles marquaient la place où avaient brillé d'un éclat éblouissant ces lumières nouvelles : justice égale, liberté civile, conscience civique, amour de la gloire, culte du progrès.

Au grand soleil de Rome, d'autres témoins se dressaient du passage en cette ville du dernier des Césars. *Templorum positor, templorum sancte depostor*, avait-on dit à Auguste. Ces temples, Napoléon avait entendu en être le restaurateur. Certes il n'avait, là encore, réalisé qu'une très petite partie de son plan et n'avait pas ressuscité « la Rome antique » : on ne ressuscite pas un squelette, on l'exhume. On exhuma ces restes vénérables. Les amateurs du pittoresque regrettent le temps où des bestiaux erraient du Capitole au Colisée, foulant des débris à demi visibles qui laissaient du moins à l'imagination le loisir d'évoquer les trésors enfouis. Ces trésors déterrés paraissent minces aux visiteurs du Forum romain. Tel n'est pas le sentiment des savants. Tel surtout ne fut pas celui du monde romain et de l'Europe après 1814. Le culte voué aux mânes latines était alors tel que la vue de ces reliques mises au jour combla de joie, d'émotion et d'enthousiasme un peuple de dévots. Lorsque ceux-ci contemplaient, des rampes du Capitole et du faîte du Colisée, le Forum aux souvenirs plus nettement précisés, Voie sacrée, routes vénérables, fondations des grands temples, arcs se détachant maintenant sans entraves sur le ciel bleu, colonnes évocatrices des portiques antiques, des basiliques où peut-être avait parlé Cicéron, monuments débarrassés de leur gaine de masures, il fallait bien qu'ils reconnussent que c'étaient des Français qui, en quelques années, avaient rendu à Rome les vestiges de ses glorieux ancêtres.

La prodigieuse activité de fonctionnaires sans pareils ne s'était pas arrêtée à cette œuvre d'exhumation. Elle s'était

dépensée au service d'un peuple qui, dédaigneux de tels bienfaits, devait cependant un jour en bénéficier et en jouir grandement. Sur les pentes du Pincio s'étalaient désormais les jardins de César : nous avons dit quel sceau devrait porter l'œuvre et pourquoi la statue du baron de Tournon devrait faire, sous ces ombrages à nous si familiers, face au buste de l'architecte Valadier. Le lecteur sait d'autre part quels travaux étaient entrepris, quelques-uns en partie achevés, du Campo Verano aux marais Pontins, des gorges de Tivoli aux jetées de Civita Vecchia, des marchés aux hôpitaux, des dépôts de mendicité bâtis aux palais restaurés. L'aigle impériale avait, en 1814, le droit de s'étaler à la place du dragon Borghèse sur le Quirinal entièrement remanié. Dans cette histoire de la Rome millénaire qui, des rois fondateurs aux édiles constructeurs, des Césars restaurateurs aux Papes bâtisseurs, a été avant tout une histoire monumentale, ces cinq années laissent leurs traces, et c'est miracle lorsqu'on songe à tant de tâches acceptées ou conçues, à tant d'obstacles semés sur les pas de ceux qui les avaient assumées.

Ces hommes de Napoléon pouvaient faire des miracles. Ils en firent un tout au moins : dans des circonstances cependant bien ingrates, ils réconcilièrent le peuple romain avec le nom français. Ces hauts agents s'imposaient par leurs hautes vertus. Le lecteur les connaît : il serait vain de retracer ici le portrait de ce soldat plein de conscience et de droiture, de bonté foncière et de grâce austère que fut Miollis, de cet administrateur à la fois si prodigieusement actif, si inlassablement courtois que fut Tournon, de ce financier expert, scrupuleux, averti que fut Janet, de ce Le Gonidec, magistrat sans reproches, de ce Daru séduisant et laborieux intendant, de ce Norvins dissimulant un esprit aux aguets sous des grâces d'ancien régime. Si différents qu'ils fussent, sévères ou gracieux, tous firent preuve de deux qualités qui, dans cette Rome habituée aux sans-façons étranges de ses administrateurs déchus, les mit hors de pair : la conscience au labeur et la probité privée. Les peuples ont beau s'enfermer dans leurs préventions et leurs préjugés, il est consolant de penser que la vue d'une poignée d'honnêtes gens, travaillant

de concert à une œuvre vaillamment acceptée et scrupuleusement accomplie, peut forcer les préventions et éteindre les préjugés. En 1809, le peuple romain, nous l'avons assez vu, hait et méprise les Français : il les hait séculairement; depuis 1798, il les méprise; en l'an VII, il les a vomis et a tenté de les massacrer. Il faut comparer le départ humiliant des Français de Championnet, sous les huées, les menaces, puis les coups, la haine déchaînée, les imprécations justifiées de tout un peuple, et la retraite, calme, digne, superbe des troupes de Miollis, car la défense du château Saint-Ange avait mis le comble à « ce souvenir colossal qui, peu à peu, se changeait en admiration ». Il faut avoir assisté aux scènes de janvier 1814, avoir constaté l'attitude vaillamment sereine de ce groupe de fonctionnaires, noyés dans les flots d'un peuple naguère si hostile et qui refusant de s'associer, même par une apparente complaisance, à la trahison, s'éloignent la tête haute, au milieu d'un respectueux silence. Pie VII et Consalvi se faisaient les interprètes de ce peuple en félicitant, dès 1814, Miollis et Le Gonidec de l'œuvre accomplie à Rome et du souvenir qu'ils y laissaient. Ce souvenir devait grandir. En 1831, le cardinal Lambruschini envoyait au comte de Tournon, au nom du pape Grégoire XVI, une médaille d'or où le souverain romain avait fait graver un des monuments les plus beaux de Rome que l'ancien préfet « eût restaurés », écrivait le prélat, témoignage peut-être unique de la reconnaissance d'un gouvernement vis-à-vis d'un agent du pouvoir usurpateur. Rome aime qui l'aime. La grande force d'un Miollis, d'un Tournon avait été d'aimer de toute leur âme « la chère Rome ». Ils lui avaient rêvé autre chose que des conscrits vaillants : de magnifiques monuments, une industrie prospère, des écoles d'art sans rivales, des académies où se fussent révélés des Raphaël à côté des Tasse et des Pétrarque à côté des Palestrina. Lorsque Napoléon les avait faits les délégués de sa bienveillance, il les avait trouvés prêts à un travail acharné pour doter de tous les dons la ville qu'ils aimaient au bout de quelques mois à l'égal d'une patrie. Lorsque l'Empereur entendit les faire les ins-

truments de ses rigueurs, ils cherchèrent longtemps à les adoucir. Sous leur loi, ce peuple froissé, meurtri, lésé par les mesures dictées de Paris, ne se souleva pas. Ce peuple apathique ne l'était pas tellement qu'il ne se fût dix fois insurgé sous la loi jacobine de 1798 : la bienveillance sincère de ces gouvernants avait donc, pour une grande part, le mérite d'une attitude toute contraire. Le peuple connut ainsi d'admirables et aimables Français.

***

Des idées que, d'autre part, ils avaient apportées, il restait quelque chose qui rendit possible la dictature réformatrice de Consalvi. De jeunes officiers revenaient des états-majors de l'Empereur; de jeunes auditeurs de son Conseil d'Etat; des conscrits de son armée. Ils constituaient un élément nouveau dans Rome vivifiée. Si, sans avoir servi sous Napoléon, le jeune Mastaï Ferretti conservait de la domination française les idées qu'un instant le libéral pape Pie IX fit triompher sur les bords du Tibre, qu'était-ce des jeunes nobles revenus des écoles où l'éducation française avait, quelques années, façonné leur âme et pétri leur cerveau? Ils n'étaient point des révolutionnaires, à peine des libéraux, mais ils savaient penser. On lisait le *Journal des Débats* au café de Venise après 1815 et c'était là un indice, à la vérité modeste et néanmoins intéressant, d'une nouvelle mentalité qui rendaient peu à peu possibles, après les réformes de Pie VII, celles qu'on attendit un instant de Pie IX. Le grand courant des idées modernes avait passé sur Rome : le vieux bâtiment restait debout, ayant résisté, mais l'air qu'on y respirait avait été, malgré tout, vivifié; quand Léon XII, nous l'avons dit, voulut derechef fermer les ouvertures et verrouiller les portes, il ne le put. L'œuvre de réaction était impossible.

***

Le 15 août 1827, Henry Beyle alors à Rome vit avec curiosité os uhôte disposer dans sa chambre quelques fleurs devant uu

petit buste de Napoléon. Ce logeur romain honorait ainsi le dernier César en cet anniversaire de sa naissance, naguère fêté par tout le Grand Empire. L' « Antechrist » de 1813 bénéficiait des efforts tentés par Léon XII pour détruire son œuvre et cette modeste manifestation était celle d'un grand mouvement. Le logeur de Beyle avait raison : si Tournon a mérité sa statue sur le Pincio, l'ombre de Napoléon plane au-dessus de Rome. Il mérite sa gratitude pour l'avoir aimée en amant violent, en amant maladroit, en amant jaloux, mais en amant généreux qui, pour elle, lui qui comptait, ne compta pas. A l'époque où Beyle voyait avec plaisir honorer l'Empereur, la France était à Rome représentée par un diplomate de marque : Châteaubriand vécut deux ans aux bords du Tibre; il y arriva plein de préventions contre « Buonaparte ». En partant, il écrivit : « Nous avons porté à Rome le germe d'une administration qui n'existait pas... Les Français, en traversant Rome, ont laissé leurs principes... *Napoléon est grand pour avoir ressuscité, éclairé et géré supérieurement l'Italie.* »

Napoléon mourut sans avoir vu Rome : mais il avait connu l'immense joie de gérer un instant le bien de César et eu l'immense mérite de l'avoir voulu gérer mieux qu'aucune des provinces que le destin plaçait entre ses mains. Pour employer une formule qui ici, vraiment, n'a rien de banal, Rome doit lui pardonner beaucoup, parce qu'il l'a beaucoup aimée.

Rome 1901 — Paris 1905.

A TOPOGRA
SIEGUE L'INDICE

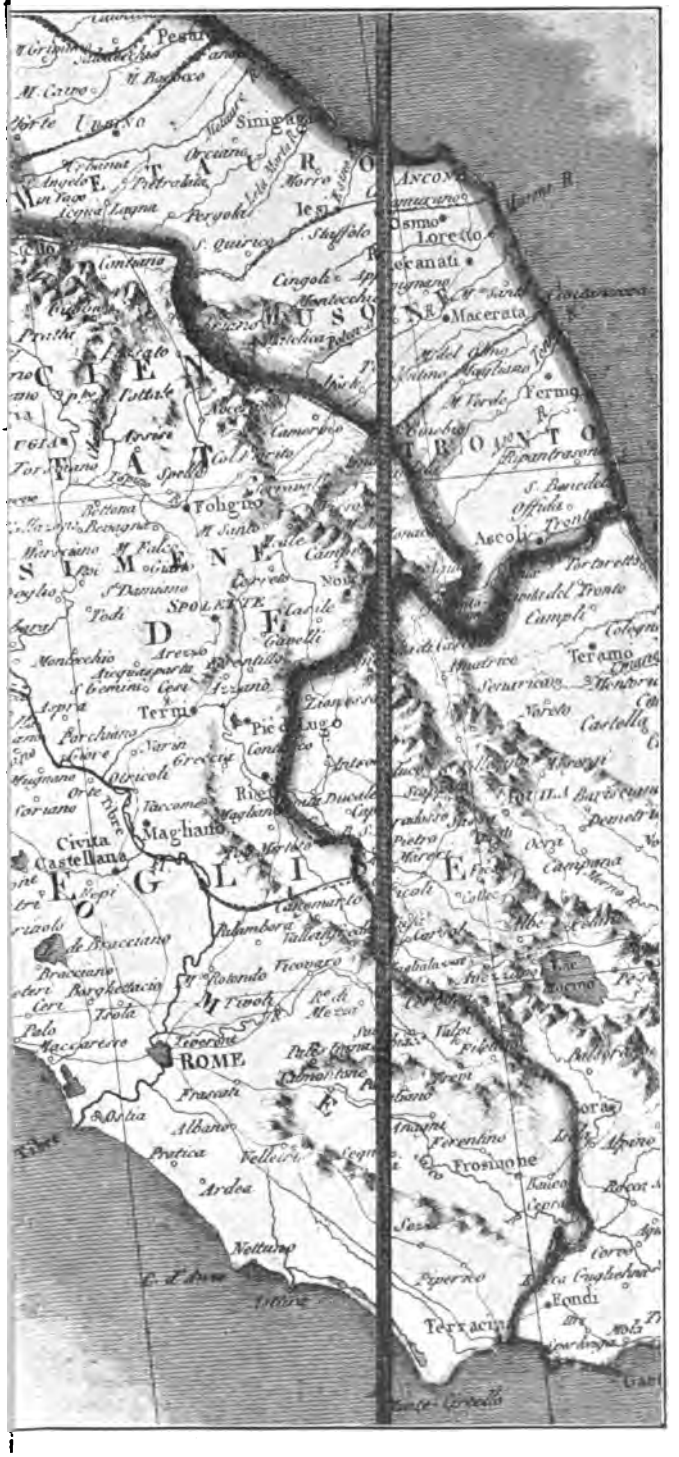

DÉPARTEMENTS ROMAINS

a carte de l'Empire français, par Poirson. 1811.

(Bibliothèque nationale.)

INDEX

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

About, 97, 110, 412.
Abruzzes, 29, 34.
Acquapendente (Province de Rome, circondario de Viterbe), 340, 467.
Acton, 163.
Adrien (Empereur), 19.
Agincourt (D'), 574.
Agricola, 377.
Agrippa, 366.
Alatri (Province de Rome, circondario de Frosinone), 34, 84, 93, 313, 461, 464, 592.
Albains (Monts), 8, 32.
Albani (Famille), 42, 96.
Albani (Prince), 257, 521, 562, 636.
Albano (Province et circondario de Rome), 21, 32, 82, 199, 252, 305, 446, 468, 559, 585, 587, 614.
Albany (Comtesse d'), 17, 390, 460.
Alberti, 191, 243, 297.
Alborghetti, 88, 365, 378, 425-6, 528, 563.
Alborghetti (Mme), 564.
Aldobrandini (Prince), 96, 173, 265, 386, 422.
Aldobrandini (Princesse), 564.
Alexandre VI (Pape), 19, 122.
Alexandre VII (Pape), 97, 386.
Alexandrie (Piémont), 524.
Alfieri, 211.
Alpe della Luna, 28.
Alquier, 11, 73, 110, 185.
Altemps, 98.
Altieri (Famille), 71, 96.
Altieri (Père), 384.
Altieri (Prince), 257, 383-6, 420, 478, 636.
Altieri (Princesse), 383.
Alvarez, 416.
Amazeno (Rivière), 549.
Ambrogi (D'), 597.
Amelia (Province de Pérouse, circondario de Terni), 334, 340, 443, 622.
Anagni (Province de Rome, circondario de Frosinone), 34, 38, 94, 121, 339, 440, 462, 466, 594.
Ancône (Chef-lieu province Ancône), 28, 179, 321.
Angelotti, 64.
Angelucci, 173, 263, 389.
Anglès, 13, 137, 282, 297, 315, 490.
Anhalt (Prince d'), 573.
Anio (Rivière), 8, 31, 32, 36.
Ansidei, 338.
Antin (D'), 122.
Antonelli (Cardinal), 245, 246.

Antonini, 297.
Anzio (Porto d') (Province et circondario de Rome), 42, 72, 365, 474, 614-5, 661.
Apennins, 28-9.
Appius (Consul), 548.
Aquila (Chef-lieu province Aquila), 605.
Archenholtz, 71, 122.
Argante, 596.
Arioste, 211.
Armellini (Professeur), 530, 592.
Armis (Comte de), 461.
Arnara (Province de Rome, circondario de Frosinone), 462.
Arnauld de Brescia, 5.
Arnault, 140.
Arezzo (Chef-lieu province Arezzo), 321.
Arezzo (Prélat), 155.
Arrighi de Casanova, duc de Padoue, 274, 295, 429.
Arrone (Rivière), 33.
Artaud, 130, 164, 173, 298.
Ascoli (Province et circondario d'Ascoli-Piceno), 29.
Asino (Rivière), 30.
Assise (Province de Pérouse, circondario Foligno), 84, 85, 93, 333, 392, 557.
Atanasio (Prélat), 249, 326, 423, 439, 442, 590, 593-4, 629, 659.
Attigliano (Province de Pérouse, circondario de Terni), 622.
Auguste (Empereur), 149, 158, 236, 367, 411, 414, 542, 548.
Avignon, 281, 593-4, 669.
Aymé, 630.

B

Bacciocchi (Prince), 321.
Baglioni (Comte), 384, 420.
Bagnorca, 339, 340.
Balbo (Comte Cesare), 16, 199, 205, 209, 219, 358, 394, 400.
Ballanche, 574.
Baraffaele (Mme), 427, 568.
Barante (De), 15.
Barberi, 189.
Barberini (Famille), 96.
Barberini (Prince), 257, 383-5, 422, 478, 605, 636, 657.
Barberini (Princesse), 243.
Barberini (Urbain), 480.
Barbal (De), 669.
Barras, 17, 290, 388, 574-5, 607.
Bartolucci, 64, 253-4, 257, 296, 356.
Bassal, 125.
Basseville (Hugon de), 70.
Battaglia, 607, 620-3, 626.
Battesti, 592.
Battoni, 90.
Bausset (De), 510.
Bayanne (De), 669.
Bayreuth (Allemagne), 289.
Beaumont (De), 672.
Beccatini, 79.
Becchetti (Prélat), 316-7, 335, 440.
Belluccio Moroni (Isabella), 562.
Benedetti (Abbé), 17, 298.
Benoît (Saint), 33.
Belle-Isle (Atlantique), 211.
Belli, 463.
Bencivenga, 621.
Bentinck (Lord), 627.
Beresina (Rivière), 585.
Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, 275, 363.
Bernetti (Prélat), 670.
Bernin (Le cavalier), 110, 114.
Bernis (Cardinal de), 109, 573.
Berthaut, 418, 545.
Berthier (Alexandre), prince de Neufchâtel, 23, 35, 125-6, 128, 131, 141, 155, 172, 264, 286, 362, 387.
Berthier (César), 281, 669.
Bertolio, 126.
Bertozzi, 425.
Bertrand, 3.
Bertuzzi, 568.
Beyle, cf. Stendhal.
Bibbiena (Cardinal di), 122.
Bigarré, 134.
Bigot de Préameneu, 332, 337, 359.
Biondi, 88, 425, 528.
Bocca di Fiume (Marais Pontins), 549.

Bocchino, 593.
Bologne (Chef-lieu province), 28, 320, 514, 621.
Bolsena (Province de Rome, circondario de Viterbe), 31-3.
Bonaparte (Cf. Elisa, Joseph, Laetitia, Lucien, Napoléon, Pauline).
Bonelli (Duc), 99, 172, 382, 657.
Bonnacorsi, 387, 420.
Bonnacorsi (Mme), 563.
Boniface VIII (Pape), 169, 242, 564.
Bontadossi, 64.
Borghèse (Famille), 38, 95-6, 185.
Borghèse (Prince Camille), 97-9, 128, 145, 157, 164, 172, 189, 271, 679, 683.
Borghèse (Princesse Marianne), 196, 446.
Borghèse (Pauline), Cf. Pauline.
Borgia (Capitaine), 238, 467, 472, 562, 599, 654.
Borgia (César), fils d'Alexandre VI, 384.
Borgia (César), sous-préfet, 385.
Borgia (Hippolythe), 592.
Borgia (Abbé), 530.
Borodino (Russie), 585.
Boulay de la Meurthe, 516-20.
Bourbon (Connétable de), 121.
Boyer d'Agen, 17.
Bracci, 184.
Bracciano (Province et circondario de Rome), 32, 40-1.
Bracicchi, 592.
Braschi (Famille), 22, 95, 97.
Braschi (Duc), maire de Rome, 128, 152, 257-61, 265-67, 271, 279, 388, 420, 422, 479, 513, 588, 610, 657-9, 674, 677, 679, 683.
Braschi (Duchesse), 391, 559, 563.
Braschi (Marina), 563.
Broglie (Victor de), 288-9, 291.
Brosses (Président de), 139.
Brunswick (Allemagne), 409.
Bucher (Xavier), 502-3.
Bugatti, 66, 597.
Buoncompagni (Famille), 96-7.
Buoncompagni (Prince), duc de Sora, 22, 128, 257, 261-2, 271, 279, 419, 422, 428, 479, 636, 657, 674, 677.
Buoncompagni (Princesse), 261-2, 563.
Buoncompagni (Fils), 387.
Burchard, 122.
Buschi (Prélat), 316, 318, 588.

C

Cacault, 130, 164, 172.
Caetani (Famille), 54, 94-6, 98.
Caetani (Prince Fr.), 98, 257.
Calabrais (Chefs de bandits), 459, 596.
Calandrelli, 531.
Calasans (Jean), 186.
Caldera (Tour de), 614.
Caligula (Empereur), 412.
Cambacérès (Prince), 284, 363, 520.
Camille, 23.
Campanelli, 366.
Campo Chiaro (Duc de), 459, 460, 573.
Camuccini, 90, 376, 379, 451
Cancellieri, 88.
Candelori, 352.
Canepina (Province de Rome, circondario de Viterbe), 38, 341.
Canino (Province de Rome, circondario de Viterbe), 38, 40.
Canova, 10, 17, 89, 90, 149, 152-3, 213, 257, 272, 365, 372, 375-7, 378-80, 390, 415, 416, 451, 514, 533-4, 574, 659.
Cantu, 16.
Capalti, 420.
Capranica (Famille), 257
Capranica, 462.
Caprara (Cardinal), 155, 179.
Capri (Ile de), 166.
Caraffa di Noja, 663.
Carascosa, 628-9.
Caroline (Murat), 422, 602, 627, 639-40.
Carpinèto (Province de Rome, circondario de Velletri), 311, 355, 461, 462-4.
Carrache, 22, 95.
Casamari (Couvent), 85, 465.
Casali, 24-67.
Cascia (Province de Pérouse, circondario de Spolète), 595, 598.
Casoni (Cardinal), 179.

Castelchiodato (Commune de Palombara-Sabina, province et circondario de Rome), 355.
Castiglione del Lago (Province et circondario de Pérouse), 356, 472.
Casa (Della), 340.
Castilina, 367.
Cavalchini, 189.
Cavaletti, 562.
Cavalli (Premier président), 14, 296, 617, 625, 646, 649, 661
Cavassi, 569.
Caulaincourt, duc de Vicence, 137, 156.
Cavaignac (Mme), 141.
Ceccano (Province de Rome, circondario de Frosinone), 355, 463.
Cenarelli, 451.
Cenci (Famille), 95.
Centofanti, 592.
Ceprano (Province de Rome, circondario de Frosinone), 462.
Ceracchi, 172.
Cernitori, 522.
Cerrone, 313.
Cesari, 593.
Ceva (Marquise), 562, 564.
Chabrol (De), 669.
Chamfort, 140.
Champagny (De), duc de Cadore, 11, 16, 233, 284.
Championnet, 126, 129.
Charles d'Anjou, 121.
Charles de Valois, 121.
Charles VIII (de France), 121, 150.
Charles-Quint, 150, 180.
Charles IV (d'Espagne), 576-7, 584-5, 591, 632, 641, 645, 658-9, 677.
Charles-Emmanuel IV (de Sardaigne), 575.
Charlemagne, 5, 23, 145, 150, 180, 282, 411.
Chateaubriand, 173, 696.
Chenier (Marie-Joseph), 139-40.
Cherubini, 128.
Chiaramanni, 654.
Chiari (Mlle), 571.
Chieti (Province et circondario de Chieti), 29.
Chigi (Prince), 88, 96, 98, 100, 257, 264, 385, 422, 478, 530, 563, 612, 657, 674.
Chigi (fils), 480.
Chigi (Princesse), 385-6, 478, 563-4.
Chinard, 123.
Ciceron, 158, 367, 380.
Cimarosa, 555.
Cimino (Monts), 33, 36, 93.
Ciocci, 463.
Circeo (Mont), 34, 35, 72, 475.
Cisterna (La) (Province de Rome, circondario de Velletri), 461, 547, 596.
Citta di Castello (Province et circondario de Pérouse), 30-9, 82, 93, 103, 126, 225, 456, 596.
Citta della Pieve (Province de Pérouse, circondario d'Orvieto). 8, 93, 316, 335.
Citta Sant Angelo, 605.
Civita Castellana (Province de Rome, circondario de Viterbe). 252, 340.
Civita Vecchia (Province de Rome. circondario de Civita Vecchia). 7, 33, 35, 40, 42, 70, 72, 93, 126, 179, 193-4, 252, 255, 280, 311. 341, 357, 437, 446, 474, 475, 483, 504, 513, 515, 522, 547, 585, 592, 599, 618, 628, 651, 664-5, 693.
Clarke, duc de Feltre, 361, 639. 664, 665.
Clément V (Pape), 669.
Clément VII, 70.
Clément VIII, 86.
Clément XII, 111, 387, 412, 564.
Clément XIII, 66.
Clément XIV, 88, 103, 110.
Clitumno (Rivière), 30.
Coblentz (Allemagne), 405.
Cohn, 128.
Coiffier, 531.
Coligny, 351.
Colonna (Famille), 54, 166.
Colonna (Prince), 99, 257, 265. 385, 422.
Colonna d'Avella (Duc), 386, 420.
Combet, 352.
Conca (Province de Rome, circondario de Velletri), 40.

Conca (Peintre), 416.
Consalvi (Cardinal), 17, 42, 58, 77, 130, 162, 164, 165, 179, 212, 219, 234, 245-6, 271, 277, 298, 431, 514, 517, 674, 676, 679-82, 687, 694.
Constantin (Empereur), 88, 138, 150, 154, 180, 411.
Constantin (Grande-Duchesse), 367, 460, 573.
Conti, 173.
Coppey, 405.
Cordier, 463.
Corforcella (Commune de Cascia, province de Pérouse, circondario de Spolète), 439.
Cori (Province de Rome, circondario de Velletri), 252, 341.
Corneille, 50, 131, 140, 146, 149.
Corneto (Province de Rome, circondario de Civita Vecchia), 38, 42, 93, 252, 459, 588, 599.
Corradi, 618.
Corse (Ile de), 522-4.
Corsini (Prince), 95, 96, 285, 386-7, 399, 412, 429-30, 432, 538.
Cortelbone, 605.
Cortès, 351.
Cortot, 534.
Cosmas, 379.
Costantini, 239, 243.
Cotto (Il), 465, 596.
Coulon, 10.
Courier (P.-L.), 574.
Créqui, 121.
Crétineau Joly, 517.
Crivelli, 167, 269, 431, 605.
Crivelli, 562.
Cruciani, 381, 389.
Crudele Incher, 314.
Curta ducale, 605.
Curte Lepri (Marquis), 257, 657.
Curte Lepri (Marquise), 553.

D

Dante, 121, 150.
Daquino, 605.
Daru (Pierre-Antoine), 409.
Daru (Martial), 4, 8, 10, 16, 218, 293, 350, 407, 409-13, 416, 424, 427, 503, 533, 535, 568, 585-6, 609, 617, 635, 637, 646, 648-9, 693.
Daru (Mme), 410, 617.
Daumet (Georges), 9.
Daunou, 126.
David, 139, 140, 149, 375-6.
Dedem, 182.
Defermon, 517, 520.
Degerando. Cf. Gerando.
Denon, 414-5.
Despuig (Cardinal), 238, 245.
Desvernois (La Générale), 243.
Devillers, 227.
Diecinove, 596.
Dioclétien (Empereur), 157.
Domini, 420.
Dominicis (De), 556.
Domitien, 411-2.
Dorati (Rosa), 556.
Dorati (Graiomo), 556.
Doria (Famille), 166.
Doria (Cardinal), 184.
Doria (Prince), 96, 99, 128, 257, 431.
Dresde (Allemagne), 589.
Drolling, 534.
Dupaty, 67, 115, 141, 145.
Duphot, 125, 189.
Duport, 126.
Durand (Baron), 623, 627.
Duroc (Duc de Frioul), 414.
Duvoisin, 669.

E

Eckardstein (D'), 573.
Ega (Comtesse d'), 573.
Elbe (Ile d'), 40.
Elisa Bonaparte Bacciocchi (Grande duchesse de Toscane), 3, 157, 261, 327, 416, 467, 624, 627.
Ema (Chartreuse d'), 668.
Erckmann, 302.
Ercolini (Marquis), 593.
Erskine (Cardinal), 245-6.
Esmenard, 371.
Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, 156-7, 160, 165, 197, 320, 429, 467, 624.

F

Fabius Maximus, 384.
Fabre de l'Aude, 170.
Fabroni, 549.
Falconieri, 265.
Fama, 598, 626.
Farfa (Abbaye de), 84.
Farges, 11.
Farnèse (Famille), 95.
Fea, 88.
Fédérici, 590.
Fenestrelle, 341, 483.
Ferdinand de Bourbon, roi des Deux-Siciles, 310, 357, 365, 459, 472, 672.
Ferentino (Province de Rome, circondario de Frosinone), 34, 83, 316, 440, 472.
Fermo (Province d'Ascoli, circondario de Fermo), 28.
Ferlini, 365.
Ferrare, 28, 211, 670.
Ferretti, 530.
Ferri de Saint-Costan, 531.
Fesch (Cardinal), 11, 172, 268, 679.
Festa, 416.
Fiano (Duchesse), 562.
Fiévée, 519.
Filippi (Capitaine de), 468, 483, 591, 596, 599, 634, 654-5, 661.
Finelli, 416.
Fioravanti, 535, 666.
Fiumicino (Province et circondario de Rome), 42, 474, 615.
Flaminia (Sœur), 445.
Folcari, 485.
Foligno (Province de Pérouse, circondario de Foligno), 7, 30, 40, 92, 126, 252, 334, 355, 356, 367.
Fondi (Province de Caserte, circondario de Gaète), 596, 605.
Fontainebleau, 7, 593, 669.
Fontanes, 372-5, 531.
Forbin (Baron de), 533, 574.
Fornier-Montcazals, 665.
Fortia (Baron de), 574.
Fortunati, 17.
Fossombrone, 549.
Fouché, duc d'Otrante, 3, 14, 26, 85, 101, 106, 137, 160, 169, 174, 215, 269, 290, 337, 340, 358, 359, 360-2, 384-6, 394, 399, 401, 427, 429, 600, 623-7, 630-1, 634-5, 664-5.
Fougères, 549.
Fra Diavolo, 270, 310.
François Ier (de France), 122, 150.
François II (Empereur), 3, 279, 281, 670.
François d'Assise (Saint-), 92, 117, 324.
Frascati (Province et circondario de Rome), 38, 305, 443, 461.
Frattini (Emerentienne), 562.
Frédéric Ier (Empereur), 150.
Frédéric II, 150, 351.
Fries (De), 185.
Friggeri, 516.
Frochot, 405.
Frosinone (Province de Rome, circondario de Frosinone), 35, 69, 93, 252, 255, 304, 312, 462-3, 467-9, 596-7.
Fumaiolo (Rivière), 30.

G

Gaète (Province de Caserte, circondario de Gaète), 35.
Gabrielli (Cardinal), 189, 683.
Gabrielli (Prince), 95, 257, 262, 265, 388, 588, 657, 677.
Gabrielli (Mario), 184, 262, 385.
Gabrielli (Pompeo), 183, 386.
Galilée, 227.
Gallo (De), 16, 269, 627.
Galluzzi, 462.
Garabeau, 564.
Garat, 136.
Garnier (Comte), 285.
Gassendi, 518.
Gatteaux, 534.
Gaudin, duc de Gaète, 137, 207, 274, 324, 332, 359-60, 493.
Gavignano (Province de Rome, circondario de Velletri), 462.
Gentili, 589.
Genzano (Province et circondario de Rome), 109, 673.
Gerando (Baron de), 9, 16, 145,

160, 199, 205, 209, 215, 217-8, 227, 251-2, 267, 275, 278, 292, 321, 323, 344, 374, 377, 378, 390, 394, 399, 420, 499, 507, 515, 521, 529, 547, 555.
GERANDO (Baronne de), 217, 393.
GERVASI, 633.
GIORGI, 257.
GIOVANELLI, 87.
GIRAUD (Comte), 95, 235, 556, 563.
GIRAUD (Comtesse), 562.
GIRODET, 71, 123, 140, 141.
GIULIANO DI ROMA (Province de Rome, circondario de Frosinone), 69, 468.
GIUSTINIANI (Marquis), 605.
GIUSTINIANI (Marquise), 562.
GODARD (Abbé), 12, 106, 378, 425, 530.
GODOY, 576-7.
GŒTHE, 141.
GOUVION-SAINT-CYR, 179.
GRAHAM, 627.
GRANET, 90, 534, 574.
GRAZIOSI, 462.
GRÉGOIRE (Abbé), 386.
GRÉGOIRE VII (Pape), 24, 158, 169.
GRÉGOIRE XIII, 563.
GRÉGOIRE XVI, 694.
GRÉGORIO (De), 248.
GRENOBLE (France), 668.
GROTTAFERRATA (Province et circondario de Rome), 533.
GUALTIERI, 592.
GUBBIO (Province et circondario de Pérouse), 30, 93.
GUERRA, 297, 314.
GUERRINO, 37.
GUISE (Les), 351.

H

HACKERT, 90.
HAESER (Mlle), 425, 565, 566, 568-9.
HALLER, 127.
HAUSSONVILLE (Comte d'), 10, 177, 180.
HEDOUVILLE (Général de), 9, 409, 430, 482, 547, 584.
HENRI VIII (d'Angleterre), 351.
HERBIN, 182.
HÉROLD, 534.
HEYLIGERS, 11, 468.
HELDESHEIM (Allemagne), 409.
HOUSSAYE (Henri), 17.
HUE DE GROSBOIS, 270.
HUGO (Victor), 210.
IF (Château d'), 341
IMOLA, 320.
INCETTI, 313.
INGRES, 416, 528, 534.
INNOCENT XI (Pape), 262, 563.
INNOCENT XII, 678.
ISAIA (Père), 318, 373
ISTORIARO (L'), 310.
ITRI, 605.

J

JACKSON, 179.
JANET (Baron), 11, 16, 173, 199, 205, 209, 216, 219, 251-2, 261, 264-5, 275, 293, 318, 323, 327, 333-4, 348, 353, 358, 363, 369, 394, 399, 407, 425, 436, 447, 463, 479, 485, 488-91, 495, 503, 521, 529, 567, 579, 581, 609, 616, 627, 635, 693.
JEAN XXII (Pape), 669.
JOACHIM NAPOLÉON. Cf. MURAT.
JOLY, 351.
JOSEPH BONAPARTE, roi des Deux-Siciles, 3, 179.
JULES II (Pape), 24.
JUNOT, duc d'Abrantès, 3.

K

KANT, 135.
KELLERMANN (Général), 553.
KUTUSOF, 581.

L

LABORIE (De Lanzac de), 405.
LABOUR (Terre de), 134.
LABOUREUR, 377, 416.
LACAILLE, 650, 681.
LACÉPÈDE, 285-6.
LAETITIA BONAPARTE, 679.
LA FAYETTE, 210, 211, 386
LAFOSSE, 140, 612, 646, 654.
LAGORSE, 669, 672-3.
LA HARPE, 140.

La Houssaye, 574.
Lamartine, 17, 172, 390, 506, 574.
Lamballe (Princesse de), 99.
Lamberti, 297.
Lambruschini, 694.
Lannes, duc de Montebello, 78.
Landi, 377.
Lante (Famille), 185.
Lante (Duc), 257, 386.
Lante (Duchesse), 427.
Lapierre, 596.
Laplace, 285.
Lasagni, 64.
Lasalcette, 11, 14, 475, 581, 614, 615, 617, 646, 651, 661, 664.
Lavaggi, 503.
Lavardin, 121.
La Vauguyon (Général de), 14, 638-40, 641-6, 649-51, 654, 657, 663, 673-5.
Laybach, 624.
Lebrun, 286.
Lebzeltern, 244, 281-2, 669.
Leclerc (Général), 405.
Leclerc, 534.
Lecchi, 664.
Lecrosnier, 617, 646, 651-2.
Lefebvre, 11.
Légations, 28, 670.
Le Gonidec, 296, 298, 310, 568, 617, 649, 650, 654, 680-81, 694.
Legouvé, 140.
Legrand, 20.
Leipzig, 610.
Lemarrois, 198.
Lemberg, 627.
Lemonnier, 614-5.
Lenotre (G.), 220.
Léon III (Pape), 155, 180, 282.
Léon X, 70, 123, 151, 158, 371, 535, 542, 548.
Léon XII, 184, 682, 695.
Léonardo, 525, 526.
Lepini (Monts), 34-5.
Lesmi, 338.
Le Thiers, 534.
Levesque de Pouilly, 139.
L'Hopital (Marquis de), 139.
Liard, 11.
Liri (Rivière), 34-5.
Lissakiévitch, 573
Litta (Cardinal), 683
Locré (Baron), 517.
Loménie de Brienne, 406.
Longhi, 562.
Lorraine (Cardinal de), 351.
Louis XIV, 122, 151, 377.
Louis XVI, 220.
Louis XVIII, 675.
Louvois, 151.
Luce de Lancival, 371.
Lucien Bonaparte, 156, 160, 268, 360.
Lucques, 211.
Lucullus, 544.
Ludovisi, 96.
Lumbroso (Albert), 3.
Luparelli, 485.

M

Mably, 139.
Machiavel, 121.
Macdonald, duc de Tarente, 126, 129.
Macedonio, 676.
Macerata (Province et circondario de Macerata), 28, 179.
Maderna, 543.
Madrazo, 416.
Maenza (Province de Rome, circondario de Frosinone), 355, 462.
Maghella, 226, 269, 273, 430, 602, 617, 627, 635-7, 640-2, 657, 659.
Magliano (Province de Pérouse, circondario de Rieti), 39, 606.
Majella (Mont), 28.
Majorani (Carolina), 557.
Malanotti (Mlle), 569.
Manhès, 310.
Manni, 528.
Mantoue, 211.
Manzi, 634, 640, 657.
Marais Pontins, 8, 34, 43, 55, 94, 126, 158, 547.
Marcel (Henry), 534.
Marches, 28, 194.
Marc Aurèle (Empereur), 23, 253, 364, 423.
Marconi, 389, 503, 506, 595, 657.
Marconi (Mme), 391.
Marescotti, 235, 265, 386, 420.
Marie-Louise (Impératrice), 279, 351, 366, 386, 417.

Marie-Louise de Bourbon, 568, 575-6, 632.
Marinella (Tour de la), 475.
Marini, 340.
Marino (Province et circondario de Rome), 38-9, 305, 472-3, 583, 588.
Mariotti, 321.
Marmont, duc de Raguse, 3.
Marmottan, 2.
Marta (Rivière), 29, 33.
Martin V (Pape), 237, 564.
Martinelli, 174, 590.
Martorelli, 607.
Masacci, 532.
Masséna, duc de Rivoli, 126, 128, 387.
Massimo (Famille), 95, 99.
Massimo (Prince), 152, 257, 383-5, 478.
Massimo (Princesse), 383.
Masson (Frédéric), 11, 17.
Mastai Ferretti. Cf. Pie IX.
Matera, 596.
Mattei (Famille), 95.
Mattei (Cardinal), 152, 683.
Mattei (Duchesse), 562.
Mathieu (Cardinal), 16.
Mattioli, 298.
Mauri, 592.
Maury (Cardinal), 318, 343, 361, 443, 634.
Maximien (Empereur), 157.
Mazarin (Cardinal), 105.
Mazzoli, 377.
Mécène, 212.
Meklembourg (Grand-Duc de), 593.
Melchiori, 596, 598.
Mérimée, 123.
Mérode-Westerloo (Comte de), 285.
Mesa, 549.
Métastase, 106.
Metaure (Rivière), 28.
Metternich (Prince de), 5, 279, 281-2, 670, 672, 673.
Michel-Ange, 95, 158, 372, 543, 678.
Micocca, 416.
Milan, 7, 621.
Millin, 109, 570.
Miollis (Général baron Sextius de), 8, 9, 11, 14, 16, 20-1, 108, 145, 160, 165, 177, 180-5, 187-200, 205, 216-7, 219-20, 224, 230-1, 234, 237, 241, 243, 244-5, 252-3, 255, 264, 267, 268, 271, 272, 274, 275, 278, 293, 312, 319-21, 323, 334, 339, 348, 351, 358, 359, 361-7, 374, 381, 387, 389, 390, 399, 400, 404, 407, 410, 421-2, 424-5, 429-30, 439, 441, 467, 473, 476, 502-3, 514-7, 520, 522, 523, 528-31, 534, 535, 554-6, 559-66, 568, 571-3, 575, 577, 579, 581, 584, 586-8, 592, 593, 599, 603-5, 608-11, 614-18, 622-32, 634-7, 641-6, 650, 651, 654, 659-67, 683-4, 691.
Miollis (Baronne de), 2, 3.
Miollis, évêque de Digne, 210, 399.
Miot de Mélito, 137, 144.
Mirabeau, 140.
Monge, 126.
Montalivet (Comte de), 15, 290, 359, 395, 407, 511.
Montalto di Castro (Province de Rome, circondario de Civita Vecchia), 42.
Montanari (Mme), 213, 561.
Monte Amiata, 32.
Monte Catria, 28.
Monte Comero, 28.
Montefiascone (Province de Rome, circondario de Viterbe), 33, 38, 41, 226, 339, 443, 633-4, 646, 653-4.
Montegentile, 355.
Monte Leone (Province et circondario de Rome), 37.
Monterosi, 457.
Monte Santa Maria (Province et circondario de Pérouse), 456.
Montesquieu, 5, 139, 687.
Montesquiou (Baron de), 421.
Montezuma, 351.
Montfaucon, 139.
Monti (V.), 106, 124.
Morando, 565.
Moricone (Province et circondario de Rome), 355.
Moscovita (Il), 310.
Moscou (Russie), 585.
Moskowa (Rivière), 585.

Mospurgo, 99.
Murat (Joachim-Napoléon Ier, roi des Deux-Siciles), 3, 6, 7, 9, 11-12, 22, 23, 126, 137, 157, 160-8, 173, 193, 196-200, 206, 225, 233-4, 245, 251, 255, 265, 268-74, 279, 282-3, 295, 299, 310, 361, 394, 430-2, 441, 459, 561, 573, 581, 587, 600-9, 610-11, 621-3, 625-32, 634-5, 639-40, 642-9, 653-6, 657-61, 663, 671-5.
Muti (Comtesse), 562.

N

Naples, 5, 7, 161-8, 459, 621, 673.
Napoléon II, roi de Rome, 420-8, 433-4, 568.
Narbonne, 406.
Narni (Province de Pérouse, circondario de Terni), 31, 225.
Nectous, 545.
Nemi (Province et circondario de Rome), 32, 252, 292, 559.
Nepi (Province de Rome, circondario de Viterbe), 252, 337, 340.
Nocera-Umbra (Province de Pérouse, circondario de Foligno), 82, 334.
Nera (Rivière), 30-1.
Nicolas (Capitaine), 467, 564.
Nicolai, 548.
Nodier, 3.
Nogaret (G. de), 144.
Norcia (Province de Pérouse, circondario de Spolète), 310, 313, 365.
Norvins-Montbreton (Chevalier de), 2, 9, 10, 13-4, 16, 92, 98, 103, 104, 106, 108, 156, 167, 215, 218, 233, 249, 255, 264, 293, 295, 315, 399, 404-7, 422-6, 430, 448, 450, 458, 461, 466, 468-9, 473-5, 479, 506, 521, 523, 524, 528, 567, 573-4, 576, 581, 585-6, 593-6, 602, 605-10, 617-8, 624-6, 629-34, 637, 646, 653-4, 693.

O

Odescalchi, 96.
Olgiati (Prince), 562.
Olivetti, 9, 17, 167, 268, 273, 283, 295, 309, 312, 314, 326, 358, 364, 373, 390, 414, 446, 572.
Ombrie, 7.
Orioli, 17, 352, 626.
Ormesson (D'), 574.
Orsini (Famille), 54, 95-6.
Orsini (Prince), 257.
Orsini di Gravina, 431.
Orte (Province de Rome, circondario de Viterbe), 31, 355.
Ortoli, 11, 16, 268, 475.
Orvieto (Province de Pérouse, circondario d'Orvieto), 30, 38, 93, 126, 280, 334, 340, 355, 365, 557.
Ostie (Province de Rome), 82, 446.
Otricoli (Province de Pérouse, circondario de Terni), 251.
Ottoboni (Comtesse), 552, 562.

P

Pacca (Cardinal), 17, 114, 134, 212, 228, 233, 235, 238, 243, 341, 483, 514, 525, 597, 606, 676, 683.
Pacca (Tibère), 238.
Pacetti, 416.
Pacthod, 320, 324.
Paenlinck, 417.
Paer, 590.
Paglia, 30.
Palaviccini (Prince), 166, 600, 636, 657.
Palestrina (Province et circondario de Rome), 38-9, 82.
Palo (Civita Vecchia), 42, 599.
Palombi, 265.
Panazzi, 128.
Panzieri, 530.
Panucci, 596.
Paris de Grassis, 122.
Parmagiani, 569.
Parme, 514, 672.
Passari, 129.
Pastoret (De), 9, 73, 145.
Paterno (Tour de), 614.
Patrizzi (Marquis), 383-5, 432, 478.
Patrizzi (Comte), 16, 17, 38, 98-9, 387, 480, 482-4, 679.
Patrizzi (Comtesse), 383, 483.

Patrizzi (Filippo), 483.
Patrizzi (Severo), 483.
Paul V (Pape), 86, 96, 397, 411-2, 543.
Pauline Bonaparte-Borghèse, 173, 228, 422, 574.
Pecci, 17, 355.
Pecci (Mme), 302.
Pellenc, 9.
Pepe (Guglielmo), 28, 167, 200.
Pepe (Domenico), 618, 647.
Pequignot, 123.
Peretti, 465.
Perosini, 411-2.
Pérouse (Province et circondario de Pérouse), 7, 8, 28, 30, 92, 103, 126, 255, 280, 320, 334, 339, 504, 592.
Pérugin (Vanucci, dit le), 92, 316.
Pesaro (Province et circondario de Pesaro-Urbino), 28.
Pessuti, 257.
Petrarca, 297, 450, 657.
Pétrarque, 377.
Peyre, 140.
Philippe le Bel, 150, 351.
Phocas (Empereur), 539.
Pie VI, 22, 34, 38-9, 55-6, 59, 60, 71-2, 76-7, 105, 110, 121, 124-5, 151, 168, 259, 350, 390, 479, 485, 548, 549, 564, 631, 683.
Pie VII, 8, 12, 22, 24-5, 48, 55-8, 69, 76, 88-9, 130, 154, 156, 158-9, 161, 163-4, 167-73, 177-202, 212, 223, 231, 233-44, 248, 251, 260, 262, 266, 276, 281-2, 284, 289, 299, 311, 325, 332, 342, 349-51, 354-7, 365, 372, 385, 387-8, 394, 411, 413, 419, 427-8, 457-8, 441, 444-7, 479, 485-6, 492, 512, 543, 557, 562, 593-5, 600, 610-1, 630, 647, 657, 659, 668-84, 694-6.
Pie IX (Mastaï Ferretti, pape), 483, 571, 682, 696.
Piéromaldi, 530.
Piersanti (Mme), 562.
Pietro (Cardinal di), 245-6, 248, 265.
Pietro (Di), 257, 507.
Piggiani, 416.
Pignatelli (Général prince), 167, 233-4, 630, 632, 634, 640, 673, 675, 678.
Piloti, 460.
Pingaud, 2.
Piombino, 261.
Piperno (Province de Rome, circondario de Frosinone), 34, 110, 252.
Piranesi, 269, 270, 648, 654, 657, 675.
Pitoni (abbé), 593.
Pizarre, 351.
Plaisance, 321, 340, 514, 524.
Plutarque, 149, 161, 214, 687.
Pocci, 420.
Poggio Mirteto (Province de Pérouse, circondario de Rieti), 305.
Polani, 391.
Polfi, 463.
Porta (Cardinal Della), 245-6.
Porto Clementino (Commune de Corneto), 599.
Possedi, 462-3.
Potenziani (Marquis), 657.
Pourchin, 467.
Pozzo (Dal), 206, 209, 219, 344, 358, 377, 407, 529.
Pradier, 534.
Prague, 670.
Prony, 549.
Prela, 87.
Pucci, 366.
Puymaigre, 4.

R

Rabelais, 421.
Radet (Général baron), 11, 16, 48, 198, 220-2, 226, 233-44, 277, 311-3, 317, 324, 332, 335, 344, 351, 358, 367, 392, 436, 524, 555, 564.
Radet (Baronne), 221.
Raffin, 295.
Rambaud (Alfred), 2.
Rambaud (Jacques), 2.
Raphael Sanzio, 70, 127, 151, 371, 541.
Ramolini, 391.
Rapinat, 127.
Ravanelli, 313.

Ravenne, 28, 670.
Raynal, 149, 406.
Récamier (Mme), 17, 390, 406, 574.
Regnault de Saint-Jean-d'Angély, 284, 406, 518.
Reni (Guido), 95.
Richelieu (Cardinal de), 377.
Rienzi (Cola di), 5.
Rieti (Province de Pérouse, circondario de Rieti), 32, 38, 93, 252, 313, 443, 463, 472, 593.
Rigaud de l'Isle, 547.
Rita, 310, 313.
Rivarola (Prélat), 199, 676, 677.
Robespierre, 22.
Robert Guiscard, 161.
Robertet, 144.
Rochebrune, 20.
Rochow, 573.
Rocca Massima (Province de Rome, circondario de Velletri), 461-2.
Rocca del Verne (Province de Rome, circondario de Viterbe), 612.
Rocca di Papa (Province et circondario de Rome), 38.
Rodocanacchi, 2.
Rohan, 574.
Rœderer (P.-L.), 294.
Rœderer (Antoine), 10, 16, 293-4, 306, 317, 326, 333-7, 341, 355, 367, 438, 440, 455, 482, 521, 581, 588, 617, 631, 654.
Rœderer (Mme), 617.
Roland (Mme), 140.
Rollin (Abbé), 139, 143, 149.
Romulus, 138, 427.
Ronciglione (Province de Rome, circondario de Viterbe), 312.
Rospigliosi (Famille), 96.
Rospigliosi, duc de Zagarolo, 99, 383-5, 478.
Rousseau (J.-J.), 15, 139, 161.
Rude, 534.
Ruffini, 571.
Ruffo, 163.
Ruspoli (Famille), 99.
Ruspoli (Prince), 385, 388, 480, 491, 495, 658.

S

Sabine, 33.
Sachetti (Famille), 95.
Sacco (Rivière), 34, 35, 126.
Saint-Vallier, 574.
Sala (Abbé), 437, 594.
Salamon (Abbé de), 679.
Salicetti (Cristoforo, comte), 21-2, 26, 167, 172, 198-200, 205, 225, 233, 267, 273, 275-6, 278, 466, 602, 635, 636.
Salmatoris, 669.
Salto (Rivière), 32.
Sambucci, 596.
San Gennaro (Province de Rome, circondario de Velletri), 312.
San Giovanni (Province de Pérouse, circondario de Rieti), 355.
Sanctis (De), 472.
San Lorenzo (Province de Rome, circondario de Frosinone), 463, 506.
Santa-Croce (Prince et princesse), 99, 257, 265, 385, 426-7.
Santo Stefano (Province de Rome, circondario de Frosinone), 462, 468.
Savary, duc de Rovigo, 13, 220, 233, 290, 324, 340, 358-9, 405, 451, 511, 513-5, 669, 673.
Savetti, 87.
Savini, 386.
Savone, 7, 338, 437, 668, 672.
Saxe Gotha (Duc), 573.
Scaccia, 548, 549.
Scarpellini, 420.
Sciarra (Prince), 174, 257.
Schmidt, 2.
Schœnach-Carolath (De), 573.
Schouvaloff (Comtesse), 573.
Schullemberg, 573.
Ségur, 517.
Septime-Sévère, 88, 411, 538.
Serofani, 269.
Serre (De), 4.
Servières, 2.
Severoli, 670.
Sforza Césarini (Duc), 22, 38, 95-96, 99, 174, 257, 262, 283, 419,

428, 479, 556, 569, 571, 588, 641, 657, 659, 674, 677, 679.
Sforza Césarini (Duchesse), 391, 426, 427, 563, 568, 683.
Siéyès, 386.
Simon (Général), 617, 663.
Simonetti (Marquise), 562.
Sienne, 210.
Silvagni (David), 17.
Silvagni (Umberto), 17.
Siry, 238.
Sixte-Quint, 47, 69, 86.
Sobiratz, 680.
Sora. Cf. Buoncompagni.
Sorel (Albert), 17.
Soriano nel Cimino (Province de Rome, circondario de Viterbe), 38.
Sorio, 465.
Sonnino (Province de Rome, circondario de Frosinone), 461.
Souflot, 140.
Spada (Famille), 95.
Spada (Prince), 264, 385-6, 420.
Spadolini, 470.
Spaziani, 313.
Spiega (Comtesse), 564.
Spina, 164.
Spolète (Province de Pérouse, circondario de Spolète), 7, 31, 93, 252, 333, 335, 339, 367, 469, 557.
Staps, 153.
Stendhal (Henry Beyle, dit), 17, 110, 297, 309, 409, 683-4, 695-6.
Sterne, 397, 413-4, 542.
Strogonoff, 573.
Stuart, 562.
Subiaco (Province et circondario de Rome), 33, 85, 93, 126, 312, 341, 365.
Subotici, 556.
Supino (Province de Rome, circondario de Frosinone), 472.
Sutri (Province de Rome, circondario de Viterbe), 83.

T

Tacchinardi, 565.
Tafone (Rivière), 33.
Talleyrand, Prince de Bénévent, 15, 137, 156, 286, 290.
Talma, 139, 140, 149.
Tarano (Rivière), 31-3.
Tardi, 172.
Tasso (Torquato), 378, 380.
Taurelli, 654.
Taurelli, 596.
Tenente, 464.
Tepia (Rivière), 549.
Teramo (Province et circondario de Teramo), 29, 605.
Terni (Province de Pérouse, circondario de Terni), 31, 32, 252, 334, 340.
Terraciani, 365.
Terracine (Province de Rome, circondario de Velletri), 34-5, 42, 72, 225, 280, 312, 337, 340, 461.
Teverone. Cf. Anio.
Théodoric, 548.
Thiébault, 562, 569.
Thiers, 101.
Thomas, 139.
Thorwaldsen, 89, 376-7, 415.
Tibère, 411, 412.
Tibre, 8, 19, 28-34, 41, 158, 546-7.
Tiburci, 126.
Tinelli, 425, 530.
Tintoret (Le), 562.
Tite-Live, 380, 687.
Titus, 350, 364.
Tivoli (Province et circondario de Rome), 7, 33, 38, 40, 252, 292, 306, 312, 339, 355, 365, 386, 443, 567, 569, 593, 693.
Todi (Province et circondario de Pérouse), 30, 334, 346.
Tolentino, 28, 124, 351.
Tolfa (La) (Province de Rome, circondario de Civita Vecchia), 33, 35, 37, 40-1, 126, 310, 503.
Tonni, 439.
Topino Lebrun, 183.
Torlonia, duc de Bracciano, 43, 91, 96, 106, 252, 257, 265, 382, 388, 484, 503, 573, 647, 657.
Torlonia (Mme), 391, 563.
Torre, 355, 464.
Torricelli, 549.
Tournon (Baron Camille de), préfet de Rome, 7, 9, 10, 13-6, 40, 73, 88, 93, 98, 104, 108, 141, 145,

173, 215, 218, 243, 248, 256, 258-60, 272, 280, 287-93, 297, 302-8, 358, 367, 375, 382, 390, 392, 396, 404-5, 407, 409-10, 413, 422, 425, 427, 455, 465, 469, 473, 481, 483, 490-1, 498-500, 503, 510-12, 521, 522, 528, 537-40, 544-5, 547, 550, 558, 559, 568, 571, 573, 574, 577, 581, 584, 586-90, 592, 595, 601, 605, 609, 610, 617, 625, 632, 635, 637, 643-4, 646-8, 652-3, 667, 682-3, 688, 693-4.
TOURNON (Baronne de), 513, 571, 617, 635.
TRAJAN, 364, 548.
TRISULTI (Abbaye de), 84.
TURGOT, 42.

U

UFFENTE (Rivière), 549.
UGGERI, 88.
UGOLINI, 596.
UNGER (Mme), 134.
URBAIN VIII, 386, 564.
URBIN (Province de Pesaro-Urbino, circondario d'Urbino), 28, 40.

V

VACCARI, 257, 359.
VALADIER, 544, 683.
VALDAMBRINI, 564.
VALENTINI, 381, 389.
VALLE (Della), 418.
VALLECORSA (Province de Rome, circondario de Frosinone), 468, 673.
VALSOVANI, 555, 569.
VANDAL (Albert), 17.
VARENNES (France), 220.
VELINO (Rivière), 31-2, 36.
VELLETRI (Province de Rome, circondario de Velletri), 7, 34, 38, 126, 251, 309, 312, 365, 447, 462, 467, 588, 614, 673.
VENISE (République de), 28.
VERGAGNI, 420.
VERGENNES, 144.
VEROLI (Province de Rome, circondario de Frosinone), 252, 462-4.
VESTRIS, 571.
VETRALLA (Province de Rome, circondario de Viterbe), 39.
VICI, 548.
VICO, 32.
VIENNE, 7, 409.
VILNA (Russie), 585.
VINCENTI (Cardinal), 245-6.
VIOLLET-LE-DUC, 545.
VIRGILE, 211-2, 380, 528.
VISCONTI, 88, 173.
VISCONTI (Mme), 172.
VITELLI (Famille), 30.
VITERBE (Province de Rome, circondario de Viterbe), 7, 34, 39, 252, 280, 306, 338, 352, 365, 588, 592, 626, 653.
VIVALDI (Marquis), 235.
VOLSQUES (Monts), 7.
VOLTAIRE, 138, 140.

W

WASHINGTON, 211.
WENZEL (Mgr), 12.
WESTPHALIE, 405.
WIELAND, 153.
WINTERFELD, 573.

Y

YOCKTOWN, 210.
YVART, 549.

Z

ZACCALEONI, 420, 515.
ZACCARELLI, 548.
ZAGAROLO (Province et circondario de Rome), 38.
ZEPPIERI, 463.
ZERGA, 592.
ZINGARELLI, 10, 89, 90, 378-9, 424, 451-2, 614, 635, 565, 569.
ZIULIAN, 79.
ZONDADARI (Cardinal), 144.
ZUCCARI, 269, 605-7, 621, 623, 626, 629, 640, 659.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION I

PROLOGUE

La journée du 10 juin 1809 à Rome. 19

LIVRE PREMIER

L'ÉTAT ROMAIN EN 1809

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS

I. Les Etats romains dans l'été de 1809. — Amputations qu'ils avaient subies. — Unité de la région ombrio-romaine. — Les Apennins. — Le bassin du Tibre. — L'Ombrie. — La province romaine. — La région du Cimino. — Les marais Pontins. — Conséquences de cette situation géographique. — L'Etat vulnérable : Rome est toujours à la merci d'un voisin.

II. La situation économique. — Obstacles à une grande culture : le sol, les travailleurs, les cultures locales. — L'Agro Romano et la grande propriété : les marchands de campagne. — Le climat explique l'apathie. — L'industrie végète : les fabriques de province, l'art industriel à Rome, ateliers de camelotes. — Maigre commerce. — Ni canaux, ni bonnes routes, ni grand port. — Les monopoles : la réglementation du commerce. — Absence de capitaux disponibles. — Dispositions du gouvernement peu favorables au développement économique.

Les Etats romains ne constituent, ni par leur position géographique, ni par leur situation économique un lot enviable. 27

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT

Le Pape et le Sacré Collège. — Les papes du dix-huitième siècle : ils sont omnipotents et paternels, conservateurs et généreux; ils se considèrent

comme de simples dépositaires du pouvoir. — Les ministres : le Secrétaire d'Etat, le Camerlingue, les Congrégations. — L'administration intérieure : Consulta et Buon Governo; complication du système; les préfectures et les gouverneurs. — Les finances : le budget, le trésorier, les impôts, la dette; les papes dépensent sans compter; absence de tout contrôle; mauvais état des finances en 1809. — La justice : détestable système; les lois, l'Auditeur du pape; les tribunaux; enchevêtrement des juridictions; mentalité des juges et des justiciables; les avocats et les hommes de loi; la justice criminelle; les crimes impunis; multiplicité effrayante des meurtres; la *vendetta*. — Police médiocre : les sbires, « brigands privilégiés ». — Le brigandage romain. — L'armée méprisée et méprisable : antimilitarisme de la population. — La marine négligée : les côtes ne sont point défendues. — Fonctionnarisme excessif et voulu : la *bureaucratie* pontificale, les prélats. — Les abus font loi; ils sont presque indestructibles; vaine tentative de Pie VII. — « Le pape est si bon! » — L'anarchie dans le despotisme. 45

CHAPITRE III

LE PEUPLE

Le gouvernement est conforme aux vœux de la population. — Les classes : le clergé : il est considérable, très attaché au pape et très populaire ; évêques, curés et moines; la fortune des moines; leur influence immense; l'éducation confiée au clergé fortifie cette influence; l'instruction, qui est en principe bien organisée, est en fait très médiocre; absence de savants, médiocrité des écrivains, l'archéologie seule cultivée avec fruit; les académies; les artistes; Canova; les grands artistes de Rome ne sont point Romains. — La population laïque. — Il n'y a pas de haute bourgeoisie. — Le peuple des provinces : les Ombriens, Sabins, Volsques et Etrusques. — Le peuple de Rome. — Le Patriciat; les palais; les familles du baronnage; grosses fortunes délabrées; les patriciens aiment le régime sans se croire tenus à la fidélité; médiocrité de leur esprit et de leur vie; ils sont hostiles à la France, mais ralliables; ils sont sans influence. — La bourgeoisie : médecins et avocats; vie mesquine; liens étroits qui les attachent à la Curie; les boutiquiers vivent du pèlerin; la bourgeoisie très attachée au régime. — Le petit peuple : misère énorme augmentée plutôt que diminuée par les considérables institutions de charité; les mendiants s'estiment heureux. — Le peuple entier s'accommode de son régime : son inconstance satisfaite par les fréquents changements de souverains; son esprit de fronde a une issue, le *Pasquino;* la fronde des cafés; goût pour le plaisir flatté par les fêtes; rôle joué par le *Lotto* dans la vie de Rome. L'orgueil romain; immense, il se repaît de la grandeur de son souverain; horreur des étrangers; indolence et tolérance. — Ce peuple aimable a le gouvernement qui lui convient. 80

CHAPITRE IV

FRANÇAIS ET ROMAINS

Antipathie foncière des deux peuples. — Impopularité séculaire des Français en Italie et particulièrement à Rome : Rome et la Révolution; la

République Romaine de 1798; elle achève de rendre les Français odieux et ridicules et leur vaut le mépris des Romains. — Le Français, de son côté, garde de l'aventure un souvenir très fâcheux pour Rome. — Le Français de 1809 : le missionnaire de la liberté et l'enfant de la victoire; double orgueil du Français qui blesse et irrite l'Europe; l'Italie particulièrement tenue en mépris; sentiments particuliers des Français à l'égard de Rome; engoués des « vieux Romains », ils les croient endormis et entendent les réveiller; pour guider les premiers pas du Romain réveillé, ils veulent le tenir en tutelle étroite. — Le système français. 120

CHAPITRE V

LES OBSTACLES

I. Napoléon et Rome. — Napoléon est un Romain antique. — L'idée impériale l'achemine vers Rome : la « venue de César ». — Qui rêve l'empire d'Occident, rêve Rome. — Attitudes successives de Napoléon vis-à-vis de la Rome pontificale : sera-t-il Constantin, Charlemagne ou Auguste? — Il est pénétré de la hantise de Rome : ses entretiens avec Canova. — Projets sur Rome. Doit-elle être la capitale d'une Italie unie? Le « roi de Rome ». — La « seconde capitale de l'empire ». — L'amour de Napoléon pour Rome le rend successivement faible et violent, toujours jaloux. Ce sentiment est un des obstacles à la conquête rationnelle.

II. Les autres obstacles. — Les prétentions de Murat : le parti napolitain à Rome; Rome et Naples; Murat à Naples : « *Sempre Napoli!* »; la lieutenance générale de Murat à Rome; intrigues perpétuelles de 1809 à 1814; Murat ne renoncera jamais à posséder Rome et y arrivera en 1814.

III. Pie VII : caractère du pape; sa popularité avant 1808; son culte après 1808; son influence occulte; les Français se battent quatre ans contre un fantôme.

IV. Il n'y a point de parti français : les « patriotes » de l'an VII, ce qu'ils sont devenus; ils sont très suspects tout à la fois à l'opinion et à Napoléon; accueil froid que leur a fait Miollis. — En face de tant d'obstacles, les représentants de l'empereur n'ont qu'un recours : leur intelligence et leur probité. 148

CHAPITRE VI

LES PRODROMES DE L'ANNEXION
L'OCCUPATION MILITAIRE (2 FÉVRIER 1808-9 JUIN 1809)

Rome occupée depuis le 2 février 1808. — La querelle de Pie VII et de Napoléon : ses motifs apparents; ses causes secondaires; en réalité, sans se l'avouer au début, Napoléon entend avant tout régner à Rome. — Les incidents comptent donc peu. — Miollis à Rome : le château Saint-Ange investi; le pape captif au Quirinal. — Occupation progressive. — Opposition suscitée par Pie VII au ralliement mondain que Miollis entend organiser; on fait le vide autour des Français; ils se vengent par quelques arrestations et l'enlèvement de quelques cardinaux. — L'autorité du pape grandit : celui-ci s'irrite et s'exalte; impossibilité de lutter avec lui sur le terrain moral. — Réunion des Marches au royaume

d'Italie; protestation du pape; Pacca secrétaire d'Etat; incessantes protestations; dans l'affaire des gardes civiques, puis dans la tentative d'enlèvement de Pacca, Miollis est battu par Pie VII; terreurs des Français en face d'une émeute imminente. — L'incident du carnaval de 1809 : singulière tentative de Miollis pour forcer les Romains à s'amuser; *Pasquino* ricane. — L'annexion résolue : Murat presse l'empereur; significatives instances; le coup d'Etat sera-t-il napolitain? Murat ou Eugène? Salicetti ou Miollis? — L'empereur veut faire collaborer tout le monde. — Intrigues de Salicetti : il entend profiter de l'absence de Miollis pour faire seul le coup d'Etat. — Miollis rentre à Rome à bride abattue. — La soirée du 9 juin. — Inconvénients qu'a eus pour la domination française l'occupation trop prolongée; faux calcul de l'empereur : Pie VII a pris conscience de son pouvoir et le peuple s'est habitué à une désobéissance impunie 176

LIVRE II

LA CONSULTA EXTRAORDINAIRE
10 JUIN 1809-31 DÉCEMBRE 1810

CHAPITRE PREMIER

LA CONSULTA

I. La Consulta s'installe. Sa première proclamation. — Pouvoirs assez restreints, mais mal définis de la Consulta : tâche de liquidation et de préparation. — La Consulta outrepasse promptement ses pouvoirs : elle y est poussée par l'opinion publique. L'empereur la rappelle à la modestie. La conséquence est qu'elle a une marche hésitante là où il faudrait une action vive. — Ses membres. — Le général de Miollis : ses qualités; il est fait pour plaire plus que pour gouverner; il est hésitant avant tout. — Le baron de Gerando, membre de l'Institut : l'apôtre de la bienveillance universelle; un idéologue. — Janet, l'agent fiscal : impopularité du personnage. — Dal Pozzo, organisateur de la justice. — Le comte César Balbo et ses scrupules. — L'agent supérieur d'exécution, le général Radet; singularité du personnage; de Varennes au Quirinal; un maître Jacques. — Médiocrité de la Consulta aux yeux des Romains.

II. Premières difficultés : les Romains refusent les places par obéissance au pape. — Mauvais choix qui résulte de cette abstention. — C'est la seule forme de l'opposition. — Radet fonde la police sur la théologie. — Tranquillité apparente. — La Consulta réforme : la Sacrée Inquisition Romaine détruite; le Ghetto ouvert; les armoiries pontificales condamnées; les archives enlevées. — Pluie de règlements et de réformes. — L'invasion de la lumière. — Rome se refuse à la lumière . 203

CHAPITRE II

L'ENLÈVEMENT DU PAPE ET DE LA COUR

Le Quirinal reste un centre d'opposition passive. — Influence grandissante du pape qui entrave toute action. — On se décide à enlever Pie VII : les

responsabilités : Miollis, Murat, Radet. — La grande nuit du général Radet. — L' « escalade ». — Les troupes de Radet. — Le soir du 5 juillet. — Miollis aux aguets et Radet à l'assaut. — Le réveil de la cour. — L'invasion : Costantini vole des horloges et Radet abat des portes. — Pie VII et Radet : dialogue historique. — Radet s'attendrit. — L'ordre de départ : la dernière bénédiction de Pie VII; Radet enlève le pape « Fouette, cocher! ». — Le drame d'Anagni. — Rome indignée et terrorisée. — Le peuple se tait; l'aristocratie se décide à danser. — Dispersion de la Curie; les ambassadeurs congédiés; enlèvement des derniers cardinaux; Consalvi déçoit Miollis; les généraux d'ordre embastillés, puis enlevés; les administrations raflées. — Les prêtres étrangers dispersés; Rome ne doit plus être la Métropolis catholique. — La délégation apostolique. — De Gregorio arrêté. — Atanasio, prélat médiocre et complaisant, reste « par cascade », le seul représentant de Pie VII, mais comme évêque de Rome. — « Rome délivrée ». 231

CHAPITRE III

LE PATRICIAT AU CAPITOLE

Attitude bienveillante de Napoléon vis-à-vis de la Ville dont il s'estime enfin le maître. — La Consulta partage ses sentiments. — De Gerando reçoit les députations des villes romaines. — La fête du 15 août 1809 : les Cours au Capitole; le *Te Deum* de Saint-Louis; les ombres au tableau. — La conquête du patriciat : le Sénat romain; grandeur et déchéance du Sénat Capitolin; la Ville impériale libre; l'empereur désapprouve l'institution d'un Sénat romain; le Sénat devient conseil municipal. — La municipalité : le noble duc Braschi, maire de Rome; les créances de Braschi et l'ombre de Pie VI; un maire décoratif. — Les adjoints : un ci-devant prince régnant adjoint français : Buoncompagni, prince de Piombino; le prince Gabrielli : un rallié qui revient de loin; le duc Sforza Césarini : le petit-fils des condottieri dirige les théâtres et veille aux lavabos. — Trop de barons au conseil municipal : mécontentement des ex-jacobins. — La députation romaine à Paris : histoire curieuse; certificats de médecins et comptes d'apothicaires. La réception aux Tuileries. Le maire de Rome réclame un petit pourboire. — La visite de Joachim Napoléon à Rome : tout un parti pousse l'empereur à installer Murat à Rome; les agents de Naples; enthousiasme organisé; *Franconi* fait son entrée; panaches et galons; séjour fastueux; le gala du *Valle;* visite à Canova. Murat se déclare enchanté et pose derechef sa candidature. L'empereur refuse de comprendre et proroge les pouvoirs de la Consulta. 250

CHAPITRE IV

ROME SEMBLE RÉUNIE

La Consulta s'active. On croit Rome conquise. Le 2 décembre 1809 : fête purement officielle; Radet contrôle les *Te Deum.* — Le mariage de l'Empereur; en quoi Rome doit s'en montrer particulièrement émue; les fêtes à Rome; Buoncompagni marie des rosières; on remarque plus d'en-

thousiasme; l'Aigle de l'Académie de France. — Le bruit court que Pie VII capitule; tentative faite près du pape par l'empereur d'Autriche au service de Napoléon Ier; Lebzeltern à Savone; le pape inflexible sur le pouvoir temporel; on l'ignore à Rome et on hésite. — Murat semble abdiquer ses prétentions; les patriciens refusent de payer ses lampions; Olivetti nommé directeur général de police, concession à Murat; celui-ci salue d'avance le *roi de Rome*. — Le Sénatus-Consulte réunissant Rome à la France : séances solennelles au Sénat les 14 et 17 février 1810; l'exposé des motifs de Regnault de Saint-Jean d'Angély; la commission; Corsini et de Mérode; le rapport Lacépède; le scrutin du 17. — Organisation de la conquête; les deux départements; Tournon préfet de Rome; un séduisant et actif administrateur; son arrivée à Rome; ses premières impressions; optimisme constant. Rœderer, préfet du Trasimène; un préfet à poigne; abus de la gendarmerie. — La direction générale de police; Olivetti et Raffin. — « L'admirable justice française »; la première présidence; le procureur général Le Gonidec. — Rome apprend à connaître la justice. — Rome semble accepter la domination française dans les premiers mois de 1810. 275

CHAPITRE V

CONSCRITS ET BRIGANDS

I. Un avis de Tournon. — *La Leva!* — Le conscrit romain. — Certains conscrits gagnent incontinent la *macchia*. — Difficultés que rencontre la levée. — Imperturbable optimisme de Tournon et de son entourage. La première tournée de revision du préfet de Rome; charmante promenade; infirmités abondantes; le préfet veut faire croire à une fête; la conscription à Rome; Tournon obligé de battre en retraite devant des mères déchaînées; au château Saint-Ange; harangue guerrière; réponse piteuse qu'y font les descendants de César. *Cesar, morituri te salutant.* — Les désertions. — Cris de douleur. — Impressions fâcheuses des fonctionnaires.

II. Le brigandage renaît; ses mille sources; les complicités. Les premières attaques. Les colonnes mobiles et les commissions militaires. On prend fort peu de vrais bandits. Les exécutions. Le peuple en reste plus irrité qu'effrayé. — Le banditisme augmente brusquement à la fin de 1810 301

CHAPITRE VI

ON « DÉBLAYE » LES COUVENTS

Un nouveau « Tertullien ». — Mgr Filippo Becchetti. Le clergé rallié. La majorité hostile, mais sans excès. *Prudenti prepotenze, prudenti resistenze.* — Napoléon entend prendre l'offensive; son plan et ses ordres; déploiement de troupes. — La Consulta consternée; elle avait projeté une dissolution lente. Prodromes de la dissolution. — Radet « déblaye des moines ». — Expulsion des hommes; ils ne résistent pas. Quelques religieuses résistent; fâcheuses scènes du couvent des *Paolette;* indignation de la foule. — La Consulta tolère la réouverture de certains cou-

vents et maintient deux congrégations. — Les moines errants; inconvénients que présentent ces réfractaires. Médiocre profit financier. Mécontentement général. 316

CHAPITRE VII

LE CLERGÉ SÉCULIER REFUSE LE SERMENT

L'éviction du clergé séculier plus dangereuse encore que l'expulsion des moines. — Napoléon entend réduire ce clergé « scandaleusement » abondant. — Le serment servira de pierre de touche. — Rœderer et le clergé d'Ombrie; évêques indomptables; enlèvements des prélats; Radet les voit à la Minerva et leur révèle la théologie. — Les évêques ombriens refusent presque tous de prêter serment. — Stratagème de Tournon pour faire prêter le serment à ses évêques. — Déportation des évêques rebelles. — Les chanoines suivent, puis les curés. La majorité du clergé refuse le serment. — Le clergé a obtenu des instructions de Savone et de ses évêques déjà exilés. — Napoléon, décontenancé, affecte de se réjouir du résultat; on va pouvoir réduire les évêchés et les paroisses. — Les déportations de prêtres. — Des évêques assermentés se rétractent. — Le peuple, sourdement irrité, accueille les prêtres déportés en martyrs. — Situation misérable des prêtres jureurs. — Etat pitoyable au point de vue religieux de l'ancienne métropole de la Chrétienté. — Mesures réputées anticléricales; le peuple tient les Français de 1809 pour des athées hypocrites. — Rancune exaspérée du clergé dès la fin de 1810; il appelle l'Anglais et la peste. — Le clergé garde Rome et la tient éloignée de l'Empereur. 330

CHAPITRE VIII

NOUVELLES CAUSES DE MÉCONTENTEMENT

Les peuples n'aiment point les nouveautés. — La réglementation des mœurs particulièrement odieuse. — Or, le Français entend tout réglementer à l'instar de Paris. Le *Lotto* menacé; soulèvement de l'opinion qui fait hésiter la Consulta. — L'institution de la garde nationale impopulaire. — La joie des Juifs mal vue. — Le triomphe des Francs-Maçons indispose; la Loge Marie-Louise; Radet y pontifie. — La misère commence à se faire sentir; le pain trop cher. — La liquidation financière menace les intérêts. — L'opposition s'organise; démissions fâcheuses; les municipalités se dissolvent devant l'obligation de prêter le serment; les avocats refusent le serment; 1156 hommes de loi privés du droit de plaider. Conciliabules secrets. Placards injurieux. — La Consulta profondément divisée est en butte à mille reproches. — Nomination de Fouché au gouvernement général de Rome; grandes espérances qu'on fonde sur lui, l'Empereur rapporte le décret. — La Consulta reste aux affaires, mais plus discréditée. — La fête du 15 août en pâtit malgré de grands efforts pour la rendre brillante. — Les complots de la province. — Le 2 décembre; discours indécent de l'archiprêtre Campanelli; la cantate d'Alborghetti; Lucine s'évoque. — L'Etat franco-romain sillonné de lézardes. 346

CHAPITRE IX

LA CONSULTA TRAVAILLE ET LE PEUPLE MURMURE

I. Travail considérable fourni par la Consulta. — L'organisation d'un pays à la française. — La Consulta entend jouer les Mécène et Napoléon les Auguste. — L'enseignement; impossibilité de faire autre chose qu'un simulacre de réforme; M. de Fontanes ne règne pas encore à Rome à la fin de 1810; quelques réformes scientifiques. — Les arts; Canova dictateur; le rapport de Canova et le décret du 20 novembre 1809 réorganisant l'Académie Saint-Luc; Canova devient un représentant officiel de Napoléon. — Miollis organise l'Académie des Arcades; Le Tasse canonisé. — Zingarelli et la *Chapelle;* Miollis rêve l'organisation d'une école de musique sacrée. — Camuccini et l'école des mosaïques. — Les autres réformes : la Consulta à l'origine de toutes les entreprises.

II. Vanité de ces réformes aux yeux du peuple romain; toutes les classes coalisées contre la France. La noblesse n'est ralliée qu'en apparence. Abolition de la féodalité et des titres; Napoléon entend remanier les blasons. L'opposition d'un groupe patricien; « ces dames saxonnes »; les opposants exilés à Paris; Massimo et Napoléon; le patriciat effrayé par cet exemple se soumet; il peuple les assemblées; ralliement sans fidélité. — La bourgeoisie : la bourgeoisie jacobine, mécontente de la faveur des nobles, entre dans le parti de Murat; la grande majorité papaline; les banquiers; les avocats mènent l'opposition. — Le peuple : misère grandissante; l'hiver de 1810. — La Consulta organise la bienfaisance officielle; elle paraît inférieure à la charité chrétienne. — M. de Gerando et saint François d'Assise.

II. La Consulta en butte à toutes les accusations. Il faut un gouverneur général. — L'Empereur aime encore Rome en 1810 et lui pardonne tout. Il songe à aller à Rome; la restauration du Quirinal; on prépare le palais pour recevoir une cour. — Miollis laissé à Rome avec un titre provisoire. — Fin de la Consulta 369

LIVRE III

LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL

CHAPITRE PREMIER

LES FRANÇAIS S'INSTALLENT

Le chevalier de Norvins à Rome; un policier à talons rouges. — *La Couronne* s'empare de Rome; ce qu'était cette administration. Martial Daru; le Don Juan de l'intendance; une victime de Stendhal; arrivée de Daru. — Le palais impérial; les projets; l'Empereur logera au Quirinal. — L'architecte Sterne voit grand. — Enorme palais projeté. — Les artistes; les projets de peinture murale. Thorwaldsen et Ingres; on lésine avec les artistes. — L'ameublement; grande prodigalité. — Le Quirinal sera prêt en 1814. — Rome représentée au Sénat et au Corps législatif;

les « élus » en paraissent peu réjouis. — Naissance du roi de Rome; Rome manque d'« électricisme ». — Braschi à Paris. — Les fêtes du baptême à Rome; l'incident Zingarelli; tristes fêtes; efforts des fonctionnaires pour les rendre brillantes; une séance historique des Arcades. — Les bals; mésaventure de Martial Daru; la Juive. — Romulus bonapartiste. — La province très froide. — Au 15 août, au 2 décembre, même froideur. — Hédouville à Rome. — Le parti de Murat se relève; les intrigues de Maghella; le palais Farnèse menacé de confiscation; Murat populaire. — Les collèges électoraux. — Une maladie de nerfs générale. — Rome apprend à connaître le régime constitutionnel. — Rome est tenue pour ville de France définitivement 403

CHAPITRE II

LA GUERRE DES PRÊTRES

« Une journée de prêtre. » — La Croisade commence. Les moines, disparus officiellement, pullulent; la question des pensions; le moine est un élément réfractaire. — Savone continue à parler. — Le clergé assermenté se rétracte, d'autant qu'il est de plus en plus misérable et méprisé. — Atanasio consent aux *Te Deum*, sans les prescrire. — Les évêques jureurs refusent de faire acte de juridiction dans les diocèses réunis. — Un seul évêque romain au concile de Paris. — Sourdes, mais actives menées. — Le refus de prières; déportations qui s'ensuivent. — La figure de Pie VII prend un caractère surnaturel et surexcite les passions; miracles et prophéties; les punitions du ciel. Les Vierges remuent les yeux. — Guerre de racontars; toutes les mauvaises nouvelles connues à Rome avec une étonnante rapidité, colportées et grossies. — Ces nouvelles amènent un arrêt dans les adhésions. — Refus général de serments chez les laïques; les *Curiali*, les *Montisti*, Canova; les chantres; Zingarelli fait école. — On envoie au bagne laïques et ecclésiastiques. . . . 435

CHAPITRE III

LE BRIGANDAGE MONTI

Difficultés croissantes de la conscription; exaspération des mères. Les levées de 1812 et 1813; soulèvement de conscrits en Ombrie. — Giovannino sur la Bérésina. Neige de Russie et soleil de Rome. « Les brigands sont maîtres de la montagne. » Qu'est-ce que la montagne? Nouvelles recrues au brigandage; les sbires déserteurs; les soldats de Murat. — Situation effrayante. Le bandit qui pullule se fait cruel. Les bandes. Les attaques de grand chemin et les invasions à domicile; les femmes violées. Vengeance des bandits. — Les fonctionnaires français spécialement attaqués. Les agents de Janet renoncent à percevoir. Les bandits mènent grand train; leur audace; complicité des habitants. — On essaye des « moyens de police ». — Les sbires pactisent avec l'ennemi. Norvins songe à empoisonner les chefs après avoir voulu les faire évangéliser. *La Ristretta*. Les colonnes mobiles; Borgia et ses ruses; les cruautés du général Heyligers. — On n'arrête guère que des complices; un trop jeune bandit. Les commissions militaires; le procès

de Spadolini; un type curieux de bandit romain. Les exécutions; le peuple salue des martyrs en ces misérables. — Premiers frémissements; la conspiration de Rieti, l'émeute de Marino. — Autorité quand même de Miollis et de son gouvernement. — L'armée va fondre; la 11e division se dégarnit. Les Anglais tentent de nouvelles descentes. — Rome peut être prise entre trois feux. — Situation critique. 454

CHAPITRE IV

UNE BANQUEROUTE

Des phrases! — Le baronnage est mal rallié; motifs qu'il a de se gendarmer en secret. — La « conscription dorée ». Les jeunes Romains nobles appelés dans les écoles françaises; émotion du patriciat; un bon tour de Rœderer; résistance du comte Patrizzi; l'incident tourne en événement; Patrizzi arrêté et déporté; le futur cardinal Patrizzi s'achemine vers La Flèche. Le patriciat reste blessé de l'aventure; il est prêt à la défection. — La bourgeoisie ne s'est jamais ralliée. La liquidation de la dette achève d'exaspérer les porteurs de rentes. Elle aboutit à une véritable banqueroute. Les impôts nouveaux; superposition au lieu de remplacement. Malgré les intentions de l'Empereur, le pays s'estime ruiné par la France. — Le gouvernement ne peut d'autre part l'enrichir; projets formés pour donner au pays une vie économique. — On veut faire de la campagne une colonie cotonnière; premiers succès suivis d'un prompt échec. — Fondation à Rome d'une industrie cotonnière; grands espoirs, prompte déception. — Le commerce ne se développe pas. La bourgeoisie constate que la France ne réalise rien de ses grandes promesses d'enrichissement. — Misère croissante du peuple. — Les maladies. — Impuissance de la bienfaisance officielle. Rome se dépeuple. Ce que Napoléon peut constater au printemps de 1811. 477

CHAPITRE V

NAPOLÉON SÉVIT

Tournon à Compiègne; scène terrible de l'Empereur au préfet de Rome. — « Je ne leur dois que la mort! » — Napoléon reconnaît qu'il s'est trompé sur Rome. — Rome le déteste et le persifle. Réveil du lion. Il dicte des mesures rigoureuses. Il s'attendrit encore parfois; bon accueil fait aux Romains. — A Rome, l'administration se décide à sévir. — Les déportations continuent. — Les séances du 10 et du 24 avril au Conseil d'Etat; débats au sujet du décret de proscription; curieuse discussion; Napoléon rencontre une opposition qui l'étonne; le « scandale » que donne Rome excite la colère de l'Empereur. Le décret du 4 mai 1812. Miollis, qui a longtemps hésité entre les deux politiques, se croit autorisé à semer la terreur sans l'avoir désirée. Effroi de Rome. Les commissions spéciales. Les déportations augmentent. On redouble de vigueur contre les prêtres déjà déportés. — Haine que cette politique fait naître à Rome. — Napoléon et Rome à la fin de 1812. 510

CHAPITRE VI

UN GOUVERNEMENT ATHÉNIEN

La villa Aldobrandini-Miollis. L'Académie de Miollis et son musée. — Un gouvernement athénien à Rome. — Les Arcades. — La société hellénique. — Rome et Pérouse rattachées à l'Université impériale; Fontanes accorde un recteur à l'*Académie de Rome;* nouveau trompe-l'œil; l'enseignement reste « monastique ». — Les travaux de restauration artistique. Canova, prince de l'Académie Saint-Luc et directeur des musées impériaux. — Les artistes de la villa Médicis. — La galerie Miollis; anciens et modernes. Les musiciens. Miollis se fait Mécène, mais ne trouve point de Virgiles. — Travaux de restauration archéologique. Projets de l'Empereur. Il veut d'abord en confier l'exécution à la municipalité; on s'expose ainsi à ne rien faire. L'Académie et le préfet chargés concurremment des travaux. — Temples de Vesta et de la Fortune virile. — Tournon déterre le Forum. Le temple de Jupiter tonnant. — Le temple de la Concorde. — La colonne de Phocas. — Le temple de Jupiter Stator. — Le temple de la Paix. — La Voie Sacrée. — Joie orgueilleuse du baron de Tournon. — Le temple de Vénus et Rome. Le Colisée. Les Thermes de Titus. Le Forum de Trajan. — Les « embellissements de Rome ». — Projets. — Saint-Pierre. — Le Panthéon. — La fontaine de Trévi. — Les cimetières. — Restauration des palais officiels. — Le Pincio et ses jardins. L'administration française entend laisser en fleurs la Rome qu'elle a trouvée en friches. — Autres projets gigantesques. — Rome port de mer. Travaux commencés dans les provinces. — Les marais Pontins amendés. — Activité stupéfiante. 527

CHAPITRE VII

LA ROME QUI S'AMUSE

Propos de bivouacs; souvenirs enivrants rapportés de Rome. — Premières déceptions; Cythère boude. Le pape enlevé, les fêtes commencent. 1809-1810. — Le théâtre; Polichinelle en scène; succès de la compagnie Dorati. Comédies, drames, opéras et ballets. — Les *Palj*. Le carnaval de 1810 dans le Corso; Tournon voit un peuple de fous. — Réceptions chez les agents français. Les dîners de la préfecture; Tournon mondain; vie d'enchantements. Miollis conquérant. Les bals chez Miollis. La fête travestie du 23 février 1810; spectacle chatoyant; masques et guitares; ballets à l'anglaise; Emerentienne Frattini dit la bonne aventure; le musée des déesses; les petits-neveux de dix papes dansent le *saltarello;* Adèle de La Rochefoucauld se démasque; valse et champagne, deux nouveautés françaises; fusion. — Zingarelli règne à Rome; la *Jérusalem détruite*. Distractions de Carême; les *Miserere* des basiliques; le jeudi saint de Saint-Pierre. Saison théâtrale de printemps. Bals d'été; villégiatures mondaines. 1811. Fêtes assombries; les fêtes du roi de Rome. — Sforza Cesarini sauve Rome d'un désastre. Le carnaval de 1811. Tristesse grandissante. Le carnaval de 1812; impressions d'un

membre de l'Institut; folle gaieté. Saison de 1812 au théâtre. — La baronne de Tournon présentée à Rome. — Plus de cavaliers. — Singularité des rencontres. — La grande Cosmopolis; les étrangers à Rome de 1810 à 1813. — Mme Récamier au palais Fiano. — Lamartine se promène. — Barras à Rome. — Rois en exil : Charles-Emmanuel; Marie-Louise de Bourbon; Charles IV à Rome; singulier intérieur; carnaval de Venise. — La Rome mondaine de 1810-1813. 552

CHAPITRE VIII

A LA VEILLE DES DÉSASTRES

On danse, on souffre, on meurt, on hait. — Vanité de l'annexion. Les prêtres soulevés. Compression des sentiments par la crainte. La débâcle proche. 579

LIVRE IV

LA DÉBACLE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS CRAQUEMENTS

Automne maussade. Bruits alarmants. On y répond par des *Te Deum*. Le 15 août 1812. Le grand silence de novembre 1812 dans l'Empire. La journée du 26 décembre; le 29e Bulletin affiché à Rome. Sourde joie. Cris de révolte qui accueillent l'organisation des cohortes. — Murat venant de Vilna apparaît à Albano; sinistres paroles. — On réagit contre la démoralisation. Les dons patriotiques; puissance d'un adverbe latin; manifestations « spontanées »; cavalerie improvisée. Les gardes d'honneur; les Romains en fournissent peu; le sonnet du comte Gentili. Première session du conseil général; installation du conseil municipal. Bals et concerts; on s'étourdit. On multiplie les *Te Deum*. Le peuple sceptique; la débâcle commence; insubordination sourde; placards injurieux. Complots surveillés. — Le concordat de 1813, loin de réparer le désastre, le consomme. On en nie l'authenticité, puis on y cherche la preuve que l'Empereur a cédé et que le pape va revenir; Atanasio traîné à Saint-Pierre. — Les brigands ne connaissent plus de mesures; ils deviennent innombrables, audacieux et cruels. Les nouvelles bandes. Répression hésitante. Les commissions militaires frappent des complices. La guillotine sur la place du Peuple. Miollis inquiet; Rome menacée; la 11e division en lambeaux; plus de défense sérieuse. Les Anglais commencent à débarquer. La garde nationale suspecte. — Le gouvernement français est environné de périls. 583

CHAPITRE II

ROME MENACÉE

Réapparition à Rome du roi de Naples revenant d'Allemagne. Murat trahira-t-il? Joachim, Caroline et Maghella. Celui-ci veut faire de Murat

l'instrument d'un *risorgimento*. Le plan de Maghella; ne comptant pas séduire Miollis et ne voulant pas le combattre, il entend l'envelopper et le paralyser. Murat acquiesce à cette politique. Entrevue de Murat avec Miollis et Tournon, le 4 novembre 1813. — Tournon apprend par un des officiers la défaite de Leipzig. — Le parti Napolitain se constitue définitivement. — Zuccari; patriciens et *carbonari*. — Murat réclame le commandement des Etats romains. En attendant qu'il l'obtienne, son parti se fait fauteur de troubles. — Dernières hésitations de Miollis. La débâcle est connue à Rome. Le conseil municipal délègue une nouvelle ambassade à Paris. Deux ambassades. Derniers efforts tentés pour en imposer aux Romains. — La dernière fête officielle : le 2 décembre 1813. — L'opposition grossit : les cafés s'insurgent. — Les Anglais appellent le Trastévère aux armes. — Tournon flétrit l'étranger. — Les Anglais entrent en scène. — L'affaire d'Anzio. Démoralisation qui résulte de l'attitude de la garnison. Les côtes sont toutes menacées. — Mille périls à la fois. — Le conseil du 7 novembre; Miollis parle haut; on défendra Rome; attitude admirable des hauts fonctionnaires; les petits meurent de peur; ils sont prêts à la défection, on renforce les garnisons 601

CHAPITRE III

NAPLES ENVAHIT ROME

L'insurrection du curé Battaglia. La *Ligue italienne*. Les complicités. Poursuite et prise du curé. Que va-t-on en faire? — Arrivée et séjour de Fouché à Rome; le duc d'Otrante reçoit la Cour impériale le rasoir à la main. Fâcheuse impression de Fouché; il part pour Naples et en revient sans avoir réussi; il entre dans la politique de Murat et travaille à la substitution en Italie de Murat à Napoléon. Il conseille à Rome la prudence et les ménagements; Battaglia traité en voleur de grand chemin. Le duc d'Otrante vide la caisse et part pour Florence. — Murat se décide à s'allier aux Autrichiens et aux Anglais. — Les troupes napolitaines, sous prétexte de passer à Rome, investissent la ville. Carascosa, leur chef, tranche du gouverneur. Murat essaye de se faire livrer Rome et d'intimider Miollis. — Pignatelli à Rome; Miollis n'a plus d'illusions, approvisionne le château et reconstitue sa petite armée. — Murat se démasque; froide réponse de Miollis. Pignatelli s'arroge le droit de commander à Rome. Les Napolitains fomentent des troubles. Emeute de prisonniers. La révolte de Monteflascone. — Le gouvernement napolitain s'organise à Rome. Anxiétés des hauts fonctionnaires. Fuite de Janet. — Maghella s'installe au palais Farnèse; les patriciens députent à Naples et appellent Joachim. Entrevue curieuse de Maghella et de Miollis. — Imminence du coup d'Etat. 620

CHAPITRE IV

LE COUP D'ÉTAT DU 19 JANVIER

Le comte Paul de La Vauguyon. — Il est chargé de l'opération par Murat. Pourquoi? On veut surprendre les Français. Ceux-ci se mettent manifes-

tement en garde; il faut les endormir. Maghella prend rendez-vous avec Miollis pour visiter sa galerie. — Le coup d'Etat. — Rome se réveille entre les mains des Napolitains : attentat nocturne. — Proclamation de La Vauguyon. — La Vauguyon à la préfecture; Tournon refuse de trahir ou même de céder ses pouvoirs; deux noblesses. Correspondance entre La Vauguyon et Miollis. — Miollis refuse de reconnaître les pouvoirs de La Vauguyon. Instructions de Miollis aux hauts fonctionnaires. La population calme n'acclame pas Murat, mais attend le pape. — Le coup d'Etat se consomme : les Napolitains au Monte Citorio et au Quirinal. — Le premier président Cavalli « lève l'audience ». — Miollis s'achemine vers le château Saint-Ange au milieu d'une foule impressionnée et s'y enferme. — La Vauguyon veut garder la gendarmerie française; refus réitérés du général Lecrosnier qui est arrêté. — Odyssée de Tournon et de Norvins à travers les Etats romains; tristes adieux à Rome; voyages mouvementés. — Les hauts fonctionnaires rentrent en France. — Défection des fonctionnaires romains. — Deux Français 638

CHAPITRE V

MURAT ET MIOLLIS

Murat « appelé par les vœux des Romains ». La députation des patriciens à Naples. Un peuple comblé. Les nouveaux fonctionnaires. Entrée de Murat à Rome; Joachim fardé. Il entend séduire; le vitrage du Vatican. —*E mutato, il maestro di capella...* — Murat quitte Rome. — Miollis enfermé au château y résiste quarante-neuf jours. Siège monotone. Miollis résiste à toutes les sollicitations. Lettre naïve de La Vauguyon. Froid. Armistice entre les deux partis. — Convention de Lucques qui livre l'Italie à Murat. Chagrin de Miollis. Reddition du château. — Les troupes françaises évacuent Rome le 10 mars. — Miollis à sa villa. Souvenirs. Le général quitte Rome. — Retraite des troupes à travers l'Italie. — La revanche de Miollis. 657

CHAPITRE VI

PIE VII RENTRE

Pie VII n'a jamais renoncé au pouvoir temporel. — Ses réclamations au congrès de Prague. Metternich n'y fait point de réponse; les convenances de la Lombardie et le pourvoire de Murat. — Napoléon préfère voir Pie VII que Murat à Rome. — Pie VII se voit restituer ses Etats par l'Empereur. — Le pape, après un nouveau séjour à Savone, est renvoyé à Rome. — Entrevue de Pie VII et de Murat à Bologne; Joachim essaie de le prendre de haut; le pape l'accueille froidement. — Rome supporte mal le gouvernement napolitain et aspire à revoir le pape. Murat prend son parti et assume la gloire de rétablir Pie VII. — La junte provisoire et Rivarola. Réaction assez restreinte. Simples peines et disgrâces justifiées. — Rentrée triomphale du pape. Saint-Pierre se remplit; le pape rentre au Quirinal; déesses et madones. — Quelques réparations et quelques réconciliations. Les Bonaparte à Rome. — Pas

de réaction contre les institutions. La politique de Consalvi. Il « singe Napoléon ». Le pape conserve une partie de l'organisation césarienne. Bartolucci accommode le Code civil à l'usage de Rome. Le *Motu Proprio* du 6 juin 1816. Vain essai de réaction de Léon XII. — Jean Mastaï Ferretti. — En apparence tout est rentré dans l'ordre à Rome. Mauvais rêve. — Le règne du « moderne Néron ». 668
EPILOGUE 686
INDEX. 699

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7254